



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08753136 8



Digitized by Google

~~K~~DM

Mercur

Therese

* 111

MERCURE

DE FRANCE,

¹
DÉDIÉ AU ROY.

NOVEMBRE 1735.



A PARIS,

Chez } GUILLAUME CAVELIER;
 rue S. Jacques.
 La veuve P I S S O T , Quay de Conty ,
 à la descente du Pont Neuf.
 J E A N D E N U L L Y , au Palais..

M. DCC. XXXV.

Avec Approbation & Privilège du Roy.

ASTOR, LENOX, AND
TILDEN FOUNDATION
1925

L'ADRESSE generale est à
Monsieur MOREAU, Commis au
Mercur, vis-à-vis la Comedie Fran-
çoise, à Paris. Ceux qui pour leur com-
modité voudront remettre leurs Paquets ca-
chetez aux Libraires qui vendent le *Mer-
cure*, à Paris, peuvent se servir de cette voye
pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse
des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir
soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est
toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous
le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui
les envoient, celui, non-seulement de ne
pas voir paroître leurs Ouvrages, mais
même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé
de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays
Etrangers, & les Particuliers qui souhaite-
ront avoir le *Mercur* de France de la pre-
miere main, & plus promptement, n'auront
qu'à donner leurs adresses à M. Moreau,
qui aura soin de faire leurs Paquets sans
perte de temps, & de les faire porter sur
l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on
lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.



MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.

NOVEMBRE. 1735.

PIECES FUGITIVES,
en Vers et en Prose.

LA RAISON.

ALLEGORIE.



Ans tous les tems, les esprits divisés,
En soutenant deux partis opposés,
Le plus souvent Défenseurs de l'Ex-
trême,

Des deux côtés ont pris un faux Système.

Jamais, je crois, il ne fut question,

Où parût mieux cette opposition,

Que lorsqu'il faut assigner les matieres,

A ij

Où

Où la Raison peut porter ses lumières.
 L'un refusant de rien examiner ,
 Croit ne pouvoir jamais trop la borner ;
 La rabaissant, quand même elle l'éclaire ,
 Il croit que tout est problème et mystère ,
 Et ne sauroit souffrir l'avidité,
 Dont il la voit chercher la vérité.
 L'autre , qu'entraîne une erreur plus coupable ,
 Prend pour le vrai, ce qui n'est que probable ;
 Pense que rien dans l'espace des Cieux
 N'est au-dessus d'un esprit curieux ,
 Et que son Dieu formant sa connoissance
 La fit égale à son Pouvoir immense.
 Ces sentimens, de part et d'autre, outrés ,
 Peuvent , je crois , se trouver tempérés.
 De tous les deux rejetant la manie ,
 Voyons ici quel est l'humain génie.
 Non , cet esprit , de Dieu même émané ,
 Ne sauroit être à l'erreur destiné ;
 Il faut qu'il soit capable de l'instruire ,
 Puisque lui seul a droit de nous conduire ;
 Mais avouons aussi de bonne foi ,
 Que l'Univers n'est pas tout sous sa Loi ;
 Et que s'il veut trouver la certitude,
 Il doit souvent limiter son étude.
 Pour éclaircir ce principe certain ,
 Considerons notre premier destin ,
 Et retraçons l'affligeante Peinture

Du changement qu'a reçu la Nature.
 Avant qu'Adam , par la femme séduit ,
 Eût mis la main à ce mistique fruit ,
 Dont l'incroyable et fatale Puissance
 A cangrené l'homme dans sa naissance ;
 Et que lié d'indissolubles fers ,
 Sa vanité l'eût soumis aux Enfers ;
 De sa raison la lumière divine
 Marquoit le prix de sa noble origine ;
 Son vif essor , sans jamais le tromper
 A ses regards , sçavoit développer
 Tous ces secrets , ces ressorts admirables
 De la Nature Agens invariables ;
 Et s'élevant à la divinité ,
 Voyoit sa gloire et son immensité.
 O ! juste Dieu , se peut-il qu'une pomme
 D'un si beau don , ait sçu dépouiller l'homme ,
 Et qu'un forfait qu'Adam seul a commis ,
 A ses Enfans soit à jamais transmis ?
 Quoi ! ces esprits , qui de ta main féconde
 Sortent en foule et vont peupler le Monde ,
 De ta vengeance , objets infortunés ,
 Sont-ils pécheurs avant que d'être nés ?
 Mais sans aller d'une voix criminelle ,
 Interroger la Justice éternelle.
 Soumettons-nous ; adorons ses Arrêts ;
 Et pleins de foi , poursuivons nos projets.
 Lors donc que l'homme eut passé les limites

A iij Que

Que de sa main Dieu même avoit prescrites ,
 Soudain ce Dieu terrible en sa fureur ,
 A sa Raison vit succéder l'erreur ;
 Adam n'eut plus , prêt à trahir son Maître ,
 Qu'un vain désir d'apprendre et de connoître ,
 Qui l'égarant en mille obscurs détours ,
 Lui fit bien-tôt un fleau d'un secours.
 Dès-lors combien de frivoles pensées !
 D'opinions honteuses , insensées !
 Quel noir essain de sentimens pervers ,
 Vinrent sans nombre infecter l'univers ?
 L'un regardant cette pompe éclatante ,
 Que sous nos yeux la Nature présente ;
 De ces beautés , où se montre tant d'art ,
 Pour Ouvrier soupçonne le hazard ,
 Ou Partisan d'un étonnant Problème ,
 Ose douter s'il existe lui-même.
 L'autre voulant du Maître des Humains
 Aprofondir les decrets souverains ,
 Découvre en vain qu'un voile impenetrable
 Cache à ses yeux cet Etre inconcevable ;
 Loin de céder à tant d'obscurité ,
 Il aime mieux dans sa stupidité
 Former l'image , et coupable et grossiere
 D'un Dieu marqué des traits de la matiere ,
 Que reconnoître un Esprit Créateur ,
 Dont il ne peut concevoir la grandeur.
 De cette source impie et sacrilège ,

Sortit

Sortit bien-tôt ce monstrueux cortège
 De Dieux muets, de profanes Autels,
 Qui font encor l'opprobre des Mortels.
 Que n'en peut-on ravir à la mémoire,
 L'humiliante et déplorable histoire !
 Et que ces temps à nos neveux cachés,
 De l'Univers ne sont-ils retranchés !
 Là, possédé d'une aveugle folie,
 Devant le Marbre un Peuple s'humilie,
 Ici, soumis aux plus vils animaux,
 Il en attend et ses biens et ses maux,
 Moins criminel, si dans ses Sacrifices
 Il ne versoit que le sang des Genisses !
 Et si souvent, pour plaire à ces Dieux sourds,
 Des Humains, même, il ne tranchoit les jours.
 Enfin ce Dieu dont l'équité sévère
 Avoit sur l'homme épuisé sa colere,
 Sensible encore à ces touchans maheurs,
 Voulut finir le cours de tant d'horreurs.
 » Ouvrage ingrat, une haine éternelle
 » Devoit s'aigrir contre ton cœur rebelle ;
 » Mais ma bonté, dit-il, suit d'autres Loix,
 » Et veut encor l'éclairer une fois ;
 » En ta faveur ma justice adoucie
 » Ne tiendra plus ta raison obscurcie ;
 » Bien-tôt tes yeux de tenebres couverts,
 » A la clarté s'en vont être rouverts ;
 » Les Airs, les Eaux, les Astres et la Terre,

A iiii » Ces

2344 MERCURE DE FRANCE

- » Ces Corps divers que l'étenduë enserre ,
- » De ton étude objets infructueux ,
- » Vont devenir pour toi moins tortueux ;
- » Cherche ces Loix évidentes , sensibles
- » Du mouvement , principes infailibles ;
- » Apprens pourquoi ce trait en l'air lancé
- » D'vers la Terre est toujours repoussé ;
- » Dans le Soleil quelle force subtile
- » Si loin de lui peut rendre un champ fertile ;
- » Par ses rayons rompus et renvoyés ,
- » Comment les corps sont différenciés ;
- » Si sa substance ou quelque'autre matiere
- » Vient à tes yeux transmettre sa lumiere ;
- » Pourquoi la Mer par un contraire effort ,
- » Tantôt inonde et tantôt fuit son bord ;
- » Comment le Ciel stable en sa Sphere immense
- » D'un cours rapide a pour toi l'aparence.
- » De-là descends aux Etres animés ;
- » Voy les ressorts dont je les ai formés.
- » Dans ces canaux , admire ce fluide ,
- » Où de leurs jours le principe réside ;
- » Ce sang qui seul coulant dans tous ces corps
- » Nourrit , anime, entretient leurs acords.
- » Tous ces objets où ma sagesse est peinte
- » Te rempliront de respect et de crainte
- » Et prouveront de ma Divinité
- » Et la nature et la nécessité.
- » Mais ce n'est point cette seule science

» Que

» Que dans ce jour ma bonté te dispense
 » Et des objets plus grands , plus élevés ,
 » A tes regards sont encor réservés.
 » Ce feu sacré , cette divine flamme ,
 » Qui constituë et distingue ton ame ,
 » Doit de ses dons voir la sublimité ,
 » Et démontrer son immortalité ;
 » Enfin , ton Dieu , ton Créateur lui-même
 » Veut abaisser sa Majesté suprême ,
 » Et dans ton cœur peindre ces attributs ,
 » A qui tu dois tes vœux et tes tributs.
 » Connois moi donc ; ma puissance infinie
 » De l'Univers a formé l'harmonie ;
 » Ces vastes Corps , ces Astres que tu vois ,
 » Du noir cahos sont sortis à ma voix ;
 » Etre éternel , mon immuable essence ,
 » De tous les temps précéda la naissance ;
 » Dans l'avenir les faits ensevelis ,
 » N'ont à mes yeux ni détours ni replis ;
 » Ma volonté regle les destinées ;
 » Je tiens en main tes jours et tes années ;
 » De mon pouvoir l'immédiat concours
 » Seul en maintient et gouverne le cours ;
 » Dans tous les cœurs ma sagesse immortelle
 » Mit cette Loy sensible et naturelle ,
 » Qui vers le bien dirigeant tous tes pas ,
 » T'en offre un sur , au-delà du trépas ,
 » Mais qui par toi trahie ou négligée ,

A y

» Par

2346 MERCURE DE FRANCE

- » Par mille horreurs est à jamais vengée.
- » Voilà le terme et le juste horison
- » De ce que peut embrasser ta raison ;
- » Mais que jamais un Mortel téméraire
- » N'ose avancer jusqu'à mon Sanctuaire,
- » Ni de mes Loix , orgueilleux Scrutateur ,
- » Sonder en vain l'immense profondeur ;
- » Soumis sans borne à mes Arrêts augustes ,
- » Pense qu'ils sont toujours saints , toujours justes ,
- » Et si souvent à ta raison voilés ,
- » De sa lumière ils sont trop reculés ,
- » De ton état regarde la bassesse ,
- » Et ne t'en prens qu'à ta propre foiblesse.
- » Par ton esprit qu'un fait soit rejeté ,
- » S'il en conçoit l'impossibilité ;
- » Ce que lui montre une science claire
- » Du vrai toujours aura le caractere ;
- » Mais pense aussi qu'un suprême pouvoir
- » Fait plus cent fois qu'on ne peut concevoir.
- » Apprens encor que le don de comprendre ,
- » Qu'à ton esprit aujourd'hui je vais rendre ,
- » Ne t'instruira des sujets ignorés
- » Qu'avec effort et toujours par degrés ;
- » Que ces secrets , ces sublimes merveilles
- » Seront le prix des travaux et des veilles ,
- » Et que souvent dans ta perplexité
- » Tu sentiras ton infidélité.

Ainsi

Ainsi parla l'Auteur de la Nature.

Dès cet instant une clarté plus pure
 Vint dissiper ce vain amas d'erreurs ,
 Et nous fit voir de moins fausses lueurs ;
 La vérité , de la Terre exilée ,
 S'y vit enfin connue et rapellée ,
 Et vint d'abord sous des voiles épais
 A la Raison montrer ses premiers traits ;
 Depuis ce temps , cette ardeur héroïque
 Qui sans relâche à la chercher s'applique
 De jour en jour étendant ses progrès ,
 L'instruit , l'éclaire ; il la voit de plus près.
 Vous donc , Esprits , dont les clartés celebres
 De tant d'objets écartent les tenebres ,
 Qui renfermez dans vos travaux divers
 Les Elemens , les Cieux , les Eaux , les Airs ,
 Vous qui cherchez la science profonde
 De penetrer les Mysteres du Monde ,
 Si quelquefois cette aimable clarté
 Semble vouloir vous cacher sa beauté ,
 Par une étude ardente , redoublée
 Percez la nuit qui vous la tient voilée ;
 C'est votre bien ; mais il faut le ravir ;
 Et si le temps peut seul vous l'asservir ,
 Sçachez aussi qu'une peine assidue
 Fut rarement inutile et perdue ;
 Lorsque l'esprit sçait vraiment s'attacher ,
 Il trouve plus qu'il ne croyoit chercher ;

A vj Et

Et quoi qu'en dise une foule ignorante ,
 Notre raison , active , pénétrante ,
 Sans attenter aux Celestes Decrets ,
 De l'Univers peut sonder les secrets .

*Par le sieur de la Vicomterie , Fils de
 M. de la Bretonniere , Avocat du Roy
 à Thorigny en Normandie.*



*S U I T E de la Lettre du sieur Thiout,
 Horloger , à M. le Chevalier de . . . en
 reponse de celles de M. P. le Roy , inserées
 au Mercure de Sept. 1733. May et
 Juin 1734.*

IL s'agit ici , Monsieur , de rassembler
 quelques reflexions pour persuader
 M. le Roy que toutes nos contestations
 sont fondées sur des faits que nous ren-
 controns tous les jours dans notre Art ;
 pour le prouver et répondre à ces Lettres
 je suivrai l'ordre de sa premiere en com-
 mençant par dire. Que la reparation qu'il
 fait au sujet du ridicule qu'il a donné à
 nos Quantièmes est venuë un peu tard.
 Mais enfin elle est venuë , il faut lui en
 tenir compte. Il étoit donc nécessaire de
 le faire convenir du contraire de ce qu'il
 avoit avancé , pour effacer la mauvaise
 idée

idée que l'on auroit pû s'en être formée à la lecture de sa Lettre.

M. le Roy croit avoir raison sur ses échapemens ; en 1727. il a publié avantageusement celui à une palette , aujourd'hui il dit l'avoir abandonné , *quoiqu'il soit* , dit il , *une fois plus juste*. Cela confirme ce que j'en ai dit , et la réplique qu'il fait le prouve, je vais, M. vous en convaincre sensiblement. *La grandeur* , dit il , *que M. Thiout reproche à la Palette, et qu'il dit que je suis obligé de lui donner ; pourroit en imposer à ceux qui n'auroient point vu cet Échapement , mais le reproche tombera bientôt , &c.*

Un moment après il dit , *Quoique le Roüage n'exerce son action que sur une Palette , il l'exerce sur une partie double.*

Que pensez-vous, Monsieur, de la contrariété de ces raisonnemens ? je suis un imposteur , il n'y a qu'un moment , quatre secondes après , j'accuse juste : mais puisque cet Echapement est si bon, et que M. le Roy dit *qu'il n'y a rien qui empêche de lui donner la preference* , d'où vient l'air il donc abandonné ? il faut bien croire , que c'est là, declaration que M. du Terre fit quelques mois après la sienne, où il lui en disputa l'invention qui en est cause.

M. le Roy convient avec moy après l'avoir

2350 **MERCURE DE FRANCE**
voir disputé, que la Palette est le double plus longue, il convient aussi que l'irrégularité du ressort accélère extrêmement les vibrations ; car il dit *qu'il faut une Courbe pour les corriger*, il convient encore avec moi que la moitié des Vibrations sont indépendantes du Rouïage. Enfin il convient avoir fait plusieurs expériences de cet Echapement et en présence de connoisseurs, et après tout cela il déclare qu'il l'a abandonné pour reprendre l'ancien, peut-on des preuves plus sensibles de la vérité que j'ai avancée ?

M. le Roy ne devoit pas ignorer, luy qui étoit ami de M. Sully, qu'il avoit des Echapements à roüe de rencontre à Palettes rapportées, et j'en ai par hazard conservé un qui a été vû de plusieurs connoisseurs qui s'est trouvé dans les ouvrages que j'ai achetés de M. Sully ; je ne suis pas le seul qui en ait vû ailleurs. Vous voyez, Monsieur, qu'il n'a pas plus de raison de se donner pour Auteur de cette addition, que de se dire l'Auteur de l'Echapement à une Palette. Si cette perfection avoit été nécessaire, on peut croire qu'il y a long temps qu'elle seroit en usage. Il est donc inutile qu'il se fonde là-dessus pour nous dire *que la justesse des Pendules ne lui paroît pas suffisante*. Ne
sembleroit-

sembleroit-il pas que celles que nous avons faites jusqu'à present soient bien inferieures aux siennes ? *Je me suis, dit il, attaché a augmenter cette justesse ; Pour y parvenir j'ai imaginé une nouvelle maniere de faire les Palettes. Si je ne craignois , Monsieur , de trop grossir ma Lettre , je prouverois par des experiences de plus d'un siecle , l'inutilité de ces Palettes rapportées , et dans la preuve que j'en donnerois , je ferois voir clairement qu'elles sont plus nuisibles qu'utiles.*

M. le Roy dit. *L'attention qu'il a faite pour reconnoître la façon dont je m'y prends pour rendre égale l'action du ressort , ne la pas mené au but ; car la maniere de le faire, qu'il croit la seule , ne l'est pas ; il y en a au moins une seconde , &c.*

Il faut que M. le Roy ait une bien mauvaise idée de mes connoissances, s'il s' imagine que j'ignore qu'il y a deux methodes après la fusée pour regler l'action du ressort. Mais en attendant qu'il prouve mieux sa pretenduë decouverte , il me permettra de croire qu'il n'en a point fait.

Il dit que la Methode que je cite a un inconvenient : Ne pourois-je pas lui demander si celle dont il se sert en est exempté ? il faudroit avoir bien peu de connoissance
dans

dans l'art , pour ignorer que ce même art nous fournit plusieurs moyens d'y remédier ; mais pourquoi éluder la vraie question sur si peu de chose ? je suppose que ce défaut subsiste ; a-t'il quelque rapport à ce que M. le Roy avance formellement ? quand il dit : *J'ai trouvé moyen de rendre plus égale l'action du grand ressort sur le mouvement de la pendule*, certainement il ne s'agit point ici d'inconvenient, mais d'une mécanique toute nouvelle ; *J'ai*, dit-il, *imaginé cet expédient en 1725. et je l'appliquai à une Pendule que je fis pour la Cour d'Espagne, dont la justesse fut reconnue par M. d'Onsebray.* Sur cet exposé ne sembleroit-il pas que cette importante découverte fut d'une date toute fraîche ? cependant il est notoire qu'elle se trouve être de la plus ancienne Horlogerie, tout le monde en a la preuve dans les mains ; on l'a toujours pratiqué avec succès, sans que personne se soit avisé de s'en déclarer Auteur sous quelque prétexte que ce fût

M. le Roy dit qu'il y a encore à sa Pendule plusieurs particularités dont il nous fera part une autre fois ; si elles sont dans le goût des précédentes, on l'en dispense, car on peut croire qu'elles ne seront pas fort intéressantes ; voilà des façons nouvelles

velles de perfectionner l'Horlogerie qui ne resident que dans son imagination : à l'égard de ce que j'ai dit qu'il y a des Horlogers qui observent de tenir le premier Pignon plus petit pour corriger l'action du ressort , M. le Roy a tort d'en tirer avantage contre moy. Est-ce adopter un sentiment que de dire qu'il a été en usage ? c'étoit celui d'une partie de nos habiles Horlogers il y a 20. ou 30. ans ; leurs Ouvrages qui existent en font foy , si leurs raisons n'étoient pas si longues, je les rapporterois uniquement pour le satisfaire ; car, quoiqu'elles ne soient pas denuées de vraisemblances , elles ne sont pas assés de mon goût pour les adopter.

Je pourois , Monsieur repondre à tous les articles de ces Lettres et à toutes les lignes de la description que M. le Roy fait de sa détente et de celle de M. Anderlin , mais il suffira pour vous faire voir qu'il se trompe, d'en donner les figures ; je veux bien en prendre la peine. En cela je satisferai à la demande qu'il m'en a faite dans sa lettre de Decembre 1733.

La premiere est celle de M. le Roy , composée de quatre Talus ou Plans inclinés (quoiqu'il n'en déclare que deux.) Le Cercle A. représente celui d'Equation, après lequel est attaché le Cercle B. Il porte

porte trois Talus , un qui est très obtus
 tourné du côté de la platine pour lever la
 détente C. & les deux autres sont aigus ,
 qui se présentent du côté de la Roüe des
 Minutes E. de sorte que ladite Roüe des
 Minutes ayant un autre plan pareil ,
 quand elle vient à tourner elle oblige par
 ces deux Talus de faire aprocher le Cer-
 cle de la Platine , et en s'apprèschant fait
 lever la détente qui a aussi un Talus par-
 ticulier ; de sorte qu'au moment que la
 détente va tomber , il y a quatre Talus à
 la pointe de leurs sommets ; enfin la Roüe
 de Minutes continuant de tourner , deux
 Talus se dégagent et la détente tombe ;
 vous voyez, M. que M. le Roy pense dif-
 feremment que tout le reste des Horlo-
 gers , puisqu'il fait consister la bonte de
 sa détente dans un gênement continuel.
 Il dit *qu'elle a deux avantages sur les déten-
 tes même ordinaires* , ce qui auroit mérité
 qu'on suprimât celles qui ont été faites jus-
 qu'à présent , s'il avoit accusé juste ? j'ay
 voulu m'assurer si ces raisonnemens s'ac-
 cordoient à l'expérience , et pour cet
 effet j'ai démonté un mouvement où j'ay
 fait une détente pareille , lui donnant
 tous les avantages dont elle étoit suscep-
 tible ; ensuite j'ai fixé une poulie sur le
 Pignon de la Roüe de Minutes où j'ay
 envelopé

enveloppé un fil qui suspendoit un bassin de trebuchet ; j'ai trouvé qu'il falloit un gros 48. grains pour faire équilibre avec cette détente. J'ai fait la même expérience avec la détente ordinaire , j'ai trouvé le même poids, moins quelques grains ; je conclus donc qu'elle n'a pas deux avantages , comme M. le Roy dit , puisqu'il faut la même force à l'une qu'à l'autre , elle a de plus les frottements de quatre Talus , que la détente simple n'a pas , et qui sont de la dernière conséquence, quand la Pendule devient sale. La preuve de cela , Monsieur vous paroîtra surprenante. Si on met de l'Huile épaisse sur ces Talus , la détente devient si rude, qu'il faut deux onces et plus pour la faire agir au lieu d'un gros 48. grains qu'il falloit auparavant.

J'ai repeté la même expérience avec la détente simple , il n'a paru aucune sensibilité ; on peut donc raisonnablement conclure que la détente de M. Anderlin , faite sur le principe du Levier, a 8. ou 10. fois plus d'avantage que celle de M. le Roy , est par conséquent plus douce , et en cela préférable. Je crois , Monsieur , que si M. le Roy avoit pensé à faire cette expérience , il ne se seroit jamais avisé de mettre au jour une détente des plus
contraires

contraires à la perfection de l'Horlogerie, et qu'il n'auroit pas avancé, *Qu'il s'étonnoit de ce que M. Anderlin qui avoit vu la sienne, et qui étoit si habile homme, eût pu penser à faire une si mauvaise détente ;* l'expérience, par malheur, n'est pas d'accord avec ces raisonnemens.

Un autre défaut de la détente de M. le Roy que je ne dois pas omettre, c'est qu'elle occupe environ 7. ou 8. lignes de hauteur, et que celle de M. Anderlin n'en occupe au plus que deux. Il est surprenant que M. le Roy qui est si bon menager de Place (jusqu'à traiter de grand défaut un Arrêt de Barillet qui auroit une demie ligne de plus qu'un autre) emploie une détente qui a 5. à 6. lignes de plus que celle qu'il ne veut pas approuver, si on vouloit lui donner moins de hauteur elle deviendrait dure à ne pouvoir raisonnablement servir : vous voyez, Monsieur, que la détente de M. Anderlin qu'il méprise tant, a encore en cela 5. ou 6. avantages que la sienne n'a pas.

La seconde figure est celle de M. Anderlin qui est destinée au même usage ; quand la Roüe de Minutes tourne, une des chevilles entraîne le levier A. qui porte le cliquet B. qui va donner dans les dents du rochet C. et l'oblige de tourner

N O V E M B R E. 1735. 2357

ner avec lui par une cheville qu'il porte ,
leve la détente D. le levier A. échapant ,
le Rochet s'en retourne et la détente
tombe.

Il y a lieu , Monsieur , de s'étonner
que M. le Roy raporte hors de propos
et tourne en ridicule les projets de Pen-
dule d'équation que j'ai présentés à l'A-
cadémie Royale des Sciences en 1724.
Aparemment qu'il n'étoit pas si déraison-
nable qu'il le veut faire entendre , puis-
qu'ils ont été aprouvés comme chose qui
pouvoit être executée avec succès ; mais
M. le Roy s'est imaginé qu'il m'en fal-
loit rester là , et qu'il m'étoit défendu
de simplifier mes idées. Il a encore jugé
à propos d'avancer que celle que j'ay pre-
sentée en 1726. à l'Academie, est une co-
pie de celle de M. le Vicaire de S. Cyr, mais
s'ensuit-il , parce que deux Auteurs
ont fait chacun un Ouvrage pour pro-
duire le même effet, qu'ils ne puissent pas
être différemment construits? ce raisonne-
ment qui naît naturellement de celui
de M. le Roy , marque en lui trop de
passion , car il signifie : voilà deux Pen-
dules à Equation , faites par M. le Vi-
caire de S. Cyr et Thiout , séparément
l'une de l'autre , donc elles sont sembla-
bles. Comment trouvez vous , Monsieur,
cette

cette façon d'argumenter ? et quand Mrs *Quare & Tompion*, celebres Horlogers de Londres, firent séparément chacun leur première Montre à répétition, le Parlement ou le Conseil qui decerna le prix de la perfection à l'un des deux, ne s'avisa pas, à cause que c'étoient deux répétitions, de les juger semblables ; au contraire sa décision marque qu'il sçut mettre de la différence entre une répétition et une répétition. Il est vrai qu'ils n'étoient pas Horlogers.

Heureusement je puis démontrer la différence qu'il y a dans la construction de ces deux Ouvrages. Une preuve que M. le Roy ne connoît que très imparfaitement l'un et l'autre, c'est qu'il commence par dire *qu'il y a cinq Aiguilles à ma Pendule qui ont chacune leur queue, ce qui fait que l'on voit dix rayons qui partent du centre, et qui font demander à ceux qui regardent cette Pendule, quel e heure il est.*

Si M. le Roy ne l'avoit pas vüe, il lui seroit pardonnable de raisonner ainsi : il y a à ma Pendule des pesanteurs aux Aiguilles pour les rendre d'équilibre ; en cela elle est plus conforme aux principes de l'Horlogerie que celle qu'il cite ; elle a son Cadran à secondes au centre qui couvre ces pesanteurs, de sorte qu'il ne paroît

soit que deux Aiguilles très distinctes pour marquer les heures et les minutes du temps vrai , personne ne peut s'y méprendre ; elle a deux autres Aiguilles imperceptibles pour marquer le tems moyen, ce que j'avance se peut verifier par plusieurs que j'ai faites ; la premiere est chez *M. le Chevalier de Bethune , rue S. Nicaise*, qui se fera un plaisir de la montrer. Vous avez vû , Monsieur , celles que j'ai faites pour leurs Majestés le Roy de Portugal et le Roy de Sardaigne , aussi-bien que celle-là ; vous sçavez que ces dernières ont été vûës chés les sieurs Slots au vieux Louvre , de tous les Curieux de Paris qui n'y ont point trouvé ce défaut.

J'ay outre cela un Certificat de l'Académie qui prouve le contraire de ce que *M. le Roy* avance ; ce qu'il dit de la Pendule de *M. le Vicaire de S. Cyr* , et ce qui en est marqué par *M. Gallon* , prouve contre lui qu'elles ne sont pas pareilles. Elles tendent effectivement au même but ; mais par des voyes et des changemens de pieces différentes.

M. le Roy qui dit connoître ces deux Quadratures , auroit dû me rendre plus de justice il n'a , sans doute , pas pris garde qu'elles different par bien des endroits.

1. L'une marque les secondes au cent-
tro , l'autre ne les marque pas.

2. A l'une la Courbe est creuse en rainure , et l'autre ne l'est pas.

3. L'une a un Rateau d'une portion de Cercle , l'autre a un Levier brisé qui suit la rainure.

4. L'une a un ressort au centre qui tire le Rateau sur la Courbe , et qui empêche les moindres balotages à l'Aiguille des minutes , l'autre n'en a point.

5. L'une a plusieurs grandes Roües et Pignons pour faire tourner la Roüe annuelle ; la mienne n'a que deux Vis et un Pignon : c'est là seulement la difference que M. le Roy en fait.

6 L'une a un pont qui porte la Quadrature , l'autre n'en a point ; un examen plus long en feroit voir , sans doute , encore beaucoup d'autres ; enfin ma Quadrature doit être très lourde , selon M. le Roy , pour avoir de la solidité ; il est cependant constant qu'elle ne pese qu'environ 4. onces y compris ses Aiguilles , et qu'elle est très solide. J'en ai fait pour de petites Pendules qui ne pesent qu'environ deux onces et demi , étant parfaitement d'équilibre et mobiles sur un canon d'acier fixe qui leur procure infiniment davantage. C'est , Monsieur , ce qui fait dire à M. le Roy que ce *Paradoxe de Mécanique ne donne pas un préjugé avantageux*
des

NOVEMBRE. 1735. 2351

des lumieres de l'Auteur, ce qui pourroit bien lui faire refuser la confiance qu'il demande par son imprimé.

Pour prouver encore le peu d'équité de ces raisonnemens, je rapporterai un passage du Certificat de l'Académie du 9. Fevrier 1726. où il est dit : *De plus il a mis à ces Aiguilles des queues pesantes, afin qu'elles soient en équilibre et l'assemblage de toute cette Quadrature mobile y est tellement, qu'il ne faut qu'une once et demie d'augmentation au poids, pour faire aller la Pendule lors qu'elle y est.*

J'ai fait la même expérience avec un mouvement semblable en tout, excepté que les Aiguilles étoient à l'ordinaire; j'ay trouvé qu'il falloit plus de 5. onces. Cette façon de tenir une pareille Quadrature d'équilibre et de la faire porter sur un pont d'acier, procure donc l'avantage que vous voyez.

Comme l'expérience est la plus forte preuve de la bonté et commodité de mes Pendules, j'insere ici les témoignages de satisfaction que je viens encore d'en recevoir dans une Lettre de M. le Marquis de Cavatour, écrite de Turin le 23. Oct. 1735. où après m'avoir dit des choses obligantes sur les Ouvrages que j'ai eu l'honneur de faire pour leurs Majestés, il ajoute.

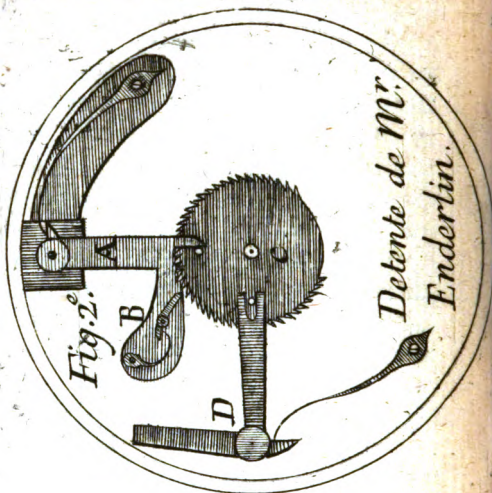
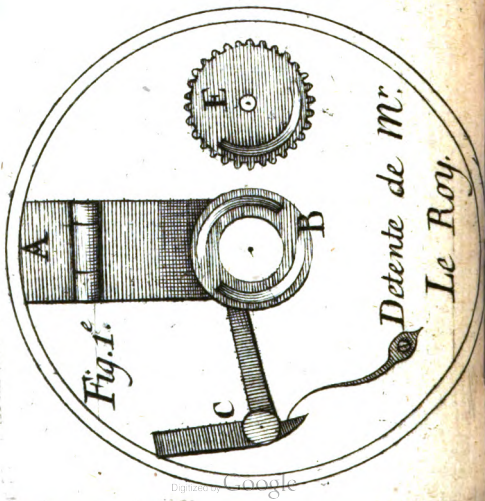
B Mais

Mais je ne puis assés faire les Eloges de celle que j'ai gardée pour moi , je ne m'en déferois pas quand on voudroit m'en donner quatre fois autant , elle est reduite au point qu'il n'est jamais question d'y toucher , j'ai été six mois absent de Turin , j'ai emporté la clef, ensorte qu'on ne put faire autre chose que la monter regulierement , à mon retour l'ayant confrontée avec un bon Meridien , je n'y ai trouvé aucune variation , pas même de secondes.

Enfin, Monsieur , je n'ai aucun merite, selon M. le Roy, d'être le premier qui paroît avoir fait sonner le temps vray aux Pendules d'Equations , parce que je n'ay pas employé une detente aussi composée que la sienne.

A l'égard de la question que M. le Roy me fait à l'occasion du demi Cercle , il paroît qu'il n'a point fait l'attention qu'il devoit à l'imprimé qu'il cite ; il n'a qu'à le relire , il trouvera que j'ai dit que cette utilité ne se trouvoit pas dans d'autres Pendules.

Il me permettra, à mon tour, de lui faire aussi une question , sçavoir, pourquoi il dit que dans les autres Pendules d'Equation on voit distinctement les heures et les minutes beaucoup mieux que dans celles de M. Thiont , je crois bien qu'il n'entend pas mettre celles à Cercle sur les rangs, mais celles



celles qui sont faites sur le principe de la mienne, avec des Aiguilles au centre du Cadran, qui ne peuvent differer que par des fleurons grands ou petits, noirs ou blancs.

A l'égard de la methode que M. le Roy employe pour faire tourner le Cercle, il prétend l'avoir imaginée depuis fort longtemps; que cela soit vrai ou non, la découverte est de trop petite consequence pour meriter aucune attention; n'est-ce pas, en effet, un grand effort d'imagination que de faire angrener à angle droit une petite Rouë dans une grande.

Ce que je dis ici ne détruit pas la bonne idée que j'ai de sa capacité, je le tiens pour bon Horloger, parce que j'ai vû de fort bons Ouvrages de lui; j'en ai vû aussi de mediocres; mais je ne suis pas assez peu équitable pour juger sur le moindre, quand je le puis faire sur le mieux; et je sçai d'ailleurs que tout le monde n'est pas d'humeur à payer les bonnes choses ce qu'elles valent. C'est ce qui met les habiles gens dans la malheureuse nécessité de laisser sortir de leurs mains des morceaux inferieurs à ceux qu'ils seroient en état de produire, s'ils en étoient bien payés. Vous voyez, Monsieur, que je rends justice à la capacité de M. le

B ij Roy;

Roy ; il me pardonnera si je n'ai pas une aussi bonne idée des découvertes qu'il nous annonce ; je ne vois rien dans aucune qui sente le grand Horloger ; qu'il nous donne du neuf qui merite une réelle consideration, ou qu'il cesse de donner à ses petites découvertes plus de valeur qu'elles n'en ont , et pour lors il trouvera en moi un admirateur sincere.

Il s'en faut bien qu'il me traite avec la même justice , car il fait paroître par ses Lettres des discours désavantageux à ma reputation sur l'Horlogerie ; je suis blessé de ce procédé avec raison , et je ne sçais qu'un moyen de convaincre le Public de celui de nous deux qui merite mieux l'honneur de sa confiance.

Je propose à M. le Roy de faire par ses mains et de sa composition, une Quadrature de Montre , qui comme nos Pendules au quart , sonne par elle-même ; d'abord les quarts et ensuite les heures, et qui puisse repeter par le moyen d'un poussoir , les heures et ensuite les quarts, n'ayant qu'un seul roüage et deux marteaux , ayant la propriété de ne point dévuidier quand on fera repeter ; qu'elle puisse aussi avoir une piece de silence et un bouton pour faire repeter les heures à chaque quart , avec une sourdine , et de

p^{le}.

plus, elle marquera les secondes concentriquement. Comme j'offre d'en construire et executer moi même une semblable, il ne seroit pas digne de nous de ne faire qu'une Montre commune, et l'ouvrage que je lui propose est assés au dessus de l'ordinaire pour faire honneur à l'habileté de celui qui y réussira le mieux.

J'offre en outre de me trouver où il voudra pour convenir entre nous du choix d'un de nos confreres à qui-nous laisserons la liberté de se joindre à six ou douze Horlogers des plus habiles de Paris pour juger avec lui de la superiorité de nos ouvrages, et après leur avoir présenté le plan ou calibre de ladite piece, ils delibereront sur les moïens de s'assurer par telles voyes qu'il leur plaira, de nos fidelités à l'executer nous-mêmes, et après leur examen fait de l'exécution, ils donneront leurs avis signés que nous communiquerons au Public.

Voilà, Monsieur, la proposition que je fais à M. le Roy à qui je ferai demander quinze jours après la publication de cette Lettre, s'il est d'humeur à accepter mon défi, et je lui déclare dès à-present que, de quelque nature que soient les raisons dont il pouroit se servir pour le refuser, je ne les attribuerai qu'à son in-

B ii) capacité,

7366 MERCURE DE FRANCE
capacité , et que je commencerai incessamment ledit ouvrage , à l'exécution duquel j'invite Mrs les Horlogers de me faire l'honneur de se trouver quand il leur plaira , pour être en état de témoigner et constater mon sçavoir-faire. Il ne me reste plus qu'à ajouter que si M. le Roy ne me fait pas l'honneur d'accepter mon défi , je ne lui ferai plus celui de répondre à aucune des Lettres qu'il pourroit écrire contre moi , il lui sera libre à son gré d'étaler son éloquence ; pour moi je me contenterai de prouver ma petite capacité par mes ouvrages ; je laisse au Public et à vous , Monsieur , à juger qui de nous deux aura pris le meilleur parti. J'ay l'honneur d'être , &c.



B O U Q U E T

J Eune Iris , vos tendres charmes
Font les plaisirs de tous les yeux ;
Dans les vôtres brillent les armes
Du plus charmant de tous les Dieux.

Quand Ventus, du sein de l'Onde ,
Naquit plus belle que le jour ;

Que

Que n'êtes-vous alors au Monde ,
 Vous seriez Mere de l'Amour !

Mais déjà vous donnez l'Être
 A ce Dieu Maître des vainqueurs
 Vos divins regards le font naître
 Et l'enchaînent dans tous les cœurs

En ce jour ma voix timide
 Porte ses accens jusqu'à vous ;
 Jeune Iris , le zele est mon guide ,
 Si je plais , mon sort est trop doux.

L'Affichard.



*RELEXIONS sur l'Opera des Indes
 Galantes , adressées à M. le Comte P. . .
 Staroste de Rohaczewski.*

L'Idée de ce Ballet est charmante : c'est
 dommage qu'elle n'ait pas été ex-
 ecutée dans toute son étendue. Un dessein
 plus galant ne pouvoit mieux convenir
 à la situation présente de l'Europe. Il sem-
 ble que l'Auteur n'en ait pas aperçu toute
 la richesse , puisqu'il n'en dit rien dans
 son Avertissement ; cependant le Prolo-
 gue nous l'étale avec toute sa magnifi-
 cence ;

2368 MERCURE DE FRANCE
cence ; mais il n'y a que la Fête des Incas , qui remplisse pleinement l'attente du Spectateur.

On regrettera toujours la brièveté et la secheresse de la troisième Scene de ce Prologue. On convient qu'un air brusque est dans le vray du caractère de Bellone : mais ce n'étoit pas s'en éloigner beaucoup, que de lui faire rendre quelque raison de la précipitation avec laquelle elle vient dépeupler la Cour d'Hebé ; six Vers de plus, dans lesquels elle auroit dit à la Déesse , qu'un Héros , guidé par la gloire , apelloit ses jeunes sujets à sa suite pour disposer des Sceptres au gré de sa sagesse , &c. auroient naturellement mis sous les yeux du Public les motifs de la guerre d'aujourd'hui. Une idée si relevée ne seroit jamais échappée à la sagacité de Quinault , qui d'un pinceau léger eut modestement crayonné un Eloge tacite et non mandié du Roy et de ses Alliés : ce qui auroit occasionné avec goût et dignité, un chœur formé de la repetition des deux ou quatre derniers Vers du discours de Bellone , transportés à la première personne du pluriel , par lesquels la jeunesse eut marqué son ardeur à se dévouer aux ordres de cette Déesse , et aux desirs de son jeune Héros.

Puisque

Puisque la guerre éloigne les Amours de l'Europe, la securité de leur retraite n'est pas bien assurée dans la Turquie, qui en'a une sanglante et très désavantageuse à soutenir contre le Regent de Perse. La même raison milite contre la Fête Persane des fleurs, qui forme la troisième Entrée du Ballet.

La generosité de *Topal Osman*, est un brillant sujet, assés bien traité dans la premiere Entrée. Mais puisqu'on ne vouloit qu'en emprunter ou copier l'Histoire; quel inconvenient y auroit-il eu à en placer l'action dans quelque Royaume maritime d'Afrique, où l'on eut trouvé les mêmes mœurs et les mêmes maximes que dans l'Empire Othoman? car mon inquiétude pour la tranquillité des amours, n'est point calmée par la position imaginaire d'une* Isle Turque dans la Mer des Indes. Tout ce qui sent le Turc porte à mon esprit des ombrages de trouble et de combustion; et si l'Auteur étoit nécessairement attaché aux Indes à cause du titre de sa Piece, la Mer qui en porte le nom ne baigne pas plus les côtes du Roïaume qui le lui donne, que celles d'Afrique.

* Une Isle Turque dans la Mer des Indes est fort mal placée, les Turcs ne possèdent rien dans la Mer des Indes, &c.

B. V. C.

On ne peut trop admirer l'invention de l'Entrée des Incas. Je l'ai déjà dit, c'est la seule qui reponde parfaitement aux promesses du Prologue ; la rencontre est heureuse, l'Auteur en a profité.

Celle des fleurs n'est pas bien, sur tout à la suite des deux autres, le sujet en est mince et puerile, l'avanture du portrait, commune, usée, le denouëment y repond.

La dignité de notre Théâtre tolere quelquefois dans l'Héroïque, le déguisement d'une femme en homme ; mais elle ne soutient pas la lâcheté d'un homme travesti en femme. Cet avilissement du sexe superieur affadit l'ame du Spectateur ; quand même un homme de peu prendroit l'habit d'une femme du premier ordre. Combien la chose devient-elle plus insupportable quand on expose la fierté d'un Prince de Perse, sous les vils habits d'une Marchande ?

Le deguisement de Fatime n'est pas plus sensé. A quel dessein cette mascarade ? que produit-elle ? peut-on apeller intrigue les méprises qu'elle cause ? d'ailleurs, quelle découverte, quelle conquête pretend-on faire faire à cette *Odalique*, sous l'ignoble figure d'un miserable ? et quelle fureur a-t'on de s'éloigner du point essentiel du sujet, pour introduire sur la

Scene.

Scene un Esclave Polonois ? puisque dans l'idée qu'on veut nous retracer des conjonctures présentes , les Polonois sont les peuples du Monde, qui ont moins le tems et l'inclination de faire l'amour ?

Outre cela le titre des fleurs repond-il à l'intrigue ? par où paroît-il que cette Fête puisse concourir aux amours de *Tachmas*, ou même d'*Aly* ? si l'on avoit à célébrer la fête des fleurs ne pouvoit-on pas la décorer d'une Histoire plus connexe et plus relevée ? pour pouvoir du moins entrer en comparaison des deux précédentes , qui se trouvent deshonorées en telle compagnie , &c. mais pour finir comme nous avons commencé, l'Empire des Mogols , qui seroit proprement les Indes , la Chine , et le Japon , en cas de besoin , eût pû fixer le lieu de la Scene. Et les Amours dans leurs trois Entrées se fussent trouvés distribués dans les trois autres parties de la Terre, où nous ne sçussions pas que la guerre ait porté ses fureurs , presque aussi généralement que dans notre Europe.

J'aurois souhaité, Monsieur , que la sciatique m'eût permis d'accompagner V. E. à la Représentation : Elle verra par la Lettre , que je lui renvoye , qu'il n'a tenu aux soins de N..... puisque

B vj; Clavessi.

Clavessin avoit été disposé pour me recevoir avec notre Esculape , sans que V. E. en eut été trop incommodée , mais mes gens ne purent parvenir à m'habiller. Votre bon goût pour la Musique vous fera juger mieux que personne de celui que Rameau veut introduire , &c.

Le Pr. B. D.

Le reste de ces reflexions qui sont encore fort longues ne roulent plus que sur la justesse de l'art de Servandoni , qui a fait en bonne partie la petite fortune de cet Opera. Ensuite M. le Pr. B. D. entre dans un grand détail de Prosodie et de Grammaire ; mais comme il ne relève les fautes de l'Opera que pour l'instruction de son ami M. le Comte P. qui nouvellement arrivé de Pologne , n'entend encore qu'avec peine la Langue Françoisse , je n'ai pas cru devoir en dire davantage dans le Mercure de France.



NOVEMBRE. 1735. 2373



A M L L E R O S E S . . .

Pour le jour de sa Fête, 1735.

Belle Rosette, il seroit temps
D'emprunter un autre langage
Pour exprimer mes sentimens,
Et vous rendre, suivant l'usage,
En ce beau jour un juste hommage.
Un Vers dur et forcé déplaît
A l'oreille sûre et sévère ;
Cependant tout le monde sçait
Que je ne cherche qu'à vous plaire.
Je devrois quitter un métier
Où l'on ne fait point de quartier,
Et vous conter sans points ni glose,
Ce qui me reste à dire en Prose ;
J'ajoute que le changement
Pouroit avoir son agrément ;
Mais à ceci, pour me confondre ,
Vous pouvez aussi me répondre
Par ce redoutable argument ;
Depuis l'origine du Monde ,
Sans changer les Roses ont plu . . .
Hola ! c'est Dieu qui l'a voulu
Pour orner la Machine ronde ;

Il a créé par ses Decrets

Des Beautés simples , sans aprets ;

En les rendant au vrai sujettes ,

Il les rend à jamais parfaites ;

Et lorsqu'un Etre est à ce point ,

Un Etre alors ne change point.

Adorons sa bonté suprême ,

De ses desseins vous faites foi ;

Et vous serez toujours la même ,

Sans que cela change mon thème ,

Ni les hommes , ni vous , ni moi.

Revenons ; je crains que le Texte

Ne soit plus long que le Sermon ;

Pour faire une digression ,

Manqua-t'on jamais de prétexte ,

De matiere ou d'occasion ?

D'ailleurs un plus ample prélude

Belle Rose , peut vous lasser ,

Il peut aussi m'embarasser ,

Moi qui mets toute mon étude

A fuir la noire inquiétude ,

Que s'en vont trainant après eux

Les grands parleurs et les fâcheux.

L'ARCADIEN ET LA BEAUTÉ.

ALLEGORIE.

UN homme d'Arcadie adoroit la Beauté,
(Autre que celle qu'on encense.)

La vertu dans son cœur avoit la préférence;
C'étoit-là sa Divinité.

Une Beauté semblable est digne qu'on l'adore,
Et sur tout quand elle s'ignore.

Pauvre par les moyens, mais riche par le cœur,
L'Arcadien couloit des heures fortunées,
Et chômoit toutes les années

Un jour de Fête en son honneur,
Si non avec éclat, du moins avec ferveur.

Il ajustoit en cent manieres

Et des Hymnes et des Prieres,

Que récitoit la bouche et que le cœur formoit;

Un peu d'encens toujours fumoit

Sur les Autels de la Déesse,

Et jusqu'au Ciel avec vitesse

Son encens et ses vœux s'élevoient à l'instant;

Tantôt il faisoit son offrande

D'un Bouquet ou d'une Guirlande,

Quelquefois un petit présent

Acompagnoit son tendre hommage.

Ns croyez pas pourtant qu'il manquât de respect.

Si l'excès de zele encourage,

2376 MERCURE DE FRANCE

Ce zele, direz-vous, peut bien être suspect ;
Non , ce soupçon ici ne trouve point sa place ;
La bonne volonté mérite toujours grace ;
On l'a dit en Latin , on l'avoit dit en Grec.

En effet du Dévot la ferveur ingénue

- N'avoit que le seul culte en vûë ;

Ses motifs étoient purs , et de plus la Beauté

Etoit fille de la Bonté ;

Les Graces étoient ses cousines ,

La bonne humeur et les vertus divines ,

Achevoient de former avec la Probité.

Lé reste de la Parenté.

Fut-il jamais de Généalogie

Plus digne qu'on en fasse cas ?

Plus différente aussi de celles qu'ici bas

Communément le Monde envié.

» Belle Divinité , disoit l'Arcadien ,

» Vous connoissez mon zele extrême ,

» Mais ce zele fait tout mon bien ;

» Je n'adore en vous que vous-même.

» Ce que je sens ne peut s'exprimer comme il faut ,

» Mes dons à mes désirs nullement ne repondent ;

» Sur vos seules bontés mes paroles se fondent ,

» Supléez donc à leur défaut ;

» Daignez à l'avenir trouver dans mon silence

» Ce qui me manque de talens ,

» Ce qui me manque de puissance ,

» Pour faire éclater tous les ans

» D'une

» D'une façon toujours nouvelle

» En ce beau jour votre gloire et mon zèle.

La Déesse écoutoit avec quelque plaisir

Une Priere si touchante ;

Les Dieux mettent tout leur loisir

A combler notre juste attente.

» Je veux, dit-elle, un jour au zélé Suppliant,

» Qu'aux Mortels ton amour puisse servir d'ex-
emple ;

» Ton hommage me plaît ; ton cœur sera mon
Temple ;

» Je te quitte dorénavant

» Des respects et des soins que tu pourrais me
rendre ;

» Ta voix s'est trop bien fait entendre,

» Je n'exige ni tes présents,

» Ni tes Bouquets, ni tes louanges ;

» Je ne veux que tes sentimens ;

» Qu'à jamais pour moi tu n'en changes !.

Bornons ici l'allusion.

Heureux ! si l'aimable Rosette

Trouve dans cette fiction

Le prix qu'à mes Vers je souhaite.

L'Auteur de l'un à l'autre bout,

Sur toutes choses ne s'applique

Qu'à nous prouver ce point unique ;

La Volonté tient lieu de tout.

Par Rodophile Arnaud.

Qm



ON a lû dans le dernier Mercure l'Extrait que nous avons donné de la *Mort de César*, Tragédie de M. de Voltaire, représentée par les Ecoliers du Collège d'Harcourt, au mois d'Août dernier. On a lû aussi à la fin de cet Extrait, le désaveu que l'Auteur fait de la *premiere* Edition de l'impression de cette Pièce, qui paroît dans le Public, sans sa participation. Voici la dernière Scene de ce Poëme, que M. de Voltaire nous a fait l'honneur de nous envoyer lui-même. Elle nous paroît bien digne de la plume de cet illustre Auteur. Nous n'ajouterons rien pour ne pas prévenir le jugement de nos Lecteurs.

Cette Scene est presque toute imitée, dit-il, de celle de *Shakespear*, que les Anglois regardent comme leur plus grand Poëte Tragique.

Après que les Assassins de César ont fait promettre au Peuple Romain d'être fidele à leur parti, et de ne pas permettre qu'Antoine leur fasse même l'éloge de Cesar dans sa Harangue. Antoine paroît, &c.

NOVEMBRE. 1735. 237

Un Romain.

Antoine vient à nous.

Autre Romain.

Qu'osera-t'il nous dire ?

Autre Romain.

Ses yeux versent des pleurs, il se trouble, il soupire.

Premier Romain.

Il aimoit trop Cesar . . .

Antoine, montant à la Tribune aux Harangues.

Oui, je l'aimois, Romains ;

Oui, j'aurois de mes jours prolongé ses destins ;

Mélas ! vous avez tous pensé comme moi-même ;

Et lorsque de son front ôtant le Diadème ,

Ce Héros à vos loix s'immoloit aujourd'hui ;

Qui de nous en effet n'eût expiré pour lui ?

Je ne viens point ici célébrer sa mémoire ;

La voix du Monde entier parle assés de sa gloire.

Mais de mon désespoir ayez quelque pitié ,

Et pardonnez du moins des pleurs à l'amitié.

Un Romain.

Il en falloit verser quand Rome avoit un Maître ;

César fut un Héros, mais César fut un traître.

Autre Romain.

Puisqu'il étoit Tyran, il n'eut point de vertus ;

Et nous avoïons tous Cassius et Brutus.

Antoine

Antoine.

Contre ses Meurtriers je n'ai rien à vous dire ;
C'est à servir l'État que leur grand cœur aspire ;
De votre Dictateur ils ont percé le flanc ;
Comblés de ses bienfaits, ils sont teints de son sang.

Pour forcer des Romains à ce coup détestable,
Sans doute il falloit bien que César fût coupable ;
Je le crois , mais enfin César a-t'il jamais
De son pouvoir sur vous apesanti le faix !

A-t'il gardé pour lui le fruit de ses conquêtes !
Des dépouilles du Monde il couronnoit vos têtes.
Tout l'or des Nations qui tomboient sous ses coups ,

Tout le prix de son sang fut prodigué pour vous ;
De son Char de triomphe, il voyoit vos al-
larmes ;

César en descendoit pour essuyer vos larmes.
Dû Monde qu'il soumit, vous triomphiés en paix ;
Puissant par son courage, heureux par ses bienfaits,
Il payoit le service , il pardonnoit l'outrage.

Vous le sçavés , grands Dieux , vous dont il fut
l'image ,

Vous , Dieux , qui lui laissiez le Monde à gou-
verner ,

Vous sçavez si son cœur aimoit à pardonner ?

Romains.

Il est vrai que César fit aimer sa clémence.

Antoine.

Antoine.

Hélas ! si sa grande ame eût connu la vengeance,
 Il vivroit, et sa vie eût rempli nos souhaits ;
 Sur tous ses Meurtriers il versa ses bienfaits.
 Deux fois à Cassius il conserva la vie ,
 Brutus ! . . . où suis-je ? ô Ciel ! ô crime , ô bar-
 barie !

Chers amis , je succombe et mes sens interdits...
 Brutus . . . son Assassin . . . ce Monstre étoit
 son fils.

Romains.

Ah ! Dieux !

Antoine.

Je vois frémir vos genereux courages ;
 Amis, je voi les pleurs qui mouillent vos visages,
 Oûi, Brutus est son fils; mais vous qui m'écoutez,
 Vous étiez ses enfans dans son cœur adoptés.
 Hélas ! si vous sçaviez sa volonté dernière.

Romains.

Quelle est-elle ! parlez :

Antoine.

Rome est son heritiere ;
 Ses trésors sont vos biens ; vous en allez jouir ;
 Au-delà de la tombe il vouloit vous servir ;
 C'est vous seuls qu'il aimoit , c'est pour vous
 qu'en Asie ,

Il alloit prodiguer sa fortune et sa vie ;

O Romains , disoit-il , Peuple , Roy que je sers
 Com-

2382 MERCURE DE FRANCE

Commandez à César, César à l'Univers ;
Brutus ou Cassius eût-il fait davantage ?

Romains.

Ah ! nous les détestons. Ce doute nous outrage,
César fut en effet le Pere de l'Etat.

Antoine.

Votre Pere n'est plus ; un lâche assassinat
Vient de trancher ici les jours de ce grand Homme,
L'honneur de la Nature et la gloire de Rome.
Romains, priverez-vous des honneurs du bucher
Ce Pere, cet Ami qui vous étoit si cher ?
On l'apporte à vos yeux.

Le fond du Théâtre s'ouvrant, des
Licteurs apportent le corps de César,
couvert d'une robe sanglante ; Antoine
descend de la Tribune et se jette à ge-
noux auprès du corps.

Romains.

O spectacle funeste !

Antoine.

Du plus grand des Humains, voilà ce qui vous
reste ;

Voilà ce Dieu vengeur, idolâtré par vous,

Que ses Assassins même adoroient à genoux.

Qui, toujours votre apui dans la paix, dans la
guerre,

Une heurt auparavant faisoit trembler la Terre,
Qui

Qui devoit enchaîner Babilone à son Char;
Amis, en cet état connoissez vous César ?
Vous le voyez, Romains, vous touchez ses blessures,

Ce sang, qu'ont sous vos yeux versé des mains parjures.

Là, Cimber l'a frappé, là sur le grand César
Cassius et Decime enfonçoient leur poignard;
Là Brutus éperdu, Brutus, l'ame égarée,
A souillé dans ses flancs sa main dénaturée.
César le regardant d'un œil tranquile et doux,
Lui pardonnoit encor en tombant sous ses coups;
Il l'appelloit son Fils, et ce nom cher et tendre,
Est le seul qu'en mourant César ait fait entendre.
O mon Fils, disoit-il.

Un Romain.

O Monstre, que les Dieux
Devoient exterminer avant ce coup affreux.

Autre Romain, en regardant le Corps
dont il est proche.

Dieux ! son sang coule encore.

Antoine.

Il demande vengeance;
Il l'attend de vos mains et de votre vaillance;
Entendez-vous sa voix ? réveillez-vous, Romains !
Marchez, suivez-moi tous contre ses Assassins.
Ce sont-là les honneurs qu'à César on doit rendre.

* *Le Peuple entoure le Corps.*

Des

Des brandons du bucher qui va le mettre en
cendre ,

Embrasons les Palais de ces fiers conjurés ;

Enfonçons dans leur sein nos bras désespérés.

Venez, dignes Amis, venez, vengeurs des crimes,

Au Dieu de la Patrie immoler ces victimes.

Romains.

Oùi, nous les punirons, oùi, nous suivrons vos pas.

Nous jurons par son sang de venger son trépas ;

Courons.

Antoine , à Dolabella.

Ne laissons pas leur fureur inutile ;

Précipitons ce Peuple inconstant et facile ;

Entraînons-le à la guerre , et sans rien ménager

Succedons à César en courant le venger.

Voilà cette Scene mise en Vers par
M. de V. et bien différente de celle qui
a paru dans la miserable Edition pré-
tendue d'Amsterdam.

Cette Scene , fait depuis cent cinquante
années un grand effet à Londres ,
sur une Nation sensible et éclairée , qui
aime à se rapeller les mœurs des Ro-
mains. La maniere dont Brutus et Cas-
sius disposent l'esprit du Peuple , et le
changement qui se fait par degrés dans
les sentimens de ce Peuple par la Ha-
rangue adroite et pathétique d'Antoine ,
sont

sont généralement admirés. C'est rendre service aux Belles-Lettres, que de faire connoître des Morceaux si beaux, si pleins de verité et en même tems si éloignés des mœurs de notre Théâtre.

M. de V. n'a imité que ce seul endroit de la Tragédie de Shakespear. Mais on ne pouvoit juger ni de cette Scene, ni du reste de la Piece par l'Edition défectueuse qui a paru. Il est bien injuste de juger un Auteur quand on le voit ainsi défiguré ; il est étonnant qu'on lui impute des Vers auxquels tout manque, souvent jusqu'à la mesure ; il est encore plus étonnant que les Auteurs des Observations aient voulu juger de la *Henriade*. Leurs Critiques sont faites avec bien peu de goût.

Ils appellent cette Harangue d'Antoine une *Controverse*, disant que Brutus est plutôt un Quaker qu'un Stoïcien. Ne sçait-on pas que les Quakers sont des hommes pacifiques, dont le principe est de ne jamais se venger, qui ne portent point d'épée, qui tendent l'autre joue quand on leur donne un soufflet ? On dit encore que César est un homme faible dans cette Piece ; il est cependant tendre, magnanime et ambitieux ; c'étoit là son caractere.

C. Ils

Ils condamnent les Romains de se ru-
toyer ; qui ignore que c'étoit l'usage , et
que cette façon de parler est si noble en
Poésie , qu'on n'en employe jamais d'au-
tres à l'égard de Dieu même ?



P A R A P H R A S E

*Des Prières que les R. R. P. P. de l'Oratoire
chantent pendant l'Avent. Rorate cœli
desuper ; &c.*

Leux élevés qu'habite le Seigneur ,
Brillant séjour , voute azurée ,
Tout gémit ici bas , la terre est altérée ;
Nous cédon's à notre langueur :
Ouvrez-vous à nos cris , et faites que la nuë
Répande enfin sur nous la rosée attendue
Qui nous doit donner le Sauveur.
Arrête , Dieu puissant , le cours de ta colere ;
Ne te ressouviens plus de nos honteux forfaits ,
Languirons-nous toujours dans la longue misere
D'attendre le Messie et ne le voir jamais ?
Si tu fus offensé , ta gloire est bien vengée ;
Jerusalem est ravagée :
Cette anguste Cité , cette sainte Sion ,
Où l'on celebroit ton grand nom ,
Où tu fûs élever le Temple de ta gloire ,

On

Où nos Peres jadis t'ont offert de l'encens ,
N'est plus qu'un lieu désert , qui retrace à nos
sens

La triste et douloureuse Histoire

De sa grandeur passée , et de nos maux présents

Il est vrai , nous avons péché :

Loin d'écouter les voix celestes ,

Nous nous sommes livrés à nos panchans fu-
nestes ;

A violer ta loi chacun s'est attaché.

Mais que nous payons cher tous ces crimes
énormes !

Comme on voit les feuilles des Ormes

Sur la fin des beaux jours tomber dans les déserts ;

Ainsi nous succombons à tant de maux soufferts ,

En cedant aux torrens où nous portent nos vices ,

Pareils à ces vents furieux

Qui poussent dans les précipices ,

Ils nous font abîmer en des gouffres affreux :

Mais comment éviter cette fatale issue ?

Pouvons-nous esperer de voir finir nos maux ;

Puisque tu détournes la vue ,

En nous livrant à nos propres défauts ?

Grand Dieu , jette les yeux sur un peuple éperdu ,

Ne le traite point en coupable ,

Finis le tourment qui l'acable ,

Fais descendre des Cieux le Messie attendu ,

Donne nous cet Agneau qui doit regler le Monde ;

Qui du fond des déserts jusqu'au mont de Sion

C ij Repandra

2388 MERCURE DE FRANCE

Répandra ses bontés et sa protection ,

Qui vient donner ses loix sur la Terre et sur
l'Onde.

C'est lui qui brisera nos fers ;

Il nous fera sortir d'un honteux esclavage ;

Par lui nous reprendrons notre ancien héritage ,

Nous serons vainqueurs des Enfers.

Console-toi , mon Peuple , apaise tes soupirs ,

Je vais contenter tes désirs.

Dou vient que tous les jours ta douleur renou-
velle ?

Espere , et ne crains plus , ta plainte est crimi-
nelle ;

Je ne veux pas te réprover.

Je suis Dieu d'Israël, ton Seigneur et ton Maître,

Si c'est moi seul qui t'ai fait naître ,

C'est moi seul qui veux te sauver.

Lieux élevés qu'habite le Seigneur ;

Brillant séjour , voute azurée

Tout gémit ici bas , la terre est altérée ,

Nous cedons à notre langueur ;

Ouvrez-vous à nos cris , et faites que la nuë

Repande enfin sur nous la rosée attendue

Qui nous doit donner le Sauveur.

L. M. D. G.



Non



NOus avons toujours eu une attention particuliere d'instruire le Public de la mort des Personnes distinguées par leur merite Litteraire , de celles sur tout , qui ont joint à une érudition peu commune une éminente vertu , en ajoutant à l'égard de ces dernières , lorsque nous avons été instruits , les tributs de louange , qui sont en usage dans la Republique des Lettres. Il y a long - temps que nous nous serions acquité de ce devoir envers M. l'Abbé de Bellegarde , si nous avions été avertis plutôt de son décès ; et si après l'avoir sçû , nous avions pû tirer de notre propre fonds la matiere de son Eloge : la retraite et le genre de vie de ce Sçavant nous ont privé de cette satisfaction. Le R. Pere Tournemine , toujours pret à honorer la vertu et à rendre témoignage à la verité , a bien voulu suplée à notre indigence , et on va voir combien le Public et la mémoire de l'illustre Défunt ont gagné à ce retardement.

ELOGE de M. l'Abbé de Bellegarde ;
par le R. P. Tournemine.

VOus ne pouviez , Monsieur , vous adresser mieux pour être instruite sur le feu Abbé de Bellegarde ; il s'appeloit *Jean-Baptiste Morvan* : son Pere étoit Procureur Fiscal d'une Terre de mon Pere. Il est né à *Piriac* sur la côte de Bretagne dans le Comté Nantois. Je ne sçai pas précisément son âge. Il étoit seurement plus âgé que vous ne croyez. On pourra sçavoir cela , et d'autres circonstances à la Communauté de S. François de Sales.

Il a passé seize ou dix-sept ans dans la Compagnie de Jesus. Son esprit , son goût pour les Belles-Lettres et les Mathématiques , la douceur de son naturel , le firent estimer et cherir. Il eut pour Amis particuliers le P. Pardies , le P. Rapin , et le P. Bouhours. Il étoit l'Eleve de ce dernier , à qui j'ai entendu dire plus d'une fois qu'il connoissoit peu d'Ecrivains en France dont le stile fut plus pur , et plus élégant sans affectation , que celui de l'Abbé de Bellegarde, et que cet Abbé possédoit parfaitement le tour de notre Langue. On peut s'en convaincre par la lecture d'un de ses Livres , intitulé *Reflexions sur l'Elegance et la Delicatesse du stile*.

Co

Ce Livre et les *Doutes sur la Langue François*, Ouvrage du P. Bouhours, ne sauroient être trop familiers à ceux qui veulent écrire en François. On trouve dans l'un et dans l'autre cette facilité élégante et cette correction de stile, qui font une partie du caractère de ces deux agreables Ecrivains.

Un attachement trop déclaré pour la nouvelle Philosophie fut la principale cause de sa sortie de chés les Jesuites, parmi lesquels il n'avoit pas pris encore les derniers engagements. Ces Peres regardoient alors le mépris de l'ancienne Philosophie comme une faute considerable. Il ne cessa point d'aimer la Compagnie; elle ne cessa point de l'estimer, et il y a toujours conservé d'illustres Amis.

Sa conduite constamment irreprochable, sa pieté sincere, la réputation que ses travaux lui ont justement acquise, font honneur à l'Ordre qui l'avoit élevé. Il a prêché avec succès et par lui-même et par d'autres. Apliqué par goût et par nécessité à la composition de differens Ouvrages de Pieté, de Morale, d'Histoire, &c. il a donné au Public presque autant d'Ouvrages qu'il a vecû d'années, écrivant facilement: et comme il s'étoit interdit tout autre plaisir que celui d'un

C iij commerce

commerce fort mesuré avec un petit nombre d'Amis, et que, Philosophe sans ostentation, content de peu, il ne donnoit aucun de ses momens aux soins de la Fortune, son temps menagé lui a suffi pour tant d'Ouvrages. Quelques-uns se sentent du besoin où il étoit de servir les Libraires à leur gré.

Ce n'est pas sur ces Ouvrages commandés, et trop promptement exécutés que sa reputation est fondée : il a laissé à la posterité des Monumens plus durables. *Les Réflexions sur ce qui peut plaire ou déplaire dans le commerce du Monde*, ont eu plusieurs Editions et sont traduites dans toutes les Langues de l'Europe. Il ne regardoit cependant cet Ouvrage que comme un amusement de sa jeunesse.

Il mettoit toute sa complaisance dans les Traductions des Ouvrages des Saints Peres : c'étoit son travail favori. Il en a publié plus de trente Volumes *in octavo*, Traductions que les Libraires attribuoient aux Ecrivains de Port Royal, et qui certainement sont plus fideles, plus correctes, et aussi élégantes que celles que nous tenons de ces excellentes Plumes.

Les Traductions de S. Chrysostome sur l'Épître aux Galates, sur la Genèse, sur les Actes; des Opuscules, et des Homelies

lies choisies de cet éloquent Pere , des Lettres de S. Basile , des Ouvrages de Clement Alexandrin , de S. Leon , de S. Gregoire de Nazianze , de l'ingenieux S. Astere , ces Traductions , dis-je , seront toujours des modeles de la parfaite éloquence et du bon stile François , et des thrésors de la Science et de la Pieté chrétienne.

Nous avons encore de cette infatigable Ecrivain un premier Tome de l'*Histoire universelle des Voyages* qui en fait souhaiter la suite.

Son merite Litteraire n'étoit pas ce qui étoit le plus estimable dans lui. Honnête Homme , vertueux Ecclesiastique , d'un commerce aisé , ennemi de la satire , sa plume n'a jamais blessé personne ; et il sembloit être né sans passion. Il a vécu de ce que lui raportoit son travail ; et il est mort pauvre dans la Communauté de S. François de Sales. Il n'a pas cherché la Fortune, la Fortune auroit dû le chercher.

Dès mon enfance l'Abbé de Bellegarde, encore Jesuite , avoit lié avec moi une amitié , que soixante ans n'ont point affoiblie. Depositaires de tous ses sentimens, je l'ai toujours vû content de son sort , sans inquietude pour les biens presens , uniquement occupé des biens éternels.

C v Des

2394 **MERCURE DE FRANCE**
Des fortunes , des reputations plus brillantes valent-elles la sienne ? il est mort le Avril 1734.

EXTRAIT d'un Mémoire communiqué par M. de Chaserey , Supérieur de la Communauté de S. François de Sales.

MR. Jean-Baptiste de Morvan de Bellegarde , naquit à Pihiyriac , petite ville du Diocèse de Nantes le 30. Août 1648. * d'une noble Famille. Son Pere Jacob de Morvan , sieur de Norverel , et Perrine de Bourgneuf sa Mere , tous deux recommandables par leur pieté , lui donnerent une éducation toute chrétienne. On ne sçait rien de particulier de son enfance ni de ses études , qui doivent avoir été serieuses et des plus heureuses , à en juger par les Monumens qui nous restent de sa profonde érudition.

Il a passé quelques années dans la Compagnie de Jesus, où il a puisé un fonds de Pieté et de Religion, qu'il a conservé jusqu'à la mort. Cette pieté paroît sur tout dans ses Sermons qu'il a prêchés avec succès , et que d'autres personnes ont re-

* *En Bretagne la Charge de Procureur Fiscal d'une Jurisdiction , est compatible avec la Noblesse. La Coutume de la Province va encore plus loin sur ce sujet.*

cherchés

cherchés et ont aussi prêchés avec fruit. Plusieurs Prélats ont souhaité de les avoir, et le pieux Auteur s'est défait de tous en leur faveur.

Au milieu de ses plus grandes occupations Litteraires , il ne manqua jamais un seul jour de dire la Messe, laquelle il celebrait toujours avec une ferveur et une tendresse de devotion qui touchoit les Assistans. Ce qui a duré jusqu'aux deux dernières années de sa vie', qu'il perdit entièrement l'usage des jambes et des yeux.

Il a été mis à de grandes épreuves avant sa retraite à la Communauté de S. François de Sales , ayant vû mourir successivement tous ses Amis les plus intimes , sans rien perdre cependant de cette égalité d'esprit , et de cette douceur qui faisoit son principal caractère.

Depuis la publication de son Histoire d'Espagne en l'année 1726. il abandonna entièrement l'étude , et tout genre de composition , ne voulant plus penser , disoit il , qu'à faire pénitence , et à se préparer à la mort , dispositions dans lesquelles il a continué de vivre , et qu'il a mis en pratique jusqu'à son dernier jour. L'Auteur du Mémoire que nous abrégeons , entre là-dessus dans un détail édifiant et pathétique. C vj C'est

C'est dans ces sentimens qu'avant sa retraite , il fit un jour embaler tous ses Livres , qu'il envoya à un Curé de Bretagne de ses anciens Amis. Il se défit pareillement de tous ses Manuscrits , donna presque tous ses meubles , et resta dans sa chambre dépouillé et denué de tout. C'est dans ce dénuement , dit le même Auteur , que je le trouvai un jour à genoux devant un Tableau de la Flagellation du Sauveur , fondant en larmes et dans une situation des plus touchantes.

Sa charité étoit sans bornes , et tant qu'il a eu quelque moyen de l'exercer , il n'a jamais refusé aucun pauvre , principalement les pauvres honteux.

L'Auteur ajoute plusieurs choses édifiantes sur l'esprit de charité , par rapport à Dieu , et de componction , dont notre pieux Abbé étoit rempli. » Je l'ai , dit-il , » confessé les deux dernières années qui » ont précédé sa retraite , et il m'édifioit » infiniment , ayant une plus vive douleur » des plus petites fautes , que les plus grands » libertins n'en ont ordinairement des » crimes les plus énormes.

» Depuis qu'il fut retiré à S. François de » Sales , j'allois régulièrement (c'est la » même Personne qui parle) toutes les » semaines le soir à l'infirmerie , où il étoit

» étoit avec les autres Mrs infirmes. Il
 » étoit le seul de l'infirmerie auquel Dieu
 » avoit conservé tout son bon esprit, qu'il
 » a eu très-sain jusqu'à la mort. Il s'humili-
 » loit là-dessus devant le Seigneur, voyant
 » tous ses Confreres si déchus. Voilà, me
 » disoit-il, des Messieurs qui ont rendu
 » des services considerables à l'Eglise.
 » Celui-ci a prêché dans les plus fameuses
 » Chaires de Paris, celui-là a enseigné long-
 » temps la Théologie dans l'Université,
 » &c. Voilà nos Maîtres. Quel change-
 » ment ! misere humaine s'écrioit-il.

Apres avoir vécu environ deux années
 dans cette infirmerie, toujours dans une
 même situation, c'est-à-dire assis dans un
 fauteuil, par la privation totale de ses
 jambes ; mais toujours dans le même es-
 prit de patience, de resignation ; dans les
 dispositions enfin les plus chrétiennes, ce
 grand Serviteur de Dieu mourut le Lundy
 des Fêtes de Pâques 26. Avril 1734. âgé
 de 86. ans.

Une Lettre de M. le Superieur de S.
 François de Sales, du 25. du mois d'Oc-
 tobre 1735. accompagnoit le Mémoire
 dont nous venons de donner l'Extrait. Il
 est bon aussi de la rapporter.

» Monsieur, j'ai l'honneur de vous en-
 » voyer

» voyer le Mémoire qu'on m'avoit pro-
 » mis touchant la Vie et les Ecrits de feu
 » M. l'Abbé de Bellegarde. Il est de *M.*
 » *Selle*, Prêtre et Chapelain des Dames
 » Religieuses Recollectes de la rue du
 » Bacq, qui l'a connu très particuliere-
 » ment, et long-temps : je n'ai rien à y
 » ajouter, que de confirmer tout ce qui
 » y est dit de l'innocence des mœurs de
 » cet Abbé, de son humilité, de sa cha-
 » rité envers les pauvres, et sur tout de
 » sa grande pieté.

» Il n'a apporté aucuns Livres ni Papiers
 » dans notre Communauté, s'étant défait
 » de tout avant que d'y venir pour ne tra-
 » vailler qu'à se disposer, comme il a fait,
 » pendant près de deux ans qu'il y a de-
 » meuré, à rendre sa mort précieuse aux
 » yeux de Dieu.

» J'oublois de vous dire qu'il y a en-
 » core un de ses Freres Avocat au Parle-
 » ment de Rennes. C'est, Monsieur, tout
 » ce que je puis vous apprendre pour re-
 » pondre à la Lettre de M. votre Ami. Je
 » suis, &c.

Cette Lettre est écrite à M. le Cheva-
 lier du Moulin, Gentilhomme de merite
 attaché à M. l'Archevêque de Paris, qui
 a bien voulu, à notre priere, se donner
 les

NOVEMBRE. 1735. 2395.

les soins nécessaires pour avoir les instructions qui nous manquoient sur ce digne sujet.

Un Catalogue des Ouvrages de l'Abbé de Bellegarde seroit ici à sa place, mais nous avons besoin de quelque temps pour le donner avec toute l'exactitude nécessaire. C'est à quoi nous nous engageons volontiers envers le Public.



S O N N E T

EN BOU TS - R I M E S.

Q U'il est rare de voir un homme vraiment Sage !
Ce Vieillard qui s'estime à l'égal de Platon ,
Qui sous le faix des ans courbé sur un Bâton ,
Contre tous les plaisirs arme une vaine Rage ;
Quel est-il en effet ! sa foiblesse l'en- Gage ,
A faire l'esprit fort , à paroître un Caton ,
Du Manteau qui le couvre , arrachez le Bouton ;
Qui, des fous mieux que lui peut mériter la Cage-
Le Guerrier qui se prise et croit être un Jupin ,
Est

2400 MERCURE DE FRANCE

Est au moindre revers plus petit que *Crispin* ;
Elevé , c'est Cesar et Thersitte en sa *Chutte* ,

Accablé de malheurs, plus peureux qu'un *Lapin*,
Il succombe , et caché dans un fatal *Sapin* ,
A sa foiblesse enfin il cesse d'être en *Butte*.

M. D.



*LETTRE du R. P. Mathieu Texte ,
Dominicain, à M^e .. Religieuse du même
Ordre dans le Monastere Royal de Poissy,
au sujet du lieu de la Naissance de SAINT
Louis Roy de France.*

MADAME, j'ai vû par la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 15. Octobre 1735. quelle a été votre surprise , lorsque M. . . . en vous demandant des Mémoires sur votre Maison , pour l'Ouvrage Historique qu'il a entrepris , il vous parut revoquer en doute si le Roy S. Louis est né à Poissy , j'ai en même temps compris que vous exigiez de moi qu'en vûë de l'interêt qui nous doit être commun , je fisse quelque diligence pour dissiper ce doute si opposé à vos preuves et à vos traditions. C'est , Madame , ce que j'entreprends ici , me faisant

sant d'un côté un devoir de répondre à votre zele pour la verité , et de l'autre comme forcé par la nouveauté d'un sentiment , déjà publié dans le Mercure de France , déjà suivi par un Auteur respectable , et dont les suites seroient à craindre , si on ne travailloit dès le commencement à désabuser le Public , souvent trop facile à se laisser prévenir. —

Pour donner à mes recherches l'ordre qui convient , je commence par rapporter un passage précis de la vie de S. Louis , écrite par Guillaume de Nangis , Religieux Benedictin , Auteur d'autant plus digne de foy , qu'il écrivoit à S. Denis près de Paris , du tems même de ce S. Roy , qui peut avoir ouï dire de la propre bouche de ceux qui en avoient été les témoins, les faits qu'il rapporte dans cette vie. Elle a été imprimée par les soins du celebre André Duchesne dans le V. T. p. 369. de sa grande compilation des Ecrivains de l'Histoire de France , sous le titre de *Gesta Sancti Ludovici , Francorum Regis* , et depuis par Dom Luc Dachery , Benedictin , dans son *Spicilegium* , &c. Voicy le passage de Nangis.

Igitur ad laudem devotionis fidei ipsius pertinet , quod cum unâ vice esset apud Pissiacum Castrum , quibusdam familiaribus suis

2402 **MERCURE DE FRANCE**
*suus , gaudens , et glorians dixit , quod ma-
 jus bonum , et digniorem honorem , quem
 unquam habuerit in hoc mundo , fecerat sibi
 semel Dominus in Castro illo prædicto ; miran-
 tibus qui aderant de quo honore hoc diceret ;
 cum in civitate Remensi , ubi regni coronam ,
 et sacram susceperat Uncionem , hoc dixisse
 eum potius existimarent , subridendo respon-
 dit : quod in hoc Castro sacri baptismi gratiam
 susceperat quod super omnes honores sive dig-
 nitates mundanas majus Donum et Digni-
 tatem incomparabilem , reputabat. Unde
 etiam cum secretas litteras alicui familiari
 mittebat , et ex causâ aliquâ volebat suppri-
 mere nomen Regis : Ludovicum de Pissiacæ
 sive Ludovicum Dominum Pissiaci se vo-
 cabat.*

Et voici la traduction litterale du pas-
 sage de Nangis, en faveur des Personnes
 moins instruites , auxquelles vous pour-
 rez communiquer ma Lettre.

» Ainsi en parlant des sentimens de
 » pieté que S. Louis eut pour tout ce qui
 » regarde la Religion, il faut que j'ajoute,
 » qu'étant un jour au Château de Poissy,
 » il dit à quelques-uns de ses plus fami-
 » liers , d'un air content , et en se con-
 » gratulant de son bonheur , que c'étoit
 » dans ce lieu que le Seigneur lui avoit
 » fait part du don le plus précieux, et du
 degré

» degré de gloire le plus élevé, qu'il eut
 » pû désirer dans ce monde ; ceux qui
 » étoient présens lui ayant témoigné que
 » Rheims , où il avoit été sacré et cou-
 » ronné Roy de France , étoit préférable
 » à Poissy , il répondit en souriant , que
 » c'étoit pour avoir reçu dans Poissy la
 » grace du Baptême , qu'il estimoit plus
 » que tous les honneurs et toutes les dig-
 » nités de ce monde. Prévenu de ce pieux
 » sentiment , lorsqu'il écrivoit à quel-
 » qu'un de ses plus familiers , ou que
 » pour quelque raison , il vouloit supri-
 » mer sa qualité de Roy , il signoit : *Louis*
 » *de Poissy , ou Louis Seigneur de Poissy.*

Le R. P. de Montfaucon , Benedictin ,
 si connu parmi les Sçavans , qui écrit ac-
 tuellement à Paris , n'ayant pas vû les
 preuves qui établissent la naissance de S.
 Louis à Poissy , et que je vais rapporter , a
 cru qu'on ne devoit pas inferer du té-
 moignage de Nangis, que S. Louis soit né
 à Poissy , mais seulement qu'il y ait été
 baptisé.

» Pour remplir la planche , dit-il , T. II.
 » p. 121. des Monumens de la Monarchie
 » Françoisse , nous ajoûtons ici les Fonts
 » Baptismaux où fut baptisé S. Louis ,
 » qu'on conserve dans l'Eglise de N. D.
 » de Poissy.

» Ce

» Ce S. Roy avoit une veneration si
 » grande pour ce lieu où il avoit été rege-
 » neré en Jesus-Christ , que taisant quel-
 » quefois sa qualité de Roy , dans les Let-
 » tres qu'il écrivoit à ses Familiers , il si-
 » gnoit Louis de Poissy , ou Louis Sei-
 » gneur de Poissy, dit Nangis.

» Plusieurs Auteurs du plus bas temps ,
 » ont écrit qu'il étoit né à Poissy , trom-
 » pés aparemment par le passage de Nan-
 » gis. Mais M. Maillart , Avocat , dans
 » sa Dissertation manuscrite qu'il m'a
 » communiquée, fait voir, qu'aucun Au-
 » teur du tems , ne dit qu'il soit né à
 » Poissy , et rapporte trois Chartres , deux
 » de Louis XI. l'une de 1468. l'autre de
 » 1475. et une troisième de Henry I V.
 » de 1601. où ces Princes donnent exem-
 » ption de tailles, et d'impôts pour quel-
 » que tems , aux habitans de la Neuville-
 » en-Hez, dans le Beauvoisis, en conside-
 » ration de ce que S. Louis étoit né dans
 » ce lieu , et en la même maniere , di-
 » sent-ils, que les prédcesseurs de ces habi-
 » tans avoient joui de la même exemption,
 » ce qui semble ne laisser aucun doute.

C'est ainsi que parle Dom Montfaucon,
 contre le sentiment unanime de tous ceux
 qui ont écrit du lieu de la naissance de S.
 Louis , lesquels l'ont reconnu à Poissy.

Mais

Mais si je produis à ce R. P. qui dit qu'il n'y a que des Auteurs du plus bas tems qui ont écrit que S. Louis est né à Poissy , et à M. Maillart , habile Avocat, et respectable par son merite personel , qui prétend qu'aucun Auteur du temps ne l'a dit : si je produis , dis-je , des Ecrivains contemporains de S. Louis qui l'ont dit ; une Chartre autentique de ce tems-là qui le confirme , un fameux Predicateur du siecle de Louis XI. nommé Pepin , Dominicain d'Evreux , qui l'insera dans le Panégirique de S. Louis , qu'auront-ils à repliquer à des témoignages si positifs ?

Commençons par celui de *Guillaume de Chartres* , Chapelain de S. Louis , qui l'accompagna dans ses deux voyages d'Asie , et d'Affrique. Voici comment il s'explique dans la Vie de ce S. Roy, qu'il a composée comme témoin , rapportée par M. Duchesne , T. V. p. 472. déjà cité.

In omnibus etiam Apostolorum vigiliis , licet in quibusdam eorum , non jejunaretur , in Parisiensi vel in aliâ Diacesi in quâ erat , ad sui excusationem , de hoc sibi loquentibus prætendendo , quod de Carnotensi Diacesi oriundus existeret , in quâ hujus modi vigilia jejunantur.

» S. Louis, dit Guillaume de Chartres ;
jeûnoia

» jeûnoit aux vigiles de tous les Apôtres ,
 » quoique dans le Diocèse de Paris, et dans
 » d'autres Diocèses , où il se trouvoit , ces
 » jeûnes n'y fussent pas tous d'obligation,
 » et pour s'excuser il repondoit à ceux qui
 » le lui representoient : *qu'étant né dans le*
» Diocèse de Chartres où ils étoient com-
 » mandés , il vouloit les garder. Personne
 ne peut revoquer en doute que la Ville de
 Poissy ne fut alors , et ne soit encore du
 Diocèse de Chartres.

Le second témoignage est celui de *Bernard Guidonis* , Dominicain , Evêque de
 Lodève , Historien d'une probité recon-
 nuë , né près de Limoges en 1260. dix ans
 avant le décès de S. Louis , âgé de 37. ans
 lorsqu'en 1297. Philippe le Bel commença
 les Bâtimens du Royal Monastere de Pois-
 sy , et decedé en 1331. Dans le manus-
 crit de cet Auteur , dont il y a plusieurs
 copies qu'on trouve encore dans les Con-
 vents de son Ordre de Toulouse, de Car-
 cassone et de Langres , il est marqué en
 deux Endroits que Saint Louis est né à
 Poissy.

Le P. Echard qui l'a copié de ce dernier
 Exemplaire , le rapporte en ces termes
 dans son Ouvrage intitulé *Scriptores Ordini-*
nis Prædicatorum , T. 1. p. vi.

Notitia altera, status Ordinis, qualis erat
anno

NOVEMBRE. 1735. 2407
anno M.CCC. III. Ex Bernardo Guidone, in Provinciâ Francia, Monasteria Sororum hac erant.

De Monte Argino juxta Senonas, celui de Montargis près la Ville de Sens, &c,

De Pissiaco, prope Parisius, quod incepit fundari in honorem gloriosissimi Confessoris Beati Ludovici Regis piissimi, quondam Regis Francorum, à Domino Rege Philippo, tam insigniter, quàm regulariter, et potenter anno Domini M.CC. XCVII. auditâ Canonisatione Sancti Ludovici, piissimi Regis Francorum, quondam Avi sui, qui apud Pissiacum natus est in mundo, et sacrum Baptisma suscepit, &c.

» Autre notice de l'Ordre des FF. Prêcheurs, tel qu'il étoit en 1303. transcrite du Manuscrit, de Bernard Guidonis.

» Les Monasteres des Sœurs de la Province de France, étoient celui de Montargis, &c.

» Celui de Poissy près de Paris, qui a commencé d'être fondé en l'honneur du très-glorieux Confesseur S. Louis, Roy très pieux, autrefois Roy des Français, par le Seigneur Roy * Philippe en 1297. l'année de la Canonisation de S.

* Philippe, sans dire lequel, stile d'un sujet qui parle du Roy sous lequel il écrit, et qu'il appelle son Seigneur.

Louis

» Louis Roy des François , son ayeul , né
 » et baptisé à Poissy , &c.

Le R. P. Dom Martenne , autre Sçavant Benedictin , a fait imprimer en 1729. *Tome VI. col. 541. veterum Scriptorum* , un Ancien Catalogue Manuscrit de la Bibliothèque du Roy , dont l'Auteur anonime a copié mot à mot du Manuscrit de Guidonis , ce qu'il a écrit des Monasteres des Religieuses Dominicaines de la Province de France , et en particulier ce que nous venons de dire de celui de Poissy , ajoutant ensuite , ceux qui ont été érigés jusques à son tems , et dont Guidonis ne parle pas.

D'ailleurs le P. de Rechat , dit à la fin de la vie de son Patriarche S. Dominique , imprimée en 1647. au sujet de la fondation du Monastere de Poissy , p. 655. col. 1. que *Bernard Guidonis* en a traité au long , et que la naissance de S. Louis à Poissy , y est expressément marquée.

» Ayant eu en main , dit-il , les anciens
 » Registres de Bernard Guy , lequel écri-
 » voit actuellement , quand on prit pos-
 » session de ce Monastere. Voici comme il
 » rapporte lui-même cette fondation : Les
 » diligences de nos Peres en la poursuite
 » de la Canonisation de S. Louis Roy de
 » France , &c. et plus bas le Roy choisit

ce

» ce lieu par dessus les autres , *parce que*
 « *S. Louis y naquit.*

Les témoignages de ces Historiens sont confirmés par les Lettres même de la Fondation du Monastere Royal de Poissy, dont j'ay lû sur le lieu l'original , au bas desquelles sont le Seing , et le Sceau semé de France , de Philippe le Bel ; elles sont datées de Niauphle , dans le mois de Juillet de l'année M. CCC. IV. et en voici les termes.

PHILIPPUS DEI gratiâ Francorum Rex , &c.

Hinc est quod nos ad memoriam revocantes , eximia dilectionis affectum , et intima affectionis zelum , quem egregius Confessor beatus Ludovicus , olim Rex Francorum Avus noster , ad Ecclesiam beatæ Mariæ Villa Pissiaci , in quâ renatus Fonte Baptismatis , Christianæ fidei et salutis nostræ primordia suscepisse dignoscitur , et Villam ipsam originis suæ locum dum præsentis vitæ commodis fungeretur , habebat ; &c. actum Nealph. Mense Julio , anno Domini M. CCC. IV.

» PHILIPPE , par la grace de Dieu ;
 » Roy des François , &c. Et c'est pour
 » cela que rapellant dans notre memoire
 » l'affection singuliere que l'illustre Con-
 » fesseur , le Bienheureux S. Louis , notre
 D » Ayeul ,

2410 MERCURE DE FRANCE

» Ayeul , cy-devant Roy des François ,
 » portoit à l'Eglise de la Bienheureuse
 » Vierge Marie de la petite Ville de Pois-
 » sy , dans laquelle il avoit été regeneré en
 » J. C. et avoit reçu , comme on sçait , les
 » fondemens de la foy Chrétienne et de
 » notre salut , ayant de plus eû le Domaine
 » de cette *petite Ville le lieu de sa naissance*
 » pendant qu'il eut le maniment des
 » biens de cette vie présente ; *Habebat*
 » *Villam ipsam , locum suæ originis , dum*
 » *fungeretur commodis vitæ præsentis.*

On dit *Oriundus* , né dans un lieu ,
 Budée se sert du mot *Originarius* , que
 le Dictionnaire d'Etienne , un des plus
 estimés , traduit ainsi , *natif de quelque*
lieu , Philippe le Bel s'exprime ici à peu près
 comme Guillaume de Nangis , qui dit
 que S. Louis signoit quelquefois Louis
 de Poissy , ou Louis Seigneur de Poissy :
Ludovicum Pissiæci seu Ludovicum Domi-
num de Pissiaco se vocabat , par rapport aux
 biens de la grace et à ceux de la fortune.

La sépulture de deux Freres de S. Louis ,
 Philippe et Jean , venus au monde par
 un même enfement , (dit Mezeray ,
 T. II. pag. 233.) morts jeunes et enter-
 rés à Poissy , me paroît une conjecture
 bien fondée , pour confirmer le sentiment
 de la naissance de S. Louis dans cette
 Ville.

N O V E M B R E. 1735. 2418

Ville. On trouva en 1714. que le Pavé du Chœur de l'Eglise de Notre-Dame de Poissy fut renouvelé, les deux Corps de ces deux Princes dans deux caveaux contigus, chacun dans le sien, avec 4. Urnes de terre aux 4. coins , à ce que m'ont écrit Mrs Bellier , Doyen du Chapitre , et Sauguerin , Chanoine et Curé de Poissy, comme témoins. Le Corps de Jean est du côté de la porte de l'Eglise dans une espee de Cercueil de plomb , comme celui d'un Enfant âgé à peu près de neuf ans , et l'autre tout au plus de deux mois , envelopé d'une piece du même métal , ce qui s'accorde avec ce qu'en a écrit le sçavant P. Simplicien , dans les Généalogies de France , en ces termes :
» Quatrième fils de Louis VIII. Philipe ,
» mort jeune; cinquième , Jean Comte
» d'Anjou et du Maine , né au mois de
» Septembre 1219. accordé par traité
» passé à Vendôme au mois de Mars 1227.
» à Yolande de Bretagne , mort jeune ,
» sans avoir accompli le mariage , et fut
» enterré avec son frere Philipe , comme
» porte leur Epitaphe , qui se voit dans
» l'Eglise de N. D. de Poissy.

Toutes ces circonstances donnent lieu de présumer que Poissy , où est aussi inhumée, selon le P. Simplicien, la Reine

D ij Agnès

2412 MERCURE DE FRANCE

Agnès de Méranie , III. femme de Philippe Auguste ,) devoit être la demeure ordinaire de la Reine Blanche , Bru de ce Roy Philippe, où elle faisoit ses couches, et élevoit ses Enfans , et où , par une suite naturelle , S. Louis doit être venu au monde. C'est le sentiment d'un Auteur celebre , qui soutient que S. Louis est né à Poissy.

» La Ville de Poissy , dit André Duchesne , pag 217. des Antiquités de Paris , n'étoit anciennement qu'un Château de plaisance , où les Reines faisoient leurs couches, une Maison Royale , où les Enfans de France prenoient leurs premières nourritures , avant que Fontainebleau et S. Germain fussent bâtis. Constance, femme de Robert, décédée en 1034. y fit construire l'Eglise de N. D. où elle ordonna d'être enterrée.

Quelqu'un a crû que cette Reine avoit aussi fait bâtir la Chapelle qui est dans la seconde Cour des Religieuses , mais les Armes de France et de Navarre qui sont aux vitres , les mêmes que celles de leur grande Eglise , font voir que la Chapelle ne fut faite qu'en attendant que l'Eglise fût achevée en 1330.

Pour répondre aux trois Chartres de l'exemption

l'exemption accordée aux Habitans de la Neuville-en-Hez, dans lesquelles il est dit que S. Louis est né dans ce lieu, je dis d'abord que ces trois Chartres ensemble ne doivent passer ici que pour une seule, la première ayant servi de Formulaire et de style aux deux autres que l'on nous oppose.

En second lieu, que M. Baillet, Auteur d'une Edition des Vies des Saints, l'un des plus grands Critiques du dernier siècle, né le 13. Juin 1649. selon le Dictionnaire Historique, au Village même de Neuville-en-Hez, lequel avoit le plus d'intérêt à soutenir la validité de ces Chartres, assure néanmoins que S. Louis est né à Poissy. T. II. p. 379.

« Louis, dit-il, IX. du nom, Roy
 » de France, fils de Louis VIII. et de
 » Blanche, fille d'Alfonse IX. Roy de
 » Castille, *naquit à Poissy*, et pour faire
 voir qu'il n'ignoroit pas l'existence de
 ces Chartres, et que s'il se déclare pour
 Poissy, c'est après une mûre délibération,
 il a mis dans une Note au bas de la page
 ce qui suit : « On voit deux Actes de nos
 » Rois, l'un de Louis XI. et l'autre de
 » Henry IV. qui portent qu'il est né à
 » Neuville-en-Hez, Bourg du Diocèse de
 » Beauvais, à 4. lieues de cette Ville, dans

D iij le

» le Château des Comtes de Clermont ;
 on lit ensuite dans la Colonne 383. du
 même Tome II de Baillet : » S. Louis re-
 » tournoit ordinairement à Poissy , non
 » pas tant *pour y être né* , que pour y
 » avoir reçu le Baptême.

De plus, Baillet, dans son T. IV. pag. 292.
 parle de trois Evenemens remarquables
 arrivés en l'an 1215. dont le premier
 est *la naissance de S. Louis à Poissy*.

Après cet aveu sincere d'un Auteur
 si bon Critique , natif du Bourg même ,
 dit Neuville le Château en Hez , qui
 préfere la verité à son propre intérêt ,
 quelle attention doit-on faire à ces sor-
 tes de Chartres d'Exemption , qui n'ont
 fait aucune impression sur son esprit ?

Il avoit , sans doute , compris qu'elles
 ne sont ni un Arrêt prononcé sur un
 droit bien établi , ni un Privilege acor-
 dé pour toujours , ce qui auroit deman-
 dé un parfait éclaircissement du fait en
 question ; mais que c'étoit une simple
 grace acordée de tems en tems et sans
 conséquence , par des Rois pieux , plus
 attentifs à la voix des Habitans d'un pe-
 tit Bourg qui les suplioient de les sou-
 lager , qu'à se faire instruire de la verité
 du motif de pieté exposé , afin d'obte-
 nir avec plus de facilité ce qu'ils de-
 mandoient.

On

On accusera peut-être Baillet d'une trop grande indifférence envers sa Patrie, et moi je dis que dans cette occasion son bon cœur pour elle n'a pû se démentir, en passant sous silence en sa faveur ce qu'il n'ignoroit pas, et ce qu'il auroit pû rapporter à son préjudice. Voici ce que c'est.

La Reine Blanche accoucha, selon ces Chartres d'Exemption, dans le Château des Comtes de Clermont; mais comment auroit-elle pû choisir ce Château pour y faire ses couches, puisqu'il n'étoit pas encore réuni à la Couronne, non plus que ce Comté, comme l'écrit M. de la Martinière, dans son Dictionnaire Géographique, imprimé en 1730? » Clermont, dit-il, dans le Beauvoisis, » a eû ses Comtes. Thibaud en jouïssoit » en 1218. mais Philipe Auguste l'acquie » peu après. Remarquez ici que S. Louis étoit né dès 1215.

Je sçai que plusieurs de nos Reines ont honoré leurs voisins de leur présence, et que la Reine Blanche auroit pû se trouver dans ce Château par occasion; mais S. Louis étant venu au monde dans le terme ordinaire, sa Mere n'auroit pas entrepris un voyage de 15. lieuës, ou n'auroit pas resté dans ce Château se voyant

D iiij à

à la veille de ses couches; que si étant déjà en chemin, elle fut obligée de s'y arrêter, qu'on nous dise où elle alloit, d'où elle venoit; un Evenement si singulier n'auroit pas échapé aux Historiens, et pas un n'en parle. Raison-nons un peu là-dessus.

Avoier, sur le témoignage de Nan-gis, que S. Louis a été baptisé à Poissy, et nier qu'il y soit né, c'est vouloir qu'il y ait été porté du Château des Comtes de Clermont, distant de 15. lieuës de Poissy, immédiatement après sa naissance, et c'est ce que l'on aura de la peine à se persuader. A quelle occasion auroit pû être faite cette translation si précipitée et si périlleuse par raport à la vie d'un fils de Roy, si cher à l'Etat, né de Parens si pieux, et principalement à l'égard du salut de son ame, exposant ce Prince dans un long et pénible voyage, en danger de mourir sans avoir reçu le Baptême? Translation sans exemple et dont la seule idée du péril fait frémir

Mais ce fait devient bien plus incroya-ble, quand on pense qu'il faut que la Reine sa Mere ait été transferée à Poissy, dès le même temps qu'elle eut accouché, puisque Dupleix, qui écrivoit
l'Histoire

NOVEMBRE. 1735. 2417
l'Histoire de France il y a plus de cent
ans , et qui raporte un fait trop grave
et trop singulier , pour croire qu'il l'a
inventé , dit T. II. p. 253.

» *S. Louis nâquit au Château de Poissy,*
» Blanche , sa Mere , prenant garde après
» son enfancement , que pour la consi-
» deration de son repos , on ne sonnoit
» pas les Cloches de l'Eglise Collegiale
» de N. D. de Poissy , qui est dans le
» Pourpris du Château , se fit porter en
» un endroit qui retient encore le nom
» de la Grange aux Dames ; exemple me-
» morable d'une religieuse modestie.

» Le grand Autel de l'Abbaye des Re-
» ligieuses de Poissy a été bâti en ce mê-
» me endroit où la Reine accoucha de
» ce Monarque , et l'incommodité du lieu
» ne le permettant pas , il n'a pû être
» dressé au Levant , suivant le plus com-
» mun usage de l'Eglise. Ainsi parle
» Dupleix.

Cette situation recherchée et rapportée
par plusieurs autres Auteurs , est évidente
à tous ceux qui sont ou ont été à Poissy ,
au lieu que l'Eglise Collegiale bâtie à 50.
pas de-là , est très-bien orientée.

Pour ce qui est de la *Grange aux Dames* ,
à 200. pas de Poissy , dont parle Dupleix , il
est constant qu'elle étoit apellée , comme

D v elle

2418 MERCURE DE FRANCE

elle l'est encore aujourd'hui, *la Grange M. S. Louis*, avant que d'appartenir aux Religieuses de Poissy, ce qui paroît par ce peu de mots que j'ai copiés de leurs Archives » Ce 22. Octobre 1390. a été » donnée à la Maison la Seigneurie de la » *Grange M. S. Louis*, acquise par Sœur » Marie de Bourbon, de l'Abbé et Religieux de la Trinité de Vendôme, » moyennant deux cent livres.

Ce que Dupleix ajoûte de la translation qui y fut faite de la Reine après ses couches, est une Tradition établie sur le lieu d'un tems immemorial, à ce que m'a écrit M. le Doyen du Chapitre de Poissy, natif du même Lieu et âgé de 84. ans ; » on y voit, dit-il, la Chambre de la Reine, et la seule application » qu'on a eüe à en reparer les ruines depuis plusieurs siècles, marque qu'elle » est un Monument venerable dont on » veut conserver la memoire. A 15. pas » de-là il y a une petite Eglise dédiée à » S. Jean-Baptiste, en laquelle il y avoit » plusieurs Chapelains fondés, dont le » Titre du dernier que nous avons dans » nos Archives, est de 1219. Il y est porté que si le Roy ou la Reine, entendant la Messe dans cette Chapelle, font » personnellement et manuellement quel-
» que

» que offrande, elle apartiendra au Cha-
 » pelain qui aura célébré, à condition
 » qu'il en donnera un denier à celui qui
 » lui aura répondu.

Ces Benefices de Chapelains et ce Re-
 glement des offrandes des Rois et des Rei-
 nes, prouvent que Poissy étoit alors ce
 qu'est aujourd'hui Versailles, où la Cour
 demouroit, et où S. Louis doit être né,
 puisqu'il y a été baptisé.

On auroit beau dire que les Parens de
 S. Louis ayant souhaité qu'il fût baptisé
 à Poissy, on n'avoit rien oublié pour
 les satisfaire, ces changemens de lieux
 si éloignés pour des Enfans qui viennent
 de naître, faits avant que de les avoir
 ondoyés, sont inouis.

Nous lisons dans Malvenda, Annal. p. 10.
 que Philippe III. Roy d'Espagne, voulant
 que son Fils qui lui succeda sous le nom
 de Philippe IV. fût baptisé sur les mêmes
 Fonts qui avoient servi pour le Baptême
 de S. Dominique de Guzman, leur Parent
 au 16. et 17 degré selon l'Arbre d'Imhof,*

* *Rodrigue Nugnez, Tige des Gusmans, eut trois fils, Alvaro, Pierre et Ferdinand, Pere de S. Domini- que, &c. L'Ouvrage porte sa recommandation dans le nom de l'Auteur, &c. Memoires de Trévoux 1713. Octobre, page 1678. L'autorité des Ecri- vains de ces Memoires, si respectables par leur élo- quence et leur capacité, mérite quelque attention.*

D vj celebre

2420 MERCURE DE FRANCE
celebre Historien Généalogiste, ordonna qu'on les transférât de la Ville de Caralogue, lieu de la résidence des Guzmans, à celle de Valladolid, où étoit la Cour, persuadé qu'il y avoit moins d'inconvenient à exposer une pierre à être brisée, qu'à priver un Enfant nouvellement né, de la vie présente et du salut éternel, en le mettant en chemin avant que d'avoir été, pour le moins ondoyé. Les Actes du Chapitre General des F.F. Prêcheurs, tenu à Valladolid en 1605. cités par Malvenda, qui nous apprennent les circonstances de cette action de pitié, également honorable au Roy qui la fit et à l'Ordre auquel il vouloit par-là témoigner son estime et son affection, ajoutent que le Prince fut nommé *Philippe-Dominique-Victor*.

Tout ce que je viens de dire me paroît convainquant ; on y voit les témoignages des Ecrivains du tems de S. Louis, la Fondation d'un Monastere Royal, où deux Dames de France et plusieurs Princesses ont pris l'habit de Religion, bâti en vuë de la Naissance et du Baptême de ce S. Roy, par son Petit-Fils ; la situation recherchée du grand Autel d'une Eglise des plus belles du Royaume, dédiée sous son invocation, et l'impossibilité d'accorder sa naissance

au

au Château des Comtes de Clermont, qui
 n'étoit pas encore réuni à la Couronne ,
 avec son Baptême à Poissy ; preuves qui
 seront toujours d'un plus grand poids
 qu'une opinion populaire qui a servi de
 prétexte à demander ces Exemptions , et
 dont il ne paroît aucun vestige à Neuville-
 en-Hez-le-Château, ni un seul Historien,
 qui depuis 500. ans en ait parlé , sans mê-
 me qu'on sçache sous quel Roy, 253. ans
 avant Louis XI. Les habitans ont com-
 mencé de jouir de ces Privileges ; peut-
 être sont-ils fondés sur quelque équivo-
 que faite de bonne foi. Car Robert ,
 Comte de Clermont, sixième fils de S.
 Louis , duquel Humbert V. General des
 Dominicains, eut l'honneur d'être le Pa-
 rain , et qui avoit eu en apanage le Com-
 té de Clermont en 1269. donna à son
 Fils aîné , premier Duc de Bourbon , le
 nom de Louis , afin d'honorer la me-
 moire de son S. Ayeul. Ce fait qui peut
 avoir donné lieu à un mal-entendu, bien
 loin de nuire aux Bourgeois de Neuville,
 doit , au contraire , leur faire esperer les
 mêmes grâces de la pieté et de la libe-
 ralité de nos Rois , descendans de S.
 Louis , par ce Robert de Clermont , Pere
 de Louis de Bourbon , Tige de la Mai-
 son Royale de Bourbon , aujourd'hui
 élevée

2422 MERCURE DE FRANCE
élevée si glorieusement sur trois augustes Trônes. Je suis, Madame, &c.

A Paris le 15. Octobre 1735.

CIRE D'ESPAGNE, est le mot de l'Enigme du mois d'Octobre. Le premier Logogryphe doit s'expliquer par FRAMBOISE ; où se trouve *Amboise, Oise, Bois, Rome, Omer, Bise, Frise, Orme, Fi, Fier, More, Marie, Bar, Ambo, Foi, Foire, Roi, Robe, Fraise, Frise.* Et le second par ANGE, où l'on trouve, *Nage, An, Ane, Gean, Age, Ne, Né, Gan.*



E N I G M E.

JE suis le fruit des soins industrieux
D'une petite République,
Qui d'un Palais sombre et rustique,
Fait son séjour laborieux.
Je dois à ses travaux mon être et ma substance ;
Mais ma figure est l'ouvrage de l'Art,
Et ma couleur l'effet d'une influence
Où le Printemps a bonne part.
J'habite chés les Grands et parmi la richesse ;
L'on ne me voit jamais chés l'indigent ;

Je

Je ne me plais qu'avec l'or et l'argent ;
 Juge , Lecteur de ma délicatesse.
 J'accompagne par tout les plaisirs et les jeux ;
 S'il se donne un Bal , une Fête ,
 Ou quelque repas somptueux ,
 J'y paroïs toujours à la tête.
 Des rendez-vous , même les plus secrets ;
 L'on me fait quelquefois complice ;
 Au Dieu d'Amour mon éclat est propice ;
 Voilà ma nature et mes traits.



L O G O G R Y P H E.

D'Une Ville je suis le nom.
 Partagez-moi de plus d'une maniere ,
 Vous trouverez un Article , un Pronom ;
 Un Astre et ce qui peut obscurcir sa lumière.
 Un Adverbe marquant la prohibition ;
 Plus une Préposition ,
 Un mot qui pris d'un sens, désigne une monture ;
 Et pris de l'autre , une chaussure.
 Un de ceux qui seront au jour du Jugement
 A la droite du Tout-Puissant ;
 Plus, ce qui des Oiseaux fait tomber le plumage ;
 Et cesser le ramage ;
 Enfin un Saint , Evêque de Bayeux.

De

2424 MERCURE DE FRANCE

De peur de me rendre ennuyeux
Je n'en dirai pas davantage.

P. M. Avocat au Parlement.

A U T R E.

Nous naissons toujours deux Jumelles,
Pour le service des Humains.
Que nous soyons laides ou belles
On nous voit très-peu dans leurs mains.
Lecteur, qui voudrois nous connoître,
Dix membres forment notre tout ;
Un, deux et trois, tu vois paroître
Un Dieu connu par tout.
Un de plus, vient changer mon Etre ;
Et m'arrachant du rang des Dieux,
Me fait l'O iseau chéri de la Reine des Cicux.
Huit, cinq, six, un, me font bête féroce ;
Quatre, deux, six, un, neuf, je suis pis qu'une
rosse ;
Alors je cherche à me cacher,
Et l'on va doucement pour pouvoir m'âtraper.
Un, cinq, six, dix, Insectes méprisables,
De la misere inséparables,
Qu'on a vû quelquefois
Abattre de grands Rois.
Mais quel cahos étrange,
Dix, cinq, six, un et neuf, je suis inanimé,
Et presque par tout l'on me mange

Am

NOVEMBRE. 1735. 2425

Au commencement du dîné.

Dix, cinq et trois, autre métamorphose :

Je ne suis rien ,

Et je suis quelque chose ;

On ne sçauroit me voir , mais on m'entend
fort bien,

Trois, cinq, quatre, neuf, je prends figure ,

Sans changer de nature ,

Variée en mille façons ,

Que fais-je ? des Chansons.

Lecteur que l'on tient en cervelle

Par tant de changement ,

Pour te venger , une Etoile cruelle

Va nous mettre à tes pieds peut-être en ce
moment.

Par le sieur Bellin.



NOUVELLES LITTERAIRES,

DES BEAUX ARTS, &c.

HISTOIRE DES SEQUANOIS et
de la Province Séquanoise , des
Bourguignons et du premier Royaume
de Bourgogne , de l'Eglise de Besançon
jusques dans le VI. siècle , et des Ab-
bayes Nobles du Comté de Bourgogne,
S.

2426 **MERCURE DE FRANCE**
S. Claude , Baume , Gigny , Château-
Châlon , Beaume-les-Dames , Lons le-
Saunier , Migette et Montigny , depuis
leur fondation jusqu'à présent. Par M.
F. J. *du Nod* , ancien Avocat au Parle-
ment , et Professeur Royal en l'Univer-
sité de Besançon. Se vend à *Paris* , chés
Briasson , Libraire, rue S. Jacques , 1735.
volume in 4.

ANALYSE des Infiniment-petits , com-
prenant le Calcul integral dans toute
son étendue , avec son application aux
quadratures , rectification , cubatures ,
centres de gravité , de percussion , &c.
De toutes sortes de courbes ; par M. *Sto-
ne* , de la Société Royale de Londres ,
Servant de Suite aux Infiniment-petits
de M. le Marquis *de l'Hôpital* , traduit
en François par M. *Rondelet* , Maître de
Mathématiques. *A Paris* , chés Michel
Gandoüin , Quay de Conty , et P. Fr. *Gif-
fard* , rue S. Jacques , 1735. vol. in 4.

AVIS DESINTERESSEZ sur les derniers
Ecrits publiés par la Cour de Vienne et
de Madrid , au sujet de la Guerre pré-
sente , avec quelques Observations de
Droit sur l'article cinquième de la qua-
druple Alliance , et le Supplément au Re-
cueil

cueil des Pièces citées dans la Reponse de la Cour de Vienne à la declaration de guerre de l'Espagne , où l'on trouvera les mêmes pièces que la même Cour a jugé à propos de ne pas exposer au Public , 1735. vol. in 4. *A Paris* , chés *Coignard* , et *Boudet* , rue S. Jacques.

TABLES ASTRONOMIQUES , dressées & mises en lumiere par les ordres et par la magnificence de Louis le Grand , dans lesquelles on donne les mouvemens du Soleil, de la Lune et des autres Planettes, déduits des seules Observations , et independamment d'aucune hypothèse ; la position des principales Etoiles fixes , visibles sur notre horison ; la methode du Calcul Astronomique , et le Calcul des Eclipses par la seule Trigonometrie rectiligne. La description , la construction , et l'usage des instrumens de l'Astronomie , pratique moderne ; et plusieurs Problèmes d'Astronomie et de Géographie , au Méridien de l'Observatoire Royal de Paris, dans lequel les Observations qui leur ont servi de fondement , ont été faites par *M. de la Hire* , Professeur Royal de Mathématiques , et de l'Académie Royale des Sciences , troisième Edition mise en François par l'Auteur , et publiée par *M.*

2428 **MERCURE DE FRANCE**
M. G. in 4. *A Paris*, chés *Monta-*
lant, Imprimeur-Libraire, Quay des Au-
gustins.

HISTOIRE GENERALE des Auteurs Sa-
crés et Ecclesiastiques, qui contiennent leur
Vie, le Catalogue, la Critique, le Juge-
ment, la Chronologie, l'Analyse et le
denombrement des différentes Editions
de leurs Ouvrages ; ce qu'ils renferment
de plus intéressant sur le Dogme, sur
la Morale, et sur la Discipline de l'E-
glise ; l'Histoire des Conciles tant gene-
raux que particuliers, et les Actes choi-
sis des Martyrs, par le *R. P. Remy Ceil-*
lier, Benedictin de la Congregation de
S. Vanne, &c. Tome V. in 4. *A Paris*,
chés la veuve *le Mercier*, et *Ph. N. Lot-*
tin, rue *S. Jacques*, et *Paulus du Mesnil*,
Grand'Sale du Palais. 1735.

LES VIES des Hommes Illustres, omi-
sés par *Plutarque*. Tome neuvième, con-
tenant *Annibal*, par *M. Dacier*. *Enée*,
Tullus Hostilius, *Aristomene*, *Tarquin*
l'Ancien, *L. Junius Brutus*, *Gélon*, *Cy-*
rus, *Jason*. Traduites de l'Anglois, de
Thomas Rouve, par *M. l'Abbé Bellanger*,
à Paris, chés *Rollin fils*, Quay des Au-
gustins, 1734. vol. in 4.

N O V E M B R E. 1735. 2429

DISCOURS ECCLESIASTIQUES ET MONASTIQUES , par l'*Auteur des Discours Chrétiens* , in 12. 3. vol. 1735. 6. liv. *A Paris* chés P. G. le Mercier , rue S. Jacques , au Livre d'or.

CATALOGUE des Arbres et Arbrisseaux qui se peuvent élever en pleine terre aux environs de Paris , de l'Imprimerie de Joseph Bullot , rue de la Parcheminerie , 1735. in 8.

LES OEUVRES DE THEATRE de M. de Brueys , 3. vol. in 12. *A. Paris* , rue S. Jacques , chés Briasson , 1735.

Dans un petit Avertissement à la tête du Livre , le Libraire apprend que la precedente Edition des Oeuvres de M. Palaprat étant épuisée , il en prepare une nouvelle , de laquelle on suprimera toutes les Pièces que l'on a revendiquées en faveur de M. de Brueys , qui se trouvent ici rassemblées. De cette façon , le Théâtre de M. Palaprat , avec les petits Ouvrages de Poésie qui y sont joints , feront un seul volume , lequel paroîtra incessamment , et fera un quatrième Tome au Théâtre de M. de Brueys ; il sera de même forme et de même caractere. Ainsi les Ouvrages de ces deux Associés se trouveront toujours de compagnie, La

La Vie de l'Auteur en 30. pages , suit cet Avertissement. David-Augustin de Brueys , étoit originaire du Diocèse d'Uzes , et naquit à Aix en l'année 1640. Sa Famille est ancienne , et descend de Pierre de Brueys , annobli par des Lettres de Louis XI. du 3. Septembre 1481. On compte parmi ceux qu'elle a donnés à la Republique des Lettres , le celebre Messire Charles de Barbeyrac , Medecin , et Beaufrere de M. de Brueys. Le Pere de notre Auteur qui étoit Protestant , éleva son Fils dans les principes de la Religion P. R. il lui fit faire ses études à Aix , et l'y fit recevoir Avocat : ce fut à peu près dans le même temps qu'il se maria , plus par inclination que par raison , &c.

Il quitta peu de temps après l'étude aride des questions de Droit et de la Jurisprudence , pour se livrer tout entier à celle de la Théologie et de la Litterature , &c. Il composa sa Paraphrase sur l'Art Poétique , qu'on trouve à la fin de ce Recueil.

Il repondit au Livre de *l'Exposition de la Doctrine de l'Eglise* que M. Bossuet , Evêque de Maux , venoit de publier. Ce Prélat resolut pour toute replique , de désabuser son Adversaire de ses erreurs , et de les lui faire abjurer. Il y réussit. M. de Brueys

Brueys composa peu de temps après un Ouvrage , intitulé *Examen des raisons qui ont donné lieu à la séparation des Protestans, &c.* et il le presenta au Roy, qui le reçut avec satisfaction. Mais il pria qu'on ne demandât rien pour lui, afin qu'on ne put le soupçonner , disoit-il , de s'être réuni à l'Eglise Romaine , par un motif d'ambition ou d'interêt.

En 1683. un an après sa conversion , il acheva son *Traité de la Sainte Messe* , et fut retenu à Paris par ordre du Roy , pour l'instruction des Protestans. Il quitta la profession d'Avocat ; sa femme étant morte vers ce temps-là , il reçut la Tonsure des mains de M. l'Evêque de Meaux.

Il fit ensuite quantité d'Ouvrages pour la défense de la Religion Catholique , et il en fut recompensé par des pensions du Roy et du Clergé.

Un genre aussi important et aussi sérieux que celui de la Morale et de la Controverse , ne paroissoit pas devoir se rencontrer avec le frivole du comique et de la plaisanterie ; et on n'attendoit pas de la plume d'un Théologien, des Actes et des Scenes ; mais le Théâtre François que M. de Brueys fréquenta pendant son séjour à Paris , développa les talens que la Nature lui avoit donnés pour le Dramatique. On

sçait

sçait que le goût et les dispositions que l'on apporte en naissant pour le genre comique , sont aussi difficiles , et peut-être aussi impossibles à vaincre , que le caractère : l'éducation et les reflexions peuvent en suspendre les effets , mais elles ne sauraient en corriger le principe : d'ailleurs, comme notre Auteur n'étoit aparemment pas convaincu des raisons que l'on allégué pour condamner la Comédie , il se seroit plutôt laissé aller à son penchant ; si des motifs de politique et de bienséance ne l'eussent arrêté.

M. Palaprat, son ami et son compatriote , en lui offrant de travailler ensemble dans un genre qu'ils aimoient tous deux, leva toutes les difficultés, et donna par-là à notre Auteur le moyen de satisfaire son goût , sans commettre son état et sa réputation. En effet il saisit avec joye la proposition , travailla avec ardeur , et composa *le Grondeur* ; *le Sot toujours sot* , ou *la Force du Sang* ; *le Muet* ; *l'Important* ; *les Empyriques* ; *Gabinie* , et *l'Avocat Patelin*.

Cette dernière Pièce fut faite pour être jouée à la Cour. Le Roy vouloit voir une Comédie d'un genre différent de celles qu'on lui avoit représentées jusqu'alors , et M. de Brueys fut choisi pour la composer , &c.

De

N O V E M B R E. 1735. 2433

De retour dans sa Patrie , il reprit les mêmes travaux qui l'avoient occupé pendant son séjour à Paris , et composa le *Traité de l'Obéissance des Chrétiens aux Puissances Temporelles*. Il y acheva l'*Histoire du Fanatisme de notre temps* ; dont il avoit publié le premier volume en 1692. et dont il donna le second volume en 1709. et les deux derniers en 1713. Il y fit aussi le *Traité du legitime usage de la Raison , principalement sur les objets de la Foy*.

Le goût qu'il avoit pour les Ouvrages de Théâtre ne l'abandonna point dans sa retraite ; il y fit succéder avec la même bonne foi , les caracteres comiques aux matieres Théologiques et Morales ; celles-ci étoient produites par des principes de devoir et de Religion , et celles-la par la seule idée de délassement. C'est dans cet esprit qu'il travailla à la Tragédie de *Lisimachus* ; qu'il corrigea celle d'*Asba* , et qu'il composa l'*Opiniâtre* , les *Quiproquo* , & les *Embarras du derriere du Théâtre*.

Le premier Tome contient *Gabinie* ; Tragédie Chrétienne , premier Ouvrage de l'Auteur.

Asba , Tragédie. C'est son dernier Ouvrage.

Lisimachus , Tragédie.

E L'O-

2434 MERCURE DE FRANCE

L'Opiniâtre, Comédie en Vers et en III. Actes.

Tome II. *Le Grondeur*, Comédie en III. Actes, en Prose.

Le Muet, Comédie en V. Actes, en Prose.

L'Important, Comédie, en Prose et en III. Actes.

Tome III. *Les Empyriques*, Comédie en Prose et en III. Actes.

Patelin, Comédie, en III. Actes, en Prose avec un Prologue, et trois Intermedes, mêlés de Déclamations, de Chants et de Danses.

La Force du Sang, ou *le Sot toujours sot*, Comédie en Prose, en III. Actes.

Les Quiproquo, Comédie, en un Acte en Prose.

Les Embarras du derriere du Théâtre, Comédie en un Acte.

Abregé du Mécanisme universel, en Discours et Questions Physiques, dans lesquels on développe les causes naturelles et immediates des plus surprenans Phénomènes, par des Démonstrations fondées sur les Observations et Experiences faites dans les Académies Royales des Sciences de Paris et de Londres, et sur plusieurs autres de l'invention de l'Auteur, enrichi

NOVEMBRE. 1735. 2455
et de plusieurs figures en Taille-douce.
Par M. *Morin*, Prêtre, Professeur de
Philosophie au College Royal. *A Char-*
tres, chés J. *Roux*, Imprimeur-Libraire
de M. l'Evêque, du Clergé, et du Col-
lege, rue des Changes, au S. Esprit, 1735.
et se trouve *A Paris*, rue S. Jacques,
chés *Robert-Marc d'Espeli*, dans la Cour de
la vieille Poste, in 12. de 584. pages, sans
la Préface, l'Epître Dedicatoire, &c.

Si nos Peres eussent interrogé la Nature, dit l'Auteur dans sa Préface, non par l'autorité ou par l'imagination, mais par la raison et l'expérience, ils eussent, sans doute, beaucoup plus avancé dans la connoissance de la vérité. Il est fâcheux que la plupart aient employé une bonne partie de leur temps à apprendre, non les choses en elles mêmes, mais la maniere dont leurs prédecesseurs les avoient comprises; c'est tout le but des Commentateurs d'expliquer, non les Phénomènes, mais seulement la maniere dont Aristote les a conçûs: leurs conclusions sont toujours prouvées *ex Philosophia*. La vérité ainsi opprimée et comme accablée sous le poids de l'autorité des Hommes, qui sont tous fautifs, est toujours demeurée comme ensevelie dans les tenebres; c'étoit un abîme, d'où elle n'osoit, pour ainsi dire, sortir

E ij jusqu'à

jusqu'à ce qu'enfin par la voye de la discussion , du doute méthodique , elle se soit manifestée à ceux qui la cherchoient avec tant d'ardeur pour elle-même , et non pour les hommes ; en voilà , ce me semble , assés pour prouver l'utilité de la Physique expérimentale.

A la suite de ses Discours , l'Auteur donne une construction facile des principaux Instrumens dont on se sert pour faire les Experiences les plus communes , qu'il ajoûte qu'on peut composer soi-même sans beaucoup de peine et avec peu de dépense.

DISSERTATION sur l'état des anciens habitans du Pays Soissonnois avant la conquête des Gaules par les Francs. A Paris , chés J. B. Delespine , 1735. in 12 p. 106.

C'est ici la premiere Dissertation , qui , quoique non composée par un des Membres de l'Acad. de Soissons , a cependant été lûe dans les Assemblées de cette Acad. et y a été couronnée d'un Prix. La ville de Soissons a l'obligation de ce nouvel établissement à M. son Evêque , dont le but est apparemment de faire réunir en un corps de Dissertations tous les Endroits de l'Histoire de Soissons , qui ont été les moins éclaircis jusqu'à present : ce qui pourra former

former un Recueil semblable à celui qui paroît depuis peu touchant l'Histoire des Sequanois.

- La Dissertation dont il s'agit ici , méritera , sans doute , d'être à la tête de ce Recueil , comme étant celle qui atteint jusqu'au plus haut point où l'on puisse faire remonter communément une Histoire particuliere. M. l'Abbé le Bœuf , Chanoine d'Auxerre , si connu dans le Monde sçavant, en est l'Auteur.

Elle est divisée en cinq parties , dont la plus intéressante pour le Pays Soissonnois est la premiere , qui traite amplement de la situation et de l'étendue de l'ancien Pays Soissonnois , et qui parle ensuite de ses plus anciennes Villes et Châteaux. Cette partie est aussi celle qui contient du Neuf en plus grande quantité. On y apprendra que ce n'est ni à Noyon ni à Soissons même qu'il faut chercher le *NOVIODUNUM* Belgique des Commentaires de Cesar ; mais sur une Montagne qui commence à une demie lieuë de Soissons , et qui en a conservé le nom de NOYAN , entierement analogique avec *Noviodunum* , ce qui est d'autant plus veritable , que cette Montagne se trouve précisément placée entre les territoires qui sont appelés *Mons Sueessionum* , & *Vallis-Sueessionica* , dans les anciens titres. E iiij L'Au-

L'Auteur n'est pas moins heureux dans ce qu'il dit du *Bibrax* des mêmes commentaires, que personne, avant lui, n'avoit découvert dans la Montagne de *Bievre*, situé à deux lieues de Laon, du côté du Midy, et que de fameux Geographes ont cherché en vain dans *Braine* et dans *Fimes*. Il n'a point appréhendé d'étendre les limites du Soissonnois vers le Pays Meldois, vers le Diocèse de Paris, et vers celui de Senlis; il falloit, en effet, qu'anciennement le Soissonnois fut un Pays plus vaste qu'il n'est aujourd'hui. Cette première partie est remplie de Notes très curieuses sur l'ancienne Géographie des Gaules et sur les origines Celtiques. L'Auteur y a fait voir en plusieurs endroits qu'il n'embrasse pas toujours aveuglément les sentimens de M. de Valois, et qu'il est possible d'y ajouter.

En parlant dans son second article des Armes des anciens habitans du Soissonnois, il se sert avantageusement du passage de Lucain où les Sçavans ont reformé *Axones* en *Sessones*, et il fait remarquer que vers l'an 380. ou 400. la ville de Soissons étoit avec Strasbourg et Trèves celle où l'on fabriquoit un plus grand-nombre d'Instrumens et de Machines de Guerre.

A

A l'égard des usages et manieres de vivre de ces anciens habitans, l'Auteur avouë qu'il ne les peut représenter autres que celles des autres Gaulois ou du reste des Belges, et il semble convenir que la boisson du vin auroit été usitée dans le Soissonnois dès le temps de Cesar.

Il remarque après Strabon, que les plus vigoureux d'entre les Belges étoient les Beauvoisins, et après eux les Soissonnois, ce qui étoit encore véritable du temps de Guillaume le Breton, qui a inseré ce Vers dans sa Philippide.

Valle suessionica fortissima corpora surgunt.

Ces derniers cependant furent les premiers qui se rendirent aux Romains après un Siège formé de la Capitale de leur Pays; et ce qui est singulier est que cette Ville, la premiere assiegée par le General Romain, fut la dernière qui conserva dans ses murs le Chef de la Milice Romaine dans les Gaules au V. siecle.

On lira avec plaisir ce que dit l'Auteur de l'ancien gouvernement des Soissonnois. Quelques Monumens echapés aux injures du temps, et conservés à Soissons ou aux environs, servent à marquer sur la fin de cette Dissertation quelques particularités touchant la Religion de ces anciens habi-

E iiij tans.

2440 MERCURE DE FRANCE
tans. Mais les Monumens les plus anciens
en ce genre sont les hauts Lieux dont on
voit des vestiges proche Soissons, et dont
les noms reclament encore en faveur de
leur premier usage. Comme cet Auteur
s'est dit étranger par raport au Pays Sois-
sonnois dont, il a fait l'Eloge, il a aussi
choisi pour couronner sa Dissertation,
cette Sentence d'une des Lettres du Re-
cueil de Cassiodore : *Commune est cunctis
in suis imperiis prædicari ; sed illud est om-
nimodis singulare, in extranea gente laudes
propriâs invenire.* Cassiod. Variar. Lib. X.
19.

HISTOIRE SAINTE selon l'ordre des temps
depuis la Création du Monde jusqu'à Jesus-
Christ, pour servir à l'édification des per-
sonnes de piété et principalement à l'instruc-
tion de la jeunesse, tirée des seules paroles de
l'Ecriture, avec de courtes Notes pour l'é-
claircissement des endroits les plus difficiles.
A Paris, rue S. Jacques, chés Charles Os-
mont, à l'Olivier, Jacques Clousier, à
l'Ecu de France, & Worle Henri à S.
Louis, M. DCC. XXXV. 2. vol. in 12.

L'Auteur, auquel le Public est redeva-
ble de cet ouvrage, l'avoit fait pour un
jeune Prince et de jeunes Princesses dont
l'instruction lui avoit été confiée, afin de
les

N O V E M B R E. 1735. 244.

les accôûtumer de bonne heure à la lecture de l'Ecriture Sainte, et de leur inspirer du goût pour les saints Livres qu'elle contient, il s'est attaché à n'emploier que les termes dont les Ecrivains sacrés se sont eux-mêmes servi pour nous transmettre l'Histoire de la Providence de Dieu sur son Peuple. Toutes les circonstances des faits qui composent cette Histoire étant précieuses par elles-mêmes, entrant toutes dans le but que Dieu s'est proposé en la faisant écrire, c'est à-dire, devant contribuer à l'instruction et à l'édification, l'Auteur a cru devoir les donner dans tout le détail avec lequel on les trouve dans les livres de l'Ecriture. C'est un double avantage que cette Histoire a sur toutes celles qui jusqu'à present ont été données au Public, lesquelles n'étant pour la plûpart que des Extraits fort abregés, ne présentent au lecteur que des faits dépouillés de ce qu'ils ont de plus utile et de plus interessant, ou qui étant plus étendus, mais narrés dans le stile de leurs Auteurs, font disparaître cette noble simplicité qui fait le caractère propre de l'Ecriture Sainte. Celle-ci n'est composée que des propres paroles des Ecrivains Sacrés, et les faits y sont détaillés et circonstanciés avec la même exactitude que dans l'Ecriture Sainte.

E v même,

même ; c'est ce qui fait qu'on y trouve presque tous les Livres de l'ancien Testament ; les cinq Livres de Moïse y sont presque dans leur entier ; l'Auteur n'en a retranché que les Genealogies , les longs dénombremens et les loix purement Judaïques , excepté celles dont la connoissance est nécessaire pour l'intelligence de plusieurs endroits du Nouveau Testament. Tous les Livres historiques y sont aussi sans aucun retranchement. L'Auteur s'est contenté d'en faire une Concordance suivie , en arrangeant selon l'ordre des temps , tous les faits qui se trouvent dispersés dans plusieurs Livres , ou déplacés dans les mêmes. La Chronologie à laquelle il s'est attaché , et qu'il a mise aux marges de presque toutes les pages de son Ouvrage est celle du sçavant Usserius. Il y a aussi plusieurs morceaux considérables des Prophetes ; toutes leurs predictions concernant le Peuple Juif et ceux qui ont eu quelque relation avec lui , y sont rapportées et placées dans le tems auquel elles ont été faites , de maniere que le Lecteur trouve dans cet Ouvrage l'explication de la plûpart des Propheties justifiées par les événemens. On n'y a pas omis celles qui regardent le Messie , la Vocation des Gentils et l'établissement de l'Eglise.

Le

Le dessein de l'Auteur ayant été de former les mœurs, il a aussi inséré dans le corps de son Histoire les plus beaux endroits des Prophetes qui ne concernent que les Mœurs, et il a eu par tout une attention scrupuleuse à ne se servir d'aucun terme, et à ne rien dire qui put allarmer la pudeur de ceux pour qui il a écrit. Les Livres de l'Ecriture ne nous aprenant point ce qui s'est passé parmi les Juifs depuis leur rétablissement après le retour de la Captivité de Babylone jusqu'aux Machabées, et depuis les Machabées jusqu'à la Naissance de Jesus-Christ, il y a suppléé et il a rempli ces vuides en donnant l'Histoire de ces tems qu'il a tirée de Joseph et des meilleurs Historiens, desorte que l'on a par ce moyen un corps exact et complet de l'Histoire du Peuple de Dieu. L'Auteur n'a suivi aucune des Traductions de l'Ecriture qui ont été données au Public. Il en a fait une nouvelle, pour laquelle il a consulté tous les Textes originaux dont il a si bien profité qu'on voit avec plaisir réunies dans sa version la simplicité et la majesté de l'original. Il y a joint plusieurs Notes sçavantes qui éclaircissent la lettre de l'Ecriture et en facilitent l'intelligence, ce qui fait que cet Ouvrage quoiqu'entrepris principalement pour l'instruction

2444 **MERCURE DE FRANCE**
des jeunes gens , peut être utile à toutes
sortes de Personnes. On trouve encore à
la fin de l'Ouvrage une Dissertation assés
longue dans laquelle l'Auteur explique
les Propheties de Daniel, de la plûpart des
quelles il justifie l'accomplissement dans
l'Histoire des Machabées. Par M. l'Abbé
Genot , Précepteur de son A. S. Monseigneur le Duc d'Anguien.

ALMANACH DES DAMES Sçavantes Françaises , pour l'année 1736. contenant un
ordre Alphabétique des Dames qui se
sont renduës recommandables par leur
sçavoir , depuis le commencement de la
Monarchie jusqu'à present, avec l'Abregé
de leurs Vies , et le Catalogue de leurs
Ouvrages. *A Paris*, chés Charles Guillaume,
Quay des Augustins, du côté du Pont St.
Michel, à S. Charles 1735.

LA VIE DE MARIANNE, ou les Aventures
de Madamelà Comtesse de . . . par M. de
Marivaux , troisiéme partie. *A Paris*,
chés *Prault* fils 1735.

DESCRIPTION du Gouvernement de
Bourgogne , suivant ses principales divi-
sions Temporelles , Ecclesiastiques , Mili-
taires et Civiles , avec un Abregé de l'His-
toire

NOVEMBRE. 1735. 2448

toire de la Province, et une Description particulière de chaque Pays, Villes, Bourgs, Paroisses et autres Communautés qui dépendent de ce Gouvernement. Par M. Garreau, seconde Edition corrigée et considerablement augmentée. Imprimée à *Dijon*, chés A. du Fay, Imprimeur et Libraire des Etats, de la Ville et de l'Université 1734. et se vend à *Paris*, chés Briasson, rue S. Jacques, vol. in 8.

OBSERVATIONS sur la Comédie, et sur le Genie de Moliere, par M. L. Riccoboni, vol. in 12. de 357 pages, sans l'Epitre Dedicatoire et la Preface. Se vend relié 2. l. 10. s. et 2. l. broché. Chés la veuve Pissot, Quay de Conty, à la Croix d'or. On en parlera plus au long.

RECUEIL de plusieurs Pièces de Poësie et d'Eloquence presentées à l'Académie des Jeux Floraux les années M DCC. XXIV. & M. DCC. XXXV. avec les Discours prononcés dans les Assemblées publiques de l'Académie, un vol. in 8. d'environ 300. p. A Toulouse, chés Claude-Gilles le Camus.

Un Avertissement qui est à la tête de ce Recueil nous apprend que l'Académie des Jeux Floraux a fait, selon l'usage, la distribution des Prix le 3. May de cette année

246 MERCURE DE FRANCE
née , et qu'elle distribuera l'année pro-
chaine 1736. trois Prix d'Ode , deux de
Poëme , deux de Discours , et deux d'Ele-
gie , y en ayant cinq de réservés , outre les
quatre de l'année.

Le sujet du Discours sera pour cette
année 1736. LE GENIE PRODUIT LE GOÛT,
LE GOÛT PERFECTIONNE.

On trouve aussi dans cet Avertisse-
ment le détail qui suit.

M. Thomas , Secrétaire de M. le Mar-
quis de Villeneuve , Ambassadeur à la
Porte Ottomane est Auteur de l'Elegie
qui remporta le Prix l'année 1733. Qu'il
nous soit permis d'ajouter que M. Tho-
mas , Homme de Lettres , de goût , et de
merite , a succédé dans cet employ à M.
des Roches , mort à Constantinople en
1734 qui mérite d'être regretté , sur-
tout par ses talens Litteraires , dont
nous avons donné plusieurs preuves dans
notre Journal. Nous nous reservons de
parler de lui plus amplement dans une au-
tre occasion. Cependant il ne pouvoit
pas mieux être remplacé.

M. Favart de Paris est l'Auteur du Poë-
me qui a pour Titre : *La France délivrée
par la Pucelle d'Orleans* , qui remporta le
Prix de ce genre en 1734. les autres furent
réservés.

L'Ode

NOVEMBRE. 1735. 2447

L'Ode qui a remporté le premier Prix cette année et qui a pour Titre *Les Contradictions de l'Homme*, est de M. Molard, du Lieu du Bausset, près de Toulon.

M. Prades, Curé de Montegut, Maître des Jeux Floraux, est Auteur de l'Ode qui a pour Titre *La Jennesse*, et qui auroit remporté le Prix, s'il étoit permis de l'adjuger à un Académicien.

Le Discours qui a remporté le Prix, dont le Titre est l'*Eloge du Secret*, est de M. Chailac de Paris, habitant de la Ville d'Aix.

Le Prix de l'Idyle qui a pour Titre, *les Forges de Cythere*, a été adjugé à M. Traverse de Cette.

Et M. le Blanc de Castillon, de la Ville d'Aix, est Auteur du Discours qui a concouru pour le Prix dont le sujet est l'*Eloge du Secret*.

On remettra dans tout le mois de Janvier 1736. à M. le Chevalier d'Aliès, Secrétaire perpetuel de l'Académie des Jeux Floraux, rue des Couteliers, à Toulouse, trois copies bien lisibles de chaque Ouvrage, qui sera désigné seulement par une Sentence ou Devise.

On doit charger des Personnes domiciliées à Toulouse, de remettre les Ouvrages à M. le Secrétaire, qui en écrira la reception sur son Registre, le nom, la
qualité,

1448 MERCURE DE FRANCE
qualité , la demeure de ceux qui le leur
remettront , à qui il en expediera les Re-
cepissés , &c.

Nous n'entrerons dans aucun détail des
Pièces contenues dans ce Recueil , que
nous n'avons vû que fort tard et par ha-
zard. Ce n'est pas notre faute.

*DISCOURS sur l'Esprit de Societé , pré-
senté à M M. de l'Académie Françoisé ,
l'année 1735. Par M. l'Abbé Marquet ;
de la Maison et Societé de Sorbonne. A
Paris , chés Didot , Quay des Augustins.*

Nous naissons , dit l'Auteur dans son
Exorde , pour la société ; les amusemens
de l'enfance , les instructions nécessaires
à la jeunesse , les occupations d'un âge plus
avancé , les ennuis que la vieillesse traîne
à sa suite , nous découvrent d'une manie-
re bien sensible l'intention de la Nature.
Elle attache les Hommes par une dépen-
dance mutuelle , elle les unit par l'attrait
du plaisir , elle les enchaîne par l'inté-
rêt , qui agit si puissamment sur les cœurs ;
on ne peut rompre des nœuds si étroits
sans se rendre malheureux. Envain l'or-
gueil Philosophique , la farouche Mi-
santropie nous exilent-t'ils d'un commer-
ce aimable ; ce goût intime pour la
société poursuit ces deux ennemis jus-
ques

ques dans leurs retraites les plus sombres ; il empoisonne les fausses douceurs que la vie solitaire leur promettoit , et changeant ces délices chimériques en dégoûts réels , il venge la société de l'injuste mépris que ces hommes superbes osoient affecter.

L'Auteur déclare ensuite que le but qu'il s'est proposé dans cet Ouvrage , est de montrer de quelle importance il est d'aquerir l'esprit de société si nécessaire aux Etats pour en former l'harmonie , et si nécessaire à l'homme pour lui faire goûter de véritables plaisirs ; qu'en considérant le monde comme un corps politique , le bien public exige qu'on soit animé de cet esprit ; et en considérant ensuite l'homme lui-même sans aucun rapport étranger , ses avantages propres dépendent essentiellement de cet esprit de société.

Deux choses , dit-il , sont principalement nécessaires au corps politique , la culture des Arts , qui , en rendant l'état florissant , font sa grandeur ; la tranquillité , qui étant l'ame de ses plaisirs est le gage de sa sûreté. L'esprit de société les a fait naître , il peut seul les conserver.

L'Auteur parcourt les differens états de l'homme depuis sa création , et fait voir d'une manière sensible que l'esprit de société

1450 **MERCURE DE FRANCE**
cité a beaucoup contribué à débrouiller
le cahos dans lequel le crime l'avoir
plongé ; que ce même esprit établit la jus-
tice , fit fleurir les Arts ; enfin , que le
monde entier doit à l'esprit de société tous
les avantages dont il jouit aujourd'hui.

Il condamne ensuite judicieusement le
genre de vie de ceux qui semblent s'être
volontairement condamnés à une prison
perpétuelle, qui par une bizarrerie extraor-
dinaire se sequestrent des vivans pour
s'ensevelir dans la sombre poussière de
leur cabinet. Dans cette situation au mi-
lieu des difficultés qui se rencontrent dans
la recherche de la vérité , l'homme ajoute
encore à son impuissance naturelle , l'in-
juste privation des lumières qu'il peut
trouver dans la société , ce qui augmente
son aveuglement. Puis revenant au dé-
tail des avantages que procure l'esprit de
société , il fait voir le travers de ceux qui
refusent d'y participer.

En effet le défaut d'esprit de société ar-
rête les progrès de l'Eloquence , et n'est
pas moins contraire à la Poésie , c'est ce
que l'Auteur prouve parfaitement.

L'Orateur, dit-il, doit percer dans tous les
replis du cœur humain , il doitveiller
tous les sentimens dont le succès qu'il se
propose peut dépendre ; il doit pénétrer
le

le génie , le caractère de ceux qu'il entreprend de persuader. Cet Art ne se puise que dans la société. On se plaint tous les jours de l'artifice qui sçait couvrir les vices du voile des verrus , de cette profonde dissimulation , qui en impose aux plus éclairés , de cette variété si surprenante de caractères qui différencie les hommes à l'infini ; placé dans une distance d'où il est impossible de les apercevoir , sera-t-on plus en état de les démasquer et de trouver la nature cachée sous l'art le plus subtil ?

Par un parallele d'Horace avec le Stoïque Epictète , l'Auteur fait sentir la différence des Leçons de l'un , avec le tour insinuant de la Morale de l'autre. L'éloignement de la société augmenté , dit-il , l'austerité naturelle du second , et métamorphosé en Pedant , dont le ton Magistral m'irrite , le Philosophe qui prétendoit m'instruire.

Tout concourt , dit-il , en finissant , au triomphe de la société , tout nous démontre l'importance dont il est d'en acquiescer l'esprit , il est l'ame du monde , il en forme l'harmonie ; en cultivant les Arts , il rend les Empires florissans ; les Sciences abstraites , l'Eloquence , la Poésie lui sont redevables de leur succès , il

main-

maintient la tranquillité des Etats : sans lui une indépendance orgueilleuse , une curiosité indiscrete donneroient bientôt à l'autorité, à la Religion même, les plus vives atteintes ; à la nécessité du devoir, se joint l'attrait du plaisir, le particulier cherit une loi dont le citoyen est forcé de reconnoître l'Empire. Sans l'esprit de société, on ne peut , si l'on a droit de se plaindre de la fortune , en reparer l'injustice ; en vain la Nature nous auroit elle prodigué tous ses bienfaits , cet esprit seul peut nous faire jouir de ces agrémens de la vie satis , lesquels on se flate en vain d'être heureux ; le mérite le plus éclatant , si l'esprit de société ne l'accompagne , privé quelquefois de la gloire qui lui est dûë , languit souvent sans récompense ; la situation la plus brillante , l'opulence même que le luxe et le faste environnent , restent sans plaisir ; sans cet esprit l'amitié n'est qu'une chimere.

C'est tout ce que des bornes étroites peuvent permettre de rapporter de ce Discours, par lequel, selon la pensée de l'habile Censeur * qui l'a approuvé, la nécessité l'esprit de société paroît acquérir de nouveaux avantages.

* *M. de Marsilly.*

L'Acad

NOVEMBRE. 1735. 2455

L'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres reprit ses Exercices le Mardi 15. de ce mois, par une Assemblée publique, suivant la coutume, à laquelle M. le Cardinal de Polignac présida. La Séance fut ouverte par l'Eloge de M. l'abbé de Vertot, decédé au mois de Juin dernier, qui fut prononcé par M. de Boze, Secrétaire perpétuel, et qui fut fort applaudi.

M. l'Abbé Geinot parla ensuite sur l'*Ostracisme* nom qu'on donnoit à un bannissement de 10. auquel les Atheniens condamnoient ceux dont l'opinion méritoit, ou l'autorité leur étoient suspects, &c. Le Discours fut suivi de la lecture que fit M. l'abbé Varray de ses *Recherches sur la Représentation des anciennes Tragédies*. Il entra là-dessus dans un détail curieux et agréable qui fait souhaiter la suite de sa Dissertation.

Le reste de la Seance fut assés court, pour faire précéder le temps qui manqua à M. l'Abbé Geinot pour achever l'Histoire d'Attalus Roy de Pergame dont il lût une bonne partie pour M. l'abbé Sévin. Le sujet parut grand et bien manié. On avoit distribué dès le commencement un programme de l'Académie dans toute l'Assemblée. M. le Secrétaire en fit la lecture, et en voici le contenu.

RIX LITTÉRAIRE, fondé dans
l'Académie Royale des Inscriptions
& Belles-Lettres.

Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres desirant que les Auteurs qui composent pour le Prix, ayent tout le temps d'approfondir les matieres, et de travailler les sujets qu'elle leur donne à traiter, a résolu de les publier beaucoup

2454 MERCURE DE FRANCI

coup plutôt , et elle annonce dès-à-présent , qu'elle a arrêté pour le concours au Prix qu'elle distribuera à Pâques 1737. consiste à mesurer l'ÉTAT DES SCIENCES EN FRANCE DEPUIS LA MORT DE CHARLEMAGNE JUSQU'À CELLE DU ROY ROBERT.

Le Prix sera toujours une Médaille d'Or , & la valeur de quatre cent livres.

Toutes personnes , de quelques Pays et condition qu'elles soient , excepté celles qui composent ladite Académie , seront admises à concourir pour ce Prix , et leurs Ouvrages pourront être écrits en François ou en Latin , à leur choix. Il faudra seulement les borner à une heure de lecture au plus.

Les Auteurs mettront simplement une Devise à leurs ouvrages ; mais , pour se faire connoître ils y joindront , dans un papier cacheté , et écrit de leur propre main, leur nom, demeure et qualités , et ce papier ne sera ouvert qu'après l'adjudication du Prix.

Les Pièces , affranchies de tous ports , seront remises entre les mains du Secrétaire de l'Académie , avant le premier Decembre 1736.

OUVERTURE du Collège Royal.

Les Professeurs du Collège Royal de France fondé à Paris par le Roy François I. le Per et le Restaurateur des Lettres , reprirent leurs Exercices , interrompus par les vacances ordinaires , le Lundy 21. Novembre. Voici les noms des Sçavans Hommes qui remplissent actuellement les-Chaires de ce fameux-College, sous l'inspection de M. Lancelot de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres, Censeur Royal des Livres.

Pom

NOVEMBRE 1735. 2455

Pour la Langue Hébraïque.

Mrs Sallier et Henri.

Pour la Langue Grecque.

Mrs Capperonier et Varry.

Pour les Mathématiques.

Mrs Chevalier et Privat de Molières.

Pour la Philosophie.

Mrs Terrasson et Privat de Molières.

Pour l'Eloquence Latine.

Mrs Rollin et Souhay.

*Pour la Médecine, la Chirurgie, la Pharmacie
et la Botanique.*

Mrs Andry, Burette, Astruc, et du Boix.

Pour la Langue Arabe.

Mrs de Ficennes, Secrétaire-Interprète du Roy pour
les Langues Orientales ; et Fourmont.

Pour le Droit Canon.

Mrs Capon et le Merre.

Pour la Langue Syriaque.

M. l'Abbé Fourmont.

Les Epitaphes Françoises de Molière, insérées
dans le Mercure du mois d'Août dernier nous ont
procuré les deux Latines qui suivent. La personne
qui nous les envoie s'exprime ainsi sur ce sujet.
La première porte avec elle sa recommandation
par le nom du sçavant Evêque d'Avranches, M.
Huet, qui en est l'Auteur : et l'autre mériteroit
d'être traduite en François, si pourtant on peut
en rendre toute la beauté, et toute l'énergie en
notre langue. Voici celle de M. Huet.

Plaudat, Moleri, tibi plenis Aula Theatris :

Nunc eadem moerens post tua fata gemit,

Si nobis risum morisses parcus olim,

Parcius heu ! lacrimis tingeret ora dolor.

Autre

Autre Epitaphe.

*Rossius hic situs est tristi Molierus in Urna ;
 Cui Genus humanum ludere ludus erat :
 Dum ludit mortem , mors indignata jocantem
 Corripit , et Mimum fingere sava negat.*

Nous sommes priés d'avertir le Public qu'il y a actuellement à Paris une belle suite de neuf cent vingt-sept Médailles Impériales d'argent à vendre , savoir 663. jusqu'à Posthume inclusivement , et 264. jusqu'à Jovin. Il faut s'adresser au sieur Paulus du Menil, Imprimeur-Libraire au Palais , près du Pilier des Consultations , ou à sa maison , à côté de l'Eglise de Ste Croix de la Cité , il indiquera le lieu où le Médailles est en dépôt , avec le Catalogue des Médailles.

Voici cependant les Têtes rares qui s'y trouvent , sans parler d'un grand-nombre de beaux Revers dont l'énumération seroit ici trop longue. *Pompée , Jules-Cesar , Antoine , les deux Agrippines , Caligula , Claude , Othon , Lucius Vitellius , Julie , fille de Tite , Domitia , Pertinax , Didius Julianus , Albin , Macrin , Diadumehien , Aquitina Severa , Orbiana , Paulina , Maxime , Balbin , Pupprien , Hostilien , Emilien , Marius , Florien , Galeria Valeria , Alectus , Magnia Urbica , Delmatius , Jovianus , Magnus Maximus , Eugenius , Jovinus.*

On trouvera encore au même lieu quelques Roys de la Grece et de Rome , avec plusieurs Consulaires. Et le prix de toutes ces Médailles ne sera pas excessif.

On

On avertit le Public que les amis de M. de Chazelet l'ont enfin déterminé à faire mettre sous presse son quatrième Recueil de Parodies nouvelles, et de Vaudevilles inconnus, que des affaires particulières l'avoient engagé à ne pas donner au Public jusqu'à présent. Il est à remarquer que ce quatrième Vol. étant livré au Sr Ballard, seul Imprimeur de la Musique du Roy, se trouvera le sixième; le sieur Ballard en ayant donné un quatrième et un cinquième, que tout le monde a bien reconnu n'être pas de M. de Chazelet, et qu'on a débité pourtant sous son nom, pendant un an qu'il a été dans sa Province. La différence de ces Recueils ne sçauroit échapper aux personnes de gout et de discernement.

Tome 5. & 6. de la *Physique sacrée, ou Histoirs* &c. connus dans les saintes Ecritures. Par Jean-Jacques Schenchzer, Professeur en Mathématique dans l'Académie de Zurien, &c. enrichie de plus de 700. figures en taille-douce, gravées par les soins et aux dépens de J. Pfeffel, Graveur de Sa Majesté Imperiale, à Amsterdam, in fol. 1735. Se vend à Paris chés Rollin fils, Libraire.

Le beau *Thesaurus Lingua Latina*, Considerablement augmenté, en 4. vol. in fol. impression de Londres, 1735. chés le même.

Recueil des Lettres de Madame la Marquise de Sévigné à Madame la Comtesse de Grignan sa Fille, 4. vol in 12. 1735. chés le même.

Les Interêts presents des Puissances de l'Europe, par M. Rousser, 14. vol. in 12. Hollande. Les 9. derniers vol. se vendent séparément, chés le même Libraire..

CALENDRIER NOUVEAU à Compas, pour servir
F. vic

vir cinquante six années dans le Cabinet , en forme d'Almanach. Il a pour Titre , *Calendrier à Compas* dédié et présenté à Monseigneur le Dauphin par Jacques Baradelle , Ingenieur pour les Instrumens de Mathématique ; ce Calendrier est fort simple , il apprend à se servir du Compas par une distance déterminée , il est divisé dessus sa surface en huit échelles : sur la première on voit les 56. années et les mois , et sur la deuxième on voit les jours du mois et de la semaine , indiquant les jours de la semaine sur lesquels tombent le premier et les autres jours du mois et les jours du mois qui repondent à ceux de la semaine ; la 3e marque les années et les mois pour la Lune , la quatrième donne les momens de la nouvelle et de la pleine Lune , du premier et du dernier quartier pour chaque mois ; on y trouve aussi l'âge de la Lune à tel jour ou moment qu'on voudra ; cela est construit suivant les Tables Astronomiques de Mrs de l'Observatoire , pour un Cycle Lunaire ; la cinquième Echelle renferme les Lettres Dominicales , l'Épacte , le nombre d'Or , les années et les mois pour le quantième de Pâques , et la sixième est divisée en deux mois pour trouver le quantième des Fêtes Mobiles pour toutes les années qui y sont notées , et sur la septième Echelle on voit les 12 mois divisés de 3. jours et 3. jours pour trouver l'heure du lever et du coucher du Soleil , et enfin sur la huitième on voit la Ligne Horaire divisée en heures et minutes ; par minutes l'opération est fort simple. On trouve tout ce qui est marqué ci-dessus par une seule ouverture de Compas ; il est collé sur carton relié en maroquin , ou en veau , ou des plus simples , avec le Compas qui est dans un fourreau tenant à la bordure. Il les vend en feuilles et sans
Compas.

NOVEMBRE. 1735. 2439

pas ; comme on le voudra : on le trouve à Paris
chés ledit sieur Baradelle , Ingenieur pour les
Instrumens de Mathématique, Quay de l'Hor-
loge du Palais , vis-à-vis les grands degres de la
Riviere , à l'Enseigne de l'Observatoire.

Estampes Nouvelles.

S. Antoine de Padouë , prêchant aux Poissons.
C'est le Titre et le Sujet d'une petite Estampe en
large, excellemment gravée depuis peu par le sieur
J. P. le Bas , d'après le Tableau de Salvator Ro-
za , dont le fond est une Marine avec Paysage et
ruines , et dont la composition est très pittores-
que. Ce Tableau est dans le Cabinet de M. Hick-
man , de la Societé Royale de Londres.

Le sieur le Bas a gravé une autre Estampe de son
invention pour faire pendant à celle-ci, dont le su-
jet est le même Saint , prêchant aux Oiseaux ,
qui a très-bien réussi , étant parfaitement dans
le goût du Maître qu'il a voulu imiter. Ces deux
Estampes se vendent rue de la Harpe , à la Rose
rouge , chés le sieur le Bas 1735.

Le même Graveur , dont le Burin et les
talens sont plus estimés que jamais , vient de
mettre au jour une Estampe d'après D. Teniers ,
capable de satisfaire les curieux les plus difficiles ,
c'est une Tentation de S. Antoine en hauteur ,
d'après le Tableau Original du Cabinet de M.
Devaux , dédié à M. Hickman , de la Societé
Royale de Londres , et Amateur distingué des
Beaux Arts.

Deux autres Estampes en hauteur de la même
main paroissent gravées d'après D. Teniers , in-
titulées , *le bon Pere & le bon Mari*. Ce sont des
sujets naïfs et très-bien caracterisés de ce qui se

F ij passe

passé dans l'intérieur du ménage des Artisans Elamans.

Une cinquième Estampe en hauteur, de la même main, et d'après le même Maître, vient aussi d'être mise au jour sous le Titre du *Vieillard content*. L'habile Graveur n'a rien laissé perdre de ce que le pinceau naturel et vrai de Teniers a de piquant. Toutes ces Estampes se débitent avec beaucoup de succès chés *le sieur le Bas, rue de la Harpe, à la Rose rouge, 1735.*

La suite des Portraits des Grands Hommes et des Personnes Illustres dans les Sciences, se continue toujours avec succès chés Odieuvre, Marchand d'Estampes, Quay de l'Ecole, vis à-vis la Samaritaine. Il vient de mettre en vente et toujours de la même grandeur :

HENRI DE LA TOUR D'AUVERGNE VICOMTE DE TURENNE, né le 11. Septembre 1611. mort le 27. Juillet 1675.

ANTOINE HOUDART DE LA MOTTE, de l'Académie Française, né à Paris le 17. Janvier 1672. mort le 26. Decembre 1731.

MARC-RENE' DE VOYER DE PAULMY, Marquis d'ARGENSON, né à Venise le 4. Novembre 1652. Garde des Sceaux de France, mort le huit May 1721. âgé de 69. ans.

LOUIS-JOSEPH DUC DE VENDÔME, Generalissime des Armées des deux Couronnes, né à Paris le premier Juillet 1654. mort à Vinaros en Espagne,

Le sieur *Gersaint*, Marchand, Pont Notre-Dame à Paris, a rapporté tout nouvellement d'Hollande, une collection considerable de Coquilles de toute espece et des mieux conservées. Le goût et l'em-
pressement

préssement que l'on a aujourd'hui pour ce genre de curiosité et pour tout ce qui regarde l'Histoire naturelle , l'a engagé à faire une recherche exacte des morceaux les plus rares et les plus agréables par les formes et par les couleurs , et les mieux conservés , et il en a formé un assemblage des plus satisfaisans , où les Curieux qui ont commencé des Cabinets dans ce goût , pourront facilement trouver à se contenter , quelque délicats et difficiles qu'ils soient.

Il y a dans cette suite , des accidens singuliers , dans lesquels la Nature paroît se joûter , tantôt par une bizarrerie outrée et sans bornes , tantôt par une simetrie si juste et si précise , que l'Art le plus raffiné ne pourroit y atteindre.

Le sieur Gersaint a joint à ces Coquillages quelques Minéraux fort curieux , et environ 150 Phioles remplies d'Insectes et de Reptiles des plus singuliers ; il compte faire la vente de ces curiosités dans le mois de Janvier prochain. Il avertira par des affiches du jour préfix , afin que l'on puisse aller voir chés lui avant la vente ; les morceaux dont chaque Curieux pourra avoir envie d'enrichir son Cabinet.

Il fera ensorte de donner un Catalogue autant circonstancié que cette matiere le permet , malgré la difficulté qui s'y rencontre , par rapport aux noms des Coquilles qui varient dans presque tous les Pays.

On écrit de Naples que le Roy a résolu de faire construire un nouvel Autel dans le Chœur de l'Eglise Cathedrale de cette Ville , où l'on placera une Statuë de S. Janvier , à laquelle Dominique-Antoine Vaccaro , celebre Sculpteur , travaille par ordre de S. M.

La belle Statuë que le feu Cardinal Olivier Caraffe , Archevêque de Naples, avoit fait faire par Jean de Nola , sera mise à la droite du nouvel Autel.

Le Prince de Scilla Ruffo a fait présent au Roy d'un Tableau fort estimé du fameux Peintre Luc Giordano.

*EXTRAIT d'une Lettre écrite de Gand
par Madame la Baronne de P.
le 27. Octobre 1735. au sujet de la crois-
sance extraordinaire d'un Enfant.*

JE dois à la vérité le témoignage du Fait dont vous avez entendu parler à Paris , et qui est très-vray. L'Enfant en question est un garçon d'onze mois , qui a plus de quatre pieds et demi de hauteur , plus de quarante pouces de grosseur , son bras a huit pouces de tour près du poignet et les autres membres à proportion. Il se tient ferme sur ses jambes , et ne prononce encore que quelques paroles assés mal articulées. Il avale tous les jours, outre le lait ordinaire de sa Mère , une pinte de lait de Vache , et ronge encore du pain avec assés d'avidité.

L'Archiduchesse le fit venir dernièrement à Bruxelles ; j'étois alors à la Cour de cette Princesse ; elle le fit examiner par ses Médecins , lesquels regardent cet Enfant comme un prodige. Ils croient cependant qu'étant venu au monde de la même grandeur et grosseur que les autres, et ayant crû si extraordinairement en si peu de temps, il ne vivra pas. Vous trouverez dans ma Lettre un petit ruban , qui est justement la mesure du poignet que j'ai prise moi-même. L'Enfant est d'une jolie figure.

Il est Fils de Jean-Simon , Marchand de Hou-
Blon ; du Bourg d'Hauwrel , près de Mons : La
Mere est d'une taille médiocre.

Le sieur *Julien* , Apoticaire ordinaire du Roy
en son Artillerie de France , fait & vend la Pâte
de Guimauve ou Suc de Reglisse blanc pour le sou-
lagement de toutes sortes de Toux , Rhumes ,
adoucissant les serosités âcres qui tombent sur les
branches des poumons, les inflammations et maux
de gorge , &c. Il continue de vendre son *Sirap*
Stomacal ; il est souverain pour les maladies de
poitrine , soulage les phthisiques & astmatiques.

*Sa demeure est toujours à Paris, rue de la Verre-
rie, près la rue des Billettes.*

*****:*****

CHANSON.

LE HOQUET.

A Teint d'un fatigant Hoquet ,
Gregoire au fond d'un Cabaret
N'osoit achever sa bouteille :
On lui prepare un verre d'eau ;
A cet aspect , il se reveille ;
Il en fremir, ah ! dit-il , le tombeau
M'offriroit un destin plus beau.
L'épouvanté guerit Gregoire ;
Dieux , dit il , vous avez tout fait

F iiij Pour

Pour notre bien et votre gloire,
 Vous nous donnez du vin pour boire,
 De l'Eau pour guérir le Hoquet.



S P E C T A C L E S.

LE Vendredy 14. Octobre, Les Comédiens François donnerent *la Rencontre imprévue*, Comédie en Prose et en trois Actes, qui ne fut pas goûtée du Public.

On donna ensuite *les Deplacés* ou l'Amant Comédien, Comédie en Prose, en un Acte, précédée d'un Prologue, et suivie d'un Divertissement. Celle-ci dont on continuë les Représentations, fait beaucoup de plaisir par la singularité de l'idée, et à plusieurs égards, par le piquant de l'exécution. Nous en allons tracer un léger crayon.

Au Prologue, la Folie déguisée en Auteur, Petit-Maître, vient à l'assemblée des Comédiens François leur présenter une Piece qu'elle prétend devoir être reçûe sans être lûe, et jouée sans être repetée. Les Comédiens trouvent la proposition tout-à-fait étrange, et même ridicule; un des personnages du Prologue dit même au prétendu Auteur qu'un pareil projet frise la Folie;

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

5.



Folie ; vous avez raison répond la Divinité en montrant sa marotte , c'est la Folie que vous voyez en moi. La Pièce est reçue d'une commune voix ; on veut en distribuer les Rôles ; mais personne n'étant content du sien ; la Folie , pour finir tout débat , les tire au sort , et leur fait entendre qu'une pareille nouveauté peut leur attirer plus de Spectateurs qu'un choix plus réfléchi ; elle les touche de sa marotte pour leur faire apprendre leurs rôles sur le champ ; la Dlle Dangeville joue le rôle d'Auteur avec ces graces qui lui sont si naturelles.

Lucas , Paysan , dont le Rôle est encore échu à la Dlle Dangeville , ouvre la Scene avec *Lisette* , suivante de *Lucile* , après lui avoir conté quelques fleurettes , il l'engage à le servir dans le projet qu'il a formé de marier sa Maitresse avec *Dorante* , et de faire ensorte que ce dernier l'emporte sur deux autres qui ne le valent pas , et qui cependant lui sont préférés , l'un par le Pere et l'autre par la Mere de *Lucile*.

M. et Mde Mondor , Pere et Mere de *Lucile* , font la seconde Scene après que *Lucas* et *Lisette* se sont retirés. Ces deux Rôles sont joués par deux Enfans de 7. à 8. ans selon la disposition que le hazard

F v en

en a fait dans le Prologue ; le Pere tient pour un Marquis , et la Mere se declare pour un Elu , Frere cadet du Marquis ; ils se retirent sans être convenus de rien.

Lucile dont Mlle d'Angeville la Tante fait le personnage , ne fait que sortir du Couvent , et fait l'innocente ; elle dit à Lucas et à Lisette qu'elle n'aura jamais d'autre volonté que celle de son cher Pere et de sa chere Mere ; cependant elle fait connoître que si elle étoit maitresse de son choix , elle le feroit tomber sur un jeune Cavalier qui s'est présenté à ses yeux , et dont elle croit être aimée.

Dorante vient ; il se fait connoître pour le Cavalier pour qui *Lucile* est si avantageusement prévenue ; on prend des mesures pour rompre le Mariage projeté entre le Pere et la Mere de *Lucile* ; pour en venir à bout , *Lisette* se charge de jouer le rôle de *Lucile* qui passera pour sa suivante ; et de paroître telle aux yeux du Marquis et de l'Elu , qu'ils en perdront l'envie de l'épouser ; *Dorante* se retire. Les deux freres en question arrivent successivement ; ils prennent le change , comme *Lisette* se l'est promis ; leur prétendue future leur parle d'une manière si extraordinaire , que chacun des deux Rivaux jure de ne point s'embarquer dans

N O V E M B R E. 1735. 2467
un Mariage si ruineux pour la fortune ,
et si dangereux pour l'honneur.

Dorante revient ; il apprend avec plaisir
que ses Rivaux qui se trouvent être ses
oncles, se sont congédiés eux mêmes ; mais
pour son malheur, M et M^{me} Mondor l'a-
yant suivi de près , il se trouve dans un
grand embarras ; Lisette l'en tire en l'an-
nonçant pour Comedien au Pere et à la
Mere de Lucile ; ils le prient tous deux
de leur donner un plat de son métier ; M.
Mondor demande une Tragédie , et M^{me}
Mondor veut une Comedie. Le choix du
Mary l'emporte. Dorante leur promet
une Tragédie , intitulée *Menelas* , et va
s'y préparer. Le déplacement d'Acteurs
ne subsistera pas moins dans le Tragique
que dans le Comique ; puisque le sieur
Poisson à qui le rôle d'amoureux est échu
en partage, doit jouer le Rôle de *Menelas* ,
dans la Tragédie que Lisette lui a fait pro-
mettre malgré lui.

Menelas ouvre la Scene avec *Doris* ,
confidente d'*Helene*. (Ce Rôle est joué
par le sieur *Fleuri*.) *Doris* le voyant plongé
dans une sombre mélancolie , lui en de-
mande la cause ; *Menelas* lui dit que *Pâ-
ris* lui donne de la jalousie , et qu'il craint
que ce beau Prince Troyen ne soit trop
aimé de sa femme ; sa crainte est fondée

F vj sur

sur une rencontre facile qu'il a fait d'un cerf à la chas e soit en songe, soit en réalité; il dit qu'ayant pris ce cerf par son bois, le cerf s'est sauvé, et le bois lui est resté.

A peine a t'il achevé son recit tragicomique, où il est très applaudi, que *Leda*, sa belle-Mere arrive toute en pleurs. Comme c'est le sieur de *Montmeni* qui joue ce dernier Rôle, on ne sauroit douter qu'il n'ait fait beaucoup de plaisir. *Leda* apprend à Menelas qu'*Helene* vient d'être enlevée par le perfide *Pâris*. Voilà mon songe accompli, s'écrie Menelas; il accuse sa belle-Mere d'avoir été d'intelligence avec le Troyen; ou du moins d'avoir donné une mauvaise éducation à sa fille, et de lui avoir tracé un mauvais exemple à suivre, puisqu'elle s'est autrefois livrée à Jupiter transformé en Cygne, &c.

La Tragédie étant finie; on apporte à M. et à M^{de} Mondor deux Lettres, par lesquelles leurs Gendres prétendus retirent leurs paroles; Dorante se faisant connoître pour leur Neveu, s'offre en leur place; il est favorablement écouté; une Fête qu'on a annoncée dans la Pièce, achève de renvoyer les spectateurs satisfaits; la Musique est de la composition de M. Grandval; et c'est M. Dangeville qui en a ordonné le Ballet, dans lequel il regne

Regne aussi des caracteres travestis, comme un pas de deux d'un Arlequin et d'un Polichinelle qui dansent très-gravement sur une sarabande, un Espagnol, et un Italien qui dansent sur des rigaudons et des gigues. Ce Divertissement finit par des couplets de Chanson.

Extrait de la Tragédie de Teglís.

Pyrhus ouvre la Scene au premier Acte par un Monologue, dans lequel il tâche d'effacer l'idée de *Teglís* qui lui a été enlevée, pour se remplir de celle de la Royauté; mais l'image de *Teglís* revient toujours à sa pensée, et l'occupe entièrement. *Iphis*, son confident, tâche de l'arracher à la tristesse où il est livré. La Reine Olympias votre mere, lui dit-il, qui est maitresse par la dernière loi de votre Pere, de choisir pour regner en Epire entre Ptolomée votre frere et vous, a promis par un traité solennel à Demetrius, Roy de Macedoine, de donner en Mariage Antigone, sœur de ce Roy, à celui des deux Princes qu'elle choisiroit, &c.

Ptolomée, persuadé que la Reine par son choix va rendre justice au droit d'aînesse de Pyrrhus, vient assurer son Frere de

2470 **MERCURE DE FRANCE**
de son obéissance , dans laquelle il s'a-
fermit par ces deux Vers :

Par le Trône à la Gloire on peut bien parvenir ,
Mais elle est toujours sûre à qui sçait obéir.

Pyrrhus assure *Ptolomée* qu'il ne regnera pas sans lui , et qu'il n'acceptera l'Empire que pour lui en faire part.

Olimpias arrive, et leur dit qu'il est tems qu'elle donne un Maître à l'Epire , et qu'elle descende d'un Trône qui ne lui appartient pas. Elle témoigne l'embaras où elle se trouve pour choisir entre-eux , voyant éclater les mêmes vertus dans l'un et dans l'autre, et ayant une égale tendresse pour tous deux ; elle leur parle ensuite du traité qu'elle a fait avec *Demetrius* par lequel leur sœur est devenue l'Epouse de ce Roy , et par lequel elle a promis qu'*Antigone* regneroit en Epire avec celui qu'elle choisiroit ; elle leur réitere le recit des obligations qu'elle a à ce Monarque dont le secours l'a délivrée des Etoliens , &c. Enfin ne se déterminant que par le droit d'ainesse , elle nomme *Pyrrhus* Roy , &c.

Restée seule avec *Doris* sa confidente , elle lui témoigne la joye qu'elle a de couronner *Pyrrhus* , et de ne plus craindre
Teglis

Teglis. Doris avoué à la Reine qu'elle est fort surprise de la voir renoncer à un Trône qui avoit fait le sujet de ses vœux. Olympias lui avoué qu'elle le desiroit lorsqu'elle n'en connoissoit pas les embarras, et s'exprime en ces termes :

Des vils adulateurs la troupe sacrilege
Est sans cesse d'un Roy le malheureux cortège ;
Leur soin est d'ériger ses vices en vertus ;
De lui cacher les maux des peuples abatus ;
La verité tremblante , en bute à leurs outrages ,
Ne se montre jamais à ses yeux sans nuages ;
Il couronne le vice , en voulant l'abaisser ,
Et proscriit la vertu qu'il croit récompenser.

Elle ajoute qu'elle sacrifie avec plaisir sa Couronne pour faire le bonheur d'un peuple obéissant, et celui d'un fils juste et vertueux. Doris lui réplique qu'elle avoit cru que la seule ambition l'avoit déterminée à faire enlever en secret Teglis, &c.

Olympias explique ici ses sentimens à Doris, qui sont pleins de grandeur d'ame, et dans lesquels l'Auteur a semé de beaux traits. Elle ajoute que quand même elle n'auroit eu rien à craindre de Teglis, elle devoit tout appréhender de Sosthene son Père, dont la secrette ambition lui est connue ; qu'il auroit tout tenté pour couronner

ner sa Fille ; et qu'ainsi elle s'assuroit du Pere par de grands bienfaits , tandis que son ordre secret faisoit enlever Teglis ; enfin elle témoigne sa reconnoissance à Doris qui a si bien fait exécuter cet ordre , que personne ne s'est douté qu'Olimpyas ait eu quelque part à cet enlèvement.

Mais tandis qu'elle se réjouït du succès de ses soins , Mitrane , Capitaine des gardes lui vient apprendre l'arrivée de Teglis au port ; elle en est surprise ; elle veut hâter l'Hymen de Pyrrhus avec Antigone ; et sur la crainte que Doris témoigne que Pyrrhus n'y resiste, Olympias finit ainsi :

J'en ai trop fait . . . malheur à cet objet, Doris !
Par qui se détruiroit la gloire de mon Fils.

Au second Acte *Antigone* laisse voir à *Cephise*, sa confidente , la douleur que lui cause le choix de la Reine , et avouë sa passion pour Ptolomée ; elle se détermine pourtant à suivre son devoir, en disant à Cephise :

Ah ! de l'Amour , sur moi , quelque soit le pouvoir ,

Ne crois pas qu'il balance un moment mon devoir :

Faite pour commander , je sçai qu'une Princesse
Ne

Ne doit point écouter une vaine tendresse :

Un cœur tel que le mien ne suit que les grandeurs ,

Tout ce que peut l'amour , c'est d'en tirer des pleurs.

Ptolomée vient qui paroît indifférent pour la perte du Trône ; mais qui ne l'est pas pour celle d'Antigone. La Princesse paroît d'abord s'offenser de sa déclaration, mais, l'amour devenant le plus fort, elle avouë à Ptolomée que si elle eut été maîtresse du Sceptre et de sa main, elle auroit pû se déclarer pour lui ; que cependant il connoît ce que la gloire, la vertu, la foi des traités exigent d'elle ; et le quitte en lui défendant de la revoir.

Ptolomée se flate d'être aimé, mais il rejette bientôt cette pensée qui ne peut que lui devenir plus funeste, &c. il se retire en voyant approcher *Sosthene*.

Celui-ci se livre au plaisir de revoir Tégliis ; il doute pourtant de ce bonheur sur ce qu'il ne la voit point paroître ; elle arrive en ce même moment, et il court l'embrasser ; elle ne témoigne pas moins de joye que son Pere : elle lui raconte ensuite comment elle a été enlevée par des inconnus en revenant d'un Temple voisin, comment elle a été conduite dans un Vaisseau ,

2474 **MERCURE DE FRANCE**
seau , l'orage qu'elle a essuyé , comment
elle en a été sauvée , et par quel moyen
enfin elle est de retour. Elle s'exprime
ainsi :

Notre Vaisseau flotoit au gré de leurs desirs ;
Et leur perfide joyè irritoit mes soupirs.
Après un mois enfin , de leur prison obscure ,
Tous les vents échapés soulevent la Nature ;
Sous un nuage épais le Soleil s'obscurcit ,
Et plonge l'Univers dans une horrible nuit :
Les Elemens , entre eux , se déclarent la guerre :
L'Air ne raisonne plus que du bruit du Tonnerre ;
Avec fureur , le feu de son séjour descend ;
Il fait bouillonner l'Onde et s'y perd à l'instant ;
L'Eau s'irrite à son tour , se mutine et s'élance
Jusques aux régions où le feu prend naissance :
Notre Vaisseau devient en ce désordre affreux ,
De l'eau , du feu , de l'air , le jouet malheureux ;
Par des rochers aigus en cette nuit profonde ,
Le Navire brisé se disperse sur l'Onde , &c.

Sosthene étonné de tout ce qu'il vient
d'entendre , veut ordonner un sacrifice
pour en remercier les Dieux ; et souhai-
teroit pouvoir l'offrir dès ce même jour ;
ce qui ne se peut faire , dit-il , à cause de
l'Hymen solennel , et de la superbe Fête
qui se prepare. Teglis s'allarme à ces mots
d'Hymen

l'Hymen et de Fête , et elle est bientôt éclaircie que ce n'est pas sans raison : son Pere la quitte pour aller faire part de cet heureux retour à la Reine , et va juger par l'accueil qu'il en recevra, si elle a eu quelque part à l'enlèvement de Teglís, ce qu'il soupçonne par la pensée que Teglís même lui en a fait concevoir.

Elle reste seule un moment dans la crainte de perdre ce qu'elle aime , mais Pyrrhus calme bientôt ses allarmes par les plus vives protestations et par la résolution qu'il prend de refuser le Trône et la Princesse, plutôt que de se séparer de ce qu'il adore.

La Reine les surprend ensemble , mais dissimulant elle dit à Teglís qu'elle la voit avec plaisir de retour en un jour dont elle va augmenter les charmes. Teglís répond respectueusement , et se retire. Olympias presse son Fils de venir donner la main à Antigone , il ne répond rien ; mais enfin vivement pressé de rompre le silence , il declare qu'il veut vivre pour Teglís , et que le Trône n'a point de douceur pour lui sans l'objet qu'il aime. Il parle ainsi :

Aimer n'est point un crime ; et ce n'est qu'un
hommage ,

Quo-

Que nous rendons aux Dieux dans leur plus digne ouvrage ,

J'aime ; c'est mon destin ; je ne puis l'éviter ;

Et cent Trônes offerts ne sçauroient me tenter.

Olympias prend tous les moyens possibles ; elle employe la tendresse de Mere, elle étale les douceurs de la Gloire et les charmes d'un Empire pour ramener son fils , et finit ainsi :

Plus il t'en coûtera pour cet effort insigne ,

Et plus , de commander tu te montreras digne ;

Mais c'est t'en dire trop , un cœur tel que le tien

Sçaura se dégager d'un funeste lien ,

Et se rendra bientôt , remplissant mes promesses ,

Fameux par ses hauts faits ; et non par ses faiblesses ;

Je te laisse y penser.

Pyrrhus.

Non , le dessein est pris ;

Puisqu'après tant de pleurs , le Ciel me rend Tégis ,

Ce seroit mal répondre à sa bonté suprême ,

Que de lui préférer l'honneur du Diadème.

Olympias paroît au troisième Acte dans une agitation extrême de la résolution où est Pyrrhus ; Doris lui dit que pour punir
Pyrrhus ,

Pyrhus, elle n'a qu'à couronner Ptolomée. Olympias ne peut s'y déterminer ; sa tendresse pour son Fils, ne lui permet pas de l'abandonner à sa folle passion ; la crainte que Sosthene ne s'unisse avec lui pour faire couronner Teglis, l'amour des peuples pour Pyrrhus, tout l'en empêche ; elle voudroit faire arrêter Sosthene et sa fille ; mais reprenant bien-tôt la douceur qui lui est naturelle, elle songe à flater l'ambition de Sosthene, pour le mettre dans son parti ; et projette de donner Teglis à Ptolomée. Elle poursuit :

Heureux Rois, que seconde un Ministre fidele,
Qui, dans tous ses desseins, guidé par un pur
zele,

D'une injuste grandeur fuyant le vain éclat,
Ne songe qu'au bonheur du Peuple et de l'Etat ;
Que l'élévation, sans ce bien, importune !
A qui ce bien tient lieu de Trésor, de Fortune,
&c.

Sosthene arrive en ce moment ; la Reine lui marque sa joye sur le retour de Teglis, et lui dit qu'elle veut récompenser dignement ses services ; elle continuë ainsi ;

Je dois récompenser la valeur et le zele
D'un sujet vertueux, à son devoir fidele ;

La

La plus haute vertu pour l'homme est un devoir,
Les Dieux daignent pourtant épuiser leur pouvoir

A rendre heureux un jour le Mortel qui s'y livre:
Cet exemple des Dieux , les Rois doivent le suivre.

Elle lui apprend ensuite qu'elle a résolu d'unir Teglís avec Ptolomée; elle se flatte qu'en faveur de cet Hymen, Teglís étouffera son amour pour Pyrrhus; Sosthène par ces derniers mots découvre tout ce qu'il vouloit sçavoir; il dissimule cependant, et assure la Reine de l'obéissance de Teglís, et lui montre un vif empressement pour cette haute alliance; mais bientôt demeuré seul, il se détermine à se venger d'Olympias, qui, comme il n'en doute plus, a fait enlever Teglís; il veut pour cela se servir de l'amour de Pyrrhus et en profiter pour faire sa fille Reine; il se résout encore à feindre, même avec elle, et à l'allarmer par l'Hymen projeté. Elle vient, et Sosthène lui ordonne de se préparer à donner la main à Ptolomée.

Ce coup est plus rude pour Teglís que tout ce qu'elle a déjà souffert; en réfléchissant sur sa triste situation, elle s'écrie:

Je

Je le vois trop , Pyrrhus , je ne puis être à toi ;
 Tout , jusqu'à mon amour m'en impose la loi :
 Hélas ! j'aimerois peu , je serois trop cruelle ,
 Si je te laissois perdre un Trône où l'on t'appelle.

Pyrrhus lui vient apprendre le refus qu'il a fait du Thrône ; elle le presse de la façon la plus noble et la plus genereuse d'y monter ; il s'en deffend , par ce que l'amour a de plus vif et de plus tendre, elle lui fait part de l'ordre de son Pere et de la Reine, et le quitte enfin, en lui disant que s'il ne se détermine à suivre la Gloire, elle va donner la main à Ptolomée.

Pyrrhus ne peut se résoudre à lui obéir ; la Gloire lui fait tenter de vains efforts , &c.

Ptolomée s'aproche de son Frere , il est fort surpris de s'entendre appeller perfide, et instruit du motif qui irrite son Frere contre lui , il n'est pas moins allarmé que Pyrrhus du dessein de la Reine ; il détruit l'injuste soupçon de son Frere en lui apprenant son amour pour Antigone, et en lui disant que cependant il immole sa flamme. Pyrrhus lui demande grace en lui avouant que sa jalousie lui faisoit croire qu'il aimoit Teglis.

Il jure de nouveau une amitié constante à son Frere , et lui offre le Trône
 avec

1480 MERCURE DE FRANCE
avec la Princesse. Ptolomée lui répond
que son devoir et la Gloire s'oposent à un
sort si flateur , et tâche de ramener son
Frere par ces Vers : —

Et , puisque du destin , tel est l'ordre sur nous
Que la gloire combat nos desirs les plus doux ,
En domptant notre amour donnons un grand
exemple ,

Que l'Univers entier , que l'avenir contemple ,
Qu'un triomphe si beau , digne même des Dieux ,
Rende nos noms , mon Frere , à jamais glorieux.

Pyrrhus dit qu'il ne renonce pas à la
Gloire , qu'il sçaura bien y parvenir
par ses exploits, &c. ensuite il s'explique
ainsi :

Les cœurs touchés des soins dont la gloire les
presse ,

Conservent leur grandeur jusques dans leur foi-
blesse ,

Et vaincus , sans jamais le céder au vainqueur ,
De leur chute souvent tirent tout leur honneur.

Non , non , l'Amour en vain dispose de mon
ame ,

Je sçaurai reparer les erreurs de ma flamme , &c.

Au quatrième Acte , Sosthene apprend
aux Spectateurs par un court Monolo-
gue que tout est prêt pour faire couron-
ner

mer sa Fille avec Pyrrhus , et qu'au premier signal les peuples s'armeront en leur faveur. Il veut éviter Teglís qui l'arrête , et se plaint de sa cruauté pour elle ; Sosthene l'assure qu'elle n'a point perdu la tendresse de son Pere ; qu'il n'agit que pour elle , et qu'il doit presser l'instant d'un Hymen glorieux ; Teglís qui croit que c'est de l'Hymen de Ptolomée dont il veut parler , s'allarme encore plus , et conjure son Pere de ne la pas forcer à épouser ce qu'elle hait , elle lui dit que Pyrrhus s'unira à Antigone, qu'elle le lui a ordonné , et que c'est la seule marque d'amour qu'elle exige de son Amant , &c. et s'explique ainsi :

C'est à des cœurs communs, interressés, sans foi,
D'aimer sans nulle estime , et seulement pour
soi ,

L'effort de la vertu c'est de sçavoir soi-même
S'immoler à l'honneur de l'objet que l'on aime ;
Voilà mes sentimens, &c.

Elle demande en grace à son Pere de l'éloigner de ces Lieux , afin qu'elle acheve son triomphe , et qu'elle ne soit plus un obstacle à la gloire de son Amant et aux desseins de la Reine ; Sosthene feint d'y consentir, et lui permet de dire un der-

G nier

nier adieu à Pyrrhus. Sosthene croit par-là redoubler l'ardeur de ce Prince qui vient lui demander Teglis. Cette Scene qui a paru la plus belle de la Pièce, n'est pas aisée à abréger, mais, pour en donner une juste idée, il suffit de dire que c'est ici que Sosthene, sans jamais paroître agir pour lui, mais ne paroissant empressé que pour la gloire de ce Prince, le porte insensiblement à entrer dans ses projets, et le détermine à garder la couronne et à la partager avec Teglis.

Olympias les surprend ensemble, et le trouble qu'elle remarque sur leur visage lui fait soupçonner quelque mauvais dessein; mais Sosthene par une nouvelle dissimulation tâche de la rassurer; elle le renvoie. Elle veut alors de nouveau engager Pyrrhus à la suivre au Temple, et piquée de son refus, elle s'empporte jusqu'aux menaces. Pyrrhus craignant alors tout ce que Sosthene lui a fait entrevoir, perd tout respect, et va suivre les projets du Ministre.

La Reine, surprise de l'audace de son Fils, songe à punir qui l'offense, lorsque Mitrane lui vient apprendre que le peuple est révolté en faveur de Pyrrhus, qu'on le proclame Roy de tous cotés, et qu'on veut qu'il soit libre de disposer de sa main.

N O V E M B R E. 1735. 2483
main. Olympias ordonne qu'on charge de
fers Sosthene avec Teglis ; mais Doris
lui vient dire que Sosthene est à la tête
des rebelles , &c.

Au cinquième Acte , Antigone se livre
à la douleur que lui cause l'affront qu'on
lui fait , et n'espere que foiblement dans
le secours de Ptolomée , dont la passion
ne lui paroît pas assés forte pour l'armer
comme il faudroit pour elle.

Olympias lui vient dire de dissiper sa
crainte , que tout est en sureté , et qu'el-
les vont être toutes deux vengées d'un in-
grat ; que ses gardes ont arraché Teglis du
Fort où son Pere l'avoit cachée , et qu'a-
vec un tel ôtage , il faudra bien que Pyr-
rhus lui obéisse. Antigone lui répond qu'a-
près l'affront que Pyrrhus vient de lui
faire , il ne peut plus y avoir d'Hymen
entre-elle et lui , et qu'enfin si c'est lui
qui doit être Roy , elle ne doit songer
qu'à cacher sa honte.

Olympias ne s'allarme pas beaucoup de
ce dépit , et laisse comprendre qu'elle s'est
déjà vengée. Mitrane lui vient rendre
compte de ce qui s'est passé ; elle apprend
de lui que Ptolomée a désarmé Sosthene
et l'a renvoyé sous une bonne escorte
dans le Palais ; que Pyrrhus est venu pour
apuyer Sosthene et combattre Ptolomée ;

Gij mais

mais que celui-ci ayant découvert son sein et jetté son épée, en lui disant qu'il l'aime trop pour survivre à sa honte, et pour le voir immoler une Mere ; Pyrrhus a été si touché qu'il a embrassé son Frere, et que tous deux de concert ont travaillé à calmer la révolte.

Olympias se repent alors d'avoir été trop prompte à se venger, et ordonne à Mittane de voler au secours de Teglis. Ptolomée vient demander la grace de son Frere, la Reine lui répond qu'elle ne mettra plus d'obstacle à l'amour de Pyrrhus, et qu'elle lui va rendre Teglis.

Ptolomée apprend cette heureuse nouvelle à son Frere, qui se livre à sa joye, il court au devant de Teglis, qui paroît au fond du Théâtre, mourante, soutenue par son Pere désarmé, et par sa suivante ; il est d'autant plus frappé de ce malheur qu'il ne s'y attendoit pas ; Sosthene lui apprend que le destin ayant fait tomber sa Fille entre les mains d'une inhumaine, aussitôt la cruelle en a disposé par le poison ; Pyrrhus fait éclater son désespoir ; Teglis lui dit qu'il la perd par trop d'amour et par trop de constance ; Sosthene le prie de lui donner les moyens de la venger, Pyrrhus répond en s'adressant à Teglis :

Où , je vous vengerai , non en Amant timide
Qui n'osant se fraper deviendrait parricide ,
Non , en portant mes coups sur un perfide flanc
Où , malgré ses fureurs , j'ai puisé tout mon
sang ,

Mais en fidèle Amant dont le bonheur suprême
Est de vivre ou mourir avec l'objet qu'il aime.

Il se tua à ces mots ; Ptolomée et Sos-
thene veulent envain le retenir. Il deman-
de pour dernière grace à son Frere qui
reste Maître du Trône , de le faire enfer-
mer dans le même tombeau que Teglis ,
et de protéger Sosthene , puis tendant
la main à Teglis qui lui donne la sienne.
Ces dernières paroles finissent la Scène.

Mais c'en est fait déjà je ne vois plus . . .

Adieu , chere Teglis ,

Teglis.

Adieu , mon cher Pyrrhus ?

Les Comédiens François donnerent le
Mercredy 16. Novembre une Comédie
en Vers et en cinq Actes , intitulée *L'A-
mitié Rivale de l'Amour*. Cette premiere
Représentation fut si tumultueuse qu'à
peine entendit-on la Pièce ; les beautés
qui malgré le manque d'attention se firent
sentir dans les deux derniers Actes , ba-

G iij lancerent

lancerent un peu la mauvaise opinion que le Public en avoit conçû d'abord : la seconde Représentation eut un sort bien différent ; la Pièce fut extrêmement applaudie, et fit espérer qu'elle auroit du succès ; M. Fagant qui en est l'Auteur a déjà donné des preuves de son intelligence pour le Théâtre dans d'autres Pièces, du nombre desquelles sont le *Rendez-vous* et la *Pupille*. Nous donnerons un Extrait de celle - cy dans le prochain Mercure.

Les mêmes Comédiens repètent une Tragédie nouvelle sous le Titre d'*Artaxerxes*, pour être donnée incessamment. Cette Pièce est de M. *Deschamps*, Auteur de la Tragédie de *Caton d'Utique*, dont le Public conserve un souvenir agréable depuis plus de vingt ans ; il murmure même et blâme l'Auteur de ce qu'il ne fait pas un plus fréquent usage de ses talens.

L'Académie Royale de Musique donna le Jeudy 27. Octobre la première Représentation de la Tragédie de *Scanderberg* ;

Le Poëme est de feu M. de la Motte, de l'Académie Française ; Mrs *Rebel & Francœur* l'ont mis en Musique ; M. de la Serre en a composé le Prologue et le cinquième Acte qui y manquoient ; nous en donnerons le mois prochain un Extrait dans lequel

lequel nous rendrons compte du sentiment du Public sur un Ouvrage qu'il attendoit depuis plus de trente ans, et qu'il a enfin vû avec la satisfaction qu'il s'en étoit promise. Nous n'oublierons pas la superbe Décoration de la Mosquée.

Le 17. du même mois, on remit au Théâtre le Ballet des *Fêtes de Thalie*, pour être joué tous les Jeudis; l'Opera nouveau est continué les trois autres jours de la semaine.

Le 11. Novembre, Fête de S. Martin; on donna le premier Bal public qu'on donne tous les ans à pareil jour sur le Théâtre de l'Opera, et qu'on continue pendant différents jours jusqu'à l'*Avent*. On les reprend ordinairement à la Fête des Rois jusqu'au Carême.

Le 21. Novembre, les Comédiens Italiens représenterent une Comédie nouvelle en Prose et en trois Actes, qui a pour Titre les *Amans Jaloux*, laquelle a été aplaudie du Public; on en parlera plus au long.





NOUVELLES ETRANGERES.

R U S S I E.

Quoique la Czarine paroisse dans la résolution d'employer tous ses efforts pour éviter une rupture avec le Grand Seigneur, S.M.Cz. continuë de faire travailler à de grands préparatifs de guerre dans les Provinces voisines d'Asoph, et plusieurs Corps de Troupes Moscovites marchent du côté de cette Place.

Le 21. du mois dernier, la Czarine tint un Conseil dans lequel on résolut de faire augmenter les Fortifications de quelques Places voisines des frontieres de Turquie, et d'envoyer ordre au Comte de Munich d'en renforcer les Garnisons.

On a appris depuis que ce General étant tombé malade étoit retourné à Dultowa. On assure que la Czarine lui a mandé de se rendre à Astrakan aussitôt que sa santé sera rétablie, pour y donner les ordres nécessaires afin de prévenir les entreprises que les Tartares Calmuques, sujets du Grand Seigneur, pouroient former sur cette Place.

Les Lettres écrites du Daghestan et de la Cuardie, confirment la nouvelle de l'avantage remporté en deux différentes occasions sur un Corps de Cosaques Moscovites par les Troupes que le Kan des Tartares de Crimée conduit en Georgie.

POLOGNE.

P O L O G N E.

LEs Seigneurs et les Gentilshommes , assemblés à Warsovie par ordre de l'Electeur de Saxe, tinrent leur septième Séance le 5. Octobre, et M. Poninski leur remit une copie de l'ordre que le Prince de Hesse - Hombourg a envoyé aux Generaux des troupes Moscovites pour faire cesser les exécutions militaires.

Le Député de Liva représenta que cet ordre n'étoit pas suffisant pour déterminer l'Assemblée à procéder à l'Election d'un Maréchal ; que la plupart des Députés ne pouvoient , suivant leurs instructions, consentir qu'on parlât d'aucune affaire , avant que d'avoir reçu des assurances positives sur la sortie des Troupes étrangères , et que tant qu'on se contenteroit de leur faire des promesses sur cet article , ils persisteroient dans leur opposition ; parce qu'il ne convenoit pas à une Nation libre de délibérer sur les affaires publiques , pendant qu'elle étoit environnée de troupes qui sous pretexte de la protéger lui donnoient des Loix , et désoloient ses Provinces.

Les Séances tenues le 6. & le 7. furent aussi tumultueuses que les précédentes , et l'on n'y prit aucune résolution. Le 8. les Deputés s'étant assemblés pour la dixième fois, les Oposans se plainquirent de ce que pour les désigner on les nommoit Contradicteurs , et ils dirent que cette dénomination étoit aussi injuste qu'odieuse, puisque leur opposition n'avoit pour objet que le bien public , et qu'elle étoit fondée sur des instructions qui leur étoient communes avec la plupart de ceux qui composoient l'Assemblée. Ils ajoutèrent qu'ils continuoient de s'opposer à l'Election

G v d'un

d'un Maréchal , et qu'ils ne souffriroient point qu'on y procédât , avant qu'on les eut satisfaits sur les différens points qui faisoient le sujet des contestations.

Pendant que M. Poninski travailloit à calmer les esprits, il reçut une Lettre par laquelle le Baron de Keiserling , Ministre de la Czarine lui apprenoit que S. M. Cz. avoit envoyé ordre de faire sortir de ce Royaume cinq Régimens de ses Troupes , et de les faire passer en Silesie.

M. Poninski , après avoir fait aux Deputés la lecture de cette Lettre, demanda de nouveau qu'on élût un Maréchal , et il commença à recueillir les suffrages du Palatinat de Cracovie; mais les Oposans remontrèrent que cinq Régimens étoient un objet trop peu considerable en comparaison du grand-nombre de Troupes qui inondoient la Pologne , et ils renouvelèrent leurs instances pour obtenir un Acte authentique , par lequel la Czarine et l'Electeur de Saxe s'engageassent à retirer toutes leurs Troupes.

La vivacité de leurs représentations faisant perdre à M. Poninski l'esperance de les faire changer de sentiment , il voulut du moins les engager à promettre que si l'Electeur leur faisoit délivrer avant l'Election d'un Maréchal l'Acte qu'ils demandoient , ils ne la traverseroient plus.

Les Oposans remirent à se déterminer sur ce sujet , l'orsqu'on feroit la lecture de l'Acte. Comme M. Poninski les pressa de donner une réponse positive , ils se leverent pour concerter entre eux le parti qu'ils prendroient , et leur réponse ayant été la-même, M. Poninski renvoya la Session au jour suivant.

Cette onzième Seance n'ayant pas répondu aux desirs de l'Electeur de Saxe , il s'est déterminé à faire

faire remettre entre les mains du Primat un projet de l'Acte qu'on lui avoit demandé par rapport à la sortie des Troupes Etrangères.

Cet Acte ayant été lû dans l'Assemblée du 12. et les Oposans ayant représenté qu'on n'y avoit point fixé le temps du départ des Troupes, et qu'on n'y marquoit point que les vivres et les fourrages, dont ces Troupes auroient besoin jusqu'à leur sortie du Royaume, leur seroient fournis aux dépens des Puissances à qui elles appartiennent, M. Poninski soutint que le premier article étoit expressément spécifié par l'Acte, puisque l'Electeur s'y engageoit à faire retirer les

Troupes Moscovites, aussitôt après que les Seigneurs et les Gentilshommes assemblés seroient réunis, et qu'à l'égard du second article, on y avoit pourvu par les ordres envoyés aux Généraux Saxons et Moscovites. Il ajouta que l'Electeur, ayant fait tout ce qu'on avoit exigé de lui, l'Assemblée ne pouvoit différer plus longtemps de procéder à l'Election d'un Maréchal.

Plusieurs Deputés continuèrent de s'y opposer, et ayant renouvelé leurs plaintes au sujet des qualifications odieuses qu'on leur donnoit, ils dirent que le nom de Zelés pour le bien de la Patrie étoit le seul qui leur convint. Comme les efforts de M. Poninski pour les faire changer de sentiment furent inutiles, quelques Gentilshommes proposerent de suspendre les Séances, et de ne les recommencer qu'après que les Troupes Etrangères seroient sorties du Royaume.

Ils représenterent qu'en attendant que les Deputés se rassemblaient, on pouvoit trouver les moyens de procurer plus d'unanimité dans les résolutions, et qu'il étoit d'autant plus nécessaires de prendre ce parti que la plupart des affaires

G. vj. impor-

importantes sur lesquelles on avoit à délibérer ; ne pouroient être traitées dans un temps aussi court que celui qui avoit été prescrit pour la durée de l'Assemblée.

Leur proposition fut approuvée par les Oposans , mais les partisans de l'Electeur de Saxe prétendirent qu'elle ne pouvoit être acceptée.

Les Deputés s'étant rassemblés le 13. et M. Poninski ayant demandé si les Oposans exigeoient que les Troupes Etrangères sortissent du Royaume avant qu'on procédât à l'Election d'un Maréchal, ils déclarerent qu'ils ne pouvoient délibérer sur aucune affaire , tant qu'ils seroient environnés de Troupes ; que comme c'étoit l'Electeur qui avoit fait entrer ces Troupes en Pologne, c'étoit à lui d'en délivrer le Royaume ; que s'il paroissoit que les Moscovites et les Saxons n'en sortissent que pour se conformer aux volontés de la Nation, on pouroit juger qu'ils n'y étoient venus qu'à sa priere , et qu'il ne convenoit point à la Noblesse d'avoir plus de part à leur sortie qu'elle n'en avoit eu à leur entrée en Pologne.

M. Harowski Deputé de Belk s'éleva avec beaucoup de chaleur contre les prétentions des Oposans , et les autres Gentilshommes du parti de l'Electeur les menacerent de prendre indépendamment d'eux, les mesures qu'ils jugeroient les plus convenables dans les circonstances présentes. Quelques-uns dirent que si dans la suite on étoit obligé de faire revenir les Troupes Etrangères , on pouroit les y rapeller sans le consentement de ceux qui refusoient d'avoir part à leur sortie.

M. Poninski se joignit aux partisans de l'Electeur de Saxe , et il témoigna qu'il étoit déterminé à ne pas exercer plus long-temps les fonctions de Maréchal de la Confédération faite en
faveurs

faveur de ce Prince, puisqu'il n'avoit pas lieu d'attendre plus de succès de ses soins.

Dans la Seance tenue le 14. les Deputés de Cujavie et de Lencicz qui avoient demandé la veille qu'on leur délivrât des copies de l'Acte concernant la sortie des Troupes, insisterent pour qu'on fit divers changemens à cet Acte, et quelques-autres se plainquirent de ce que les Troupes Moscovites, malgré les ordres qu'elles avoient reçus continuoient d'exiger des vivres et des fourrages sans les payer. Le lendemain M. Poninski assura ceux qui s'étoient plaints des nouvelles exactions des Troupes Moscovites, qu'il s'étoit rendu par ordre de l'Electeur chés M. de Keiserling, Ministre de la Czarine, auquel il avoit fait des représentations à ce sujet; que ce Ministre lui avoit répondu qu'il avoit peine à croire que les Officiers des Troupes de S. M. Cz. ne se conformassent pas aux ordres qu'on leur avoit envoyés; qu'il feroit les perquisitions nécessaires pour savoir si les plaintes qu'on faisoit d'eux étoient fondées, et que si elles l'étoient, il ne manqueroit pas de donner toutes les satisfactions qu'on pourroit désirer; qu'au reste il étoit disposé à travailler de concert avec les Seigneurs et les Gentilshommes assemblés à Warsovie à avancer la sortie des Troupes Moscovites, dès qu'ils se seroient mis en état par l'Electon d'un Maréchal d'agir efficacement pour terminer les affaires qui devoient être l'objet de leurs délibérations; qu'il attendoit à chaque instant le retour d'un courier qu'il avoit dépêché à la Czarine, et qu'il espéroit d'apprendre par ce courier que S. M. Cz. avoit pris une résolution conforme aux desirs de la Nation.

Ces assurances de M. Poninski n'empêcherent point

point les Oposans de continuer de s'opposer à l'Élection d'un Maréchal. Ils dirent qu'on ne leur donnoit que des promesses, et qu'ils demandoient des effets, et la plupart protestèrent de nullité contre toutes les résolutions qui seroient prises avant que les Troupes Etrangères fussent sorties du Royaume.

Le 17. les Partisans les plus zelés de l'Electeur de Saxe ayant fait de fortes instances pour engager les Oposans à moderer leurs prétentions, et quelques-uns d'entre les derniers ayant parus disposés à se contenter qu'on fit dans l'Acte remis au Primat par l'Electeur les changemens que les Deputés de Cujavie et de Lencicz, avoient demandés, M. Poninski déclara que ce Prince consentoit à ces changemens.

Les Deputés de Cujavie remercièrent M. Poninski des soins qu'il avoit pris pour obtenir ce consentement de l'Electeur, et ils promirent de cesser de traverser l'Élection d'un Maréchal aussitôt après qu'on auroit inséré dans l'Acte toutes les clauses nécessaires pour calmer leurs inquiétudes; mais plusieurs autres Deputés soutinrent qu'ils ne pouvoient, suivant leurs instructions, consentir à ce que les Deputés de Cujavie promettoient, et l'Assemblée se sépara sans avoir pris aucune résolution.

Dans la 17^e. Seance, tenue le 18. Octobre, M. Poninski ayant lû les changemens faits par l'Electeur de Saxe dans le projet de l'Acte concernant la sortie des Troupes Saxones et Moscovites, les Deputés de Cujavie et de Lencicz demandèrent qu'on insérât dans l'Acte, que les Troupes Etrangères sortiroient du Royaume de Pologne et du Grand Duché de Lithuanie dans le terme de deux mois, à compter du jour que l'Acte
auroit

auroit été signé , qu'aussitôt après la signature , ces Troupes ne subsisteroient qu'aux dépens des Puissances à qui elles appartienent ; qu'elles ne commettroient aucun désordre dans leur marche , et qu'elles ne pourroient rien exiger des habitans des Lieux où elles passeroient.

Plusieurs autres Deputés se plainquirent de ce que l'Electeur , malgré leurs représentations, persistoit à vouloir mettre dans cet Acte , qu'il s'employeroit de concert avec la République à la délivrer des Troupes Etrangères , et qu'il s'étoit déterminé à prendre ce parti, après en avoir conféré avec les Ministres de l'Empereur et de la Cz.

M. Poninski répondit que l'Electeur consentiroit volontiers à faire sortir ses troupes du Royaume dans le temps marqué par les Oposans, pourvu qu'ils travaillassent de leur côté à assurer le repos de la Nation ; qu'à l'égard des Troupes Moscovites, on ne pouvoit se dispenser de traiter de leur sortie avec le Ministre de S. M. Cz. que ce n'étoit pas l'intention de l'Electeur que ses Troupes continuassent d'être à charge au Royaume , et qu'il n'y avoit pas lieu de douter que la Czarine ne fut dans les mêmes dispositions. Il s'étendit ensuite sur les raisons qui engageoient l'Electeur à refuser de faire dans l'Acte les changemens que les Oposans exigeoient.

Dans la Séance tenue le 19. M. Poninski fit un fort long Discours pour exhorter les Deputés à se contenter des déclarations et des promesses de la Czarine et de l'Electeur , et à ne pas différer plus long-temps l'Election d'un Maréchal ; mais la plupart des Oposans témoignèrent qu'ils désiroient que la sortie des Troupes Etrangères précédât les délibérations.

Le 20. M. Poninski ouvrit la Seance en représentant

sentant aux Deputés que la moitié du tems prescrit pour la durée de l'Assemblée étoit déjà écoulée , sans qu'on eut pris aucune résolution. M. Clebowski, Staroste de Liva, l'interrompit pour informer l'Assemblée qu'il y avoit dans la Starostie de Liva 1200. hommes des Troupes Moscovites qui y exigeoient des contributions.

Les Deputés s'étant assemblés le 21. pour la 20^e fois, M. Poninski leur assura qu'il avoit exposé les sujets des plaintes des habitans de Liva à M. de Keiserling , qui lui avoit répondu que les ordres qu'il avoit envoyés aux Generaux Moscovites pour faire cesser les excursions militaires , n'avoient eu lieu que pour 15. jours , parceque esperant d'avoir une reponse de la Czarine avant la fin de ce temps , il n'avoit pas jugé à propos de donner un plus long terme à ses ordres ; que cette reponse étoit enfin arrivée , et qu'elle étoit conçûe dans des termes dont les Deputés devoient être satisfaits , mais qu'il ne pouvoit conferer avec eux à moins qu'ils ne se missent en état d'agir efficacement pour terminer les affaires qui devoient être l'objet de leurs délibérations.

Le 22. M. Poninski fit une nouvelle tentative pour obliger l'Assemblée d'élire un Maréchal , et en qualité de President de l'Assemblée il donna le premier sa voix. Comme il se dispoisoit à prendre les autres suffrages , un Deputé de Belsk s'oposa à l'Election , et dit que ses instructions ne lui permettoient pas de traiter d'aucune affaire, avant que les Troupes Etrangères fussent sorties du Royaume.

La 22^e Séance qui se tint le 24. ne fut pas plus tranquille que les précédentes. M. Poninski ayant demandé si les Oposans consentiroient qu'on prit le parti proposé par quelques Deputés dans la

Séance

séance du 12. du mois passé , de renvoyer l'Assemblée à un autre temps ; plusieurs Oposans témoignèrent qu'ils aprouvoient cette proposition , mais les Députés de Lenciczzi prétendirent qu'elle ne pouvoit être acceptée jusqu'à ce que l'Electeur eût fait , dans l'Acte concernant la sortie des Troupes Moscovites et Saxones , les changemens qu'ils avoient demandés.

Le 25. les Députés s'assemblerent pour la 23^e fois , et M. Poninski, après avoir fait remarquer aux Députés que le temps prescrit pour l'élection d'un Maréchal étoit prêt d'expirer , menaçait les Oposans d'engager les Partisans de l'Electeur à prendre indépendamment d'eux , des mesures pour terminer les affaires sur lesquelles ils avoient à délibérer , mais ses menaces produisirent peu d'effet , et il fut obligé de remettre la séance au lendemain.

Dans la 24^e séance du 26. du même mois ; M. Poninski ayant exhorté les Députés à profiter du peu de tems qui leur restoit pour terminer les affaires sur lesquelles ils avoient à délibérer , M. Karwouski, un des Députés du Palatinat de Podlachie , représenta qu'il y avoit lieu de soupçonner que les délibérations n'étoient retardées que par des vûes particulieres d'interêt de quelques Députés , qui prétendoient qu'on achetât leurs suffrages en leur accordant les Charges vacantes , et qu'ainsi il seroit à propos de prier l'Electeur de disposer de ces Charges.

Plusieurs Députés parlerent avec beaucoup de vivacité dans la séance tenuë le 27. pour déterminer l'Assemblée à suivre l'avis proposé le jour précédent par M. Karwouski.

Pendant qu'on disputoit sur cette matiere , l'Evêque de Plocko , le Palatin de Czernichow et le
Castellan

Castellan de Trock , se rendirent au lieu de l'Assemblée par ordre de l'Electeur , et ils firent chacun un Discours pour inviter les Députés à se réunir.

Le 29^e. les Députés s'étant assemblés pour la 26^e. fois les Oposans renouvelèrent leurs plaintes touchant les exécutions militaires , et leurs demandes par rapport à l'Acte qui regarde la sortie des Troupes étrangères.

La 27^e. séance tenue le 31. fut plus tranquille que les précédentes , et les Oposans ont promis de ne plus traverser l'Electon d'un Maréchal , si la Czarine et l'Electeur vouloient fixer un terme pour la sortie des Troupes Moscovites et Saxones , et donner des ordres pour qu'elles n'exigent ni vivres ni fourages dans les Lieux où elles passeront en se retirant. Ils demandent en même-temps que l'Electeur n'engage la Nation dans aucun Traité particulier avec la Czarine , sur tout s'il arrive une rupture entre le Grand Seigneur et S. M. Cz.

M. Espiriesz , qui s'étoit retiré sur les Terres du Grand Seigneur avec le Corps de Troupes Polonoises qu'il commande , continuë de faire des courses dans la Podolie et dans les Provinces voisines ; et tous les Gentilshommes qui sont dans le Camp qu'il occupe près de Choczyn , ont renouvelé la protestation qu'ils ont faite le 6. du mois d'Août contre les résolutions que les Partisans de l'Electeur de Saxe pouroient prendre dans l'Assemblée de Warsovie.

ITALIE.

LE Cardinal Cienfuegos se rendit le 7. du mois dernier à Monte-Cavallo , pour informer le Pape qu'il n'étoit plus chargé des affaires

de l'Empereur à la Cour de Rome, et que S. M. I. avoit nommé M. d'Arrach, Auditeur de Rote, pour en prendre soin sous la direction du Cardinal del Giudice.

Le Pape a ordonné au Cardinal Coscia de revenir à Rome aussi-tôt après qu'il aura achevé de prendre les bains de S. Cassien, sous peine d'être privé de la dignité de Cardinal et de toutes ses Benefices; et l'on assure que S. S. a exigé qu'il donnât avant son départ une caution pour les 30000. écus dont il est redevable à la Chambre Apostolique.

Le 8. l'Evêque de Targa, frere de ce Cardinal, sortit du Château S. Ange, et il fut conduit au Couvent de S. François de Paule, où il doit demeurer cinq ans, en consequence du Decret de la Congrégation de *Nonnullis*.

On écrit de Naples, que le Marquis de Puy-sieux, Ambassadeur du Roy de France en cette Cour, y arriva de Rome le 19. de ce mois, qu'il eut le même jour sa premiere Audience particulière du Roy, et que le lendemain, après avoir été complimenté sur son heureuse arrivée par la plupart des Personnes de distinction qui sont à Naples, il dîna chés le Prince della Torella Caraccioli que le Roy a nommé son Ambassadeur auprès de S. M. T. C.

On apprend de Genes, que les plaintes faites par une partie des Habitans de l'Isle de Corse contre M. Pinelli, Commissaire de la République dans cette Isle, furent examinées le 28. du mois dernier dans une Assemblée du Sénat. Plusieurs Sénateurs prétendirent que ces plaintes étoient mal fondées; qu'on ne pouvoit nier que M. Pinelli n'eût usé d'une extrême severité envers les Rebelles, mais qu'il devoit être récompensé plutôt que puni.

2500 **MERCURE DE FRANCE**
puni d'avoir été sévère en cette occasion ; qu'il étoit injuste de déplacer un Sénateur , parce qu'il avoit poursuivi vigoureusement les ennemis de la République.

Qu'en supposant que M. Pinelli eût donné quelque sujet de se plaindre de lui , la longue expérience qu'il avoit acquise dans son employ , mettoit la République dans la nécessité de le lui conserver , et que peut-être le Successeur qu'on lui donneroit , moins instruit que lui de la manière dont il est à propos de se conduire avec les Corses , seroit moins propre à une place qu'on ne peut remplir sans connoître les Peuples qu'on a à gouverner.

D'autres soutinrent que la sévérité de M. Pinelli avoit été la principale cause des progrès de la révolte , et que le seul moyen de faire rentrer les Rebelles dans leur devoir , étoit d'envoyer dans l'Isle de Corse quelqu'un qui pût ramener les esprits par la douceur. Ils ajoutèrent que M. Pinelli avoit toujours déguisé à la République la véritable situation des affaires de cette Isle. Cette diversité de sentimens causa une dispute très-vive entre les Sénateurs ; mais enfin l'avis de ceux qui étoient contraires à M. Pinelli , prévalut , et il fut décidé qu'on rappelleroit ce Sénateur. Mrs. Laurent Imperiali , et Paul-Baptiste Rivarola , ont été nommés pour le remplacer.

GRANDE-BRETAGNE.

LE 21. du mois dernier , au matin , il s'éleva une tempête si violente à Yarmouth , que plusieurs des Vaisseaux qui étoient dans la Rade furent considérablement endommagés. Le Vaisseau le Guillaume et Jeanne , commandé par le Capitaine

Capitaine Collige, fut jetté contre la Rive avec tant de force, qu'il se sépara en deux; le Capitaine fut noyé avec sa femme et une autre personne, mais on sauva l'équipage et quelques Marchandises.

Les Grands Jurés de Londres ont présenté à la Reine une Requête par laquelle ils remontrent que la partie la moins considérée, mais en même temps la plus nécessaire de la Nation, est excitée par la modicité du prix des boissons fortes à en faire un usage immodéré; que tous les jours on rencontre dans les rues les Ouvriers et les Soldats plongés dans la plus affreuse yvresse; que par leurs excès ils affoiblissent et détruisent leur temperamment, et deviennent inutiles à eux mêmes et au Public; que non-seulement ces excès hâtent leur perte, mais encore qu'ils influent sur leur posterité; que la plupart des enfans qui naissent d'eux, sont foibles et informes; qu'ainsi le Roy perdra nécessairement un nombre considerable de ses Sujets, et que l'espece dégènera; que ces considérations ont déterminé les Grands Jurés à dénoncer toutes les maisons établies pour la vente en détail des boissons fortes, comme autant d'aziles pernicioeux qu'il est important d'ôter à la dissolution, si l'on ne veut s'exposer en les laissant subsister, à anéantir le travail et l'industrie, à entretenir le désordre et à dépeupler l'Etat; qu'ils esperent qu'on travaillera efficacement à procurer l'exécution des Loix qui peuvent prévenir des suites si funestes, et que si les Loix déjà faites ne sont pas trouvées suffisantes, on prendra les mesures nécessaires pour s'opposer aux maux dont la Nation est menacée par un abus si general et si dangereux.

Le 6. de ce mois à six heures du matin, le
 Roy

Roy arriva de Hollande à Harwich, et S. M. accompagnée du Marquis de la Forest, Grand-Chambellan de l'Electorat d'Hanover, se rendit à Kensington vers les trois heures après midy.

ARMÉE D'ALLEMAGNE.

LE Maréchal de Coigny, qui étoit allé camper le 21. Octobre à Erring, y resta le lendemain avec les 69. Bataillons et les 36. Escadrons qu'il y avoit rassemblés.

Le 24. les 12. Bataillons du Corps de réserve et 24. Bataillons de ceux qui étoient à Erring, vinrent camper derriere S. Maximin, où leur gauche étoit apuyée, la droite-s'étendant du côté de Phatz.

Le même jour, la Brigade de Poitou fut détachée du Camp d'Erring; un Bataillon fut envoyé à Longwisch, deux à Rouvere, et trois sur les hauteurs de Budelick. Le Maréchal de Coigny fit marcher à Phatz un Bataillon du Régiment de Courten, et les deux autres avec le Régiment de Diesback à Kirck, vis-à-vis Schwich.

Le 25. le reste de l'Infanterie vint camper la droite à Phatz et la gauche à Erring. Onze Escadrons de Cavalerie, 12. de Dragons et trois de Hussards, camperent sur les hauteurs de S. Maximin, et le surplus reçut ordre de marcher à Sarre-Louis, à Thionville et à Sirq.

Le 27 le Maréchal de Coigny alla reconnoître un Camp sur les hauteurs de Rouvere, où il devoit faire marcher les 26. Bataillons qui étoient campés, la droite à Phatz et la gauche à Erring, et le même jour ces Troupes passerent la Mozelles sur deux colonnes, dont la première composée de 11. Bataillons, fut commandée par le Marquis

quis de Ravignan , et la seconde de 15. Bataillons marcha sous les ordres du Prince d'Isenghien. Le Marquis de Guerchy commandoit l'arrière-garde , qui étoit formée par 26. Compagnies de Grenadiers.

Le 28. la Brigade de Navarre , celles de Bourbonnois , de Poitou , et le Régiment de Diesback , composant 23. Bataillons , reçurent ordre d'aller sous les ordres du Marquis d'Aubigné , et de M. de Lutteurs , camper vis-à-vis Schwich , pour relever les Brigades de Touraine et de la Couronne , qui ont dû retourner dans le Camp de Saint Maximin.

La Brigade de la Marine , celle des Vaisseaux et de Perche , ont été envoyées à la Chartreuse qui est entre Trèves et Cousarbrick.

Quatre Bataillons Irlandois , les trois de Brendlé , la Brigade de Gondrin , les Régimens de Richelieu , de Tallard , Lyonnois , de Duras , d'Angoumois , de Lorraine , de Cambresis et Deslandes , sont restés campés au pied de la Montagne , la droite tirant sur Phatz , et la gauche au delà de S. Maximin.

Le Comte de Seckendorf , lequel après avoir passé la Mozelle , s'est avancé à l'Abbaye de Clausen , a campé depuis à Bicong et à Erring , et le 27. il passa la Kill au gué d'Erring. Un Détachement de cette Armée , composé de 200. hommes d'Infanterie et de cent Hussards , ayant enlevé les Palissades qui avoient été mises à Stripslauhen , pour les porter à Berncastel , M. Jacob , Lieutenant - Colonel et Capitaine d'une Compagnie Franche , fut commandé pour aller attaquer ce Détachement. Lorsque M. Jacob fut arrivé en présence des Ennemis qui l'avoient vu s'avancer , il les trouva postés très-avantageusement

ment sur le bord d'un bois, il fit attaquer leurs Hussards par les cent Dragons de son Détachement, et il les mit en fuite. Il marcha en même temps avec son Infanterie, la bayonette au bout du fusil, et après avoir essuyé le feu de la Mousqueterie des Ennemis, il les attaqua avec tant de valeur, qu'il les renversa, et leur ayant tué 25. hommes, il força les 175. autres de se rendre prisonniers, avec le Major qui commandoit le Détachement, deux Capitaines, deux Lieutenans et un Enseigne. Cette Action est la quatrième que M. Jacob a eue depuis trois semaines dans le Honsruck avec les Ennemis, sur lesquels il a toujours remporté l'avantage.

Le 4. de ce mois, le Détachement de 200. hommes qui étoit dans le poste de Phaltz, reçut ordre de l'abandonner, parce que les Ennemis en s'emparant du Village, pouvoient aisément nous ôter la communication avec ce poste.

Le 5. le Maréchal de Coigny ayant fait part au Comte de Seckendorf des ordres qu'il avoit reçus du Roy par rapport à la cessation d'hostilités, convenüe depuis peu, et le Comte de Seckendorf ayant par sa réponse accepté les arrangemens proposés par le Maréchal de Coigny, il fut arrêté entre ces deux Generaux, que toutes hostilités cesseroient de ce jour là entre les deux Armées, et qu'on attendroit de nouveaux ordres de France et d'Allemagne, tant sur la publication de la cessation d'hostilités, que sur les quartiers qui seront occupés dans la suite par les Troupes Françoises et Imperiales.

Le Duc de Wirtemberg ayant dès le premier de ce mois écrit dans le même esprit à M. de Quadt, les hostilités ont cessé aussi-tôt entre les Troupes du Roy et celles de l'Empereur que
le

1^e Duc de Wirtemberg commande de l'autre côté du Rhin.

Les Lettres de Trèves du 14. de ce mois, marquent que depuis le 7. le Maréchal de Coigny avoit donné les ordres nécessaires pour la séparation de l'Armée du Roy, et que toutes les Troupes qui la composoient, étoient en marche pour se rendre dans les quartiers qui leur sont destinés.

Les Troupes restées dans le Spireback sous les ordres de M. de Quadt, ont aussi été envoyées dans les postes où elles doivent rester pendant l'hyver.

Le Duc de Wirtemberg et le Comte de Sekendorf ont aussi séparé les Corps d'Armée qu'ils commandoient.

ARMÉE D'ITALIE.

Les Troupes Françaises qui étoient campées à S. Boniface, en partirent le 3. de ce mois pour repasser l'Adige. La plus grande partie de l'Infanterie marcha sous les ordres du Maréchal de Noailles, et elle alla à Zevio.

Le Marquis de Savines à la tête de deux Brigades d'Infanterie et de toute la Cavalerie, campa le même jour à Persaco. Il en partit le 7. au matin pour se rendre à Borgoforte, d'où il a dû envoyer une partie de ses troupes prendre des quartiers d'hyver dans le Modénois, dans le Duché de Guastalla et dans le Bas-Mantoüan.

Le Maréchal de Noailles quitta le 6. le Camp de Zevio, et il arriva au Camp de Casa di David, où l'Infanterie restera cantonnée jusqu'à ce qu'elle aille prendre des quartiers d'hyver. On laissera dans ce Camp et aux environs 18. Ba-

H taillons

taillons et un Détachement de Cavalerie pour garder le haut de l'Adige, depuis Veronne jusqu'au poste de la Ferrara.

Les Espagnols qui ont repassé du côté de ce Camp sur le Pont de Roverchiera, et qui garderont le bas de la Riviere, s'établirent le 6. avec 4. Bataillons à Zevio, après que le Maréchal de Noailles en fut parti.

Depuis que les Troupes Françoises et Espagnoles ont repassé l'Adige, les Imperiaux ont fait avancer des Détachemens à S. Boniface et à S. Michel, et ils ont fait passer la Brenta au Corps de troupes qu'ils avoient à Bassano. Ils firent attaquer au commencement du mois par 100. Grenadiers et un Piquet, un poste de 50. hommes qui étoit à Castelleto sur le revers du Mont Baldo. M. Henry, qui commandoit ces 50. hommes, se défendit avec tant de courage, que les Ennemis après avoir perdu dix Grenadiers, furent obligés de se retirer.

Le Duc de Montemar a établi son quartier à Ronco, et il a laissé au Marquis de Bay le commandement du Détachement qu'il avoit fait avancer à Zevio le 6. de ce mois.

Le Maréchal de Noailles aprit le 10. que les Bateaux qui ont servi aux differens Ponts établis sur l'Adige, et qu'on avoit fait descendre cette Riviere, étoient entrés dans l'Adigetto, où ils étoient en sûreté. Quelques Hussards des Ennemis qui vinrent le 10. attaquer la garde du Pont d'Arcé, furent obligés de se retirer.

Le 9. au soir, le Corps de troupes Imperiales campé à Bassano, descendit la Brenta, et 12. Bataillons de ces troupes arriverent le 10. à Dolo avec trois Régimens de Cavalerie. Le même jour un Détachement de 3000. hommes
d'Infanterie

d'Infanterie et de Cavalerie, s'avança à Montagua, et un autre moins considerable s'avança à Colonia.

Le Marquis de la Mina, que le Duc de Montemar avoit envoyé au Maréchal de Noailles, pour lui apprendre les differens mouvemens des Imperiaux, repartit de Bozolo le 14. de ce mois, après être convenu des mesures qu'il seroit nécessaire de prendre si les Ennemis vouloient attaquer les troupes Espagnoles.

Le 15. le Maréchal de Noailles aprit par un courier du Duc de Montemar, que les Impériaux avoient passé le Bas Adige, près de Rovigo et près de Carpy, que le Duc de Montemar rassembloit ses Troupes, et qu'il demandoit du secours pour être plus en état de s'opposer aux entreprises des Ennemis. Le Maréchal de Noailles donna ses ordres aussi-tôt pour faire marcher à Vallegio les 25. Bataillons qui étoient dans le Bressan et dans le Mantouan, et pour qu'ils pussent y être joints par l'Infanterie restée entre le Lac de Garde et l'Adige.

Un Détachement de 2000. chevaux fut commandé en même-temps pour marcher avec cette Infanterie, et le Maréchal de Noailles se disposoit à se rapprocher du Duc de Montemar, lorsqu'il reçut par un courier de France les ordres du Roy par rapport à la cessation d'hostilités convenüe depuis peu. Il en fit part le même jour au comte de Kevenhuller, General des Troupes de l'Empereur; il envoya dans tous les postes avancés l'ordre d'y cesser les hostilités, et il dépêcha un Courier au Duc de Montemar pour lui apprendre les raisons qui l'empêchoient de lui envoyer les secours qu'il avoit demandés.

Le Comte de Kevenhuller répondit par le
H ij Trompette

Trompette qui revint à Bozolo le 18, qu'il avoit fait cesser toutes hostilités, et il proposa une Conference entre le Prince de Saxe Hildburghausen et l'Officier Général que le Maréchal de Noailles voudroit nommer pour prendre des arrangements sur la cessation d'hostilités, et par rapport aux quartiers qui seront occupés par les deux Armées,

Le Comte de Kvenhuller ayant mandé qu'il alloit faire retirer les troupes Imperiales qui sont vis-à-vis de la Ferrara et sur le Mont Baldo, le Maréchal de Noailles a dû envoyer ordre aux troupes qui sont dans ces postes, de les abandonner.

Le Duc de Montemar est avec son Armée entre Revere et San-Benedetto,

OFFICIERS GENERAUX

dont le Roy a résolu de se servir pendant l'hyver prochain sur les Frontières du Rhin, en Alsace, dans les trois Evêchés, dans le Comté de Bourgogne et en Flandres, sous les ordres du Maréchal du Bourg.

D'EPARTEMENT D'ALSACE.

M. De Quadt; le Marquis de Leuville; le Chevalier de Givry, et le Marquis de Baligncourt, Lieutenans Generaux; M. d'Herouville; M. Philippes; le Marquis du Chayla; le Comte de Vandrey; le Marquis de Saint Sachs; M. de Manville; M. de Malan, et M. de Varennes, Capitaine d'une des Compagnies de Grenadiers du Régiment des Gardes Françoises, Maréchaux de Camp

NOVEMBRE. 1735. 2509

Camp ; le Chevalier de Saint Vallier ; le Marquis du Belay ; le Comte de Rupelmonde, et M. de Soulié , Brigadiers d'Infanterie : M. du Moulin ; M. des Bournais , et le Marquis de Saint Jal , Brigadiers de Cavalerie.

DEPARTEMENT DES TROIS EVESCHES.

Le Comte de Belleisle ; M. de Tarneau ; M. de la Billarderie, Lieutenant des Gardes du Corps ; le Comte de Laval-Montmorency ; le Comte d'Aubigné, et le Chevalier de Rocozel, Lieutenans Generaux ; Le Baron d'Eltz ; M. de Luttreux ; M. de Cherisey , et le Comte de Chastellux , Maréchaux de Camp : le Marquis de Brezé ; le Marquis de Rosnivinen , et M. de Courten , Brigadiers d'Infanterie : M. d'Estagnolles ; le Marquis de S. Simon ; M. de Kleinhold , et M. de la Bazeque , Brigadiers de Cavalerie.

DEPARTEMENT DU COMTE DE BOURGOGNE.

Le Duc de Duras , Lieutenant General , et le Marquis d'Houdetot , Maréchal de Camp.

DEPARTEMENT DE FLANDRES.

Le Maréchal de Puysegur ; le Comte de la Marck, Lieutenant General ; M. de Gensac , et le Marquis du Luc , Maréchaux de Camp.

ADDITION

Aux Nouvelles Etrangères.

Les Seigneurs et les Gentilshommes assemblés à Warsovie , tiennent leur 28^e séance le 2. de ce mois , et M. Poninski ayant voulu les exhor-

H iij 302

rer à se contenter des promesses de la Czarine et de l'Electeur de Saxe, il fut interrompu par un des Députés de Liva, qui se plaignit de plusieurs désordres commis dans la Starostie de ce nom par les troupes Moscovites.

Un autre Député de la même Starostie produisit des Lettres qui marquoient que les Moscovites avoient enlevé tous les Titres déposés dans le Greffe des Archives de Liva, et qu'ils les avoient brulés.

Dans la même séance M. Kamocki, un des Députés du Palatinat de Masovie, remit à M. Poninski, un Memoire contenant les demandes des Oposans, et il déclara que si on ne les leur accordoit, ils ne pouvoient consentir à l'Election d'un Maréchal.

Ce Memoire est composé de sept articles, dont le premier regarde la sortie des troupes étrangères, le quatrième et le sixième, les affaires du Duché de Curlande, et les autres, la nomination aux Charges vacantes.

Quoique la séance tenue le 2. dût être la dernière, les Députés se rassemblèrent le lendemain, et quelques-uns d'entre eux ayant représenté que les Loix du Royaume permettoient, lorsqu'on ne pouvoit parvenir à l'Election d'un Maréchal, par les voyes ordinaires, d'y proceder par acclamation, le plus grand nombre fut d'avis qu'on eût recours à ce moyen, et que l'on continuât les séances.

Le 4. M. Poninski proposa à l'Assemblée de tenter pour l'Election d'un Maréchal le moyen qui avoit été proposé le jour précédent, mais le Staroste d'Owiczin et les Députés du Palatinat de Lenciczi, dirent qu'ils ne pouvoient y consentir à moins que l'Electeur ne fit dans l'Acte concernant :

NOVEMBRE. 1735. 2511
concernant la sortie des Troupes étrangères, les changemens qu'ils avoient demandés.

Malgré leur opposition, plusieurs Partisans de l'Electeur, nommerent le Comte Rzewuski, Maréchal; d'autres, du nombre desquels fut M. Poninski, donnerent leurs voix au Comte de Szembeck, Chambellan de Cracovic, qui donna la sienne au Comte Rzewuski.

Les Oposans ayant empêché qu'on ne continuât de proceder à l'Election, un Député du Palatinat de Podlachie. proposa de séparer l'Assemblée, et de tenir des Sessions Provinciales dans lesquelles on délibereroit plus tranquillement.

Plusieurs Députés rejeterent cette proposition, et prétendirent que suivant les Constitutions du Royaume elle ne devoit pas être acceptée, puisqu'on n'avoit pas élu de Maréchal. Comme les Députés des differens partis soutenoient leurs sentimens avec chaleur, M. Poninski pour prévenir les suites de la dispute, renvoya la cession au jour suivant.



MORTS DES PAYS ETRANGERS.

DOn Jean Ferreira, Curé de l'Eglise d'Alvaes
raens, mourut à Barcellos le 15. Octobre
dernier, âgé de 111. ans; il n'avoit cessé de dire
la Messe que depuis deux mois.

2512 MERCURE DE FRANCE
EXTRAIT d'une Lettre de Cagliari ;
du 23. Septembre 1735. sur une Mort
Etrangere.

LA mort vient encore de nous enlever le Comte de Brassicarde , Gouverneur de la Ville de Cagliari , et Lieutenant General dans les Armées du Roy de Sardaigne. Il avoit le Gouvernement de ce Royaume, avec le Titre de Président , Lieutenant et Capitaine General, après la mort de S. Ex. le Marquis de Castagnole , notre Viceroy. Ses qualités personnelles le font regretter de tous ceux qui avoient l'honneur de le connoître , et l'on peut assurer que S. M. perd en lui un de ses meilleurs Officiers Generaux. Il a remis en mourant le Commandement entre les mains de M. Fallet de Barol , notre Archevêque , frere du Viceroy, qui vient de mourir , et cela du consentement des Salles de la Royale Audienct. Je ne sçaurois vous exprimer , Monsieur , combien ce choix a été aplaudi et la joye que la Noblesse et le Peuple ont fait éclater en cette occasion. Tout le Monde est ravi de se trouver sous les ordres d'un si digne Prélat , doué de toutes les vertus Chrétiennes et morales , et dont la pieté , la droiture , la libéralité et la grande doctrine , lui ont gagné l'estime et l'affection de tous ses Diocésains. Rien ne prouve mieux l'éloge que je vous en fais , que la Lettre que le Roy lui a écrite , où il aprouve , non seulement la dernière disposition de M. le Comte de Brassicarde ; mais l'honore encore du Titre de Viceroy, Lieutenant General du Royaume , et Capitaine General de ses Armées , avec des expressions qui rendent témoignage de l'estime que S. M. a pour notre Archevêque , lequel exercera ces Emplois jusqu'à

NOVEMBRE. 1735. 2513
jusqu'à l'arrivée du nouveau Viceroy : je crois ,
Monsieur , que vous n'ignorez pas que S. M. a
conféré cette importante Charge à S. Ex. M. le
Marquis de Rivarol , Gentilhomme Piémontois ,
illustre par sa naissance , par ses grandes quali-
tés et par les Emplois qu'il a possédés sous ce
Regne et sous celui du Roy Victor , &c.

*****:***:*****

F R A N C E.

Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.

LE premier de ce mois , jour de la Fête
de Tous les Saints , le Roy assista
dans la Chapelle du Château de Fontai-
nebleau , à la Grand'Messe célébrée pon-
tificalement par l'Evêque de Valence , et
chantée par la Musique.

L'après-midy S. M. entendit le Sermon
de l'Abbé Hardouin , Predicateur ordi-
naire du Roy , et Chanoine de l'Eglise
Métropolitaine de Sens S. M. après avoir
assisté aux Vêpres auxquelles l'Evêque
de Valence officia , entendit celles des
Morts.

Le 12. de ce mois l'ouverture du Parle-
ment se fit avec les cérémonies accoutu-
mées par une Messe Solemnelle , célébrée
dans la Grand'Salle du Palais par l'Evê-
que

2514 **MERCURE DE FRANCE**
que de Senlis , et à laquelle M. Portail ,
Premier President , et les Chambres assis-
terent.

Le Roy a nommé Commandeur de
l'Ordre Royal et Militaire de S. Louis ,
M. *Maximilien de la Roche de Vernassal* ,
Lieutenant-General des Armées de S. M.
et Lieutenant d'une des Compagnies des
Gardes du Corps.

M. de *Salieres* , Brigadier des Armées
du Roy , et qui a fait pendant la der-
niere Campagne les fonctions de la Char-
ge de Maréchal Général des Logis de
l'Armée , a été nommé Inspecteur d'In-
fanterie.

Le 27. la Reine communia dans la Cha-
pelle du Château de Versailles , par les
mains du Cardinal de Fleury , son Grand
Aumônier.

Le Roy a nommé Gouverneur de Mon-
seigneur le Dauphin , le Comte de Cha-
tillon , Chevalier des Ordres de S. M.
Lieutenant Général de ses Armées , et
Mestre de Camp Général de la Cavalerie.
Le Comte de Polastron , Maréchal de
Camp , et Inspecteur d'Infanterie , et le
Comte-

N O V E M B R E. 1735. 2515
Comte du Muy, ont été nommés Sous-
Gouverneurs: Le Marquis de Puiguiou ,
Colonel d'un Régiment d'Infanterie , et
le Chevalier de Crequy , Gentilshommes
de la Manche.

Le 20. de ce mois , le Comte de Châtil-
lon , Gouverneur de Monseigneur le Dau-
phin , prêta serment de fidélité entre les
mains du Roy.

Le Roy a nommé Premier Medecin de
Monseigneur le Dauphin, M. Bouïllac, Me-
decin des Enfans de France et Premier Va-
let de Chambre, M. Binet, l'un des quatre
Premiers Valets de Garderobe de S. M.

Le premier Novembre, Fête de la Tous-
saints , il y eut Concert Spirituel au Châ-
teau des Tuilleries qui commença par une
nouvelle suite de Simfonie de M. Aubert,
et du *Quemadmodum*, Motet à grand cœur
de M. de la Lande , qui fut suivi d'un au-
tre petit Motet de M. du Bousset, chanté
par la Dlle Erremens et le sieur Jéliot. La
Dlle Taillart joua ensuite , pour la pre-
miere fois , une Sonnete sur la flute tra-
versiere , dont l'exécution fut generale-
ment aplaudie. Le Concert fut terminé,
à cause de la veille de la Fête des Morts,
H v j par

2516 **MERCURE DE FRANCE**
par le *De profundis*, Motet à grand chœur
de M. Destouches, Sur Intendant de la
Musique du Roy.

Le Mardÿ 8. de ce mois, Les Comédiens François représenterent à Versailles la Comédie du *Curieux Impertinent*, & le *Médecin malgré lui*.

Le 10. la Tragédie d'*Herodes & Marianne*, & le *Baron de la Crasse*.

Le 15. *Democrite*, & *Crispin Rival de son Maître*.

Le 17. *Oedipe* de M. de Voltaire, et la *Pupille*.

Le 22. *l'Amitié rivale*, et le *Magnifique*.

Le 24. *Britannicus*, & *l'Esprit de Contradiction*.

Le 29. le *Prejugé à la mode*, & le *Rendez-vous*.

Le 5. Novembre, les Comédiens Italiens représenterent à la Cour la Comédie d'*Arlequin Apprentif Philosophe*, qui fut suivie de la petite Pièce des *Debut*, et de la Parodie du *Joueur*, Scenes Italiennes jouées sur le Théâtre de l'Opera en 1729.

Le 12. *l'Amante difficile*, et le *Mauvais Menage*, Parodie de la Tragédie d'*Herode & Marianne*, de M. de Voltaire.

Le 19. la *Mere Confidente* et le *Bouquet*.
Le

N O V E M B R E. 1735. 2517

Le 26. La Comédie nouvelle des *Amans Jaloux*, et celle du *Je ne sçai Quoi*.

Le 27 de ce mois, premier Dimanche de l'Avent, le Roy et la Reine entendirent dans la Chapelle du Château, la Messe chantée par la Musique. L'après-midy, le Roy accompagné du Duc d'Orleans et du Comte d'Eu, assista à la Prédication de l'Abbé Hardoin, Predicateur ordinaire de S. M. et Chanoine de l'Eglise Metropolitaine de Sens.

Le 28. on celebra dans l'Eglise Metropolitaine de cette Ville, un Service solennel pour le repos des ames des Officiers et Soldats qui sont morts au service de S. M. pendant cette année.

L'agrément du Régiment de la Couronne, qu'avoit feu Armand-Louis de Bethune, Marquis de Charost, mort à Trèves le 23. Octobre dernier de la blessure qu'il avoit reçüe le 20. précédent, a été donné à Louis Ferdinand-Joseph de Croy, Duc d'Havré, et de Croy, Prince du S. Empire, Grand d'Espagne de la premiere Classe, né en Espagne en 1713.

Jean-Charles-Guillemin de Courchamp,
Chevalier

2518 MERCURE DE FRANCE
Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis, et Premier Lieutenant du Régiment des Gardes Françaises, dans lequel il est entré en 1716. vient d'obtenir l'aggrégement de la Compagnie qu'avoit dans ce Régiment Leon d'Armand de Mison, cy-devant Chevalier de Malthe, (frère de la Comtesse du Muy, Sous-Gouvernante des Enfants de France,) qui se retire du service, étant Commandeur de l'Ordre Royal et Militaire de S. Louis. Le Marquis de Mison, Maréchal de Camp, tué à Parme, dont il a épousé la fille, étoit son frère aîné.

Le premier Novembre, le Duc de Chartres, fils unique de M. le Duc d'Orléans, dont la santé est si précieuse, fut attaqué au Château de S. Cloud d'une fièvre rouge, causée par la rougeole; les remèdes les plus simples et les plus familiers dont on se sert en pareil cas, ont tiré ce Prince d'affaire en moins de quinze jours, il fut transporté le 15. au Palais Royal, où ce Prince jouit actuellement d'une santé parfaite.

SONNET

NOVEMBRE. 1735. 2518



SONNET

EN BOUTS-RIMÉS.

Auteur de Bouts-Rimés, tu crois donc être Sage ;
Et déjà tenir place auprès du grand Platon ;
Pour un mauvais Sonnet , aussi sec qu'un Baïon ;
En dépit des neuf Sœurs , rimer c'est une Rage.

Mais dis-moi , sans talent à rimer qui t'Engage ;
Et te contraint ici de trancher du Cason ;
Crains que ma bife enfin te serrant le Bouton ;
Ne force ta sottise à rentrer dans sa Cage.

Si tu rimes encor , je jure par Jupin ;
Que je t'abaisserai plus bas que n'est Crispin ;
Prévient , si tu m'en crois , une infailible Chute.

On verra le Lyon fuir devant le Lapin ;
Le Chêne de Dodone adorer le Sapin ;
Si l'on ne voit tes Vers faire la culle-Butoin.

M. C. A. R. G.

Le Public est averti que le véritable
Suc de Reglisse et de Guimauve blanc ,
si

2320 MERCURE DE FRANCE

si estimé pour toutes les maladies du Poulmon , inflammations , entrouëmens , toux , rhumes , asthme , poulmonie , pituite , &c. continuë à se débiter depuis plus de trente ans , de l'aveu et approbation de M. le Premier Medecin du Roy , chës Mlle Desmoulins , qui en a le Secret de déunte Mlle Guy , quoique depuis quelques années des particuliers ayent voulu le contrefaire, lesquels pour mieux tromper se sont dits enfans de M. Guy , ce qui est une suposition , et la difference s'en connoitra aisément par la comparaison qu'on en pourra faire. On peut s'en servir en tout tems , le transporter par tout , et le garder si long-tems que l'on veut , sans jamais se gâter , ni rien perdre de sa qualité.

Mlle Desmoulins demeure rue Guenegaud, Fauxbourg S. Germain , chës Madame le Plaidier , entre le Sellier et la Fruitiere , au deuxième.

BENEFICES DONNES

Par le Roy.

LE Roy a donné l'Abbaye de S. Germain d'Auxerre , Ordre de Saint Benoist , à l'Evêque de Dijon.

Celle de Saint Romain de Blaye , Ordre

N O V E M B R E. 1735. 2521
dre de Saint Augustin , Diocèse de Bor-
deaux , à l'Abbé Dandlau , Aumônier de
Sa Majesté.

Celle de Sauve Majeur , Ordre de Saint
Benoist , même Diocèse , à l'Abbé de la
Rochefoucauld S. Elpis.

Celle de Bonlieu , Ordre de Cisteaux ,
Diocèse du Mans , à la Dame de Cresnay.

Le Prieuré de Compriant , Ordre de
Saint Augustin , Diocèse de Bourdeaux ,
à l'Abbé de Guebriant.



M O R T S , N A I S S A N C E S.

LE 15. Septembre dernier , D. *Caterine*
du Maitz , qui avoit été mariée au
mois de Fevrier 1690. avec Antoine de
Verthamon de Villemenon , Conseiller
au Parlement de Paris , et qui en étoit
restée veuve le 22. Mars 1709. mourut
âgée de 70. Elle étoit fille de Gilles du
Maitz , Seigneur de Coimpy , et de saint
Leger en Beauce , Conseiller au même
Parlement, mort le 9. Août 1672. et d'An-
toinette Faure , morte au mois de No-
vembre 1688. femme alors en secondes nôt-
ces de Pierre-Philbert de Pajot , Conseil-
ler au Parlement de Metz. La Dame de
Villemenon

2522 **MERCURE DE FRANCE**
Villemenon laisse deux Enfans qui sont
François-Antoine de Verthamon de Vil-
lemenon , Seigneur d'Emblois, S. Amant,
Pourinés, reçû Conseiller au Parlement
de Paris de la deuxième Chambre des
Enquêtes , le 21 Août 1715. et marié le
3. Octobre 1716. avec Jeanne-Genevieve
Perrelle ; et Caterine de Verthamon,
mariée le 11. Septembre 1717. avec Ja-
ques de Verthamon, de même famille
qu'elle, Conseiller au Parlement de Bour-
deaux.

Le 23. *Marie-Guillaume Bénard*, Che-
valier Seigneur de Rezay, Associé libre
de l'Académie Royale des Sciences, où il
avoit été reçû en 1721. ci-devant Ministre
du Roy auprès de l'Electeur Duc de Ba-
viere, mourut après une courte maladie
à Paris, âgé de 50. ans passés, étant né
le 6. Août 1685. Il étoit neveu de Ci-
prien Gabriel Bénard de Rezay, Evêque
d'Angoulême, et Fils aîné de feu Guil-
laume Bénard, Seigneur de Rezay, la
Bouesche, du Bourot, &c. ancien Presi-
dent de la premiere Chambre des Requê-
tes du Palais du Parlement de Paris, et
de Madeleine Moret, sa première femme.
Il n'a point été marié.

Le fils de Milord Aston, Pair de la
Grande Bretagne, mourut à Paris le 13.
Octobre 1735. âgé de 22. ans.

NOVEMBRE. 1735. 2523

Le 21. Oct. *Alexandre Milon*, Maître des Requêtes Honoraire de l'Hôtel du Roy, mourut à Colombe près de Paris, dans la 83 année de son âge ; étant né le 5. Fevrier 1653. Il avoit d'abord été reçu Conseiller au Grand Conseil le 7. Avril 1674. et ensuite Maître des Requêtes le 24. Mars 1694. Il avoit été marié le 24. Mars 1677. avec Marie-Madeleine-Thérèse Coicault de Cherigni, fille de René Coicault, Seigneur de Cherigny, Conseiller et Commissaire aux Requêtes du Palais du Parlement de Paris, et d'Elizabeth Carré de Mongeron. Elle mourut le 6. Janvier 1700. n'ayant laissé que feue Françoise-Elizabeth Milon, mariée le 19. Fevrier 1700. avec Louis Charles de Machault, Seigneur d'Arnouville, Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy, puis Conseiller d'Etat ordinaire, et mort le 22. Janvier 1720. Mere de Jean-Baptiste de Machault, Seigneur d'Arnouville, né le 13. Decembre 1700. reçu Conseiller au Parlement de Paris le 20. Juin 1721. puis Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy en 1728. qui est seul heritier du sieur Milon, son ayeul maternel, de la famille duquel on a déjà parlé dans le Mercure de Fevrier 1734. p. 395. à l'occasion de la mort de Louis

2524 **MERCURE DE FRANCE**
Louis Milon , Evêque de Condom , son
Frere.

On écrit d'Avignon que le R. P. Joseph d'Albert , de l'Ordre de Saint Dominique , Inquisiteur Général de la Ville et Legation d'Avignon , y mourut le 23. Octobre dernier , âgé d'environ 71. ans , universellement regretté. Il avoit été revêtu de la Charge d'Inquisiteur par le Pape Clement XI. en l'année 1709. et il l'a exercée pendant 26. ans avec beaucoup de distinction. Il étoit d'une ancienne et illustre Famille d'Aix en Provence , qui s'est toujours distinguée et dans l'Epée et dans la Robe.

Le 29. D. . . . le *Monnier* , Epouse de Nicolas Baille , Conseiller Honoraire au Grand Conseil , et Intendant des Maisons , Domaine , et Finances du feu Duc d'Orleans , Regent , mourut âgée de vingt - sept ans , laissant trois garçons en bas âge , ayant été mariée le 24. Octobre 1730. Elle étoit fille de Nicolas le Monnier , Fermier Général des Fermes unies du Roy , et de Françoise Martorey.

Le 30. D. *Françoise Ladore* , veuve depuis le premier Juin 1715. de Jean Faure , Seigneur et Baron de Damart , Brumieres , &c. Conseiller au Parlement de Paris ,

NOVEMBRE. 1735. 2525

Paris, et Doyen de la deuxième Chambre des Enquêtes, mourut en la maison des Dames de la Communauté de Ste Agnès à Paris, sans posterité, et âgée de 79. ans.

Le 31. D. *Catherine-Angelique Héliissant*, veuve d'Antoine Rogier, sieur de Redemont, Conseiller au Châtelet de Paris, mourut dans un age fort avancé, laissant pour fille unique Elizabeth Rogier, qui a été mariée 1°. le 21. Septembre 1692, avec Claude-Antoine le Boistel, Ecuyer Seigneur de Chastignonville, Conseiller au Parlement de Paris, mort sans enfans le 10. Novembre 1706. et 2°. le 3. Avril 1709. avec Claude le Boulanger de Fontenay, dont elle est restée veuve le 3. Mars 1721.

La veuve Creté mourut le premier de ce mois au Chateau de Fontaine-l'Abbé, près d'Alençon, âgée de 111 ans.

Le même jour, D. *Charlotte Rivière*, Epouse de Marie de Fresnoy, Chevalier Marquis de Fresnoy, Seigneur de Neuilly, &c. mariée le 10. Octobre 1730, mourut en couches, sur ses terres, laissant deux enfans.

Le 11, *Jacques Adam*, né à Vendôme, Secrétaire des Commandemens du Prince de Conti, et l'un des 40 de l'Académie Française, où il fut reçu le deux
Decembre

2526 MERCURE DE FRANCE
Decembre 1723. mourut en l'Hôtel de
Conti à Paris , agé d'environ 73. ans. Il
avoit été Precepteur , et ensuite Secrétaire
des Commandemens du feu Prince de
Conti , mort en 1727.

André Caplet , Tourneur dans la Ville
de Soissons , y est mort le 12. de ce mois ,
agé de 102. ans.

Le 12. *Clande-Joseph le Jay* , Baron de
Tilly , Seigneur de la Maisonrouge et de
Trissy , Gouverneur des Ville , Fort , et
Château d'Aire en Artois , mourut à Pa-
ris dans la 73. année de son âge. Il avoit
servi long-temps dans le Régiment des
Gardes Françoises , où après avoir passé
par les Emplois d'Enseigne, Sous-Lieute-
nant , et Lieutenant , il obtint en 1691.
une Compagnie qu'il commanda jusques
en 1703. que le Gouvernement d'Aire lui
fut donné. Il avoit été autrefois Cheva-
lier de l'Ordre de Malthe , ayant été reçu
au Grand Prieuré de France le vingt-un
Fevrier 1674. mais étant resté seul de
sept Freres dont il étoit le dernier , et
dont trois étoient morts à l'armée , il
quitta la Croix , et épousa le 8. Août
1703. Anne-Marie Pajot , fille de defunt
Leon Pajot , Contrôleur Général des Pos-
tes de France , Comte d'Ons-en-Bray ,
Seigneur de Villers , Villepreux , S. Au-
bin,

bin , Villers , et Malzac , et de feuë Marie-Anne Rouillé. Il en a laissé une fille unique , mariée le 9. Janvier 1730. avec Paul-Esprit Feydeau , Seigneur de Brou , Conseiller d'Etat , et Intendant de la Province d'Alsace , et des Armées du Roy en Allemagne , veuf en premières nœces de Louise-Antoinette de la Bourdonnaye. Claude-Joseph le Jay , qui vient de mourir , étoit petit-neveu de Nicolas le Jay , Premier Président du Parlement de Paris , mort en 1640.

Le 18. D. *Madeleine Charlotte le Tellier*, Duchesse-Douairière de la Rochefoucauld, fille aînée de feu François-Michel le Tellier , Marquis de Louvois , de Courtenvaux , de Barbesieux , &c. Ministre et Secrétaire d'Etat , ayant le département de la Guerre , Commandeur et Chancelier des Ordres du Roy , Sur-Intendant des Bâtimens de S. M. Arts et Manufactures de France , mort le 16. Juillet 1691. et de feuë Anne de Souvré , Marquise de Courtenvaux , decedée le 2. Decembre 1715. mourut en son Hôtel à Paris , après une courte maladie , dans la 71. année de son âge , étant née le 23. Juin 1665. Elle avoit été mariée le 23. Novembre 1679. avec François VIII. du nom , Duc de la Rochefoucauld , Pair , et Grand Veneur de

2528 **MERCURE DE FRANCE**
de France, Chevalier des Ordres du Roi,
Grand-Maître de la Garderobe de S. M.
Prince de Marsillac, Usufruitier du Du-
ché de la Rocheguyon, Marquis de Bar-
besieux, Comte de Durtal, Baron de Ca-
huzac, de Monclard, de Noyen, de Pil-
mil, de la Fouriere, d'Estissac, &c. morte
le 22. Avril 1728. à l'age de 65. ans. Elle
en a eu 10. enfans, dont il ne reste plus
qu'Alexandre, Duc de la Rochefoucauld,
et de la Rocheguyon, Pair de France, et
Chevalier des Ordres du Roy, Grand-
Maître de sa Garderobe, Brigadier de ses
Armées, et ci-devant Mestre de Camp
d'un Régiment de Cavalerie, lequel n'a
que des filles; et Emilie de la Rochefou-
cauld, Duchesse de Crussol.

Le 29. Octobre D. *Marie-Louise-Ma-
deleine de Beauvau*, Epouse de Pierre-
Louis d'Ailly, Marquis d'Annery, ac-
coucha de son premier fils, qui a été nom-
mé Louis-Joseph, par Louis de Brancas,
Duc de Villars-Brancas, Pair de France,
et par D. *Françoise Josephine de Gouffier*,
Marquise d'Ailly, Belle-Mere du Marquis
d'Ailly, Pere du nouveau né.

Le 5. Novembre, D. *Marie-Louise de
Roye de la Rochefoucauld*, Epouse de
Guy Marie de Lopriac, Comte de Donge,
Mestre

N O V E M B R E. 1735. 2529

Mestre de Camp de Cavalerie , accoucha d'une Fille , qui fut nommée *Felicité*.

Le 6. du même mois D. Marie Françoisse de Conflans , épouse de François-Charles de Rochechouart, Colonel d'Infanterie, accoucha d'une Fille qui fut nommée *Charlotte Gabrielle*.

Le 8. D. Marie Victoire-Antonine de Gontault de Biron , Epouse de Louis-Claude Scipion de Grimoard de Beauvoir, Comte du Roure , Brigadier des Armées du Roy , Baron des Etats de Languedoc , accoucha d'un Fils qui fut nommé *Denis-Auguste*.

Le même jour D. Anne-Julie de Montmorency, épouse d'Emmanuel de Rousselet de Château-Renaud , Chevalier de St. Louis , Capitaine des Vaisseaux du Roy , Lieutenant - Général de la haute et basse Bretagne , accoucha d'une Fille qui fut nommée *Marie-Madeleine*.

Le douze Dame Marie-Françoise - Camille de Sassenage , Epouse de Charles-François de Sassenage et de Pons, Lieutenant Général de la Province de Dauphiné, Brigadier des Armées du Roy, Mestre de Camp de Cavalerie , accoucha d'une fille nommée *Marie-Therese*.

L'AGENDA DU VOYAGEUR, ou Journal
I des

1530 MERCURE DE FRANCE
des Fêtes et Solemnités de la Cour et de Paris , dressé en faveur des Etrangers ; revû et augmenté pour l'Année Bissextile 1736.
Par M. S. DE VALHEBERT, brochure in 12.
A Paris , chés Cl. Simon , rue des Massons , la veuve de Laulne , rue S. Jacques , à l'Empereur , Cavelier , rue S. Jacques au Lys d'or , et le Gras , au Palais , 1736.
Le prix est de quinze sols.



ARRESTS NOTABLES.

A RREST du Parlement du 2. Juillet 1735 :
au sujet d'un Libelle.

Ce jour les Gens du Roy sont entrés, et Maître Pierre Gilbert de Voisins , Avocat dudit Seigneur Roy, portant la parole, ont dit : Que l'imprimé qu'ils déferent à la Cour , et qui a pour titre : *Denonciation des erreurs de M. l'Evêque de Troyes*, ne peut être regardé que comme un Libelle scandaleux et punissable : Qu'ils sont persuadés que la Cour ne le verra qu'avec indignation , et que pour obtenir d'elle la condamnation la plus severe d'un pareil ouvrage , c'est assés de le mettre sous ses yeux ; que pour satisfaire à ce sujet au devoir que leur ministère leur impose, ils ont pris les Conclusions qu'ils laissent à la Cour , avec un Exemplaire du Libelle , sur lequel il s'agit d'interposer son autorité.

Eux retirés :

Vû le Libelle intitulé : *Denonciation des erreurs de M. l'Evêque de Troyes*. A Avignon, chés Joseph Casrel

Castol , Imprimeur du S. Office ; 1735. par permission des Superieurs ; auquel à la page 5. est un autre titre en ces termes : *Premiere Lettre d'un Docteur sur les deux dernieres Instructions Pastorales de M. de Troyes , en 1733. & 1734. ensemble les Conclusions par écrit du Procureur General du Roy : la matiere sur ce mise en déliberation.*

La Cour a arrêté et ordonné que ledit Libelle sera laceré, et brûlé dans la Cour du Palais, au pied du grand Escalier d'icelui , par l'Executeur de la Haute-Justice ; fait très-expresses inhibitions et défenses à tous Libraires , Imprimeurs , Col-porteurs et à tous autres , de l'imprimer , vendre , debiter ou autrement distribuer ; enjoint à tous ceux qui en auroient des Exemplaires , de les remettre incessamment au Greffe Civil de la Cour , pour y être suprimés ; permet au Procureur General du Roy , de faire informer contre ceux qui ont composé , imprimé , vendu , debité , ou distribué ledit Libelle pardevant Maître Aymé-Jean-Jacques Severt , Conseiller , pour les témoins qui seroient en cette Ville de Paris , et pardevant les Lieutenans Criminels des Bailliages et Senechaussées , et autres Juges des Cas Royaux , à la poursuite des Substituts du Procureur General du Roy esdits Sièges , pour les témoins qui se trouveroient esdits lieux ; pour les informations faites, rapportées et communiquées au Procureur General du Roy , être par lui pris telles conclusions , et par la Cour ordonné ce qu'il appartiendra : Ordonne que le nommé Pelletier , Chanoine de Rheims , sera assigné en la Cour , pour être ouï et interrogé pardevant ledit Conseiller commis , sur les faits sur lesquels il plaira au Procureur General du Roy de le faire entendre ; pour ledit interrogatoire fait , rapporté et
I ij pareillement

2532 **MERCURE DE FRANCE**
pareillement communiqué au Procureur Général
du Roy, être par lui pris telles conclusions, et par
la Cour ordonné ce qu'il apartiendra : ordonne
en outre que copies collationnées du présent Ar-
rêt seront envoyées aux Bailliages et Sénéchaus-
sées du ressort, pour y être lû ; publié et regis-
tré : enjoint aux Substituts du Procureur Gene-
ral du Roy d'y tenir la main, et d'en certifier la
Cour dans le mois. Fait en Parlement le deux
Juillet 1735. Signé, Y S A B E A U.

*Et ledit jour 2. Juillet 1735. à la levée de la
Cour, en execution du susdit Arrêt, le Libellé y
mentionné a été latoré & jeté au feu par l'Exe-
cuteur de la Haute-Justice, au bas du grand Escal-
lier du Palais, en présence de nous Marie Dagobert
Tsabeau, l'un des trois premiers et principaux Com-
mis pour la Grand'Chambre, assisté de deux Huis-
siers de ladite Cour. Signé, Y S A B E A U.*

ARREST du Conseil du 3. Juillet, par lequel il
est dit que le Roy s'étant fait représenter une feuil-
le imprimée qui paroît depuis peu de jours, sans
nom d'imprimeur, sans privilège ni permission,
sous le titre de *Lettre de M. l'Evêque de Chalons-
sur Saone, à M. l'Evêque de Laon* : Sa Majesté a
reconnu que cette Lettre est directement contraire
au respect qui est dû à des Arrêts qu'elle a ci-de-
vant rendus, et que le seul objet qu'on s'y pro-
pose, est de faire revivre des Ecrits dont elle a ju-
gé à propos d'ordonner la suppression, non pour
porter un jugement sur la doctrine qui concerne
la Religion, ainsi que ladite Lettre semble le su-
poser, mais pour reprimer tout ce qui pouvoit
être préjudiciable à son autorité, pour prévenir
des disputes dangereuses, et éloigner ce qui seroit
capable de troubler la tranquillité publique. Et
comme

comme dans l'ouvrage dont il s'agit , l'Auteur adopte avec élogé et sans restriction , les sentimens contenus dans d'autres Ouvrages qui ont donné lieu aux précédens Arrêts de Sa Majesté , elle ne peut aussi se dispenser de prendre les mêmes voyes pour soutenir , en cette occasion , les droits de son autorité , sans cesser de veiller , comme elle l'a toujours fait depuis le commencement de son Regne , à la conservation de celle de l'Eglise , et des droits sacrés de l'Episcopat. A quoi étant nécessaire de pourvoir , Sa Majesté étant en son Conseil , a ordonné et ordonne que ladite feuille imprimée sous le titre de , *Lettre de M. l'Evêque de Chalons sur Saone , à M. l'Evêque de Laon* , sera et demeurera supprimée , &c.

AUTRE du 17. Juillet dont voici la teneur. Le Roi s'étant fait représenter une feuille imprimée , que l'on commence à répandre dans le Public sans nom d'imprimeur , sans privilege ni permission , sous le titre de , *Lettre de Monseigneur l'Evêque Duc de Laon à Nosseigneurs de l'Assemblée du Clergé* ; Sa Majesté n'a pu voir sans indignation , que contre la notoriété publique , et contre ce que Sa Majesté même a déclaré par ses Arrêts précédens , on ose encore avancer dans cette Lettre , que le Roy veut exercer son pouvoir sur les matieres qui concernent la doctrine de la Religion , pendant qu'il ne se sert de son autorité , dans ces matieres , que pour affermir celle des décisions de l'Eglise , et pour faire rendre dans son Royaume au Chef et au Corps des Pasteurs , l'obéissance qui leur est due. Et comme ce nouvel Ecrit porte les mêmes caractères que ceux qu'on a déjà fait paroître sous le nom du même Prélat , et qui ont donné lieu aux Arrêts rendus

2534 **MERCURE DE FRANCE**
par Sa Majesté le 2. Janvier et le 15. May de
l'année présente, elle est d'autant plus obligée
d'en arrêter promptement le cours, qu'elle con-
tinuera par-là d'éloigner tout ce qui seroit ca-
pable d'exciter de nouvelles disputes, et de trou-
bler une tranquillité dont la conservation inter-
resse également l'Eglise et l'Etat. A quoi voulant
pourvoir, Sa Majesté étant en son Conseil, a
ordonné et ordonne que ladite feuille imprimée
sous le titre de, *Lettre de Monseigneur l'Evêque
Duc de Laon, à Nosseigneurs de l'Assemblée du
Clergé*, sera et demeurera supprimée, ainsi et de
la même manière que les Ecrits dont la suppres-
sion a été ordonnée par lesdits Arrêts des deux
Janvier et 15. May derniers. Enjoint Sa Majesté
à tous ceux qui en ont des exemplaires de les
remettre incessamment au Greffe du Conseil,
pour y être supprimés, &c.

AUTRE du même jour, pour l'ouverture de
l'Annuel de l'année 1736.

DECLARATION DU ROY du 24. Juillet,
concernant la nomination des Juge et Consuls
de la Ville de Chartres. Registrée en Parlement
le 31. Août suivant,

A R R E S T du 26. Juillet, qui exempt de
droits dûs au Roy ou à ses Fermiers, et des droits
de péages et autres, les Grains qui seront trans-
portés des Provinces du Royaume dans celle de
Provence pendant un an, à compter du 25. Sep-
tembre 1735.

A U T R E du même jour, qui proroge pour
un an, à compter du 25. Octobre prochain au

15.

NOVEMBRE. 1735. 2535
15. Octobre 1736. l'exemption des droits , portée par l'Arrêt du 23. Septembre 1732. sur les bleds , froments , et autres grains , farines et legumes , qui seront transportés des Provinces des cinq grosses fermes , dans les Provinces réputées étrangères , et des Provinces réputées étrangères , dans celles des cinq grosses Fermes.

LETTRES PATENTES , qui approuvent et confirment les Délibérations du Clergé des 13. Juin et 5. Juillet 1735 et lui permettent d'emprunter à constitution de Rentes au denier 20. huit millions de livres restant des dix millions accordés pour le Don gratuit. Données à Versailles le 17. Juillet 1735. Registrées en Parlement le 1. Août.

DECLARATION DU ROY , en faveur de M Pupil , Premier President de la Cour des Monnoyes de Lyon. Donnée à Versailles le 14. Juin 1735. Registrée en Parlement le 4. Août.

SENTENCE DE POLICE du 5. Août , qui ordonne l'exécution des Ordonnances et Reglemens concernant les reconstructions des Maisons faisant encoignures ; et condamne les sieurs Perrot et Thomas à l'amende pour y avoir contrevenu.

Trois Ordonnances de Police des 6. & 13. Août , et 6. Septembre , qui condamnent à l'amende plusieurs particuliers et particulieres pour avoir été trouvés vêtus d'Indienne et d'Etofes des Indes.

I iij **DECLA-**

DECLARATION DU ROY du 14. Août, concernant les Debets des Comptables. Registrée en la Chambre des Comptes le 3. Septembre suivant, par laquelle S. M. ordonne l'exécution des huit Articles contenus en ladite Déclaration.

ARREST du 23. Août, portant défenses d'introduire et de faire entrer des Pays Etrangers dans le Royaume, des Bouteilles et Carafons de verre, qui ne soient pas des poids et jauge prescrits par la Déclaration du Roy du 8. Mars 1735. et qu'après avoir payé les droits fixés par les Arrêts du Conseil des 14. Août 1688 et 6. Septembre 1701. Avec pareilles défenses aux Maîtres des Verreries situées sur les Frontières, de délivrer aucun Certificat aux Maîtres des Verreries étrangères, pour favoriser l'entrée dans le Royaume, des Ouvrages vitrifiés, fabriqués en Pays étrangers, et de recevoir ou d'introduire dans leurs Verreries, aucuns desdits Ouvrages fabriqués en Pays étranger, sous les peines portées par l'Arrêt, &c.

AUTRE du même jour, qui ordonne que conformément à l'Article IX. de l'Arrêt du Conseil du 18. Janvier 1729. portant Règlement pour les Serges et autres Etoffes qui se fabriquent à Aumale, Grandvilliers et autres Lieux des environs, lesdites Serges et autres Etoffes qui, au retour du foulon, et lors de la visite qui en sera faite dans le Bureau de Fabrique, n'auront pas les largeurs prescrites, faite par le Fabriquant d'y avoir employé le nombre de portées ordonné, seront confisquées, coupées de trois aunes en trois aunes, et le Fabriquant condamné en vingt livres d'amende par chaque Piece, &c.

AUTRE

NOVEMBRE. 1735. 2537

AUTRE du même jour, qui renvoie par-devant M. Herault, Lieutenant General de Police, la demande formée par le nommé Chaudron contre les nommés Legrand, Grard et Gentil, Entrepreneurs de la fourniture des Chandelles publiques; ensemble toutes les contestations qui regarderont les autres Employés à la Police, pour raison de l'exercice de leurs Emplois.

AUTRE du même jour, qui règle ce qui sera payé aux P. P. Capucins, aux Filles du Bon Pasteur et aux Hermites du Mont Valerien, sur le produit des sommes provenant des Lots non réclamés par les Porteurs des Billets de la Loterie des Communautés Religieuses.

AUTRE du 27. Août, qui fait défenses aux Pêcheurs du Bourg d'Oystreham, et à tous autres, de se servir à l'avenir du filet nommé Serpente, pour la pêche de l'Aiguille ou Lançon, et pour toute autre pêche.

LETTRES PATENTES, qui commettent les Jaugeurs de Vins, Baux-de-vie, Liqueurs, &c. pour faire l'essay, visite et contrôle des Eaux-de-vie et Esprits-de-Vin, tant en pieces, que caïques et bouteilles. Données à Versailles, le 14. Decembre 1734. Registrées en Parlement le 31. Août 1735.

ARREST du 4. Septembre, qui ordonne qu'il sera procédé par Mrs les Intendans des Provinces et Generalités du Royaume, à l'adjudication de la fourniture de l'Etape aux Troupes de Sa Majesté pour l'année 1736.

AUTRE

AUTRE du 10. portant Reglement entre les Libraires et Imprimeurs, et les Marchands Merciers Grossiers-Jouailliers, par lequel S. M. ordonne ce qui suit.

Le Roy ordonne que les Arrêts de son Conseil d'Etat Privé, servant de Reglement pour les Libraires et Imprimeurs des Villes de Paris, Rouen, Rennes et Saint Quentin, et les Marchands Merciers-Grossiers-Jouailliers desdites Villes, seront exécutés selon leur forme et teneur; en conséquence, fait S. M. très expresses inhibitions et défenses à tous Marchands Merciers Grossiers-Jouailliers de chacune des Villes du Royaume, de vendre ni débiter à l'avenir aucuns Livres imprimés, à l'exception néanmoins des A B C, des Almanachs et des petits Livres d'Heures et de Prières, imprimés hors la Ville de leur résidence ordinaire, qui n'excederont pas deux feuilles d'impression du caractère dit Cicero, sous peine de confiscation et de cinq cent livres d'amende, conformément à l'Article IV. de l'Arrêt du Conseil du 28. Février 1723. servant de Reglement pour la Librairie et Imprimerie. Veut S. M. que dans quinzaine du jour de la publication du present Arrêt, lesdits Merciers-Grossiers-Jouailliers soient tenus de vendre aux Libraires les Livres qu'ils pourront avoir en leur possession, autres que ceux cy-dessus spécifiés: passé lequel tems, permet aux Syndics et Gardes des Libraires et Imprimeurs dans les Villes où il y a Chambre Syndicale, et aux Libraires et Imprimeurs établis et reçus Maîtres avec les formalités requises, dans les autres Villes, même dans celles où il ne se trouveroit qu'un seul Libraire, de saisir chés lesdits Merciers, les Livres qui pourroient s'y trouver en contravention au present

NOVEMBRE. 1735. 253^e

sent Reglement , après en avoir obtenu la permission du Juge de Police , dans laquelle seront inserés les noms de ceux chés qui la visite devra être faite ; à l'effet de quoi ils seront tenus de se faire accompagner d'un Officier de Police ou d'un Huissier , sans néanmoins qu'ils soient obligés d'avertir ni de prendre avec eux aucun Garde de la Communauté des Merciers. Ordonne en outre S. M. que les ballots ou paquets de Marchandises de Librairie , dont la vente est permise auxdits Marchands Merciers , et qui arriveront dans lesdites Villes à leur adresse, ne pourront leur être remis qu'ils n'ayent été préalablement vus et visités par lesdits Libraires et Imprimeurs ; à l'effet de quoi défend S. M. à tous voituriers , Messagers , Rouliers et autres , chargés desdits ballots et paquets , de les délivrer à leur adresse , voulant qu'à leur arrivée ils soient déchargés à la Doüane , dans les Villes où il y en a , & delà portés en la Chambre Syndicale des Libraires et Imprimeurs , pour y être visités par les Syndics ou Gardes de la Librairie : et où il ne se trouveroit point de Doüane ni de Chambre Syndicale , veut S. M. que lesdits ballots ou paquets de Librairie soient portés dans le lieu à ce destiné par le Juge de Police , pour y être visités en sa présence par les Libraires desdites Villes ; le tout à peine contre les contrevenans , de confiscation de leurs chevaux , charrettes , voitures et autres équipages , de mille livres d'amende , et de répondre en leur propre et privé nom , tant des abus qui en pourroient arriver que de tous dépens , dommages et intérêts envers les Libraires , même de punition exemplaire , en cas de récidive , conformément à l'Article XC. dudit Reglement du 28. Février 1723. Ordonne S. M. que s'il se trouve

ve dans lesdits ballots ou paquets de Libraires à l'adresse des Merciers, d'autres Livres que ceux dont le débit leur est permis, il en sera dressé Procès verbal, sur lequel lesdits Libraires en poursuivront pardevant le Juge de Police, la confiscation avec l'amende contre lesdits Merciers, suivant qu'il est cy-dessus prescrit, &c.

AUTRE du 20. Septembre, qui déclare commune en faveur des Habitans de Cayenne et de Saint Domingue, la Déclaration du 27. Septembre 1732. concernant les Cafés provenant des plantations et cultures de la Martinique et autres Isles Françoises de l'Amerique y dénommées.

ORDONNANCE du Roy, du même jour, concernant les Recrues à faire par les Officiers des Régimens d'Infanterie qui composent l'Armée d'Italie, par laquelle S. M. ordonne l'exécution des seize Articles contenus en ladite Ordonnance.

AUTRE du même jour, concernant les Recrues à faire par les Officiers des Régimens de Cavalerie et de Dragons, qui composent l'Armée d'Italie, par laquelle S. M. ordonne l'exécution des dix Articles contenus en ladite Ordonnance.

AUTRE du 24. pour regler le nombre des Officiers de ses Troupes de Cavalerie et de Dragons qui auront congé par Semestre, par laquelle S. M. ordonne l'exécution des 20. Articles contenus en ladite Ordonnance.

AUTRE du même jour, pour regler le nombre

bre des Officiers de ses Troupes d'Infanterie Françoise qui auront congé par Semestre , par laquelle Sa Majesté ordonne pareillement l'exécution des 19. Articles contenus en ladite Ordonnance.

ARREST du 17. Septembre , concernant les droits qui se perçoivent aux Marchés de Sceaux et de Poissy.

ORDONNANCE du Roy , du premier Octobre , pour le remplacement des Soldats qui manquent au complet des Régimens et Bataillons de Milice.

AUTRE du même jour , portant Reglement pour le payement des Troupes de Sa Majesté , pendant l'hyver prochain.

ARREST du même jour , concernant le commerce des Laines ; et qui ajoute la peine de confiscation et d'interdiction du commerce en cas de récidive , à l'amende de cent livres pour chacune contravention , ordonnée par les Reglemens.

AUTRE du 4. Novembre qui ordonne que par M. de Vauvré, Maître des Requêtes, à la diligence du Contrôleur des bons d'Etats , il sera aposé scellé sur les meubles et effets du sieur Bragouze , Trésorier General de la Maison du Roy , ensuite fait inventaire et description d'iceux.

ORDONNANCE du Roy du 15. Octobre , pour faire fournir du pain de munition aux Troupes qui seront dans les Places frontieres d'Allemagne , du Pays-Messin , de Flandres ,
Comté

2542 — **MERCURE DE FRANCE**
Comté de Bourgogne , Artois, et Picardie , pen-
dant l'hyver prochain.

AUTRE du 25. dudit mois, concernant les Gar-
çons des Paroisses des Provinces Maritimes sujet-
tes à la Milice , qui se sont retirés dans les Pa-
roisses Gardes-Côtes desdites Provinces.

On donnera le mois prochain deux Vo-
lumes du *Mercur de France* , selon l'u-
sage établi ; ils contiendront les Pièces qui
n'ont pu trouver place dans le courant de
l'année , &c.

T A B L E.

P IECES FUGITIVES, La Raison, <i>Allégorie</i> ,	2339
Lettre du sieur Thiont, sur l'Horlogerie,	2348
Bouquet ,	2366
Reflexions sur l'Opera des Indes Galantes ,	2367
A Mlle Rose , le jour de sa Fête ,	2373
L'Arcadien et la Beauté , <i>Allégorie</i> ,	2375
Derniere Scene de la Tragédie de la Mort de César , de M. de Voltaire ,	2378
Paraphrase sur ces paroles , <i>Rorate Cæli</i> , &c.	2386
Eloge de l'Abbé de Bellegarde , par le P. Tour- nemine ,	2390
Bouts-Rimés ,	2399
Lettre au sujet du Lieu de la Naissance de saint Louis ,	2400
Enigme , Logogryphes , &c.	2422
	Nou-

NOUVELLES LITTÉRAIRES, DES BEAUX-ARTS,	
&c.	2425
Les Œuvres de Théâtre de M. de Brucys,	2429
Abregé de Mécanisme universel,	2434
Dissertation sur les anciens Habitans du Pays	
Soissonnois,	2436
Histoire Sainte selon l'ordre des temps, depuis	
la Création, &c.	2440
Recueil de plusieurs Pièces présentées à l'Académie	
des Jeux Floraux,	2445
Discours sur l'Esprit de Société, &c.	2448
Reentrée de l'Académie des Belles-Lettres, Assemblée	
publique et Prix Littéraire proposé,	2453
Ouverture du College Royal,	2454
Epitaphes de Moliere, &c.	2455
Anciennes Médailles à vendre,	2456
Nouvelles Estampes,	2459
Cabinet de Coquilles et de Curiosités naturelles,	2460
Enfant d'onze mois haut de 4. pieds et demi,	2462
Chanson notée,	2463
Spectacles; La Rencontre imprévue; les Déplacés,	
ou l'Amant Comédien, &c.	2465
Extrait de la Tragédie de Télis,	2469
Nouvelles Etrangères, de Russie et Pologne,	2488
D'Italie et Grande-Bretagne,	2500
Armée d'Allemagne,	2502
Armée d'Italie,	2505
Officiers Generaux qui serviront pendant l'hy-	
ver,	2508
Addition aux Nouvelles Etrangères,	2509
Morts des Pays Etrangers,	2511
	France,

France , Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.	2513
Bouts-Rimés	2519
Benefices donnés ,	2520
Morts , Naissances , &c.	2521
Arrêts Notables ,	2530

Errata d'Octobre.

- P** Age 2320. ligne 27. Montvi, lisez, Montviel.
P. 2328. l. 24. 1718. l. 1728.
Ibid. l. 28. Brean, l. Brehand.
P. 2331. l. 31. Caën, l. Rouën.
P. 2334. l. 26. Soupiac, l. Loupiac.
Ibid. l. 28. Brie-contre-Robert, l. Comtes
Robert.
-

Fautes à corriger dans ce Livre.

- P** Age 2463. ligne 9. branches, lisez, bron-
ches.

La Planche gravée doit regarder la page	2353
Les Chansons notées, la page	2463

MERCURE

DE FRANCE,

¹
DÉDIÉ AU ROY.

DECEMBRE 1735.

PREMIER VOLUME.



A PARIS,

Che } GUILLAUME CAVELIER;
ruë S. Jacques.
La veuve PISOT, Quay de Conty,
à la descente du Pont Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais..

M. DCC. XXXV.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

A V I S.

L'ADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.



MERCURE

DE FRANCE,

¹DÉDIÉ ¹AU ROY.

DECEMBRE. 1735.



PIECES FUGITIVES,
en Vers et en Prose.

O D E,

Tirée du Pseaume 50. *Miserere mei Deus*



Rappe, grand Dieu, lance ta foudre;
Satisfais ces justes fureurs ;
Qu'un feu vengeur reduise en
poudre

Un cœur noirci de tant d'horreurs :

Prends cette tête coupable ;

Que la mort la plus effroyable

L. Voh

A ij

Confonde

2544 MERCURE DE FRANCE

Confonde mon impiété ;
Mais plutôt suspends ta vengeance ;
Juge-moi selon ta clémence ,
Et non selon ton équité.



Révoque un Arrêt légitime ;
Perds un souvenir odieux ;
Lave de plus en plus le crime
Qui me rend difforme à tes yeux ;
Fai qu'il n'en reste aucune trace ,
Seigneur , anticipe la grace
Qu'un jour tu dois faire aux Humains ;
Verse sur moi l'eau salulaire ,
Dont la vertu si nécessaire
Fait des Pécheurs autant de Saints.



Que le même œil qui voit mon crime ;
Soit attentif à mes douleurs :
Ton courroux , quoique légitime ,
Doit se calmer après mes pleurs ,
Si mes regrets , ma pénitence ,
Pour me laver de mon offense ,
Ne sont pas encor suffisans ;
S'il en reste encor quelque trace ,
Détrui-la ; par l'eau de ta Grace ,
Suplee aux pleurs que je répans.



I. Vol

Seigneur

Seigneur, mon ame épouventée
De la grandeur de mes forfaits ,
D'un nouveau trouble est agitée ,
Lorsque je pense à tes bienfaits.
Je sens au fort de ma tristesse ,
Mon crime contre moi sans cesse
S'élever au fond de mon cœur ;
Laisse le soin de mon supplice ,
Le remords prévient ta Justice ,
Mon propre crime est ton vengeur.



Ce fut en ta seule présence
Que j'osai violer ta Loi ,
Mon crime fait dans le silence ;
N'eut point d'autre témoin que toi :
Cependant ma douleur profonde
A la face de tout le monde
T'en vient demander le pardon.
Efface-le de ta mémoire ,
Seigneur, il y va de ta gloire ;
Tu l'as juré par ton saint Nom.



Je fus coupable avant de naître ;
Sans consulter ma volonté ,
Mon penchant , en recevant l'être ;
M'entraîna vers l'iniquité.
Mais quoi ? ce penchant déplorable

I. Vol.

A *iiij*

Est-

Est-ce un obstacle insurmontable

Au retour de ton amitié ?

Non, non, Seigneur, et mon offense

T'excite moins à la vengeance,

Que ma misère à la pitié.



Eh quoi ! dans la foiblesse humaine

Je vais chercher à m'excuser !

Ah, Seigneur ! quelle excuse vaine !

Qu'elle est peu propre à t'apaiser !

Ne cherchons point de subterfuge ;

Malgré moi mon cœur est mon Juge ;

Ce cœur me confondra toujours.

Avec ta grace et ta sagesse

On peut surmonter sa foiblesse ;

Et tu m'as donné ces secours,



Calme le courroux qui t'enflamme ;

Prêt à lancer le trait vengeur,

Prends l'hyssope ; aussi-tôt mon ame

De la neige aura la blancheur.

Parle à cette ame et la console,

La joye à ta moindre parole

Ranimera ce foible corps ;

De ta voix les charmes extrêmes

Jusques au fond de mes os mêmes,

Exciteront de doux transports.

I. Vol.

D'un

D'un cœur dont l'aspect les offense,
 Détourne tes yeux irrités ;
 Enseveli dans le silence
 Tant d'horreurs , tant d'iniquités.
 Grand Dieu , réforme ma Nature,
 Et fais que l'esprit de droiture
 De mes sens soit toujours vainqueur.
 Parle , Seigneur ; la voix féconde ,
 Qui d'un mot scût former le Monde ,
 Peut me former un autre cœur.



Aplique une main salutaire
 Aux maux dont je me sens atteint ,
 Et dans ton Jugement sévère
 Ne m'ôte pas ton Esprit Saint.
 Suspends l'effet de ta menace ;
 Ne rejette pas de ta face
 Les vœux ardents que je te fais :
 Rends-moi ma première allégresse ;
 Au trouble cruel qui me presse
 Fais succéder ta sainte paix.



C'est peu que ta bonté t'engage
 A me pardonner mes erreurs ;
 Seigneur , couronne ton ouvrage ;
 Mets le comble à tant de faveurs :
 C'est en vain que l'Eau de ta Grace ;

I. Vol.

A iiij

Cette

Sion sans murs et sans défense

Au fer d'un ennemi pressant :

Dans ta colere formidable ,

Puni , Seigneur , un Roy coupable ;

Mais épargne un Peuple innocent.



Ce Peuple que tu favorises

Plus que le reste des Mortels ,

Des offrandes les plus exquises

Chargera pour lors tes Autels.

Dans sa vive reconnoissance

Le sang coulant en abondance ,

Inondera tous les Lieux Saints :

Alors avec des yeux propices ,

Tu recevras les Sacrifices

Que t'offriront de dignes mains.

De Bologne, M. D. R.



I. Vol.

LET.



*LETTRE de M. le Chevalier de
Milhau, Chevalier de l'Ordre de saint
Michel, Conseiller au Sénéchal et Pré-
sidental de Montpellier, à M. de . . .
sur la pesanteur des Corps liquides.*

J'Ay lû avec plaisir, Monsieur, les
Entretiens Physiques du R. P. Re-
gnault; j'ai trouvé une grande érudition
dans ce Livre, qui m'a paru très-ins-
tructif, et comme vous m'avez paru
n'être pas satisfait de la troisième Propo-
sition de son vingtième Entretien sur la
pesanteur des Corps liquides, non-plus
que de l'Experience qu'il cite, parce que
celle que nous fîmes dans notre voyage
de long cours, vous paroît contraire,
je vais dans cette Lettre vous commu-
niquer mes idées, déterminer, s'il se peut,
sa pensée, et voir si son experience et
la nôtre sont effectivement si opposées
qu'elles ne puissent se concilier l'une
avec l'autre.

Le R. P. Regnault, dans son vingtié-
me Entretien sur la pesanteur des Corps
liquides, Proposition 3. page, 321. dit :
Si l'imagination divise les liqueurs de

I. Vol.

A vj même

2552 MERCURE DE FRANCE
même espece en parties, en couches ou surfaces de même volume ; ces parties, ces couches ou surfaces pesent à proportion qu'elles sont plus loin de la surface superieure et plus près du fond.

C'est qu'à proportion qu'elles sont plus proches du fond et plus éloignées de la surface superieure, outre l'impression qu'elles reçoivent toujours immédiatement de la matiere subtile, elles sont poussées vers le centre des Corps pesants par plus de parties pesantes, qui ne peuvent passer librement par où la matiere subtile seule, passeroit sans faire nul effort ; et pour nous prouver ce qu'il avance, il cite une experience qui paroît oposée à celle qui fut faite en 1724. sur le Dromadaire, Vaisseau du Roy, allant à Cayenne. Il dit :

L'eau de la Mer est d'autant plus pesante qu'elle aproche plus du fond. On attache à la sonde, qui est un poids considerable de plomb, attaché lui-même à une extremité d'une fort longue corde, on attache, dis-je, à la sonde, une bouteille de verre, cilindrique, ovale ou ronde, vuide, bouchée avec un bouchon enduit de godron, cacheté de cire d'Espagne, fermée avec toute l'exactitude possible. La bouteille vuide, en-

I. Vol.

traînée

traînée par le poids de la sonde, descend dans les abîmes ; retirez-la , vous êtes surpris de voir , *du moins quelquefois* , la bouteille presque pleine d'une eau claire , extraordinairement salée. Comment est-elle entrée dans la bouteille cette eau claire et si salée ? Est-ce que la bouteille à force de descendre , s'est trouvée dans des couches d'eau si pesantes , que dans l'excès de la compression , quantité de parties de sel déliées, mais solides, se sont fait un passage au travers des pores de la bouteille ? et que ces pointes de sel ont emporté dans la bouteille quantité de particules d'eau liées et unies étroitement avec elles ? Il faut du moins qu'à une certaine profondeur l'eau salée de la Mer se trouve étrangement comprimée pour se faire un accès dans la bouteille par les insterstices d'un bouchon couvert et enduit de matieres si compactes. Celle que nous fîmes et qui paroît entierement opposée ; c'est une bouteille pleine d'eau de Mer , fermée avec les mêmes précautions que cy-dessus , jettée de la même maniere par le travers du fameux Fleuve des Amazones , qui par la rapidité de son cours , fait distinguer ses eaux , qui ne sont qu'un peu saumâtres à plus de 20 lieuës au large

2554 MERCURE DE FRANCE
dans l'Océan , et qui retirée , au lieu
d'être salée , ne se trouve qu'un peu sau-
matre , et telle qu'elle est dans les Rivie-
res où le flux et reflux se fait sentir. Exa-
minons d'abord la Proposition du R. P.
Regnault , et découvrons , s'il est pos-
sible , la cause de ce Phénomene.

On ne peut disconvenir que la Pro-
position du R. P. Regnault peut être
prise en deux sens ; car , ou il a prétendu
dire que les couches des liqueurs consi-
dérées séparément , pesent plus ou moins
à proportion qu'elles sont plus près ou
plus loin du fond du Réservoir qui les
contient , ensorte que si on les séparoit
réellement et qu'on les mît dans une ba-
lance , la plus basse l'emporteroit sur cel-
le qui est par-dessus ; ou prétend-il sim-
plement dire que ces couches étant les
unes sur les autres , un corps placé sous
la plus basse couche porteroit un plus
grand poids qu'un autre qui seroit placé
sous une des couches superieures ? et alors
sa Proposition revient à celle-cy , que
les liqueurs pesent à proportion de leur
hauteur et de leur base.

Il semble cependant confondre ces
deux sens , qui sont pourtant bien dif-
ferens ; mais de quelque maniere qu'on
prenne sa Proposition , elle paroît hors

I. Vol.

de

de tout doute. Car dans la pression que souffrent toutes les parties du liquide, il faut nécessairement que les plus compactes et par conséquent les plus pesantes, prennent le dessous, puisque c'est sur elles que la matiere subtile, qui est la premiere cause de la pression, agit avec plus de force. D'un autre côté, si à cette pression immédiate que reçoivent les couches inferieures, on ajoute celle des couches superieures, il en doit nécessairement résulter un plus grand poids; ainsi il est évident, 1°. que les couches considérées séparément pesent d'autant plus qu'elles sont plus près du fond. 2°. Et que, si on les considere posées les unes sur les autres, la plus basse est la plus pesante, puisqu'outre son propre poids elle est chargée des couches superieures.

On voit à l'œil le Mécanisme de la Proposition prise au premier sens dans l'Experience si connue des quatre Elements. La limaille, ou le sable confondu avec les liqueurs par l'agitation de la bouteille, descend au fond dès qu'on laisse la bouteille tranquille; et chaque liqueur se place à differente hauteur, selon le degré de son poids. Ce qui arrive à ces quatre Corps differens, doit ar-

I. Vol,

river

1556 MERCURE DE FRANCE
river aux parties des Corps de même
espece ; car , quoiqu'elles paroissent les
mêmes à l'œil , il ne faut pas douter
qu'il n'y en ait de plus grossieres , et
par consequent plus pesantes que les au-
tres , qui par cette raison doivent pren-
dre le dessous.

La Proposition prise dans le second
sens , est démontrée en Physique par
une foule d'Experiences , et celle du
R. P. Regnault la confirme , comme je
le dirai plus bas ; mais avant que de passer
outre , il est bon de remarquer qu'elle
ne serviroit de rien , pour prouver que
les couches égales d'un liquide prises-
séparément , pesent à proportion qu'elles
sont plus près du fond ; car je ne pense
pas qu'il ait prétendu attribuer l'effet
rapporté dans son Experience au poids
particulier de la couche d'eau dans la-
quelle la bouteille nâge. Si cela étoit il
faudroit , si l'on tiroit cette couche d'eau
du fond de la Mer , qu'on la mît dans
un vase , et qu'on y plongeât la bouteille
pleine d'air , il faudroit , dis-je , qu'on
éprouvât le même effet qui s'est operé
au fond de la Mer ; puisque cette cou-
che d'eau , pour avoir changé de place ,
n'auroit rien perdu de son propre poids ,
ou , ce qui est la même chose , de la
I. Vol. pression

pression immédiate qu'elle recevoit de la matiere subtile. Or c'est ce qui est hors de toute vraisemblance et qui n'a pû tomber dans l'esprit d'un si habile Physicien ; c'est ce qui me porte à croire qu'il n'a pris sa Proposition que dans le second sens que nous lui avons donné , et que dans le fond il n'a prétendu que nous apprendre en d'autres termes cette verité si commune parmi les Physiciens, que les liqueurs pesent à proportion de leur hauteur et de leur base.

Ce qu'il y a de surprenant, c'est qu'il ait laissé à quartier bien des Experiences certaines et toujours uniformes, dont on se sert communément, pour ne s'appuyer que sur une Experience qui varie, de son propre aveu : Retirez-la, dit-il, (la bouteille) vous êtes surpris de voir, *du moins quelquefois*, la bouteille presque pleine d'une eau claire, &c. Comment ne s'est-il pas aperçû qu'on ne peut tirer de conclusion certaine pour la découverte d'une cause, lorsque l'effet n'est point fixe et uniforme ? Il paroissoit du moins nécessaire de rendre raison de cette varieté, mais, sans doute, qu'il suppose qu'il arrive quelque changement dans la multiplication de l'Experience ; par exemple, qu'on ne fait pas descendre

I. Vol.

la

2558 MERCURE DE FRANCE
la bouteille à la même profondeur; qu'on ne l'y laisse pas un égal espace de tems; que la bouteille ne se trouve pas bouchée avec la même exactitude, &c. car si les circonstances étoient les mêmes, l'effet ne devroit point varier, et il doit passer pour constant qu'il sera toujours le même, supposé que tout soit égal d'ailleurs. C'est dans cette suposition qu'il faut maintenant comparer les deux Experiences, et voir si on peut les concilier.

Ces deux Experiences ont un rapport très-prochain, toutes différentes qu'elles paroissent du premier abord. Dans celle du R. P. Regnault, la bouteille qu'on plonge dans la Mer est pleine d'air, et dans la nôtre elle est pleine d'eau. Mais l'air n'est-il pas un liquide qui, comparé avec la matiere qui est au-dessus de notre Atmosphere, paroîtroit, sans doute, avoir autant de solidité que l'eau paroît en avoir, quand on le compare avec l'air que nous respirons? Il ne s'agit donc pour expliquer les deux Experiences, que de découvrir la cause qui chasse l'un et l'autre fluide, pour faire place à des liquides differens; et si l'on en découvre une qui convienne aux deux, c'est à celle-là même qu'il faut s'arrêter, comme étant la véritable.

I. Vol.

11

Il est de toute nécessité d'attribuer l'introduction de l'eau dans la bouteille pleine d'air , non au poids particulier de la couche d'eau dans laquelle la bouteille nâge , mais à la compression immense des colonnes qui l'environnent de toutes parts.

Pour se former une idée de ce Méchanisme, on n'a qu'à s'imaginer une bouteille de bois bien bouchée, semblable à peu près à la bouteille de verre dont on s'est servi pour faire les Experiences dont il s'agit. Qu'on applique ensuite des bouts d'épingles contre cette bouteille , il est certain qu'ils pénétreront plus ou moins avant à proportion de la force avec laquelle on les pressera , et si chaque pointe en particulier est poussée par une force suffisante, elles entreront toutes dans la bouteille et forceront l'air à leur céder la place. Que si avec cela on suppose que la bouteille est environnée d'eau, on comprend aisément qu'elle s'insinuëra à la suite des bouts d'épingles qui lui auront ouvert le passage.

L'application de cette comparaison à ces Experiences est aisée à faire. Les Physiciens conviennent que les particules de sel sont rigides et aiguës, ils se servent

I. Vol.

même

2560 MERCURE DE FRANCE
même de la comparaison de bouts d'épingles pour en désigner la structure ; ainsi on doit concevoir la bouteille au fond de la Mer comme étant environnée des particules de sel qui font effort pour s'y insinuer ; tant que la bouteille n'est qu'à une certaine profondeur , la pression des colonnes d'eau n'est pas assez forte pour vaincre la résistance du verre , et il n'arrive aucun changement ; mais à mesure que la bouteille descend plus bas , la force des colonnes augmente , et lorsqu'elle est assez grande , les particules de sel sont poussées jusqu'au dedans et la bouteille se remplit.

On conviendra aisément de cette explication , qui n'est pas différente de celle du R. P. Regnault. Mais comment l'appliquer à l'Experience que nous fîmes ? La chose n'est pas si difficile qu'elle le paroît , si l'on y veut bien faire attention. On n'a aucune peine à concevoir que les particules de sel et d'eau , pénétrant dans la bouteille , comme on vient de l'expliquer , doivent obliger l'air à leur céder la place. Pourquoi cela ? parce qu'on sçait par une Experience continue que le sel et l'eau sont communément plus pesants que l'air , et que lorsque ces trois Elemens sont mêlés en-

I. Vol.

semble

semble, l'air est obligé de céder aux deux autres et de prendre le dessus. Je dis que le sel et l'eau sont communément plus pesants que l'air, et qu'ils ne le sont pas toujours; car on sçait que lorsqu'ils sont rarefiés, ils deviennent plus légers et s'élèvent dans les airs pour y former les exhalaisons et les nuages. De cette Observation il s'ensuit que pour apliquer l'explication du R. P. Regnault à notre expérience, il n'y a qu'à suposer que l'eau saumatre étoit plus pesante que l'eau salée dont on avoit rempli la bouteille; ou plutôt on doit nécessairement conclure qu'elle l'étoit effectivement; puisque sans cela jamais elle n'auroit forcé l'eau salée à lui céder la place. Il n'y a, au reste, aucun inconvenient à suposer qu'une eau moins salée soit plus pesante qu'une autre qui l'est davantage. On conçoit sans difficulté que la chose est possible, et on sera aisément porté à croire que la chose étoit ainsi dans le cas dont il s'agit, si l'on fait attention que l'eau salée avoit été prise à la surface de la Mer, et que l'eau saumatre étoit au fond de l'abîme. La grande difficulté des deux Experiences consiste à trouver une force capable de vaincre la résistance du verre. On la trouve dans

1562 MERCURE DE FRANCE

la pression des colonnes de l'eau , et cette résistance vaincuë , les deux Experiences n'ont plus rien que de commun et d'ordinaire. Une liqueur plus pesante doit chasser celle qui l'est moins. L'eau doit chasser l'air , et une eau plus pesante doit faire ceder celle qui ne pese pas tant qu'elle. Si ce dernier point souffroit quelque difficulté , qu'on fasse attention à ce qui arriveroit à de l'huile qui seroit contenuë dans une bouteille , si l'on y versoit de l'eau , l'eau ne prendroit-elle pas le dessous , et si l'on en versoit assés , ne chasseroit-elle pas entierement l'huile hors du vase ? Pourquoi la même chose n'arriveroit elle pas à deux eaux différentes , dont l'une l'emporteroit autant sur l'autre pour le poids que l'eau commune l'emporte sur l'huile ?

On trouve dans Polinierè une Experience très-propre à éclaircir cette matiere. On prend une bouteille dont l'ouverture est petite , on cole un morceau de plomb au fond de la bouteille par dehors , pour lui donner plus de poids ; on remplit cette bouteille d'un vin rouge (le plus délicat est le meilleur) et on la plonge dans un vase plein d'eau ; dans cette situation on a le plaisir de voir monter le vin en forme de filet ,

I. Vol.

perce

percer l'eau et aller occuper sa surface :
ensorte que si l'Experience dure assés
long-tems , on retire la bouteille entie-
rement pleine d'eau. N'est il pas visible
que c'est elle qui par le surcroît de sa
pesanteur a contraint le vin à lui ceder
la place ?

De tout ce qu'on vient de dire , il
s'ensuit , je pensé , assés clairement , que
les deux Experiences , loin d'être opo-
sées , ne sont dans le fond qu'une mê-
me Experience. Mais il reste à expliquer
par quels endroits l'eau s'introduit dans
les bouteilles. Est-ce par le gouleau de
la bouteille élargi , par les pores du verre ?
ou par ceux de la cire d'Espagne ? Ce
n'est certainement que par une de ces
trois voyes. Mais premierement on ne
peut penser que ce soit par l'élargisse-
ment du gouleau , cet élargissement pa-
roît même impossible ; car il n'y a que
les colonnes d'eau qui pesent sur l'orifice
du gouleau , ou plutôt sur la cire d'Es-
pagne , qui tendent à procurer cet élar-
gissement ; et ces colonnes étant plus
courtes que celles qui compriment ses
côtés , elles ne sçauroient vaincre la ré-
sistance de celles-cy ; car ce sont trois
Principes avoüés des Physiciens ; qu'un
Corps se meut toujours vers le lieu par
I. Vol. où

2564 MERCURE DE FRANCE
où il est le moins poussé ; que les colon-
nes d'un liquide sont d'autant plus pe-
santes qu'elles ont plus de hauteur , et
qu'elles pesent autant par côté qu'en li-
gne perpendiculaire. L'eau ne peut donc
s'être introduite que par les pores du
verre ou par ceux de la cire d'Espagne.
Mon sentiment pourtant seroit, que c'est
par les pores du verre , en quoi je ne
serois pas d'accord avec le R. P. Regnault,
mais pour ne laisser aucun doute et être
en état de décider sûrement , il n'y au-
roit qu'à se donner la peine de faire l'Ex-
perience avec deux bouteilles, dont l'une
fût fermée hermétiquement et l'autre
avec la cire d'Espagne ; car si l'Experien-
ce ne réussissoit pas dans la premiere ,
il seroit évident que l'eau seroit entrée
par les pores de la cire. C'est ce que je
me promets d'exécuter dans peu et je
vous en ferai part. J'ai l'honneur d'être ,
&c.

A Montpellier le 20. Septembre 1735.



I. Vol.

IMI-



IMITATION
DE L'ODE D'HORACE.

Eheu fugaces Posthume , &c.

LE temps passe , Damon ; d'une courte jeu-
nesse

Il ne nous reste plus qu'un fâcheux repentir ;
Et déjà la froide vieillesse ,
De la mort vient nous avertir.

Nous mourrons tous ; et contre le trépas
Ni ta haute naissance ,
Ni ta rare science
Ne te défendront pas.

Eusses-tu soumis à tes loix
Plus d'Etats que n'en ent la Puissance Romaine ;
Tu sentiras les coups de la Mort inhumaine ;
La cruelle qu'elle est n'épargne pas les Rois.

Les plus fameux Héros dans la paix , dans la
guerre ,
Ont tous subi ce triste sort.
Et ceux à qui cédoit la Terre ;
N'ont pû résister à la mort.

I. Vol.

B. En

En vain par de longues prières
 De ce funeste joug voudrois-tu t'affranchir ;
 Damon , les Parques sont trop fières ,
 Pour se laisser fléchir ,

Quelque apas qu'ait pour toi ta charmante Moitié
 La Mort , Déesse inexorable ,
 Séparera sans aucune pitié ,
 Ce qu'un commun amour rendoit inséparable.

Ne crois pas retrouver aux infernales rives
 Tes fastueux Palais ;
 Ni ces rians Jardins qu'avec soin tu cultives ;
 En perdant la lumière on perd tout pour jamais.

Use de tes trésors ; tes héritiers avides
 Dissiperont ces biens avec peine amassés ;
 Et ces coffres poudreux l'un sur l'autre entassés
 Par leurs mains seront bien-tôt vuides.

Ces vins qui sous triple serrure
 Dans tes Celliers étoient ensevelis ;
 Bien-tôt par eux prodigués sans mesure ,
 Couleront à grands flots sur tes riches Tapis.

J. M. H. Fresneau , âgé de 17. ans.



*LETTRE d'un Solitaire , écrite aux
Auteurs du Mercure de France , sur un
Livre nouvellement imprimé , &c.*

L'Eloge qui vous est venu depuis peu
et qui est inseré dans votre Journal
de Septembre dernier , de la Vie des S^s.
Exupere et Loup , Evêques de Bayeux ,
m'a fait naître l'envie de voir cette nou-
velle Brochure. J'ai reconnu par un Avis
au Lecteur , qui est au frontispice , que
l'Editeur s'est simplement donné la pei-
ne de transcrire cet Avis sans aller plus
loin , et sans examiner le Livre. Je n'ai
pas beaucoup de Livres dans ma solitude;
mais je me munis volontiers des nou-
veaux , et avec l'aide de quelques collec-
tions que j'ai faites autrefois, lorsque j'é-
tois dans le siècle , je suis en état de four-
nir quelques Observations qui pourront
peut-être avoir leur utilité. J'avois autre-
fois la vie des S^s. de M. Baillet , et je
prenois plaisir à confronter ce qu'il dit
avec ce que les Bollandistes avoient dit
avant lui. Maintenant que je suis privé
de ce Livre , je consulte pour m'instruire
l'Histoire de l'Eglise Gallicane du Pere
B ij Longueval

Longueval Jesuite. Ce Pere m'a paru suivre une exacte Chronologie , quant à la fondation de l'Eglise de Bayeux. Il l'a placée vers l'an 370. Je vois bien que lorsqu'il a traité l'article de S. Exupere ; il avoit devant les yeux cette décision du celebre Papebrok , son ancien confrere. *Habetur Bajocassini Episcopatus initium ad quarti Saculi finem referibile.* Elle est autroisième Tome de May p. 619. col. 1.

Le Pere Longueval ne se dément point lorsqu'il parle des successeurs de S. Exupere. Il dit hardiment qu'on ne sçait presque rien de celui qui est apellé Regnobert , et cela par la faute de l'Historien de sa vie qui ne merite aucune croyance. C'est souscrire pleinement à la qualification de très fabuleuse Legende que Papebrok lui avoit donné : *Fabulosissima.* C'est cependant sur cette Legende qui comprend les actions pretenduës de S. Exupere et de S. Loup , et qui a passé pour écrite et composée par S. Loup même , qu'on nous donne aujourd'hui une vie en François de ces deux Evêques.

On blâme ceux qui n'avoient pas pris la peine d'examiner à fond cette très-ancienne Legende Latine qu'on a découvert, dit-on, dans le Tresor du Chapitre de S. Spire de Corbeil. On critique ensuite ceux qui

1. Vol. pensent

pensent que *S. Exupere* n'a pas été envoyé en France par le Pape *S. Clement* ; ce qui est , ajoute-t'on , une supposition contraire au témoignage des Auteurs les plus anciens. Et pour se concilier le lecteur , on l'exhorte en ces termes : *Ainsi , mon cher lecteur , abandonnez ces ouvrages apocriphes pour vous attacher uniquement à celui qui a été composé après une recherche faite dans la dernière exactitude.* Si on prend la peine de lire le commencement de la vie de *S. Exupere* , on sera en état de juger jusqu'où ont été poussées ces recherches si vantées. On y fait d'abord naître ce Saint à Rome environ l'an soixante-six de J. C. On ne manque pas ensuite à l'exemple de *Jacques de Voragine* , de tirer un pronostic avantageux de son nom. L'Historien le fait ensuite envoyer à Athenes pour achever ses études , et le met aussitôt en relation avec *S. Denis* , premier Evêque de cette ville. Ainsi finit le premier chapitre de cette Histoire. Vous me dispenserez d'en produire davantage.

Je ne pretends pas combattre les Miracles que l'intercession de ce Saint et celle de *S. Loup* a opérés depuis que leurs reliques sont à Corbeil ; je les admetts tous. Mais je ne sçaurois admettre une Légende qui debate , comme je viens de vous

2570 MERCURE DE FRANCE
le dire. Paris est-il si éloigné de Corbeil
que personne n'ait pû venir de-là pour
s'instruire ? j'avois crû , au reste , cette
petite ville du Diocèse de Sens , mais le
Martyrologe de Paris , imprimé en 1727.
chés J. B. Delespine , m'assure qu'elle est
du territoire de Paris.

Ce Martyrologe, qui doit être de quel-
que consideration à Corbeil , marque la
mort de S. Exupere premier Evêque de
Bayeux, *Circa finem quarti Saculi* , et celle
de S. Loup vers l'an 465. Je ne puis pas
croire que ce Martyrologe Diocésain , à
la confection duquel l'autorité de l'Ar-
chevêque et le consentement du Chapi-
tre de la Metropole ont concouru , soit
regardé à Corbeil comme un ouvrage *apo-*
criphe. J'inviterai plutôt l'Editeur de
la vie de nos deux Saints , à recom-
mencer de nouveau *sa recherche dans la*
derniere exactitude , à ne pas prendre des
fables pour des verités , et des Auteurs
masqués pour des Auteurs réels. C'est un
langage que j'emprunte du P. Papebrok ,
qui dit en parlant des origines de l'Eglise
de Bayeux, à l'endroit ci-dessus cité , que
l'Histoire Ecclesiastique sera remplie de
difficultés et d'embarras , tant qu'on ne
démasquera pas ces Ecrivains , que la sim-
plicité des derniers siècles a soufferts ,

I. Vol.

parce

DECEMBRE. 1735. 257

parce qu'ils favorisoient la devotion que
les Villes et les Peuples ont de faire re-
monter le plus haut qu'ils peuvent la fon-
dation de leurs Eglises : *Quandiu persona-
tis illis scriptoribus non detrahitur larva ,
saeculorum aliquot patientiâ nitens , et favo-
re urbium ac populorum sua suarumque Ec-
clesiarum principia quam antiquissima dici
gaudentium et credi cupientium.*

Je suis , &c.



SONNET

EN BOUTS-RIMES.

C Ombien d'égarements dans l'homme le plus
Sage ?
Peut-on en trouver un tel que le veut Platon ?
Tel qu'on croit galant homme est digne du
Bâton ,
Tel qui nous paroît doux a le cœur plein de Rage.

Dans les pièges d'amour j'en vois un qui s'en
Gage ,
Cet autre est hypocrite, et contrefait Caton ,
Celui-ci dans l'yvresse a puisé maint Bouton ,
Et des plus insensés il merite la Cage.

I. Vol.

B. iiij. L'ambi-

2572 MERCURE DE FRANCE

L'ambitieux souvent est plus haut que *Jupin* ;
 Et tombant tout à coup est plus bas que *Crispin* ;
 Ridicule en hauteur, ridicule en sa *Chutte* ;

Homme , tout cœur moins fort que celui d'un *Lapin* ,
 Plus agité des vents que ne l'est un *Sapin* ,
 A mille passions tous les jours est en *Bulte* .

M. C.

*LETTRE écrite aux Auteurs du Mercure
 le 24. Octobre 1735. sur une Inscription
 nouvellement découverte à Sens.*

JE viens , Messieurs , de recevoir une
 Lettre de Sens dans laquelle on m'an-
 nonce la découverte qu'on y a faite sur la
 fin du mois de Septembre dernier de deux
 Inscriptions véritablement antiques , en
 démolissant une demi-Lune qui avoit été
 construite proche la Porte du Fauxbourg
Saint Pregis , durant les guerres civiles ,
 après la mort d'Henry III. Ce travail
 ayant exigé qu'on enlevât beaucoup de
 terre qui couvroit le bas des murs de la
 ville ; il parût d'abord sur une Pierre qui
 faisoit partie de ces murs, une Inscription
I. Vol. fort

fort simple , mais néanmoins considerable dans sa briéveté , parce que les Lettres Romaines qui la composent , sont de quatre pouces de hauteur. On y a lû :

S. V E S T A E M

Il y a un gros point triangulaire après la premiere Lettre , et il n'y en a point après aucune des autres.

Malgré cette circonstance nécessaire à remarquer , quelques Curieux du Pays se sont imaginé sur les principes du Pere Hardouin , de misterieuses Sentences , composées d'autant de mots qu'il y a de Lettres dans cette Inscription , suposant que la Lettre S. signifie là la Ville de Sens. Le Sçavant de cette ville qui me fait part de cette découverte , en donne une explication qui me paroît mieux fondée et plus dans le stile des Inscriptions Romaines ; il croit avec raison que c'est la faute du Graveur ou un effet de la vetusté du Monument , s'il ne paroît pas de point après V E S T A E immédiatement avant la Lettre M , de même qu'il y en a un avant ce premier mot , l'usage de certains siecles ayant été de mettre après chaque mot un point formé en petit triangle , ainsi que j'en ai vû en différentes Villes. Ce Sçavant a crû pouvoir supo-

I. Vol.

B v ser

ser ce point , et qu'il étoit peut-être marqué moins profondément que le premier. Le nom de la Déesse Vesta se trouve par ce moyen entre deux Lettres initiales , ce qui l'a déterminé à expliquer la lettre S par le mot *Sacrum* , et la lettre M par *Matri*. C'est donc , selon lui , un Monument consacré à la Déesse Vesta Mere :

SACRUM VESTÆ MATRI.

Le même Curieux me marque que l'Inscription est de même longueur , que la pierre qui a trois pieds quatre pouces en ce sens. Il ajoute qu'on voit clairement que cette pierre a été polie exprès pour mettre cette seule ligne ; car , dit-il , au dessus il y a une saillie qui est en quelques endroits de cinq à six lignes d'épaisseur , laquelle saillie est toute brute.

On commençoit déjà à recouvrir cette Pierre pour continuer l'ouvrage , lorsque M. l'Archevêque averti de cette découverte dans une Ville où les Inscriptions sont rares , se transporta sur le lieu. Le Prélat auroit souhaité que l'Inscription fut restée en état d'être vüe par les Connoisseurs ; mais comme cela ne pouvoit pas s'accorder avec la continuation de l'ouvrage , M. le Maire de la Ville proposa de faire ôter cette Pierre du corps des murailles et d'en remettre d'autres en la

I. Vol.

place.

place. Ce qui fut résolu ; mais après avoir détaché la Pierre de cet endroit , il se trouva qu'elle étoit taillée en corniche saillante , de huit pouces au moins, dans la partie interieure du mur , et on aperçut même dans cette operation que toutes les pierres voisines étoient chargées de quelques Ornemens d'Architecture.

Plusieurs Citoyens anciens et dignes de foy , déclarerent à cette occasion , que ceux qui avoient fait visiter l'interieur des murailles de Sens auprès desquelles leurs maisons étoient assises, avoient trouvé dans toute l'enceinte , que les grosses pierres qui font partie de leur masse , (sur tout dans les fondations et aux côtés des anciennes Portes,) étoient toutes généralement chargées de moulures , de corniches, de fragments de Colonnes , de Pilastres , et d'autres Pièces et Ornemens d'Architecture. Ils ajoûterent que dans un vieux mur que M. le Lieutenant General avoit fait démolir pour faire une serre d'orangers , il s'étoit trouvé sous les décombres un bas relief qui represente une femme depuis la ceinture en haut , à peu près dans l'attitude d'une Cybele qui est gravée dans le grand Recueil du P. de Montfaucon.

Je ne scaurois vous entretenir de la
I. Vol. Bvj seconde

2576 **MERCURE DE FRANCE**
de la seconde Inscription que je n'aye eue
sur ce sujet une plus ample explication
avec M. l'Abbé Fenel , Chanoine de l'E-
glise Metropolitaine , le même qui m'a
écrit de Sens ; c'est à lui que cette ville a
l'obligation de ce que le monument dont
je viens de parler est tiré de l'obscurité ,
et de ce qu'il sera mis en place d'être vû ,
tandis qu'il y ena peut-être un grand nom-
bre qui sont restés cachés dans l'interieur
des murs de la ville, et qui y resteront tou-
jours Il m'apprend que Messieurs du Corps
Municipal ont fait present de cette Pierre
à M. l'Archevêque , et qu'ils lui ont don-
né par là une marque de leur reconnois-
sance pour la liberalité que ce Prélat a
faite en faveur des travaux publics. Ces
sortes d'Inscriptions , au reste , qui mar-
quent l'antiquité des villes , ne devroient
jamais sortir de celles où elles ont été dé-
couvertes ; et lorsque des particuliers
ch's qui on les trouve veulent les ven-
dre ou les donner à des Etrangers , com-
me cela arrive souvent , il est du devoir
des Officiers Municipaux d'empêcher ces
alienations , et de faire plutôt placer ces
Monumens dans les Hôtels de Villes , ou
en quelque autre Lieu aussi sûr.

M. Fenel m'a fait part des Reflexions
qu'il a faites depuis ces découvertes sur

I. Vol.

l'antiq

l'antiquité des murs de Sens. Je suis persuadé comme lui qu'ils n'ont point été construits du temps du Paganisme, mais seulement depuis que le Christianisme fut bien établi, et qu'on eut détruit les Temples des Idoles. Ce fut alors, dit-il, qu'à Sens comme ailleurs, on employa à la construction des murs de la Cité Chrétienne les débris de ces Temples, ce qui fait, que quand on peut foifiller dans ces murs, on y trouve toutes ces pièces confonduës et mi-es indifferemment dans les fondations. J'ai vû les preuves de cela en beaucoup de villes du Royaume. Je suis, &c.

La conformité du sujet nous engage à donner ici une Inscription Romaine, qui nous a été communiquée depuis peu par un Homme de Lettres de la Ville d'Arles. Elle est gravée sur un Cippe de Marbre blanc, qui fut trouvé en creusant la terre aux environs de cette Ville, dans l'Endroit qu'on nomme *les Champs Elizées*. Il en fut tiré pour être placé dans la galerie de M. l'Archevêque d'Arles d'aujourd'huy. Le Cippe de figure quarrée à trois pieds et demi de hauteur, sur deux pieds de largeur, et porte l'Inscription qui suit en très beaux caracteres.

L. Val.

D

G PAQUI. OPTATI
LIB. PARDALAE IIIII
AUG. COT. IVL. PAT. AR.
PATRON EIVSDEM
CORPOR. ITEM PATRON
FABROR. NAVAL. VTRICLAR
ET CENTONAR. C. PAQVIVS
EPICONUS. CVM. LIBERIS SVIS
PATRONO. OPTI. ME. MERITO.

On a placé aussi depuis quelques mois
un autre Monument de Marbre blanc
dans la même galerie. Sa hauteur n'est
que d'un pied et demi sur un pied de
largeur , avec environ deux pouces d'é-
paisseur. On y lit cette Inscription.

DIVO. CLAVDIO
EX. TESTAMENTO
L. VALERI
PLACIDI

On doit la conservation de ce Marbre ,
découvert autrefois à Salon , aux soins
du fameux Nostradamus , lequel le plaça
dans sa Maison , où il est resté jusqu'au
temps qu'il a été transporté au Lieu que
nous venons de dire.

La personne à qui nous devons ces ins-
tructions , assure que tout le Territoire
4. Vol. d'Arles

DECEMBRE: 1735: 2579

d'Arles est rempli de beaux Monumens d'antiquités, et de Monumens instructifs, on en juge par la facilité qu'il y a d'en découvrir, pour peu qu'on remuë la terre au hazard. Il n'en est pas de même ailleurs: on vient de voir qu'à Sens il faudroit démolir les murailles de la Ville pour trouver quelques Inscriptions. Quoique la ville soit ancienne, celle d'Arles l'emporte par sa haute Antiquité et par d'autres titres.

*****:*****:*****

LA CRUAUTE' PUNIE,

A M L L E D E P L

E G L O G U E.

Damon, Doris.

Damon aimoit Doris, mais jamais l'inhu-
maine

D'un mot ni d'un regard ne soulagea sa peine;

Un souris gracieux eût adouci son sort,

Un baiser l'eût tiré des portes de la mort;

Ce Berger eût toujours les rigueurs en partage,

L'espoir même jamais ne flata son courage,

S'il cherche sa Bergere, ingrante elle le fuit,

Comme une biche évite un chasseur qui la suit;

I. Vol.

11

2580 MERCURE DE FRANCE

Il ne voit que dédains chés l'injuste Bergere ,
Il ne voit dans ses yeux que haine , que colere ,
Enfin las de souffrir et de sa mort certain
Il s'en va chés Doris un lacet à la main ;
Il arrose d'abord la porte de ses larmes ,
La mort qu'il va chercher est pour lui sans
allarmes ,

Belle Doris , dit-il , plus dure qu'un rocher
Mon amour ni mes pleurs ne te sçauroient tou-
cher ,

Tu joins aux traits vainqueurs d'une aimable
Déesse

Toute la cruauté d'une horrible tigresse ;

Je vais te délivrer d'un objet odieux ,

Ce lacet pour jamais me soustrait à tes yeux ;

Je descends aux Enfers où ta rigueur m'envoye ;

Pour guerir de mes maux je n'ay que cette voye ;

Là bavant de l'oubli les ondes à longs traits

Je pourai quelque jour oublier tes attraits ;

Reçois de ton Amant un conseil salutaire ,

Lorsque tu me verras privé de la lumiere ,

Sortant de ta maison pousse au moins un soupir ;

Auteur de mon trépas marque ton repentir ,

Honore ton Aimant de précieuses larmes ,

Tes pleurs augmenteront et ta gloire et tes
charmes ,

Crains-tu que par ces pleurs Damon ressuscité

Ne renouvelle encor son importunité ?

Elevez-moi , Bergers , un Sepulchre honorable ,

I. Val.

E

Et gravez ces deux Vers sur un Marbre durable ;
 « Les rigueurs de Doris ont terminé mon sort ,
 « Pardonnez lui , Bergers , elle a pleuré ma mort .
 Ainsi parla Damon , et ce lacet funeste
 De ses jours malheureux soudain trancha le reste ;
 Doris parut bientôt ; un cortège d'Amans
 Témoignoit son ardeur par ses empressemens ;
 Des plus galans Bergers elle étoit entourée ,
 De roses , de jasmins sa tête étoit parée ,
 Son Berger se presente au lacet attaché ;
 De ce cruel objet son cœur n'est point touché ;
 Elle insulte au malheur de ce Berger peu sage ,
 Une joye indiscrete éclate en son visage ,
 Elle entre en folâtrant au Temple de l'Amour ;
 De danses , de plaisirs s'occupe tout le jour ,
 Et l'esprit enyvré d'un orgueil qui la flate
 Elle se fait honneur de passer pour ingrate ;
 Un Marbre travaillé * par l'Art aidé du Temps
 Représentoit le Dieu qui venge les Amans ,
 L'Amour dans son courroux rend ce Marbre
 sensible ;
 L'agite par trois fois d'une façon visible
 Et pour punir enfin le mépris de ses loix
 Le poussant sur Doris l'accable de son poids ,
 La Bergere expira , malheureuse victime
 De son indifférence elle expia le cri me ;
 On entend dans les Airs soudain un bruit confus
 « Cupidon est vengé , l'ingrate ne vit plus .

* *L'Art & le Temps sont personifiés.*

I. Vol.

Et

Ce fait prodigieux fût gravé dans le Temple ,
 Profitions, croyez-moi , de ce terrible exemple ,
 Sage dans mon dépit , Iris, je vous promets
 Que pour vous votre Amant ne se pendra jamais ;
 Si je m'en pends pourtant , car tout homme est
 fragile ,

N'allés pas vous railler de mon esprit débile ,
 Soupirez par honneur, pleurez du moins un peu ;
 Les Filles de pleurer se font souvent un jeu ;
 Vous serez bien plutôt par un autre adorée ,
 Et ma perte sera sur le champ réparée.

Pierre Desfrasnay.



*MEMOIRES pour servir à l'Histoire des
 Théâtres , de la décadence des Spectacles
 et de leur renouvellement , &c.*

LA fin du regne d'Auguste fut le commencement de la décadence de la belle Poésie : sous Tibère , Caligula , et Claude , elle parut languissante ; Pétrope , Perse et Juvenal en firent voir les derniers efforts , et quelque temps après elle sembla expirer avec Martial.

Rome avoit porté si loin ses conquêtes qu'elle étoit devenuë la Capitale du Monde ; on y voyoit arriver un nombre infi-

I. Vol.

ni

ni de gens de differens Pays, qu'elle avoit soumis à ses loix ; l'assemblage de Grecs, de Syriens , d'Espagnols , et de Gaulois en corrompirent le langage , et les Beaux Arts s'en ressentirent bientôt : la Poësie ne fut plus qu'un amas de pointes recherchées , et souvent obscenes : les Chrétiens qui en trouvoient la lecture opposée aux bonnes mœurs , n'oublioient rien pour la décrier , et ils se servoient à propos du mépris qu'on avoit déjà pour elle. Enfin l'épouvante qu'Alaric et les autres Barbares porterent dans toute l'Italie pendant le quatrième siecle , fit presque entierement taire les Muses : nous n'avons de ce tems-là que les Vers d'Ausonne qui soient suportables.

Après la décadence de l'Empire Romain le Théâtre ayant été abandonné , aussi bien que les Lettres en general , la barbarie succeda et regna dans le monde pendant une longue suite de siecles. On ne commença à la dissiper que vers le quinzième. Dans cette renaissance des Arts et des Sciences , l'ardeur trop violente de vouloir imiter les anciens , a fait que nos premiers Auteurs, bien loin d'arriver à la gloire ni à l'excellence des Anciens , sont restés bien loin derriere eux. Ils ne considéroient pas que les goûts des

I. Vol. nations

nations sont différens , aussi bien que celui des tems et des esprits.

Les Cirques et les Amphitéâtres dont on montre encore aujourd'hui les débris dans les principales villes de France , qui ont été les premières sous la domination des Romains , ne laissent aucun lieu de douter , qu'après leurs conquêtes des Gaules, ils y établirent tous les Jeux et tous les Spectacles qui étoient en usage à Rome.

La décadence de l'Empire au commencement du cinquième siècle , attira celle de ces mêmes Jeux et les ensevelit , pour ainsi dire, sous les ruines des Lieux où ils avoient été autrefois représentés. Les armes victorieuses des François, des Bourguignons , et des autres Conquerans qui en partagerent les Provinces entr'eux , donnerent bien d'autres Spectacles à l'Europe.

Nos premiers Rois tout occupés à conserver ou à étendre leurs conquêtes , et à s'affermir sur leur nouveau Trône , plus souvent à la tête de leurs Armées que dans leurs Palais , négligerent long-temps les Jeux et les plaisirs , qui ne sont ordinairement que les fruits d'une heureuse et parfaite tranquillité.

Delà vient que dans les Histoires de ce temps-là il n'est fait mention que des

I. Vol.

seuls

seuls Histrions ou Farceurs , les plus méprisables de tous les Comédiens anciens , lesquels n'étant sédentaires en aucun lieu permanent, continuerent à courir le monde , et à représenter leurs bouffonneries dans les Places publiques , ou dans les maisons des particuliers qui les y apeloient pour s'y donner ce plaisir. Ils ne furent pas long-temps sans abuser de la liberté qu'ils se permettoient : les obscenités et les insolences qu'ils mêlerent dans leurs récits et dans leurs postures , les rendirent enfin odieux , et leur attirerent également l'indignation de l'une et de l'autre des deux Puissances , la Spirituelle et la Temporelle. Charlemagne les mit au nombre des Personnes infâmes , et auxquelles il n'étoit pas permis de former aucune action en Justice.

Les Conciles de Mayence , de Tours , de Rheims , et de Châlon sur Saone qui furent tenus l'an 813. défendirent aux Evêques , aux Prêtres et aux autres Ecclesiastiques d'assister à aucuns de ces Spectacles , à peine de suspension , et d'être mis en penitence. Charlemagne autorisa cette disposition par une Ordonnance de la même année ; elle est fondée sur ce motif , que pour se conserver l'ame pure de tous vices , il falloit éviter de voir ou

I. Vol. d'entendre

2586 MERCURE DE FRANCE
d'entendre les insolences de ces Jeux sales
et honteux des Histrions. *Histrionum
turpium et obscenorum insolentias jocorum.*

Ils furent enfin tellement décriés ,
que l'usage en étoit aboli , lorsque Hu-
gues Capet parvint à la Couronne ;
du moins on ne trouve nulle part
que depuis ce temps-là il en soit fait au-
cune mention.

Des Bardes et des Druides.

L'Histoire du Théâtre François a tant de
rapport à celle de la Poésie , qu'on ne doit
pas être surpris de trouver souvent des
choses qui semblent n'appartenir qu'à cette
dernière ; mais qui pourtant ne laissent
pas d'être du sujet dont il s'agit ici , et
servent à l'éclaircir.

Les Bardes furent les premiers des
Gaulois qui firent des Vers ; on les apel-
loit ainsi, parce que Bard V. Roy des Gau-
les les avoit mis en réputation ; ils com-
posent des Poèmes pour relever la gloi-
re des Grands Hommes, et pour flétrir la
mémoire des impies , et ils les chan-
toient sur leurs instrumens en public pour
inspirer aux jeunes gens de l'amour pour
la vertu , et leur donner de l'horreur pour
le vice. *Sunt autem apud eos Carminum me-
licorum Poeta, quos Bardas nominant. Hi ad*
I, Vola ins-

instrumenta Lyris non dissimilia aliorum laudes , aliorum vituperationes decantant.
 Diodor. Sicul. l. 5. p. 308.

En Bretagne où l'on a encore beaucoup de mots Gaulois , on apelle *Bards* les joueurs de vielle et de violon , qui vont chanter par les villages. La Poësie passa des Bardes aux Druides qui étoient les Prêtres de la Nation et souvent les Juges des Gaulois. Il y avoit parmi eux quatre sortes de personnes comprises sous le mot général des Druides ; sçavoir les *Vaceres* qui vaquoient aux Misteres de leur Religion ; les *Eubages* , qui jugeoient des prodiges , pour en tirer des conjectures de l'avenir ; les *Sarronides* , qui rendoient la justice et instruisoient la jeunesse Gauloise dans les Sciences et dans les Arts ; et les *Bardes* , qui celebrent les Faits Héroïques des Grands Hommes,

Dès que Cesar eut achevé de soumettre les Gaules , on commença à y parler Latin , et ce changement de langage fit oublier tout ce qu'avoient fait les Bardes et les Druides ; comme ils n'avoient point de Livres , il ne nous est rien resté des uns ni des autres.

Diodore de Sicile , déjà cité , marque que ces derniers étoient en si grande veneration , et avoient tant d'autorité parmi

I. Vol.

le

le Peuple , que leur chant arrêtoit quelquefois la fureur des Gens de guerre, séparoit et pacifioit des Armées prêtes à se donner bataille ; tant il est vrai, ajoute le même Auteur , que même parmi les Nations Barbares , la sagesse l'emporte sur la force , et Mars cede aux Muses, *Sic apud ferocissimos quoque Barbaros sapientia ira cedit, et Mars reveretur Musas.* On croit que ces Bardes habitoient sur cette Montagne du Pays Aixoïs en Bourgogne , qu'on appelle encore Mont Bart , en Latin * *Mons Bardorum.*

Ils faisoient , comme on l'a dit , l'Eloge des défunts par des chansons funebres. Les anciens Gaulois en faisoient grand cas , les estimant comme Philosophes et Politiques , &c. Les Bardes louoient ou blâmoient en Vers Gaulois de leur composition, les Personnages illustres , morts ou vivans. Ce que Diodore , Strabon et Lucain témoignent avoir duré en Gaule jusqu'en leur tems. Les Semnothées mettoient en Vers les Cantiques de leur Religion , et les Druides leurs Loix.

Il y a quelques Auteurs qui tiennent que le nom de Druide est Hebreu , du mot *Derissim* , *Drussim* ou *Drissim* , qui veut dire Contemplateur : c'est aussi pour ce

* *Amm. Marcel. l. 15.*

sujet que Diogene Laërce les compare aux Sages de Chaldée , aux Philosophes de Grece , aux Mages de Perse , et aux Gimnosophistes des Indes ; ils étoient grands Théologiens , au raport de Diodore de Sicile , et croyoient si fort l'immortalité de l'ame , qu'ils prétoient volontiers de l'argent ou quelque autre chose en ce monde , à condition qu'on le rendroit en l'autre ; ce qui a fait dire à Valere Maxime , qu'il falloit qu'ils crussent à la Metempsicose. Il n'y avoit qu'eux qui fussent les Juges de toutes les affaires publiques et particulieres ; leurs Arrêts étoient conçûs en Vers , et passoient pour des loix inviolables.

Des Runers ou Rimes.

Les Romains avoient cru que pour contenir les Gaules sous leur domination, il falloit en mettre les Lieux les plus considerables hors d'état de se défendre. Plus de 1200. Villes et Bourgs virent tomber leurs murailles en peu de tems : c'est ce qui donna lieu à divers Peuples d'y faire des incursions ; les Gots furent les premiers qui inonderent ce Pays sans défense , et selon quelques Historiens , ils apprirent aux Gaulois l'art de rimer. Leurs Poëtes s'apeloient Runers, et leurs Ouvrages

L. Val.

C. Runes,

à 590 MERCURE DE FRANCE
Runes. Dans la suite au lieu de Runes on
les apella Rimes. Ceux qui soutiennent
cette opinion , disent que les Septentrio-
naux , connoissoient long temps aupara-
vant la Poësie rimée ; qu'ils l'ont porté
dans tous les Pays où ils se sont établis ,
et que dans les différentes destinations
qu'ils faisoient de leurs enfans , ils en
choisissoient toujours deux , l'un pour
être Poëte , et l'autre pour être Faiseur
de Contes : le premier mettoit en Vers
tout ce que ses ayeux avoient fait de mé-
morable , et le recitoit les jours de Fêtes
pour divertir sa famille ; et le second
chargeoit sa mémoire de quantité de Fa-
bles et d'Histoires , dont les recits ser-
voient à adoucir les chagrins et la mélan-
colie de ceux qui ne pouvoient pas dor-
mir. Selon le Chevalier Temple il y a
encore en quelques endroits du Nord , de
ces conteurs mercenaires , qu'on appelle
quand on a des insomnies.

Des Fatistes.

Dès que les François eurent fondé dans
les Gaules cette grande Monarchie , qui
pendant plus de douze siècles s'est main-
tenüe avec tant de lustre , on y vit fleu-
rir les Beaux Arts et les Sciences : il y eut
de nouveaux Poëtes qu'on appelloit Fatistes.

I. Vol.

Ca

Ce mot est fait à l'imitation du *ποιητής* des Grecs , qui signifie Faiseur ; Nicod écrit *Faciste* , et l'explique en Latin par *Comicus Poeta*.

Ces Poètes composoient de petites Ouvrages qu'ils faisoient chanter à des chœurs , accompagnés de danses , et cet amusement avoit quelque ressemblance à celui des Grecs , qui donna la naissance au Poème Dramatique. Nos premiers Rois se délassoient souvent l'esprit à entendre reciter les Vers des Fatistes.

Dans la suite le langage changea dans toute la France , et ne fut plus qu'un mélange bizarre de Latin , de Gaulois et de François , et les productions des Fatistes eurent le même sort que celles des Bardes et des Druides.

Des Troubadours ou Trouveres.

C'est en Provence , qu'au commencement du douzième siècle , on vit paroître ces agreables génies , qui tirèrent les Muses de l'assoupissement où elles étoient depuis si long temps en France. Comme sous nos premiers Rois les Poètes étoient appellez Fatistes du mot de faire , on apella ceux-ci Troubadours et Trouveres , du mot de trouver. S'ils n'ont pas inventé la rime , comme nous venons de voir que

1. Vol.

C ij cela

cela leur est contesté , on doit leur attribuer au moins la gloire d'avoir les premiers , fait sentir à l'oreille le véritable agrément de la rime.

Leurs productions ordinaires étoient des *Sirvantes* ou Satyres contre toutes sortes de personnes ; et des *Tansons*, qui contenoient des demandes ingénieuses sur l'amour et sur les amans ; ce qui donnoit lieu à mille réponses galantes et spirituelles. Et parce que les sentimens étoient toujours différens , il en naissoit d'agréables disputes , qu'on apelloit *Jeux mi-paris*. D'où se forma ensuite une société de gens d'esprit , qu'on apella la *Cour d'Amour*. On y decidoit les disputes que les *Tansons* faisoient naître.

Après que *Muca*, Général des Armées du Calife de Syrie , eut subjugué les Espagnes , les Arabes y porterent la Poësie ; le Comte de Barcelonne et ses Courtisans l'aimoient beaucoup , en sorte que quand ils vinrent en Provence , les Trouveres n'eurent pas besoin de Mécène pour s'introduire en cette Cour, où ils furent agréablement reçus. Les Grands du Pays faisoient gloire d'avoir auprès d'eux de ces nouveaux Poëtes , qu'ils gratifioient souvent par des libéralités magnifiques.



*A MES YEUX dont je fus fort in-
commodé au commencement du Printemps
dernier, Traduction des Vers Latins im-
primés dans le Mercure d'Août 1735.*

MES YEUX, que j'aime mille fois
Plus que tous les trésors des Rois ,
Qui m'êtes plus chers que ma vie ,
Flambeaux dont mon ame est ravie ,
Vous qui me procurez les plaisirs les plus doux ,
Ah ! pourquoi m'abandonnez-vous ?
Qu'ai-je pu faire qui m'attire
Le refus de votre secours ?
Si-tôt que l'Hyver se retire ,
Que les Vents enchaînés font place aux plus beaux
jours
Que l'aimable Zephire échauffe son haleine ,
Que sur divers objets l'œil charmé se promène ;
Hélas ! quel malheur est le mien !
Alors je ne vois presque rien ,
Je cherche vainement l'agréable lumière ,
Une funeste nuit me la ravit entière.
Quand Phœbus sur son char nous ramene 1^{er}
jour ,
Si je quitte mon lit pour lui faire ma cour
Une vive douleur qui m'enfle la paupière

L. Vol.

C iij Me

Mé fait voir les maisons toutes teintes en noirs ;

Si dans ma chambre sur le soir

Quelqu'un de mes valets m'apporte la lumière ,

Rien ne peut m'affranchir du cahos de la nuit.

Je m'égare tout seul et la lueur me fuit ;

Je ne puis lire enfin , ni d'une main sçavante

Tracer sur le papier quelque idée amusante.

Mes yeux aprenez-moi les crimes que j'ai faits ?

AI je arraché vos pleurs par mes tristes regrets ?

D'une lampe allumée à la lueur tremblante

Vous ai-je (à travers mille ennuis)

Obligés à passer les nuits

A la lecture dégoûtante

De quelque livre Arabe ; ou des Ouvrages Grecs ?

Avez-vous jamais vu le tour et la finesse ?

Ou les contes badins qu'enfante la vieillesse ?

Vous-ai-je (avide de progrès)

Forcés à déchiffrer les Médailles antiques ?

A percer ces vieux monumens

Mosis par l'injure des ans ?

Vous a-t'on exercé sur les écrits Gothiques ?

Sur ces vieux parchemins de notes barbouillés ?

Cherchai-je à pénétrer dans leurs sens embrouil-
lés ?

La nuit à bien dormir est par moi consommée ;

La crainte ne nuit point à ma tranquillité ,

Ni le vent de la Renommée ;

Si d'un pareil loisir je me sens dégoûté.

Les

Mes douceurs de Catulle , ou bien le sel d'Hu-
race

Font mon unique amusement.

Mes yeux dites-moi donc de grace

Sur quel plausible fondement ,

A cet office osez-vous vous soustraire ?

Je fais l'étude et j'aime à ne rien faire.

Si je vous ménage si bien ,

Que je ne vous deceuve à rien

Mes Yeux ! utiles Yeux ! qui faites mes délices

Mes Yeux ! est-ce donc là le prix de mes services ?

Par M. de Mortessagnes de Pradelles.



*LET TRE écrite par M. Henriot, en ré-
ponse à celle qui est imprimée dans le
Mercure du mois de Sept. page 1943.
au sujet de la Tragédie d'Aben-Saïd.*

J'ay lû , Monsieur , la Lettre que vous
avez fait imprimer dans le dernier
Mercure , au sujet de la Tragédie d'Aben-
Saïd. Je n'ai l'honneur de connoître ni
vous ni l'Auteur de cette Pièce , cepen-
dant si vous vous y étiez nommé , j'aurois
pris la liberté de vous adresser cette Ré-
ponse ; ce n'est qu'au défaut de cette voye
que je me sers de celle du Mercure.

I. Vol.

C ilij Vous

Vous trouverez, peut-être, que je vous fais ici une querelle d'Allemand, et que je me mêle d'une dispute où je n'avois que faire, mais je puis vous protester que le seul amour de la vérité me fait entrer en lice avec vous. J'avouë que ce seroit à l'Auteur que vous attaquez à se défendre, mais, ne craignons pas de le dire, nous connoissons la vanité de tous ces Messieurs les Poëtes, ils regardent comme au dessous d'eux tout ce qui n'est que discussion, et qui n'a aucun raport avec leur imagination. Pour moi je crois qu'il n'y a rien qui soit au dessous d'un homme de Lettres, et je trouve que la découverte de la plus petite vérité est toujours de conséquence.

Ainsi pour entrer dans la discussion du point dont il s'agit, je suis bien éloigné de penser comme vous que M. l'Abbé le Blanc ait eu tort de changer le Titre de sa Tragédie, et je vais vous en dire les raisons; je me flate même que vous les approuverez.

Premièrement, si l'Auteur de cette Tragédie n'eut pas changé le *Bû* ou *Boû*, c'est la même chose, et nous sommes obligés d'écrire l'*û* des Arabes par *ou* pour en fixer la prononciation; s'il n'eut pas changé, dis-je, ce *Bou* en *Ben* au lieu de

I. Vol.

prononcer

prononcer *Abou-Saïd* on auroit dit *Abou-Zaïd*, ce qui auroit fait un Titre aussi désagréable que l'autre est doux.

Secondement, vous me permettrez de vous dire que ce changement n'est ni si ridicule, ni de si grande conséquence que vous le pensez. Dans le nom de ce Sultan, il n'y a que *Saïd* d'important, et qui soit son nom propre, ainsi que celui de plusieurs autres personnages; et ce qui en fait la preuve, c'est que vous trouverez dans la Bibliothèque Orientale à l'article *Saïd* tous ceux qui se sont apellés *Abû-Saïd*, *Abou-Saïd*, *Abû-Seïd*, &c. même ceux qui se sont apellés, *Ebn*, ou *Aben-Saïd*.

Vous y verrez même qu'*Abou* & *Aben*, malgré leur signification différente, y sont quelques fois mis l'un pour l'autre, et que M. d'Herbelot, de qui l'exemple doit tenir lieu d'autorité, dit indifféremment *Abou-Derdan* ou *Ebn-Derdan*, *Abou-Haïan* ou *Aben-Haïan*. Le premier exemple est pourtant plus étonnant, puisque cet *Ebn-Derdan* étoit un Docteur Médinois, compagnon de Mahomet, qui n'ayant point eû d'enfans mâles, prit ce nom de sa fille *Derda*.

Il est bien vrai qu'*Ebn* ou *Aben*, signifie *Fils*, mais il n'en est pas toujours de
le Vol. C v même

2598 MERCURE DE FRANCE
même d'*Abou*, et quoique dans sa première signification il signifie *Pere*, comme vous le dites, cependant il faut interpréter le plus souvent et dans l'Arabe et dans l'Hébreu, *Ab*, *Abi* & *Abû*, qui sont le même nom en differens cas, par le *Chef*, le *Possesseur* ou l'*inventeur de quelque chose*, et dans les noms propres il est plus souvent pris dans ce sens métaphorique que dans son sens naturel. Les Chrétiens Orientaux s'en servent même pour signifier *Saint*; *Abou-Macar* Saint Macaire, *Abou Jahia* Saint Jean. Ainsi *Abou Saïd* peut signifier aussi bien le *Maître*, le *Monarque heureux* que le *Pere heureux* ou le *Pere de l'heureux*.

Il est même presque sûr que dans l'exemple present, *Abou-Saïd* ne peut signifier *Pere de l'heureux*, puisque ce Sultan porta ce nom dès l'age de 12 ans qu'il parvint à l'Empire: et malgré la difference du climat, il n'y a pas d'apparence qu'*Abou-Saïd* fut *Pere* à cet age. Il semble même qu'il n'a jamais eu d'enfans, du moins les Historiens n'en disent rien, et celui qui lui succéda étoit de la race d'*Ogouz-Kan* ou plutôt le vaste Empire des *Genghiskaniens* finit dans la personne d'*Abou-Saïd*. Ainsi ce *Pere heureux* ne l'auroit point tout été, puisqu'il est mort sans posterité.

Je remarquerai en passant que l'autre *Abou-Saïd* dont vous parlez, Empereur des Tartares, et descendant de Tamerlan fut encore malgré son nom le plus malheureux Prince de sa race, puisque la chute de l'Empire de Tamerlan est marquée par sa mort, et que comme l'Empire des *Gengizkikaniens* finit dans la personne du premier *Abou-Saïd*, celui des *Timurides* a cessé dans la personne de celui-ci. Il laissa pourtant à sa mort onze Enfans mâles tous vivans, dont voici les noms. *Mirza Hamed, Mirza Mahmûd, Mirza Mohammed, Mirza Scharok, Mirza Ulug-beg, Mirza Omar Scheik, Mirza Abou-bekre, Mirza Morad, Mirza Kalil, Mirza Veled, Mirza Omar.* Cependant, quoique leur Pere se soit apellé *Abou-Saïd*, aucun d'eux n'a porté le nom de *Saïd*, aucun même n'a été heureux, puisqu'ils périrent tous les uns après les autres, sans avoir possédé que quelques Provinces de l'Empire immense de leurs Ancêtres.

Au reste, si *Saïd* signifie heureux, ce n'est que lorsqu'il est écrit par un *Sin*, car écrit par un *Sad*, il signifie un terrain élevé, et particulièrement la *Thébaïde*, la plus haute partie de l'Egipte.

En voilà je pense assés pour vous corriger. *Id. Kob. G. vj; vaincre*

2600 MERCURE DE FRANCE
vaincre que l'Auteur de la Tragédie n'a
point eu tant de tort que vous le dites de
changer le nom de son Héros; ces chan-
gemens, il est vrai, ne seroient point
permis dans des noms aussi connus que
ceux d'Héliogabale ou de Caligula, mais,
dans des noms aussi étrangers pour nous
que ceux des Empereurs Mogols, je sçau-
ray toujours bon gré à un Auteur de les
adoucir, et d'en rendre la prononciation
plus agreable. J'ai l'honneur d'être, &c.

De Paris ce 15. Octobre 1735.



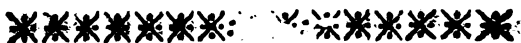
BOUQUET

*A Mlle de B. . . . pour le jour de sa Fête.
Elle n'avoit demandé à l'Auteur, pour
tout présent, que des Plumes. Par M. J...
de Paris.*

Partez, vólez, Plumes heureuses,
Iris va tracer avec vous,
Mille choses ingenieuses,
Dont Apollon sera jaloux,
Quand vous seriez dignes du Diadème,
Votre sort seroit-il plus beau?
Vous secheriez dans l'indigence extrême;
I. Vol. Iris

Iris du moins de son divin cerveau ,
 Produisant du brillant et toujours du nouveau ,
 Vous dédommagera de cet honneur suprême ,
 Bien plus les Muses et les Rois ,
 Qui président à ses Ecrits ,
 Auront soin de vos destinées ;
 Voyez à quoi je vous ai réservées ?
 Dès que de vos petits tuyaux
 Sçront sortis gentils morceaux ,
 Qu'Iris n'aura plus rien à faire ,
 On la verra vous essuyer ,
 Vous éponger , vous nettoyer ,
 Vous mettre enfin au point de toujours plaire ;
 Mais voici chose encor qui vous réjouira ,
 C'est que du fiel de la Satire
 Jamais Iris ne vous imbibera ,
 En badinant , son plaisir est d'instruire ,
 Et dans un aimable délire ,
 La raison toujours l'éclaira ;
 Que ne m'est-il permis de pouvoir vous décrire
 Ce dont en la formant le Ciel la décora ?
 Des traits ... mille vertus ... mais quelle ardeur
 d'écrire !
 Puis-je , trop foible encor , faire ce portrait là ?
 J'ai du zèle , il est vrai ; mais seul peut-il suffire ?
 Et pour chanter Iris , ne faut-il que cela ?





*D-I-S-S-E-R-T-A-T-I-O-N de M. le Tors,
Lieutenant Criminel du Bailliage d'A-
vallon, sur la situation d'un Palais du
Roy Thierry, &c.*

JOnas, Moine Italien du septième sie-
cle, qui a écrit la vie de S. Colom-
ban, rapporte que ce Saint, sorti d'Irlande,
établit à Luxeuil une Regle très-auste-
re, qui attira par sa nouveauté un grand-
nombre de François, qui se joignirent
aux Irlandois que le Saint avoit amenés
avec lui. Sa reputation fut bientôt por-
tée jusqu'au Roy Thierry, qui ayant
choisi Chalon sur Saone pour la Capitale
de ses Etats, alloit souvent s'entretenir
avec ce Saint Homme, lequel lui faisoit
des reproches assés vifs sur ses desordres;
le même Historien et ceux qui l'ont copié
depuis le siecle auquel il vivoit, ren-
dent cependant quelque justice à ce Prin-
ce, qui paroissoit quelquefois disposé à
suivre les avis du Saint; mais la Reine
Brunehaut son Ayeule, sentoit trop bien
l'interêt qu'elle avoit de fortifier ses mau-
vaises inclinations, et de l'amollir par les
plaisirs pour l'empêcher de regner en ef-

L. Vol.

let.

fût, afin de regner seule, et de ne pas souffrir dans son petit fils une conduite môle et chrétienne. La comparaison auroit rendu la bienne aussi odieuse au Prince qu'elle l'étoit elle-même aux Gens de bien.

Le Saint qui avoit un grand zèle, espéroit toujours, et il crut aller à la source du mal, s'il pouvoit faire quelque impression sur l'esprit de Brunchaut. Il alla dans ce dessein la trouver au lieu appelé *Brucariacum* ou *Brocariaca*, et ce fut dans ce Palais qu'il eut le courage de refuser sa benediction aux fils du Roy, qu'il prédit ne devoir jamais monter sur le Trône, comme étant les fruits d'un adultere; c'étoit un jugement de Dieu plutôt qu'une exclusion formelle de la Couronne, fondée sur la Loi du Royaume. Cette action grande en elle-même, et que Dieu seul pouvoit inspirer, quoique justifiée par l'évenement, peut paroître peu mesurée à ceux qui reglent tout sur la politique humaine. Il est vrai qu'elle irrita Brunchaut, et que l'établissement que le Saint avoit formé à Luxeuil pensa être renversé, mais cet établissement n'en parut que plus saint à en juger par les miracles que Dieu opera en sa faveur, à la face d'une cour dissoluë qui ne se rendoit

L. Vah.

point.

2604 MERCURE DE FRANCE
point à des merveilles, dont elle ne pou-
voit obscurcir l'éclat.

Brunchaut n'en fut que plus animée ; elle regardoit la conduite du Saint comme une critique de son gouvernement et comme une conspiration d'autant plus dangereuse, qu'elle tendoit à lui ôter l'autorité qu'elle avoit prise sur le Roy ; le motif de la Religion loin de la toucher l'aigrissoit davantage, parce qu'il paroisoit plus pressant. Elle défendit que personne n'entrât ni ne sortit de Luxeuil, où le Saint Homme devoit retourner, après qu'elle l'eut chassé du Palais, il aprit en chemin cet ordre injuste ; comme il ne désespéroit pas de fléchir cette Princesse, il alla la trouver au Palais de *Spinthia* ou *Spinsia* où elle étoit alors avec Thierty, pour prévenir le Roy contre le Saint. Ce fut à ce Prince qu'il fut redevable de la révocation de la défense qu'elle avoit donnée; Brunchaut voulut bien affecter d'y consentir et remettre à d'autres occasions la persécution qu'elle lui préparoit, quand elle paroîtroit agir sans passion.

Cependant c'est elle même qui l'obligea de sortir enfin du Royaume, et qui donna au nommé Bûnduffe de conduire le Saint de Besançon où il étoit exilé, à Autun, Avallon, Crevant, où il fit des

L. Vols.

Miracles,

DECEMBRE: 1735: 2607

Miracles, et à Auxerre, d'où il alla s'embarquer à Nantes pour retourner dans sa Patrie : mais Dieu qui avoit d'autres desseins sur lui, permit que le Vaisseau fut porté par les vents d'un autre côté ; le Saint alla depuis en Italie où il fonda le celebre Monastere de *Bobio*.

Les Sçavans qui ont examiné où étoient ces deux Maisons Royales de *Brocariaca* et de *Spinsia*, conviennent tous que *Spinsia* est Epoisses, qui est à trois lieues de Semur en Auxois, à deux de Montreal, et à quatre d'Avallon ; c'est ainsi qu'Adrien (a) de Valois, les PP. Ruinart et Mabillon l'ont expliqué, l'Auteur du *Riomaus* en a donné des preuves sans réplique.

Brocariaca n'a pas eu le même sort (b) Mezeray ne détermine pas où étoit ce Lieu, il l'appelle *Bruchariac*, traduction plus originale, mais de pure fantaisie ; les mêmes Auteurs que je viens de citer l'appellent *Boucherasse*, et la placent entre Autun et Chalon sur Saône ; mais ils se servent d'une expression qui presente plutôt une conjecture qu'un jugement assuré. *Vide*

(a) *Adr. Vales. p. col. 6. seq. Ruinart. n. 6. vita S. Columb. p. 613. Mabil. Diplom. p. 326. c. 135.*

(b) *P. 156. T. 1. in fol.*

L. Vol.

sur

2606 MERCURE DE FRANCE
*sur esse Boucheresse inter Cabillonem villam
 Theodorici et Brunechildis et Augustodunum
 positus.* (c) S. Julien de Balucré, Perard,
 la Carte de Bourgogne, de Delisle mem. K.
ib, celle de Deter placent ce lieu auprès de
 Monjeu proche Autun, à neuf ou dix
 lieues de Chalon, et à près de dix-huit ou
 vingt d'Epoisses. Le P. Mabillon (d) qui a
 suivi Adrien de Valois, et le sentiment
 general sur cette situation de *Brocariaca*,
 dans sa Diplomatie, en a parlé dans ses
 Annales Benedictines sans expliquer la
 situation.

Le Dictionnaire Universel (e) de la France,
 ne parle pas de la Boucherasse près
 d'Autun, mais d'un autre Lieu de même
 nom près de Montreal, il y place
 mal à propos une Paroisse qui est à
 Treüilly, sous le nom de S. Symphorien,
 ayant sous sa dépendance les hameaux
 de la Boucherasse, Treviselot, la Rue,
 Chaumot, une partie de Cisery, les
 grands Ormes. Sault qui étoit autrefois
 une Paroisse, est aujourd'hui son annexe,
 il y a une Eglise dédiée à S. Maurice, de
 laquelle dépend la Maison-Dieu, l'une des

(c) S. Julien. *ant. de Bourg* p. 347. Perard
Mem. p. 496.

(d) P. 254. Mabillon t. 1. p. 288.

(e) L. c. p. 306.

Terres du Chapitre d'Avallon; il est vray, comme l'a dit l'Auteur du Dictionnaire, que cette Paroisse est à la nomination du Chapitre de Montreal, mais il n'est pas exact en donnant jusqu'à 260. habitans à la Boucherasse, ce qu'il ajoute est certain que cette Paroisse est de la Recette d'Avallon : il devoit dire qu'elle est aussi du Bailliage, peut-être l'a-t'il omis par ce que c'est une consequence nécessaire, à moins qu'il n'y ait des distractions particulières, ce qui est fondé sur l'ancien Etat des Baillifs et de leurs Lieutenans qui avoient autrefois l'exercice des Finances aussi-bien que des fonctions de la Justice dans leur Ressort.

Il se peut faire que les Auteurs qui ont pris la Boucherasse près d'Autun pour l'ancien *Brocariaca*, n'ayent pas connu la Boucherasse qui est près d'Avallon, tout ce qu'on peut dire en faveur du premier Lieu, c'est par rapport à la proximité de Chalon, Capitale des Etats de Thierry et d'Autun, où Brunehaut alloit souvent, et où elle a fait des établissemens dignes d'une Princesse plus vertueuse; mais cette raison n'est que de convenance. La Boucherasse étoit la résidence presque ordinaire de Thierry, il y étoit quand il n'étoit pas à Chalon, sa situation agréable.

L. Vol.

ble.

ble , peu éloignée de la riviére de Serain , dans une pleine fertile , abondante en gibier , étoit capable de lui faire préférer ce Pays à celui de la Bouchérasse près d'Autun , qui est dans un Pays triste et stérile ; ce n'est pas à l'égard de ces siècles qu'on peut dire que les Princes portent la magnificence et la grandeur par tout où ils sont , il faut d'autres tems et d'autres Princes pour appliquer juste cette pensée.

Brunehaut , qui vouloit tenir ce Prince dans l'esclavage , avoit trop d'intérêt de ne pas s'en éloigner , et n'avoit garde d'aller jusqu'auprès d'Autun pendant qu'il étoit à Epoisses , au lieu qu'étant à la Bouchérasse près d'Avallon , elle pouvoit , pour ainsi dire , voir tout ce qui s'y passoit , et être présente par tout , puisqu'il ne faut pas plus d'une heure et demie de temps pour aller d'un Lieu à l'autre.

Les passages , au reste , de Fredegaire et de la Cronique de Dijon qui raconte l'Histoire de S. Colomban , paroissent en partie copiés l'un sur l'autre , cependant (a) Fredegaire est plus exact , plus circonstancié , et s'accorde mieux avec Aymoin et Jonas. Quoique la Cronique ne parle pas du lieu de *Spinsia* où le Saint alla en sortant de Bro-

(a) *Fredeg. l. V. et ult. Cronic, Aymoin l. 3. n. 95. cron. S. Benig. ann. 609.*

ariaca, cette omission n'est pas une contrariété ; il est toujours certain que le Saint sortit sur le champ de *Brocariaca*, prit le chemin de Luxeuil, qu'ayant appris l'ordre de Brunchaut, il entra une seconde fois dans le Palais, et que la Cour étoit à Epoisses ; que tout cela se passa le même jour. C'est ce que Aymoin rapporte plus clairement que les autres.

Il ne se peut donc pas que *Brocariaca* soit la Bouchérasse près Autun, puisque Epoisses est sur le chemin de Luxeuil où le Saint retournoit. Les Historiens ne donnent pas lieu de penser qu'il se soit détourné pour aller à Epoisses, et il auroit fallu qu'il eut fait un grand voyage pour aller de Luxeuil à Autun, delà à Epoisses, et d'Epoisses à Luxeuil. Brunchaut qui vouloit amener le Roy aux sentimens de sa passion put aisement arriver à Epoisses avant S. Colomban, qui fut arrêté par les avis qu'il reçut de ce qu'elle avoit ordonné contre lui, et par les incertitudes du parti qu'il prendroit.

Les termes d'Aymoin, que cet ordre fut donné sur le champ, que le Saint se dépêcha de partir, qu'il aprit l'ordre, retourna au Palais, et que ce jour-là même la Cour, Brunchaut et Thierry étoient à Epoisses ; ces termes, dis-je, designent

I. Vol.

un

260 **MERCURE DE FRANCE**
un Lieu près d'Epoisses , et sur le chemin
de la Boucherasse à Epoisses , c'est ce qui
convient entierement à la Boucherasse qui
est près d'Avallon , et non point à la Bou-
cherasse d'auprès d'Autun.

Je ne sçai pas si la Boucherasse près
Autun est du Domaine du Roy , mais
quand il en seroit , on ne pourroit pas m'en
faire une objection , ni la fortifier , en di-
sant que la Boucherasse près d'Avallon
fait partie de la Terre de Ragny , qui n'est
point Royale. Il y a eu depuis le VII.
siecle tant d'aliénations , d'alliances , et de
partages faits , que je ne puis mieux re-
pondre à l'objection que par l'exemple
d'Epoisses , qui depuis un si long-temps
appartient en toute propriété à des Sei-
gneurs particuliers , et aujourd'hui à M.
le Comte de Guitaud , Lieutenant Ge-
neral des Armées du Roy.

Il est vrai qu'il n'y a ni vestige ni tra-
dition qu'il y ait eu de Château à la Bou-
cherasse qui est près d'Avallon , et qui
n'est qu'un miserable hameau ; mais on
peut dire aussi la même chose de la Bou-
cherasse près Autun ; et , sans sortir des
Gaules , on sçait bien qu'il y a eu plusieurs
Villes considerables , dont on ignore la
place aussi bien que le nom , sans en dé-
couvrir même les moindres vestiges.

L. Val.

Je

Je finis par une remarque. Mezeray raconte l'Histoire de S. Colomban, et ce qui arriva à la Boucherasse sur l'année 606. ce qui n'est point exact, puisque Fredegair, Aymoin et la Cronique de S. Benigne, placent cet événement à la 14^e année du Regne de Thierry qui tombe en l'an 609. la premiere année de son Regne, revenant à l'an 596. alors le passage du Saint par Autun, Avallon, Auxerre, &c. pour aller à Nantes, est bien placé à l'an 610. puisqu'il n'a pas dû être fort éloigné du temps de ses dernieres remontrances à Brunehaut et à Thierry, qui lui attirerent l'ordre de sortir de leurs Etats, sortie qui précéda de quelque temps la mort de ce foible Prince, dont la vie méprisée finit d'une maniere, que l'Auteur de sa Vie regarde comme une punition due au persecuteur d'un Saint.



O D E.

Tirée du Pseaume 49. *Deus Deorum locutus est.*

L'Arbitre puissant du Tonnerre,
Le Dieu vivant, le Roy des Rois,
L. *Vd.*

A tous les Peuples de la Terre
 Fait entendre aujourd'hui sa voix.
 Il vient. Envain contre un tel Juge,
 Pécheurs, vous cherchez un refuge
 Après l'avoir tant méprisé.
 Malheur à vous. Son jour s'avance,
 Ne comptez plus sur un silence
 Dont vous avez si mal usé.



Quel affreux Spectacle s'apprête !
 Que vois-je ! où suis-je ! quelle horreur !
 La foudre gronde, la tempête
 Sert de Ministre à sa fureur.
 Les Humains, la Troupe Celeste,
 Tout accourt à l'Arrêt funeste
 D'un Peuple ingrat et révolté :
 Je vois la Nature attentive,
 A la Sentence decisive
 Qui confond sa témérité.



Remplissez votre ministère,
 Anges, rassemblez près de lui
 Ceux qui pleins d'un zèle sincère,
 De ses Autels furent l'appui.
 Separez la vertu du vice ;
 Annoncez enfin sa justice ;
 Empressez-vous de le venger :

I. Vol.

Allez ;

Allez , apprenez au coupable
 Qu'un Dieu severe , inexorable ,
 Se prépare à l'interroger.



C'est votre Dieu qui vous appelle ;
 Ecoutez , mon Peuple , écoutez ;
 Ce Dieu de sa bouche immortelle
 Va vous dicter ses volontés.
 Des victimes qu'en abondance
 Vous immolez en ma présence ;
 L'odeur s'élève jusqu'à moi ;
 Mais enfin tous ces Sacrifices ,
 Ces Parfums , ce sang , ces prémices ,
 Bornent-ils seuls toute ma Loy ?



Que me sert tout ce vain hommage ?
 Qu'ai-je besoin de vos Troupeaux ?
 Insensés , fais-je mon breuvage
 Du sang des Boucs et des Taureaux ?
 Eh ! n'est-ce pas ma main féconde
 Qui d'animaux peupla le Monde
 Et qui vous permet d'en user ?
 Si leur sang m'étoit nécessaire ,
 La même main qui les sçût faire ,
 Ne sçauroit-elle en disposer ?



L'Vol

D Laissez

Laissez-là vos Boucs , vos Genisses ;
 C'est votre cœur seul que je veux ;
 Reconnoissez vos injustices ;
 N'adressez qu'à moi tous vos vœux ;
 Invoquez-moi dans la tristesse ,
 Et votre cœur en ma promesse
 En vain n'aura pas espéré :
 Rompez tout pacte avec les crimes ,
 Aimez-moi ; c'est par ces victimes
 Que je me plais d'être honoré.



Osez-vous bien , race parjure ,
 Vous parer d'un zèle affecté ?
 De ma Loi votre bouche impure ,
 Ose attester la sainteté !
 Vous ! qui sans pudeur et sans crainte ,
 Au mépris de cette Loi sainte ,
 Permîtes tout à vos désirs !
 Vous , qui la traitant de chimere ,
 Du larcin et de l'adultere ,
 Fîtes l'objet de vos plaisirs !



Le mensonge et la fourberie ,
 Esprits pervers , ames sans foy ,
 De votre coupable industrie
 Fit à mes yeux l'unique emploi.
 L'Etranger , votre propre Frere ,
 De votre langue de vipere

I. Vol,

'Sentie

Sentit les traits empoisonnés.

Je vous ai vûs , et mon tonnerre

A l'aspect de toute la Terre

Ne vous a pas exterminés.



A la lenteur de ma justice ,

Qui ne cherchoit qu'à s'apaiser ,

M'avez-vous crû votre complice ?

Esperiez-vous m'en imposer ?

En vain vous cachez vos offenses ,

Rien n'échape au Dieu des vengeances ,

Contre lui quel est votre espoir ?

Oùï , je sçaurai , race maudite ,

Arracher ce masque hypocrite ,

Et vous présenter le miroir.



Malgré tant d'horreurs et de crimes ,

Mon bras suspend encor ses coups ;

Craignez de vous voir les victimes

D'un Dieu terrible en son courroux.

Venez à moi d'un cœur sincere ,

C'est ce cœur seul qui peut me plaire ,

Sans lui , vos dons sont superflus.

Je vous le dis , cēlui qui m'aime

A seul droit au bonheur suprême

Que je réserve à mes Elus.

De Bologne , de l'Amerique M.D.R.

I. Vol.

D ij LET.



*LETTRE de M. D. L. R. sur l'erreur
de quelques Antiquaires qui préfèrent
l'autorité de certaines Médailles à celle
des Monumens Historiques.*

ON peut abuser de tout, Monsieur, et en particulier des choses qui nous sont offertes pour instruire et pour amuser agréablement. J'applique cette Maxime à l'étude des Médailles antiques; il est bien vrai qu'on peut en tirer un profit considérable, et que cette étude a enrichi la République des Lettres de plusieurs Découvertes. Il n'est pas moins vrai que quelques Antiquaires, abondans dans leur propre sens, d'une imagination vive, peu en garde contre l'habileté des Faussaires, ont vû et lû sur certaines Médailles, ce qui n'y étoit assurément pas, ou n'ont vû que ce qu'une Fabrique moderne artistement faite leur présentoit. De-là ces jugemens précipités, ces Dissertations hardies et ces démentis donnés sans ménagement aux Historiens les plus respectables.

On feroit, Monsieur, une assés longue liste, si on vouloit l'entreprendre,
I. Vol. des

des Antiquaires qui sont tombés dans l'erreur que je viens de dire , Antiquaires même de réputation. On ne risqueroit rien de mettre à leur tête le R. P. Hardouin , qui expliquoit tout , qui ne doutoit de rien , et qui donnoit souvent pour des verités historiques , ses propres idées , de purs paradoxes , et cela avec une confiance admirable , jusqu'à prendre quelquefois le ton d'une autorité magistrale , décisive et en termes peu ménagés , *Meo periculo sic legatur , sic legi jubemus , &c.*

C'est cependant cette autorité , ou ce mauvais exemple , qui a fait égarer d'autres Antiquaires , habiles d'ailleurs , et qui ont eû un nom dans la Recherche de l'Antiquité. Tel fut entre les autres , M. Baudelot de Dairval , avant que son Entrée à l'Académie , particulièrement établie pour l'étude des Monumens antiques , et une plus longue expérience , l'eussent rendu moins décisif. Vous sçavez , Monsieur , quelle fut sa préoccupation au sujet d'une Médaille de grand bronze de son Cabinet , extrêmement fruste , frappée , selon lui , à Marseille pour l'Empereur Posthume , sur le Revers de laquelle il voyoit une espede de Syrene , et lisoit ce mot , MACCA-
AIHTON. Avec cette prétenduë Epoque-

2618 MERCURE DE FRANCE
L. MIZ. l'an 817. le tout très gratuite-
ment avancé , et uniquement fondé ,
comme je l'ai dit ailleurs , sur une ima-
gination séduite par l'attrait de posse-
der une Médaille unique et inconnue à
tous les Antiquaires , une Médaille , dis-
je , frappée à Marseille au visage d'un Em-
pereur Romain , ce qu'on n'a encore vu
nulle part.

Si vous êtes curieux de voir tout ce
que M. B. a étalé d'érudition ou employé
de sagacité pour soutenir son idée , tout
ce que le P. Pezron, Abbé de la Charmoye,
qui n'avoit pas vu la Piece , a ajouté du
sien pour faire quadrer l'Epoque pre-
tendue L. MIZ. 817. d'une seconde fon-
dation de Marseille , avec l'an 265. de
J. C. tems auquel Posthume regnoit dans
les Gaules. Si vous voulez , dis-je , être
pleinement instruit sur ce sujet , et en
particulier de la maniere dont l'autorité
du P. Hardouin est reclamée et mise en
usage par M. B. lisez le petit Livre de
ce dernier , imprimé à Paris en 1698.
chez Aubouin et Clousier , intitulé , *Ré-
ponse à M. Galland , où l'on examine plu-
sieurs questions d'Antiquité , &c.* vous y
trouverez la Médaille en question , gra-
vée par Ettinger , dont l'habileté est ex-
pressement vantée , pour raison , et la
I. Vol.

Disser-

Dissertation du P. Pezron. Voyez aussi la Lettre adressée à M. . . . de l'Abbaye S. Victor de Marseille, imprimée dans le Mercure du mois d'Octobre 1731. p. 2277.

Plût à Dieu, Monsieur, que le dénombrement des Antiquaires un peu trop hardis et amoureux de leurs premières idées, finît en la personne de M. B dont on ne peut d'ailleurs trop reconnoître le mérite Litteraire, le mérite surtout, d'avoir toujours embrassé la vérité connue, d'avoir enrichi le Public d'un Ouvrage curieux et utile, enfin d'avoir été digne Membre d'une celebre Académie; mais on se flateroit en vain de croire qu'il soit le dernier de ceux qu'un esprit de prévention ou l'exemple ont séduits jusqu'ici dans ce genre d'étude.

Nous voyons, au contraire, un fruit tout récent d'un trop grand attachement à l'autorité et aux idées singulieres du P. H. dans la Dissertation, qui est imprimée au commencement du Journal de Trévoux du mois d'Août dernier. Comme vous n'êtes pas à portée de voir ce Journal, je vais vous faire ici un précis de cet Ouvrage.

*DISSERTATION en forme de
Lettre , adressée à M... sur le Trium-
virat de Galba , Othon et Vitellius , et
sur celui de Pescennius , Albin et Severe :
Par le P. Panel , de la Compagnie
de J E S U S.*

Le R. P. Panel commence sa Disser-
tation par douter s'il ne passera pas
pour un téméraire qui ne craint pas de heur-
ter de front les anciens Historiens. Le doute
paroît bien fondé ; mais l'Auteur se ras-
sure bien-tôt , et il prépare le Lecteur
au peu de ménagement qu'on lui va voir
pour les Historiens. *Un Historien a-t'il
parlé ? dit-il , c'en est assés pour lui ad-
juger une espee d'infailibilité que nous nous
refuserions à nous-mêmes sur les faits les
plus évidens. Tel est l'empire de la préven-
tion, ou, si vous voulez, de la coûtume, l'exem-
ple nous entraîne malgré nous , &c.* Mais
je ne sçais, Monsieur , si le Public éclair-
ré se laissera ébloûir par ces paroles :
Venons à l'aplication et au fait.

Nul point d'Histoire , selon notre Au-
teur , qui soit plus épineux que celui du
Regne des Empereurs Galba , Othon et
Vitellius. » Ce que les Historiens en ra-
» content , continue-t'il , se soutient si
» mal ; les faits y sont si embarrassés ,

I. Vol.

» souvent

» souvent si contredits , les Dates si in-
 » certaines ou si contraires , qu'on est
 » presque tenté de croire qu'on lit un
 » Roman plutôt qu'une Histoire, &c. Sca-
 » liger même , ajoute-t'il , quoiqu'intre-
 » ressé à soutenir les Historiens , avoüoit
 » ingénument que sur la vie de trois Suc-
 » cesseurs immédiats de Néron , nous n'a-
 » vons rien de certain , et qu'on ne peut
 » sortir des ténèbres répandues sur l'His-
 » toire de leur Regne.

Si tout cela est exactement vrai , dans
 quel égarement ces Historiens ne nous
 ont-ils pas jetés ? Quel moyen de sortir
 de ces épaisses ténèbres et de découvrir
 enfin la vérité ? Le moyen est aisé, les Mé-
 dailles seules , si nous en croyons le P. P.
 peuvent operer cette merveille. » Elles
 » nous aprennent , à ce qu'il lui semble ,
 » assés évidemment, comme le P. Hardouin
 » l'a déjà remarqué , que Galba , Othon
 » et Vitellius , n'ont pas envahi l'Empire
 » les uns sur les autres ; mais qu'ils l'ont
 » gouverné conjointement et de concert,
 » comme -Octave - Cesar , Marc - An-
 » toine , et Lepide , l'avoient gouverné
 » précédemment sous le nom de Trium-
 virs.

Trois Médailles frappées , dit le P. P.

I. Vol.

D v

a

2622 MERCURE DE FRANCE
à Tripoly * de Syrie, dont il n'a vû que
les Desseins, sont d'abord apportés en
preuve. Il les décrit de cette maniere.
» Des Lettres dans une contremarque sur
» le col d'une Tête couronnée de Laurier,
» forment en maniere de Monogramme
» ces Legendes : IMP. GAL. IMP. OTHO.
» IMP. VITEL. Le Revers porte les Têtes
» accolées de Castor et de Pollux, avec
» les Symboles de ces Divinités : Dans le
» contour on lit ΤΡΙΠΟΛΕΙΤΩΝ. L'Ere
» propre à la Ville de Tripoly ne paroît sur
» aucune de ces Médailles, quoique bien
» conservées ; mais je ne sçache pas, ajou-
» te notre Auteur sur cette dernière re-
» marque, que depuis Auguste on retrouve
» l'Ere des Tripolins sur d'autres Empe-
» reurs avant Trajan.

Au reste, parce que la Tête marquée
sur les Médailles dont on vient de par-
ler, ne paroît convenir à aucun des Prin-
ces dont elles portent le nom (autre dif-
ficulté.) » Il ne faut pas croire, dit l'Au-
» teur, qu'elles ont été faites dans les pre-
» miers jours de leur avènement à l'Em-

** L'Auteur ne daigne pas prouver que ces Mé-
dailles appartiennent à Tripoly de Syrie, plutôt qu'à
quelqu'une des autres Villes de même nom. Il ne
dit pas non-plus en quel Cabinet elles sont, ni d'où
elles viennent.*

I. Vol.

pire

» pire , et avant que leurs Portraits eus-
 » sent été aportés en Syrie. Encore moins
 » peut-on s'imaginer qu'on ait voulu
 » épargner la dépense de faire des Coins
 » pour des Princes qui ne devoient re-
 » gner que pendant une année ? Ce seroit
 » prêter bien gratuitement aux Tripo-
 » lins *des inclinations trop Bourgeoises.*

Je ne le suivrai pas , Monsieur , dans
 tout ce qu'il ajoute pour résoudre une
 difficulté encore plus grande, sçavoir, que
 la Tête de ces Médailles représente Né-
 ron au naturel , » sans qu'il soit permis
 » pour cela de dire que par précipitation,
 » par inadvertance ou par œconomie , les
 » Tripolins ont pris un Coin marqué au
 » Portrait de ce Prince , pour le faire ser-
 » vir aux Médailles de ses Successeurs. Le
 P. P. nous dit là-dessus des choses rares ,
 et auxquelles il n'y auroit pas lieu de
 s'attendre. Par exemple , *le Regne de Ne-
 rin doux , sa mémoire précieuse , &c.* quel
 paradoxe !

C'est avec la même confiance que pour
 prouver que les trois Princes dont il est
 ici question , ont regné ensemble et de
 concert , il nous rapporte , pour autorité ,
 environ trente Médailles des mêmes Em-
 pereurs et de differens Cabinets , sur les-
 quelles il trouve une conformité de res-

I. Vol.

D vj

semblance

blance , &c. détail dont je ne trouve pas à propos de charger ma Lettre.

Je ne la chargerai pas non-plus du détail des quatre inductions qui doivent résulter , selon notre Auteur , des Médailles qu'il vient de rapporter , fortifiées encore par la citation d'autres Médailles , toujours pour prouver ce prétendu Triumvirat d'Empereurs , qui subsista , dit-il , pendant une année entière , &c.

Le P. P. entre ensuite dans une Discussion du sentiment du sçavant Evêque d'Adria (*Philippe de la Torre*) , et du P. Pagi , sur la manière dont les Egyptiens comptoient les années des Empereurs Romains , sentiment incommode , et qui ne se concilie pas avec celui de l'Auteur , lequel cite là-dessus la fameuse Médaille d'Hérode le Tétrarque , publiée par M. Rigord , et qui est , dit-il , à présent chés M. Eebret. * La citation de cette Médaille , qui contient une Epoque impor-

* La Médaille d'Hérode le Tétrarque , publiée par M. Rigord , à la tête d'une Dissertation adressée à M. Bégon en 1689. n'est jamais entrée chés M. le Bret. M. Rigord la donna dès ce tems-là à M. Bégon , c'est un fait de ma connoissance. Aussi ne trouve-t-on point cette Médaille ni parmi les Médailles rares du Cabinet de M. le Bret , gravées deux fois , ni dans le Cabinet même de ce Magistrat , dont on fait actuellement l'Inventaire à Paris.

I. Vol.

tante ~

tante à la Chronologie, ne lui permet pas d'omettre ce que le Cardinal Noris a pensé de la maniere que les Juifs comptoient les années de leurs Rois ; sur quoi l'Auteur de la Dissertation a la politesse de déclarer qu'il ne prétend pas réfuter ici le sentiment de ce sçavant Cardinal.

Il revient à Galba, parle du pouvoir de Tribun du Peuple, donné pour la seconde fois à ce Prince sur des Médailles, pour prouver qu'il a gouverné l'Empire pendant deux ans, &c. et il finit après avoir mis tout en œuvre pour faire quadrer toutes choses avec ses idées au sujet de ce prétendu Triumvirat de Galba, Othon et Vitellius.

Reste à prouver à notre Sçavant, que Pescennius, Albin et Severe ont pareillement gouverné l'Empire en Triumvirs, conjointement et de concert. Il fait d'abord l'honneur au P. Hardouin d'avoir le premier remarqué qu'après la mort de Commode, des Quinquévirs gouvernerent l'Empire Romain, sçavoir, Pertinax, Julien, Pescennius, Albin et Severe; et il prie qu'on le dispense de repeter le grand nombre de Médailles sur lesquelles sa découverte est, dit-il, solidement appuyée; on peut, sans doute,

L. Val.

l'en

l'en dispenser, puisque toutes ces Médailles se trouvent déjà dans *Historia Augusta* du P. H. Je vous demande à mon tour dispense, Monsieur, de déduire ici de quelle manière le P. P. de l'Etablissement de ces Quinquévirs, vient après la mort de Pertinax et la retraite de Julien, à faire regner Pescennius, Severe et Albin, avec le titre de *Triumvirs*. Cela me meneroit trop loin, s'il falloit sur tout citer et discuter les Médailles rapportées sur ce sujet, et qui ne sont pas en petit nombre, celle en particulier de Pescennius, que les *Antiquaires* n'ont pas connue jusqu'à présent, mais qui seule, au sentiment de notre Auteur, forme une *Démonstration complète*.

Enfin ce *Triumvirat*, qui a duré deux ans, est, selon lui, la chose du Monde la plus constante. Si les Historiens n'en ont pas parlé, tant pis pour eux. Voici avec quelle dérision ils sont traités là-dessus. » C'est un fait averé, dit le P. P. » que les sages Historiens ont, sans doute, regardé comme de trop petite conséquence, pour nous en instruire. Admirez, s'il vous plaît, leur retenue et sçachez leur gré de leur attention à ne pas surcharger leurs Récits de détails peu interessans. Heureusement pour

I. Vol.

nous

» nous les Médailles moins circonspectes.
» suppléent à leur silence.

La Dissertation finit dans le même esprit. qu'elle a été commencée , et par les termes que voici. » Il seroit à souhaiter
» que les Personnes qui étudient les Médailles, s'appliquassent moins à les expliquer par les Historiens , que par elles-mêmes. L'autorité de nos Historiens y
» perdrait, sans doute ; mais la vérité de
» l'Histoire ne pourroit que beaucoup y
» gagner.

Tel est, Monsieur , l'Edifice qu'on s'est efforcé d'élever sur les ruines des Monumens Historiques. Je n'ai pû vous en donner qu'un Plan en raccourci , ayant d'ailleurs bien prévu que cet Edifice tomberoit bien-tôt lui-même en ruine. Je n'ai pas été trompé, une Réponse solide à la Dissertation du R. P. Panel , annoncée dans le même Journal du mois d'Août , ne s'est pas fait attendre : on la trouve dans la seconde Partie de ce Journal , page 1585. sous ce Titre.

REPONSE DU P. TOURNEMINE,
de la Compagnie de Jesus. à la Dissertation sur le Triumvirat de Galba, Othon et Vitellius, et sur celui de Pescennius, Albin et Severe, inserée dans les Memoires de Trévoux, Article LXXIII.

I. Vol.

II

Il faut vous rendre un compte sommaire de cette Réponse , et je finirai par là ma Lettre , que l'importance du sujet rendra peut-être un peu plus longue que mes précédentes.

On ne s'attendoit pas , dit le R. P. Tournemine , au commencement de sa Réponse , qu'un nouveau Censeur des Historiens , viendrait substituer à l'Histoire ancienne la plus connue , et la plus autorisée , un Roman imaginé de nos jours , et fondé uniquement sur des Médailles expliquées selon des regles arbitraires. L'Auteur de la Dissertation que je réfute , s'est senti apparemment assez de courage pour tenter une entreprise si périlleuse. Le mauvais succès du fameux Antiquaire dont il suit les pas , ne l'a point effrayé , il attaque vaillamment et il n'attaque pas par l'Endroit le plus foible.

Il observe ensuite que l'élévation et la chute précipitée de Galba , Othon et Vitellius , leurs guerres sanglantes , l'avènement de Vespasien à l'Empire , ne sont pas des faits obscurs , indiqués plutôt que rapportés par des Auteurs d'un temps éloigné.

En effet Josephé , qui avoit part à la confiance de Vespasien , Tacite qui fut Intendant des Gaules sous cet Empereur ,

L. Vol.

Plutarque

Plutarque, Suetone, jeunes alors, mais qui ont vécu avec les principaux Acteurs de ces Scenes, sont les Auteurs du détail des Evenemens dont il s'agit ici. Ils avoient entre les mains, ils citent les Memoires de Mucien, de Cluvius-Rufus, de Messala, qui ont commandé ou combattu dans ces Guerres, qui ont été les ressorts de ces catastrophes. Dion, le judicieux Dion, les a copiés : Théophile d'Antioche, Clement Alexandrin, Jule Africain, Eusebe, S. Jerôme; ces sçavans Chrétiens, d'une lecture immense, n'ont fait qu'abreger dans leurs Ouvrages Chronologiques, ces Historiens. On ne remarque dans les Historiens de XVI. siecles aucun vestige de contradiction sur cette partie de l'Histoire Romaine pour le fond; et la difference de quelques legeres circonstances ne sert qu'à prouver qu'il n'y a eu nul concert dans les premiers Historiens qui l'ont écrite.

L'Auteur de la Dissertation s'est-il flaté, demande ici le R. P. Tournemine, que les Explications singulieres et contestées de quelques Médailles, nous préviendront contre une Tradition si authentique? A-t'il esperé de nous persuader que Galba, Othon, Vitellius, loin d'être ennemis, ont gouverné de con-

L. Vch

cert.

* 2630 MERCURE DE FRANCE
cert l'Empire Romain pendant une année , après laquelle Galba seul a tenu la puissance ôtée aux deux autres Triumvirs ? Tout homme sensé , ajoute-t'il , avant que de décider , pesera les deux autorités opposées. Les Historiens n'ont pû se tromper sur des Faits publics , présents , qui ont fait changer de face à l'Univers.

Il n'y a point de milieu, continuë-t'il, ou les Historiens sont suposés , ou l'Auteur de la Dissertation explique mal les Médailles. Osera t'il soutenir que Joseph , Tacite , Plutarque , Suetone , sont suposés ? Il faut qu'il nous découvre les motifs de cette fraude. Quel intérêt ont eu quatre Ecrivains d'un génie rare, assés fort pour les obliger de feindre un Roman qui choquoit l'opinion commune , et qui les rendoit eux-mêmes la Fable de l'Empire Romain ? &c.

Selon ce Sistême , il s'ensuit nécessairement que tous les Ecrivains qui citent Joseph , Tacite , Plutarque , Suetone , seront suposés. Théophile d'Antioche , Clement Alexandrin , Jule Africain , Eusebe , S. Jérôme , S. Ambroise , S. Augustin , seront frappés du coup porté à Joseph , à Tacite , à Plutarque , à Suetone , à Dion ; bien-tôt toute l'Antiquité

I. Vol.

sacrée

sacrée et profane sera envelopée dans le Projet chimerique de certains imposteurs, qui, nous dit-on sans aucune preuve, se sont joués de la crédulité des hommes.

C'est ainsi, Monsieur, que le sçavant Adversaire du P. P. défend les droits de l'Histoire, ou plutôt les droits de la vérité. Il pouvoit s'en tenir aux raisons solides et invincibles que nous venons de voir; mais comme le Système erronné lui tient à cœur, et qu'il s'agit d'éclairer une Personne qui mérite d'ailleurs qu'on n'omette rien pour le faire revenir de sa prévention. Voici encore quelques traits ajoutés aux précédens, qui ne doivent pas être oubliés.

» Le Guide de mon Adversaire, dit le
 » P. T. s'est jetté dans ce précipice, il ne
 » pouvoit l'éviter. Je l'en avertis lorsqu'é-
 » crivant contre le Cardinal Noris, il ne
 » pouvoit se débarasser de quelques pas-
 » sages de Josephc, de Tacite & de Dion;
 » il se déterminâ en désespoir de cause,
 » à traiter ces Historiens d'Ouvrages su-
 » posés, et il ne lui fut plus possible de
 » s'arrêter sur le penchant où il s'étoit
 » engagé. La supposition d'un Ecrivain en-
 » trainoit celle de cent autres. Si on épar-
 » gnoit ceux qui l'avoient cité, on épar-
 » gnoit

I. Vol.

» gnoit des témoins qui réfutoient la su-
 » position. Enfin le fameux Antiquaire
 » en vint à ce système de la supposition
 » presque universelle des anciens Livres,
 » système condamné par notre Compa-
 » gnie, retracté par lui-même en 1708.
 » rejeté unanimement par tous les Sça-
 » vants. J'avois démontré sans réplique à
 » l'Auteur même, que son système ren-
 » fermoit douze impossibilités.

Le P. Tournemine a, au reste, trop
 bonne opinion du P. P. pour croire qu'il
 adopte jamais toutes ces visions. Mais
 ce Pere ne peut, dit-il, refuser de dé-
 clarer nettement s'il prétend que Josephé,
 Tacite, Plutarque, Suetone, Dion, sont
 des Auteurs supposés; s'il n'ose revoquer
 en doute leur authenticité, la question
 est jugée. L'autorité de quelques Médail-
 les, qui sont peut-être contrefaites, dont
 la Légende est au moins obscure, ne ba-
 lancera jamais dans des esprits sensés, l'au-
 torité non contestée de plusieurs Histo-
 riens contemporains sur des faits publics
 et presens.

Le docte deffenseur de l'Histoire exa-
 mine ensuite de quel poids doit être le
 témoignage des Médailles, puisque l'Au-
 teur de la Dissertation et son Maître, ne
 fondent leur Roman que sur elles seules.

L. Vel.

il

1 m'est impossible , Monsieur , de le
suivre dans cet examen sans excéder de
beaucoup les bornes que je dois me pres-
crire. Je me contente de reconnoître que
tout m'y paroît solide , conforme à la
raison et à l'expérience. L'article , sur
tout , qui concerne les Médailles contre-
faites , est de main de Maître , et l'avân-
ture du jeune François repentant , et
avoüant lui-même ses adroites faussetés
au Cardinal *Gualterio* , est digne d'une at-
tention particuliere.

Je me contenterai de vous dire qu'on
ne scauroit être trop scrupuleux sur cet
article ; et je vais l'être moi-même plus
que jamais , après le Fait tout recent que
voici. J'ai reçu le mois passé , de Syrie ,
un petit sac tout rempli de Médailles de
bronze , Grecques et Romaines , verita-
blement antiques. Rien ne me frapa tant
d'abord que deux Othons de grand bron-
ze , assés-bien conservés , à l'exception de
la tête , fort maltraitée par le visage ; on
lit distinctement CAES. AVG. IMP. M.
O T H O. Et sur le Revers dans une
Couronne de laurier S. C. Je ne fus pas
long-temps dans l'erreur ; car avec un peu
de reflexion , je reconnus par l'inspec-
tion de la Tête , et par l'examen des Let-
tres , que ces deux Médailles , quoiqu'in-
I. Vol. contestable-

2634 MERCURE DE FRANCE
contestablement antiques , ont été ainsi
changées en *Othon* par un habile Fourbe ,
lequel a commencé par défigurer le visage
qui auroit décelé la fraude , et qui après
avoir fait disparaître la véritable Légende ,
y a fabriqué le mieux qu'il a pû , celle des
Médailles d'Othon ; pour faire une Pièce
rare et qui manque communément dans
les suites de bronze. Tous les Connois-
seurs sont convenus de la falsification ;
le P. Joubert n'a pas oublié cette adroite
manière de procéder pour tromper les
Antiquaires. C'est la septième des neuf
qu'il raporte dans son curieux *Traité de
la science des Médailles*.

Vous voyez par là , Monsieur , qu'on
ne risque rien de conclure avec le P. T.
dans le Fait dont il s'agit ici , qu'il est
plus facile de falsifier trente Médailles ,
que de prouver la supposition de dix His-
toriens , cités de siècles en siècles jusqu'à
nous ; qu'on ne peut donc opposer les Mé-
dailles au témoignage des Historiens re-
connus jusqu'ici pour contemporains.
Vous admettrez aussi , je crois , cette Ma-
xime , placée un peu plus bas dans sa ré-
ponse , *Qu'il ne faut jamais chercher la ve-
rité loin du sens commun*.

Je serois trop long , comme je l'ai déjà
dit , si j'allois extraire ici tout ce qu'on

L. Vol.

lit

lit dans la suite de cette reponse au sujet des doutes et des difficultés proposées par le P. P. pour soutenir le premier Triumvirat. Toutes ces difficultés s'évanouissent par la maniere exacte et solide avec laquelle elles sont ici discutées, en sorte qu'on ne peut pas s'empêcher de reconnoître qu'il ne reste à l'Auteur de la Dissertation, aucune preuve, même éloignée, de son prétendu Triumvirat d'Othon, de Galba et de Vitellius; et que les Historiens sont hors de toute atteinte de ce côté-là.

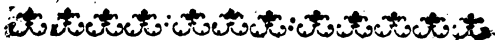
Vous présumez déjà, sans doute, que la seconde attaque du P. P. sur le Triumvirat de Severe, Albin, et Pescennius, aura le même sort, et vous ne vous trompez pas, puisqu'elle se trouve fondée sur des principes aussi ruineux que la première, et que les mêmes autorités, les mêmes raisons solides servent à la repousser. Les Médailles produites ou alleguées sont examinées avec la même saine critique, et on fait voir évidemment que celles qui marquent une espece d'union entre ces concurrens à l'Empire, sont conformes en cela aux Historiens. Je suis obligé, Monsieur, de m'arrêter ici en me souvenant toujours que c'est une Lettre que je vous écris, et que celle ci passe déjà les bornes ordinaires. En

En finissant je reçois le Journal de Trevoux de ce mois , (*Novembre*) dans lequel page 2372. je trouve encore une judicieuse critique de la Dissertation du P.P. sous le nom de REFLEXIONS de M. L... *Antiquaire de l'Académie Littéraire de Lyon , adressées à Messieurs les Auteurs des Mémoires de Trevoux.* On assure à la fin de ces Reflexions que l'Auteur est un celebre Antiquaire , dont ces Mémoires ont fait mention plus d'une fois avec Eloge &c. J'espere , Monsieur , autant que je le souhaite , que le R. P. P. reviendra bientôt de ses préventions , et qu'en exerçant son bon esprit et ses talens sur des sujets solides et interessans , il continuera de travailler utilement pour le Public.

Je suis , &c.

A Paris , le 29. Novembre 1735.





C A N T I Q U E

*Tiré de divers Endroits d'Isaïe
et de Jeremie.*

Quel charme vainqueur du monde
Vers Dieu m'élève aujourd'hui ?
Malheureux l'homme qui fonde
Sur les hommes son apui ?
Leur gloire fuit et s'efface
En moins de temps que la trace
Du vaisseau qui fend les mers ,
Ou de la fleche rapide ,
Qui loin de l'œil qui la guide
Cherche l'oiseau dans les airs.



De la Sagesse immortelle
La voix touche et nous instruit.
Enfans des hommes , dit-elle ,
De vos soins quel est le fruit ?
Par quelle erreur , ames vaines ,
Du plus pur sang de vos veines
Achetez-vous si souvent ,
Non un pain qui vous repaisse ,
Mais un ombre qui vous laisse
Plus affamés que devant ?

J. Vol.

E. L.



Le pain que je vous propose ;
Sert aux Anges d'aliment ;
Dieu lui même le compose
De la fleur de son froment ;
C'est ce pain si délectable
Que ne sert point à sa table
Le Monde que vous suivez.
Je l'offre à qui me veut suivre ;
Approchez ; voulez-vous vivre ?
Venez , mangez et vivez.



O Sagesse , ta parole
Fit éclore l'Univers ,
Posa sur un double Pôle
La Terre au milieu des Mers :
Tu dis , et les Cieux parurent ;
Et tous les Astres coururent
Dans leur ordre se placer.
Ayant les siècles tu regnes ;
Et qui suis-je que tu daignes
Jusqu'à moi te rabaisser ?



Le Verbe , image du Pere ,
Laisa son Trône éternel ,
Et d'une mortelle Mère
Voulut naître homme et mortel.

1. Vol.

Comme

Comme l'orgueil fut le crime
Dont il naissoit la victime ,
Il dépoüilla sa splendeur ,
Et vint pauvre et misérable ,
Apprendre à l'Homme coupable
Sa véritable grandeur.



L'ame heureusement captive
Sous ton joug trouve la paix ,
Et s'abreuve d'une eau vive
Qui ne s'épuise jamais.
Chacun peut boire en cette onde ;
Elle invite tout le monde ;
Mais nous courons follement
Chercher des sources bourbeuses
Et des citernes trompeuses
Dont l'eau fuit à tout moment.



*EXTRAIT d'une Lettre de M. Pellicot ,
Docteur en Médecine , écrite de S. Chamas en Provence , sur un Cas extraordinaire de Médecine.*

UN Bourgeois du Lieu de S. Chamas ,
en Provence , fut attaqué d'une
Diarhée fort douloureuse , qui dégénéra
ensuite en un Tenesme ; un jour étant
I Vel. E ij sur

2640 MERCURE DE FRANCE
sur la selle , il sentit couler avec une vive
douleur quelque chose de long et de
mol vers l'anüs , il crût que ses intestins
étoient tombés , il en fut extrêmement
éfrayé , on envoya chercher sur le champ
un Frere qu'il a , qui est Maître Chirurgien , lequel , surpris comme les autres
Parens, conseilla de m'appeller; j'allai dans
le moment chés lui , et je fus fort étonné
moi-même de voir tomber de l'anüs cette
partie d'intestins, qui se détacha un mo-
ment après , et tomba dans le bassin ; je
le pris et l'examinai de près , je découvris
que c'étoit la membrane interieure des
gros intestins , elle avoit environ sept à
huit pieds de long, elle étoit assés mince,
glanduleuse , et veloutée en dedans.

La chute de cette partie de membrane
a été , sans doute , causée par un sel gros-
sier corrosif , qui a irrité et excorié tout
le tour de cette premiere membrane, qui
est tombée ensuite , tant par le mouve-
ment peristaltique , ou par son propre
poids , que par les efforts que faisoit le
malade ; je songeai d'abord à le soulager
et à le guerir , je le fis vomir pour faire
passer par le haut les matieres qui au-
roient pû encore irriter la membrane ner-
veuse qui étoit à découvert , et pour ar-
rêter plus facilement par ce moyen le

I, Vol,

Tenesme;

DECEMBRE. 1735. 264

Tenesme ; je prescrivis ensuite tous les adoucissans tant par le haut que par le bas , faisant abstenir le malade des bouillons , ne lui donnant que des panades faites avec le jaune d'œuf ; par ce moyen il recouvra bientôt une santé parfaite dont il jouit encore aujourd'hui ; en foi de tout ce que j'avance il a donné son Certificat, avec son Frere le Chirurgien , &c.

L'Original est signé *Pellicot D. M.* et accompagné de deux Certificats , l'un du Malade et l'autre du Chirurgien son Frere du 16 Septembre 1733. signé *Canelle.*

Nous donnons cette Pièce dans le tems que nous la recevons ; on ne marque point la cause de son retardement.

L'Enigme du mois dernier a été faite sur la *Bougie*. Le mot du premier Logogriphe est *Melun*, où se trouvent *le, Lun, Lune, Nue, Ne, En, Mule, Elu, Mue, Len.* Et le mot du second *Pantoufle.*





E N I G M E.

E Sprits de la moyenne classe ;
 Non , logeant auprès d'Apollon ,
 Mais qui vers le bas du valon
 Comme moi, n'occupant qu'une très-foible place ,
 Ne pouvez l'admirer en face ,
 Et n'avez de lueur qu'un reflet de Rayon ?
 C'est à vous seuls que je fais don
 D'une Enigme qui m'embarasse ;
 Voyons si vous pourriez en deviner le nom :
 Je suis d'un salubre usage ;
 Sçait-on bien m'employer ? on gagne l'avantage ,
 Et le titre de Grand Seigneur :
 Mais pour acquérir cet honneur
 A combien d'ennemis faut-il livrer bataille ?
 Combien de sang versé par moi pour ce renom
 Enfin combien d'humains envoyés chés Pluton ;
 Pourtant ne croyez pas que je sois rien qui vaille ,
 Lecteur , voici le mal ; plus haut , j'ai dit le bon ,
 Je finis en disant que sans être poisson ,
 J'ai pourtant ma demeure entre une double
 écaille.

J. de Paris.

1. Vol.

LOGO-



LOGOGYPHE.

ONze , trois , six , cinq , avec deux ;
 Je suis tout contrefait , bossu , tortu , boiteux ;
 5. 4. 1. 2. fruit que l'on mange ,
 7. 2. 1. 5. et 3. ce qui très-souvent change ;
 3. 11. 9. je suis Patriarche d'honneur ,
 9. 6. 10. 3. et 11. un grand Legislatteur ,
 9. 4. 10. et 3. la douzième partie ,
 De ce qui sert de regle au cours de notre vie ,
 9. 6. 1. 10. et 2. seche et non sans odeur ,
 8. 9. 10. je te tiens à cœur ,
 7. 8. 1. 10. 3. 2. j'offre grande riviere ;
 7. 8. 1. 10. et 3. meuble de menagere ,
 8. 3. 10. 2. vaste pays ,
 7. 8. 5. 10. et 3. ornemens de logis ;
 3. 10. 8. 1. je t'offre un très puissant Royaume ;
 5. 4. 7. je suis d'un grand usage à l'homme ,
 5. 8. 7. 2. je suis excellent à manger ,
 5. 8. 7. 11. c'est l'œuvre du boulanger ;
 7. 4. 5. 8. 3. 2. pierre précieuse ,
 5. 10. 11. animal de nature jaseuse ;
 Tenant dans les couleurs les deux extrémités ;
 1. 8. 10. 3. et 3. dix termes usités ;
 1. 10. je suis un ton connu dans la musique ;
 5. 6. 3. 11. enfin terme d'Aritmetique ;
 Lecteur , je suis bien moins aisé que tu ne crois ;
 Devine si tu peux , je te le donne en trois .

M. D. B. d'Aix en Provence.

I. Vol.

E iiiij AUTRE.

A U T R E.

A U sein des mers, fatal même aux corsaires,
 Sans tête, qualité de la plupart des Peres,
 Six lettres rassemblent mes traits,
 A deux joignez un, tout le monde
 Se sent vaincû par mes attraits,
 Quoique souvent de taille plate et ronde,
 Retranchez cinq et six, je suis Cure à Paris,
 Sous le nom d'un grand Saint, très-saint en Pa-
 radis,
 5. et 3. 4. et 2. je parle; quel prodige!
 Quoi sans corps et sans ame? ouï, sur tout dans
 les bois;
 Il est plus d'un Amant que mon langage oblige,
 Le mien seul est, Lecteur, insensible à ma voix.

A U T R E.

E Ffet d'une grande chaleur,
 Je déplaïs fort au marin qui voyage;
 Et même quelquefois je remplis de terreur,
 Les champs, la ville et le village.
 1. & 2. objet sans pareil,
 J'ébloüis plus que le Soleil.
 Trois, quatre et cinq, sept fois j'ai paru dans le
 monde;
 En rejettons encor ma nature est féconde;
 Souvent d'un furieux je déchire le cœur;
 I. Vol.

On

DECEMBRE. 1735. 264

On trouve en moi le cris d'un Herault qui de-
vance ,

Un Prince ou Seigneur d'importance ,

Un pont , du bled . . . hola ! qui suis-je donc ?
Lecteur ?



NOUVELLES LITTERAIRES,

DES BEAUX ARTS, &c.

MEMOIRES DE SELIM, Frere de Ma-
homet II. traduits du Turc. Par
M. . . à Paris , chés Pierre Ribou , vis-
à vis la Comédie Françoise, à S. Louis 1735.
in 12.

DISCOURS sur la spiritualité et l'im-
mortalité de l'Ame. de l'Homme , par un
Docteur de la Faculté de Théologie de
Paris, à Paris , de l'Imprimerie de Pierre
Simon , rue de la Harpe , vol. in 4. de
203. p. *L'Ouvrage est en Latin.*

HISTOIRE ANCIENNE des Egyptiens , des
Carthaginois , des Assyriens , des Babilon-
niens , des Medes et des Perses , des Ma-
cédoniens, et des Grecs. Par M. Rollin, an-
cien Recteur de l'Université de Paris ,
Professeur d'Eloquence au Collège Royal,
A. Vol. E v 65

2646 MERCURE DE FRANCE
et Associé à l'Académie Royale des Ins-
criptions et Belles-Lettres. Tome 8. *A*
Paris, chés la veuve *Etienne*, Libraire,
rue S. Jacques 1733. in 12. de 726. p.

PENSEES DU PERE BOURDALOUE, de
la Compagnie de Jesus, sur divers Sujets
de Religion et de Morale. *A Paris*, chés
Cailleau, *Rollin*, *Frault Pere*, et *Bordelet*,
1734. in 12. 3. vol.

EXTRAIT d'une Lettre du R. P. Dom
Toussaints du Plessis, de l'Abbaye S.
Germain des Prés, au sujet de la Dis-
sertation sur le Soissonnois, &c.

J'Ay lû, Monsieur, avec plaisir la Dis-
sertation de M. le Bœuf sur le Soisson-
nois. Il y a du profit à faire dans cette
lecture; mais le Sçavant Auteur n'a point
levé tous mes doutes. Avant le celebre
Sanson, bien du monde croyoit que le *No-*
viodunum Suessionum étoit notre *Noyon*
d'aujourd'hui. Il croyoit lui, que c'étoit
Soissons même, et il l'a fait croire à tous
ceux qui sont venus après lui. Comment
s'y est-il pris pour cela? Il a commencé
par détruire le sentiment qu'il combat-
toit, et ensuite il a appuyé le sien. Cette mé-
thode n'étoit point à rejeter. Nous som-
mes en possession de croire que *Novio-*
I. Vol. d. 11. 11. 11

rum Sueessionum est *Soissons*. Il faut commencer par nous prouver que cela ne se peut ; nous en serons après cela plus disposés à croire que ce pourroit bien être *Noyan*. Or il me semble que M. le Bœuf n'a point prouvé cette impossibilité ; et cependant si rien n'implique d'ailleurs , pourquoi ne seroit-ce pas *Soissons* même plutôt que *Noyan* ?

Mais , dit M. le Bœuf , *Noviodunum* étoit sur une montagne , et *Soissons* est dans une Vallée. Il n'est point prouvé que *Noviodunum* fut sur une montagne ; César ne le dit point. Le mot le marque , réplique M. le Bœuf : *Dunum* dans la Langue Gauloise signifie une *Montagne*. Je répons que c'est cela même qu'il falloit prouver ; et puisque c'est-là l'unique fondement de la Dissertation , la chose en valoit bien la peine. A cela il n'y a rien autre chose à faire qu'à citer des autorités ; et c'est ce que le Public a droit d'attendre.

Or ces autorités ne seront pas toutes également recevables. On nous citera peut-être des Géographes qui l'ont avancé aussi-bien que M. le Bœuf. Je les recuse. Ce n'est point dans des questions de cette nature que l'on croit les Gens sur leur parole. Je demande bien des preuves à M.

2648 **MERCURE DE FRANCE**
le Bœuf : à plus forte raison en demanderois-je à la plûpart d'entre eux.

Se rejettera-t'on par comparaison sur d'autres Villes , dont les noms sont terminés en *Dunum* , et qui sont en effet situées sur des montagnes ? cette autorité n'a pas plus de force que la première. Une Ville peut être située sur une montagne , et avoir tiré son nom de toute autre chose que de la montagne même. D'ailleurs se sent-on assés de courage pour entreprendre de prouver que Noyon même, Nevers, et toute autre Ville dont le nom est terminé en *Dunum*, étoient incontestablement situées sur une montagne ? s'il en faut excepter quelques-unes, pourquoi le *Noviodunum Suessionum* ne seroit-il pas de ce nombre là ? Et il faut bien faire attention que toutes ces Villes dont je parle ici , doivent être Celtiques, c'est-à-dire avoir tiré leur nom de la Langue Celtique même. Sans cela on ne prouveroit rien , puisqu'il s'agit uniquement ici du sens que le mot *Dun* , ou *Dunum* a dans la Langue Gauloise.

Enfin , pourra-t'on dire encore , *Dun* signifie si bien une *Montagne* , que les *Dunes* en ont retenu le nom. Je pourrois répondre qu'il signifie si bien une *Rivière* , qu'il y a des Rivières pareillement qui ne s'appellent

L. Vol. s'appellent

s'appellent point autrement que le *Dun*. Il y en a une de ce nom fort connue dans le Pays de Caux. Mais nous ne demandons pas en general ce que *Dun* signifie. Nous demandons ce qu'il signifie dans la Langue Celtique. Or c'est sur quoi il ne faut qu'une simple discussion grammaticale, mais bien raisonnée, et d'une bonne main. M. le Bœuf est très en état de s'en acquiter, s'il le veut.

Mais voici, ou je suis fort trompé, à quoi aboutiront ses recherches. *Dun* dans la Langue Teutonique signifie, à la vérité, une *Montagne*; et de-là sont venus parmi nous depuis l'établissement de la Nation François dans les Gaules, les noms de *Dunes*, *Dunkerque*, *Chateaudun*, et une infinité d'autres semblables. Mais dans la Langue Gauloise ou Celtique, *Dun* signifie *profond*; et de-là sont venus le *Dun*, nom de Rivière; la *Dordogne*, autre nom de Rivière que les Celtes écrivoient *Dwr-dûn*, c'est-à-dire *Eau profonde*; et bien d'autres semblables. De-là enfin a dû venir aussi *Noviodunum*, puisque ce nom est plus ancien dans les Gaules que la Monarchie François.

Or si *Dunum*, chés les Celtes, ne signifioit point une *Montagne*, le nom de *Noviodunum* ne peut plus prouver que cette

L. Feli.

Ville

2650 **MERCURE DE FRANCE**
Ville des Soissonnois fut située sur une
Montagne. Par conséquent ce ne sera
plus *Noian*; et M. le Bœuf sera peut-
être obligé d'en revenir avec le commun
des Sçavans à la Ville de *Soissons* même.

A Paris, le 15. Novembre 1735.

METHODE POUR ETUDIER L'HISTOIRE,
avec un Catalogue des principaux His-
toriens et des Remarques sur la bonté
de leurs Ouvrages et sur le choix des
meilleures Editions. Par M. l'Abbé *Lang-
let Dufresnoy*. Nouvelle Edition, aug-
mentée et ornée de Cartes Géographi-
ques. *A Paris*, chés *Pierre Gandoûin*,
Quay des Augustins, in 4.

ANNE'E ECCLESIASTIQUE, ou Instruc-
tion sur le Propre du Temps et sur le
Propre et le Commun des Saints, &c.
Tome V. *A Paris*, chés *Lottin*, rue
S. Jacques, 1735. in 12.

**HISTOIRE des Révolutions de Polo-
gne**, depuis le commencement de cette
Monarchie jusqu'à la mort d'Auguste II.
Deux volumes in 12. Par M. l'Abbé des
Fontaines, 1735.

1. Vol.

CALEM-

DÉCEMBRE. 1735. 2831

CALENDRIER PERPETUEL, contenant les Années Grégoriennes et Juliennes. Les Années Juliennes commencent à la Naissance de J. C. et les Grégoriennes à l'an 1582. au mois d'Octobre. Par *M. Sauveur*, fils de feu *M. Sauveur*, &c. *A Paris*, chés *Barbon*, 1735. Brochure in folio.

HISTOIRE DE L'EGLISE GALRICANE, dédiée à Nosseigneurs du Clergé, par le *P. Jacques de Longueval*, de la Compagnie de Jesus. Tome VIII. depuis l'an 1086. jusqu'à l'an 1138. *A Paris*, chés *François Montalant*, *J. B. Coignard*, *Hypolite-Louis Guerin* et *Jacques Rollin*, fils, 1734. in 4. de 558. pages, non compris la Table des Matieres.

On vend actuellement chés *Prault*, fils, Libraire, Quay de Conty, vis-à-vis la descente du Pont-Neuf, à la Charité, les Tomes III. et IV. des Discours Critiques et Historiques sur la Bible de *M. Saurin*, continuée par *M. Rocques*, Ministre à Basle. Ces deux volumes sont ornés, ainsi que les deux premiers, de très-belles Figures, gravées sur les Dessins de *Mrs Hout*, *Houbcaken* et *Picart*, et quoique *Mrs Saurin* et *Picart* soient

I. Vol.

MORIS

165. MERCURE DE FRANCE

morts, les Continuateurs de cet Ouvrage ont si bien entrés dans l'esprit de ces premiers, tant pour les Discours que pour les Gravûres, que le Public en sera satisfait. On en trouve chés le même Libraire de quatre differens papiers, c'est-à-dire, papier Médian, papier Royal, papier Super-Royal, et papier Imperial.

MEMOIRES pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres dans la République des Lettres. &c. A Paris, chés Briasson, rue S. Jacques, à la Science, M. DCC. XXXIV.

Je vais, Monsieur, vous donner une idée des deux volumes qui ont suivi ceux dont je vous ai parlé dans ma dernière Lettre, c'est-à-dire, des Tomes XXIX. et XXX. Le premier contient l'Histoire de 33. Sçavans, dont voici les noms.

» François Blanchini, Joseph la Brosse,
» Guillaume Canter, Jean Caramuel
» Lobkowitz, Nicolas le Comte, Pierre
» Cresper, Charles Annibal Fabrot,
» Théodore Gaza, Lilio Grégorio Giral-
» di, Jean-Baptiste Giral di Cinthio,
» Pierre le Givre, Melchior Haimins-
» feld Goldast, Simon Goulart, Jean-
» Vincent Gravina, Guarini Guarino,
» Thomas Ittigius, Daniel l'Ermite,
» Jean

» Jean Leusden , Jean - Henri Maius ,
 » Jean Baptiste Pocquelin de Moliere ,
 » Pierre Nicole , Conrad Pellican , Louis
 » le Roy , Guy-Louis Seckendorf , Fre-
 » deric Spanheim , Frederic Spanheim le
 » Fils , Jean Sturmius , Jacques Sylvius ,
 » Jacques - Philipe Thomasini , Jean-
 » George Trissino , François Turrien ,
 » Geoffroy Vallée , et Marc-Jérôme Vida.

Parmi ces Sçavans , j'ai crû devoir vous
 rapporter l'Article entier de *Joseph la*
Brosse , par préférence à tout autre , tant
 parce que cet Article est curieux , qu'à
 cause de l'interêt que vous y prendrez ,
 sans doute.

Joseph la Brosse naquit à Toulouse
 l'an 1636. d'une bonne famille.

Après avoir fait ses Etudes d'Humani-
 tés , il entra dans l'Ordre des Carmes
 Déchaux , et y reçut , suivant la coût-
 me , le nom d'*Ange de saint Joseph*.

Il fit ensuite sa Philosophie et sa Théo-
 logie , après lesquelles il souhaita de se
 consacrer aux Missions , et il en obtint
 la permission de ses Supérieurs.

Il alla dans ce dessein à Rome en
 1662. et il y étudia l'Arabe , sous le P.
 Celestin de Sainte Liduvine , Frere du
 fameux Jacques Golius , dans le Convent
 de S. Pancrace.

L. Vol.

Ayant

Ayant été destiné par le Pape Alexandre VII. aux Missions du Levant, avec trois autres Carmes, ils partirent de Rome le 12. Novembre 1663. et arriverent à Smyrne le 5. May 1664. et ensuite à Hispaham le 4. Novembre suivant.

Le P. la Brosse y aprit le Persan du P. Balthazar, Carme Portugais, et se mit en peu de mois, par son application, en état de prêcher en cette Langue.

Il demeura pendant 14. ans tant en Perse qu'en Arabie, et fut Prieur d'abord à Hispaham et ensuite à Bassora.

Cette dernière Ville ayant été enlevée par les Turcs à Hassen, Prince des Arabes, les Missionnaires qui avoient besoin de la protection de leur nouveau Maître, envoyerent le P. la Brosse à Constantinople, pour obtenir du Grand-Seigneur, par l'entremise de M. de Nointel, Ambassadeur de France, des Lettres qui les autorisassent à demeurer dans le Pays.

Il partit de Bassora le 13. Avril 1678. et arriva à Constantinople le 4. Novembre suivant. Il fut fort bien reçu de M. de Nointel, qui lui donna des Lettres Patentes de Consul pour le Prieur de Bassora, et lui communiqua les Capitula-

I. Vol.

tions

tions * entre la France et la Porte, à la faveur desquelles il obtint ce qu'il demandoit.

Quelque tems après il reçut des Lettres du Cardinal Cibo, qui l'appelloient à Rome de la part du Pape Innocent XI. Il s'embarqua le 21. Mars 1679. sur un Vaisseau Venitien, mais le mauvais temps le retint près de six mois sur Mer, et il ne pût arriver à Rome que le 18. Novembre.

Il y eut de longues Audiences du Pape, qui lui fit des liberalités considerables. Il y vouloit faire imprimer son *Trésor de la Langue Persane*; mais il crut qu'il le feroit plus commodément à Paris.

Il arriva dans cette Ville le 10. Août de l'année suivante 1680. et songea à publier son Trésor, dont il obtint le Privilege; mais l'Edition en fut retardée, sur ce que le General des Carmes, qui étoit alors à Bruxelles, l'y apella et le fit Visiteur General des Missions de Hollande.

Lorsque le temps de cet Employ fut fini, on l'envoya en Angleterre, où il fit les fonctions de Missionnaire sous le Regne de Jacques II. mais ayant été

* On appelle ainsi le *Traité d'Alliance et de Commerce*, qui est entre les deux Puissances.

1. Vol.

obligé

1656 MERCURE DE FRANCE
obligé d'en sortir, il se retira en Irlande,
où il demeura quelques années.

Rapellé enfin dans sa Patrie, il fut d'a-
bord Prieur du Convent de Perpignan,
ensuite Définitéur Provincial, Vicaire
Provincial, et enfin Provincial en 1697.

Il faisoit en cette qualité la visite du
Convent de Perpignan, lorsqu'il tomba
malade, et mourut en cette Ville le 29
Decembre de cette année 1697. âgé de
61. ans.

Catalogue de ses Ouvrages.

I. PHARMACOPŒA PERSICA, ex *Idio-
mate Persico in Latinum conversa. Opus
Missionariis, Mercatoribus, cæterisque
Regionum Orientalium Iustratoribus neces-
sarium. Accedunt in fine specimen Nota-
rum in Pharmacopœam Persicam, &c. Pa-
ris, 1681. in 8. p. p. 370.* Le Traducteur
a mis à la tête une sçavante Préface, où il
découvre des fautes grossieres de la Ver-
sion Persane de l'Evangile, que *Brian
Walton* a fait entrer dans la Polyglotte
d'Angleterre. Cette Critique lui en a at-
tiré une autre de la part de *Thomas Hyde*,
qui à la fin de la Cosmographie de *Pe-
ritsol*, use à son égard de récrimination;
et l'accuse même de n'être point l'Au-
teur de la Version de la Pharmacopée
Le Voleur dont

DECEMBRE. 1735. 2657

dont on est redevable au P. Mathieu de S. Joseph. Mais c'est une chose avancée sans fondement.

2. *GAZOPHILACIUM Linguae Persarum, triplici Linguarum clavi Italica, Latina, Gallica, nec non specialibus praeceptis ejusdem Linguae reservatum. Amstelodami, 1684. in folio.* On trouve dans ce Dictionnaire des Remarques curieuses sur la Perse et sur les Voyages de l'Auteur.

Je pourois, Monsieur, donner de mon chef encore quelque étendue à cet Article du P. Ange de S. Joseph, que nous avons, vous et moi, souvent vu à Toulouse, où M. son Frere étoit Capitoul, et avec lequel j'ai depuis été en commerce Littéraire jusqu'à sa mort. Vous sçavez qu'il étoit à Alep durant le Consulat de M. Baron, et tout ce qu'il nous a dit de ce digne Consul. J'ai encore présentes plusieurs circonstances essentielles que je tiens de lui, et qui ne s'accordent pas avec ce qui est dit de M. Baron, par rapport à ce Consulat, dans la Vie de M. Picquet; son Prédecesseur, imprimée depuis peu à Paris, mais ce n'est pas ici le lieu de s'étendre sur ce sujet, que j'ai entamé ailleurs.

Le Dictionnaire intitulé *Gazophilacium Linguae Persarum, &c.* est le plus important

1658 MERCURE DE FRANCE
tant Ouvrage et le plus utile qui ait en-
core paru dans ce genre, aussi est-il
précédé d'Eloges et d'Aprobations ma-
gnifiques. On peut consulter les diffé-
rens Journaux qui ont parlé de ce Li-
vre, et en particulier l'Article VII. du
1. Volume des Nouvelles de la Répub,
des Lettres, Mars 1684. p. 66. Cet Ou-
vrage du P. Ange, devenu assés rare,
se trouve actuellement à Paris chés le sient
Briasson, à la Science. Ceux, dit Bayle,
dans l'Art. que je viens de citer, qui
n'ont nulle envie d'être Missionnaires,
ni d'entendre les Langues, ne laisseront
pas d'acheter ce Dictionnaire, s'ils sça-
vent qu'on y trouve en Latin, en Fran-
çois et en Italien, divers Faits et diverses
Particularités, &c. Il est en effet rempli
d'Observations curieuses et de Remarques
Historiques.

Il me reste à vous parler dans cette
Lettre du XXX. Tome des Memoires,
&c. C'est à la tête de ce Volume qu'on
voit pour la premiere fois le nom du
R. P. Niceron, Barnabite, qui en est
l'Auteur, étant inutile, dit-il à la fin
d'une courte Préface, de supprimer ce
que personne n'ignore.

Les Ecrivains dont il est parlé dans ce
dernier Tome, sont » Jean Joconde,
1. Vol. » Jean

» Jean Dartis , Guillaume des Autels ,
 » Philippe Buonanni , Jacques de Reves ,
 » Charles Clusius , Bon de Merbes , Ala-
 » manno Rinuccini , Joseph Acosta ,
 » Thomas Reinesius , Domizio Calderini ,
 » Pierre Lambecius , Edoüard Bernard ,
 » Bernardin Telesio , Chrétien Daumius ,
 » Suffride Petri , Michel Neander , Luc
 » Gauric , Scipion Chiaramonti , Cecco
 » d'Ascoli , Jacques Lect , Nicolas Ca-
 » therinot , Nicolas Camusat , et Elie
 » Vinet.

Parmi les Articles les plus interessans
 et les mieux remplis , je crois vous faire
 plaisir de vous donner ici celui du sça-
 vant Lambecius dans son entier.

Pierre Lambecius naquit à Hambourg
 l'an 1628. d'Heinon Lambecius , Arith-
 méticien , celebre par ses Ecrits en ce
 genre.

Après avoir fait ses premieres études
 dans sa Patrie , il alla visiter les Uni-
 versités de Hollande et de France , aux
 dépens de Luc Holstenius , son Oncle ma-
 ternel , et il y fit de grands progrès dans
 les Belles-Lettres et dans la Jurispruden-
 ce. Il n'avoit encore que 19. ans lors-
 qu'il publia un Ouvrage sur Aulugelle ,
 qui mérita l'aplaudissement des Sçavans.

Il demeura huit mois à Toulouse chés

L. Vol.

Charles

Charles de Montchal, Archevêque de cette Ville, et ce fut aparemment pendant ce tems-là qu'il se fit recevoir Licencié en Droit.

Etant allé à Rome, il y passa deux années chés le Cardinal François Barberin.

De retour à Hambourg, il fut fait Professeur en Histoire le 13. Janvier 1652. et on lui donna le Rectorat du Collège de cette Ville le 12. Janvier, 1660.

Il eut mille chagrins à essuyer dans ces postes, tant parce qu'il trouvoit peu de docilité dans ses Ecoliers, dont il ne sçavoit pas se faire obéir, que parce que ses envieux l'accuserent d'Eterodoxie, et même d'Atheisme, et critiquerent aigrement sa maniere d'enseigner et ses Ouvrages.

Un mariage malheureux qu'il contracta en 1662. avec une vieille femme fort riche, mais très-avaricieuse, mit le comble à son infortune. Il ne fut pas long-tems à se lasser de sa compagnie, et il prêta aussi-tôt après l'oreille aux propositions de la Reine de Suede, Christine, qui étoit alors à Hambourg, et qui lui conseilla de se retirer ailleurs. Il abandonna donc cette femme et sa Patrie le

14. Avril 1662, quinze, jours seulement après son mariage, et se retira à Vienne.

Après avoir eu l'honneur d'y saluer l'Empereur, il passa à Rome, où il fut bien reçu du Pape Alexandre VII. et où la Reine Christine qui s'y étoit renduë, lui donna toutes sortes de marques de bienveillance.

Ce fut alors qu'il fit profession publique de la Religion Catholique, qu'il avoit embrassée déjà secrettement en 1647. pendant son séjour en France, par les soins du P. Sirmond, Jesuite; ce qui ne l'avoit pas empêché de professer jusques-là à l'exterieur la Religion Luthérienne.

Il retourna sur la fin de l'année 1662. à Vienne, où l'Empereur le fit d'abord le 27. Novembre, son Sous-Bibliothecaire, et peu après, c'est à-dire le 26. May de l'année suivante 1663. son Bibliothecaire en chef, à la place de Mathias Mauchter, qui s'étoit démis de cet Employ, et il lui accorda de plus les Titres de son Conseiller et de son Historiographe.

Il remplit la place de Bibliothecaire jusqu'à sa mort, et s'y fit une grande réputation par les Ouvrages qu'il publia.

Les Auteurs ne s'accordent point sur

. I. Vol.

F le

le tems , ni sur le genre de sa mort. Henri Witten veut qu'elle soit arrivée au mois de Septembre 1679. Henri Meibonius , dans son Introduction à l'Histoire de Saxe , dit qu'il mourut à Vienne de la peste le 24. Mars 1680. Daniel Nesselius , d'un autre côté , avance dans son *Breviarium et Supplementum Commentariorum Lambecianorum* , que Lambecius mourut au mois d'Avril 1680. d'hydropisie. Il est plus juste de s'en rapporter à Nesselius , qui ayant été le successeur de Lambecius dans la place de Bibliothécaire , devoit être mieux instruit de ce qui le regardoit que les autres. Il n'est pas même difficile de le concilier avec Meibonius , en disant que ce dernier a suivi le vieux stile , pendant que l'autre a suivi le nouveau , et que le 24. Mars de l'un appartient au mois d'Avril de l'autre ; et en ajoutant qu'il peut se faire que Lambecius ait été véritablement attaqué de la peste , et qu'une hydropisie jointe à ce mal , ait contribué à le lui rendre plus funeste , et ait avancé sa mort. Pour ce qui est de Witten , on ne doit pas faire beaucoup d'attention à son autorité ; car on sçait que cet Auteur a ramassé , sans beaucoup de choix dans son *Diarium Biographicum* , tout ce qu'il trouvoit dans

DECEMBRE. 1735. 2663
les Livres qu'il copioit , et qu'il s'est
trompé en une infinité d'occasions.

Suit le Catalogue raisonné des Ouvrages de Lambecius , en onze Articles , que je ne rapporterai point ici dans leur entier , crainte d'exceder de beaucoup les bornes d'une Lettre. Je vous exposerai seulement ce qui est dit dans le VII. au sujet de l'Ouvrage composé par ce Sçavant en qualité de Bibliothecaire de S. M. I sous le titre de *Commentariorum de Augusta Bibliotheca Casarea Vindebonensi Libri octo. Vindebonæ 1665. et sequ. huit vol. in fol.*

Lorsque Lambecius se trouva chargé de la Bibliothèque Imperiale de Vienne, dit le P. Nicéron, il se proposa d'abord de faire trois Catalogues des Livres qui la composoient. Il prétendoit ranger ces Livres dans le premier , suivant l'ordre des *Numero* qu'ils portoient. Dans le second , suivant les différentes matieres dont ils traitoient ; et dans le troisiéme , selon l'ordre Alphabetique des noms de leurs Auteurs. Il commença ce grand travail par le second Catalogue, qu'il crut devoir partager en 25. Livres. Le premier étoit destiné à l'Histoire de cette Bibliothèque depuis ses commencemens jusqu'au tems de l'Auteur, et il le donna en 1665.

F ij Le

2664 MERCURE DE FRANCE

Le second devoit contenir des Recherches sur le nom de la Ville de Vienne, sur quelques Manuscrits concernant cette même Ville, et sur les Livres de la Bibliothèque Ambrosienne et de celle de Bude, transportées dans la Bibliothèque Imperiale; celui-ci parut en 1669. Les trois suivans étoient pour les Manuscrits Grecs de Théologie, et ils furent imprimés, le troisième en 1670. le 4. en 1671. et le 5. en 1672.

Le sixième devoit contenir les Manuscrits Grecs de Jurisprudence et de Médecine, et Lambecius le fit paroître en 1673. Les 7. 8. et 9. étoient destinés aux Manuscrits Grecs de Philosophie, d'Histoire, tant Ecclesiastique que Profane, et de Philologie; et l'on a le 7. qui fut imprimé en 1674. et le 8. que l'Auteur donna en 1679. Ce fut à cela que se termina le travail de Lambecius, qui étant mort l'année suivante, ne peut aller plus loin.

Les 5. Livres suivans jusqu'au 14. inclusivement, devoient renfermer les Manuscrits, soit Latins, soit Italiens, Espagnols, François et Allemands, concernant la Théologie, le Droit, la Médecine, l'Histoire et la Philologie. Le 15. étoit pour les Manuscrits Orientaux,

I. Vol.

c'est-

c'est-à-dire , Hébreux , Siriaques , Arabes , Turcs , Persans ; Chinois , &c. sur toutes sortes de matieres. On devoit donner dans le 16. une Liste de 3000. Médailles , et d'autres Raretés ou Antiquités , qui embellissent la Bibliotheque de Vienne ; et dans le 17 un Recueil de 1000. Lettres choisies , écrites pendant les deux derniers siècles , soit aux Bibliothecaires de l'Empereur , soit par ceux-cy à divers Sçavans , et qui servent à éclaircir des Faits rapportés dans les Livres précédens.

Le Catalogue des Livres imprimés devoit remplir les 6. Livres suivans ; et le 25. ou dernier , étoit réservé pour une Histoire Litteraire universelle , dont Lambecius avoit commencé à publier l'Essay en 1659. On ne peut disconvenir qu'il n'y ait quantité de choses singulieres et curieuses dans l'Ouvrage de Lambecius, mais il est trop diffus, et l'Auteur y fait entrer bien des choses inutiles. Daniel Nesselius , son Successeur , en a donné un Abregé , auquel il a ajouté la Liste des Manuscrits Grecs dont Lambecius n'avoit point parlé , et des Manuscrits Orientaux de tout genre.

JERUSALEM DELIVRÉE , Poëme Heroïque du Tasse , traduit en François. Nou-

I. Vol.

F. iij velle

2666 MERCURE DE FRANCE
velle Edition , revûë et corrigée. *A Paris* , chés Jacques *Barois* fils , Quay des Augustins , à la Ville de Nevers 1735. in 12. 2. vol.

OBSERVATIONS sur la Comédie et sur le Génie de Moliere. Par Louis *Riccoboni*. *A Paris* , chés la veuve *Pissot* , Quay de Conty , à la Croix d'or 1736. in 12.

Nos Lecteurs auroient bien à se plaindre si nous ne parlions pas plus au long de cet Ouvrage qui est généralement goûté.

L'ANATOMIE D'HEYSTER , avec des Essais de Physique sur l'usage des parties du Corps Humain , et sur le mécanisme de leurs mouvemens. Enrichie de nouvelles figures en taille-douce. Seconde Edition , revûë , corrigée et augmentée considérablement. *A Paris* , chés Jacques *Vincent* , rue S. Severin , 1735. in 8.

INSTRUCTIONS ECCLESIASTIQUES ET BENEFICIALES, suivant les principes du Droit Commun , et les usages de France. Seconde Edition , corrigée et augmentée considérablement , dans laquelle on trouvera les usages particuliers aux divers Parlemens du Royaume , et des Observations
I. Vol. rions

tions importantes prises des Mémoires du Clergé. Par Jean-Pierre *Gibert*, Docteur en Théologie, et Jurisconsulte. *A Paris*, chés Pierre J. *Mariette*, rue S. Jacques, 1736. in 4. 2. vol.

DISCOURS EVANGELIQUES, sur différentes verités de la Religion, et d'autant plus utiles dans chaque état, que les sujets et les desseins en sont plus particuliers, et plus rarement traités. Les Textes sont pris ordinairement des Evangiles de l'Avent et du Carême. Par le P. L. R. D. S. D. Tome I. *A Paris*, chés *Gissey*, rue de la vieille Bouclerie, de *Billy*, Quay des Augustins, le *Clerc*, Grand'Salle du Palais, et *Clousier*, rue S. Jacques, 1735. vol. in 12. p. 265.

HISTOIRE DU PRINCE TITI, A. R. *A Paris*, chés la veuve *Pissot*, Quay de Conty, à la Croix d'or, 1736. in 12. de 274. p.

On prétend que ce Livre est de M. de S. Hyacinte, Auteur du *Chef-d'œuvre d'un Inconnu*. Le même Libraire a sous presse la *Conformité des Destinées*, qui sera en vente le mois prochain.

Montalant, Libraire, Quay des Augustins
I. Vol. F iij

2668 **MERCURE DE FRANCE**
gustins , donne avis au Public , qu'on
trouve chés lui l'Ouvrage de M. *Gibert* ,
sur le Droit Canon , en 3. vol. in fol. inti-
tulé. *Corpus Juris Canonici per regulas na-
turali Ordine digestas usque temperatas ,
ex eodem Jure et Conciliis , Patribus , atque
aliunde desumptas , expositi. Opus , tam in
rebus obscuris claritate , tam dispersis collec-
tione ac delectu , in contrariis conciliatione ,
eximium , simulque indicibus ac prefatio-
nibus , notisque quamplurimis et exquisi-
tis illustratum.*

Le même *Montalant* donne avis qu'on
trouve chés lui , le sixième vol. du *Dic-
tionnaire Geographique de la Martiniere* ,
contenant les Lettres K. L. M. L'on y
trouve aussi les cinq premiers vol. du
même Ouvrage.

Le même Libraire vient de finir une
Traduction Française des *Tables Astrono-
miques* de feu M. de la *Hire* , donnée au
Public par M. *Godin* , de l'Académie
Royale des Sciences , vol. in 4. Il vend
encore le *Recueil de Consultations sur les
Matières Beneficiales et Ecclesiastiques* ,
par feu M. de *Cornis* , Avocat au Parle-
ment de Provence. En deux vol. in fol.
imprimé cette année.

On imprime actuellement chés *Prault*
I. Vol. fils ,

DECEMBRE. 1735. 269
fils , Quay de Conty , à la descente du
Pont Neuf , *les Egaremens du cœur et de
l'esprit* , ou les Mémoires de M. de Meil-
court , premiere partie.

L'aprobation qu'on a donnée aux petits
Morceaux de Poësie Latine qui ont été in-
serés dans les precedens Mercurcs , nous
engage de ne pas priver le Public de celles
qui pourront nous venir d'une aussi bon-
ne main. La Pièce qui suit sur *l'Origine
de la Poësie* , merite d'exercer quelque
Muse Françoisé par une Traduction qui
ne fasse rien perdre à l'Original.

ORIGO POESEOS.

TEmpore quo primùm effusi sine lege per
agros ,

Errabant homines , jam linguâ interprete, sensus
Exprimere , et certis norant signare loquelis ;
Nec sua sermoni deerat facundia ; sed , quæ
Liberiore gradu flueret , verbisque solutis ,
Nil cœleste , nihil supra mortale sonaret.

Cùm subito , cœli demissa ex arce Poësis
Adstitit , invisâque dedit se luce videndam ,
Et confessa Deam est : olli frons ardua , fronti
Plurima majestas : dulci stant lumina flammâ ,
Et sacer, afflatur congestis mentibus ardor
Composito incedit gressu , saltuque decoro

1. Vol.

F. v

Pulsat

Pulsat humum , sed vix terræ vestigia signat ,
 Fertque solo sublime caput non immemor ortus
 Nectunt vincla pedes ; at nil tamen indè movetur
 Segniùs , ex ipso venit sua gratia nexu ,
 Captivam sua vincla juvant , stringique deco-
 rum est.

Quà secumque tulit , clementior aura favoni
 Aspirat , circum rident vernantia prata ,
 Omnis et in flores se protinus induit arbor :
 Illa canit segetes, silvasque, et pascua, et amnes ;
 Indè sono graviore Deos, laudesque Deorum :
 Dum canit, interea Faunos Driadesque videres
 Saltare in numerum ; gelidis in vallibus Echo
 Auditura sonos attentas præbuit aures,
 Auditosque refert ; imis caput extulit antris
 Nereidum uda cohors, pendetque canentis ab ore,
 Et mirata suos tenuerunt flumina cursus :
 Quin Pater omnipotens fulmen jam mole cadu-
 cum
 Sustinet , irarum oblitus ; vis tanta Poësi est.

C. P.

D'Anvers. Le second vol. in folio des
Actes des Saints du mois d'Août , par
 les R R. PP. Sollier, Pinius, Cuper et
 Bosch , de la Compagnie de Jesus , est
 en vente chés *Vander Plaoche* , et se trou-
 ve à Paris , chés *de Bure* , le fils , Quay
 des Augustins.

I. Vol.

On

DECEMBRE. 1735. 2671

On a publié à Londres une Histoire du Théâtre Anglois , où l'Auteur examine les Pieces les plus celebres , et rend compte du succès de leurs Représentations.

On apprend de Cambridge , que M. Richard Dawes , Membre du College d'Emmanuel, qui a entrepris une Traduction en Vers Grecs du *Paradis Perdu de Milton* , se propose de la faire imprimer par souscription.

Adrien Moetjens , Libraire à la Haye , délivre la nouvelle Edition des INTERETS PRESENS , et pretentions des Puissances de l'Europe, par M. *Rousset*, 3. vol. in 4.

DESCRIPTION EXACTE des Curiosités naturelles du riche Cabinet d'*Albert Seba*, avec de magnifiques figures en taille-douce : Tome second. *A Amsterdam*, chés *J. Wetstein* , et *Guil. Smith* , 1735. in fol. *Alb. Seba locupletissimus Rerum Naturalium Thesaurus* , &c.

TRAITE^r DU BON CHYLE pour la production du sang , où l'on voit outre les causes ordinaires qui le corrompent , plusieurs Maladies connuës. Il contient

I. Vol.

F vj aussi

2672 MERCURE DE FRANCE
aussi les moyens de les prévenir , et les
Remedes pour les guerir , in 12. 2. vo-
lumes 1735. *A la Haye*, chés Pierre Gosse,
Libraire.

HISTOIRE de ce qui s'est passé de plus
memorable en Angleterre pendant la Vie
de Gilbert Burnet , Evêque de Salisbury.
A la Haye , chés Jean Neaulme , 1735.
in 4. 2. vol. Tome I. p. 866. Tome II.
page 756.

SUITE des Lettres de M. . . . sur la Bi-
bliothèque Italique ou Histoire Litteraire
de l'Italie. Tomes VI. & VII. 1729. 1730.

Je commence , Monsieur , par le II.
Art. du VI. Tome , lequel rend compte
du second volume du Recueil des Ouvra-
ges du Cardinal Noris , contenant ses
Ouvrages Chronologiques. Les Journa-
listes assurent d'abord qu'on ne peut lire
ce volume sans être frappé de la profonde
Erudition de ce sçavant Cardinal , et sans
admirer la justesse et la penetration de
son esprit. Je ne m'y arrêterai point ; les
Extraits de ces Ouvrages si remplis d'E-
rudition, menent toujours beaucoup plus
loin qu'on ne s'étoit proposé , d'ailleurs
la réputation de ce Cardinal est établie
depuis trop long-temps , et ses Ouvrages
I. Vol. sont

DECEMBRE. 1735. 2673

sont trop connus des Gens de Lettres , pour entrer sur cela dans aucun détail.

Dans l'Article V. les Journalistes font l'Eloge Historique de M. *Jean Zannichelli*, habile Chimiste d'Italie , né à Modene en 1662. Il ne se livra pas à la seule Chimie : la Botanique et tout ce qui appartient à la Pharmacie , à l'Histoire Naturelle &c. fut l'objet de son étude. Dès l'âge de 22. ans il fut Aggrégé au College des Apotiquaires de Venise. Il mourut le 11. Janvier 1729.

Article VI. *Observations* sur quelques Fragmens de Vases antiques de Verre , trouvés dans les Cimetieres de Rome , I. Vol. in fol. Florence 1726. Cet Ouvrage , écrit en Italien , est le premier qui ait parû uniquement pour expliquer cette sorte d'Antiquité. Il est de M. Buonarroti , Sénateur à Florence. Il y examine sept choses. 1°. Ce que sont ces anciens Verres. 2°. Comment ils sont faits. 3°. Ce que les Anciens en ont dit. 4°. Dans quels endroits ils ont été trouvés. 5°. Pourquoi on les mettoit dans les Cimetieres. 6°. Quelle est leur Antiquité ; et enfin dans quels Lieux on les conserve à present , afin que ceux qui voudront les examiner sachent où les trouver.

Art. VII. *De la Legende de Gregoire VII.*

I. Vol.

La

La Legende de Grégoire VII. n'étant guere connue decà les Monts , que par quelques Extraits , les Auteurs de la Bibliothèque Italique ont crû qu'il étoit à propos de la placer toute entiere dans leur Journal. Ils y ont joint quelques Notes , et ils remarquent que la Mémoire de ce Pape étoit déjà en veneration à Rome de temps immemorial , comme on le voit dans M. Fleury et dans les *Acta Sanctorum* du P. Papebrock. Grégoire XIII. lui donna place dans le Martyrologe Romain en 1584. En 1609. Paul V. en fit composer l'Office en faveur des Habitans de Salerne , chés qui Grégoire VII. étoit mort , et qui révéroient sa mémoire. La Ville de Siénne où ce Pape avoit pris naissance , reçût aussi cet Office. Alexandre III. l'introduisit depuis dans les Basiliques de Rome. En 1704. ou 1705. le Pape Clement XI. accorda le même Office à l'Ordre de Cîteaux , et en 1710. il l'accorda à tous les Benedictins , à la priere du Procureur Général de cet Ordre. Enfin Benoist XIII. ayant vû une Histoire Manuscrite de Grégoire VII. dit à M. Maiella qu'il en étoit charmé , et qu'il vouloit absolument qu'on en recitât l'Office dans toute l'Eglise. Là dessus M. Tedeschi , Secrétaire de la Congregation des

Rits , eut ordre de rendre cet Office public. On l'accuse d'avoir plutôt suivi dans les Leçons, les expressions dont on se sert en Sicile , que celles qu'on lit dans les Eglises de Rome , qui sont beaucoup moins fortes sans comparaison.

Art. VIII. *Suite de la Lettre du Comte de sur le caractere des Italiens.* Cette Partie de la Lettre , considere leur caractere du côté des Etudes et des Sciences.

L'Auteur commence par examiner l'attention que les Italiens donnent à leur Langue. C'est une chose generalement reconnuë que les Milânois ont la prononciation tronquée et rude , que les Toscans l'ont précipitée et vite , mais entiere , que les Romains l'ont lente , mais moins que les Napolitains , et beaucoup moins que les Calabrois. Entre les differens Idiômes Italiens , le Toscan a toujours passé pour le meilleur , et entre les Villes de Toscane , Florence et Siennese disputent la superiorité. L'Auteur paroît déferer la prééminence aux Florentins , dont il croit que le Langage est plus conforme à ce qui nous reste du bon siecle , c'est-à-dire du XIV. où elle fut portée à une telle perfection , qu'elle devint dès lors la regle des meilleurs Ecrivains de l'Italie. Cependant comme elle fut extre-

I. Vol.

mement

mement épurée par les Auteurs qui fleurirent dans le XVI. siècle, on ne s'empresse pas moins de l'enrichir et de l'illustrer, sans s'éloigner cependant de la première institution. Ce qui a le plus contribué à soutenir et à perfectionner la Langue dans Florence, est l'Académie *de la Crusca*, qui doit elle-même sa naissance à l'Académie Florentine, fondée sous le Grand Duc Cosme I. L'Auteur ajoute, qu'à la vérité la Langue Italienne avoit long-temps souffert par la négligence des Ecrivains Italiens, qui composoient en d'autres Langues que dans la leur propre, soit sur les Sciences, soit sur les Arts. Mais depuis le *Redi* & *Leonard de Capoue* on reconnut l'utilité et l'avantage qu'il y auroit pour la Langue Italienne, de la rendre dépositaire des Ouvrages qu'on voudroit donner au Public Il fait ensuite l'énumération des meilleurs Ecrivains qui ont illustré l'Italie depuis un siècle.

Les Nouvelles Littéraires de ce VI. T. sont contenuës dans l'Art. IX. et dernier. En voici le Précis. *De Rome.* Le Pape Clement XII. peu de temps après son Elevation au Pontificat, fut choisi par l'Académie des *Quirini*, pour Dictateur perpetuel. Sa Sainteté a fait choix du Cardinal *Quirini*, pour Bibliothecaire du Vatican. . . De

De Verone. Tumèrmanni qui a si bien executé l'Edition des Ouvrages du Cardinal Noris, doit avoir aussi executé deux Projets de souscription , qu'il proposa au Public en 1729. comme il est annoncé dans ce Journal. L'une pour les *Acta Sincera* du P. Ruinart sur l'Edition de Hollande, en y joignant les Actes de S. Ferme et de S. Rustique , que M. le Marquis Maffei a donnés à la fin de son Histoire Diplomatique , et peut être d'autres Actes que l'on esperoit de recevoir. L'autre souscription regardoit le S. Clement Alexandrin Grec et Latin, sur l'Edition d'Oxford de Potter , en conservant les Notes de cet Editeur , et celles de Gentien Herver , de Heinsius , et de Silburge , en y ajoutant des Variantes , tirées de deux M M. précieux. L'Ouvrage de Dom Ruinart devoit couter aux Souscripteurs 37. liv. 4. s. de Venise , et le S. Clement en deux Tomes , pour lequel on a fondu des caracteres neufs , 90. liv. même monnoye.

M. Maffei a donné ses soins à une belle Edition de S. Hilaire 2. vol. in fol. après celle de Paris du P. Courant , avec des Variantes tirées de deux M M. très anciens du Chapitre de Verone. Les mêmes M M. lui ont fourni quelques endroits

L. Vol.

des

2678 **MERCURE DE FRANCE**
des Pseaumes differents du texte imprimé.

TOME VII. Ce Volume contient **XIII.** Articles , dont le premier regarde encore le Colombier ou le Monument des Affranchis et des Serfs de Livie, et des Césars, decouvert à Rome en 1726. sur la voye *Appia*. Monument dont il a déjà été parlé dans le IV. Vol. de ce Journal. Ce qui donne lieu d'y revenir ici , c'est la nouvelle explication , et les éclaircissemens plus détaillés , que le sçavant M. Gori a fournis sur ce Monument , lequel est enrichi de 20. Planches parfaitement belles , et auquel M. Salvini a ajouté des Notes. *A Florence , vol. in fol. 1727.* On assure que cet Ouvrage est fort au dessus de celui de M. Bianchini. Il est d'autant plus curieux , qu'il contient des Dimensions exactes de cette Chambre Sepulcrale , que divers sçavans avoient prises avec soin , avant la ruine de cet édifice , outre les desseins d'un grand nombre de bas reliefs , de culs de lampes , de vignettes , et plus de 300. Inscriptions Sepulcrales. On trouvera dans le Journal même le nom des Illustres Personnes de qui M. Gori tient toutes ces recherches curieuses, aussi-bien qu'un plus ample détail de l'Ouvrage de ce Sçavant.

Le second Article est employé à l'Ex-
I. Vol. trait

trait d'un Ouvrage de M. Fontanini sur les Antiquités d'*Orta*, Colonie des Errusques, vol. in 4. à Rome 1723. troisième Edition.

Article III. *Voyage Historique d'Italie.*
Tome 2. à la Haye, chez Maville 1725.
L'Auteur du Voyage parle de Lorette comme un homme qui ne croit pas beaucoup à tout ce qu'on en raconte. Il remarque, en parlant de Rome, qu'il est peu de Voyageurs, qui ayent réussi à en donner une Description exacte, tant cette grande Ville est remplie de Curiosités de toute espece. Quoique le Gouvernement souffre les Courtisannes, comme il tolere les Juifs, il est faux, dit il, que l'on tire aucun tribut de leur infame commerce, sur quoi il remarque que les Papes ont fait de beaux établissemens en faveur des filles qui sont pauvres. Il y a même une Confrerie de Personnes charitables, qui distribuent tous les ans par les mains de Sa Sainteté, des dotes suffisantes pour établir 2 ou 300 filles. Ce qui a pû donner lieu à publier que les filles de joye étoient non-seulement tolerées à Rome, mais qu'elles y étoient même protégées, moyennant un certain tribut, vient, selon l'Auteur du Voyage, de ce que les Papes se sont appliqués une partie

I. Vol. tie

2580 MERCURE DE FRANCE
tie des revenus que l'abondance des aumônes des fideles produisoit aux filles repenties. L'Auteur du Journal donne une raison qui paroît plus vrai-semblable, sçavoir , qu'on oblige ces courtisannes de faire écrire leurs noms dans un Registre public , et qu'elles payent alors quelque chose à l'Ecrivain qui les enregistre. Aurore cette précaution se prend pour les distinguer des honnêtes femmes , et pour les assujettir à beaucoup de charges humiliantes. L'Auteur du Voyage traite ensuite de la *Loterie de Gènes*, qui est un Jeu fort en vogue à Rome , et qui ruine une infinité de gens dans cette Ville et dans toute l'Italie ; puis de l'Académie des *Arcadi*, de la Place Navonne, de l'Air de Rome, de la maniere de vivre des Italiens à la campagne , et d'autres particularités semblables, sans omettre celles qu'un bon Protestant se fait ordinairement un devoir de rapporter , ou même de supposer dans l'occasion.

ARTICLE VI. *Plan de l'ancien Théâtre d'Eugubio*. C'est à M. Passionei , frere de M. Passionei , Archevêque d'Ephese , et Nonce Apostolique auprès des Cantons Catholiques , que le Public est redevable de la belle Estampe de ce Théâtre. On trouve l'Eloge de l'Auteur à la fin de cet Article.

L'Art.

DECEMBRE. 1735. 2681

L'Article VI. contient deux Lettres *sur la voix des Eunnuques* , l'une de M. Ver-
net à M. Vallisnieri , et la Reponse de
ce Sçavant: Les Auteurs du Journal ont
donné l'une et l'autre en Latin : Les Sça-
vans qui s'apliquent à l'étude de la Phi-
sique et de la Medecine en particulier ,
liront ces Lettres avec plaisir.

On trouve dans l'Article suivant la *suite de la Lettre du Comte de ... sur le caractere des Italiens*. Il y examine le progrès et l'état present de la Poësie parmi les Italiens. L'Auteur y donne une liste des meilleurs Ecrivains qui ont fleuri ou qui brillent même en Italie du côté de la Poësie , soit Dramatique , soit Comique , Me-
lo-Dramatique , Lyrique , Satirique , Pas-
torale , et Impromptus. Les Auteurs du Journal y ont joint une notice des Poètes qui y sont cités , et de leurs meilleurs Ouvrages.

L'Article XI. est très curieux. Il traite d'une découverte précieuse dont M. Egizio a fait part au Public dans un Ecrit , qui a pour titre *S. C. de Bacchanalibus , &c.* ou *Explication* d'une ancienne Table de Bronze du Cabinet de l'Empereur à Vienne , qui contient un Decret du Senat de Rome contre les Bacchanales. *Vol. in fol. Naples 1729. avec deux Planches ,*
I. Vol. dont

2682 MERCURE DE FRANCE
dont la premiere contient la Table et
l'Inscription , et la seconde représente des
Bacchantes , et quelques autres figures
qui conviennent aux Misteres de Bacchus.
Ce Monument , l'un des plus curieux de
l'antriquité, qui soyent venus jusqu'à nous,
fut trouvé en 1640. à Tivoli dans l'A-
brusse , l'orsque le Prince *J. B. Cigala*
fit jetter les fondemens d'un Palais de
Justice. La découverte de la Table dont
il s'agit , fit connoître que cette Ville de-
voit son origine aux Romains. Elle est
de Bronze d'environ un pied en quarré ,
rompuë et resoudée en quelques endroits.
Sur cette Table est gravé en Lettres Ro-
maines assés grossierement faites , le De-
cret du Senat contre les Bacchanales , le-
quel fut fait l'an de Rome 567. sous le
Consulat de *Spurius Postumius*, et de *Quin-
tus Martius*. Plusieurs Auteurs avoient
déjà donné connoissance de cette Pièce ,
mais personne ne l'a mieux fait , et n'a
donné ce Decret en meilleur état que M.
Egizio , sçavant Avocat de Naples. L'é-
venement qui a donné lieu au Decret ,
est raporté dans Tite Live. Decad. 4. L.X.
dans les anciennes Editions et l. 39. c. 8.
& 9. dans celles qui sont divisées en Li-
vres et en Chapitres.

L'Ouvrage de M. Egizio est propre-
ment
I. Vol.

ment un ample Commentaire sur ce morceau d'Histoire. Les Journalistes disent qu'il est comparable en toute maniere aux Ouvrages d'Erudition des Casaubons , et des Manuces. La premiere partie instruit de tout ce que l'Auteur a recueilli des Historiens , des Poëtes , même des Peres de l'Eglise , sur ces Fêtes consacrées à Bacchus. La seconde traite particulièrement de ce Decret, dont il explique les endroits obscurs.

Dans l'Article XIII. contenant les Nouvelles Litteraires , qui finit ce Volume , les Journalistes à l'Article de *Florence* , annoncent par souscription le *Commentaire d'Eustatius sur Homere* , dont M. Politis seul a eu le courage de donner une bonne Traduction Latine avec des Notes pour l'éclaircissement du Texte. Il devoit être en 10. volumes , Grecs et Latins , avec des Remarques et des Prolegomenes de l'Abbé Salvini , et des Indices fort amples. L'Article de *Venise* contient l'Annonce d'une Dissertation curieuse d'un Benedictin de Raguse , dans laquelle il prétend que l'Isle près de laquelle S. Paul a fait naufrage , n'est point l'Isle de Malthe , située à la hauteur des côtes de Sicile , comme on le croit communément , mais une autre Isle située dans le Golphe

I. Vol. Adriatique

2684 MERCURE DE FRANCE
Adriatique près des côtes de Dalmatie ,
apellée *Meleda*.

Le Samedi 12. Novembre , l'Académie Royale des Sciences tint son Assemblée publique , à laquelle présida le Comte de Maurepas , Ministre d'Etat.

M. *Lemeri* ouvrit la Séance par la lecture d'un Mémoire de Chimie sur les *Vitriols*. Il fait voir dans ce Memoire , que du Colcothar on peut tirer une quantité considerable d'Alun.

M. *Cassini* , le Fils , nouvel Académicien , lut ensuite un Mémoire , dans lequel il rapporte les opérations qu'il a faites cette année avec M. *Marraldi* , en traçant une nouvelle perpendiculaire à la Méridienne de l'Observatoire Royal de Paris.

M. *Boulduc* finit la Séance par un Mémoire où il donne l'analyse chimique des *Eaux de Forges* ; il examine principalement la source nommée la Cardinale.

On donnera un Extrait de tous ces Mémoires.

On apprend de Lisbonne, que l'Académie Royale de l'Histoire s'assembla le 25. Octobre, à l'occasion de l'Anniversaire de la Naissance du Roy de Portugal, et que le Marquis de Valença, Directeur de la Compagnie , prononça un Eloge de S. M. P. Dans la même Séance le Marquis d'Algrete , Secrétaire de l'Académie , présenta au Roy de Portugal le premier tome de l'Histoire Généalogique de la Maison de Bragance , composée par feu Don Antoine Gaëtan de Souza , Clerc Régulier de la Divine Providence, qui étoit de cette Académie. On fit ensuite la lecture de diverses Dissertations de Don Alexandre Ferreira , de Don Antoine de Andrade Rego , du Pere
I. Vol. André

André de Barros , et de Don Augustin Gomes
Guemarens.

*LETTRE de M. Cochin à M.D.L.R. du
1. Dec. sur les Estampes de S. Le Clerc.*

JE vous prie instamment, Monsieur, d'avoir la bonté d'annoncer dans votre *Mercure*, que j'ai presentement en ma possession plusieurs suites de Planches du celebre Sebastien *Le Clerc*, dont le nom seul fait l'éloge ; l'excellence de ces Ouvrages a donné occasion de les copier presque tous ; et je me crois obligé d'en avertir les Curieux , afin qu'il n'y soient pas trompés , quoiqu'en les examinant bien , il seroit aisé de le connoître ; car outre qu'ils n'ont pas à beaucoup près le même esprit ni l'art que M. Le Clerc répandoit avec tant d'abondance dans ses admirables productions, et qui les distingue d'une maniere particuliere de tous les Ouvrages de ce genre , il y en a plusieurs dont les actions sont à gauche , comme celle de *l'Histoire de Louis XIV.* et celles de *l'Histoire de Lorraine* ; mais comme il y en a quelques-unes qui sont gravées de façon qu'elles viennent du même côté que les Originaux ; comme *l'Académie des Sciences & le Triomphe d'Alexandre* , et que l'on a contrefait dans ces Planches les Dedicaces et le nom même de M. Le Clerc , certainement dans l'intention de les faire recevoir comme originales, ce qui en effet a trompé plusieurs personnes qui ne les ont pas examinées d'assés près. D'ailleurs ceux qui ont les copies pour les débiter , ont fait courir le bruit que les Originaux étoient à un prix exorbitant , et que les Planches en étoient usées, mais on s'est aperçu que les leurs n'étoient que des copies : cela

1. Vol.

G 2

à pourtant fait à la veuve de M. le Clerc un tort considerable, en interrompant le débit. Je me crois obligé d'avertir les Curieux que ces Planches sont en bon état, et telles qu'elles sont sorties des mains de M. Le Clerc. On les mettra à un prix raisonnable, et dont les Amateurs et les Marchands auront lieu d'être contents : à la bonne heure que les copies se vendent comme copies; il me paroît seulement que l'on devroit en effacer le nom de M. Le Clerc comme le Graveur, sans lui ôter le merite de l'invention.

Les marques d'amitié dont vous m'avez toujours honoré, Monsieur, me donnent la confiance que vous voudrez-bien m'accorder ce que je vous demande, tant pour moi que pour M. Jaurat, gendre de feu M. Le Clerc, mon ami, lequel a lui-même grand nombre de Planches de son beau-Pere, et comme les exemplaires des miennes se trouveront indifferemment chés lui comme les siennes chés moi, et que nous demeurons en même maison, rue S. Jacques, vis-à-vis l'Eglise des Mathurins, vous me ferez un très sensible plaisir d'indiquer les siennes avec les miennes, parce qu'elles font ensemble une portion considerable de l'œuvre qui interessera, sans doute, les vrais Curieux. Je suis, Monsieur, &c.

*Catalogue des Planches de M. Le Clerc
que M. Cochin a en sa possession.*

Deux Planches ; sçavoir, l'Académie des Sciences, et le Triomphe d'Alexandre.

Une représentant le Cabinet de M. Le Clerc.

Huit de l'Histoire de Louis XIV.

Deux, l'une de la prise de Mons, et l'autre de celle de Monmelian.

I. Vol.

Deux

Deux autres, l'une de *Tobie*, et
enlevé dans un Char de feu.

Trente-six Planches, tant grandes
de l'Histoire de Lorraine; sçavoir douze
cinq Plans; celui de *Vienne*, de *Mayer*
de, de *Philisbourg*, et de *Bonne*. Six V
six Lettres grises, deux fleurons, cinq
Lampes.

Quatre Planches; sçavoir, une grande
remplie de chiffres, deux Médailles ornées
mes; *Alexandre* et *Hercule appuyés sur un C*
et une Vignette où le Roy est avec M. Co

Une Planche représentant le *May des Gobe*
Deux des Plafons du Palais du Roy de Sue

*Catalogue des Planches appartenant
à M. Jeaurat.*

La Multiplication des pains;

La Passion de Notre Seigneur.

Un Livre de principes de dessin. 52. pieces

Un Livre dédié à M. Dormoy.

Vignette représentant la Vierge servie par les
AnGES.

Autre qui represente S. Augustin qui prêch

Livre de Paysages avec figures, dédié au Mar
quis de Beringhen. 12. Pieces.

Livre de figures à la Grecque au simple trait
25. pieces.

Livre de figures en hauteur, de mode Fran
çoise, ombrées. 25. pieces.

Livre de Paysages et figures, dédié à M. d
Boncœur. 10. pieces.

Livre de Paysages, dédié au Marquis d
Courtanvaux. 35. pieces.

Livre de figures, dont sur chaque feuille un
figure au trait, à côté la même figure ombrée
30. pieces.

G ij La

2686 M. d'Esope, vingt-trois Pieces.
 a pourtan caracteres des passions, au trait.
 consider, Paysages, qui sont des Vûes des En-
 crois ob-
 ches se-
 sorties, cinq douzaines, dédié à Monseigneur
 a un ign, bourgogne, dont la premiere est des
 et les Cures; la seconde, trois et quatre,
 bon, villes d'Alexandre, dont cinq feuilles
 code d'après M. le Brun; une feuille qui
 eff, parontispice, représente la Galerie des
 sa lobe. Cette feuille est de la composition de
 Albert, etc.

line.
 etc.

et de paroître une très-belle Estampe
 esse toute la Nation, et qui a un grand
 de est gravée avec une grande intelligen-
 A. S. H. Thomassin. C'est le Portrait de
 gneur le DAUPHIN, peint jusqu'aux
 en hauteur, et historié d'une maniere
 ing, use et noble par M. de Troy. On lit ces
 vers au bas.

Tu vois, Peuple François, ta plus chere esperance,
 C'est le-Fils du Héros, source de ton bonheur.

Ces charmes qui gagnent le cœur

Prouvent son auguste naissance.

Guidé par Apollon, et par Minerve instruit;

Il puisera dans sa jeunesse

De goût pour les Beaux-Arts, cette haute sagesse

Dont l'Auteur de ses jours nous fait goûter le fruit.

I. Vol.

M.

DECEMBRE.

M. Aubert, Intendant de la St petites,
S. A. S. M. le Duc, vient de donner ^{si} grandes,
une septième et une huitième Suite ^{de Bu}
de Symphonie en Trio, pour les Violonnettes,
tes et Hautbois; le grand succès qu'elles ont eu
de six premières, ayant déterminé l'Auteur à
nour ce genre de Musique, il en donne
quatre Suites dans le courant de 1736. Les
dernières sont remplies de traits propres à
les Ecoliers, et plus variées et plus tra
que les précédentes, sans que les graces
beauté des Chants en soient altérées. On trouve
sous les Ouvrages de l'Auteur à Paris, rue S.
Honoré, à la Regle d'or, rue du Roule, à la
d'or, et rue Dauphine, vis-à-vis la rue Con
carpe.

Le Public est averti que le sieur Gervais
Maître de Musique de l'Académie de Musique
de Lille, vient de donner une Méthode pour
l'accompagnement du Clavecin, qui peut servir
d'introduction à la Composition et apprendre à
bien chiffrer les Basses. Il se vend à Paris, chés
la veuve Boivin, rue S. Honoré, à la Regle d'or,
et chés le sieur le Clerc, rue du Roule, à la Croix
d'or. Le prix est de 40. sols.

On avertit aussi que les Pièces de Clavecin qui
ont passé jusqu'à présent sous le nom de Hurle-
busch, Maître de Chapelle du Roy de Suede, et
qui ont été imprimées à Amsterdam il y a envi-
ron dix-huit mois, sous le nom de *Opere Scelte
per il Cambalo, &c.* ne sont pas les véritables Ou-
vrages de cet Auteur, et que ce n'est qu'un ras-
semblage ou un pillage assés ordinaire au sieur
Vvibogel, Organiste à Amsterdam. Le sieur

I. Vol.

G. iij. Huz.

2890 MEASURE DE FRANCE

Hurlebusch, dès les avoir augmenté, les a fait lui-même graver depuis peu correctement et proprement à Hambourg, sous le titre: *Compositioni Mali per il Combato, &c.* On les trouve à Hambourg, chez l'Auteur, et à Paris, chez le Clerc, Marchand, rue du Roule, à la 2^e d'Or; et à Bordeaux, chez M. Laurent, négociant. Le prix est de quinze livres.

M. les-Antoine Bourdot de Richebourg, avocat au Parlement, mourut à Paris le 11^{er} Novembre, âgé d'environ 70. ans. Il a enrichi et classifié la *Conference des Ordonnances de Louis XIV.* commentée par Philippe Bourdot. L'Edition qu'il en a donnée en 1719. est primée à Paris, 2 vol. in 4. Il a eu soin de l'Edition du *Coûtumier general*, imprimé aussi à Paris, 4. vol. in folio; et il travailloit actuellement à la *Table Generale* du même Ouvrage.

Massotau, sieur de Saint Vincent; Ingénieur et Horloger du Roy à l'Hôtel de la Monnoye à Paris, a inventé et construit depuis peu une Montre à Repetition dans la plus grande simplicité qu'on puisse voir; elle a paru aux Sçavans, dit-on, également curieuse et utile; elle n'est point sujette à se détraquer; on y a supprimé la grande confusion de Machines dont la cadrature est ordinairement composée; l'Auteur supprime aussi le ressort, le barillet et toutes les roues ordinaires qui en forment le mouvement, attendu l'inconvenient des frottemens, à quoi ce grand nombre de pieces est sujet. Outre que ces Machines sont trop délicates et qu'elles ne peuvent pas subsister long-tems. Cette Montre.

I. Vol.

tre repeté l'heure courante autant
l'on souhaite, par le moyen d'un reau, dont l'aplication est tout-à-fait
naire et qui cependant a été approuvée par
sçavans, sa construction se fait par
rentes façons.

Cette ingenieuse invention épargne de
se, et a d'autant plus d'utilité, qu'on y
cette méthode faire repeter une Montre
sans toucher aux rouës, ni sans en
d'autres.

Le sieur Massoreau a pareillement inventé
Pendule admirable, d'une construction
nouvelle, qui va d'elle-même, sans le secours
d'aucun ressort, poids ni contrepoids, et dont
mouvement ne dépend point de l'action ou im-
pulsion de l'air.

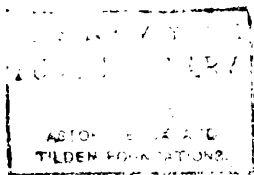
Le sieur Denielles, Chirurgien ordinaire de
l'Hôtel de Ville de Paris, a fait la découverte d'un
Remede immanquable pour la guérison des
Ecrouelles qui viennent à la gorge, sans y appli-
quer ni emplâtre ni instrument. Il se prend inte-
rieurement tous les jours jusqu'à parfaite guéri-
son, et n'est pas plus gros qu'un grain de poivre.
Il purifie la masse du sang, fond les glandes gon-
flées et ulcerées. Celles qui supurent se guérissent
plutôt que celles qui ne sont pas ouvertes. Ce
Remede est un peu purgatif, et n'affoiblit pas
le temperament. Il ne convient pas à ceux qui
sont poulmoniques. Ce Remede peut s'envoyer
dans tous les Pays sans être alteré. M. Maré-
chal, Premier Chirurgien du Roy, rendra témoi-
gnage des guérisons qu'il a faites des personnes
qu'il lui a procurées et que la bienséance ne per-
met pas de nommer. Le sieur Denielles est en état

d'en faire voir plusieurs autres à Paris qu'il a guéris rapidement. Comme il est sûr de l'effet de son remède, il ne demande pas d'argent que le Malade ne soit guéri, avec convention par écrit par et d'autre pour ceux qui voudront être pris chés eux. Ceux qui lui écriront auront à payer le port de la Lettre. *Le sieur D... demeure rue du Martrois, devant la grande P... de S. Jean en Greve.*



A I R

J' Ay juré cent fois à Bacchus
 Que je n'aimerois de ma vie,
 Et cent fois je vous ai, Silvie,
 Juré que je ne boirois plus;
 J'oublie en voyant ma bouteille
 Les sermens que je vous ai faits:
 J'oublie en voyant vos attraits
 Ce que j'ai juré sous la treille;
 Ainsi je change de discours,
 Et pour faire un serment qui dure
 Plus constant qu'autre fois, je jure
 D'aimer et de boire toujours.



1. Vol.

CHANSON

DECEMBRE. 1735. 2691

CHANSON.

J Eune Iris , vos tendres charmes
Font les plaisirs de tous les yeux ;
Dans les vôtres , brillent les armes
Du plus charmant de tous les Dieux ;



SPECTACLES.

E X T R A I T des *Amans jaloux* , Comédie en trois Actes et en Prose , représentée sur le Théâtre Italien le 21. Novembre.

L Auteur de cette Comédie ne s'est point encore fait connoître. Son Ouvrage n'a pas eu beaucoup de succès ; mais les Connoisseurs ne laissent pas de lui rendre justice. On a trouvé sa Pièce bien écrite et bien conduite ; il y a beaucoup plus d'action que dans bien d'autres qui n'ont dû leur réussite qu'aux beautés de détail ; c'est la faute de quelques Auteurs qui accoutument insensiblement les spectateurs à preferer l'accessoire au principal.

1. Vol. G v cipal

2694 **MERCURE DE FRANCE**
 cipal. L'Auteur Anonyme est peut-être
 tombé dans un autre excès ; le nœud de
 sa Comédie a paru trop compliqué , pour
 pouvoir n'être mise qu'en trois Actes ;
 la plupart des Scenes y paroissent écour-
 tées ; et l'action y est si pressée qu'on di-
 roit que la Scene est à Sparte , tant les
 interlocuteurs y sont laconiques ; cepen-
 dant à tout prendre ce dernier excès est
 infiniment plus pardonnable que le pre-
 mier , qui fait dégénérer nos Comédies
 en conversations ; nous avons souvent
 condamné ce défaut dans nos Journaux ,
 nous y avons été excités par les amateurs
 de la bonne Comédie à qui on fait regret-
 ter tous les jours les Molières , les Cor-
 neilles et les Racines , et qui soutiennent
 avec raison que l'action doit être l'ame du
 dramatique dans l'un et dans l'autre gen-
 re. Après avoir rendu compte au Public
 des motifs qui nous portent à nous opo-
 ser au torrent , nous allons commencer
 par une espece d'argument de cette Co-
 médie , qui nous tiendra lieu d'Extrait.

A C T E U R S.

Araminte , Mere d'Angelique. La Dlle
Flaminia
I. Vol. Damis,

DECEMBRE. 1735. 2695

Damis , Pere de Cleante. Le sieur *Mario.*

Angelique , Amante de Cleante. La Dlle

Riccoboni.

Cleante , Amant d'Angelique. Le sieur

Riccoboni.

Lucile , Amante d'Eraste. La Dlle *Sil-*

via.

Eraste , Amant de Lucile. Le sieur

Romagnesi.

Lisette , Suivante d'Angelique. La Dlle

Thomassin.

L'Olive , valet de Cleante. Le sieur *des*

Hayes.

Araminte Mere d'Angelique a promis sa Fille à *Damis* , Pere de Cleante , pendant l'absence de ce Fils , qu'*Angelique* aime autant qu'elle en est aimée. La Mere qui ignore cet amour mutuel , fait confidence de ce Mariage arrêté entre elle et *Damis* , à *Lisette* , suivante de sa Fille. *Lisette* à beau faire connoître à *Araminte* qu'elle rend sa Fille malheureuse , en égard à la disproportion d'âge qui se trouve entre *Damis* et *Angelique* ; *Araminte* lui répond que le premier soin d'une Mere doit être de bien établir sa Fille ; que veritablement *Damis* est dans un âge un peu avancé ; mais que ses richesses reparent avantageusement ce défaut , et

A. Vol.

G. v[er]s.

que

que d'ailleurs Angelique ne lui a jamais parû prévenue pour qui que ce soit ; elle se retire en disant à Lisette d'annoncer ses volontés à sa Fille, comme des ordres irrevocables.

Lisette, instruite de l'amour d'Angelique pour Cleante, Fils de Damis, qui par-là trouve un Rival dans son Pere, se détermine à ne rien oublier pour parer un coup si fatal aux deux Amans ; elle souhaite le retour de Cleante, non seulement pour lui annoncer cette mauvaise nouvelle, mais pour en prévenir les suites par l'adresse de son valet *l'Olive* qui l'a suivi à Lyon, et qu'elle a toujours reconnu pour un fourbe insigne. Angelique vient ; Lisette lui apprend la resolution de sa Mere, Angelique en est mortellement affligée, tant par rapport au Mari qu'on lui destine, que par la cruelle nécessité où elle se voit reduite par-là, de renoncer à son Amant. *Eraste* qui survient, et à qui on fait part du malheur dont Cleante son ami est menacé pendant son absence, en est frappé, et ne sçait comment détourner un coup si terrible. Lisette, après avoir rêvé quelque temps, lui dit que le sort de son ami est entre ses mains, et qu'il ne dépend que de lui

I. Vol.

de

de rompre le Mariage arrêté. Araminte , lui dit-elle , ne donne Angelique à Damis , que parce qu'il est riche ; vous ne l'êtes pas moins que lui ; et vous serez préféré pourvu que vous demandiez vous même Angelique pour vous ; mais tu sçais , lui repond Eraste , que j'aime Lucile ; comment épouserai je Angelique , plein d'un autre amour ? Lisette leve facilement cette difficulté , en lui faisant entendre qu'il ne s'agit que de feindre jusqu'au retour de Cleante qui doit arriver de Lyon dans le même jour , et avec qui on pourra prendre de nouvelles mesures par quelque heureux stratagême que l'Olive pourra inventer en faveur de son Maître.

Eraste se rend à ces dernieres raisons ; et voyant aprocher Araminte , il se jette aux piéds d'Angelique en Amant désespéré ; Araminte qui ne s'étoit jamais aperçûë qu'Eraste eût de l'amour pour sa Fille , paroît très surprise de le trouver aux piéds d'Angelique ; Eraste continuant à feindre , s'adresse à elle-même pour la prier de ne lui pas donner la mort en donnant sa Fille à Damis ; il ajoute qu'il a le bonheur de n'être pas indifférent à Angelique ; et qu'elle va sacrifier deux victimes à la fois , si elle acheve le fatal mariage qu'elle a resolu ; depuis le

I. Vol.

commence-

commencement de cette Scène jusqu'à cet endroit, Lucile, Amante d'Eraste, a été présente, et a tout vû du fond du Theatre; elle en a conçu une jalousie, dont elle n'est plus maîtresse; elle s'avance brusquement; elle accable Eraste de reproches, et fait entendre à Araminte que cet infidele a des engagemens avec elle; Eraste ne sçait comment se justifier avec Lucile; Lisette a beau faire des signes à cette jalbuse, elle ne veut rien entendre, et ce qu'elle a vû de ses propres yeux l'emporte sur tout ce qu'on veut lui dire par des gestes, auxquels elle ne daigne pas faire la moindre attention; Araminte qui paroissoit déjà être favorable à Eraste, cesse de vouloir donner sa Fille à un homme qui a des engagemens avec une autre Amante; elle se retire dans le dessein de conclure l'Hymen déjà resolu avec Damis. Eraste veut se justifier envers Lucile; mais elle ne veut pas l'écouter et se retire. Eraste veut courir après elle, lorsque l'Olive se présente à ses yeux, et lui annonce l'arrivée de Cleante son Maître.

Eraste troublé de son dernier incident, et pressé de détromper Lucile, parle à l'Olive d'une manière si confuse qu'il n'y comprend rien; Eraste s'étant retiré, l'O-

A. Vol.

live.

live , quoi qu'il ne soit précisément instruit de rien , ne laisse pas de démeler qu'il est arrivé quelque chose d'affligeant pour Cleante son Maître ; en attendant que cette aventure soit tirée au clair , il prend le parti de se nantir, s'il est possible, d'une Lettre de Change de vingt mille livres dont son Maître est porteur , afin de s'en servir en cas de besoin : ce que nous venons de dire fait à peu près la matiere du premier Acte.

L'Olive qui dans l'Entracte a été instruit de l'Hymen arrêté entre Damis et Araminte , en attendant que son Maître arrive , met en jeu le stratagême dont on vient de parler ; il fait entendre à Damis que la Lettre de change qu'il attend de Lyon a été arrêtée par des obstacles survenus , et donne une si grande frayeur au vieux Avare , qu'il se détermine à partir sur le champ pour Lyon ; l'Olive n'en demande pas davantage , puisque par cet artifice il fait différer le Mariage concerté , jusqu'après le retour de Lyon. Damis se retire pour aller donner ordre à son départ , et pour prévenir Araminte sur ce qui l'oblige à retarder son Mariage de quelques jours.

Cleante arrive sans avoir encore vu personne. L'Olive lui apprend que son

A. P. et

Pere

Pere va épouser Angelique ; il se détermine à empêcher ce fatal Mariage ; l'Olive lui dit ce qu'il a déjà imaginé pour le différer ; mais il oublie de lui parler de la Lettre de change, qu'il faut garder pour le besoin qu'on en peut avoir. La jalouse Lucile qui survient , rompt toutes ces mesures ; elle apprend à Cleante qu'Angelique lui fait une infidélité , qu'elle est tendrement aimée d'Eraste ; Cleante a de la peine à croire qu'Eraste son meilleur ami, le trahisse ; mais Lucile lui disant qu'elle a surpris cet infidele aux pieds d'Angelique ; il devient jaloux à son tour, et pour se venger d'Angelique et d'Eraste, il veut presser son Pere sur l'Hymen qu'il a conclu avec Araminte ; Lucile n'oublie rien pour l'affermir dans cette resolution ; elle se retire.

Damis arrive ; Cleante lui remet entre les mains la Lettre de change en question ; et dans le désir qu'il a de se venger en même temps d'un Ami et d'une Amante infideles , il prie son Pere de vouloir bien faire un double Hymen, en l'unissant avec Lucile dont il se feint amoureux ; Damis lui promet d'en parler au Pere de Lucile, avec lequel il est uni d'une étroite amitié.

Araminte vient avec Angelique sa Fille ; Damis lui dit que le voyage de Lyon ,

I. Vch.

qui

qui retardoit son bonheur , n'ayant plus lieu , elle ne doit pas differer de l'unir à sa chere Angelique ; cette derniere est très surprise que Cleante , loin de s'opposer à ce mariage , prie son Pere de n'y pas apporter le moindre délai ; piquée jusqu'au vif d'un changement si prompt , elle dit à sa Mere qu'elle est disposée à lui obeir , et se retire. Damis et Araminte s'étant retirés à leur tour ; Cleante se felicite par avance de sa prochaine vengeance ; l'Olive qui lui vient rendre compte du depart de Damis ; qu'il croit assuré , est très étonné d'entendre dire à Cleante que son Pere ne partira point , et qu'il vient de lui remettre sa Lettre de change qui étoit le seul motif du voyage ; l'Olive est encore plus surpris du consentement que Cleante donne au mariage de Damis avec Angelique.

Eraste revient ; Cleante éclate en reproches , qu'Eraste fait bientôt cesser , en lui aprenant qu'il a feint d'aimer Angelique , pour la conserver à son ami ; il y a plusieurs Scenes que nous ometons ici , pour abreger cet Extrait.

Cleante instruit par son ami , se repent de la nécessité où il vient de réduire sa chere Angelique ; l'Olive se charge du remede ; voici comme il s'y prend :

I. Vol.

Damis

Damis a beau se tenir en garde contre lui, depuis le dernier mensonge qu'il lui a fait au sujet de la Lettre de change; l'Olive trouve le secret de se justifier en lui faisant entendre que ce n'a été que parce qu'il s'est trouvé dans la nécessité indispensable de se tromper. Pour éclaircir ce paradoxe, il lui dit en confidence qu'Angelique aime Eraste; d'où il tire la consequence de la nécessité du mensonge, attendu que le mariage ne pouvant qu'être trop fatal à son cher Maître, il a cru qu'il falloit au moins le differer en le faisant partir pour Lyon, par un mensonge également adroit et utile; Damis paroît d'abord ébranlé de la confidence que ce Maître fourbe lui fait; mais l'Olive voyant que la défiance va prendre le dessus, lui promet de le convaincre par lui même de ce qu'il lui avance. Il lui tient parole; le faisant cacher pour entendre une conversation qu'Angelique a avec Lisette; comme il les a prevenuës; elles jouent leur rôle à merveille. Angelique dans cette Scene aprêtée, se promet de faire payer bien cherement à Damis la violence qu'il va lui faire, soit du côté de la jalousie, soit du côté de l'avarice, deux passions ordinaires aux vieillards. Après qu'Angelique et Lisette se sont retirées, Damis remercie l'O-

A Vol.
live

Nive du soin qu'il a pris de son honneur et de sa bourse ; il n'y a plus qu'un dedit que Damis a fait qui l'embarrasse ; mais l'Olive lui promet d'y pourvoir.

Revenons à la jalousie de Lucile ; on n'a pas trouvé de vrai-semblance à la faire durer si long temps , tandis qu'un simple éclaircissement pouvoit la faire cesser ; Eraste a pris le parti dans le troisième Acte de la faire demander à son Pere ; la jalouse Lucile ne s'imagine pas que ce soit Eraste lui-même qui l'ait fait demander ; on a pris soin de lui cacher le nom de son futur Epoux ; elle a consenti à l'accepter pour se venger de la prétendue infidélité de son Amant ; elle en triomphe à ses yeux ; mais Eraste lui aprenant enfin que c'est lui-même qui l'a fait demander à son Pere , elle se rend à la force de la vérité , et consent à l'accepter pour Epoux.

Il ne reste plus qu'à sauver le dedit ; cela n'est pas bien difficile ; Araminte instruite de l'amour reciproque de Cleante et d'Angelique , et préférant le Fils au Pere , consent à le rendre à Damis : le dedit est rendu reciproquement ; mais Damis en rendant le papier en question , laisse tomber par mégarde la Lettre de change dont on a parlé dès le premier

I. Vol.

Acte ;

2704 MERCURE DE FRANCE
Acte ; l'Olive la ramasse ; elle passe de main en main et ne doit être restituée à Damis, qu'à la charge d'approuver le mariage de son Fils avec Angelique ; il y consent pour ravoir sa Lettre de change. La Pièce finit par le double mariage de nos Amans jaloux. On voit bien par les incidens dont cette Pièce est remplie, que cette intrigue pouroit fort bien comporter cinq Actes, et qu'on n'a pû la réduire à trois, sans en gâter les Scènes, en leur ôtant la juste étendue qu'on auroit pû leur donner pour les rendre plus intéressantes.

EXTRAIT de l'Opéra de Scanderberg.

Cette Tragédie est une des premières que feu M. de la Motte ait composées pour l'Académie Royale de Musique. La dépense que cet Opéra exigeoit en a fait différer les Representations pendant un long-temps ; Mrs Rebel et Francœur, furent choisis par l'Auteur pour la mettre en Musique ; M. de la Motte nous ayant été enlevé avant qu'il en eut fait le Prologue et reformé le dernier Acte dont il n'étoit pas content, M. de la Serre, connu par divers Poèmes Dramatiques, fut chargé d'y suplérer ; le Prologue et le dernier Acte sont de lui.

Le Vol.

Le

DECEMBRE. 1735. 2705

Le Théâtre représente au Prologue un Bois consacré aux Muses. La Muse de la Tragédie , et celle de la Musique , avec leur suite ouvrent la Scène. Melpomene dit à Polimnie.

De l'Antiquité mémorable ;

J'ai chanté les Heros fameux ;

Un temps moins reculé m'offre un sujet heureux ;

Qui , par vos soins touchans peut devenir aimable.

Polimnie répond ainsi à Melpomene.

Vous reglez tous mes mouvemens ;

Vous m'inspirez le tendre et le terrible ;

Je ne sçaurois être sensible ,

Qu'en imitant vos sentimens.

Un bruit souterrain annonce la Magie personifiée ; elle offre aux deux Muses , ce qui est de sa competence ; Melpomene lui fait entendre que dans le sujet qu'elle a choisi , elle n'a pas besoin de son secours ; la *Magie* piquée de ce refus , fait un grand étalage des productions de son Art, et s'exprime ainsi :

J'obscurcis le Soleil ; je fais trembler la Terre ;

Je déchaîne les vents ; je souleve les Mers ;

J'emprunte du Ciel le Tonnerre ,

Pour effrayer , pour punir l'Univers.

I. Vol.

J'évoque

J'évoque du fond des Enfers

Les ombres pâles et plaintives ;

Pour leur faire quitter les tenebreuses rives ,

Je force leurs prisons , et je brise leurs fers.

J'imité de l'Amour le séduisant langage ;

De ce Tyran des cœurs j'égalé le pouvoir ;

Et je fais , comme lui , succéder à l'espoir

Les regrets , les pleurs , et la rage.

Melpomene et Polimnie invoquent l'Amour dont ils ne peuvent se passer ; l'Amour vient les seconder et s'exprime ainsi :

Muses , je m'interresse au succès de vos jeux.

Chantez les douceurs que j'inspire ;

C'est préparer les cœurs à ressentir mes feux ;

C'est leur apprendre à devenir heureux ;

C'est les soumettre à mon empire.

Les Plaisirs , les Jeux , et les Graces ;
que l'Amour appelle , forment la fête
de ce brillant Prologue ; Melpomene ,
s'adressant à l'Amour , annonce le sujet
qu'elle va traiter par ces Vers qui terminent le Prologue.

Retraçons les premiers ans

De ce Heros celebre dans l'Histoire ;

Qui fut depuis la terreur des Sultans ;

Il te consacra les momens

L. Vol.

Qu'un

Qu'un esclavage obscur déroboit à la gloire.
 Qu'importe que le sort ait trahi ses desirs ?
 Tu regnes par les pleurs, comme par les plaisirs.

Au premier Acte le Théâtre représente
une partie des Jardins du Serrail avec une
Grotte. Scanderberg, Prince d'Albanie, ou-
 vre la Scene avec *Osman*, Bostangi Bach.
 Ce dernier lui fait esperer de le tirer d'es-
 clavage à la faveur d'une fête nocturne
 qu'on doit celebrer ce jour même, en
 mémoire de la nuit où la loi des Musul-
 mans, selon leur tradition, descendit des
 Cieux. Dans cette premiere Scene, Scan-
 derberg expose son amour pour *Servilie*,
 Princesse de Servie, dont le Sultan Ama-
 rat combat actuellement le Pere. On
 prend soin aussi d'y instruire les Specta-
 teurs de l'amour de *Roxane*, Sultane fa-
 vorite, pour Scanderberg. Osman se re-
 tire ; Scanderberg chante les beautés du
 Serrail par ce beau Monologue, qui fait
 un extrême plaisir.

Que ce jour est charmant ! et que ces lieux sont
 beaux !

L'esperoir qui m'a flaté les embellit encore,

Le chant des amoureux oyseaux,

La fraicheur des Zephirs, les fleurs qu'ils font
 éclore,

L. Vol.

L.

Le murmure flatteur de ces riantes Eaux ,

Tout semble ici rendre hommage à l'Aurore.

Que ce jour est charmant , &c.

Tout le monde a senti que ce Monologue , tout ravissant qu'il est , étoit déplacé , et que Scanderberg devoit s'occuper du seul plaisir de sortir d'esclavage ; l'Auteur l'a bien senti lui-même , et pour en faire passer l'irregularité , il a mis son Heros dans une situation plus heureuse et plus tranquille, par ces quatre Vers qui précèdent le Monologue.

Ah ! je jouis déjà de ces heureux instans ,

Dont le fidele Osman vient de flater mon ame,

Qu'avec plaisir je les attends !

Le calme renaît dans mon ame.

Roxane vient , elle parle de son amour à Scanderberg ; elle commence par étaler tout ce qu'elle a fait pour conserver des jours que l'Amour lui a rendus si chers. Scanderberg cache son indifférence avec autant d'adresse qu'il lui est possible ; il lui représente ce qu'elle doit à sa gloire , étant choisie par Amurat préféablement à toutes ses Rivalles ; il ajoute que par ce fatal amour elle s'expose à toute la colère du Sultan. *Roxane* lui répond tendrement :

Ingrat

DECEMBRE. 1735. 2709

Ingrat, sois plus sensible, et tremble moins
pour moi.

Que ton Rival instruit du transport qui me
guide,

Revienne ici venger sa foy,

Qu'il plonge dans mon sein perfide

Le fer qu'il a levé sur toi;

Sous le glaive mortel tu me verrois contente ;

Si de mon cœur mourant le tien étoit le prix.

Non, cruel ; ce n'est pas la mort qui m'épou-
vante ;

Et je ne crains que tes mépris.

La troupe des Sultanes du Serrail s'as-
semble ; Scanderberg veut se retirer ;
Roxane le retient, en lui disant :

Voyez nos Jeux ; tout ici vous dispense

Des dures loix de cette Cour ;

La faveur d'Amurat, mon pouvoir, son ab-
sence ;

Prince, puissent nos Jeux vous rendre tout l'a-
mour

Que m'inspire votre presence.

Les Sultanes forment la Fête de ce
premier Acte ; *Osman* vient annoncer à
Roxane la victoire et le retour d'Amurat.
Scanderberg tremble pour le sort du Pere
de sa Princesse, et Roxane fait connoître

I. Vol.

H. par

2710 MERCURE DE FRANCE
par un à *parie*, qu'elle n'oubliera rien
pour prévenir la vengeance qu'Amurat
pourroit prendre de son infidélité.

Le Théâtre représente au deuxième Acte
*une Cour extérieure du Serrail, ornée pour re-
cevoir le Sultan.* Scanderberg commence ce
second Acte ; il fait connoître que le Sul-
tan lui a fait ordonner de l'attendre en ces
lieux. Servilie vient ; ces deux Amans
sont agréablement surpris de se revoir ;
la tristesse succede bientôt à ces premiers
transports de joye ; ils se font pourtant
des sermens de s'aimer toujours malgré
le malheur qui les menace ; Scanderberg
rassure Servilie , en lui aprenant qu'Os-
man lui a promis une prompte liberté ; il
la prie de dissimuler aux yeux du Sultan
dont elle est aimée ; Servilie lui répond :

Qu'il m'en coûtera cher ! mais il faut me con-
traindre.

Ménagez bien tous les instans ;

Si j'aime assez pour vouloir feindre ;

Je sens que j'aime trop pour le pouvoir long-
temps.

Amurat arrive ; il se fait un mérite au-
près de la Princesse de Servie d'avoir or-
donné qu'un Prince à qui le sang la lie ,
fut le premier objet qui s'offriroit à ses
regards. Il lui parle de son amour en
ces termes :

Que

Que me sert ce tribut que l'Europe et l'Asie
Offrent sans cesse à mes plaisirs ?

Des plus rares Beautés cette troupe choisie ,
Dont l'orgueil se nourrit de mes moindres désirs,
Ne mérite plus mes soupirs ,
Ni l'honneur de ma jalousie ;
Je ne veux plus aimer, ni voir que Servilie.

Cette Princesse fait entendre au Sultan , que l'hymen dont il veut l'honorer , est plutôt l'ordre d'un Maître que le tendre désir d'un Amant , elle le prie de ménager le noble orgueil que sa naissance lui doit inspirer , et de donner le temps à la reconnoissance de faire naître un juste retour dans son cœur ; Amurat consent à diférer l'hymen , &c.

Les Officiers de la Porte , le Peuple et les Grecques de la suite de Servilie viennent célébrer la gloire d'Amurat et chanter son amour ; une Grecque de la suite , alternativement avec ses Compagnes , chante ce qui suit , en s'adressant au Sultan et à Servilie.

Après tant d'allarmes
Succede un beau jour ;
Tout vous rend les armes ;
Cédez à l'Amour.

Recevez l'Empire

I. Vol.

H ij

Des

5712 MERCURE DE FRANCE

Des mains du vainqueur ;
Le vainqueur soupire ;
Recevez son cœur ;
Tout conspire
A combler votre bonheur,
Après tant d'allarmes , &c.

Cette Fête finit l'Acte second.

La Décoration du troisième Acte représente *une Cour intérieure du Serrail*. Roxane fait connoître qu'elle a tout disposé pour faire périr Amurat , &c. Scanderberg apprend avec horreur le complot dont Roxane lui fait part ; il se contente d'abord de représenter à cette Sultane favorite les obligations qu'elle a à ce même Sultan qu'elle veut faire assassiner, & ne pouvant rien gagner du côté de la connoissance , il tâche de l'effrayer par le péril. Roxane lui répond fierement ;

La frayeur d'une mort cruelle
N'arrête point ici les grands projets ;
A force de la voir de près ,
Nous perdons notre horreur pour elle.

Scanderberg ne pouvant rien avancer par cette double remontrance , lui déclare enfin hautement qu'il ne trahira point le Sultan ; voici comment il s'exprime :

M.

Ma haine est genereuse et ne sçait point trahir.

Il commande aux sujets dont je suis né le Maître;

J'ai vû dans son Palais mes Freres égorgés ;

Mais s'il faut les venger en traître ,

Ils ne seront jamais vengés.

Cette Scene , qui est sans contredit , la plus belle de la Piece , et celle qui fait le plus de plaisir , finit par un *Duo* entre Scanderberg et Roxane , qui ne laisse rien à désirer ni du côté de la composition , ni du côté de l'exécution. Roxane se retire désespérée ; Scanderberg demeure ferme dans la noble résolution qu'il a prise de défendre le Sultan ; l'amour se joint à la gloire , puisque si le Sultan perit , Roxane ne manquera pas de livrer Servilie à la fureur du Muphti et des Janissaires , que l'hymen du Sultan a irrités.

Le Visir à la tête des Janissaires , entre dans le Serrail ; Scanderberg à la tête des Officiers du Serrail, combat pour Amurat , et oblige le Visir à prendre la fuite ; tandis que ce jeune Héros le poursuit et va achever d'en triompher , une troupe de Janissaires veut briser les portes du Palais ; le Sultan en sort , et les désarme par sa seule présence ; ce coup de Théâtre a été justement aplaudi et

I. Vol.

H iij. admiré.

2714 **MERCURE DE FRANCE**
admiré. Le Sultan pardonne aux Rebel-
les qui implorent sa clémence ; il leur
demande la tête du Visir ; Scanderberg
vient lui annoncer que ce Chef des Re-
belles, n'est plus , et qu'il a expiré sous
ses coups. Le Sultan pénétré d'une juste
reconnoissance , lui donne pour récom-
pense le Rang du Rebelle et se retire.
Les Janissaires reconnoissent Scander-
berg pour Visir , et celebrent à ce sujet
la Fête qui termine cet Acte.

Le Théâtre représente au quatrième
Acte une *partie des Jardins du Serrail*,
terminée par un Canal. Servilie se plaint
de la cruelle feinte qu'elle s'est imposée ;
elle fait connoître que le Sultan va bien-
tôt la déclarer Sultane aux yeux de tous
les divers Peuples qui sont soumis à son
pouvoir. Scanderberg vient ; il la conjure
au nom de son amour de continuer à
attendre jusqu'à l'heureux moment où le
fidelle Osman exécutera la promesse qu'il
lui a faite de les faire sortir tous deux
de leur prison ; cette Scene n'est que
trop tendre de part et d'autre , puisqu'ils
ont le malheur d'être entendus de Ro-
xane. Cette Sultane éclate en reproches
et en menaces ; plus Scanderberg et Ser-
ville veulent l'attendrir l'un pour l'autre,
plus elle s'irrite ; elle se retire enfin dans le
I. Vol. dessein

DECEMBRE. 1735. 2713
dessein de tout découvrir au Sultan. Scanderberg rassure Servilie autant qu'il lui est possible ; Amurat vient et annonce la Fête qu'il a ordonnée pour l'objet de son amour ; elle est composée d'Esclaves de différentes Nations. Les Danses en sont très-brillantes et très-variées ; une Esclave Asiatique chante alternativement avec le Chœur :

Ici , la Beauté ,
Esclave et sans armes
Dompte la fierté ;
Ici , la Beauté
Venge par ses charmes
Sa captivité.
Ici , quelquefois
Le pouvoir suprême
Cede à d'autres loix ;
Ici , quelquefois ,
De nos Maîtres même ,
Nos yeux sont les Rois.

Roxane vient troubler la Fête ; elle ré-
vele au Sultan les secretes amours de
Scanderberg et de Servilie ; le silence des
accusés dépose contre eux. Le Sultan or-
donne qu'on charge Scanderberg de fers,
et qu'on prepare tout pour sa mort ; Ser-
vilie demande au Sultan, si c'est ainsi qu'il

I. Vol.

H iij

recompense

recompense un Heros qui vient de lui sauver l'Empire et la vie ; Amurat irrité lui dit de trembler pour elle-même , et ordonne à tout le monde de sortir. Après avoir long-temps flôté entre le service et l'outrage , il se détermine à rendre Servilie arbitre du sort de Scanderberg ; l'Acte finit par ces derniers Vers qui s'adressent à Servilie , quoiqu'absente.

Ah ! profite du moins d'un reste de foiblesse ,
 Dont ma fierté s'indigne malgré moi ;
 Accepte dans ce jour et mon Thrône et ma foy ;
 Ou, si ton cœur dédaigne un si flatteur hommage,
 Je ne me connois plus ; je me livre à la rage.

Cette fin d'Acte est de M. de la Serre ; et convient au nouveau plan du cinquième.

La magnifique Décoration du cinquième Acte représente *la grande Mosquée d'Andrinople.*

Les Peuples celebrent l'heureuse Nuit, où ils croient que la loy qu'ils professent descendit du Ciel , &c. Amurat leur annonce une paix durable dont son Hymen avec Servilie doit être le nœud ; il apprend aux Spectateurs que Roxane s'est punie elle-même de tous ses crimes ; il ordonne qu'on aille briser les fers de Scanderberg. Servilie arrive ; le Sultan excite ses sujets

I. Vol.

à

à lui marquer leur zele , ce qui forme la Fête de ce dernier Acte. La grande Mosquée s'ouvre ; on en voit sortir le Muphti , suivi des Imans. Amurat veut engager le Muphti à l'unir à Servilie ; ce Chef des Ministres de la Loy des Musulmans refuse de se prêter à un ministere que le Ciel désavouë ; il s'exprime ainsi en dialoguant avec le Sultan.

Jusques-là , ta fierté s'oublie !

Un Sultan par l'Hymen ose engager sa foy !
Ce seroit te trahir que de l'unir à toi.

Amurat.

Qu'entend-je ? quelle audace !

Le Muphti.

* Previens la foudre qui menace.

Amurat.

Quoi ? tu m'oses braver ! tout tremble devant moi.

Le Muphti.

L'Univers t'est soumis ; mais tu l'es à la Loy.

Le Sultan s'adresse à Servilie , et lui demande sa main ; Servilie prétexte d'abord son refus de la colere du Ciel ; mais enfin ne pouvant plus résister aux vœux empressés d'Amurat , elle tranche le mot et lui dit :

* On voit briller des Eclairs , et on entend gronder le Tonnerre.

H. v Laissez

Laissez en paix un cœur qui ne peut être à vous.

Le Sultan aprenant par là qu'il n'est pas aimé , et que Servilie l'a trompé , reprend toute sa fureur ; on amène Scanderberg ; Amurat ordonne qu'on lui donne la mort ; ce genereux Prince accuse Servilie de cruauté , parce qu'elle s'oppose à son trépas ; Amurat presse Servilie qui semble balancer , de consentir à son Hymen ; cette Princesse prend enfin sa dernière resolution , et dit au Sultan , en se perçant le sein :

Je ne balance plus ; je meurs.

Scanderberg veut se donner la mort ; Amurat lui retient le bras , et finit la Tragédie par ces Vers qu'il adresse à ce Prince :

Loin de moi , va pleurer notre commun malheur ;

Que , s'il se peut , la gloire le repare.

La longueur de cet Extrait nous empêche de parler ici de la Mosquée dont les yeux sont frappés d'admiration. Elle est du Chevalier Servandoni.

Le premier Decembre la même Académie donna à la suite des *Fêtes de Thalie* , la petite Pièce de la *Provençale* , ajoutée
I. Vol. au

DECEMBRE. 1735. 2719
au même Ballet en Septembre 1722. et
qui fait encore aujourd'hui le même plaisir
qu'elle a fait dans sa nouveauté ; les Di-
vertissemens sont executés d'une manière
très-brillante , la Dlle Mariette et le
sieur Malter y dansent un Tambourin
avec des applaudissemens très bien me-
rités.

Les Comédiens François ont remis au
Théâtre depuis peu la Comédie du *Pre-
jugé à la mode*, de M. de la Chaussée , qui
fait toujours un extrême plaisir. Le Pu-
blic l'applaudit avec autant d'ardeur que
dans sa nouveauté. Nous avons en ce
temps-là suffisamment parlé de cet Ou-
vrage.

Les mêmes Comédiens donnerent le
Lundi 18. de ce mois , la Tragédie nou-
velle d'*Ariaxerxes* , qui n'a point eu d'au-
tre Réprésentation.

Le 5. Decembre , les Comédiens Ita-
liens donnerent la première Réprésenta-
tion d'une Pièce nouvelle en Vers et en
trois Actes, de M. de Boissi , avec un Di-
vertissement de chants et de danses ; elle
a pour titre les *Amours Anonimes* ; on en
parlera plus au long. Elle a été reçûe favo-
rablement du Public.

I. Vol.

H vj Le

Le 20. les mêmes Comédiens donnerent aussi la première Représentation d'une autre Pièce nouvelle en Vers libres et en un Acte, de la composition de M. de la Noüe ; c'est son premier Ouvrage pour le Théâtre Italien. Cette Pièce qui a pour titre le *Retour de Mars*, a été généralement applaudie ; on en parlera plus amplement dans le prochain Journal.



NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE ET PERSE.

On apprend de Constantinople qu'Achmet Pacha, ci-devant Gouverneur de Bagdad, qui commandoit l'Armée Ottomane en Perse depuis la mort du Pacha Kuperli, et qui a été déclaré depuis peu Grand Visir, arriva le 13. Octobre au Bourg de Scutaret, situé de l'autre côté du Bosphore, vis à-vis de Constantinople.

Le Grand Seigneur à qui il écrivit sur le champ pour lui demander ses ordres, lui envoya le même jour un Capigi-Bachi pour le féliciter sur son retour, et pour lui dire que sa Hautesse lui donnoit audience le 17.

Le nouveau Grand Visir reçut le lendemain de son arrivée les complimens de la plupart des Ministres étrangers qui sont en cette Cour, et ceux de tous les principaux Officiers de la Porte, et le Kaimacan de cette Ville eut avec lui une

I. Vol.

longue

longue conference, dans laquelle il lui rendit compte de la situation présente des affaires.

Le 17. jour marqué pour l'installation du Grand Visir, toutes les Compagnies des Janissaires, restées à Constantinople pour la garde de S. H. se rangerent en haye dans les rues par lesquelles il devoit passer, et le Chef des Capitigis-Bachis étant allé avec l'Aga des Janissaires, le General des Spahis et le Chiaoux-Pacha, prendre le Grand Visir au Fauxbourg de Galata où il s'étoit rendu le matin, la marche se fit dans l'ordre suivant.

Six Compagnies de Spahis, précédées chacune de leurs Instrumens Militaires, les Domestiques du Grand Visir, ses Pages, et ses Agas suivis de son Kiara; les Bostangis ayant à leur tête le Bostangi-Bachi; les quatre Chambres des Ighloglans ou Pages du Grand Seigneur; plusieurs instrumens militaires; les Chiaoux de S. le Topigi-Bachi à la tête des Officiers de l'Artillerie; les Agas du Grand Seigneur; six Capitigis-Bachis, leur Chef marchant au milieu; les six Visirs du Banc, immédiatement devant le Grand Visir qui avoit à sa droite l'Aga des Janissaires, et à sa gauche le General des Spahis: la marche étoit fermée par le détachement de Cavalerie qui a escorté le Grand Visir jusqu'à Scutaret.

Le Grand Visir fut reçu à la porte du Serrail par le Keislar-Aga qui le conduisit à l'audience du G. S. et Sa Hauteesse, après l'avoir fait revêtir des marques de la Dignité de Grand Visir, lui remit le Secau de l'Empire avec les ceremonies acoutumées.

On a appris par la Russie, que Thamas Koulikan ayant laissé devant Eriyan un Corps consi-

L. Vol.

derable

derable de troupes pour continuer le blocus de cette Place, marchoit vers la Forteresse de Kuro dans le dessein d'en former le Siège.

P O L O G N E.

DAns la Séance tenuë le 5. du mois dernier à Warsovie, par les Seigneurs et les Gentilshommes assemblés, M. Poninski fit de nouveaux efforts pour engager les Deputés à continuer de proceder par acciamation à l'Election d'un Marechal; mais les Oposans déclarerent qu'ils ne consentiroient point qu'on terminât cette Election, avant qu'on leur eut accordé les demandes contenues dans le Mémoire présenté le 2. par M. Kamocki, un des Deputés du Palatinat de Masovie.

La Séance du 7. ne fut pas plus tranquille que les précédentes, et l'on y convint seulement que les Deputés s'assembleroient encore une fois, et que s'ils ne pouvoient parvenir à se réunir, ils se sépareroient.

Le 8. ils tinrent leur 33^e et dernière Séance, et plusieurs Deputés s'étant joints à ceux des Palatinats de Cujavie et de Lenciczi pour traverser l'Election d'un Maréchal, M. Poninski fut obligé de séparer l'Assemblée, sans avoir pu obtenir que les Deputés prissent aucune resolution.

Le plus grand nombre des Seigneurs et des Gentilshommes qui étoient allé à Warsovie, partit sur le champ pour retourner dans les Palatinats dont ils étoient Deputés.

Quelques-uns des Oposans avant leur départ ont laissé au Greffe de Warsovie des protestations contre la resolution que la Czarine et l'Electeur de Saxe paroissent avoir prise de ne pas

I. Vol.

faire

faire sortir du Royaume les troupes Moscovites et Saxones , et leurs Actes de protestation contiennent des plaintes très-vives au sujet des désordres commis par ces troupes dans plusieurs Provinces.

L'Electeur s'étant rendu le 9. avec le Primat et les Ministres à l'Assemblée des Senateurs , M. Poninski , qui y avoit été mandé , ainsi que les Deputés qui sont restés à Warsovie , témoigna par un discours fort éloquent le chagrin que le mauvais succès de l'Assemblée de la Noblesse avoit causé aux Partisans de ce Prince.

Le Vice-Chancelier du Royaume répondit au nom de l'Electeur , que ce Prince étoit sensiblement touché de la mesintelligence qui avoit empêché les Deputés d'élire un Maréchal , et que malgré les sujets qu'il avoit de se plaindre de plusieurs d'entre eux , il étoit toujours disposé à leur marquer par sa conduite , qu'il ne désiroit rien avec plus d'ardeur que le rétablissement de la tranquillité publique.

Ce Prince a été déterminé par les représentations que ses Partisans lui ont faites , à disposer des Charges vacantes , et il a nommé le Palatin de Kiovie Grand General de la Couronne , et M. Branicki petit General ; le Prince Wienowieski , qui étoit Regimentaire de Lithuanie , et le Prince Radzivil , ont été déclarés l'un Grand General , et l'autre petit General de ce Duché : les Charges de Grand Chancelier et de Vice-Chancelier de la Couronne , et celle de Chancelier de Lithuanie , ont été données , les deux premières à l'Evêque de Plocko et à M. Malagoski , et la troisième au Palatin de Trock. L'Electeur n'a pas encore disposé de celles de General de l'Artillerie de la Couronne et de Vice-Chancelier de Lithuanie.

I. Vol.

Les

Les habitans des Forêts voisines de cette Ville ont repris depuis peu les armes ; et comme ils attaquent souvent les troupes Saxones qui sont distribuées dans les Bourgs et les Villages le long de la Vistule , ces troupes travaillent avec toute la diligence possible à couvrir leurs quartiers par des lignes.

Au commencement du mois passé , un soldat qui étoit en faction à la porte de la maison du Prince de Hesse-Hombourg , fut blessé d'un coup de fusil , et on n'a pu encore découvrir l'auteur de cette action.

Les Sénateurs qui sont à Warsovie , tinrent le 16. du mois dernier leur troisième Séance , et le Comte Potocki, Palatin de Kiovie, que l'Electeur de Saxe a nommé Grand General de la Couronne ; le Prince Wienowieski, pourvu par le même Prince, de celle de Grand General du Duché de Lithuanie ; l'Evêque de Plocko, qui exerce à présent les fonctions de Grand Chancelier du Royaume ; le Palatin de Trock, qui remplit la place de Grand Chancelier de Lithuanie, donnerent leurs avis concernant les différentes affaires, sur lesquelles l'Electeur a ordonné aux Sénateurs de délibérer. Ils proposerent ensuite d'accorder aux Seigneurs et aux Gentilshommes qui n'ont pas reconnu l'Electeur de Saxe, un nouveau terme pour se soumettre à ce Prince, et de les menacer de les priver de leurs biens, si avant l'expiration de ce terme ils ne signoient pas l'Acte de Confédération faite en sa faveur.

L'Evêque de Plocko ajouta que le moyen le plus sûr de rétablir la tranquillité en Pologne, étoit d'engager l'Electeur à ne quitter Warsovie que lorsque les affaires de son Electorat exigeroient absolument qu'il se rendît à Dresde, et sur tout de le déterminer

Le Vol

miner

miner à faire sortir ses Troupes du Royaume , aussi-tôt que les circonstances pourroient le permettre.

Plusieurs Sénateurs insisterent sur la nécessité de représenter à la Czarine que les Palatinats où les Troupes Moscovites sont en quartiers , ne sont pas en état de leur fournir la quantité de vivres et de fourages qu'elles exigent des Habitans.

Dans la même Séance on fit la lecture d'un Memoire présenté par les Députés des Etats de Curlande , dans lequel la Noblesse de ce Duché expose le droit qu'elle a d'élire un Souverain, si le Duc de Curlande meurt sans héritiers. Il fut résolu qu'on assureroit les Députés de la Noblesse de ce Duché , qu'on n'étoit point dans l'intention de donner aucune atteinte à ses Privilèges, et que ses prétentions seroient examinées dans la premiere Assemblée Generale de la Noblesse du Royaume.

Le 17. Novembre , les Sénateurs s'étant assemblés pour la quatrième fois , M. Poninski en qualité de Maréchal de la Confédération faite en faveur de l'Electeur de Saxe , prononça un Discours , dans lequel , après avoir résumé les differens avis des Sénateurs , il représenta qu'il étoit à propos d'ôter toute esperance d'Amnistie à ceux qui comptant sur une nouvelle prolongation du terme qu'on accorderoit aux Ennemis de l'Electeur , pour le reconnoître , differeroient de se soumettre.

M. Kolackowski, Maréchal des Palatinats Confédérés de la Grande Pologne, et le Prince Radziwil, Grand- Ecuyer du Duché de Lithuanie, approuverent la proposition de M. Poninski , et ajoûterent que si avant la séparation de la premiere

L. Vol.

Assemblée

Assemblée Générale de la Noblesse , qui seroit convoquée , les Seigneurs et les Gentilshommes Confédérés à Niska , persistoient dans le refus de reconnoître l'Electeur , on devoit agir dans cette circonstance de la même manière qu'on avoit fait en 1672. après la Confédération de Golemsko.

Les Deputés des Palatinats qui sont restés à Warsovie , furent mandés à l'Assemblée des Sénateurs dans la Séance qui se tint le 18. et leurs sentimens se trouverent conformes à ceux des Sénateurs qui avoient parlé dans les Séances précédentes. La plupart renouvelerent leurs instances au sujet de la sortie des Troupes Etrangères , et dirent que s'il étoit nécessaire , on pourroit augmenter les Troupes de la Couronne et les mettre sur le même pied qu'elles avoient été sous le Regne du Roy Jean Sobieski.

Les avis de Dantzick , portent que l'Electeur de Saxe avoit offert aux Magistrats de rendre le Fort de Wechselmunde , si les Habitans de Dantzick consentoient à lui payer 30000. écus , mais que ces derniers ne paroissent pas disposés à lui accorder cette somme.

ITALIE.

ON apprend de Genes , que M. Pinelli , que le Sénat , par une délibération du 28. du mois d'Octobre dernier , a résolu de faire revenir de l'Île de Corse , a obtenu la permission d'y exercer jusqu'au 15. de ce mois les fonctions de Commissaire de la République , et que le départ de Mrs Laurent Imperiali et Paul-Baptiste Rivarola , qui doivent le remplacer , a été différé jusqu'à son retour.

I. Vol.

On

On assure qu'un des principaux Chefs des Re-
belles a envoyé un homme de confiance à ces
deux Sénateurs pour offrir de se soumettre,
moyennant certaines conditions, et que le Sénat
a promis de les lui accorder.

Le bruit court aussi qu'un autre Chef des Re-
belles, mécontent de ce qu'ils lui ont refusé un
Employ qu'il prétendoit lui être dû, est disposé
à abandonner leur parti.

On apprend de Florence, que le Duc de Mon-
temar y étant arrivé le premier de ce mois, il
 tint Conseil peu de temps après avec les princi-
paux Officiers des Troupes Espagnoles qui sont
sous ses ordres, et que le lendemain ce General
qui est convenu d'une suspension d'armes entre
les Troupes de l'Empereur et celles de S. M. G.
 donna les ordres nécessaires pour faire séparer
les Troupes et les envoyer dans les differens
quartiers qui leur ont été assignés.

Les Commissaires nommés par le Maréchal
de Noailles et ceux qui l'ont été par le Comte
de Kevenhuller, s'étant assemblés à Verone,
ont signé le 3. de ce mois tout ce qui pouvoit
avoir raport à la cessation d'hostilités entre les
Troupes des Alliés et celles de l'Empereur.

Le 6. les Troupes du Roy se mirent en mar-
che pour se rendre dans les quartiers qu'elles
doivent occuper pendant l'hyver, et le même
jour le Maréchal de Noailles partit de Bozolo
pour aller faire une tournée dans le Modenois.
Il s'est rendu depuis à Bologne, où il est resté
depuis le 12. jusqu'au 16. qu'il en est parti
pour Florence.

ESPAGNE.

ON écrit de Madrid, que le 3. de ce mois, l'Infant Don Louis reçut l'habit de l'Ordre de S. Jacques, et qu'il fut armé Chevalier par l'Infant Don Philippe, Commandeur dans le même Ordre. Le Duc de Medina-Cœli, Grand-Ecuyer de la Reine, et Don Joseph Patinho, Conseiller du Conseil du Roy et Secrétaire *del Despacho Universal*, mirent les Eperons à ce Prince, qui eut pour Parein le Marquis de Santa-Cruz, Majordome Major de la Reine.

Après la Cereemonie, l'Infant Don Louis baisa la main à Leurs Majestés, qui y avoient assisté, ainsi que toute la Famille Royale.

On apprend de Cadix, qu'un Bâtiment d'Amsterdam, qui alloit à Venise, ayant été attaqué dernièrement dans le Détroit de Gibraltar, par un Corsaire de Salé, le Capitaine nommé Pierre Pylt, soutint le combat pendant deux heures, quoiqu'il n'eût sur son bord que sept hommes et quatre Pieces de Canon, et que lorsqu'il jugea qu'il ne pouvoit faire une plus longue résistance, il se retira avec son Equipage dans sa Chaloupe, sur laquelle après avoir erré pendant trois jours il arriva heureusement à Cadix, sans avoir perdu un seul homme.

GRANDE-BRETAGNE.

ON a appris de Londres, que le 17. du mois dernier, le Prince héréditaire de Modène fut reçu dans la Société Royale. Le 23. ce Prince alla voir le Château d'Hamptoncourt et celui de Richmond, et le 25. il se rendit à celui de
à Vol. Windsor

DECEMBRE. 1735. 2729

Windsor, où le Duc de Saint Albans, qui en est Gouverneur, lui donna une Fête, à laquelle plusieurs Personnes de distinction avoient été invitées. Le lendemain ce Prince prit congé de Leurs Majestés et de la Famille Royale, et le vingt-six à sept heures du matin il partit pour Douvres.

Le 8. de ce mois, le Roy alla au Théâtre du Marché au Foën avec la Reine, le Prince de Galles, le Duc de Cumberland et les Princesses, pour y voir la premiere Représentation d'un nouvel Opera intitulé *Adrien*.

BOUQUET.

*A la Mere d'une aimable Famille, pour
le jour de sainte Catherine, sa Fête.*

Dans ce beau jour de votre Fête,
En vain voudrois-je, Iris, vous présenter des
fleurs ;

Déjà de l'hyver qui s'apprête
La Terre en deuil éprouve les rigueurs ;
Les Zéphirs exilés de nos tristes Contrées,
Laissent nos Plaines désolées,
Et Flore en proie aux Aquilons,
Ne brille plus dans nos Valons ;
On ne voit plus de ses présens éclore ;
Et les fertiles pleurs de l'éclatante Aurore
Ont fait place aux glaçons.

Mais ces maux doivent-ils me causer des alarmes ?
I. Vol.

Non

2730 MERCURE DE FRANCE

Non , Flore n'a pour vous que d'inutiles charmes
Et plus heureuse qu'elle en vos productions,
De riches fleurs chés vous en tout temps sont
écloses ;
Vous avez donné l'être à des Lys , à des Rosés,
Dont l'éclat ne craint point le revers des
Saisons.

Devant ces objets adorables

On voit pâlir toutes les autres fleurs ;
Pour les yeux seulement celles cy sont aimables,
Par les yeux , celles-là penetrent dans les cœurs
Recevez donc, Iris, mon zele et mon hommage,
Que puis-je vous offrir de mieux ?
Ah ! si j'obtiens votre suffrage ,
Je suis assés heureux.

J. TAUNAY.

*****:*****:*****

F R A N C E.

Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.

LE 4. de ce mois second Dimanche de
l'Avent , le Roy accompagné du
Duc d'Orleans et du Comte d'Eu , assiste
dans la Chapelle du Château de Versail-
les à la Prédication de l'Abbé Hardouin.

Le 8. Fête de la Conception de la sainte

I. Vol.

Vierge

Vierge , le Roy et la Reine entendirent dans la même Chapelle la Messe chantée par la Musique. L'après midy , le Roy entendit le Sermon du même Prédicateur , et S. M. assista aux Vêpres.

Le même jour la Reine communia par les mains du Cardinal de Fleury, son Grand-Aumônier.

Le 11. troisième Dimanche de l'Avent, le Roy et la Reine entendirent dans la Chapelle du Château , la Messe chantée par la Musique. L'après midy S. M. accompagnée du Prince de Dombes et du Comte d'Eu , assista à la Prédication de l'Abbé Hardouin.

Le Maréchal de Coigny arriva à la Cour le 15. de ce mois. Pendant le séjour qu'il a fait à Trèves depuis la cessation des hostilités , il a donné tous les ordres nécessaires pour l'établissement des quartiers qui doivent être occupés par les Troupes de S. M.

Le Roy a nommé Précepteur de Monseigneur le Dauphin , l'Evêque de Mirepoix.

L'Abbé de S. Cyr , Grand Vicaire de l'Archevêque de Tours , a été nommé par le Roy Sous-Précepteur de Monseigneur

I. Vol.

gneur

2732 MERCURE DE FRANCE
gneur le Dauphin, et l'Abbé de Ma-
beuf, Grand-Vicaire de l'Archevêque de
Roüen, Lecteur.

Le 28. de ce mois, le Roy tint sur les
Fonts de Baptême avec la Duchesse de
Bourbon Douairiere, le Fils de M. Zeno,
Ambassadeur de la République de Ve-
nise, et S. M. le nomma Louis. La Ce-
remonie fut faite dans la Chapelle du
Château de Versailles par le Cardinal
de Rohan, Grand-Aumônier de France,

Le 3. Décembre les Comédiens Ita-
liens représenterent à la Cour le *Jeu de
l'Amour et du Hazard*, et la petite Piece
des *Adieux de Mars*.

Le 10. *Arlequin Sauvage et Arlequin
Poli par l'Amour*.

Le 8. Décembre, Fête de la Vierge,
on executa au Concert Spirituel des Tuil-
leries, une suite de Simphonies de M.
Mouret, qui furent suivies d'un très-
beau Motet, *Levavi oculos*, &c. de M.
Grenet. Le sieur *Thurier* chanta pour la
premiere fois un Air Italien avec aplau-
dissement, et après plusieurs Pieces de
Simphonie, excellemment executées par
les sieurs *Guignon et Blavet*, le Concert

I. Vol.

sur

fut terminé par un Motet à grand Chœur de M. de *Montclair*, qui fut généralement applaudi.

Le 25. Fête de *Noël*, le même Concert commença par une suite des plus beaux *Airs de Noels*, exécutés par toute la *Symphonie*; on chanta ensuite un Motet de M. de *la Lande*, qui fut suivi d'un autre de M. *Gilles*. et après deux *Concerts*, exécutés par les sieurs *Guignon* et *Blavet*; le Concert fut terminé par le Motet *Cantate*, dans lequel la Dlle *Erremens* chanta le beau Récit *Viderunt*, &c. avec l'applaudissement d'une très nombreuse Assemblée.

*LETTRE écrite de Laon, à Mad. ***
sur son heureux Accouchement le 12.
Novembre 1735.*

EH bien, Madame, serai-je une autrefois assés heureux pour que vous priés de mes *Almanachs*? Je vous l'avois bien dit que vous en seriez quitte pour la peur, et vous voyez, graces au Ciel, que je n'ai pas été mauvais *Prophete*, puisqu'il n'a fallu qu'un moment pour vous guérir de neuf mois de frayeur. je me souviens à merveille qu'il ne falloit point badiner pour lors, mais à présent que le péril est passé, souffrez,

I. Vol.

I 19

je vous prie , que je vous fasse une question ; de bonne foi , Madame ,

Sur quoi votre frayeur étoit-elle fondée ?

Et pourquoi ce grand embarras ?

Votre mal n'étoit qu'en idée ;

Et vous sçaviés fort bien que l'on n'en mourroit pas.

Bon, mourir ! je suis persuadé que vous ne vous en porterez que mieux dans la suite. J'ai déjà prédit vrai sur le premier article , et je gagerois bien que je ne prédis pas faux pour le second. Mais à propos , j'oublie de vous parler du petit nouveau-né. Mon Dieu ! que ne suis-je Astrologue ? je ferois de bon cœur son horoscope , et combien aurois-je à lui annoncer de jolies choses ?

Le Dieu qu'on adore à Cithere ,

N'est , dit-on , occupé qu'autour de son berceau ;

Il vous a déjà pris mille fois pour sa Mere ;

Il trouve votre Enfant si beau ,

Qu'il le prend pour son Frere.

Je vous en félicite , en verité , de tout mon cœur. Vous recevrez à ce sujet des complimens de tous côtés , mais je désire qu'on en fasse de plus sinceres.

I. Vol.

Quelqu'un

DECEMBRE. 1735. 2735

Quelqu'un qui n'est ni noir ni blanc ,
Jeune ni vieux , petit ni grand ,
Ni laid ni beau , ni fou ni sage ,
Sage ou fou cependant quand le tems le prescrit ,
Sans vous en dire davantage ,
Voilà celui qui vous écrit.

*LETTRE écrite de Perpignan le 20.
Novembre 1735. par M. . . . ancien
Consul de la même Ville.*

LA Ville de Perpignan vient de recevoir , Monsieur , la preuve la plus satisfaisante qu'elle put désirer des sentimens que M. Rigaud a toujours eu pour sa Patrie ; elle ne croit pouvoir mieux marquer la reconnoissance qu'elle en conserve que par son empressement à la rendre publique. Cette Ville espere que vous contribuerez volontiers à faire connoître combien elle est touchée de la generosité d'un Citoyen qu'elle aime , et qui lui fait autant d'honneur par les qualités de son cœur , que par les talens qui font sa grande reputation. Vous êtes si capable, Monsieur, de lui rendre justice , que je me contenterai de vous informer de ce qui donne lieu à cette Lettre , m'en rapportant à vous avec confiance sur la maniere de l'apprendre au Public.

I. Vol.

I ij Les

Les Magistrats de cette Ville reconnoissant depuis long temps que tous ses habitans regrettoient bien sincèrement d'être privés du bonheur de voir leur auguste Maître, ont tâché de les consoler, en faisant placer dans l'Hôtel de Ville un Portrait du Roy qui rendit parfaitement la Majesté et les graces de notre Monarque; dès qu'ils ont sçu que M. Rigaud travailloit à un nouveau Portrait de Sa Majesté, ils se sont adressés à lui et l'ont prié de leur en procurer une copie. L'Illustre Peintre a senti le merite des motifs qui faisoient désirer à nos Magistrats d'avoir le Portrait de notre Maître, et il a voulu avoir l'honneur de l'exécution; il a fait avec tout le zele et tout l'art imaginable ce Portrait qui est de neuf pieds de haut, il l'a travaillé avec tant de soin et d'amour, qu'on peut le comparer à l'original; il l'a orné de la bordure la plus magnifique, il nous l'a envoyé, et il a joint à ce Present une Lettre qui augmente le prix de ce qu'il a fait pour nous. S'il m'étoit permis de vous en adresser une copie, vous reconnoîtriez la modestie qui accompagne toutes les actions de M. Rigaud, et qui ne surprend point en lui, parce qu'elle forme toujours le principal caractere des Grands Hommes.

J. Vol.

Depuis

Depuis que le Portrait a été placé , le concours general qu'il a attiré est difficile à exprimer : à la vûe de cette image respectable , tous les Habitans s'empres- sent à marquer leur respect et leur amour pour le Roy , et dans les transports de leur joye ils en sentent une particuliere de devoir à leur compatriote la satisfaction d'avoir le Portrait du Roy si excellem- ment peint. Voilà , Monsieur , ce que la Ville de Perpignan vous prie d'apprendre au Public ; quelques termes que vous puissies employer pour repondre à ce qu'elle espere de vous , ils n'égaleront jamais la vivacité de sa reconnoissance. Je suis , Monsieur , &c.

*V E R S adressés à M. l'Abbé Franquini,
Envoyé de S. A. R. le Grand Duc de
Toscane , et joints à une autre Piece de
Poësie , dont il avoit demandé copie à
l'Auteur.*

Ministre d'un Prince éclairé ,
Qui s'appuyant sur ta sagesse ,
Et pour ses intérêts employant ton adresse ,
T'honore par son choix et s'en trouve honoré ;
Toi qui joins le sçavoir à la délicatesse ,
Le merite à la politesse ,
Et qui plus éloquent que l'Envoyé des Dieux ,
L. Vol. I iij Sçais

Sçais toucher les cœurs beaucoup mieux ,
 Quel cas pouras-tu bien faire de mon ouvrage ?
 Enfant léger du badinage ,
 Il n'a rien d'assés grand pour toi ,
 Et pour lui ton bon goût m'inspire un justé effroi
 Il obtint , il est vrai , ton glorieux suffrage
 D'abord qu'il parut à tes yeux ;
 Mais si tu le revois d'un œil plus serieux ,
 De te plaire aussitôt il perdra l'avantage.

Tout ce que ma Muse produit
 Ne scauroit soutenir un examen severe ;
 Le trop grand jour l'efface , le détruit ;
 Et c'est en cela qu'il differe
 Des traits brillans de ton aimable esprit ,
 Qui dans ses moindres gentilleses ,
 Toujours charme , toujours ravit ,
 Et qui lorsqu'on l'aprofondit
 Ne cesse point d'offrir de nouvelles richesses.

Par Madame Poussot.



MORTS , NAISSANCES.

JEan Michel de Charpin des Halles de Fougères , Prêtre du Diocèse de Lyon , Abbé Commandataire des Abbayes de S. Germain d'Auxerre , de l'Ordre de S. Benoist , et de N. D. de Sauvemajeur , du même Ordre , Diocèse de Bourdeaux , mourut au mois de Novembre dernier ,
 I. Vol.

Cousturier., Payeur des rentes de l'Hôtel de Ville de Paris, et de Bonne-Magdeleine de la Salle sa seconde femme, et sœur d'Eustache-François le Cousturier, Seigneur de Mauregard, et du Mesnil, President au Grand-Conseil, depuis 1732. D'un grand-nombre d'enfans qu'il en a eu, il reste encore 3. garçons et 3. filles, l'aîné des garçons Louis-Philippe Desvieux, âgé d'environ 22. ans, a été reçu Conseiller et Commissaire aux Requêtes du Palais du Parlement de Paris le 3. Decembre 1734. L'aînée des 3. filles a été mariée le 27. Septembre dernier, avec François-Dominique Barberie, Seigneur de S. Contest; Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy.

Le même jour mourut à Paris, *Charles-Jean-François Marquis de la Riviere* fils aîné de Charles-François Marquis de la Riviere Colonel d'un des Régimens de Noblesse de la Province de Bretagne; le Marquis de la Riviere qui vient de mourir avoit épousé . . . de *Becdelievre*, fille du Premier Président de la Chambre des Comptes de Bretagne, dont il n'a point eu d'enfans. Il laisse pour heritier et chef de son nom Joseph-Yves Thibaut de la Riviere, Comte de Corlay, son frere, mais d'un second lit; leur Pere ayant épousé en secondes nœces Marie-Anne-Françoise Goyon, heritiere de la branche de Goyon, Beaucorps, dont Mrs de Matignon font la branche aînée. Le Comte de Corlay, aujourd'huy Marquis de la Riviere, a épousé il y a quelque mois Julie de la Riviere sa Cousine, fille de Charles-Yves Thibaut, Comte de la Riviere, Brigadier des Armées du Roy, sous-Lieutenant des Mousquetaires, Gouverneur de S. Brieux, et de Julie Barberin de Reignac, Dame du Palais de la Reine, Seconde Douairiere d'Espagne; Sa

I. Vol.

I. vj

Majesté

Majesté Catholique au temps de ce dernier Mariage accorda la même Charge à sa fille.

Le 8. Décembre fut baptisé en la Paroisse de S. Eustache à Paris, *Anne-François*, né le jour précédent, fils de Charles-François-Frédéric de *Montmorency-Luxembourg*, Duc de Piney-Luxembourg, et de Beaufort-Montmorency, Pair, et Premier Baron Chrétien de France, Gouverneur, et Lieutenant General pour le Roy de la Province de Normandie, Brigadier de ses Armées, et Colonel du Régiment de Touraine, et de Marie Sophie-Colbert-de Seignelay, son Epouse.

Le 19. D. *Marguerite-Françoise de Boudeville*, Epouse de Hilarion Frezeau, Comte de la Frezeliere, Marquis de Germigny, &c. cy devant Premier Lieutenant General de l'Artillerie, est accouchée à Paris d'une fille, baptisée le même jour à S. Louis dans l'Isle. Le Parain Pierre-Charles Roy, Ecuyer, Conseiller Secrétaire du Roy, Tresorier des Chancelleries Provinciales, celebre par ses Ouvrages. Il est Oncle maternel de Madame de la Frezeliere, La Maraine Madame Marie-Madeleine Bussinet, veuve du Comte d'Oysonville, grande Tante du côté paternel.

*VERS à Mad. la Marquise de la ***
par M. Clement, Receveur des Tailles
de Dreux.*

J Eune Philis, aimez vous Apollon ?

Il est le Dieu de l'harmonie,

C'est lui dont le brillant genie

De l'art des Vers nous a donné leçon.

L. Vol.

Da

Seigneur de S. Disant, Conseiller du Roy en ses Conseils, ci-devant Intendant, et Contrôleur General de l'Argenterie, menus plaisirs, et affaires de la Chambre de S. M. Il étoit veuf d'Anne Besset de la Chapelle, morte le 14 Octobre 1726. fille de Henry de Besset, Seigneur de la Chapelle-Milon, et de Charlotte Dongois. Il l'avoit épousée en 1697. et il en laisse Marguerite Ferrant de S. Disant, mariée au mois de Juillet 1719. avec Raoul-Antoine de S. Simon, Comte de Courtoimer, Seigneur de Sainte Mere Eglise, Diocèse de Bayeux, Capitaine au Régiment des Gardes Françaises, et Brigadier des Armées du Roy, de la Promotion du premier Août 1734.

Le 4. *D. Elizabeth-Marguerite Huguet*, veuve depuis le 26. Fevrier 1725. de François de Roye de la Rochefoucaud, Comte de Roye, et de Roussy, Vidame de Leon, Baron de Pierrepont, Marquis de Severac, Brigadier des Armées du Roy, et Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie, avec lequel elle avoit été mariée le 3. Septembre 1714, mourut à Paris, après une longue maladie, dans la 41. année de son âge, étant née le 9. May 1695. Elle étoit restée fille unique, et seule héritière de Denis Huguet, Conseiller en la Cour de Parlement de Paris, et Grand-Chambre d'icelle, mort le 16. Fevrier 1715. à l'âge de 80. ans, et de Marie-Marguerite de Turmenyes de Nointel, laquelle après la mort de son mari se fit Religieuse, la Comtesse de Roye laisse seulement 2. filles, qui sont Marghe-Elizabeth de Roye de la Rochefoucaud, Dlle de Roussy, née le 13. Decembre 1720. et Francoise-Pauline de Roye de la Rochefoucaud, Dlle de Roye, née le 2. Mars 1723.

L. Val.

L. v. André

André-Robert Perelle, Chevalier Seigneur de la Tabaize, la Grange Arthuis, &c. Conseiller du Roy en son Grand-Conseil, Administrateur de l'Hôpital General, mourut en cette Ville le 5. de ce mois dans la quarantième année de son âge. Il remplissoit avec éclat toutes les fonctions de la Magistrature ; profond dans la Jurisprudence, et dans la connoissance du Droit Public, il a mérité d'être honoré de plusieurs commissions importantes du Conseil, dont il s'est acquitté d'une manière distinguée. Né avec un esprit sublime, il embrassoit presque toutes les Sciences, et les possédoit au plus haut degré, malgré les infirmités presque continuelles dont il étoit affligé. Ces heureux talens étoient rehaussés par une modestie rare, une piété solide, et par les plus aimables qualités du cœur. Connu, aimé, recherché des personnes du premier mérite, il meurt regretté de tout le monde. Il n'a point été marié, et ne laisse qu'une Sœur, Genevieve Perelle, mariée à M. de Verthamon de Villemenon, Conseiller au Parlement, aussi mort le 20 Decembre dernier.

Le 9. mourut à Paris ; *Pierre Durand*, Seigneur de Popian, President en la Cour des Comptes, Aydes et Finances de Montpellier, en laquelle Charge il avoit été reçu le 31. Octobre 1710.

Le 13. *Philippe Desvieux*, Ecuyer, l'un des Fermiers Generaux des Fermes unies du Roy, mourut à Paris d'une apoplexie dont il avoit été attaqué le 11. precedent, âgé de 58 ans. Il étoit fils de *Louis Desvieux*, Conseiller Secretaire du Roy, et Greffier du Conseil de S. M. mort le 9. Novembre 1722. et de Louise-Therese le Febvre, sa seconde femme, et il avoit épousé Bonne-Magie leine le Cousturier, fille de feu Eustache le

I. Vol.

Cousturier,

Cousturier, Payeur des rentes de l'Hôtel de Ville de Paris, et de Bonne-Magdeleine de la Salle sa seconde femme, et sœur d'Eustache-François le Cousturier, Seigneur de Mauregard, et du Mesnil, President au Grand-Conseil, depuis 1732. D'un grand-nombre d'enfans qu'il en a eu, il reste encore 3. garçons et 3. filles, l'aîné des garçons Louis-Philippe Desvieux, âgé d'environ 22. ans, a été reçu Conseiller et Commissaire aux Requêtes du Palais du Parlement de Paris le 3. Decembre 1734. L'aînée des 3. filles a été mariée le 27. Septembre dernier, avec François-Dominique Barberie, Seigneur de S. Contest; Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy.

Le même jour mourut à Paris, *Charles-Jean-François Marquis de la Riviere* fils aîné de Charles-François Marquis de la Riviere Colonel d'un des Régimens de Noblesse de la Province de Bretagne; le Marquis de la Riviere qui vient de mourir avoit épousé . . . de *Becdelieuvre*, fille du Premier Président de la Chambre des Comptes de Bretagne, dont il n'a point eu d'enfans. Il laisse pour heritier et chef de son nom Joseph-Yves Thibaut de la Riviere, Comte de Corlay, son frere, mais d'un second lit; leur Pere ayant épousé en secondes nôces Marie-Anne-Françoise Goyon, heritiere de la branche de Goyon, Beaucorps, dont Mrs de Matignon font la branche aînée. Le Comte de Corlay, aujourd'huy Marquis de la Riviere, a épousé il y a quelque mois Julie de la Riviere sa Cousine, fille de Charles-Yves Thibaut, Comte de la Riviere, Brigadier des Armées du Roy, Sous-Lieutenant des Mousquetaires, Gouverneur de S. Brieux, et de Julie Barberin de Reignac, Dame du Palais de la Reine, Seconde Douairiere d'Espagne; Sa

Majesté Catholique au temps de ce dernier Mariage accorda la même Charge à sa fille.

Le 8. Décembre fut baptisé en la Paroisse de S. Eustache à Paris, *Anne-François*, né le jour précédent, fils de Charles-François-Frédéric de *Montmorency-Luxembourg*, Duc de Piney-Luxembourg, et de Beaufort-Montmorency, Pair, et Premier Baron Chrétien de France, Gouverneur, et Lieutenant General pour le Roy de la Province de Normandie, Brigadier de ses Armées, et Colonel du Régiment de Touraine, et de Marie Sophie - Colbert de Seignelay, son Epouse.

Le 19. D. *Marguerite-Françoise de Boudeville*, Epouse de Hilarion Frezeau, Comte de la Frezeliere, Marquis de Gernigny, &c. cy devant Premier Lieutenant General de l'Artillerie, est accouchée à Paris d'une fille, baptisée le même jour à S. Louis dans l'Isle. Le Parain Pierre-Charles Roy, Ecuyer, Conseiller Secrétaire du Roy, Tresorier des Chancelleries Provinciales, celebre par ses Ouvrages. Il est Oncle maternel de Madame de la Frezeliere. La Maraine Madame Marie-Madeleine Bussinet, veuve du Comte d'Oysonville, grande Tante du côté paternel.

*VERS à Mad. la Marquise de la ***
par M. Clement, Receveur des Tailles
de Dreux.*

J Eune Philis, aimez vous Apollon ?
Il est le Dieu de l'harmonie,
C'est lui dont le brillant genie
De l'art des Vers nous a donné leçon.
L. Vol.

Da-

Du tendre Amour il chante les conquêtes,
 Et lui seul de Venus sçait peindre la beauté;
 Il est le Dieu des agréables Fêtes,
 Il y répand le goût et la variété,
 Il va jusqu'aux champs de la gloire
 Couronner le Dieu des guerriers,
 Et j'ay vû sous ses yeux croître mille lauriers
 Qu'à votre Epoux un jour doit porter la Vic-
 toire.

Enfin tout le sacré vallon
 Vous parlera des talens de son Maître.
 L'Olimpe entier l'admire, et Cupidon peut-être
 Pour persuader prend son ton.
 Ah ! s'il vouloit célébrer sur sa Lyre,
 Ce sentiment que votre air nous inspire,
 Ce talent de charmer sans affectation;
 Philis aimeriez-vous ce divin Apollon ?



ARRESTS NOTABLES.

ARREST du Conseil du 24. Juillet, qui
 proroge en faveur du Clergé les délais por-
 tés par la Déclaration du 20. Novembre 1725.
 et par les Arrêts des 31. Mars 1727. 23. Mars
 1728. et 25. Septembre 1730. pour rendre les
 foy et hommages, et fournir les Déclarations du
 temporel des Benefices, tenant lieu d'aveux et
 dénombrements.

Le Vol.

ORDONNANCE

ORDONNANCE du Roy du 19. Août, qui enjoint à tous Bateliers qui embarqueront quelque personne que ce soit, arrivant en poste dans les-endeuils où il y en a d'établies, de payer trois livres au Maître de la Poste dudit lieu, pour chaque personne qui auroit couru la poste et qui s'embarquera.

ARREST du Grand-Conseil, du 22. qui décharge Dom Cottin, Prieur en titre du Prieuré d'Herbeville, et Prieur Clausstral du Prieuré de Lihons en Santerre, de l'accusation intentée contre lui par le sieur Abbé Ozanne, Prieur Commandataire dudit Prieuré de Lihons.

AUTRE du même jour, qui juge que les Religieux du Prieuré de Lihons, quoiqu'ils ne soient actuellement qu'à pensions, ont le droit de faire chasser sur toutes les Terres appartenant audit Prieuré.

ARREST du Conseil du 23. sur les conclusions du sieur Inspecteur General du Domaine, qui ordonne que les Habitans des Communautés situées dans l'étendue du Domaine du Roy, seront tenus de proposer un ou plusieurs Gardes pour veiller à la conservation de leurs Bois Communaux, lesquels prêteront serment et feront leurs rapports aux Greffes des Maîtrises, conformément à l'Ordonnance des Eaux et Forêts de 1669. à peine de 50. livres d'amende pour chaque contravention.

DECLARATION DU ROY, du 30. concernant le Droit de pourvoir aux Benefices pendant la vacance des Abbayes ou des Prieurés Réguliers dont ils dépendent.

SEN-

SENTENCE de Police, du 2. Septembre, qui renouvelle les Ordonnances et Reglemens de Police portant défenses aux Boulangers de discontinuer la fourniture de leurs Places dans les Marchés de cette Ville; et condamne la veuve Pariset en 3000. livres d'amende pour y avoir contrevenu.

SENTENCE DE VILLE, du 3. concernant la fermeture des Bachots pendant la nuit dans l'étendue des Ports de cette Ville.

AUTRE du 6. qui condamne Louis-Charles Morel, Maître Batelier-Passeur d'Eau, en 50. livres d'amende, pour avoir depuis environ quatre mois qu'il travaille, injurié et blasphémé contre ceux qui passent dans son Bateau, s'être mal comporté avec les Garçons Passeurs, et causé du bruit, avec injonction de se comporter modestement sur les Ports; et défenses de percevoir plus que les droits attribués, quand même il lui seroit volontairement offert, et de récidiver, à peine d'interdiction, même de punition corporelle s'il y échet.

ARREST du Conseil du même jour, qui proroge pendant une année seulement la permission accordée aux Négocians des Ports et Villes Maritimes du Royaume, d'envoyer leurs Vaisseaux directement en Irlande, pour y acheter des bœufs et chairs salées et les transporter ensuite aux Isles et Colonies Françaises.

AUTRE du 13. qui fait défenses aux Villes et Communautés de procéder à l'élection de leurs Officiers, jusqu'à ce que Sa Majesté en ait autrement

L. Vol.

ment

2748 **MERCURE DE FRANCE**
ment ordonné ; et qui ordonne que ceux qui ,
lors de la publication de l'Edit du mois de No-
vembre 1733. faisoient les fonctions des Offices
Municipaux , continueront de les faire jusqu'à
ce qu'il y ait été pourvû ou commis par com-
mission du Grand Secau.

AUTRE du même jour , qui ordonne que lors-
qu'il y aura des Postes vacantes ou abandonnés ,
et qu'il ne se présentera aucun sujet pour les re-
monter , le service sera fait par la Communauté ;
et au cas que la Communauté ne soit pas trouvée
capable de soutenir seule le service desdites Postes ,
il sera par les sieurs Intendans et Commissaires
départis , choisi tel nombre de Communautés voi-
sines qu'ils jugeront à propos , pour solidaire-
ment fournir et contribuer à remonter et soute-
nir lesdites Postes vacantes. Ordonne en outre
que si quelques Particuliers demeurant dans quel-
que autre Paroisse , même dans d'autres Elec-
tions que celles desdites Postes , se présentent
pour se charger du service desdites Postes va-
cantes ou abandonnées , ils jouiront dans les
lieux où leurs biens sont situés ; des mêmes
exemptions de Tailles et autres Privilèges , que si
lesdits biens étoient situés dans le lieu de la Poste
qu'ils desserviront.

SENTENCE DE VILLE du 26. qui con-
damne Guillaume du Tillet , dit Bellaude . Ba-
choteur , en 50. livres. d'amende pour avoir
conduit dans son Bachot au-dessous de Paris ,
23. personnes au lieu de 16. portées par les Or-
donnances et Règlemens , et qui lui fait défense
de récidiver , à peine d'être exclus pour toujours
du Bachotage , et de plus grandes peines , s'il y
échet. **SEN-**

DECEMBRE. 1735. 2749

SENTENCE DE POLICE du 7. Octobre, qui renouvelle les Ordonnances et Reglemens de Police portant défenses aux Laboureurs, Marchands Fariniers et Meuniers, de discontinuer la fourniture de la Halle, et condamne en 50. livres d'amende les nommés Tabar et Lerouge, pour y avoir contrevenu.

ARREST du premier Novembre, servant de Reglement pour la perception des Droits d'Ensaissinement dans tout le Royaume.

AUTRE du 26. qui proroge jusqu'au dernier Decembre 1736. le prix des anciennes Especes et Matieres d'or et d'argent.

EDIT DU ROY, portant création de six cent mille livres de Rentes sur la Ferme generale des Postes, donné à Versailles, au mois de Novembre 1735. Registré en Parlement le 30. Decembre, par lequel il est dit ce qui suit. Nous avons par le present Edit, perpetuel et irrévocable, créé et aliéné, créons et aliénon six cent mille livres actuelles et effectives de rentes au dernier vingt, à prendre par préférence sur la Ferme generale de nos Postes, que Nous avons déclaré et déclarons spécialement et par privilege affectée, obligée et hypothéquée, tant au payement et continuation des arrerages desdites six cent mille livres de rentes, qu'au remboursement du principal d'icelles, qui sera fait annuellement de six en six mois: lesquelles six cent mille livres de rentes seront vendues et aliénées par les Commissaires de notre Conseil, que Nous nommerons à cet effet, à ceux qui les voudront acquerir, dont les Contrats seront pas-

L. Vol.

scs

sés pardevant tels Notaires que les Acquéreurs voudront choisir ; les grosses desquels contrats leur seront délivrées sans frais , Nous reservant à pourvoir d'un salaire raisonnable , aux Notaires qui les auront passés. Le prix principal de chaque Constitution sera payé par les Acquéreurs desdites rentes , entre les mains du Garde de notre Trésor Royal en exercice , sur ses quittances , en vertu desquelles leurs contrats seront expédiés. Les arrerages seront payés de six en six mois , par celui qui sera par Nous commis à cet effet ; et le remboursement des capitaux sera fait pareillement par lui , sur les recepissés du Garde de notre Trésor Royal. Accordons la jouissance desdites rentes , à commencer du premier Octobre , à ceux qui les leveront avant le premier Janvier de l'année prochaine. Et comme pour satisfaire régulièrement au paiement des arrerages desdites rentes , et au remboursement des capitaux pendant le cours de quinze années , il faut un fonds de douze cent mille livres par chaque année , voulons qu'outre les six cent mille livres ci-dessus , il soit encore pris toutes les années pareille somme de six cent mille livres des deniers de la Ferme générale de nos Postes pour être employée aux remboursemens des capitaux qui seront faits au premier Janvier et au premier Juillet de chaque année ; laquelle somme de douze cent mille livres , le Fermier General de nos Postes sera tenu de remettre à celui qui sera par Nous nommé pour l'exécution du présent Edit , suivant et conformément aux quittances comptables qui en seront expédiées à sa décharge par le Garde de notre Trésor Royal. Et afin qu'il n'y ait aucune préférence dans ledit remboursement , ordonnons que les Contrats des-

I. Vol. dites

dités rentes seront numerotés ; que les numeros
seront mis dans une boîte , et tirés publique-
ment au sort , en l'Hôtel de notre bonne Ville
de Paris , dans le cours des mois de Juin et de
Decembre de chaque année, en présence du sieur
Prevôt des Marchands et des Echevins de ladite
Ville , à commencer de Decembre de l'année
prochaine 1736. et que le remboursement des
contrats dont les numeros seront sortis , sera fait
dans les huit premiers jours du mois suivant ,
pour tout délai et sans aucun retardement , sous
quelque pretexte que ce puisse être , par le pré-
posé , sur les recepissés du Garde de notre Tre-
sor Royal , auquel les Rentiers fourniront leurs
quittances , et rapporteront les grosses de leurs
contrats de constitutions , et autres pièces né-
cessaires. Déchargeons lesdites rentes créées par
le present Edit , de toute retenue du dixième ;
et permettons à tous Etrangers non naturalisés ,
même à ceux demeurant hors de notre Royaume,
Pays , Terres , Seigneuries de notre obéissance ,
de les acquerir , ainsi que feroient nos propres
Sujets ; en jouir et disposer entre vifs , par tes-
tament ou autrement , en principaux et intérêts ;
et en cas qu'ils n'en eussent pas disposé , vou-
lons que leurs heritiers leur succèdent , encore
que lesdits heritiers , donataires , legataires et
representans soient étrangers et non regnicoles ,
renonçant à cet effet au droit d'aubaine , bâtard-
ise et autres qui pouroient nous appartenir ,
même à celui de confiscation , en cas qu'ils fus-
sent sujerz de Prince sou Etats avec lesquels nous
sommes ou poutions être en guerre , dont nous
les avons relevés et dispensés : entendons que
lesdites rentes , qui seront acquises par lesdits
étrangers , soient exemptes de toutes lettres de

marque et de represailles, sous quelque cause et sous quelque pretexte que ce soit. S'il survient aucuns empêchemens au remboursement de quelques parties de rentes créées par le present Edit, permettons qu'elles subsistent sur la Ferme generale de nos postes, et qu'elles ne soient point remboursées jusqu'à ce que lesdits empêchemens soient levez; à la charge par les propriétaires des contracts d'icelles, leurs héritiers, successeurs, créanciers ou ayans cause, d'en avertir le sieur Prevôt des Marchands, quinze jours au moins avant le premier Juin et le premier Decembre de chaque année, afin que si le sort faisoit sortir les numeros desdites parties de rentes, on en puissent tirer d'autres en leur lieu et place: entendons néanmoins que les numeros de ces parties, soient remis dans la boîte, aussi tôt que lesdits empêchemens seront cessez, à la premiere requisition qui en sera faite au sieur Prevôt des Marchands. Si au contraire lesdits empêchemens ne se trouvoient levez qu'après l'expiration des quinze années que demande l'exécution du present Edit, ordonnons qu'alors et dans quelque temps que ce soit, les propriétaires d'icelles pourront en recevoir le remboursement par le Fermier General de nos postes, six mois après, pour tout délai, qu'ils auront remis les grosses de leurs contracts et autres pièces à ce nécessaires, entre les mains du Gardé de notre Trésor Royal, qui leur en delivrera ses recepissés, tant pour le payement desdits capitaux, que pour les arrerages qui en pouroient être dûs, et qui dans tous les cas leur seront payés jusqu'à l'actuel et parfait remboursement; desquels payemens entendons qu'il soit tenu compte au Fermier General de nos postes, sur le prix courant de sa Ferme.

Le Roi

ORDONNANCE

ORDONNANCE de M. l'Archevêque de Paris au sujet des premières Communions. Par cette Ordonnance du 9. Décembre 1735. il est statué et réglé ce qui suit.

1°. Que les Instructions pour préparer à la première Communion, continueront de se faire dans les Paroisses, où les Curés veilleront avec soin, afin que d'une part il n'y ait que les personnes suffisamment instruites et disposées, qui soient admises à la première Communion, et que de l'autre on ne diffère pas pour des causes légères, d'y admettre celles qui sont en état de la faire avec fruit : et que sans des raisons légitimes on n'use pas à leur égard d'un retardement aussi contraire à l'esprit de l'Eglise, que préjudiciable au bien des Âmes.

2°. Que la première Communion, même hors du temps de Pâques, ne pourra se faire que dans l'Eglise Paroissiale, à moins que l'on n'ait obtenu le consentement du Curé ou une permission de Nous pour la faire ailleurs. Recommandons en conséquence aux Confesseurs Séculiers et Réguliers de notre Diocèse, d'inspirer à ceux qui s'adresseront à eux, d'observer exactement une règle si importante ; et faisons défenses aux Supérieurs des Communautés Séculières et Régulières, d'admettre personne en leurs Eglises à la première Communion, sans ladite permission ; le tout cependant sans déroger aux usages observés dans les Communautés et dans les Collèges, à l'égard des Pensionnaires et autres personnes qui y demeurent.

Le second Volume du Mercure de ce mois , contenant les Pieces qui n'ont pu trouver place dans le cours de l'année et la Table Generale, est actuellement sous presse, et paroîtra incessamment.

A P P R O B A T I O N.

J'Ay lu par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux , le premier volume du *Mercure de France du mois de Décembre* , et j'ay crû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris, le 4 Janvier 1736.

HARDION.

T A B L E.

P IECES FUGITIVES. Ode Sacrée ,	2543
Lettre de M. de Milhau , sur la pesanteur des Corps liquides ,	2551
Ode d'Horace , <i>Imitation</i> ,	2565
Lettre sur un Livre nouvellement imprimé ,	2567
Sonnet , Bouts-Rimés ,	2571
Inscription nouvellement découverte à Sens ,	2572
La Cruauté punie , <i>Eglogue</i> ,	2578
Memoires pour servir à l'Histoire des Theatres ,	2582
I. Vol.	Vers

Vers sur la vûë, <i>Traduction</i> ,	2593
Lettre sur la Tragédie d'Aben-Saïd,	2594
Bouquet à Mlle B.	2600
Dissertation sur le Palais du Roy Thierry, &c.	2602
Ode,	2611
Lettre sur l'erreur de quelques Antiquaires qui préferent l'autorité de certaines Médailles à celle des Monumens Historiques,	2616
Cantique tiré d'Isaïe et de Jeremie,	2636
Lettre sur un cas extraordinaire de Médecine,	2639
Enigme, Logogryphes, &c.	2643
NOUVELLES LITTERAIRES, DES BEAUX-ARTS, &c.	2645
Lettre au sujet de la Dissertation sur le Soisson- nois, &c.	2646
Memoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres, &c.	2652
Origine de la Poësie. <i>Origo Poeseos</i> , &c.	2669
Lettre sur la Bibliotheque Italique,	2672
Lettre sur les Estampes de Sébastien le Clerc, &c.	2683
Portrait de M. le Dauphin,	2688
Chanson et Air notés,	2692
Spectacles; Les <i>Amans Jaloux</i> , Comédie, <i>Ex- trait</i> ,	2693
Extrait de l'Opera de Scanderberg,	2704
Nouvelles Etrangères, de Turquie et Perse,	2720
De Pologne,	2722
D'Italie,	2726
D'Espagne et Grande-Bretagne,	2728
Bouquet,	2729
France, Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.	2730
I. Vol	Lettre

Lettre sur l'accouchement de Mad.	2733
Autre Lettre écrite de Perpignan ,	2735
Vers à M. l'Abbé , &c.	2737
Morts , Naissances , &c.	2738
Vers à Mad. la Marquise * * *	2744
Arrêts Notables ,	2745

Errata de Novembre.

P Age 2422. ligne 3. 15. lisez , 25.

Fautes à corriger dans ce Livre.

P Age 2592. ligne 6. servantes, lisez , sirventes.
P. 2623. l. 21. Nerin . l. Neron.
P. 2689. l. 4. du bas , Cambalo , l. Cembalo.
P. 2699. l. 8. livres , l. écus.

La Chanson notée doit regarder la page 2694

MERCURE

DE FRANCE,

¹
DÉDIÉ AU ROY.

DECEMBRE 1735.

SECOND VOLUME.



A PARIS;

GUILLAUME CAVELIER,
rue S. Jacques.

Chez } Laveuve PISOT, Quay de Conty,
à la descente du Pont Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XXXV.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

A V I S.

L'ADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, Commis au *Mercur*, vis-à-vis la Comedie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetex aux Libraires qui vendent le *Mercur*, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaitent avoir le *Mercur* de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.



MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROT.

DECEMBRE 1735.



PIECES FUGITIVES,
en Vers et en Prose.

LE RUISSEAU ET LE TORRENT, FABLE.



Ans un Vallon regnoit autrefois
un Ruisseau,

Là par sa pente naturelle,

Il faisoit en tout temps des trésors
de son Eau,

Maître une abondance nouvelle.

Sans cesse on y voyoit, Amantes de son cours,

II. Vol.

A 4

1756 MERCURE DE FRANCE

Et Pomone et l'aimable Flore ,

Faire meurir et faire éclore

Les fruits de leurs tendres amours ,

La paix seule avec lui regnoit dans ces retraites ;

L'haleine des Zéphirs, le doux chant des Oiseaux

Celebroient ses douceurs parfaites ,

Et faisoient répéter leurs Concerts aux Echos

Là, tout étoit soumis aux Loix de la Nature ,

En tout temps , en toute saison ;

Loix qui n'excitoient le murmure

Que du Souverain du Vallon.

Mais près des bords heureux de son charmant

Domaine ,

Quel bruit ! et quel fracas soudain !

Un Torrent furieux ravage dans la Plaine

Tout ce qu'il trouve en son chemin ;

Orgueilleux de son cours rapide ,

Que fais-tu , lui dit-il , caché parmi ces fleurs ?

Que ne m'imites-tu ? cesse d'être timide ,

Ose apprendre à tes flots à devenir vainqueurs ,

Voi en vain contre moi s'assembler mille obsta-
cles ,

Voi mon cours fécond en miracles ,

Qui ne sauroit être arrêté :

Et rougis en tremblant de ton oisiveté.

Jé ne suis point jaloux de ta cruelle gloire ,

Répondit le Ruisseau d'un ton plein de douceur ;

Va , cours sans te lasser de victoire en victoire ,

14. Vol.

Signalé

DECEMBRE. 1733. 2757

Signale avec éclat ta rage et ta fureur ;
Cruel , fais ton bonheur suprême
Des maux que sans raison tu fais ;
Et laisse-moi tranquille et maître de moi-même
Répandre en ces lieux mes bienfaits.
Si ton regne est brillant, ah ! qu'il est peu durable !
Qui voudroit envier ton destin orageux ?
Mais déjà tu n'es plus ! revers épouvantable !
Il ne reste de toi qu'un souvenir affreux.



*LETTRE écrite aux Auteurs du
Mercure par M. de la Mettrie , Docteur
en Médecine , sur les Honneurs rendus
à la Médecine.*

JE crois , M M. vous faire plaisir et
au Public, en vous envoyant l'Extrait
d'un Discours rare et curieux , qui traite
principalement des Honneurs qu'on a
rendus dans tous les temps à la Méde-
cine. M. Mead , celebre Médecin , et de
la Société Royale de Londres , le pro-
nonça en Latin dans le College des Mé-
decins de cette Ville le 18. Octobre 1723.
Il porte ce Titre dans l'Impresssion qui
en a été faite depuis. ORATIO in pras-
tantissimorum Hominum laudem , qui ma-
I. I. Vol. A iij . nimis

ximis suis beneficiis Artem Medicam sustentarunt, amplificarunt, et ornarunt.

L'Auteur, plus Historien qu'Orateur, nous trace comme dans un petit Tableau, toute la gloire de la Médecine. Il commence par les Egyptiens, chés qui, dit il, cette Profession fut si honorable, que les Rois mêmes ne dédaignèrent pas de l'exercer. Après les temps d'Osiris et d'Isis, qui excellèrent dans l'Art de guérir, on prenoit dans le Trésor public des récompenses pour les Médecins, et le Livre qui contenoit la Méthode de traiter les Maladies aiguës, portoit le titre de *Sacré*.

Il passe de l'Egypte aux Ecoles célèbres que les Grecs établirent en différentes Villes de la Grece, et nous montre *Democède*, élevé aux plus grands honneurs par Darius, Roy des Perses. Il ajoute un trait d'humanité qui rend notre Art à jamais recommandable. Darius avoit condamné à mort les Médecins d'Egypte, qui l'avoient mal traité dans le commencement de sa maladie; mais *Democède*, qui le guérit, obtint leur grace et leur liberté.

Notre Orateur a de la peine à sortir de la fameuse Ecole de *Cos*. Sa splendeur l'ébloüit, et le divin Hippocrate

II. Vol.

qu'elle

D É C E M B R E. 1735. 2739

qu'elle vit naître , lui inspire le plus profond respect. Connoissant, comme je fais, les sages préceptes que ce grand Homme nous a laissés, je ne suis point surpris que ses Compatriotes aient fait graver sur la Monnoye son Portrait et son nom ; ni que toute la Grece , selon le témoignage de Pline , lui ait rendu les mêmes honneurs qu'à Hercule.

Les Athéniens , ajoute M. Mead , offrirent à Hippocrate le Droit de Bourgeoisie, lui mirent sur la tête une Couronne d'or , et lui assurerent une pension considerable à lui et à ses Descendans. Ils avoient une veneration si singuliere pour la Médecine , qu'il étoit défendu par une ancienne Loy aux Esclaves et aux Femmes de s'initier dans ses mysteres.

L'Histoire de la Médecine nous apprend avant M. Mead , que Pitagore , Démocrite , Aristote et les plus grands Hommes de l'Antiquité se sont faits une gloire d'exercer cette noble Profession. Plutarque rapporte dans la Vie d'Alexandre qu'Aristote mérita la bienveillance de ce grand Roy , pour l'avoir guéri d'une maladie dangereuse. Ce fameux Conquerant voulut même apprendre de lui cet Art salutaire , et il ne crut pas qu'il

II. Vol.

A iij fûs

1760 MERCURE DE FRANCE
fut au-dessous de sa Majesté de l'exercer
quelquefois.

Notre Historien fait aussi mention de
la Secte celebre qu'*Erasistrate*, neveu
d'Aristote, * forma dans l'Ecole de Smir-
ne. Dans cette Ville, dit-il, on gravoit
sur la Monnoye les noms des Médecins
et des Préteurs : on avoit pour eux une
égale veneration. On joignoit aux noms
des Medecins l'Image des Dieux les plus
propices. On accorderoit les mêmes hon-
neurs aux plus sçavans de la Secte d'He-
rophile. M. Mead a fait imprimer à Lon-
dres une Dissertation particuliere sur des
Ecus frapés en l'honneur de ces deux
Sectes.

Il vient ensuite au temps des Romains,
où il semble au premier coup d'œil, que
notre Art perdit la haute estime qu'on
avoit eüe pour lui jusqu'alors. Il avoue
que Pline paroît avoir donné lieu aux
fictions et aux injurieuses calomnies que
Cornelius Agrippa et plusieurs autres
ont gravement publiées ; mais il fait voir
clairement qu'on ne doit pas conclure
du Passage de Pline, ** que Caton aît
banni les Médecins de Rome, et que

* Selon Pline, *Aristotelis filii genitus*. et non
pas son Neveu.

** *Hist. Nat. L. XXIX. C. I.*

D É C E M B R É. 1735. 1762

c'est une témérité ridicule d'avancer que ceux qui ont les premiers faits la Médecine à Rome étoient des Esclaves. En effet pour peu qu'on soit versé dans la lecture des Anciens, on sçait assés que les Chirurgiens se décoreoient alors du Titre de Médecins, et que ces prétendus Médecins furent chassés de Rome.

Il y venoit, dit notre Auteur, des gens sans éducation, sans fortune et sans naissance. D'Esclaves devenus Bourgeois, ils prenoient le nom de quelque Famille Romaine, et attirés par l'espoir du gain, non contents de pratiquer la Chirurgie, ils osoient même traiter les-maux internes. Qu'arrivoit-il de-là? Ce qui arrive encore aux Chirurgiens d'aujourd'hui, ils oublioient leur Profession, sans qu'il leur fût possible d'apprendre la nôtre. Aussi, comme le remarque M. Mead, la Chirurgie étoit-elle si peu éclairée, que la plupart de ceux qui confioient leur vie à ces Operateurs, périssoient par le fer ou par le feu. Il n'est donc pas surprenant que le Peuple effrayé d'un Art nouveau, et cruel en aparence, ait chassé de Rome des ignorans qui l'exerçoient.

M. M. ne perd pas de vûë la prétendue servitude des premiers Medecins de

II. Vol.

A v. Rome.

Rome. Il démontre par des autorités incontestables qu'elle n'a aucun fondement. En effet, selon Pline, *Archegatus*, qui vint le premier du Peloponèse * à Rome pour y exercer cette noble Profession, jouit des mêmes honneurs que les Sénateurs Romains. Notre Auteur se sert de l'autorité de Ciceron pour prouver qu'*Asclepiade*, aussi grand Orateur que sçavant Médecin, étoit intime ami de L. Crassus. Quelque temps après, continuë-t'il, Jules-Cesar donna le Droit de Bourgeoisie à tous les Médecins qui quittoient la Grece pour venir s'établir à Rome; mais il est ridicule de croire qu'on eût accordé la même grace à des Gens de la lie du Peuple, qui étoient obligés de servir Esclaves long-temps avant que de pouvoir être Chirurgiens.

Ne passons pas sous silence une Loy de l'Empereur Constantin, que M. M. rapporte en ces termes : *Les Médecins, les Grammairiens, les Jurisconsultes, leurs Femmes et leurs Enfans, seront exemptés de toutes fonctions publiques, on ne pourra les appeler en témoignage, ni les forcer de recevoir des hôtes chés eux : la moindre injustice ou insulte qu'on leur fera sera sé-*

* Sous le Consulat de L. Emilius et de M. Livius, l'an de R. DXXXV.

DECEMBRE. 1735. 276

verement punie, &c. Il fait voir là-dessus que long temps avant Constantin, les Médecins jouissoient des mêmes privilèges, et qu'ensuite Julien, ce sage Empereur, les exempta aussi de toutes Charges publiques.

Il voudroit suivre l'Histoire de la Médecine chés les Arabes, qui, comme il l'observe, furent les dépositaires de cette science pendant les siècles les plus barbares; mais la rareté des Manuscrits qui traitent de cette matiere, leur Langue, qui nous est inconnue, arrêtent ici le cours de son Erudition.

Il s'approche enfin des temps heureux où les Beaux-Arts, trop long temps négligés, recommencerent à fleurir, et où la Médecine fut encouragée par de nouveaux honneurs. Passant legerement sur les Droits et les Privileges des Ecoles de Salerne, de Padoüe, de Montpellier, de Paris, &c. il ajoute, avec raison, qu'il n'est point de Peuple chés qui notre Art soit plus honoré que chés les Anglois. En effet la plupart des Seigneurs de Londres s'appliquent à l'étude de la Médecine: J'en ai connu plusieurs à Leyde, parmi lesquels étoit un Milord, qui se faisoit un plaisir d'être confondu parmi tous les Etudiens pour entendre les Le-

II. Vol.

A vj çons

2764 MERCURE DE FRANCE
cons du grand *Bierhaave*, l'Oracle de
la Médecine moderne. Un Médecin en
Angleterre porte l'épée et a le titre d'E-
cuyer, ce qui le distingue du Chirur-
gien, qui n'a ni l'un ni l'autre.

Le reste de la Dissertation de M. M.
n'est qu'un tissu d'Eloges, quelquefois
un peu outrés, des Médecins Anglois.
Il sembleroit, à l'entendre, que l'An-
gleterre ne dût rien aux Découvertes des
Médecins des autres Nations. Cependant
rendons graces à ce sçavant Auteur; il
a tiré le premier des tenebres de l'Anti-
quité des Faits qui illustrent la Médecine.
Est-il rien de plus capable de nous faire
aimer une Profession si distinguée? est-
il un plus puissant aiguillon pour nous
exciter à en remplir dignement les de-
voirs. Je suis, &c.

*REMARQUES de M. D. L. R.
au sujet d'une Médaille d'Hippocrate.*

Après avoir remercié M. de la Met-
trie au nom du Public et des Au-
teurs du *Mercure*, je crois qu'à l'exém-
ple de M. Mead, on pourroit tirer en-
core des tenebres de l'Antiquité d'au-
tres Monumens capables d'illustrer la
Médecine, je n'en produirai ici qu'un,
mais qui peut, ce me semble, effacer

II. Vol.

tous

DECEMBRE. 1735. 2765

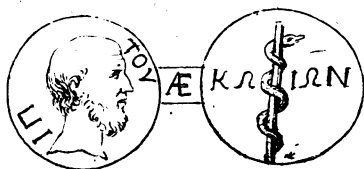
tous les autres. Je ne scaurois mieux le

a fait , un espace entre le haut de la Tête d'Hippocrate et le bord de la Médaille. Il n'y en a point du tout dans l'Original ni dans mon Dessein.

On ne peut , au reste , méconnoître ici la Tête de ce grand homme , Tête presque

Pl. Vol.

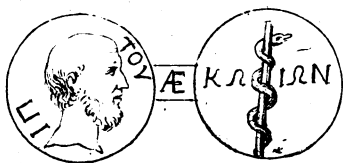
que



eurs du Mercure, je crois qu'à l'exem-
 ple de M. Mead, on pourroit tirer en-
 core des tenebres de l'Antiquité d'au-
 tres Monumens capables d'illustrer la
 Médecine, je n'en produirai ici qu'un,
 mais qui peut, ce me semble, effacer

II. Vol.

tous



tous les autres. Je ne sçaurois mieux le placer qu'à la suite de l'Extrait du Discours de ce sçavant Anglois.

C'est une Médaille d'Hippocrate, frappée par les Habitans de l'Isle de Cos, ses Compatriotes. J'en ai vû plusieurs fois l'Original dans le Cabinet de M. Foucault, d'où elle a passé, après sa mort, dans celui du Duc de Parme, avec toutes les autres Médailles de Bronze de cet illustre Magistrat, je la fis dessiner dans le temps et je viens de la faire graver.

La Médaille est de la même grandeur qu'on la voit ici représentée. D'un côté la Tête d'Hippocrate et pour Légende son nom par une abbréviation singulière et extraordinaire dans les Monumens Antiques, **ΠΙ**. d'un côté, et **ΤΟΥ** de l'autre, la Tête entre deux, pour **ΠΙΠΟΚΑΤΟΥ**, que le Graveur ancien n'a pû mettre entier dans le petit espace qu'il s'étoit donné. Je demande grâce pour le Graveur moderne, qui n'a pas exactement imité l'Original antique, en laissant, comme il a fait, un espace entre le haut de la Tête d'Hippocrate et le bord de la Médaille. Il n'y en a point du tout dans l'Original ni dans mon Dessein.

On ne peut, au reste, méconnoître ici la Tête de ce grand homme, Tête presque

Pl. Vol.

que

1766 MERCURE DE FRANCE
que sans cheveux , et la barbe cou-
vrant seulement le bas du visage , lais-
sant voir la physionomie gracieuse d'un
homme de bon sens et de génie , tel
qu'étoit le Personnage représenté , ce
qui est conforme à d'autres Monumens
qui nous restent de lui.

Sur le Revers est représenté le Bâton
d'Esculape , Dieu de la Médecine , et
pour Legende ce mot seul ΚΝΙΩΝ.

Si nous en croyons un Auteur ano-
nyme , cité dans Suidas , Hippocrate étoit
ordinairement représenté dans ses Sta-
tuës la Tête couverte de son habit , de
quoi cet Auteur apporte quelques raisons ;
c'étoit , dit-il , ou par coûtume , au con-
traire des autres Grecs , qui avoient pres-
que toujours la Tête découverte , ou
pour marquer la passion qu'Hippocrate
avoit de voyager ; car les anciens Grecs
ordinairement découverts à la Ville et
dans le particulier , se couvroient la tête
dans les voyages , ou enfin parce que
l'usage étoit d'avoir la tête couverte dans
les opérations manuelles de la Médecine.

Dans notre Médaille , la Tête est en-
tièrement découverte , ce qui n'est pas
sans raison. Le mot ΚΝΙΩΝ du Revers ,
montre que ce sont les Concitoyens
d'Hippocrate de l'Isle de Cos , qui

II. Vol.

ont

ont frappé cette Médaille , ou qui lui ont fait l'honneur d'orner leur Monnoye de sa Tête , en reconnoissance de celui qu'il leur avoit fait par la gloire qu'il s'étoit acquise dans toute la Grece et ailleurs.

Cette gloire fut si grande que les Grecs lui rendirent les mêmes honneurs qu'à Hercule , dont il descendoit d'ailleurs par les Femmes. Il n'y a , au reste , qu'à lire les Œuvres d'Hippocrate , ou à méditer seulement un peu ses Aphorismes , qui en contiennent toute la moëlle , pour reconnoître la profondeur de sa science, la grandeur de son mérite, et que ses Compatriotes , en lui rendant justice , ont immortalisé leur reconnoissance.

Le Bâton d'Esculape , qu'on voit sur le Revers , accompagné du mot ΚΩΝΝ , ne regarde pas seulement le culte particulier que les Habitans de Cos rendoient à Esculape , à qui ils avoient bâti un Temple superbe auprès de leur Ville, laquelle, selon Pline , lui étoit dédiée , il peut aussi regarder Hippocrate lui-même , qui étoit de la Famille des Asclepiades , la plus illustre de l'Isle , par l'origine qu'elle tiroit d'Esculape.

Artaxerxe , Roy de Perse , reconnut cette illustration dans la Lettre qu'il écrivit à Histane , Gouverneur de l'Hellespont ,

1768 MERCURE DE FRANCE
l'espont, par laquelle il lui ordonnoit d'inviter de sa part Hippocrate à venir à sa Cour, le chargeant de lui fournir amplement tout ce qui étoit nécessaire pour la commodité du voyage, et de l'assurer qu'il seroit content du rang qu'il lui donneroit, &c. Suidas nous a conservé cette Lettre, qui fait connoître que la renommée d'Hippocrate n'étoit pas renfermée dans la Grece. Il ne fit pas le voyage de Perse auquel il étoit invité, et on croit que ce fut par un pur amour de sa Patrie qui étoit alors affligée d'un mal contagieux.

Je pourrois, à l'occasion de notre Médaille, dire encore bien des choses sur la Personne d'Hippocrate, sur la splendeur de sa Famille, sur ses Enfants, sur l'Isle de Cos, qui tiroit sa principale gloire d'être la Patrie d'un si Grand Homme, mais cela me meneroit au de-là de certaines bornes. Je me contenterai d'ajouter deux ou trois observations aux précédentes.

On lit dans l'Histoire de l'ancienne Grece un trait singulier sur le Trisayeul d'Hippocrate, appelé *Nebrus*, lequel avoit un Fils dont le nom étoit *Chrysus*. L'Oracle de Delphes consulté sur le sort du Siège de la Ville de *Crissa*, et sur la

Ll. Vol.

Peste

Peste qui désoloit le Camp des Assiégés, répondit que le succès de ceux-ci seroit heureux, s'ils faisoient venir incessamment de l'Isle de Cos le *Fâon d'une Biche, et de l'or.* » Cet Oracle misterieux communiqué aux habitans de Cos par des Deputés, y trouva son explication en la personne de Nebrus et de son Fils Chrysus, dont le nom signifie en Grecs, le Faon d'une Biche, et de l'or. Ce Nebrus, Trisayeul d'Hippocrate, étoit grand Medecin. Il offrit ses secours aux Deputés des Amphictyons, il équipa une Galere à ses frais, la remplit des meilleurs Médicamens, ainsi que de toute sorte de provisions de Guerre et de bouche, et partit avec son Fils. Son arrivée au Camp des Amphictyons y rendit la santé aux malades par l'usage des excellens remèdes qu'il mit en œuvre la Place fut emportée, pillée, saccagée, puis brûlée et démolie, après dix ans de Siège.

Ce trait est rapporté plus au long par M. de Valois, de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres, dans l'une de ses Dissertations sur le fameux Conseil des *Amphictyons*, &c. ce qui forme un très-beau Morceau d'Histoire, inséré dans celle de l'Académie depuis l'an-

1770 MERCURE DE FRANCE
n^o 1716. jusques et compris l'année 1730.
de l'Imprimerie Royale 1733.

Il y a dans le Recueil de Jean - Ange Canini , publié d'abord à Rome dans le siècle passé , et depuis peu à Amsterdam , une très-belle Tête d'Hippocrate. C'est la LIII. du Recueil , dessinée par Canini d'après une Cornaline antique , gravée dans la dernière perfection. » On a crû , » dit l'Auteur , que c'est le Portrait d'Hippocrate de Cos , le Prince de la Médecine , à cause de sa ressemblance avec » l'Effigie de ce Grand Homme , que Fulvio Orsini a donnée au Public d'après » une Médaille , où le nom de ce fameux » Médecin est écrit en Grec. Mais quelque différence qu'on a trouvée dans les » traits , principalement dans le nez , a » fait naître une diversité de sentimens » parmi les Sçavans.

Pour moi sans prétendre autrement décider , je ne doute point que la Tête , dessinée par Canini , ne soit véritablement celle d'Hippocrate , à cause de la conformité que j'y trouve avec celle de notre Médaille. On sçait que Canini excelloit à dessiner les Pierres gravées et les Médailles qu'il touchoit avec un esprit et une légereté de main admirable. Il avoit l'art , sur tout , de conserver toute la fi-

L. L. Voh.

nesse

DECEMBRE. 1735. 277

nesse des airs de Tête de l'antiquité, selon le témoignage de M. de Chevrieres, Auteur de la dernière Edition de Canini en 1731. A quoi il faut ajouter que la gravure en taille-douce de celle dont il s'agit ici, est d'Etienne Picart, autre excellent Maître.

Quelque envie, au reste, que j'aye d'abrégé ces remarques, je ne puis passer sous silence une petite partie de ce que M. Mead a été obligé d'omettre dans son Discours, persuadé que tous ceux qui s'intéressent à la gloire de la Médecine, ne seront pas fâchés de savoir que les Arabes *Mahometans* se sont fait un devoir non seulement de reconnoître qu'Hippocrate en est le Pere et le Restaurateur, mais encore de traduire presque tous ses Ouvrages de Grec en Arabe. Les Manuscrits de ces Traductions, accompagnées souvent de Commentaires, sont répandus dans toutes les Regions de l'Orient, et il y en a même quelques-uns dans la Bibliothèque du Roy. Le détail de ce que je ne fais qu'exposer ici, se trouve dans la Bibliothèque Orientale de M. d'Herbier, dont il ne faut d'abord que consulter la Table Generale au mot *Hippocrate* que les Arabes appellent *Bokrath*, et ensuite dans le corps de l'Ouvrage le titre

II. Vol. general

1772 **MERCURE DE FRANCE**
general *Ketab*, ou Livre, à la page 962. et
dans les suivantes. On y trouvera même
quelques bons Ouvrages de Medecine,
dont les Arabes ont fait honneur à Hip-
pocrate, faute d'en connoître les veritables
Auteurs, comme le Traité des differens
Temperamens, celui de la Saignée et de
la Ventouse, &c. On peut voir aussi là-
dessus la Bibliothèque Orientale de
Hadgi Calfah, Turc Moderne de Constan-
tinople, traduite par M. Petis de la Croix.

Enfin les Orientaux sont si fort pré-
venus en faveur d'Hippocrate, que sans
disputer à la Grece la gloire de l'avoir vû
naître, ils prétendent qu'il a parcouru
leurs plus belles Contrées. Les Syriens
sur tout veulent qu'il ait fait son séjour
ordinaire à *Hems*, ou Emese, Ville cele-
bre, dont j'ai amplement parlé dans le
Voyage de Sirie et du Mont Liban, d'où,
ajoutent ils, il venoit souvent à Damas,
Capitale de cette belle Province.

Cependant la plupart des Auteurs
Grecs et Latins, suivis par les Moder-
nes, après avoir établi la Naissance d'Hip-
pocrate à l'Isle de Cos, l'une des Cyclo-
des, dans l'Archipel, aujourd'hui nom-
mée *Lango*, conviennent qu'il mourut
en Thessalie âgé de cent neuf ans, envi-
ron 350. ans avant la Naissance de J. C.

II. Vol.

D.

DECEMBRE. 1735. 2773

*****:***:*****

D. GENOVEFA

Ovium Custos.

E C L O G A.

I *Neipe bucolicos mecum , mea fistula , cantus ē*
Rura mihi et valles , liquidæque in vallibus um-
bræ ,

Altorumque umbræ nemorum , mihi simplici
cultu

Vita , placet tenerum tenera inter gramina car-
men.

Incipe bucolicos mecum , mea fistula , cantus.

Non tamen est animus tenerum deducere car-
men ,

Quale vel indigno Nisæ deceptus amore
Insanus querulâ resonabat arundine Damon ;

Quale vel infelix Virgo quæ sæpe canebat ,
Ducite ab urbe domum , mea carmina , ducite
Daphnim,

Incipe bucolicos mecum , mea fistula , cantus.

Me teneram juvat ante alias cantare Puellam ;
Quæ patrias dum pascit oves , melioribus arsis
Ignibus , ipsa Deum sibi quæ delegit amantem ,
Quam Deus ipse pio sibi fœdere junxit amatam.
Incipe bucolicos mecum , mea fistula , cantus.

I. I. Vol.

Hic

2774 MERCURE DE FRANCE

Hic ubi per virides lento fluit agmine campos
Sequana , et invitus reginâ elabitur Urbe ,

Illuc mane novo caulis egressa paternis
Rustica docebat pecudes ad pascua Virgo.

Incipe bucolicos mecum , mea fistula , cantus.

Lanigeras pascebat oves candore nivali ,

Sed superabat oves animi candore Puella ;

Pascebat mires blandis cum matribus agnos ,

Mitibus , ingenio sed erat quoque mirior agnis

Incipe bucolicos mecum , mea fistula , cantus.

Illam Pastores multi videre per agros

Errantem , et multi suspiravere videndo ;

Profuit at nulli suspiravisse videndo ,

Illorum pulcrè sprevit suspiria Virgo.

Incipe bucolicos mecum , mea fistula , cantus.

Parcite , dicebat , Pastores ; parcite , nostros ,

Si quâ parte placent , verbis extollere vultus ;

Ut vobis mea forma , mihi non vestra placebit

Forma , meos meruit sponsus formosior ignes.

Incipe bucolicos mecum , mea fistula , cantus.

Non ego sum dives pecoris , non ruris abundans ;

Sed tamen incassum jactat sua rura Menalcas ,

Et pecora incassum nobis sua jactat Alexis ,

Sunt illi dices , sponsus mihi ditior illis.

Incipe bucolicos mecum , mea fistula , cantus.

Eia age , dicebant Pastores , eia age nobis

Dic ubi pascat oves sponsus felicior ille ;

II Vol.

Si

Si nos divitiis, si formâ vicerit ambos,
Ille tuos habeat meruit qui victor amores.

Incipe bucolicos mecum, mea fistula, cantus.

Ecquid ait sponsum, Pastores, cernere vultis?
Ille quidem vigili vigil omnia lumine lustrat:
Non tamen hunc vidi, neque enim spectabilis
ulli est,

Nec minus ille suis urit mea pectora flammis.

Incipe bucolicos mecum, mea fistula, cantus.

Sic ait, et fugiens hominum consortia, solas
Virgo petit valles, et oves dum gramina pas-
cunt,

Ipsa pio castas pascit sub pectore flammâs,
Atque suos inter suspiria cantat amores.

Incipe bucolicos mecum, mea fistula, cantus.

Optime Pastorum qui numine rura tueris,
Cumque tuo servas Mapalia rustica cælo,
Et proprio benè largus oves qui sanguine pascias.

Christe meos et habes et habebis solus amores.

Tu mihi, seu roseos sol exerit æquore vultus,
Seu medium cæli conscenderit igneus axem,
Seu caput Hesperias jam fessus condât in undas,
Tu mihi, semper idem, vigili sub mente re-
cursas.

Christe meos et habes et habebis solus amores.

Quin etiam dum Luna suos agit aurea cursus,
Dum cælo fulgent vaga sidera, dum silet orbis,
Dum mihi parca quies lentos complectitur artus,
Tu quoque, tu vigili per somnos mente recursas,

I I. Vol.

Christe

1776 MERCURE DE FRANCE

Christe meos et habes et habebis solus amores.

Improba sæpe choros molles agitare per herbas

Suadet , et insanos cantare Cupidinis ignes

Turba Puellarum : lascivi carmen amoris

Dicere , lascivas suadet miscere choreas.

Christe meos et habes et habebis solus amores.

Sæpe Puellarum densâ stipante catervâ

Longè aliò mihi mens errare videtur et errat ;

Tum lasciva Cohors me dicit amare , nec errat ;

Sed vanos fingit , nec veros noscit amores.

Christe meos et habes et habebis solus amores.

Vix bene mens teneros formare infantula sensus

Cœperat , et blâsas titubans os reddere voces ,

Nondum quid sit amor aoram vel nomen amoris ,

Jam mihi divinæ tentabant pectora flammæ.

Christe meos et habes et habebis solus amores.

Tempore jam ex illo sensim crescentibus annis.

Crevit amor sensim , et tantum mihi crescit in horas

Quantum vere novo se tollit graminis herba ,

Et quantum crescunt æstivo sidere soles.

Christe meos et habes et habebis solus amores.

Ah ! quoties imo suspiria pectore furtim

Prosiluère , sed est mihi suspirare voluptas ;

Et tantum recreant ægram suspiria mentem ,

Æstivos quantum Zephiri levat aura calores.

Christe meos et habes et habebis solus amores.

Ah ! quoties tacitis et sponte cadentibus ora

II. Vol.

Fletibus

Fletibus immauere, sed est mihi flere voluptas ;
Et tantum nostros pia lacrima temperat ignes ,
Quantum sponte cadens nimium ros temperat
æstum.

Christe meos et habes et habebis solus amores.

Nec tamen aut largo decurrens lacrima fluctu ;
Singultus-ve meas possunt extinguere flammæ ;
Restinguet solus , solus qui suscitât ignes.

Heu quàm longa dies quæ nobis invidet illum ?

Nostra quid ulterius, quid gaudia Christe moraris ?

Quando erit invisus ut spiritus evolet oris
Liber , et æthereas tandem se condât in arces ?

Hora beata , Deo sponsam quæ jungat amanti !

Quàm mihi dulce mori sit !-quàm mihi vivere
durum !

Nostra quid ulterius, quid gaudia Christe moraris ?

Non ita præcipitans saxum de montibus altis
Ima petit , sternitque immani pondere terram

Ut nostrum terris erumpens pectus ab imis

Alta petit præceps jungi-que Deo ardet amanti.

Nostra quid ulterius, quid gaudia Christe moraris ?

Talia per campos reliquis indicta puellis

Virgo sponsa Dei cantabat , amore magistro ,

Multaque præterea quæ versu dicere non est.

Desine bucolicos mecum , mea fistula , cantus.

C. P.



LETTRE de M. L. P. à Madame la Comtesse de . . . au sujet du Livre intitulé Le Militaire en solitude, ou le Philosophe Chrétien. I. vol. in 12. chez la Gras, au Palais, &c.

J Aquite enfin ma promesse, Madame ; prenez vous en à une maladie considerable, si j'ai tant tardé : j'eusse bien désiré pour ma propre satisfaction , et pour rendre justice à cet Ouvrage , de le faire dès le temps que vous me l'avez demandé.

C'est un de ces Livres , qui sont le fruit d'un esprit solide , et l'objet des recherches de tous les gens de bien. Plût à Dieu que tous ceux qui sortent de dessous la presse fussent dans leur genre aussi utiles que celui-ci ! il seroit glorieux pour la France que des productions de cette espece se multipliasent ; ce seroit une preuve que la vertu y seroit aimée et recherchée avec empressement ; mais tel est le sort de ces bons Livres qu'à la réserve d'un petit nombre de personnes sages et vertueuses , ils sont à peine connus du reste des hommes.

Je vous l'avouërai avec chagrin, Madame
II Vol.

dame ; je connois trois sortes de Personnes et qui sont assurément le plus grand nombre dans le Monde , dont ces Entretien-
tiens n'obtiendront pas les suffrages. Les premiers pour lesquels principalement ils ont été composés , je veux dire les jeunes gens , sont précisément ceux de qui il sera moins lû. S'il ne parloit que de tendresse , d'intrigues , de galanteries ; qu'il touchât certaines matieres où la pudeur fut peu menagée , qu'il s'égarât un peu aux dépens de la Religion ; il auroit déjà fait fortune , si je puis parler ainsi ; on le liroit , on le prêteroit , on le répandroit avec le même empressement que l'on fait les Oeuvres de Bayle, de S. Evremont, et tant d'autres Livres qui n'ont d'autre mérite que celui de favoriser le libertinage de l'esprit et du cœur.

Mais quelque soin que l'Auteur ait pris de varier son stile , d'interessier le Lecteur par des sentimens grands et élevés , par des traits frapans de l'Histoire des Grands Hommes , son Livre n'en sera pas plus recherché parmi eux. Dès qu'il s'agit de préceptes de conduite , de maximes raisonnables , de reflexions justes et sensées , ils n'ont plus le temps de lire : les plaisirs , la dissipation , le sommeil leur auroient encore laissé du temps pour

lire un Roman , une Historiette galante , un Livre de libertinage ou d'irreligion ; mais peu interrompent pour celui-ci un sommeil qui ne succède aux plaisirs , que pour faire place à de nouveaux plaisirs aussi peu raisonnables que les premiers.

Je mets , Madame , au rang de ceux qui n'applaudiront pas à cet Ouvrage une autre sorte de gens qui ne se nourrissent l'esprit que de ces jolies inutilités , et de ces bagatelles ornées et brillantes , dont les Libraires trouvent un si grand débit , et qui caractérisent , dit-on , le bel Esprit et dans ceux qui les composent et dans ceux qui savent les goûter en les lisant. Tant raisonner , tant réfléchir , rappeler toujours l'homme à soi-même , vouloir l'accoutûmer à se conduire sur de grands principes , et par des sentimens nobles , et à savoir éviter le ridicule dans la conversation et l'imprudence dans la conduite , c'est traiter de choses ennuyeuses , bonnes à débiter dans des solitudes ou parmi les dévots de profession. Si l'ouvrage est soutenu par un stile agreable , ils croiront lui faire grace d'en lire quelques pages et de dire froidement qu'il n'est pas mal écrit. J'en dis autant de ces *Puristes* dans le langage , qui ne daigneroient pas achever la lecture

I I. Vol.

du

du meilleur Livre s'ils y trouvoient quelques redites, quelques termes un peu hors d'usage, quelques négligences dans le stile. Ils n'en veulent point aux choses, mais aux paroles; les uns et les autres sacrifient toutes leurs lectures au plaisir de l'esprit; le cœur n'y entre pour rien. Du stile, de l'élégance, du badinage, des fleurs, voilà ce qu'ils cherchent dans un Livre, et rien de plus.

J'ajoute à ces deux genres d'hommes, ces esprits critiques et inquiets, qui avant même que d'ouvrir un Livre, sont déjà tout déterminés à le censurer. Ils y cherchent de quoi mordre et non de quoi s'instruire. Vous sçavez, Madame, que parmi bien des gens il suffit pour obtenir le titre de bel esprit et de sçavant, de critiquer toujours et de ne trouver jamais rien d'écrit à son gré: et c'est à quoi ceux-ci aspirent. Ce seroit un Privilege tout particulier pour cet ouvrage qu'il fut approuvé d'eux: s'il exposoit des idées singulieres, des sentimens bizarres, et qui tinssent du paradoxe, il en seroit très-bien reçu; mais, en verité, Madame, l'Auteur de ces Entretiens ne paroît pas d'un caractere à ambitionner la sotte gloire de penser seul autrement que tous les autres hommes, j'entends ceux qui font usage de leur raison.

278.2 MERCURE DE FRANCE

A voir la maniere dont je défens cet Ouvrage , vous allez peut-être dire en vous-même , voilà un homme que quelque intérêt secret a rendu partisan du Livre. Ses louanges me paroissent un peu suspectes de partialité. Ne seroit-ce pas un ami intime de l'Auteur ? quelque degré de parenté ou d'alliance n'entreroit-il pas pour quelque chose dans cet Eloge ? peut-être même est-il intéressé d'une autre maniere à tenir ce langage ; car combien de Livres de nos jours dont les Auteurs ont payé d'avance les Eloges qu'on leur prodigue, et des échos pour les repeter ? Celui-ci merite-t'il que l'on prenne si chaudement sa défense ? cette espece d'Apologie suppose qu'on l'a attaqué et qu'il n'a pas fait fortune. Il faut , ajoutez-vous , que je l'examine par moi-même.

J'y consens de tout mon cœur , Madame , il ne peudra rien à être lû ; tout ce que je vous ai dit jusqu'ici en sa faveur n'a eu d'autre vûë que de vous engager à le faire : ne hazardez même pas encore de l'acheter , avant que de l'avoir lû , et je suis sûr qu'après sa lecture vous lui donnerez une place honorable dans votre cabinet, non pas, à la verité, au nombre des Livres purement brillans , mais

II. Vol.

parmi

parmi ceux en qui le bon et le solide est préféré aux fleurs de l'éloquence et du langage , quoiqu'elles n'y soient pas négligées : le stile fleuri y paroît de temps en temps , mais sans en faire le principal ; le Livre tire son merite d'ailleurs.

Je ne vous dissimulerai cependant pas que j'ai été porté à faire l'apologie de ces Entretiens , par ce que me dit ces jours passés un homme de la seconde classe de ceux dont je vous ai parlé plus haut ; comme il se picque d'enrichir les Libraires de ses agreables bagatelles , fort goûtées en ce temps-ci , et d'écrire avec esprit des contes et des historiettes , il me dit froidement en voyant ces Entretiens sur ma table , voilà un Livre qui n'est point lû dans le beau Monde ; les Libraires n'en feront pas grand débit , son stile est trop pésant ; il repete trop les mêmes Maximes ; il n'aura pas de cours.

Au reste , Madame , je proteste que je n'ai point de motif particulier d'interêt , ni de parenté , ni d'amitié dans ce que j'ai l'honneur de vous écrire. Je ne connois point l'Auteur de ce Livre , je ne sçai pas même son nom ; l'utilité seule et le mérite de son ouvrage m'ont engagé à le défendre. Je désirerois fort d'exciter beaucoup de monde à lire les bons Livres. C'est là tout mon but. Votre

Votre bon gout, Madame, et votre discernement judicieux me dispensent d'extraire aucun article particulier de celui-ci pour vous faire juger du reste. Vous verrez avec plaisir dans ces Entretiens les caracteres de la vraye et de la fausse grandeur, de l'amitié, de la flatterie, du vrai et du faux mérite, du Critique, du Misantrope, du grand parleur, du bel esprit, du prétendu esprit fort; les portraits du Héros Chrétien, du vray Philosophe, du Petit Maître, du Railleur et du mauvais plaisant, sont assaisonnés de réflexions si justes et si utiles pour la conduite, qu'on passeroit volontiers sur tous les défauts que pourroit avoir un Ouvrage en faveur de ces Maximes.

Vous y trouverez aussi des jugemens sages et solides sur plusieurs Ouvrages comme le *Spectateur Anglois*, les *Lettres de M. de Fontenelles*, de *Madame de Sevigné*, du *Comte de Bussy*, la *Nouvelle Histoire de la Vie de M. de Turenne*, les *Caracteres de la Bruyere*, les *Oeuvres de M. de la Fontaine*, de *S. Evremont*, de *Madame de Ville-Dieu*. Ajoutez à tout cela des traits remarquables de la vie des plus Grands Hommes du dernier siècle, comme Mrs de Fenelon, de Turenne, de Vendôme, de Catinat, du Czar Pierre I. de Charles

XII. Roy de Suede ; tout cela forme une variété d'Entretiens également instructive et interessante. Vous êtes plus en état d'en juger que personne , Madame , et de rendre à cet Ouvrage toute la justice qu'il mérite ; c'est un Etranger qui l'a composé ; la France lui est redevable d'un pareil présent.

J'ay l'honneur d'être , &c.

PARODIE de la Cantate du Triomphe de la Paix , de M. de Clérambault , sur la Naissance du Fils de Dieu , 1735.

Naissez , brillantes fleurs , naissez dans ces Bocages ;

Le Prince de la Paix

Descend sur ces Rivages ;

Beaux lieux , ne craignez plus de perdre vos attraits.

L'Enfer voudroit en vain armer Satan rebelle ,

Jésus le va bannir de l'Univers calmé.

Par un nouvel Adam , par une Eve nouvelle ,

Le Temple de Baal est pour toujours fermé.

Faisez-vous , Démon , faux Propheetes ;

Cessez vos combats , noirs suppôts.

Il. Vol.

B. v. Bergers.

Bergers, reprenez vos Musettes ;
 Chantez et goûtez le repos
 Que J e s u s donne à vos retraites.

Revenez , revenez , volez , Esprits Divins ;
 Conduisez , conservez les fragiles Humains ;
 Voyez l'Enfant qui vient de naître ,
 Revenez , revenez , volez , Esprits Divins ;
 Les temps sont accomplis , hâtez-vous de paroître ;
 Revenez , revenez , volez , &c.

Toi , suprême Divinité ,
 Sois sourde aux cris vangeurs de ton ire terrible ,
 Ouvre-nous l'azile paisible ,
 N'écoute plus que ta bonté.

Calme ta colere ,
 Dieu , suspens tes coups ,
 Et rends en bon Pere
 Notre sort plus doux.

Un Fils plein de charmes ,
 Fruit de ton amour ,
 Finit nos allarmes
 Dans cet heureux jour.

Rassurez les climats qu'épouvantoit la foudre ;
 Dieu d'Israël , brisez tous nos liens ;

Il. Vob

Trans-

DECEMBRE. 1735. 2787

Transformez en tous lieux les Gentils en Chrétiens ;

Enchaînez les Démon, mettez l'Enfer en poudre.

Victoire , suivez le Sauveur

Et quittez l'esprit de tenebres ;

Que malgré ses plaintes funebres

Le Ciel ait seul votre faveur.

Croyez-vous triompher , Rebelles ,

D'un Dieu qui nous donne la Paix ?

Les châtimens et les bienfaits

Brillent dans ses mains immortelles.

Que le Troupeau toujours docile

Du Pasteur écoute la voix ;

Que le Pasteur toujours tranquille

A son Troupeau soumis fasse entendre ses lois ?

Jésus dans ces climats leur offre un saint azile.

Regnez , aimable Enfant ,

Triomphez en naissant.

Que la Terre , que l'Onde

Celebrent cet instant !

Regnez , aimable Enfant ,

Regnez , sauvez le Monde.

loit le nouveau Système. C'est ce que je vais vous détailler en peu de mots, pour ne pas abuser de la patience des Lecteurs.

Je commence par la dernière Approbation de M. de Pontenelle, que vo cy. *J'ai lu par ordre de Monseig. le Gardé des Sceaux, l'Abregé de la Bibliothèque des Enfans, et j'ai cru que l'impression en seroit utile au Public, puisque la nouvelle Méthode en elle-même commençoit à le devenir et à s'établir. Fait à Paris ce 19. May 1735.* Vous pouvez lire, Monsieur, dans la Bibliothèque des Enfans :

1°. Que la Société des Arts nomma en 1730. quatre Commissaires, dont on mit ensuite sur le Registre le rapport favorable.

2°. Que M. le Grand-Chantre de l'Eglise de Paris, avoit aussi nommé des Commissaires pour l'examen de la nouvelle Méthode, et sur leur rapport, permit par son jugement du 24. Novembre 1732. d'introduire l'usage dudit Système, Livre et Méthode dans les Ecoles de sa Jurisdiction, et exhorté les Maîtres et Maîtresses et autres enseignans sous son autorité, à les pratiquer, et l'exercice du Bureau Typographique. M. l'Abbé de Barcos, son Vice-Gerent, M. l'Abbé Colin, son Promoteur, pleins de zele pour la première institution de l'enfance, se font un plaisir de rendre témoignage à la bonté, à l'excellence de cette Méthode, et de préférer les Maîtres qui la savent à ceux qui l'ignorent, ou qui n'ont pas envie de l'apprendre.

3°. Qu'à peu près dans le même temps le Tribunal de M. le Recteur de l'Université avoit jugé à propos de nommer des Commissaires pour l'examen du même Système, et sur le rapport de M. Grandin, Professeur de Philosophie au Col-

lege de Navarre , et l'un desdits Commissaires , le Tribunal , dis-je , avoit laissé tomber la Requête d'un Professeur critique , sans y avoir aucun égard.

4°. Que les Principaux du College d'Harcourt et du College du Plessis avoient permis dans le même temps de continuer en chambre l'exercice du Bureau Typographique , à quoi l'on peut ajouter qu'il y a actuellement dans le College de Beauvais et dans celui de Louis le Grand des Bureaux et des Dictionnaires Typographiques.

5°. Que diverses Ecoles de quartier suivent ce système ; qu'on peut les Mercredis , de deux à quatre heures , en aller voir l'exercice pour les garçons dans l'Ecole de M. Chompré le cadet , rue S. Louis du Palais ; et pour les filles , dans l'Ecole de Mlle Laine , près le College de la Marche , rue de la Montagne sainte Geneviève. M. Chompré l'aîné , rue des Carmes , prend des Pensionnaires suivant le système , et plusieurs autres Maîtres sont à la veille d'en faire autant.

6°. Il y a dans la Paroisse de S. Côme , dans celle de S. Etienne du Mont , et même dans les nouvelles Ecoles de Charité pour les Savoyards , et aux environs de Paris , il y a , dis-je , dans ces Ecoles des Maîtres qui suivent avec succès la première partie de cette nouvelle Méthode , comme la bonne dénomination des Lettres , &c.

A l'égard des témoignages que l'on peut désirer des maisons particulières où l'on suit le système du Bureau , soit pour les garçons , soit pour les filles ; il y auroit , ce semble , de l'affectation de réimprimer dans cette Lettre le Catalogue des mêmes noms , pour rendre la preuve de fait plus complète et plus authentique ; cependant si vous

Le Vol.

voulez

voulez prendre la peine d'aller chés l'Auteur les Mardis matin, de onze heures à midi, vous pourrez facilement éclaircir vos difficultés et voir en même-temps la Liste des dignes Parens bien intentionnés, qui sans préjugé, font actuellement pratiquer avec succès le Système du Bureau Typographique.

On pouroit vous donner l'Extrait des Lettres qu'on a reçues des Provinces où nous avons des Partisans; et où l'on a envoyé des Bureaux ou des Maîtres, comme en Bretagne, en Picardie, en Brie, en Normandie, dans le Périgord, dans le Limosin, en Auvergne, en Champagne, en Bourgogne, à Lyon, à Grenoble et à Metz, où le jeune Comte de Gisors, fils du Comte de Bellile, fait admirer ses heureux progrès avant l'âge de quatre ans. A tous ces témoignages on pouroit ajouter ceux qu'on a reçûs des Villes Etrangères, comme de Leipsik, de Londres, de Constantinople, de la Guadeloupe et du Fort S. Pierre, dans la Martinique, où le Système est déjà connu et où l'on doit envoyer des Maîtres.

La seule difficulté qui puisse donc à présent vous arrêter, c'est de dire que la Méthode vulgaire a toujours *l'antiquité* et la *pluralité* pour elle; vous pourriez même ajouter le *préjugé*, et lire ensuite la Réponse à tous ces lieux communs dans la Bibliothèque des Enfans, *in 4.* et dans la Brochure *in 12.* de M. Perquis, où vous trouverez les anciens témoignages par rapport aux Maisons particulières, depuis le Prince jusqu'à l'Artisan. J'ai l'honneur d'être, &c.

DÉCEMBRE. 1735. 1793



ÉPITAPHE

D'un Buveur.

V Alence git ici ; juste Ciel ! quel dommage !
Passans accourez tous , pleurez sur son tombeau,
Pleurez. . . . Non , je me trompe , et c'est lui
faire outrage ,
Car , tandis qu'il vécut , il n'aima jamais l'eau.

Gordier d'Orleans.



L E T T R E de M. Maillart , ancien
Avocat au Parlement de Paris , à M.
l'Abbé le Bœuf , Chanoine , et Sous-
Chantre de l'Eglise d'Auxerre , sur le
LEMOVICUM de Cesar , sur le LIMONUM
de Ptolomée , et sur le VETUS PICTAVIS
des Annales de France.

JE suis persuadé , Monsieur , que la
même position fait l'objet de ces trois
noms. C'est celle des ruines du *Vieil Poi-
tiers* : elles se trouvent actuellement sur
une langue de Terrain de grande éten-
duë , et formée à l'Est par la Riviere de
Vienne ; et à l'Oüest par celle du Clain ;
I. L. Vol

2794 **MERCURE DE FRANCE**
à un quart de lieuë au-dessus de leur con-
fluent. Des Personnes très intelligentes
ont , à ma priere , examiné ce Terrain ,
dont voici l'état actuel.

Le Terrain du Vieil Poitiers est sablon-
neux , la partie qui regarde le Clain , est
assés unie ; Mais celle qui est contre la
Vienne , est chargée de différens Montic-
ules.

En un Endroit se voit une ancienne Ma-
zure élevée d'environ 25. pieds au dessus
de la surface de la terre. Ce sont les res-
tes , ou d'une Porte de Ville , ou d'un
Temple. Il y a plusieurs souterrains en
forme de cave.

La surface du Terrain du *Vieil Poitiers* ,
est inculte , à cause de la quantité de
pierres qui y sont repandues , et qui pa-
roissent les débris de divers bâtimens.

Les charruës des Laboureurs qui culti-
vent quelques parties de ce Terrain, heur-
tent sur des fondemens d'Edifices : mais
ils y sont encouragés par la rencontre de
pièces d'or , d'argent , et d'autres métaux
qu'ils font quelquefois.

Quelques-unes des Pièces trouvées au
Vieil Poitiers , sont à Paris , à la Maison
Professe des Jesuites , dans le cabinet du
Pere de la Chaise , à qui elles avoient été
envoyées par Madame l'Abbesse de Font-

L. I. Vol.

Byrault,

DECEMBRE. 1735. 2795
Evrault, laquelle les tenoit de M. le Comte de Bessay, voisin du *Vieil Poitiers* : parmi ces belles pièces d'or, il y a un *Neron*, et un *Nerva*.

La tradition actuelle du *Vieil Poitiers*, est que les habitans l'ont quitte pour s'établir au nouveau Poitiers, qui est à six lieues de-là, au confluent des rivières du Clain, et de la Vousneuil.

Cette transmigration fut causée presomptivement par le regonflement des eaux des rivières de Vienne et du Clain, qui dans les temps orageux inondoient cette petite peninsule plate de sa nature.

De la description que je viens de vous faire, Monsieur, je passe à l'établissement des trois propositions.

PREMIERE PROPOSITION.

Le Vieil Poitiers est le LEMOVICUM de Cesar, ou plutôt d'Hircius son Continuateur.

Je me sers de l'Edition de 1544. imprimée par le fameux Robert Etienne.

Vous sçavez, Monsieur, que Cesar n'a écrit que les 7. premiers Livres de *Bello Gallico*, et que le huitième est l'ouvrage d'*Hircius*, qui mourut un an apres Cesar.

Voici les termes de ce Continuateur de Cesar.

I. L. Vol.

» Interim

» Interim C. Caninius Legatus, cum
 » magnam multitudinem hostium con-
 » venisse in fines *Pictonum*, literis, nuntiis-
 » que *Duracii* cognovisset, qui perpetuo
 » in amicitia Romanorum permanserat,
 » quod pars quædam *Civitatis* ejus defe-
 » cisset, ad oppidum *Lemovicum* contendit.

» Quò cum adventaret; atque ex cap-
 » tivis certius cognosceret, multis homi-
 » num millibus à *Dumnaco*, Duce *Andium*
 » clausum: *Lemovicum* oppugnari. Neque
 » infirmas Legiones hostibus commic-
 » tere auderet, castra, munito loco, po-
 » suit.

» *Dumnacus*, cum appropinquare *Ca-*
 » *ninium* cognovisset . . . rursus ad ob-
 » sidendum *Lemovicum* redit.

» Eodem tempore C. *Fabius* Legatus
 » complures *Civitates* in fidem recepit,
 » obsidibus firmat, literisque C. *Caninii*
 » certior fit, quæ in *Pictonibus* gerantur.

» Quibus rebus cognitis, proficiscitur
 » ad auxilium *Duratio* ferendum.

» At *Dumnacus*, adventu *Fabii* cogni-
 » to, desperata salute, si tempore eodem
 » coactus esset, et Romanam, et exter-
 » num sustinere hostem, et respicere,
 » ac timere *Oppidanos*, repente ex eo lo-
 » co, cum copiis, recedit: nec se satis
 » tutum fore arbitratur, nisi fluvium *Lê-*

L. I. Vol.

» gerit

gerim quod erat , ponte , propter magnitudinem , transeundum , copias tra-
duxisset. . .

Reflexions.

1. La Cité des Poitevins étoit toute la Contrée , qui compose à present les Diocèses de Poitiers , de la Rochelle , et de Lusson. *In fines Pictonum. Pars quadam civitatis ejus.*

2. Dans la Cité Poitevine étoit une Ville fermée , nommée *Lemovicum. Oppidum Lemovicum.*

3. Cette Ville *Lemovicum* , n'étoit pas éloignée de la riviere de Loire , *nisi fluvium Ligerim.*

4. Du vieil Poitiers à la riviere , il n'y a qu'environ 12 lieuës.

5. C'étoit un Chef des Angevins , qui étoit venu assieger *Lemovicum* : à *Dumna-co , Duce Andium.*

6. La Cité Angevine s'étendoit tant au Nord qu'au Midy de la Loire ; sur tout vers le Vieil Poitiers ; qui n'est éloigné que d'environ 8. lieuës des limites du Diocèse d'Angers.

7. De là suit que l'on ne peut apliquer le *Lemovicum* d'Hircius , à la Ville de Limoges , laquelle n'est pas de la Cité Poitevine , et qui est éloigné de la Loire

2758 MERCURE DE FRANCE
de plus de 40. lieuës , dont elle est sepa-
rée par les Cités Poitevine , Berruiere , et
Tourangele : elle étoit joignante à la Cité
Auvergnacque , ainsi que l'a écrit le même
Hircius , au même livre 8. des Commen-
taires de César. *Duas reliquas , in Le-
movicum fines , non longè ab Avernis.*

8. Ces observations me conduisent à di-
re, Monsieur, qu'en ce Livre huitième, il
faut lire *Limonum* , et non pas *Lemovicum* ,
à cause de ce que je vais exposer.

Cette leçon est adoptée par Adrien de
Valois , en sa *Notitiâ Galliarum* aux
mots *Pictones et Augustoritum Pictorum*.

Le même M. de Valois a écrit à cette
occasion *Limonum , vel Lemonum : que
urbs fuerit , fatemur non constare.*

SECONDE PROPOSITION.

Le Vieil Poitiers est le *Limonum* du
Geographe Ptolomée , qui écrivoit vers
l'an 150. de Jesus Christ. Voici les ter-
mes de cet Auteur. Libro 2. Cap. 7. Tab.
3. *Europa Celto Galatia situs.*

» *Quæ autem Aquitaniæ maximè sep-*
» *tentrionalia sunt ; et penès mare et penès*
» *fluvium tenent Pictones , Pictavenses ,*
» *quorum civitates. Augustoritum. Poi-*
» *tiers. 17. 50. 48. 20. Limonum. Limon.*
19.... 47. 50.

La position du *Limonum* , au Vieil Poi-
II. Vol. tiers

lers est conforme à celle de tous les anciens Itinéraires.

Je n'ai garde, Monsieur, de mettre la position de *Augustoritum*, ailleurs qu'au nouveau Poitiers, qui en est en possession, quoiqu'il soit attribué par quelques uns au *Dorat* en la Marche, ou à *Mont Morillon* en Poitou.

La position du *Limonum*, au Vieil Poitiers, a été indiquée par Jean du Bouchet, né à Poitiers avant 1500. en ses *Annales d'Aquitaine. Partie 1. Chapitre 4. page 12.* Edition de 1544. et par Maichin, en sa *Saintonge. Livre 1. chap. 15. p. 180.* Edit. 1671.

Alte Serre de *Rebus Aquitanicis.* Libro 1. cap. 14. p. 67. Edit. de 1648. a bien connu *Limonum*, mais il ne l'a pas placé.

TROISIÈME PROPOSITION.

Le Vieil Poitiers est connu dans les anciennes Annales de France.

Voici, Monsieur, ce que j'en ai trouvé dans du Chesne, tome 1. page 24. et 233.

• *Annales rerum Francicarum, quæ à*
• *Pipino et Carolo magno Regibus ges-*
• *tæ sunt. 742. Quando Carlo-*
• *nus, et Pipinus, Majores Domûs duxe-*
• *runt Exercitum contra Hunaldum Du-*

II. Vol.

cem

» cem Aquitanorum et ceperunt castrum
 » quod vocatur *Lucas*. Et in ipso tempore
 » diviserunt inter se Regnum Francorum,
 » in loco qui dicitur *Vetus Pictavis*. Priùs-
 » quam ex Provinciâ recederent.

Je trouve , à peu près , les mêmes choses dans l'*Ætas Sexta* du *Cronicon* d'Adon , Archevêque de Vienne , decedé le 16. Decembre 874. Cet Ouvrage est imprimé à la page 804. du 16^e Tome de la Bibliothèque des Peres. Edit. de Lyon 1677.

» Anno Incarnationis Domini 741. Carolus Pipini Filius , Francorum Dux , defunctus est ; Principatum illius obtinente Carlomanno , et Pipino , Fratre ejus.

» *Childericus* in Regno Francorum substituitur.

» Constantinus Imperator annos 26.

» Carlomannus et Pipinus contra *Hunnaldum* , Ducem Aquitanorum exercitum movent , ceperuntque castrum quod vocatur *Lucas* : in ipso itinere positi diviserunt sibi Regnum Francorum : in loco , qui dicitur *Vetus Pictavus*.

Reflexion.

Selon ces Annales , le *Vetus Pictavis* n'est pas éloigné du Château *Lucas*.

II. Vol.

M.

DECEMBRE. 1735. 2801

M. de Valois, au mot *Lucca*, marque que *Lucas* est Loche en Touraine, sur la Riviere d'Indre.

Je vous observe que la distance de Loches au Vieil Poitiers, n'est que d'environ 12. lieues.

Voilà, Monsieur, ce que j'avois à vous écrire sur le *Vieil de Poitiers*. Je vous exhorte d'amplifier cette découverte avec votre sagacité ordinaire.

J'espere vous communiquer en son temps la position de l'*Oppidum Bratuspantium in Bellovacis*, dont les habitans se soumirent à César, qui venoit du *Suessonois*. *De Bello Gallico. Libro 2.*

Cette forte Ville Gauloise, ne se trouve point dans la *Notitia Galliarum* du même M. de Valois.

Je crois, au surplus, que l'heureuse situation de quelques Villes Gauloises y auroit fait subroger des Villes Romaines. Car la batisse des Villes Gauloises étoit bien différente des Romaines, dont les vestiges existent actuellement.

Je suis, &c.

A Paris, le 1. Décembre 1735.

11. Vol.

C. VERS



VERS PHILOSOPHIQUES.

Quand Dieu parle , on doit croire à sa seule
parole :

Quand l'Homme prouve , on doit se rendre à
la raison ;

Mais l'*Esprit fort* , des sens esclave trop frivole ;

Ne connoissant du vrai que la brillante Idole ,

Sans pénétrer de rien l'intérieur profond ,

Jusqu'à ce qu'il ait vu , dit fièrement *Non , non* .

Voi , touche , goûte , entends , sens , Disciple
dyscote ,

Dit *Jesus* à *Thomas* , confus de la leçon ,

Voi l'homme et connoi Dieu : mais sçache à mon
Ecole

Qu'à l'*Esprit* désormais il faut que l'*Oeil* s'im-
mole :

Et qu'heureux est celui qui croit sans vision ;

Car l'esprit voit ; les sens ne font qu'illusion.

Vous , que le seul *Spectacle* attire , enchante ;
affole ,

Et qui traitez l'*Esprit d'imagination* ,

Comprenez sur la foy de la *Sensation*

Qui de vos Jugemens est l'unique Boussole ,

Qu'ici bas l'harmonie est un léger Symbole

De cette inalterable et tranquille union ,

II. Vol.

Qu'on

DECEMBRE. 1735. 2803

Qu'on goute au Ciel sans bruit, sans agitation ;
Mais dont les traits semés de l'un à l'autre Pôle,
Dans tout ce qui contraste avec proportion ,
N'éclatent qu'en fuyant au gré du tems qui vole.

Nota. Ces Vers furent faits le 21. de
Decembre, jour de la Fête de S. Thomas
Apôtre, en 1734. jour auquel se trouva
fini le premier modele du Clavecin Ocu-
laire annoncé dans le Mercure de Novem-
bre 1725. neuf ans avant l'exécution de
ce Clavecin, selon le Précepte d'Horace
Nonnum-que prematur in annum. Comme le
hasard ou la Providence a voulu que le
Clavecin même se trouvât aussi fini à pa-
reil jour de S. Thomas 1735. on l'a pris
pour le Patron de la nouvelle Musique à
perpetuité sous cette Devise :

Nisi videro non credam.

Et sur le revers :

Beati qui non viderunt et crediderunt.



II. Vol.

Cij ABREGE



*ABREGÉ de l'Eloge Historique de
Bernard Picart , Dessinateur et Graveur.*

Nous avons promis dans le Mercure du mois d'Octobre passé de parler de l'Eloge Historique de Bernard Picart , qui se trouve à la suite du *DISCOURS sur les Prejugés de certains Curieux touchant la Gravure* , Discours dont nous avons rendu compte dans le même Journal. Pour dégager notre parole , nous donnerons ici un Précis de cet Eloge historique.

BERNARD PICART , fils d'Etienne Picart surnommé le Romain , et d'*Angélique Tournant* , nâquit à Paris le 11. Juin 1673. Son Pere qui s'est acquis beaucoup de reputation dans la Gravure , fut son Maître dans cet Art , et dans les principes du Dessein. Il est redevable à l'égard de la composition aux premiers Essais de Benoist Audran , qui demouroit chés son Pere. Le jeune Picart n'avoit alors qu'environ 12. ans , et il esquissoit des sujets en concurrence d'Audran.

En 1689. envoyé à l'Académie de Peinture pour apprendre le Dessein d'après nature , il y aprit aussi la Perspective , et

II. Vol. l'Archit.

DECEMBRE. 1735. 2865

l'Architecture sous le celebre *Sebastien le Clerc*, qui excelloit dans la Gravure, dans le Dessein, dans l'Architecture, la Geometrie, &c. et dont les Ouvrages ont rendu la memoire immortelle.

Deux ans après il remporta le prix de l'Académie qu'il reçut des mains de l'illustre *Charles le Brun*, lequel mourut peu de temps après; Picart ne pouvant profiter de ses leçons, fit connoissance avec les autres habiles Peintres, qui l'instruisirent beaucoup. Tels étoient la *Fosse*, *Houasse*, *Jouvenet*, *Coypel*, &c. et particulièrement le celebre *Roger de Piles*, si connu par ses excellens Traités sur la Peinture.

Dans la suite il se perfectionna dans la Composition par les liaisons qu'il eut avec *Van Schuppen*, jeune Peintre de son âge, fils de *Van Schuppen*, Graveur habile, se communiquant les Esquisses qu'ils faisoient d'un même sujet séparément, et s'en disant reciproquement leurs avis; mais ce qui les avança le plus dans le Dessein, fut qu'ils s'appliquerent à dessiner des Figures d'Anatomie d'après nature chés M. de Litre fameux Anatomiste.

Il lui fallut tout l'effort de sa raison pour l'engager à s'attacher à la Gravure, trouvant le travail trop long, et n'y reus-

II. Vol.

C iij sissant

issant pas d'abord comme au Dessin , pour lequel il avoit pris beaucoup de goût , et acquis une grande facilité. Il avoit naturellement plus d'inclination pour la Peinture , y étant outre cela entraîné par les conseils de quelques Personnes , mais l'établissement de son Pere , et sa reputation dans la Gravure , l'engagerent à suivre la même profession , &c.

Il grava en 1693. *l'Hermaphrodite de Poussin* , la première Pièce où il ait mis son nom. Il avoit gravé auparavant *les Bergers d'Arcadie* d'après le même , et quelques petites Académies d'après *le Brun* , *le Sueur* , et autres Peintres ; peu de temps après deux pièces de la *Galerie du President Lambert* , quelques Esquisses d'après *le Sueur* , et le *Temps qui passe* , d'après Carlo Maratti ; mais les premières pièces qui commencerent à le flatter de quelque succès furent deux morceaux du Tombeau du Cardinal de Richelieu , qui est dans la Sorbonne.

Il dessina le *Tombeau de Mrs de Castellan* , qui est à l'Abbaye de S. Germain des Prés , mais ayant passé en Hollande il ne put le graver , et M. Girardon le fit graver par Scotin l'aîné.

Il partit de Paris sur la fin de Septembre 1696. et ayant passé l'Hyver à An-

I I. Vol.

vers ,

DECEMBRE. 1735. 2807

vers, il y gagna le Prix du Dessin à l'Académie des Beaux Arts ; et eut la satisfaction de se voir demander la Figure qui lui valut ce Prix, pour être conservée parmi les beaux Morceaux de cette Académie, par laquelle il fut présenté comme le meilleur Dessinateur qu'elle eut alors, à l'Electeur de Cologne.

Sa Mere étant morte et son Pere malade, Il revint à Paris en Dec. 1698. et s'y maria le 23. Avril 1702. avec Claudine Prost, dont il eut plusieurs enfans qui moururent en bas âge. Il quitta la France en 1710. deux ans après son veuvage, ayant embrassé la Religion P. R. Il avoit fait pendant les 11. ans qu'il demeura à Paris plusieurs Planches dont on voit le détail dans le Catalogue de ses Oeuvres.

Il partit pour la Hollande le 8. Janvier 1710. Il demeura un an à la Haye, et se fixa à Amsterdam au mois de May 1711. Il s'y remaria le 25. Septembre 1712, avec Anne Vincent, fille d'un Hollandois, Marchand de Papier ; et comme il eut quelques difficultés par raport à son mariage, il les peignit allegoriquement sur un Eventail qui mériteroit bien d'être gravé, et fit plusieurs autres Ouvrages qui établirent sa réputation. Madame Piccart, qui est la même Anne Vincent,

II. Vol.

C. liij aujourd-

2808 **MERCURE DE FRANCE**
aujourd'hui vivante, nous permettra de
faire remarquer sa modestie et son silence
sur ce qui la regarde : Ceux qui connois-
sent la superiorité de son esprit, son gout
sur et delicat, sa droiture et ses lumieres
dans le commerce, lui attribuent une
bonne partie des Eloges qu'on donne ici
à son mary.

Sitôt que M. Picart fut fixé à Amster-
dam, on lui proposa d'achever une His-
toire de la Bible. Il continua les Desseins
de cet Ouvrage, qu'il fit graver par dif-
ferens Graveurs.

Il fit plusieurs autres Ouvrages, soit de
Dessein, soit de Gravure, qui acheverent
d'établir la grande reputation qu'il a eue
depuis, ensorte qu'il ne se faisoit aucun
Livre un peu considerable en Hollande
qui ne fut embelli de quelque Pièce de
sa façon. Mais le détail grossiroit trop cet
Extrait, on le trouvera dans le Catalo-
gue de son Oeuvre. On ne dira ici qu'un
mot des principales Pièces.

En 1713. 1714. et 1715. il fit trois Des-
seins Allegoriques extrêmement finis,
et dessinés à l'encre de la Chine sur du
Velin, pour servir de titres à trois Mss.
in fol. composés par Don Louis d'Acuña,
alors Ambassadeur de Portugal en Hol-
lande, touchant la derniere guerre, et la
Paix d'Utrecht. Le

DECEMBRE. 1735. 2809

Le 1. donne une idée generale de la guerre.

Le 2. represente la Tour de Babel , pour exprimer la division des Alliés , qui produisit la Paix.

Le 3. donne une idée generale de la Paix d'Utrecht. Ces trois Titres sont accompagnés de trois Desseins , en forme de Culs de Lampe ; pour la fin de chaque volume. Le 1. est un Aigle qui regarde le Soleil en face ; Le second la fin du Deluge avec la Colombe qui apporte la branche d'Olivier , et le troisième une Mer tranquille , où l'on voit un Alcion bâtissant son nid sur les Eaux , et dans l'air un Arc-en-Ciel.

Il y avoit trois autres Desseins , representant l'Arrivée des Ambassadeurs à la Maison de la Ville d'Utrecht ; la Signature de la Paix dans le Mail d'Utrecht ; et l'Echange des Ratifications dans la Ruë nommée la Porte Blanche à Utrecht.

Il fit outre cela quelques Esquisses , ou Desseins pour servir d'ornemens autour des Portraits du Roy et de la Reine de Portugal , qui ont servi de modeles à ceux qui les ont peints en Miniature , pour les mêmes Volumes. *Le Massacre des Innocens* , inventé et gravé par lui. *Minerve donnant ses ordres à des Nymphes qui tra-*

II Vol.

C v vaillex

vaillent dans une fabrique d'étoffes d'or et de soye , Pièce rare. Le titre de l'Architecture de Palladio. La Bataille des Israelites contre les 5. Rois Cananéens , dans laquelle Josué arrêta le Soleil et la Lune , avec bordure et cartouches , &c. La Tour de Babel , &c. le Temple de Janus , &c. Le Sacrifice de Noé après le Deluge , &c. L'Alliance de Dieu avec les hommes par l'Arc-en-Ciel , &c. Abraham et Loth qui font le partage de la Terre de Canaan &c.

En 1717. et 1718. il fit les Planches de la premiere Edition des Oeuvres de Boileau , in fol. imprimées à Amsterdam , et en 1720. et 1721. il grava les Figures pour la petite Edition in 12.

Il donna en 1724. un Recueil de 70. Pierres antiques gravées , avec un Discours Latin de M. le Baron Stosch , traduit en François par M. de Limiers.

Il executa ce bel ouvrage avec beaucoup de soin et une grande application ; Il le grava lui même , et en fit les Desseins à l'aide du Microscope. On peut assurer qu'aucun Ouvrage de gravure n'a été executé si magnifiquement , par rapport à l'exactitude du Dessin et de la Gravure , et par l'impression des Planches , et du Discours , le papier ayant été choisi feuille à feuille pour les Planches. Cette

II. Vol.

Edition.

D E C E M B R E. 1735. 281

Edition sera toujours recherchée et deviendra rare , parce qu'on a rebuté toutes les épreuves qui avoient le moindre petit défaut.

En 1724. 1725. et 1726. il acheva les 4. premiers volumes des *Ceremonies et Coutumes Religieuses de tous les Peuples du Monde* , représentant en 149. Planches in fol. dont 14. sont doubles, les Idolâtres des Indes Occidentales , les Juifs , les Catholiques Romains , et les Idolâtres des Indes Orientales.

Il grava en 1727. 1728. et 1729. la plus part des Figures qui ornent la magnifique Edition des Oeuvres de M. de Fontenelle in fol. et in 4.^e imprimées à la Haye. Il fit une infinité d'autres Morceaux en différens temps assés éloignés les uns des autres , tous fort estimés.

Il s'occupa vers la fin de 1731. à mettre en ordre les 39. Planches de son grand Ouvrage de la Maison du Président Lambert , appartenant aujourd'hui à M. Dupin , Secrétaire du Roy , Réceveur General des Finances , et Fermier General ; c'étoit son Ouvrage favori , et il se flatoit de le publier incessamment lui-même , n'attendant pour cela que la Description de cette belle Maison qu'on avoit promis de lui envoyer de Paris , et qu'on attend encore.

G. vj. II

Il a aussi gravé plusieurs Portraits, dont les principaux sont, ceux du Roy de Prusse, du Comte de Sintzendorff, de Georges I. Roy d'Angleterre, qu'il présenta à ce Prince à son passage à la Haye en 1714. et celui du Prince Eugene de Savoye, d'après le Tableau de Van Schuppen, Peintre du Cabiner de S. M. I.

Il venoit de finir un beau Titre, Planchette in 4. représentant l'Agriculture des Anciens, pour l'Ouvrage intitulé *Rei Rustica Scriptores*, imprimé à Leipsick chés Gaspard Fritsch l'année dernière, en 2. vol. in 4. lorsqu'il tomba dangereusement malade le 8. Novembre 1732. Il ne fit que languir pendant tout l'Hyver. Les Médecins traitèrent sa maladie d'abcès dans la vessie; il s'occupa toujours autant que sa foiblesse le pouvoit permettre, et même la veille du jour qui précéda sa mort, il corrigea encore une épreuve; mais vers les Fêtes de Paques de 1733. il se trouva tout-à-fait accablé; et mourut enfin le 8. May de la même année, âgé de près de 60. ans, regretté de sa Famille, de ses amis, et des admirateurs de ses talens.

Cet Eloge finit par ces mots. B. Picart étoit un homme de mœurs très réglées; d'un caractere doux et sociable, unique-

II. Vol.

ment

DECEMBRE. 1755. 2813
ment occupé de son étude et de ses de-
voirs. Bon Cytoyen , bon ami , bon Chef
de Famille , en un mot un parfaitement
honnête homme , plus digne encore de
l'estime des honnêtes gens , que de l'a-
probation des connoisseurs.



*ADIEUX de M. de la Tulipe , Sol-
dat aux Gardes , à Mlle Catau. Str.
l'Air , La verte jeunesse qui tourne ,
&c.*

MAlgré la Bataille
Qu'on donne demain ,
Va , faisons ripaille ,
Charmante Catin.
Attendant la gloire
Prenons le plaisir ,
Sans lire au grimoire ,
Du sombre avenir.



Si la Hallebarde
Je peux mériter ,
Près du Corps de Garde
Je te fais planter ,
Ayant la dentelle ,
Le soulier brodé ,
I. I. Po!

La

2814 MERCURE DE FRANCE

La boucle à l'oreille,

Le chignon cardé.



Malgré tes compagnes,

Cherchant le trépas,

J'ai fait deux campagnes

Pour suivre tes pas.

Digne de la pomme

Je vis sous ta loy,

Et jamais Rogomme

Ne fut bû sans toi.



Tien; serre ma Pipe,

Garde mon briquet

Car si la *Tulipe*

Fait le noir trajet,

Que tu sois la seule

Dans le Régiment

Qu'ait le *brûle-gueulle*

De son cher Amant.



Ah, retien tes larmes,

Calme ton chagrin :

Au nom de tes charmes

Acheve ton vin ;

Mais, quoi ? de nos bandes

Le Voleur

J'entends

J'entends les rambours,
Gloire, tu commandes,
Adieu mes amours!



*LETTRE écrite par M. . . . à M. le
Cat, sur deux Faits singuliers, et
QUESTIONS sur la Sympathie.*

JE trouve, Monsieur, tant de netteté, de précision, de solidité dans les Dissertations dont vous régalez de temps-en-temps le Public, et qui vous ont mérité un applaudissement general et l'estime d'une illustre Académie, qui vaut infiniment plus que le Prix dont elle vous a jugé digne; je trouve, dis-je, tant de beautés dans ces Dissertations, que j'ose m'adresser à vous pour vous prier de dérober quelques momens à vos occupations, si utiles au Public, pour communiquer à ce même Public vos lumières et votre sentiment sur ce que je vais vous proposer.

François le Porc de la Poste, Chevalier Baron de Vesins, la Tour Landry et le Pordic, étoit fils posthume du Baron de Vesins. Son Pere étant decedé, sa Mere le perdit peu de jours après
J. L. Vol. l'avoir

l'avoir mis au monde. Il fut ravi d'entre les bras de sa Nourrice , et, par je ne sçai quelle aventure, transporté en Hollande, où il aprit le métier de Cordonnier. S'étant rendu habile dans sa Profession, il passa en Angleterre, et il travailloit à Londres dans le temps que M. de la Tour-Landry, Gentilhomme François, son allié, voisin et ami de feu son Pere, se trouvant aussi à Londres, entra dans une Boutique pour prendre la mesure d'une paire de Bottes. Le jeune Cordonnier ignoroit la noblesse de son extraction et le lieu de sa naissance, il ne lui restoit que le nom de *Vesins*, qui lui avoit été conservé par une providence singulière, dont le ressort est admirable.

Le Maître Cordonnier lui ayant dit : *Vesins, prenez la mesure de Monsieur ;* le Gentilhomme rapelle en son esprit la catastrophe du Baron de Vesins, considère attentivement ce jeune homme, admire son port, sa phisionomie, sa taille avantageuse, son air alsé, ses manieres nobles. Cependant Vesins se met en devoir de prendre la mesure des Bottes, et alors quelques gouttes de sang lui tombent du nés. M. de la Tour-Landry l'observe de plus près et lui demande d'où il est. Le jeune homme répond, *II. Vol.* qu'on

DECEMBRE. 1735. 287

qu'on lui avoit dit qu'il étoit François de Nation et d'une Famille distinguée, mais qu'il n'en sçavoit pas davantage. Le Gentilhomme répliqua, que dès que les Bottes seroient faites, il souhaitoit que ce fût Vesins qui les apportât. Il le fit, et en les chaussant, il coula de son nés quelques gouttes de sang, comme à la premiere fois. M. de la Tour-Landry en fut frappé, et il se souvint que Mrs de Vesins naissoient ordinairement avec un seing entre les deux épaules, il fit dépouïller le jeune Cordonnier, et ayant vû cette marque, il n'hésita plus à le reconnoître pour le Baron, son parent, et le vrai heritier de la Maison de Vesins. Il le fit habiller selon sa qualité, et lui ayant donné un équipage convenable, il le ramena à Vesins, où il fut reconnu par sa Nourrice; il le fit rentrer dans tous ses biens et lui donna sa fille en mariage. Le Baron se voyant comblé d'honneurs et de richesses, et voulant en marquer sa gratitude à la Divine Providence, il fonda dans son Bourg de Vesins en Anjou, au Diocèse de la Rochelle, il fonda, dis-je, un Hôpital sous le titre de S. François, son Patron, et il en donna le soin à six Frères de la Charité, qui y doivent entretenir vingt

II. Vol.

Malades.

1818 MERCURE DE FRANCE
Malades. L'Acte de la Fondation est du
7. Septembre 1634. et elle a été confir-
mée par les Lettres Patentes du R^c,
Louis XIII. au mois d'Avril 1637. Re-
gistrées au Parlement de Paris le 19.
May de la même année.

Ce Fait paroît extraordinaire ; mais il
n'y a qu'un siecle qu'il est arrivé , il
est aisé de s'informer de la vérité, et
l'Hôpital fondé par ce Seigneur , est une
preuve constante de ce qui lui est arri-
vé. En voicy , Monsieur , un plus récent,
et dont les Principaux de la Ville de
Langeac en Auvergne , sur l'Allier , au
Diocèse de S. Flour , peuvent rendre té-
moignage.

M. l'Abbé de Langeac , de la Maison
de la Rochefoucault , Comte de S. Ju-
lien de Brioude , et Doyen de S. Gal de
Langeac , m'avoit fait l'honneur de
me prier à dîner. Après qu'on eut ser-
vi , la Gouvernante vint demander à M.
le Doyen s'il souhaitoit quelque autre
chose. Je ne la vis pas , parce qu'elle
étoit derriere ma chaise , mais le cœur
me manqua , et en même temps à la
Gouvernante. Elle sortit pour prendre
l'air , et dès le moment je repris mon
appétit ordinaire. Dès qu'on eut servi le
dessert , M. le Doyen appela la Gouver-
nante

J. F. Vol

nante

DÉCEMBRE. 1739. 2819

Nante et lui donna la clef de son Cabinet pour aller chercher des Liqueurs. Le cœur recommença à me palpiter, et la Gouvernante changea de couleur, sans que ni l'un ni l'autre en pussions découvrir la cause. M. le Doyen acourut vers moi, et la Liqueur ne fut pas inutile; le Laquais prit soin de faire revenir la Gouvernante, qui ayant enfin eû la curiosité de demander mon nom, car elle ne m'avoit pas encore vû, vint se jeter à mon col et m'embrassa tendrement. Elle me dit qu'elle avoit été ma Nourrice, et je la reconnus, quoiqu'il y eût quinze ans que je ne l'eusse vûe.

Je vous ai raconté sincerement le Fait qui fit alors du bruit dans Langeac. Je vous prie, Monsieur, de me dire quelle est la cause naturelle de cette palpitation mutuelle, qui arriva sans que ma Nourrice m'eût vû et avant que je l'eusse vûe; car certainement je ne croyois pas qu'elle fût à Langeac, et je la croyois morte depuis long temps; elle étoit déjà fort âgée, et j'avois été long-temps absent; seroit-ce un effet de la sympathie? Mais expliquez nous ce que c'est que cette sympathie, et quelle est la cause du saignement de nés réitéré du Baron de Vesins. Je crois que le récit de son avan-

II. Vol.

tue

2826 MERCURE DE FRANCE
ture aura pû vous faire plaisir ; faites-
moi celui de me dire votre sentiment
sur ces deux Faits. Je suis , &c.

A S. Gilles de Chambonnet.



LES SERINS.

L Assé des amoureux commerces ;
Où tous mes désirs étoient vains ,
J'avois donné dans les Serins ;
Mais je n'ai pas moins de traverses ;
Et je ne sçai quels sont mes plus cruels chagrins
Dans mes infortunes diverses.
Tout sembloit répondre à mes vœux ,
Tous mes Serins avoient des œufs ;
J'attendois de Petits une heureuse abondance ;
Mais , hélas ! ainsi qu'en amour ,
Je me flattois d'une vaine esperance.
Quelques-uns n'ont point vû le jour ,
Et les autres sont morts au point de leur naissance ;
D'autres par un plus rude sort ,
Bien buvant , bien mangeant , drus comme père
et mere ,
N'ont pû s'exempter de la mort ,
Et c'est ce qui me desespere.
Hélas ! qui pourroit supporter
I I. Vol.

La

DECEMBRE. 1735. 282

La rigueur d'un sort si contraire ;
Je vois d'un seul coup emporter
Une famille toute entière ,
Sans sçavoir qui peut me l'ôter.
Ma douleur en est sans égale.
Quand je voyois cette Troupe voler
D'un bout à l'autre de ma Salle,
Et commencer à gazoüiller ,
Des autres j'oubliois la disgrâce fatale.
Ce qui redouble mes chagrins ,
Lorsque sur mes Oiseaux la mort fait ces ravages,
C'est de voir semblables Serins
De l'heureux Licidas remplir toutes les cages,
Hélas ! ce qui détruit les miens ,
Ne porte aucune atteinte aux siens,
Ils viennent tous au gré de son envie ;
On diroit , à les voir , qu'il leur souffle la vie,
Voilà mon sort dans les Oiseaux !
C'est ainsi qu'en amour je voyois mes Rivaux
Heureux et contents dans leurs chaînes ,
Lorsque je ressentais les plus cruelles peines.
Quand je voi du triste Damon
Les Volieres presque désertes ,
Je devrois trouver dans ses pertes
Quelque sujet de consolation.
Il en fait toujours de nouvelles ;
Et quand je perds des Serins gris ;
Je vois périr ses blancs, ses blonds, ses isabelles,
Dont

Il. Vol.

2822 MERCURE DE FRANCE

Dont le poids de l'or fait le prix.
Mais par un long apprentissage ,
Damon dans les Serins présument tout sçavoir ,
Fait et rompt chaque mariage ,
Selon que dans sa tête il entre un doux espoir
De réussir dans ce concubinage.
Les Oiseaux veulent se pourvoir ;
Il faut que l'Amour les engage ,
Autrement , comme nous , ils font mauvais
ménage ;
S'il râchoit moins d'en trop avoir
Il en auroit peut-être davantage :
Je laisse aux miens les tendres soins ,
Ils sçavent mieux se satisfaire ,
Et je ne touche à leur Voliere
Que pour leur donner leurs besoins.
Revenons à l'Amour à mes vœux si contraire ;
Pour être heureux , que dois-je faire ?
Retournerai-je sous les loix
De mon Iris jusqu'ici trop sévère ?
Elle sera toujours la même qu'autre fois ;
N'importe , jusqu'au bout suivons ma destinée .
Il ne faut pas dans un commencement
Se rebuter d'une mauvaise année ;
Dans la suite j'aurai plus de contentement ;
Mais quand rien ne devroit répondre à mon envie ,
J'aimerois encore mieux me voir toute ma vie
Malheureux Oiseleur que malheureux Amant.

II. Vol. *LETTRE*



LETTRE sur un Traité d'Horlogerie.

DE tous les Arts qui ont raport aux Mathématiques, Monsieur, l'Horlogerie est un de ceux qui excite la curiosité de plus de monde, et qui est des plus utiles. Cependant jusques ici on n'a eu sur cette matiere que peu de Traitez qui satisfassent les personnes qui s'y apliquent.

On travaille à mettre au jour un Ouvrage Elementaire, qui est très-avancé; on a cru qu'il étoit nécessaire d'en donner avis par votre moyen, Monsieur, aux Artistes, comme les plus interessés à concourir à sa perfection. L'Auteur leur rendra tout l'honneur qui leur sera dû, et leur donnera même une Epreuve gravée des Pieces qui lui seront communiquées; pour cet effet ils s'adresseront à M. *Thion*, l'Aîné, Horloger, demeurant presentement sur le Quay Pelletier, près la Place de Greve, qui recevra, avec plaisir, toutes les Pieces que l'on voudra faire inserer dans ce Recueil, et en donnera même son Recepissé à ceux qui le desireront.

Cet Ouvrage, auquel on espere donner une grande étendue, par le secours que l'on attend des sçavans Méchaniciens, sera divisé en six Parties.

La premiere traitera de la définition de l'Art, avec figure.

La seconde, du gros Volume, c'est-à-dire, des Horloges d'Eglise; on y joindra un Memoire de M. *Roussel*, sur la maniere de le travailler, ce qu'il y faut observer, avec plusieurs Additions très-parfaites.

II. Vol.

La

2824 MERCURE DE FRANCE

La troisième Partie traitera du moyen Volume, commençant par les Horloges à poids, de différentes constructions ; ensuite par les Pendules à Ressort et à Répétition, de toutes les façons. Cette matière est bien étendue et peut servir beaucoup, même aux plus habiles Maîtres, pour y prendre différentes idées qu'ils peuvent avoir oubliées ou ignorées ; on y joint un Memoire de M. *Thiout*, sur la maniere d'exécuter lesdites Pendules, avec plusieurs Remarques nécessaires.

La quatrième, traite de la théorie des engrenages, démontrés géométriquement par M. *Camus*, de l'Académie Royale des Sciences.

Un Memoire ou Problème d'Horlogerie, par le même ; plus deux Memoires de feu M. *Anderlin*, sur la forme des dentures et la grosseur des pignons, démontrées d'une maniere à être entendue aisément des Artistes,

On y joint un Memoire sur la théorie de l'échappement à rouë de rencontre, démontré géométriquement par feu M. *Sully*.

Un Memoire de M. *Gaudron*, sur la maniere d'examiner une Montre, pour la bien raccommoder ; plus une Description des échappemens, par M. *Thiout*, et un Memoire sur la maniere de diviser aisement un Cercle d'Equation et une courbe.

On donnera un huitième Memoire sur la maniere de calculer les nombres, et les forces des rouës, sur la Géometrie, la Statique et sur la Méchanique à l'usage de l'Horlogerie.

La cinquième, traite du petit Volume, à commencer par une Montre simple, pour parvenir aux Répétitions de toutes especes et les plus curieuses, ce qui fournira une matière bien étendue, que l'on essayera de rendre suivie et la plus intelligible qu'il sera possible

M.

M. Thiout. y. fait observer les avantages et les défauts de chaque construction ; il y ajoute différentes manieres de faire marquer les secondes, les quantièmes de mois, de Lune, &c.

Enfin on terminera cette Partie par un Memoire de M. Thiout, sur la maniere d'exécuter une bonne Montre, avec plusieurs Remarques utiles.

La sixième Partie, traite des Outils simples et composés, et d'un grand nombre de belles Machines à l'usage de l'Art, ingénieusement imaginées, où l'on pourra puiser des idées, soit pour les perfectionner, ou pour en imaginer d'autres.

Voici l'état où se trouve cet Ouvrage, qui contient dès à présent environ cent Planches, grand in 4. avec leurs Descriptions, où il paroît que les plus habiles Maîtres et les Curieux s'intéressent beaucoup.

M. le Chevalier de Bethune a donné une Horloge ingénieuse pour l'usage de la Navigation.

M. de la Fondrière, a donné une belle et riche Machine à fendre les roues.

M. Camus a donné un sçavant Memoire, ci-devant énoncé, et un Problème d'Horlogerie.

M. Dhillerin de Boitissandeau, a donné une nouvelle et curieuse Pendule d'Equation, qui renferme tout ce que l'on peut desirer pour la perfection et la commodité.

Plus une nouvelle Cadrature de Pendules à Repetition, qui se peut séparer du Mouvement.

Une nouvelle et très parfaite Machine d'Arithmétique ; une Machine qui fait voir l'effet que le froid et le chaud font sur les Métaux.

Une Fusée de Montre, qui se tourne à droite et à gauche.

Un Reveil qui allume la bougie, d'une maniere très-ingenieuse.

D. M.

M. Vrayet, a donné une Cadrature de Pendule d'Equation.

M. Gaudron, a donné une Pendule où il y a un Remontoir très-parfait; plus un Memoire ci-devant énoncé, où il paroît une parfaite théorie et pratique des Montres.

M. Julien le Roy, a donné une Pendule d'Equation.

Une disposition avantageuse d'une Cadrature de Pendule à repetition.

Une construction nouvelle de grosses Horloges. Deux Quantièmes de mois.

Une Machine d'Angrenage.

Une autre Machine pour voir l'effet d'un échapement de Montre.

Une Méthode de faire marquer et sonner le temps vrai aux grosses Horloges.

M. Pierre le Roy, a donné une Pendule d'Equation.

Une Cadrature de Pendule à demi quart.

Une Machine pour déterminer la largeur des palettes d'une verge de balancier.

Une Machine à tailler les fusées.

Une Détente de Réveil.

Une Détente pour sonner le temps vrai.

Un Quantième de mois pour la Pendule.

M. le Bon, a donné deux bonnes et très-parfaites Cadratures de Pendule d'Equation.

Plus un Remontoir de Pendule.

M. Gourdin, a donné un Remontoir de Pendule.

M. Louis Larcé, une Cadrature nouvelle de repetition de Pendule.

M. Amant, une Cadrature nouvelle de Pendule, qui sonne les heures et les quarts d'elle-même, et qui les repete, n'ayant qu'un seul rouage.

II, Vol.

AL

M. Bouthi, de Hambourg, une Cadrature nouvelle de repetition de Montre, sonnant les minutes de 5. en 5.

Une autre Cadrature perfectionnée pour une Montre à seconde.

Un Outil pour faire les chaînes et les crochets avec la maniere de s'en servir.

Une Cadrature de quatriéme de mois, de Lune, &c. marquant les figures et les Eclipses exactement.

Un Memoire sur la maniere d'exécuter une bonne Cadrature de repetition de Montre, ce qu'il faut observer, &c.

M. Mathieu Krikseissen, une Pendule d'Equation.

M. Jean-Baptiste du Chesne, une Pendule d'Equation.

M. Fournier, la maniere de faire les Filieres à tirer l'acier pour faire des pignons, qui est un secret très-intéressant.

M. Vergo, Horloger du Grand-Conseil, a donné un Echapement de Montre curieux qu'il vient d'inventer, qui promet beaucoup.

Une Machine à faire un Echapement de Montre.

Une Cadrature de Pendule pour marquer le lever et le coucher du Soleil, le quatriéme de mois, de Lune, &c.

Une Fusée très-ingenieuse, qui se remonte à droite et à gauche.

M. Thiout, une nouvelle et très-curieuse Machine à fendre des roües de tout nombre, sans platte-forme, avec l'usage de s'en servir.

Une Machine à fendre des roües et pignons.

Une autre à fendre des pignons.

Une Machine nouvelle pour fendre les roües de rencontre de Montre, enarbrés et pour égaliser les vieilles dans la perfection.

Une Machine nouvelle et très-parfaite pour voir à combien de degrés l'angle des palettes d'une verge de balancier est ouvert, qui donne la longueur des palettes, l'angle d'inclinaison des dents de la roue de rencontre, et qui fait voir à quelle perfection la roue est égalisée.

Autre Machine pour le même sujet.

Une Machine pour faire voir comment on doit opérer pour faire un bon Echapement de Montre.

Une Machine nouvelle pour tailler des fusées de Pendules à droite et à gauche.

Machine nouvelle pour fendre des roues de rencontre de Pendules, et des rochets, et qui égalise les vieilles roues dans leur perfection.

Machine nouvelle pour égaliser des rochets de Pendules.

Machine pour égaliser promptement et aisément les roues de rencontre de Pendules.

Machine à tailler des fusées de Montre.

Autre Machine pour le même sujet.

Sans toutes ces Machines, M. Thiout a fourni plusieurs Outils nouveaux et ingénieux, et généralement tous les Outils ordinaires pour l'Horlogerie.

Plus, il a fourni deux Memoires sur la forme des dentures et la grosseur des pignons, ci-devant énoncés.

Un autre Memoire sur la théorie de l'Echapement à roue de rencontre, ci-devant énoncé.

Un Memoire pour le calcul de l'Horlogerie.

Un Memoire sur la maniere de travailler en Pendule.

Autre Memoire pour travailler une bonne Montre.

Une Cadrature nouvelle de Montre pour son-

ne l'heure et les quarts d'elle-même, et repeter, par le moyen d'un poussoir, l'heure et les quarts après, avec un seul rouage, ayant la propriété de ne pas dévuider quand on la fait repeter.

Une autre Cadrature nouvelle de Montre d'un principe différent et plus simple, pour produire le même effet et repeter d'elle-même, quand on veut, les heures à chaque quart, ayant les secondes au centre.

Une Cadrature nouvelle de Montre, pour marquer le quantième de mois, de Lune et ses phases, independamment du mouvement.

Plus un autre quantième de mois, qui se place dans le fond d'une boîte, aussi indépendant du mouvement.

Une Montre à reveil, d'une construction nouvelle.

Remontoir de Montre, propre pour des personnes incommodées.

Plusieurs bonnes Cadratures de Montres à repetition, tant anciennes que modernes, des meilleures constructions.

Une Cadrature nouvelle de Pendule, très-simple, pour sonner l'heure et les quarts d'elle-même, à l'ordinaire, et repeter de soi-même les heures à chaque quart, quand on voudra, et en tirant le cordon, elle sonnera l'heure et les quarts, n'ayant qu'un seul rouage qui ne dévuidera point quand on la fera repeter.

Une Cadrature nouvelle de Pendule, pour repeter les minutes.

Une autre Cadrature de repetition pour les minutes de 5. en 5.

Une Cadrature de Pendule à quart, par la même sonnerie, et repétant selon le dernier usage.

Une Horloge curieuse, qui sonnera l'heure et

2830 MERCURE DE FRANCE

la demie très-distinctement, et qui marquera l'heure et les minutes avec un seul rouage de trois roues, tant pour le mouvement que pour la sonnerie.

Une nouvelle Pendule d'Equation, qui marque le temps vrai et le temps moyen, par des aiguilles au centre du Cadran, et qui sonne le temps vrai d'une maniere simple et très-parfaite.

Une autre Pendule d'Equation, qui marque le temps vrai, concentriquement, marque le quantième du mois en sautoir sur un demi cercle, les quantités de Lune et ses phases, les mois, les années bissextiles, le lieu du Soleil dans les Signes, son lever et coucher, le tout d'une composition curieuse et très-parfaite.

Une Cadrature nouvelle pour marquer combien le Soleil retarde ou avance par rapport au temps moyen, et qui marque les mois et quantités, d'une maniere simple et précise.

Une nouvelle Pendule d'Equation, très-simple et qui sonne le temps vrai.

Une Pendule à cercle d'Equation, avec une méthode facile de la diviser, ci-devant énoncée.

Une Pendule à seconde concentrique, qui marque l'heure des principaux lieux de la Terre, le quantième de mois, de Lune et ses phases, par le moyen d'un Globe, le lever et le coucher du Soleil, &c.

Une autre Pendule qui marque le lever et le coucher du Soleil, le quantième de mois, de la Lune, &c.

Outre toutes ces Cadratures, le sieur Thiout en a encore fourni plusieurs de différentes constructions, tant anciennes que modernes.

Differentes détentes, tant de sonnerie que de reveil. Plus deux Carillons.

II. Vol.

Une

Une application nouvelle d'un *tout ou rien* aux Pendules faites.

Remontoir nouveau de Pendule, à qui l'on pourroit donner en quelque façon le nom de Mouvement perpetuel.

Differens Remontoirs pour la Pendule.

Horloge nouvelle propre pour la navigation.

Méthode nouvelle et à peu de frais, pour faire sonner et marquer le temps vrai aux grosses Horloges d'Eglise.

Differentes Méthodes pour corriger l'action du ressort sur le mouvement d'une Pendule.

Plusieurs Suspensions du Pendule, tant à petite vibration qu'à seconde, avec quelques remarques à ce sujet.

Odometre ou Compte-pas nouveau très-commode.

Differentes roïtes de compte pour sonner les quarts et la repetition.

Machine qui fait connoître l'impression que le chaud et le froid font sur les métaux.

Tournebroche qui ne cesse point de marquer l'heure.

Horloge dont la force reglante est deux bales de plus; il a fourni toutes les pieces d'Horlogerie ordinaire.

Il a encore donné les Echapemens ordinaires et plusieurs qui ne sont connus que de peu de personnes, comme Echapement à deux leviers et un rochet, très-bon pour les Pendules à seconde.

Même Echapement avec des rouleaux, appliqué différemment.

Echapement de Pendule à rochet, dont l'aiguille des secondes ne recule point.

Echapement à patte de Taupe, à rochet.

Echapement ancien à deux balanciers qui se croisent, à rochet.

D iij. Deux

2832 MERCURE DE FRANCE

Deux Echagemens de feu M. *Dutertre*, à rochet.

Echagement de feu M. *Sully*, à rochet.

Echagement de Pendule à deux rochets.

Echagement d'Horloge à rochet, avec trois leviers.

Echagement de Montre à Cilindre échanuré, avec une roüe de rencontre, de M. *Flamainville*.

Echagement de Montre à Cilindre creux, avec une façon de rochet, de M. *Graham*.

Echagement à deux rochets, propre pour la Montre et Pendule avec une seule palette.

Echagement de Montre à piroüette, avec une roüe de rencontre.

Echagement de Montre à rochet, avec une palette et un crochet.

Echagement d'Horloge, où deux bales roulent dans des croisées, avec une roüe de rencontre.

Echagement de Pendule à manivelle.

Echagement de Montre, avec un rochet, deux rateaux et deux balanciers, qui battent les demi-secondes.

Echagement de Pendule, dont les vibrations tournent toujours du même côté, et forment un cercle.

Echagement à palettes raportées, avec les Descriptions et figures de tous ces Echagemens.

Une partie de ces Ouvrages, énoncés sous le nom de M. *Thiout*, ont été imaginés ou perfectionnés par lui.

M. *Nicolas Thiout*, a donné un quantième de mois pour la Pendule, très-ingenieux.

M. *Monginot* a donné une excellente Méthode qu'il a imaginée, pour faire changer un Carillon de soi-même à chaque heure.

M. *Roussel* a donné un Memoire, ci-devant énoncé, et une Méthode qu'il a inventée pour faire

I L. Vol.

faire

DECEMBRE. 1735. 2833

faire sonner et marquer le temps vrai aux grandes Horloges.

Tous ces Messieurs, ci-devant nommés, promettent donner encore beaucoup de choses, et de se faire un plaisir de contribuer à rendre ce Recueil complet ; il y aura encore à cet Ouvrage des Globes, des Planispheres, &c. Des Machines à tailler des Limes ; Tableaux mouvants, et tout ce qui a rapport à l'Horlogerie,

XXXXXXXXXX;X;XXXXXXXXXX

ETRENNES.

*A Madame de ***. Par M. de M. . . .*

DAns ce beau jour où l'An se renouvelle ,
Je vous dois , cher Iris , des marques de mon
zele.

Déjà pour seconder mes vœux ,
Une Divinité se presente à ma vûe ;
Qu'elle a d'attraits ! simple , tendre , ingenuë ,
Elle sçait procurer les jours les plus heureux ,
Qui ne la reconnoît ? c'est l'amitié fidelle.
Je te viens , en ce jour , offrir mes soins , dit-elle ,
De ton cœur , pour Iris , je sçais les mouvemens ,
Et j'en puis , mieux que toi , marquer les sentimens.
Je ressens à ces mots une douceur extrême ;

Quand , vers nous , en ce moment même ,
Avec empressement

Une autre Déesse s'avance ,
Ll. Vel.

D v Out

Qui vient m'offrir également

De vous porter mon compliment :

C'est la vive reconnoissance.

Tu dois tout , me dit-elle , à ta charmante Iris ;

Des bienfaits que sur toi sa main daigne répandre ,

C'est à moi seule de lui rendre

De ta part le plus digne prix ,

Et c'est le seul qu'elle en daigne prétendre.

Je suis encor charmé de ce discours flatteur ,

Qui ranime déjà dans le fond de mon cœur

Les mouvemens qu'elle m'inspire.

Mais le Dieu triomphant de l'amoureux empite

Se montre tout-à-coup et me dit fierement ,

Lorsque je regne dans une ame ,

N'en faut-il pas bannir tout autre sentiment ?

Il n'en est point qui ne cede à ma flamme :

A moi seul aujourd'hui tu dois avoir recours

Et tu dois mépriser tout frivole secours.

J'éprouve avec plaisir votre aimable puissance ,

Repliquai-je à ce Dieu ; mais sats vous irriter ,

Je sens que l'amitié , que la reconnoissance ,

Dans un cœur avec vous , peuvent bien éclater ,

Si vous voulez, tous trois, m'être ici favorables.

Allez trouver Iris , et daignez l'assurer

De ces vœux qu'à l'envi vous sçavez m'inspirer.

Marche sans honte , Amour , sur leurs traces
aimables ;

Quand la reconnoissance et la douce amitié,

I I. Vol.

Dan

D É C E M B R E. 1735. 2835

D'un cœur que tu soumets, t'enlèvent la moitié
Tes feux en sont toujours plus vifs et plus durables.

::***:***:***:***:***:***:***

R E F L E X I O N S.

Nous avons besoin de toute notre moderation quand nous nous vengeons de notre ennemi , parce que , si nous paroissions trop emportés , il semble que la vengeance fasse autant son effet sur nous-mêmes que sur lui , et loin de nous satisfaire, nous laissons prendre à notre ennemi des avantages sur nous.

Il y a une fierté noble que le Ciel communique aux Personnes qui sont dans l'élevation , qui est comme le caractere de leur grandeur ; mais pour se rendre dignes veritablement de nos respects , et de nos adorations, elles sont obligées indispensablement de travailler à leur gloire , et de s'élever par leur vertu, autant qu'elles sont considerables par leur rang.

Les médisances s'évanouissent quand on néglige d'y prêter l'oreille , et la défense au contraire en conserve la mémoire.

L. I. Vol.

D vj Les

Les choses nous paroissent divertissantes ou ennuyeuses , selon qu'elles occupent notre esprit diversement.

La faute que nous commettons d'ordinaire , est de juger que les choses sont bonnes ou mauvaises absolument , suivant la peine ou le plaisir qu'elles nous donnent.

Un des beaux esprits de notre siècle , jaloux de la belle Poésie , disoit quelquefois agréablement , que les Muses ne lui ouvroient pas leur porte toutes les fois qu'il frapoit ; qu'il avoit commencé des Poèmes qui avoient fini à l'invocation , parce qu'il cherchoit souvent Apollon sans pouvoir le trouver.

Les Critiques de profession croient que tout le bon sens est renfermé dans les règles que leur caprice a établi , et qu'au delà on n'y trouve que du désordre et de la confusion ; ils se trompent néanmoins , car le bon sens est un grand abîme dont ils ne connoissent ni la profondeur ni les bornes.

La plupart des hommes se figurent qu'on leur ôte les louanges qu'on donne
à l. Kch. aux

aux autres , et qu'on ajoute quelque chose à leurs perfections , quand on découvre les défauts d'autrui.

C'est une science qui n'est pas commune que de sçavoir instruire les Grands , et leur insinuer la verité , parce qu'on n'ose leur faire des remontrances que d'une façon oblique et indirecte , ni leur donner des preceptes qui ne soient accompagnés d'un caractere de respect et de soumission.

L'Eloquence des Actions persuade plus fortement que celle des paroles , mais elle n'a pas tant d'étendue , parce que l'envie noircit les actions les plus pures , et empêche que les exemples ne s'étendent aussi loin qu'on le pourroit souhaiter , parce que les Personnes les plus vertueuses ne veulent point d'autres témoins que leur propre conscience , et lorsqu'elles ne peuvent trouver dans le Monde cette obscurité qu'elles souhaitent avec tant d'empressement , elles vont la chercher dans la retraite.

Cesar disoit à l'honneur des Sçavans ,
qu'un Orateur éloquent contribuoit plus
à la gloire de la Patrie , que les Generaux
d'Armée

2838 **MERCURE DE FRANCE**
d'Armée qui prenoient quelques Places
pour lesquelles on leur décernoit le
triomphe.

Un bel esprit du temps encherit sur
la pensée de Cesar , et dit avec esprit
que le bruit de la Victoire des Conque-
rans ne dure pas long-temps ; la mémoire
ne s'en conserve que parmi un petit nom-
bre de ceux qui font étude de l'Histoire ,
et se diminue insensiblement par la suite
des années. Les Ouvrages des Grands
Hommes ne perdent rien par le temps ,
et souvent la posterité leur fait la justice
qu'un siecle ingrat leur avoit refusée.

Il faut être extrêmement circonspect
en matiere de Satire , et jamais ne dési-
gner personne , car la médisance est belle
quand elle épargne la honte des particu-
liers , et fait sortir le vice de sa demeure
avant qu'il lui livre la guerre. Un pe-
tit Philosophe diroit : c'est proprement
blesser l'espece sans égratigner les indi-
vidus.

Les largesses des Princes sont d'ordinaire
au dessus de ceux qui les reçoivent , et
les présens qu'on leur fait , sont toujours
au dessous d'eux. C'est pourquoi il faut
qu'ils regardent plutôt dans le cœur que
dans les mains de celui qui donne.

On ne manque jamais d'éloquence quand on parle de ce que l'on aime , car le feu qui échauffe et brûle le cœur , se communique et se répand aussitôt à l'esprit.

La prospérité est bonne en soi incontestablement , mais il n'est que trop vrai qu'elle devient souvent funeste, et même sans comparaison pire que l'adversité , suivant la mauvaise disposition de ceux entre les mains de qui elle tombe.

Il n'y a point d'ignorance plus honteuse que celle où on peche contre les choses de sa profession.

Tout superstitieux qu'étoient les Romains , il y avoit une espece de Religion dans le culte qu'ils rendoient aux morts ; ils prenoient un soin particulier de recueillir les restes précieux des Grands Hommes dans des Urnes , parce qu'ils s'imaginoient qu'il y avoit encore quelque chose d'eux-mêmes , et quelque Génie renfermé dans ces cendres éteintes , et dans ces os dessechés.

La modestie et la soumission du Fils de l'Empereur Decius , est un bel exemple
II. Vol. pour

pour tous les Enfans des Souverains. L'Empereur Decius s'étant voulu remettre de sa Couronne, son Fils ne la voulut jamais accepter, parce que je crains, dit-il, que cette grande dignité, comme une trop grande lumière ne m'ébloüisse, et n'étrouffe en mon cœur les sentimens de la nature et du respect que je vous dois; que l'ambition ne m'apprenne ses mauvaises leçons, et que je cesse d'être votre Fils, quand je commencerai d'être votre Empereur.

Il faut du temps, du raisonnement, et de la discussion pour former des doutes raisonnables, parce que nous doutons toujours trop vite, et nous ne nous éclaircissons jamais avec assez de patience.

Il faut demeurer d'accord que la Fortune a la meilleure part dans toutes les actions des Hommes; il y a des naufrages heureux qui font arriver au Port, que le Pilote n'eût jamais touché sans comatheur. Il y a des pertes favorables, qui réussissent à celui qui les souffre; il y a des fautes avantageuses à celui qui les commet; on a rencontré quelquefois son salut par un écueil, et quelquefois la tempête a jetté sur le ri-

vage celui que les Pirates auroient fait esclave, s'il eût suivi sa route pendant le calme.

La Fidelité intéressée est fort commune dans le monde, mais il est difficile de rencontrer de ces cœurs genereux, qui, sans nul retour sur eux-mêmes, ne cherchent dans la vertu que la gloire de l'avoir pratiquée.

Beaucoup de gens s'ingèrent d'être Censeurs souverains des Ouvrages d'autrui; il faut avoir pour y réussir, une portée d'esprit plus grande qu'on ne croit; car tout le monde est capable de connoître ce qui est joli, mais tout le monde n'est pas capable de connoître ce qui est beau.

Il faut se résoudre de bonne heure à quitter ce que nous aimons, quand nous prévoyons que nous ne pouvons le conserver sans un grand dommage.

La vaine gloire est la passion dominante des Femmes, elles ne veulent jamais convenir de leurs défauts, et elles aiment bien mieux être louées des qualités qu'elles n'ont pas aussi grandes qu'elles s'imaginent;

L. I. Vol.

gignent;

2842 MERCURE DE FRANCI
ginent , que d'entendre verité qui pou-
roit leur ôter ce qu'elles ont de fâcheux.

Quelque méprisable que soit la Pauvreté,
nous sommes cependant redevables à l'in-
digeance de quantité d'Hommes Illustres
qui ont excellé dans les Sciences , et dans
les Arts , des belles connoissances qu'ils
nous ont laissées , qui ne seroient jamais
venuës jusqu'à nous , si la Fortune leur
eût été riante : Ce n'est donc pas sans
raison qu'on dit que la pauvreté est la
sœur du bon esprit.

L'honneur et l'ambition obligent sou-
vent à faire par prudence ce qu'on ne fe-
roit jamais par inclination.

Il n'y a rien de plus rare et de plus
doux dans le Monde que d'avoir un ve-
ritable Ami qui puisse être le dépositaire
de nos secrets , de nos pensées , et de nos
afflictions ; car les ouvertures de cœur
soulagent extrêmement.

Il est très difficile de se contenir dans
les bornes de son devoir, lorsque nous lâ-
chons tant soit peu la bride à l'Amour.

Il n'y a rien de certain ni d'assuré dans
El. Vol. le

le Monde ; il n'y a point de parti qui ne puisse se soutenir ; nous n'avons pour l'ordinaire que des idées fausses et confuses des choses que nous croyons sçavoir le plus parfaitement ; la vérité est encore inconnue , et tous les soins et les artifices des Hommes qui s'appliquent sérieusement à sa recherche , n'ont pû jusqu'ici nous la rendre sensible , quoiqu'ils aient cru souvent l'avoir découverte.

La crainte regarde le mal futur, et lorsque ce mal n'est pas invincible , et que nous pouvons le surmonter généreusement en le combattant , la crainte est sans tristesse ; la tristesse au contraire regarde un mal présent , et lorsqu'un autre mal ne doit pas lui succéder , la tristesse se trouve sans crainte ; mais lorsque le mal est prochain et inévitable , il produit et la tristesse et la crainte , et de l'union de ces deux passions affligeantes se forme cet ennui et cet abattement qui réduisent l'ame sans force et sans vigueur , et la font succomber sous le poids de ses maux.

La violence qui se fait par la persuasion est la plus forte de toutes , parce que comme elle se fait par l'empire de la parole,

1844 **MERCURE DE FRANCE**
rôle , celui qui s'en sert a un glaive dans
la bouche dont il frappe un homme dés-
armé, et qui n'a rien pour se défendre.

Il y a certaines choses qu'on ne peut
aprouver, mais que l'utilité, le repos, et la
tranquillité publique obligent de tolérer,
et dans lesquelles l'observation exacte de
la discipline seroit la source du désordre
et de la confusion.

La Nature manque quelquefois dans
ses ouvrages , c'est un Grand Maître ,
mais dont les productions ne sont pas
toutes achevées , et comme dans l'art
les Tableaux ont des ombres , les Ouvra-
ges de la Nature ont des défauts et des
manquements , elle ne fait pas toujours
avec soin et avec étude tout ce qu'elle
produit ; elle se débauche quelquefois ,
c'est une cause aveugle qui produit quel-
quefois à l'aventure , et qui mêle tant de
choses ensemble et si différentes, qu'il sem-
ble qu'elle veuille rire elle-même de ses
productions et de ses ouvrages.

Il y a des beautés singulières dans la
Peinture , qu'il est très difficile de dis-
cerner à moins que d'être artisan ; les
ignorans jouissent bien de la satisfaction

Le Vol.

qu'elles

DECEMBRE. 1735. 2845

qu'elles donnent à la vûë , mais il n'y a
que les doctes qui en connoissent la cause;
ils remarquent dans l'ordonnance du Ta-
bleau , dans l'artifice de la Perspective,
dans les traits et dans l'action de chaque
figure , dans la force ou dans l'adoucis-
sement des couleurs , des perfections que
nous ne voyons pas.



BOUTS-RIME'S REMPLIS.

*Sur les Rimes inserées dans le Mercure
de Septembre 1735.*

JE mets tout mon plaisir à danser , rire , et
Boire ,
Je consacre à Bacchus tout mon petit Butin ,
Vinum Latificat, c'est-là tout mon Latin ,
C'est pour en acheter que je cours à la Foire.

On ne me verra point sur les bords de la Loire ,
Dès que je vois de l'eau je suis comme un Lutin ,
J'aime mieux marcher nu , qu'en habit de Satin ,
N'avoir pour me nourrir que quelque pauvre Poire.

De tous les instrumens j'abhorre le Rabot ,
Du plus haut muid de vin, il peut faire un Nabot ,
J'en enrage en moi-même , et suis comme une
Souche.

II. Vol.

Si

Si jamais l'on me force à monter en *Bateau*
 De tous les vins Rhenois qu'on me fasse un
Ruisseau,
 Car de courir sur mer , je ne suis pas si *Louche*.

*****;*****

EXTRAIT d'une Lettre écrite d'Orléans au mois de Juillet dernier par M. D. P. où l'on recherche si lorsqu'en France l'usage s'introduisit de commencer l'année à Pâques, on continua de donner des Etrennes le premier jour de Janvier.

DAns des Lettres du Roy Jean , du mois de Juillet 1362. (a) *Contenant des Statuts pour la Confrairie des Drapiers , il est dit , Que ladite Confrairie doit seoir le premier Dimanche après les Estraines si celle de Notre-Dame n'y eschoit. Pour fixer quel est ce Dimanche dont il est ici parlé , il faut sçavoir , si lorsque l'usage s'introduisit en France de commencer l'année à Pâques, on continua de donner les Etrennes le premier jour de Janvier , suivant ce qui s'étoit toujours pratiqué jusques là, ou si on ne fit plus ces présents que le jour de Pâques. Dans ce dernier cas le Dimanche d'après les Etrennes seroit celui de Quasimodo , au lieu que dans le pre-*

(a) *Mercur de France, Avril 1735.*

II. Vol.

mier

DECEMBRE. 1735. 2847

mier ce seroit le premier Dimanche de Janvier.

M. Secousse qui nous a donné ces Lettres du Roy Jean dans le III. Tome des Ordonnances des Rois de la troisième race , p. 585. avouë qu'il ne connoît aucun passage d'Actes , ou d'Auteurs anciens qui puisse servir à terminer la Question , et il se declare pour le sentiment que ce Dimanche est le premier Dimanche de Janvier , fondé sur le témoignage de M. Du Change, qui dans son Glossaire , prouve par differens passages que dans le temps même qu'en France l'année ne commençoit qu'à Pâques , on ne laissoit pas de regarder le premier de Janvier comme le premier jour de l'année ; en quoi M. Secousse a parfaitement bien rencontré ; en voici la preuve complète , elle est tirée de l'inventaire qui fut fait des Livres de Jean de France, Duc de Berry après la mort de ce Prince arrivée en On y trouve : *Un grand Livre de Valerius Maximus historien et écrit de Lettres de Cour , et au commencement du second feuillet a écrit Urbis Romæ garni de quatre fermoirs d'argent émaillés aux armes de Monseigneur , lequel Sire Jean Courau lui envoya à Etraines le premier jour de Janvier 1401. prisé 60. livres parisis. La remarque*

I I. Vol,

2848 MERCURE DE FRANCE
marque de M. (a) le Laboureur sur cet
endroit que : *Voilà un témoignage que les
Etrennes ne se donnoient pas à cause du pre-
mier jour de l'année qui lors ne commençoit
qu'à Pâques* , se trouve détruite par les
passages allégués par Du Cange, qui nous
apprennent que malgré cette nouvelle ma-
niere de commencer l'année , le premier
Janvier ne laissoit pas d'en être toujours
regardé comme le premier jour.

(a) *Le Laboureur , Introduction à l'Histoire de
Charles VI. p. 76.*

*****:*****

VERS DE M. GRESSET.

* POUR M. L. D. L.

Vous , dont l'esprit héréditaire ,
Et par les graces même orné ,
E Aux talens d'un illustre Pere
Joint l'agrement de Seigné ;
Vous , dont le tendre caractere ,
Sçait unir par d'aimables nœuds ,
A l'avantage d'être heureux ,
Le plaisir delicat d'en faire ,
Mortel plus charmant que les Dieux ,
D'une Muse ressuscitée ,
II. Vol. De

DECEMBRE: 1735: 2849

De vos soins genereux, de vous-même enchantée,
Et qui n'a point encor paré l'Autel des Grands;
Recevez le premier Encens.

Protéger Euterpe et Minerve,

Si ce mérite est grand, l'éloge en est commun
Parmi les noms fameux que Clio nous conserve;

Ses fastes en comptent plus d'un;

Mais être aux rives d'Hipocrene

L'exemple et l'Arbitre du Goût,

Horace à la fois et Mécène,

Cet accord n'étoit dû qu'aux rives de la Seine;

Et l'Eloge commence à vous.

*LETTRE de M. D. L. R. écrite à
M. Maillart, ancien Avocat au Parle-
ment, sur quelques Sujets de Littérature,
&c.*

J Ay appris de vous, Monsieur, pour
la première fois, et depuis peu de
jours, que M. l'Abbé Lenglet du Fres-
noy, dans son Ouvrage, intitulé *Methode
pour étudier l'Histoire*, imprimé en 1729.
et dans le Tome IV. page 245, m'a fait
l'honneur de parler de la Lettre que j'é-
crivis à M. Rigord, Subdelegué de l'In-
tendance de Provence à Marseille le 1.

II. Vol,

E Avril

2850 MERCURE DE FRANCE

Avril 1716. Sur le projet d'établir en cette Ville, une Académie des Sciences et des Belles-Lettres, où il est parlé de l'ancienne Académie de Marseille, et des Marseillois qui se sont distingués dans les Sciences et dans les Beaux Arts.

Je vous apprend à mon tour que cette Lettre ayant été communiquée aux Auteurs du Journal de Trevoux, elle fut imprimée sous ce titre dans les Memoires du mois de Janvier 1717. Art XIV. p. 124. mais avec tant de négligence de la part des Imprimeurs, que je la trouvais toute défigurée, sur tout à l'égard des noms de nos Marseillois illustres. Vous en jugerez par ces deux ou trois exemples, à l'égard des anciens, *Pytheus* pour *Pythias*, *Crinus* pour *Crinas* : et à l'égard des modernes *Bairal* pour *Barral*, *Marchesi* pour *Marcheti*, *Areone* pour *Arcere*, *Muretti* pour *Marotti*, &c. sans compter plusieurs autres fautes d'un autre genre, comme *Leyde* pour *Seyde*, lieu du Consulat de Baltazar Bonnacorse ; *Khedden* pour *Kedderkan*, nom d'un Sultan sçavant, *Bouves* pour *Braves*, *Tostice* pour *Tortüe*, &c. outre les omissions, les transpositions et autres fautes essentielles, qui ne peuvent jamais regarder que les Imprimeurs, fort éloignés alors de Paris, où résident les Auteurs de ce Journal.

DECEMBRE. 1735. 2851

Cependant cette Pièce parut assés curieuse au R. P. le Long , pour être mentionnée dans sa *Bibliothèque Historique de la France* , imprimée à Paris en 1719. p. 869. N°. 17007. avec une qualification honorable , dont M. l'Abbé Lenglet a bien voulu répéter les termes , en faisant la même mention dans son *Ouvrage* , que j'ai cité ci-dessus.

Je ne sçaurois , Monsieur , mieux marquer ma reconnoissance envers ce sçavant Abbé , qui m'a d'ailleurs obligé en plus d'une occasion , qui , dis-je , a estimé ma Lettre sur Marseille Académique , digne de quelque consideration , qu'en lui aprenant par votre canal que cette même Lettre a passé une seconde fois par mes mains , que non-seulement elle est purgée de toutes les fautes dont elle étoit chargée dans l'impression de Trevoux , mais qu'elle est augmentée de plusieurs articles considerables , tels que sont celui de *Marseille d'Altovitis*, Fille sçavante et de condition , morte en 1606. dont je rapporte même une Ode d'un tour singulier ; et ceux des Marseillois vivans actuellement qui ont composé des *Ouvrages* en tout genre de Litterature , et rendus publics.

Cette Lettre , si differente de la pre-
I I. Vol. E ij. micre,

2852 MERCURE DE FRANCE
miere , se trouve imprimée dans deux
Mercures consecutifs , sçavoir Decem-
bre 1728. II. volume p. 2809. et Jan-
vier 1729. p. 8. sous ce Titre MARSEILLE
SÇAVANTE *Ancienne et Moderne* ; LETTRE
de M. D. L. R. à M. R. dans laquelle
à l'occasion de la * nouvelle Académie , il
est parlé de l'ancienne Académie de Mar-
seille , et des Marseillois qui se sont distin-
gués dans les Sciences et dans les Beaux
Arts. La Lettre est datée du 15. Decem-
bre 1726. Voilà , Monsieur, ce que j'avois
à vous dire sur cet Article.

Passons à un sujet plus important , c'est
celui qui fit dernièrement un de nos en-
tretiens , et sur lequel je vous promis de
faire un Article exprès dans la premiere
Lettre que j'aurois l'honneur de vous
écrire. Ce sujet est l'excellent Livre de
l'Imitation de Jesus-Christ , dont le-même
M. l'Abbé Lenglet nous a donné depuis
peu une nouvelle Traduction en nôtre
Langue , Traduction d'autant plus esti-
mable qu'elle a été faite sur l'ancien Ori-
ginal François , contenant un Chapitre
entier , qui manque dans les autres Edi-
tions , c'est le XXVI. du Livre premier.

* Elle a été établie en l'année 1726. et adoptée
par l'Académie Française le 19. Septembre de la
même année.

II. Vol.

J'ai

DECEMBRE. 1735. 1753

J'ai un Exemplaire de cette ancien Original François , que je dois à la politesse et à la liberalité du sçavant Traducteur que je viens de nommer : cet Exemplaire imprimé à Paris , caracteres Gotiques, en 1554. porte pour titre *Internelle Consolation*, ou *Consolation Interieure*. Ce Livre , que je conserve chèrement , est in 8. de 170. feuillets. On lit au haut du Frontispice ces mots imprimés dans un papier separé et collé dessus. *Iste Liber est Conventus Tornacensis FF. Prædicat.* en caracteres plus récents.

La premiere fois que j'ai lû le Livre de l'Imitation de J. C. c'étoit dans ma premiere jeunesse , et dans' une vieille Edition Françoisse , Livre de Famille que l'on conserve encore : Je fus édifié dès la Preface , qui contenoit l'éloge de ce précieux Ouvrage , et j'admirai le fait qui y est rapporté , sçavoir , » Qu'un Religieux » se trouvant à la Cour du Roy de Ma- » roc , ce Prince lui fit voir le Livre de » l'Imitation dans sa Bibliotheque, traduit » en Langue Turque , et lui témoigna » qu'il le préféreroit à tout autre Livre ; » pour prouver que ce même Livre , suivant l'Auteur de la Preface , est connu » et reveré dans tous les Pays ; qu'il est » traduit en toutes les Langues , et qu'il

II. Vol.

E iij a

2854 MERCURE DE FRANCE
a passé à la connoissance même des
hommes les plus barbares.

Devenu plus âgé , il me vint quelque
doute sur ces deux Articles , qui sont
repetés presque dans toutes les Prefaces
des autres Editions que j'ai vûes depuis
et enfin l'experience, jointe à la réflexion,
m'a fait apercevoir que rien n'est moins
solidement fondé que les paroles que je
viens de rapporter.

En effet , Monsieur , je vois en tout
cela une espece de paradoxe. Premiere-
ment un Roy de Maroc n'entend pas
la Langue Turque : cette Langue est com-
munément ignorée presque dans toute
l'Afrique , où l'on ne parle et où l'on
n'entend que l'Arabe. Mais suposons
qu'on ait pris ici le Turc pour l'Arabe ,
comme dans le vulgaire tout ce qui suit ,
ou qui regarde le Mahometisme , est
apellé Turc : suposons , dis-je, que le pre-
tendu Livre de la Bibliotheque du Roy
de Maroc fut une version Arabe de *l'Imi-
tation* , il étoit impossible sans miracle ,
qu'il put être goûté de ce Prince infidele ,
attaché encore plus qu'un autre aux vi-
sions de l'Alcoran , par sa qualité * de

* Cherif est le nom qu'on donne en Asie et en
Afrique aux Descendans de Mahomet par les deux
11. Vol. Cherif ,

DECEMBRE. 1735. 285
Cherif, et de Descendant de Mahomet.

Mais ce Livre , me direz-vous , qu'on assure être connu et reveré dans tous les Pays , traduit en toutes les Langues , &c. ne l'auroit-t'il jamais été en Arabe ? Oüi, Monsieur , il a été traduit en Arabe , mais bien posterieurement aux premiers Auteurs des Prefaces , qui le mettent dans la Bibliothèque d'un Prince Mahometan , et qui le lui font estimer ; je vais vous dire en deux mots ce point d'Histoire Littéraire , que j'ai long-temps ignoré , et qui confirmera ma pensée sur le Narré de ces Auteurs.

Au mois de Janvier 1734. étant allé rendre visite à M. le Chevalier *Mannier* à la Doctrine Chrétienne , où il est retiré, je vis dans son Cabinet rempli de Livres choisis , une Version Arabe du Livre de *l'Imitation* , faite sur le Latin dans la *Ville d'Alep* par le P. Celestin de Ste Ludo-
vine , Carme Déchaussé , gros volume in 12. imprimée à Rome en l'année 1663. dans l'Imprimerie et aux dépens de la *Propagande* , avec Epître dedicatoire et Preface en Langue Latine.

M. le Chevalier M. est d'Alep, né d'une Fils de *Fatime* sa Fille , Eponse d'Ali. A Constantinople , &c. On les appelle Emirs. Cherif signifie Noble en Arabe.

I I. Vol.

E. iij. des

2856. MERCURE DE FRANCE
des meilleures Familles Catholiques du
Pays , ensorte que l'Arabe est sa Langue
naturelle , en état par conséquent de
m'instruire mieux que personne au sujet
de cette Traduction. J'ai pris de lui que le
P. Celestin l'avoit entreprise, non-seule-
ment pour l'utilité des Chrétiens de Syrie
qui n'entendent que l'Arabe , mais en-
core dans la pieuse croyance que ce Livre
pourroit faire ouvrir les yeux aux Maho-
metans. Il s'associa dans ce travail un ha-
bile * Cheik de la même Ville , qui ex-
celloit à écrire dans la pureté de la Lan-
gue Arabe ; aussi cette Version est-elle
d'une élégance parfaite , et rien n'y man-
que du côté de la diction et du stile : mais
le Cheik , quoiqu'assés bon homme ,
et des moins scrupuleux de sa Religion ,
s'impatientoit quelquefois en certains en-
droits qui lui paroissent tout-à-fait opo-
sés à son Alcoran. C'est dommage , di-
soit-il , car il y a d'ailleurs de bonnes cho-
ses dans cet Ouvrage.

Ce fut encore pis quand le Livre arriva
de Rome , et quand le bon Missionnaire
eut traduit en Arabe , et publié dans le
Pays la Preface Latine de l'Edition Arabe.

** On donne ce nom Arabe qui signifie proprement
un Vieillard , aux Chefs des Corps et Communautés ,
et aussi aux Docteurs et aux Gens de Lettres.*

II. Vol.

Un

Un Turc, entre autres, qui lut cette Preface en presence du Chevalier Maunier, jetta le Livre à terre par indignation, quoiqu'il convint aussi qu'il y avoit quelque chose de bon, quand il fut à l'endroit où l'Auteur de la Traduction dit qu'il l'a entreprise pour la conversion des Mahometans, &c.

Au reste, Monsieur, il y a déjà bien du temps qu'on a écrit que ce Livre incomparable a été traduit presque dans toutes les Langues, et qu'il est connu des Nations Barbares : c'est assurément ce qui seroit à souhaiter.

Je trouvai dans le même Cabinet du Chevalier Maunier, une Edition de l'Imitation en Langue Italienne, petit vol. in 24. faite à Paris chés la veuve Camusat et Pierre le Petit 1645. L'Auteur de la Traduction étoit un Chanoine Régulier, nommé dans le titre du Livre *Prospero Farandi Milanese*, &c. lequel apprend dans une assés longue Preface quelques circonstances, qui ne seront pas ici inutiles.

1°. Que le P. George Mario, de la Compagnie de Jesus a traduit *l'Imitation* de Latin en Grec, le même Traducteur Jesuite, assurant dans sa Preface que ce Livre est traduit presque en toutes les Langues du monde. » C'est en faisant al-

II. Vol.

E v lusion

» lusion à ces paroles , ajoute notre Cha-
 » noine Regulier , qu'en le faisant moi-
 » même réimprimer en Latin à Rome
 » dans l'année 1627. et en l'adressant au
 » Prince Triulse , depuis Cardinal , je
 » me suis servi de celles que voici , imi-
 » tées des paroles mêmes , dont l'Eglise
 » honore les Apotres de J.C. dans l'Hym-
 » ne du jour de la Pentecôte , en disant
 » du Livre de l'Imitation.

Ex omni Gento cognitus

Gracis , Latinis , Barbaris :

Cunctisque demirantibus ,

Linguis profatur omnium.

2°. Que le P. Henry Somaglio , Au-
 teur d'une Edition du même Livre, après
 en avoir fait l'Eloge dans l'Epitre Dédi-
 catoire , rapporte sur ce sujet une chose
 merveilleuse et qu'on auroit de la peine
 à croire , dit le P. Somaglio, si elle n'étoit
 apuyée * des témoignages les plus graves :
 voici le fait rapporté ensuite dans les terinès
 de ce dernier Auteur , que je ne ferai aussi
 que copier d'après le Chanoine Italien.

» Essendo andato un Padre de la Com-
 » pagnia di Giesu in Algieri à portar de-

* Je n'ai encore trouvé nulle part ces témoi-
 gnages.

II. Vol.

E vj. nap

» nari per il riscatto d'Eschiavi, quel Re
 » (che prima era stato Cristiano) lo
 » condusse nella sua assai copiosa Libreria,
 » et qui vi li diede à vedera molti
 » codici, e fra questi il libro dell'Imitatione
 » di Christo voltato in Lingua
 » Turchesca e soggiunse il Re questa cosa
 » memorabile, ch'egli faceva più conto
 » di quel Libretto, che di tutti i libri de
 » Maometani.

3°. Cette Preface de l'Edition Italienne de Paris m'apprend encore, que le Venerable Pere *George Pinkamen*, Prieur de la Chartreuse de Nuremberg, a aussi procuré une Edition du même Livre imprimée à Nuremberg en l'année 1494. On ne dit point en quelle Langue, ni que l'Editeur ait avancé rien d'aprochant de ce que vous venez de lire dans la citation du P. Somaglio. Le Prieur Chartreux assure seulement dans une Epitre, que ce saint Livre a souvent mis les Demons et l'Enfer en deroute, ce que l'Editeur Italien, à qui nous devons ces circonstances, exprime en termes un peu singuliers. *Attesta coma il medesimo * Tomaso con quisti libri ha piu volte fugato Plutone e le altre furie infernale.*

* *Thomas à Kempis* que plusieurs croient être l'Auteur de l'Imitation.

I. I. Vol.

E vj Enfin

Enfin , Monsieur , sans sortir de ce Cabinet je vis encore une Traduction de l'Imitation de J. C. faite en Espagnol par J. Eusebe de Nieremberg , de la Compagnie de Jesus , et imprimée à Lyon dans le siecle passé , sous ce titre. *Los IV. LIBROS de la Imitacion de Christo , y Menos preio del Mundo compuestos en Latin por el venerable Tomas de Kempis , Canonico regular de San Augustin , y traduzidas nuevamente en Espagnol por el P. Juan Eusebio Nieremberg , de la Compania de Jesus. En Leon de Francia , A Costa de Pedro Cavaliero 1679. 1. vol. in 24. de 483. p.*

Le terme de *traduit nouvellement* , qui se lit dans le titre , ne peut pas se rapporter à cette Edition , mais à la premiere Edition Espagnole , faite en Espagne même du vivant du Traducteur : ce qui est aisé à reconnoître par la permission du R. P. de Montemayor , Provincial , datée de Madrid le 8. Septembre 1654. imprimée au commencement de l'Edition de Lyon. Je sçai d'ailleurs que le P. de Nieremberg est mort en l'année 1658.

Au reste ce pieux et sçavant Traducteur n'a pas pû ignorer ce que d'autres avoient dit avant lui du Livre de l'*Imitation* , trouvé dans la Bibliotheque d'un Prince Mahometan , et loué par ce Prince , &c.

I I. Vol.

Comme

DECEMBRE. 1735. 2861

Comme sa pieté étoit éclairée, il a sans doute omis ce fait, comme n'étant appuyé d'aucune preuve solide.

Lorsque j'ai commencé cette Lettre, je croyois, Monsieur, pouvoir y faire entrer encore quelques autres Sujets Littéraires, mais je suis obligé de les renvoyer à une seconde Lettre, afin de ne pas excéder certaines bornes. Je vous apprendrai seulement à l'occasion du Pere de Nieremberg, dont je viens de vous parler, que j'ai reçu depuis peu une belle Traduction Arabe du plus estimé de tous ses Ouvrages, qui sont en grand-nombre, faite en Syrie dans les Montagnes de l'Anti-Liban par le R.P.F. Missionnaire de la même Compagnie de Jesus, et ce qui vous surprendra le plus, imprimée sur les Lieux avec tout le succès possible, beaux caracteres, bon papier, &c. C'est un gros in 4°. dont la relieure en maroquin sent la propreté des ouvriers de Damas, qui est au voisinage. J'espere de rendre incessamment au Public un compte exact de cet Ouvrage.

Je suis, Monsieur, &c.

A Paris le 16. Octobre 1735.

II. Vol.

ENIGME



E N I G M E.

Deux Sœurs semblables ,

Inseparables ;

Notre couleur

Est la blancheur :

Triste parure ,

Morne figure ,

Affreux devoir ,

Tu nous fais voir ,

Quand la tristesse ,

Non l'allegresse ,

Nous met au jour ,

C'est par l'amour ,

Qui nous fait naître ,

Nous donne l'être ;

L'hérédité ,

Eupidité ,

Peut mettre en proie ,

Le cœur en joye.

Lecteur enfin ,

Si le destin ,

Par une perte ,

Te déconcerte ,

Que ta douleur ,

Soit dans le cœur ,

L. Vol.

On

DECEMBRE. 1735. 286

Ou tu merite,
Nom d'hypocrite.

Par M. de Glat.

LOGOGRYPHE.

JE renferme en mon sein un nom de conse-
quence,

Et celle qui le porte est digne qu'on l'encense ;

Mon nom est compris dans le sien :

Des Mortels je suis le soutien.

De l'Ame elle est la nourritrice ,

Je ne suis que celle du corps ;

Elle est la source des trésors.

Je ne suis point de pareille structure

Quoi qu'avec du rapport dans nos propriétés.

Faut-il en dire davantage ?

Quand j'ai changé de forme , on m'aime en de
laitage.

Pour donner plus de jour à ces obscurités

On trouve en moi le nom d'un fameux Person-
nage ,

Il eut de l'avenir la science en partage.

On trouve aussi le nom d'un Saint dans mon
entier ,

Il est le chef d'un mois dans le Calendrier.

Que de mon tout on change en N l'S ,

Me transposant je puis flater votre appetit

Quand je suis de bon acabit :

El. Val.

Bacchus

2864 MERCURE DE FRANCE

Bacchus joint avec moi, nous chassons la tristesse.

De mon nom converti qu'on change l'N en E,

On me métamorphose en Poëme.

D'un Amant qui n'est pas aimé

Je dépeins la langueur et la tendresse extrême.

Par 2. 5. 3. 1. 6. une tragique mort

Finit mon déplorable sort.

5. 3. 2. 4. et 6. je deviens une Ville.

Très ancienne et de renom.

Mêmes chiffres formant mon nom,

Les buveurs délicats me trouvent fort utile.

1. 3. 2. 4. et 6. les Villes et les Forts

De ceux qui mont formé redoutent les efforts.

Pris dans un autre sens, les gens de tout étage

De moi ne peuvent se passer,

Et je leur suis utile en toute sorte d'âge ;

Je suis propre à les délasser.

Je sers dans le Palais d'endroit où l'on préside ;

Quand je suis composé, dans Rome je reside.

Qu'on joigne 5. 3. 2. je deviens le rebut

De beaucoup de liqueurs ; pour venir à mon but,

J'ay du chemin encore à faire.

Unissant 1. 2. 5. je suis fort nécessaire

Aux mets les plus délicieux.

Par 5. 3. 1. je suis un nom très glorieux ;

Passant pour tête couronnée.

Des Eaux je suis environnée

Joignant 3. 1. 5. 6. ce dernier mot, Lecteur,

Finira mon petit labeur.

II. Vol.

AUTRE

DÉCEMBRE. 1735. 2865

AUTRE.

Peut-être vous croyez me tenir toute entière ;
Erreur c'est une portion

Que vous tenez ; par l'amputation

Des deux pieds et de la crinière ,

Je règle , je contiens , et je fais tout métier ;

Tant relevé , tant vil puisse-t'il être :

Toute science enfin qu'à fond on veut connoître

Me veut ainsi tronqué, sans moi ne peut paroître ;

Je serois beaucoup moindre étant en mon entier

J. Chevrier, Organiste à Chemillé en Anjou.



NOUVELLES LITTERAIRES,

DES BEAUX ARTS, &c.

MEMOIRES et Aventures de M de. .
traduits de l'Italien par lui même.
Troisième partie. *A Paris* , chés Prank
fils , Quay de Conty, à la Charité , in 8.
de 222. pp.

HISTOIRE du Roy de Campanie , et de
la Princesse Parfaite. *A Paris* , chés la
veuve de Louis Denis *de la Tour* , Imprim-
meur de la Cour des Aydes , rue de la
Harpe , aux trois Rois. in 12. 1736.

1866 MERCURE DE FRANCE

GEOGRAPHIE DES ENFANS ou Méthode abrégée de la Géographie, divisée par Leçons, avec la Liste des Cartes nécessaires aux Enfans. Par M. l'Abbé Lenglet Dufresnoy, in 12. Paris, Quay des Augustins, du côté du Pont saint Michel, chez Rollin fils, & de Bure l'aîné, 1736.

C'est ici un Abrégé fort exact de la Méthode de Géographie de M. l'Abbé Lenglet, publiée d'abord en 1716. et qui se réimprime actuellement, fort augmentée. Il y a longtems que l'on souhaite pour les Enfans un pareil Abrégé par demandes et par réponses. Celui-ci est fait avec beaucoup de précision et de méthode; et l'Auteur a eu soin de le débarrasser de toutes les épines et des difficultés qui arrêtoient quelquefois la jeunesse dans l'étude des Sciences les plus nécessaires, et les plus simples. Avec ce seul Abrégé les Enfans peuvent prendre des principes des divisions générales et particulières de l'Univers. Ils seront même en état, s'ils ont du goût pour cette Science, de se former d'eux mêmes, dès qu'ils auront eu d'aussi bons commencemens. Ce petit Ouvrage est divisé en 48 Leçons, qui jointes aux répétitions que l'Auteur conseille à la fin de chaque semaine, ne font pas un cours de deux mois pour apprendre la Géographie,

II. Vol.

D E C E M B R E. 1735. 287

phie ; non pas à fond , mais au moins suffisamment pour lire l'Histoire sans difficulté. L'Auteur a soin d'indiquer dans son Avertissement le peu de Cartes nécessaires aux Enfans : il marque même qu'il fait réimprimer actuellement chés les mêmes Libraires sa Methode pour étudier la Geographie , qui sert de Commentaire à ce petit Abregé.

Nous profitons de cette occasion pour apprendre au Public , que M. l'Abbé Lenglet Dufresnoy ayant fait paroître en 1729 une Methode pour étudier l'Histoire en quatre grands volumes in 4° , on vient de la réimprimer en quatre volumes pareillement in 4° , petit papier , et en 9 volumes in 12 , mais sans différence d'avec la premiere Edition. L'Auteur , qui n'a pas jugé à propos de mettre aucune Addition dans les deux nouvelles Editions qui viennent de paroître , s'est déterminé néanmoins à donner un Supplément séparé , qui conviendra aux trois Editions , et sera imprimé en la même forme et du même caractère que chacune de ces Editions. Il n'a pas voulu que l'on perdît le fruit de la premiere Edition in 4° , magnifiquement imprimée aux dépens du Public , parce qu'on eut la bonté de luy accorder alors la grace des Souscriptions.

11. Vol.

Ge

1868 MERCURE DE FRANCE

Ce Supplément, qui doit paroître dans trois mois au plus tard, se vendra chés les sieurs *Rollin* fils et de *Bure* l'aîné, qui ont imprimé l'Abregé de *Geographie* dont on vient de parler. Nous marquerons en son temps ce que contient ce Supplément, qui est nécessaire pour la perfection de la *Methode* pour étudier l'Histoire.

RETHIMA OU LA BELLE GEORGIENNE.
Histoire veritable, in-douze. Paris, chés Muzier pere, Quay des Augustins, à l'Olivier, 1735.

Le fond de cette Histoire contient des choses très-singulieres et assés recherchées. Quoique la Heroïne du Roman ait commencé à figurer sur les bords de la Mer Noire et à Constantinople, cependant le reste de son Histoire se passe ou dans les parties occidentales de l'Europe ou sur la Mer. Comme tous les Ouvrages se ressentent toujours du caractere et des occupations de leurs Auteurs, on sent bien que celui à qui on doit ce petit Ouvrage a fort pratiqué la Marine, et qu'il a fait même quelques voyages sur la Mer. C'est ce qu'on remarque tant par les descriptions de tempêtes et de combats maritimes, que par les termes de l'Art qu'il

II. Vol.

em-

DECEMBRE. 1735. 2869

emploie , mais qu'il a soin d'expliquer ; d'ailleurs les Connoisseurs y retrouvent des aventures de nos jours , dans la vérité et les personnages ne laissent pas de percer au travers de l'obscurité dont on a tâché de les enveloper. On nous promet incessamment les autres parties de ce petit Ouvrage,

HISTOIRE DU THEATRE FRANÇOIS ; depuis son Origine jusqu'à present , avec la Vie des plus celebres Poëtes Dramatiques , des Extraits exacts , et un Catalogue raisonné de leurs Pieces , accompagnés de Notes Historiques et Critiques, Tome I. à Paris , chés André Morin, rue S. Jacques , à l'Image S. André , et Flahault , au Palais , Galerie des Prisonniers, 1734. in 8°.

Nous avons fait esperer un second Extrait de cette Histoire , qui le merite bien , il est plus que tems d'acquitter notre parole.

M. l'Abbé Souchay , qui a approuvé cet Ouvrage , s'exprime en ces termes : *Les Auteurs ont choisi dans l'exécution de leur dessein , la voye pénible de l'Analyse ; et j'ai pensé que montrer par des Extraits suivis et raisonnés l'origine et les progrès de notre Theatre , c'étoit peut-être le meilleur moyen d'en prévenir la décadence.* Pour

Pour l'origine des Spectacles en France, les Auteurs ne remontent pas plus haut que le 12^e siècle. Les Poètes Provençaux furent les Inventeurs des Syrventes, des Tensons et des Comedies.

Anselme Faydit, mort en 1220, est Auteur de l'Herésie des Peres*, Piece satyrique, que Boniface, Marquis de Montferrat, fit jouer publiquement sur ses Terres. (Nous en dirons le sujet dans la vie de ce Poète.)

Luco de Grimauld, mort en 1308. composa plusieurs Comedies contre le Pape Boniface VIII, René d'Anjou, Roy de Sicile et de Naples, et Comte de Provence, selon Jean du Boucher dans ses Annales d'Aquitaine ; il fit plusieurs Rondeaux, Balades et Comedies.

Mais celuy de tous les Poètes Troubadours, qui merita la plus haute réputation, fut B. de Parasols, qui composa cinq Tragédies satyriques contre Jeanne premiere, Reine de Naples et de Sicile ; Comtesse de Provence, qu'il dédia au Pape Clement VII. qui résidoit à Avignon.

A comparer ces Pieces à celles qui les suivirent, c'est à dire, aux Mysteres de la Passion, on peut assurer qu'elles res-

* *L'Herésie des Peyres,*

II. Vol.

sem.

Sembloient plutôt à des Dialogues qu'exprimoient l'action , que l'Auteur satirisoit , qu'à des Comedies telles qu'on commença d'en composer sous Charles IX.

A l'égard des illustres *Troubadours* , qui ont travaillé dans le Genre Théâtral, dont quelques uns de ces Poètes se nommerent *Comiques* ou *Comédiens* , parce qu'en effet ils jouïoient eux-mêmes dans les Pièces qu'ils composoient , &c. Nous n'en rapporterons que les noms. Les voici.

Arnaud Daniel , de Tarascon. *Anselme Faydit* , d'Avignon. *Hugues Brunet* , Gentilhomme de Rhodéz. *Guy d'Ufex*. *Pierre S. Remy*. *Perdigon* , Poète , Musicien. *Ricard de Nove*. *Giraud de Bournel* , Gentilhomme d'Imosin. *Luco* ou *Lucas*. *Pierre Roger* , Chanoine à Arles. *B. de Parasols* , de Sisteron. Voici les Titres des cinq Tragedies de ce dernier Poète, dont on donne ici les Extraits que nous ometons , l'*ANDRIASSE* , la *TARANTA* , la *MALHORQUINA* , l'*ALLEMANDA* et la *JOHANELLA* ou la *JOANNADA* , la *Jeanne*.

Bertrand de Pezars , de Pezenas , &c. Après avoir donné une idée complete des Comedies Provençales et des plus celebres *Troubadours* , on parle des plus fameux Musiciens François qui chante-

I. Vol.

rent

rent ou composerent dans cette Langue ,
 et qui brillèrent du tems de ces Poëtes
 de la *Bazoche* , et de l'étendue de son
 pouvoir &c. Des Représentations en Mu-
 sique. des Pelerinages et des Pelerins &c.
 des Confreres de la Passion &c. du pre-
 mier Théâtre François , établi à Paris dans
 l'Hôpital de la Trinité , des *Mysteres* ,
 des Enfans sans souci , et des Clercs de
 la *Bazoche* , du Prince des Sots ou de la
Sotie , du Theatre de l'Hôtel de Bour-
 gogne &c.

Viennent ensuite les Extraits des Mys-
 teres de la Conception , Passion et Resur-
 rection de N. S. J. Christ. Personnages
 du Mystere de la Conception de la Vierge
 Marie , la Nativité d'icelle , avec la Nais-
 sance de J. C.

Autre Extrait du Mystere de la Con-
 ception &c. et 53. autres , sçavoir : *La*
Supplication pour la Redemption humaine.
L'Enfer. De Joachim et de ses Bergiers. Des
Aumônes de Joachim. Le Traité du mariage
de Joachim. De Herode Ascalonite. Le Mur-
mure des Juifs contre Herode. Le Vœu et
Promesse de Joachim et d'Anne. Le Refus de
Poblation de Joachim. Du Deuil de Joa-
chin à cause du refus de son Oblation. Les
Requêtes de Joachim et d'Anne pour avoir
lignée. De l'Ange qui s'aparut à Joachim et
à sainte
 I I. Vch.

DECEMBRE. 1735. 287

à sainte Anne. Gabriel annonce à Joachin que Dieu veut accorder à ses prières une Fille ; qu'il luy ordonne de luy imposer le nom de *Marie* , et que cette Marie seroit la Mere de *Jesus* &c. Anne , après avoir remercié Dieu de sa bonté , va à la Porte dorée , où elle trouve son Mari qui y est venu dans un pareil dessein , et lui dit :

Joachin , mon ami très-doux ;
Honneur vous fais et reverence.

Joachin.

Anne , ma mye , vostre présence ;
Me plaît très-fort , aprochez-vous.

Anne.

Helas ! que j'ay eu de courroux ,
Et de soucy pour v^{ost}re absence !
Joachin , mon amy très-doux ,
Honneur vous fais et reverence.

Joachin.

Dieu a huy besogné sur nous ;
Et m^{on}stré sa grand préferance ,
Cœur saoul ne scet que le j^{eu} pense ;
Leurs souhaits n'ont les hommes tous.

Anne.

Joachin , mon ami très-doux , &c.

Ici baisent l'un l'autre. Ensuite ils se

II. Vol.

F rendent

2874 MERCURE DE FRANCE
rendent compte réciproquement de la
vision et des ordres qu'ils ont reçus de
l'Ange.

Les Mysteres suivans sont intitulés *de*
Herode. Comme Anne enfanta Marie. Ma-
rie présentée au Temple. Comme Marie
besongne avecques les Pucelles, &c. Ce-
pendant le bruit des vertus de Marie
penetre jusqu'aux Enfers; Sathan vient
en faire un fidele raport à son Roy,
qui lui demande s'il ne pourroit point la
surprendre. Il est impossible, dit Sathan.

El est plus belle que Lucesse,
Plus que Sarra dévoté et saige;
C'est une Judic en couraige,
Une Hester en humilité,
Et Rachel en honesteté;
En langaige est aussi benigne
Que la Sibille Tiburtine,
Plus que Palas a de prudence,
De Minerve a de loquence;
C'est la nompareille qui soit;
Et suppose que Dieu pensoit
Racheter tout l'Humain lignaige
Quant il la fist.

Il est inutile de faire remarquer le
burlesque qui regne dans ce Discours,
ainsi que le mélange singulier du sacré et
II. Vol. du

DECEMBRE. 1735. 2875
du prophane , des temps confondus , &c.

Sujets des Mysteres suivans : *Anne mariée à Cleophas. Herode fait mettre l'Aigle d'or sur le Temple , &c. Anne mariée à Salomé en troisièmes nêces. Les Juifs murmurant contre Herode. Comme Ruben print conseil des Juifs. Comme l'Ange revela la Prophetie , que Jesus naitroit de Marie , &c.*

Ruben.

On vous fait à sçavoir à tous
Qui de David estes yssus ,
Que venez sans attendre plus ,
Au Temple d'un vouloir humain ,
Et que chacun ait en sa main
Une Verge , car Dieu l'ordonne ,
Et il veut que Marie on donne
A celui à qui florira
Sa Verge. Qui refusera
A y venir sera blasmé.

Comme baillent leurs Verges au Prêtre de la Loy , &c. Ici montre Joseph sa Verge , puis s'aparest la Colombe sur la Verge fleurie. Comme Joseph épouse Marie , &c. Comme l'Ange annonça à Zacharie la Nativité de S. Jean , &c. Le Procès de Paradis. De la Salutation Angelique , &c. De Marie et d'Elizabeth.

II. Vol.

F ij L'Enfer

L'Enfer. De l'Enfantement d'Elizabeth. Le doute de Joseph touchant l'Incarnation du Fils de Dieu. Du Mandement publié en Judée, sur le dénombrement des Sujets, &c. Comme Marie et Joseph vont en Bethléem. Du Logis de Marie et Joseph. Des Pastoureux. L'Oraison de Simeon. De la Nativité de Jesus. Comme l'Ange s'aparut aux Pastoureux. Des III. Rois et de l'Etoile qui les conduisoit. Des Pastoureux. Des trois Rois. Des Présens que les trois Rois firent à Jesus. De Symeon. Comme Symeon reçut Jesus au Temple. Enfer. De la fuite en Egypte et du trébuchement des Idoles. Du retour de Herode. de la persécution des Innocens. De la Mort d'Hérode. Du Retour de Jesus de l'Egypte. Comme Jesus est mené au Temple de Jerusalem. Comme Joseph et Notre Dame chercherent Jesus.

On voit ensuite les Personnages de la premiere Journée du Mystere de la Passion, joué à Paris en 1507. l'Extrait de ce Mystere : *Sermon de S. Jean. Conseil des Juifs. Dialogue de Jesus et de Notre-Dame. Batême de Jesus. Enfer. De Pilate. De S. Jehan et de Herodes. S. Jean parlo ainsi à Herodias en sa présence.*

Ha ! perverse femme cruelle !

Eculce serpente venimeuse !

I I, Vol,

Ta

Ta volonté libidineuse
 Machina la faulce entreprinse,
 Quant ravie tu fus et prinse
 D'avecques ton loyal Espoux ;
 Tu as bien monstreé devant tous
 Que tu ne crains Dieu , ne le Monde.
 Tu es tant vile , tant immonde ,
 Que là fin en sera mauvaïse ;
 Et ay grant peur que la fournaïse
 D'Enfer en fasse le départ.

Herodias à Herode.

Ha dèa ! ce meschant papelart ,
 Nous rompra cy meshuy la teste :
 Monseigneur , vous estes bien beste.
 De tant ouyr , &c.

*L'Evocation des Apôtres , &c. Le
 Convy de S. Mathieu , &c. La Muta-
 tion de l'eau en vin , &c.*

Abyas.

Si sçavoye faire ce qu'il fait ,
 Toute la Mer de Galilée
 Seroit en huyt en vin muée ,
 Et jamais sur Terre n'auroit
 Goutte d'Eauë , ne plouveroit
 Rien du Ciel que tout ne fût vin.

Les Marchands du Temple , &c. De la
 II. Vol. F iij *Sama-*

2878 MERCURE DE FRANCE

Samaritaine, &c. Comme Jesus envoie ses Apôtres prêcher, &c. La Conversion du Lazare, &c. La Décolation de S. Jehan, &c.

Cette premiere Journée contient 32. Mysteres, dont on trouve les Extraits.

Cy commence la deuxième Journée du Mystere de la Passion Jesu Crist, &c. *De la Chananée et de sa Fille, &c. De la mondanité de la Madelaine :* » Est à noter » qu'elle pourra chanter de choses faites à » plaisance, et après le pourra dire sans » chanter : Elle paroît à sa Toilette, et dit :

Je vueil estre toujours jolye ,
 Maintenir estat hault et fier ,
 Avoir train, suyvir compagnie ,
 Encore huy meilleur que hyer :
 Je ne quiers que magnifier
 Ma pompe mondaine et ma gloire.
 Tant me vueil au monde fier
 Qu'il en soit à jamais mémoire.
 J'ay mon Chasteau de Magdalon ,
 Dont on m'apelle Magdalaine ,
 Où le plus souvent nous allons
 Gaudir en toute joye mondaine.
 Et vueil estre de tous biens plaine ,
 Tant^e que au Monde n'ait la pareille ;
 Et passer en plaisance humaine
 Tout autre qu'à moy s'appareille.

II. Vol.

Magdalaine

Magdalaine quiert tous les sept pechez mortels , &c.

Je suis en orgueil si haultaine.
Que je ne vueil point qu'on me passe.
Et suis si charnelle , et si vaine ,
Qu'en oysiveté le temps passe.
D'autre part je tence et menace ;
Après que en viandes habonde ;
Et si m'eslouys quant j'amasse
Les grandes richesses du Monde.

Après un semblable aveu , Magdelaine employe ce correctif.

Si à tous delictz je me donne ;
Mon honneur pourtant n'abandonne ;
Ne l'ordonne ,
A honte ou à reproche vil ;
Ce que maintenant j'arraisonne
Soit entendu selon qu'il sonne
A part bonne ,
Car mon souhait n'est que civil.

Le Mystere du Paralitique , &c. Sermon de Jesus , &c. De Simon le Lepreux , &c. La Transfiguration , &c. La Multiplication des cinq Pains et deux Poissons , &c. La Conversion de la Magdelaine , &c. La Prinse des Larrons , &c. De la
I I. Vol. F iij Femme

2880 MERCURE DE FRANCE
Femme adultere, &c. Le Convy de Simon et la Siderese de Magdaleine, &c. De la Dissention d'Herode et de Pilate, &c. L'Aveugle né, &c. La Mort du Lazare, &c. Ressussissement du Lazare, &c. Jesus sur l'asne, &c. C'est le vingt-cinquième et dernier Mystere de la seconde Journée.

Troisième Journée, du Mystere de la Passion. Personnages, &c. Cette Journée contient 17. Mysteres ; sçavoir : *L'Entrée de Hierusalem, &c. La trahison de Judas, &c. La Cène de Jesus, &c. La Prinse au Jardin, &c. La fuite des Apôtres, &c. Jesus en la maison d'Anne, &c. S. Pierre s'adresse ainsi à Hedroit, Servante d'Anne.*

Vous plairoit-il point que j'entrasse ?
Dame, par votre courtoisie.

Hédroit.

Rien, rien, vous n'y entrerez mie ;
Si de vous cognoissance n'ay :
Desquelz estes-vous ?

S. Pierre.

Je ne sçay :
En moy n'y a pas grand acquest.

S. Jehan.

Hélas, Chambriere, s'il vous plaist ;

I I. Vol.

Laissés

Laissez l'entrer à ma requeste ;
C'est ung vaillant homme et honneste ,
Aussi bon que vous veistes huy.

Hédroit.

Le cognoissez-vous , Jehan ?

S. Jehan.

Ouy :

Je vous répons de sa personne.

Hédroit.

Pour l'amour de vous je luy donne
Congé d'entrer , &c.

En la Maison de Caiphe , &c.

Douze Mysteres remplissent la quatrième Journée ; sçavoir : *La Syndresse de Judas , &c. Jesus devant Pilate , &c. Desespoir de Judas , &c. Jesus devant Herode , &c. Les Limbes , &c. L'Enfer , &c. Crucifiement de Jesus , &c. Les Limbes et Crucifiement , &c. Sépulture de Jesus , &c.*

Extrait du Mystere de la Résurrection , contenant 35. Mysteres ; sçavoir : *Les Chevaliers du Sépulchre , &c. Joseph d'Arithmatie devant les Scribes et Pharisiens , &c. Résurrection , &c. Des trois Maries et des Apôtres , &c. L'Aparition de Jesus à la Magdeleine , &c. à S. Pierre , &c. La difficulté des Apôtres touchant la Résurrection de Jesus , &c. La Magdeleine*

II. Vol.

F v affirme

2882 MERCURE DE FRANCE
affirme en ces termes aux Apôtres qui
doutent de la Resurrection.

Sur la foy qu'à mon Dieu je dois ,
Mon Maistre et mon hault Créateur ,
Il est tout vray.

S. Simon.

Sauf vostre honneur ,
Magdaleine , très chere Amye ,
Nous ne vous en desdiron mie :
Bien pouvez dire , avons ensemble ,
Qu'ainsi est , ou que vous le semble ;
(Et cuide qu'il fault là venir ;)
Car on voit souvent advenir ,
Quant on pert ung ami léal
Et pour cause qu'il en fait mal ,
On le requiert par mainte voye ,
Et semble toujours qu'on le voye ,
Et peut-être qu'on ne voit rien :
Et vient cela par le moyen
D'une bien forte fantaisie ,
Qui toujours songe , et fantaisie
Ce qui lui touche au cuer plus fort , &c.

*Des Pelerins d'Emaus , &c. L'Apari-
tion aux Disciples sur la Montagne du Ta-
bor , &c. Ascension , &c. Paradis , &c.
Le S. Esprit sur les Apôtres , &c.*

Nous parlerons incessamment du se-
II. Vol. cond

DECEMBRE 1735. 2883
cond Volume de cet Ouvrage , qui paroît depuis peu.

ŒUVRES DIVERSES de M. Pelisson de l'Académie Française. *A Paris* , chés Didot , Quay des Augustins, 1735 in 12. trois volumes.

OEUVRES DIVERSES en Vers et en Prose. Par M. le Brun. *A Paris* , chés Prault , pere Quay de Gevres, au Paradis 1736. en deux parties , in 12. de 257. p. sans la Preface et la Table.

L'Auteur commence cette Preface par se reprocher d'avoir donné au Public quelques Ouvrages où il a inseré plusieurs traits galants et trop enjoués qu'il désavouë autentiquement , les regardant comme des amusemens frivoles de jeunesse. C'est perdre son temps , dit-il , le faire perdre aux autres , et déshonorer sa plume , que de prêter son ministere à des bagatelles quoique ingenieuses , rarement applaudies , quelquefois nuisibles , et toujours au moins inutiles. *Stultus labor est ineptiarum* , dit un Ancien Poëte , sensé quoique profane: qu'en resulte-t'il ? peu d'éloges , beaucoup de remords.

Notre carriere est si bornée , et l'espace qui sépare l'enfance où on est imbecile ,

I I. Vol.

F vj et

2884 **MERCURE DE FRANCE**
et la vieillesse où on tombe dans le délire, est si court, qu'on doit faire un bon usage du peu de temps que l'on a pour se servir utilement de sa raison. Telles sont les deux extrémités humiliantes qui commencent et finissent la vie de l'Homme. Qui-conque ne met point à profit cet intervalle si précieux et si limité, fait une perte irréparable, passe de la stupidité à la frénésie, de la frénésie à la démence, et arrive à la fin de ses jours, sans avoir été ni sage ni raisonnable.

Un jeune Auteur succombe aisément à la démangeaison de composer, et saisit sans réflexion les idées agréables qui se présentent. En vain la raison veut modérer ses saillies : la passion est trop vive ; et si l'une ose parler, l'autre plus impérieuse l'oblige bientôt à se taire. Quand avec des yeux moins prévenus on examine ces productions, on rougit d'avoir été la dupe d'une imagination déréglée. Je ne parle point de ces Pièces obscènes ou impies, enfans monstrueux nés d'un commerce impur avec une Muse libertine et licencieuse, qui font fremir la pudeur et le bon sens ; mais de celles qui n'étant qu'un galant badinage, en amusant l'esprit, peuvent intéresser le cœur.

Nous allons donner quelques Pièces de

II. Vol.

cc

DECEMBRE. 1735. 288

ce Recueil que nous prenons au hazard,
pour faire juger de la versification et du
merite Poétique de M. le Brun ; nous don-
nons la Préférence aux moins longues
pour ne pas grossir cet Extrait.

EPITRE à M. B. fameux Comédien.

AS-tu bien réfléchi sur le pas téméraire
Que d'imprudens amis t'ont conseillé de faire ?
Oses-tu par l'appas d'un vain espoir flaté ,
Reprendre le Cothurne après l'avoir quitté ?
Autrefois , il est vrai , tu scûs , Acteur habile
Charmer également et la cour et la ville ;
Et du peuple Romain *Roscins* en son temps ,
Reçut et merita moins d'applaudissemens.
Mais tout passe ; aujourd'hui ta mémoire in-
fidelle
Dans le plus court recit , bronche , hésite , chan-
celle ;
Et quelquefois d'un Vers qu'elle a défiguré ,
La mesure est contrainte et le sens altéré.
Tu n'as plus cette grâce , aimable Enchanteresse,
Ce geste libre , aisé , que donne la jeunesse :
Malgré tous tes efforts et tes soins superflus ,
On cherche en toi B... que l'on n'y trouve plus.
Ta retraite au Théâtre éternisoit ta gloire :
Quel motif t'y rappelle ? et que faut-il en croire ?
Insensible aux remords qui doivent t'agiter ,
I I. Vol. Le

Le frein de la raison n'a t'il pû t'arrêter ?
 Parle de bonne foi , convient-il à ton âge ,
 De jouer un comique ou galant personnage ?
 On rit en te voyant Suranné *Bajazet*
 Sentir pour *Atalide* un amour indiscret ;
 Et flater tes desirs de l'esperance vaine
 D'attendrir *Andromaque*, ou de plaire à *Chimene* ;
 En mettant pour jamais ce spectacle en oubli ,
 Tu devois imiter *Beaubourg* et *Roseli*.
 Ils n'ont point attendu que la décrépitude
 Les forcât de quitter leur premiere habitude ;
 Que la mort , de leurs jours éteignant le flam-
 beau ,
 Les transmit tout à coup du Théâtre au Tom-
 beau.
 Peut on trop deplorer le malheur de *Moliere* ,
 Qui presque sur la Scène a fini sa carrière ?
 Sans prévoir cette chute il se vit accabler ;
 Cet exemple effrayant doit te faire trembler.
 Aujourd'hui que ton sang dans tes vaines se
 glace ,
 Aux deux jeunes Q. . . laisse remplir ta place ;
 Laisse les dans un champ difficile et scabreux
 Exercer sans scrupule un talent dangereux ,
 Mais plutôt , qu'à jamais le Théâtre se ferme ;
 Les dogmes qu'il contient , les leçons qu'il ren-
 ferme ,
 Loin de nous corriger , de nous rendre meil-
 leurs ,

I I. Vol.

Séduisent

Séduisent l'innocence et corrompent les mœurs.
 Sa morale suspecte est un foible antidote :
 C'est vainement qu'*Horace* appuyé d'*Aristote* ,
 Nous dit qu'en cette Ecole on apprend , on s'in-
 truit ;
 De ces instructions , quel peut être le fruit ?
 Les sentimens qu'elle aime et qu'elle nous inspire,
 Des folles passions affermissent l'empire ;
 Par ses principes faux les crimes déguisés ,
 Sous le nom de vertus sont métamorphosés , &c.

EPITRE sur la Peinture , à M. de S....

Rivale et Sœur de la Nature
 Que tu t'efforces d'imiter ,
 C'est toi , merveilleuse Peinture ,
 Que dans ces Vers je veux chanter.
 Mon cœur conserve encor le gout et la tendresse
 Que je sentis pour toi presque dès le berceau ;
 Et c'est avec plaisir , aimable Enchanteresse ,
 Que ma plume aujourd'hui célèbre ton pinceau.
 Des Heros tu soutiens la gloire ,
 Tu nous rends les siècles passés ;
 Des Exploits que le tems avoit presque effacés
 Tu nous rappelles la mémoire.
 Tu nous transportes où tu veux.
 Peins-tu le meurtre et le carnage ?
 La frayeur me saisit , je plains des malheureux
 Qu'un vainqueur inhumain sacrifie à sa rage.
 11. Vol. Bientôt

Bientôt après dans un bocage
 Des Bergers innocens retraces-tu les Jeux ?
 Je badine, je ris, et folâtre avec eux.
 Ta main ingénieuse opere des miracles ;
 Et par d'invisibles ressorts ,
 Ton pouvoir vainqueur des obstacles
 Raproche les absens , et ranime les morts.
 Malgré les loix de la Nature ,
 Malgré la rigueur des frimats ,
 Tu sçais dans les plus froids climats
 Faire naître les fleurs et briller la verdure.
 Tu fais encore plus , tu tires du néant
 Des hommes , des châteaux , des campagnes ;
 des villes ,
 Des troupeaux , des poissons , des oiseaux , des
 reptiles ,
 Sans t'épuiser en les créant.
 Tu représentes nos miseres ,
 Ton zele industrieux décore nos Autels.
 Par des objets si salutaires
 Tu reveilles l'amour , et la foi des mortels , &c.

Contre l'Idolatrie.

Fille de l'ignorance et mere de l'erreur ;
 Qui pervertis l'esprit et qui corromps le cœur
 Les plantes que le Nil nourrit sur son rivage ,
 Les monstres que la terre enfante avec horreur ,
 Reçurent par ton culte un sacrilege hommage ,
Il. Vol. On

DECEMBRE. 1735. 288,

On a vû sans rougir les stupides mortels
L'encensoir à la main , aux plus infames crimes
Décerner des honneurs , eriger des autels ,
Et même immoler des victimes.

Pour nous qui connoissons du Dieu de verité
La souveraine Majesté ,
Respectons sa grandeur , révérons sa puissance &
Que notre cœur lui soit soumis et consacré,
C'est le temple où par préférence
De sa gloire jaloux il veut être adoré.

L'ESPRIT DE S. PAUL , ou les pensées
de ce grand Apôtre sur la vie Chrétienne,
pour tous les jours du mois : et pour une
retraite de dix jours. Par M. du Bois , de
l'Académie Françoisé , in 24. 1735. 12. f.
*A Paris , chés P. G. le Mercier , rue S.
Jacques, au Livre d'or.*

Discours de S. Gregoire de Nazianze ,
contre l'Empereur Julien l'Apostat , avec
des Remarques. *A Lyon , chés Marcellin
du Plain , rue Merciere 1735. in 12.*

OBSERVATIONS SUR LA SOBRIÉTÉ , par
M. l'Abbé de Saint Pierre. *A Paris , chés
Gonichon , rue de la Huchette 1735. bro-
chure in 12.*

II Vol.

LE

LE GRAND DICTIONNAIRE Geographique et Critique , par M. *Bruzen de la Martiniere* , Geographe de S. M. C. Philippe V. Roy des Espagnes et des Indes. Tome V. premiere partie K. L. seconde partie M. *A la Haye* , chés P. Gosse , et P. de *Hondt A Amsterdam* , chés *Vyrwe-f et Changuion. A Rotterdam* , chés Jean-Daniel *Bemant* , et se trouve à Paris , chés *Mariette fils* , rue S. Jacques 1735. in fol.

HISTOIRE UNIVERSELLE, Sacrée et Profane, depuis le commencement du Monde jusqu'à nos jours. Par le Reverend Pere *Dom Augustin Calmet* , Abbé de Senones, et Président de la Congregation de S. Vaunes et de S. Hidulphe ; à *Strasbourg* , chés Jean-Renaud *Doulsseke* , et se trouve à Paris chés *Erienne Ganeau* , rue S. Jacques , et chés *Montalant* , Quay des Augustins. Tome I. 1735. in 4.

THEOPHILI Sigeberti Bayeri Regiomontani Historia Osrhoena et Edessena ex Nummis illustrata I. vol. in 4. 1735.

Cet Ouvrage , imprimé à *Petersbourg* , et dédié au Comte de *Biron* , Grand Chambellan de la Czarine , est un des plus curieux qui ayent été composés dans ce genre. C'est proprement l'Histoire

II. Vol. toire

toire Metallique d'une partie celebre de la grande Province de Syrie ; car il fait connoître l'origine du Royaume d'Edesse, la suite , le caractere de ses Roys , l'Etat d'Edesse , et de l'Osrhoene sous les Romains , les Arabes , les Grecs , les Persans , les François , les Tartares et les Turcs. L'Auteur , fameux parmi les Sçavans du Nord , se sert de l'Histoire pour éclaircir les Médailles , et des Médailles pour confirmer l'Histoire : et pour nous servir des termes des habiles et laborieux Auteurs du Journal de Trévoux , de qui nous empruntons cet article , il tombe assés rudement sur les partisans outrés des Médailles , qui croient pouvoir les expliquer par elles-mêmes. Il prouve solidement l'impossibilité de déchiffrer les Médailles sans le secours des Historiens.

Il paroît un second Traité de l'Art decrire , intitulé *LES VRAIS PRINCIPES de l'art decrire, ou les verités de cet Art rendues faciles. Par le sieur Royllet , rue de la Verrierie , lequel a prouvé publiquement la verité de ses principes en trois Cours de Démonstrations ou Conférences. Gravé par le sieur François Bailleul , rue Galande. I. vol. in 4. A Paris , chés David , Grou , Mesnier , et Ribou, Libraires. M. DCC. XXXV.*

I I. Vol.

Dans

Dans un Mémoire joint à cette Annonce, on assure que l'Auteur a prouvé ce qu'il avance dans ce Traité, dans des Conférences publiques qu'il a tenuës sur ce sujet pendant neuf mois, auxquelles plusieurs Personnes éclairées, et des Dames de distinction ont assisté. L'Auteur se reconnoît même redevable à deux de ces Dames de l'ordre et de l'arrangement de la partie la plus essentielle de sa Méthode.

On lit dans ce Mémoire des Observations curieuses sur l'origine et les Inventeurs des Lettres et de l'Ecriture : s'il en faut croire une Inscription de la Bibliothèque du Vatican, Adam instruit de Dieu même, fut l'Inventeur des Lettres Syriaques et Caldaïques, Moïse le fut des Lettres Hébraïques. Nous omettons la suite de ces Observations, qui sont apparemment rapportées dans l'Ouvrage même de M. Royllet. S. Jean Chrysostome y est particulièrement cité comme ayant inventé les Lettres Armeniennes, S. Jérôme inventa, dit-on, les Caractères Illyriens, et S. Cyrille Ulphon, Evêque des Gots, les Lettres Gothiques, desquelles, dit l'Auteur du Mémoire, les Lettres Françoises tirent leur origine, ce sont proprement celles, ajoute t'il, que
II. Vol. l'on

D'E C E M B R E. 1735. 2893
l'on nomme Lettres rondes dans notre
Ecriture.

La trente-unième Partie des *Cent Nouvelles Nouvelles*, de Mad. de Gomez, paroît chés *Maudouyt, Quay des Augustins*. La 32^e Partie paroîtra au commencement de Février.

Dans les Sciences et dans les Arts, on fait souvent des pertes considerables et quelquefois irreparables. Il faut beaucoup de temps pour produire de Grands Hommes, et telle est leur malheureuse condition, qu'à peine sont-ils parvenus au point d'exceller dans leur profession, que la mort vient nous les ravir. C'est ce que nous éprouvons dans la perte que la Peinture a faite en la personne de Jean-Baptiste Martin, Peintre des Conquêtes de Louis XIV. et son Pensionnaire en l'Hôtel Royal des Gobelins à Paris, où il mourut le 8. Octobre dernier, dans la 76. année de son âge.

Comme il n'est pas juste de laisser ensevelir dans l'oubli la memoire d'un homme distingué dans son Art, rempli d'ailleurs d'honneur et de probité, on a crû devoir rapeller en peu de mots quelques traits particuliers de sa Vie.

Il naquit à Paris en 1659. fils de Pierre Martin, Entrepreneur des Bâtimens, qui lui voyant des dispositions naturelles pour le Dessin, le mit fort jeune entre les mains de M. de la Hire, Professeur de l'Académie Royale de Peinture et de Sculpture, pour lui en apprendre les principes.

Il y fit en peu de temps de tels progrès, que son pere connoissant son génie et son talent, jugea à propos de l'envoyer en qualité d'Ingenieur

II. Vol.

nicu

nieur, sous les ordres de l'illustre M. de Vauban, lequel voyant la facilité et la précision avec laquelle il levoit les Plans et dessinoit les Vûes et Elevations des Places assiegées, des Camps et Armées, parla en sa faveur au Roy, en lui montrant ses Ouvrages, dont S. M. fut satisfaite, et voulut le voir. Il fut aussi-tôt présenté par M. de Vauban, qui dit au Roy, Sire, *ce seroit dommage d'exposer un si bon sujet à se faire casser la tête, il seroit plus à propos de le placer chés Vandermeule*; * le Roy répondit vous avez raison, &c. ce qui fut executé. Avec son génie et ses talens, Martin ne fut pas long-temps à profiter des leçons d'un si bon Maître; il sçut si bien l'imiter qu'il le faisoit travailler à ses Ouvrages, et s'en reposoit sur lui; ensorte qu'il s'attira la jalousie des autres Eleves; enfin il se rendit si habile, que le celebre Vandermeule étant venu à mourir, S. M. le jugea capable de remplir sa place dans son Hôtel Royal des Gobelins.

Il fit plusieurs Campagnes sous Monseigneur le Dauphin, en 1688. et 1689. sous le Roy au Siege de Mons en 1691 au Siege de Namur en 1692. &c.

En 1710. le Duc de Lorraine, Leopold, ayant fait bâtir une Galerie dans son Château de Lunéville, le demanda, avec instances, au Roy, pour lui faire peindre les plus belles actions de l'Histoire de Charles V. son Pere, ce qu'il a executé en dix-huit ou vingt Tableaux, dont les principaux représentent les Sieges de *Bude*, de *Barcam*, de *Transilvanie*, de *Grave*, &c. le fameux Passage du Danube, où ce Prince étoit avec le fameux Jean-Sobiesky, Roi de Pologne, le General *Montecucculi*, et autres Officiers Generaux au service de

* *Peintre des Batailles, d'une grande réputation*
I I. Vol. l'Em-

L'Empereur contre les Turcs , &c. Ces Ouvrages qui augmentèrent beaucoup sa réputation , furent exécutés en Tapisserie d'après les Tableaux en 1717.

En 1721. il entreprit de dessiner toutes les figures du *Dictionnaire de la Bible* du R. P. *Dom Calmet* , 4. volumes *in folio* , au nombre de 300. Planches , qui ont été gravées en taille-douce sous les yeux et la conduite de M. *Audran* , Graveur du Roy. Ce grand Ouvrage est imprimé chés *Emery* , *Saugrin* et *Martin* , son frere.

Dans ce même temps , on le sollicita de la part d'un grand Prince de l'Empire , pour aller en Allemagne , mais il ne crut pas à son âge devoir entreprendre un si grand voyage , se faisant d'ailleurs un point d'honneur de mourir en travaillant pour son Roy , ce qu'il a fidèlement exécuté , car il n'y avoit pas huit jours qu'il avoit mis la dernière main à deux grands Tableaux qui lui avoient été commandés pour le feu Roy , lorsqu'il est mort généralement regretté.

On peut dire de M. *Martin* , qu'avec beaucoup de capacité , jamais homme ne fut moins entêté de ses Ouvrages. Il étoit ennemi de la flaterie et des louanges ; son temperamment étoit vif et plein de feu , s'appliquant beaucoup à bien ordonner ses Compositions , à caracteriser les passions , à faire agir et mouvoir ses figures , enfin à imiter et même perfectionner la Nature.

Il reste de lui un grand nombre de Tableaux ; il faudroit un volume entier pour les détailler ; on en voit dans presque toutes les Maisons Royales , et en beaucoup d'autres endroits , qui sont très-estimés et recherchés des Connoisseurs. Il laisse un Fils qui promet beaucoup , qui a obtenu la place de son Pere dans l'Hôtel Royal

2895 **MERCURE DE FRANCE**
des Gobelins , et qui possède un grand nombre
de ses Tableaux.

Claude Seraucourt , Graveur , vient de donner au Public un Plan Géometral de la Ville de Lyon , de 5. pieds de largeur , sur 4. de hauteur. Ce Plan a été levé très-exactement par ce Graveur , aidé par d'habiles Géomètres ; et il a été orienté par le R. P. Grégoire de Lyon , Religieux du Tiers-Ordre de S. François , sçavant Mathématicien. Il présente la Ville dans toute son étendue , avec une partie de ses Fauxbourgs , et ses deux Rivières. Les noms des Ruës , des Places , des Eglises et des Edifices publics , y sont marqués sans renvois. Il est tracé avec tant de précision , qu'on y a déterminé la Longitude et la Latitude de tous ses points , jusques aux Secon-des de Minutes , par des Lignes qui le coupent ver-ticalement et horizontalement , et qui sont dis-tribuées de dix en dix Secon-des. Il est accom-pagné d'une Bordure qui contient les Plans et l'Elevation de vingt des principaux Edifices de cette grande Ville , avec deux Cartouches figurés dans l'un desquels est un Abregé de l'Histoire de Lyon , et dans l'autre est la Dédicace à M. Per-richon , Chevalier de l'Ordre du Roy , Prévôt des Marchands , et Commandant dans la Ville. Cet Ouvrage est également recommandable par l'exactitude du Plan , par la beauté de la Gravûre et par l'élégante distribution des Ornemens. On le trouvera à Paris , chés le sieur Cars , Marchand Graveur , rue S. Jacques , au Nom de Jesus , et à Lyon , chés l'Auteur , dans la rue de Flandres , près la Doüane. Le prix est de six livres,

Le sieur *Fortin* , qui demeure rue d'Argenteüil,
I I. Vol. Bute

Bute S. Roch, chés le sieur Renier, Sculpteur, a fait plusieurs Morceaux d'Ouvrages en relief, dans le même goût des Plans qui sont dans la Galerie du Louvre ; il a actuellement chés lui un grand Exagone, fortifié suivant le Système du Maréchal de Vauban, avec plusieurs autres Morceaux curieux, comme la Citadelle de Messine, et une partie d'Exagone, fortifiée et attaquée suivant le même Système ; on y voit les Lignes de Circonvallation et Contrevallation, l'arrangement d'un Camp, l'ouverture de la tranchée, les Paralleles, le Logement sur le chemin couvert, Vûë sous ce chemin, le passage du fossé, avec fascines, gabions et l'attache du Mineur, &c.

La suite des Portraits des Grands-Hommes et des Personnes Illustres dans les Sciences, se continuë toujours avec succès chés Odieuvre, Marchand d'Estampes, Quay de l'Ecole, vis-à-vis la Samaritaine. Il vient de mettre en vente, et toujours de la même grandeur :

THOMAS CORNEILLE, de l'Académie Française, né à Rouen le 20. Août 1625. mort le 8. Décembre 1709. âgé de 84. ans.

ANNE-MARIE SCHURMAN, Illustre Sçavante, née à Cologne le 5. Novembre 1607. morte à Uliwert en Frise, le 5. May 1678. âgée de 71. ans.

MARTIN DES JARDINS, Sculpteur du Roy, né à Bréda, mort à Paris le 2. May 1694. âgé de 54. ans. Auteur de la Place des Victoires, et Figure Equestre de Lyon.

M. l'Abbé Nollet, nous a prié d'avertir qu'il continuëra immédiatement après la Fête des Rois, les Cours de Physique experimentale qu'il a commencé l'Esté dernier. Le succès qu'ils ont

eu , l'a engagé à se loger dans un endroit plus commode pour ses Experiences et moins éloigné de la plupart des Personnes qui ont du goût pour ces sortes d'exercices; il demeure présentement à la Place de Conty , près le Collège Mazarin.

Les Personnes qui voudront assister aux Cours de Physique , auront la bonté de s'inscrire quelque temps avant , afin qu'on puisse former des Compagnies d'un nombre plus égal.

Le sieur *Ross* , Chirurgien , reçu à S. Côme pour la guérison radicale des Descentes de boyaux , sans faire aucune operation , par le moyen de ses Bandages très-flexibles , construits sans fer ni bois , et par le Remede spécifique qu'il applique exterieurement , donne avis qu'il a fait une très-grande quantité de Cures à Paris et ailleurs , dont il a les Certificats , que tout le monde peut voir chés lui, rue de Bussy, à la Boëte des Lettres , Fauxbourg S. Germain ; son Enseigne est au Bandage d'or couronné , en entrant dans la premiere porte cochere, au premier, à main gauche , et chés M. Prévost , Notaire à Paris.

Il a inventé aussi d'autres Bandages très-utiles, le premier , pour la Fistule du Periné , qui empêche l'écoulement de l'urine , et contribué à l'entiere guérison.

Le second , pour le Nombril , tout différent de ceux dont on s'est servi jusqu'à présent.

Le troisieme , pour la Descente de la Matrice , sans fer ni bois , et qui n'incommode en aucune maniere.

Le quatrieme est fort singulier et d'un grand secours pour les Descentes les plus fâcheuses et les plus désesperées. Ce Bandage les retient en bon état et solidement, sans aucun embarras entre

les cuisses ; il le donne à l'épreuve et le garantit.

Le sieur Rosa a un autre talent moins important, mais cependant très-secourable et dont nous avons heureusement fait l'expérience, c'est d'ôter les Cors des pieds et la racine, avec une grande dextérité, sans qu'il en sorte une seule goutte de sang, et sans presque sentir de douleur ; ainsi que les ongles qui entrent dans la chair, &c.

Il est arrivé à Paris le 4. Decembre, selon le rapport du sieur Rosa, un homme de consideration des environs de Paris, âgé de 36. ans, qui a une Descente depuis 10. ans des deux côtés, laquelle Descente étoit si forte qu'il étoit obligé d'avoir un cordon passé dessus le col pour lui soutenir un oreiller pour retenir la Descente ; il est arrivé envelopé dans deux matelas, par une voiture exprès ; le sieur Rosa lui a fait rentrer sur le champ lad. Descente, lui ayant fait un Bandage de sa façon, ce qui lui a donné un grand soulagement, et il marche à son aise, &c. Ceux qui voudront se servir de lui, auront la bonté d'envoyer la grosseur de leur corps juste, et d'affranchir les Lettres.

EXTRAIT de Lettre écrite de Londres le 21. Novembre 1735. par M. Wilf, à M. de S. Amant, à Paris, au sujet d'un Specifique contre l'Apoplexie, débité par le sieur Arnoult, Marchand Droguiste, rue des cinq Diamans.

V Oici, Monsieur, ce que je puis répondre aux questions que vous me faites au sujet du Remede contre l'Apoplexie que vous m'avez
II. Vol. G ij envoyé

2900 MERCURE DE FRANCE

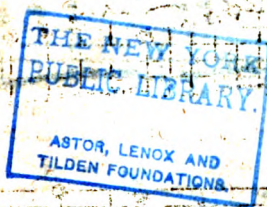
envoyé. Ce Spécifique a véritablement produit de très-bons effets sur les personnes affligées qui en ont fait usage; je puis même ajouter qu'il y en a eu tels en qui la promptitude de ces effets a été en quelque façon surprenante.

Je vous prie de me mander si le sieur Arnoult a des Concurrrens à Paris; car il a paru ici un semblable Remede, venant de France, qui n'a pas produit, à beaucoup près, de si bons effets. La modicité du prix de ces derniers Paquets, nous a d'abord paru suspecte; mais pour ne point décider legerement dans une chose de cette importance, on a fait chercher soigneusement deux hommes de même tempérament et également attaqués d'Apoplexie; nous avons vû, avec étonnement, qu'au bout de quatre jours celui qui avoit porté un Paquet du sieur Arnoult s'est trouvé parfaitement bien et ce Paquet diminué de près d'un tiers, celui que son mauvais sort avoit rendu porteur du Paquet anonime, n'a senti aucun soulagement, ce qui nous a déterminé à lui substituer un Paquet du sieur Arnoult, et le cinquième jour il s'est trouvé en aussi bon état que son Compagnon, &c.

On avertit le Public que la Pâte de Guimauve molle et blanche, et suc de Reglisse, qui sont très-connus, se débitent depuis plusieurs années chés un Apoticaire au haut de la rue de la Huchette, du côté du petit Châtelet, à la Flote Royale de Canada, à Paris. Ce Remede est connu par le soulagement de toutes sortes de toux, rhumes, pituites âcres, et maladies de poitrine, de telles especes qu'elles soient; par le grand débit qu'on en fait, il y en a tous les jours de nouvelle, le prix est de 4. liv. la livre.

II. Voh

Dans



THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

DECEMBRE. 1735. 2901

Dans la même Boutique se trouve la véritable
Eau de Miel d'Angleterre, pour embellir le teint,
de même que l'Eau de Perle blanche, pour les
taches de rousseurs, boutons, rougeurs et dartres
du visage et autres.

*****:*****

CHANSON.

QUoi donc ! dangereuse Rivale ;
Mouche , tu viens sucer ma divine liqueur ;
Ah ! ma douleur est sans égale ;
Avec ton aiguillon , perce plutôt mon cœur.
Que Jupiter , de son Tonnerre ,
S'arme pour me venger ;
Que tous les Guerriers de la Terre .
Accourent se ranger
Autour de mon verre.
Chaque goutte de vin m'est plus chere que l'or ;
Et me semble un trésor.
Insecte malheureux , il faut que tu périsses
Dans les plus grands supplices.
Mais non , je ne veux pas que tu perdes le jour
Dans cet aimable vin où je trouve la vie :
Va , bénis ma clémence et borne ton envie
A flairer son odeur en volant à l'entour.

Par M. Moraine , de la Ville d'Angers.

II. Vol.

G iiij SPECTACLES:



SPECTACLES.

LES AMOURS ANONIMES ;
Comédie de M. de Boissi , représentée sur
le Théâtre Italien le 5. Decembre , 1735.

A C T E U R S.

La Comtesse , veuve.

Lucinde.

Agathe.

Oronte , Amant Anonyme d'Agathe.

Damis.

Dorante , Epoux Anonyme de Lucinde.

Arlequin , Valet de Dorante.

La Scene est en Touraine sur la Terrasse
d'un Jardin.

Cette Comédie a été très-favorablement reçûe du Public ; la maniere dont elle est écrite a réuni tous les suffrages des gens d'esprit , le stile en est vif et élégant ; mais cela n'impose pas aux Gens qui ne cherchent dans les Pièces de Théâtre , que ce qui est véritablement Théâtral ; ces Personnes , peut-être , un peu trop severes dans un temps où les beautés

, II. Vol.

de

DECEMBRE. 1735. 2903
de détail font la plûpart des succès, ont
trouvé que dans les *Amours Anonimes*, il
y avoit plus d'esprit qu'il n'en faut pour
faire une Pièce d'un genre inferieur, c'est-
à dire une Pièce dont tout le tissu n'est
qu'un assemblage de Scènes indépendantes
les unes des autres; mais ils leur ont refusé
le nom de Comédie, parce qu'il n'y avoit
pas assés de fond pour mériter ce Titre,
que bien de nos Modernes ne s'attachent
gueres à remplir. Bien plus, à la prendre
sur le pied de Comédie, ils n'ont pû dé-
mêler entre tant d'actions différentes qui
y sont répanduës; quelle est l'action fon-
damentale, ou simplement épisodique;
le Lecteur en va juger.

Lucinde ouvre la Scene par un Mono-
logue; elle se plaint des maux que l'ab-
sence cause, sur tout quand on ne peut
pas les soulager, par la liberté de s'en
plaindre; elle fait entendre que *Dorante*,
avec qui elle est secretement mariée, est
à Paris, tandis qu'elle est en Touraine,
qu'elle attend de ses nouvelles, que lui
doit apporter un More muet, qui est à son
service; cependant elle adoucit sa tendre
impatience par cette réflexion.

Quoi? son amour pour moi seroit-il rallenti?

Non; j'ai tort; notre Hymen est trop bien as-
sorti;

II. Vol.

G iiij De plus;

De plus, il est caché ; le mystère l'anime ,
Et l'Époux est Amant , quand il est anonyme.

Voilà le premier Amour anonyme annoncé dans la Pièce ; et comme il est le premier en date , il semble que l'Auteur en ait fait son objet principal ; rien moins que cela ; il deviendra purement épisodique et subordonné , ou du moins il cédera le pas à un autre qui ne sera que le second en date.

La Comtesse vient joindre Lucinde et lui demande la raison de son humeur solitaire ; le caractère de cette Comtesse contraste parfaitement bien avec celui de Lucinde ; elle dit à cette dernière qu'elle a voulu se soustraire aux fadeurs de *Damis*, dont elle fait ainsi le portrait :

Du grand Monde qu'il cite , il a mal profité ;
Et je n'ay jamais vû d'homme plus aprêté.
Quand il ne vous dit mot, son air vous désoblige ;
Et s'il vous entretient , son jargon vous afflige ;
La bonne compagnie est son terme cheri ,
Et viser au grand bien est son goût favori ;
Tranchant du bel esprit , et du Seigneur , sans
l'être ;
Il s'exprime en Pedant , et pense en petit Maître

DECEMBRE. 1735. 295

La Comtesse ajoute un second portrait au premier ; elle peint *Oronte* , qui doit arriver incessamment ; voici comment elle s'exprime à son sujet :

Ce qui rend à mes yeux son mérite plus grand ;
C'est qu'il est né modeste autant que bien faisant,
Et qu'il cache les dons de sa main libérale
Avec le même soin qu'un autre les érale ;
La Cour où le grand art est souvent d'être faux ;
A poli ses vertus , et non pas ses défauts ,

Lucinde acheve le portrait d'*Oronte* en ces termes :

Ajoutez à cela que son esprit allie ;
La solide raison à l'aimable saillie ;
Philosophe du Monde , il est gai , complaisant ;
Et sçait l'art d'amuser , même en moralisant ;
Sans en'être la dupe , il se plie à l'usage ,
Et sous l'homme du siècle , il cache le vrai sage.

La Comtesse avouë que ce dernier éloge est complet ; et qu'il se fait soupçonner de partir de la bouche d'une Amante ; Lucinde lui répond qu'elle pourroit , par la même raison , penser qu'*Oronte* ne lui est pas indifférent ; la Comtesse la tire d'erreur , en lui déclarant qu'elle seroit plutôt portée à aimer *Dorante* ; cette réponse allarme un peu Lucinde , par l'in-

II. Vol.

G v terêt

2906 **MERCURE DE FRANCE**
terêt secret qu'elle y prend ; la Comtesse
acheve de la déconcerter , en lui disant
que ce Dorante est une conquête 'qui n'é-
chappera pas aux traits que ses yeux lui
ont déjà lancés. Lucinde la quitte pour
cacher son embarras et sa jalousie nais-
sante.

La Comtesse dit à *Agathe* , jusqu'alors
sa Suivante , qu'elle ne la compte plus
pour telle, mais pour son amie ; elle ajoute
qu'un Bienfaiteur anonyme , repare l'in-
justice que le sort lui a faite, en la laissant
dans l'indigence , quoique sortie d'une
noble Famille. *Agathe* reçoit cette nou-
velle avec une moderation digne de sa
vertu et de sa naissance ; l'Anonyme, dont
la Comtesse lui parle , doit arriver dans
le même jour , pour sçavoir ses senti-
mens sur son Hymen qu'il doit lui pro-
poser , sans la contraindre. *Agathe* se re-
tire en protestant à la Comtesse qu'elle
sera toujours soumise à ses volontés dans
quelque état que le sort la veuille placer.

Arlequin, Valet de Dorante, arrive avec
une Lettre de son Maître pour Lucinde ; la
Comtesse qui s'en croit aimée , ne doute
point que cette Lettre ne soit pour elle ;

Arlequin ne peut la détromper , parce
qu'il s'est donné à Dorante pour More
muet ; la Comtesse lui donne de l'argent

14. Vol.

pour

D E C E M B R E. 1735. 2907
pour l'engager à lui remettre cette Lettre
&c. Enfin la Comtesse s'en empare , et
ne veut pas s'en dessaisir , quelque signe
qu'Arlequin lui fasse pour lui faire en-
tendre que ce n'est pas à elle que cette
Lettre s'adresse ; elle lui ordonne de se
retirer ; il obéit malgré lui , non sans té-
moigner ce qu'il ne sçauroit exprimer.
La Comtesse lit le billet , qui est sans
adresse , par la raison que Dorante a de
cacher son Hymen et son amour ; en
voici le contenu :

Las de faire en public le Rôle d'insensible ,

Je suivrai de près ce billet ,
Pour faire près de vous celui d'Amant parfait ;
Ce personnage-là me sera moins pénible ,
Quoique je n'ose encor le remplir qu'en secret ;
Sous ce titre à vos yeux je veux toujours pa-
roître ;

Et je jure au fond de mon cœur

D'en conserver toujours l'ardeur ,

Et de ne vivre que pour l'être.

Ce billet étant sans adresse , et les
termes en étant menagés avec art , pour
faire prendre le change à deux Rivaux ,
produit tout l'effet que l'Auteur s'en est
promis ; la Comtesse le montre à Lu-
cinde , qui en conçoit de la jalousie con-

II. Vol.

G vj tie

tre celle qui dit l'avoir reçûe de la part de Dorante. Lucinde laisse le champ de bataille à la Comtesse, qui pour surcroît de gloire, ajoute un nouveau laurier à celui qu'elle vient de cueillir par l'étourderie d'Arlequin. Cette nouvelle conquête lui est offerte par Damis : c'est le personnage dont on a fait le premier portrait dès la seconde Scène : on ne sauroit mieux le peindre aux yeux du Lecteur, que par ce début :

Je suis yvre d'esprit ; d'esprit , Belle Comtesse ;
 Je ne me lasse pas d'admirer ce Château ;
 Il est beau , beau , mais beau , du vray beau ;
 du grand beau ;
 La tournure en est neuve ; ouï , neuve , intéressante ;
 Sa beauté me surprend ; sa beauté m'épouvante ;
 Vray , d'honneur , en honneur , et sur mon grand honneur.

Ce jargon n'est que trop usité parmi quelques jeunes Gens ; il est vray qu'il est chargé dans le caractère de Damis ; mais c'est-là le privilege du Théâtre. La Comtesse répond à peu près sur le même ton , mais ce n'est que pour se moquer du jargon et du jargonneur ; on en jugera par ces Vers :

Il. Vol.

Non ;

Non , non ; je suis l'amour , l'amour et le mystere ,

Monsieur , ma liberté , liberté m'est trop chere
Ce qui fait aujourd'hui que votre amour secret
Me surprend au plus fort et me choque au parfait ;

J'eus toujours pour le Tendre une haine invincible,
Et des bosquets épais l'ombrage m'est nuisible.
Si des oiseaux par moi l'exemple est imité ,
C'est dans leur badinage , et leur legereté
Voyez là-bas , voyez cette linotte alerte ,
Linotte , sautillant sur cette branche verte ;
Un étourneau s'approche, et voudroit l'attendrir ;

Zeste; elle prend l'essor , quand il croit la tenir;
Dès qu'on veut près de moi le prendre pour modèle ,
Comme elle , je m'échape et vole à tire d'aîle ,
Tire d'aîle.

Cet Acte finit par la fuite de la Comtesse , et par la colere de Damis qui trouve sa retraite très impolie.

Quoiqu'il n'y ait guere moins de beautés de détail dans les deux Actes suivans , nous en abrégérons l'Extrait , pour nous renfermer dans les bornes que nous sommes prescrites. Damis commence le second Acte ; piqué des plaisante-

II. Vol.

ries

2910 MERCURE DE FRANCE
ries de la Comtesse , il veut tâcher de
s'en dédommager auprès de Lucinde qui
ne le traite pas mieux ; comme son im-
portunité le détermine à lui quitter la
place ; Damis lui dit par une ressource
d'amour propre :

C'est moi qui me retire , et par discretion ;
Je dois vous laisser seule en cette occasion ;
C'est le dernier combat d'une fierté mourante ;
Qui fuit de son vainqueur la vûe embarrassante ;
Adieu ; je choisirai pour revenir vers vous
Un iemps , où mon aspect vous semblera plus
doux ;
Plus doux.

Lucinde toute occupée de sa jalousie ;
en est bientôt guérie par un éclaircisse-
ment qu'elle a avec Dorante son Epoux ,
dont le retour a suivi de près la Lettre
qui a fait le nœud de cette première ac-
tion ; l'Auteur a pris la sage précaution
de donner le germe d'une seconde dès le
premier Acte , sans quoi la Pièce auroit
été reduite à un Acte et demi. Cette se-
conde action devient la principale et au-
roit dû l'être dans toute la Pièce , au
sentiment de tous les Connoisseurs ;
il est vray qu'elle auroit servi de pendant
à *l'Inconnu* de Thomas Corneille ; voicy
II. Vol. de

de quoi il s'agit : cet Oronte , dont Lucinde et la Comtesse ont fait un portrait si avantageux dès la seconde Scene du premier Acte , est ce bienfaiteur inconnu , ou cet Amant Anonyme qui s'est déclaré si genereux envers Agathe , cy devant Suivante de la Comtesse ; c'est le même que cette aimable et vertueuse Fille aime secrettement. Oronte vient lui faire compliment sur le changement de sa fortune ; elle n'en paroît pas éblouie , et fait encore mieux connoître combien elle en est digne par cette réponse , qui augmente l'amour d'Oronte , en augmentant son estime.

Monsieur , de votre estime Agathe est trop flattée ,
Son heureuse fortune en paroît augmentée ;
L'Anonyme a surpris et surpassé mes vœux ;
Je ne merite pas ses bienfaits genereux &c.
Ma fierté qui se joint à la peur d'être ingrate ,
L'une et l'autre à mon cœur livre un facheux combat ;

Sur la reconnoissance , il est si délicat ,
Que l'excès d'un tel bien l'embarrasse et l'étonne ;

Il craint de trop devoir à celui qui lui donne ;
Ce cœur en même-temps , aussi fier qu'ingenu ,
Gemit de recevoir les dons d'un inconnu ;

Quoique sans interêt sa bonté les lui fasse ,

II Vol.

Ce

Ce secours qu'elle accepte est toujours une grâce,

Dont le ressouvenir l'avilit en secret ;

Et s'il benit la main , il rougit du bienfait.

On peut juger sans peine qu'un si beau caractere auroit bien merité de primer dans une Pièce , et de n'être pas pris pour une simple épisode. Cette Scene où la vertu modeste paroît avec tant d'éclat , est interrompuë par l'arrivée de Damis , qui fait plaisir à Agathe , parce qu'elle l'empêche d'en faire entendre à Oronte plus qu'elle ne voudroit.

Nous ne citerons de la Scene qui se passe entre Dorante et Damis , que le ridicule portrait qu'il fait du jargon de son ami ; qui le croit le langage de la bonne compagnie.

Ton erreur gauche en tout

Adopte les faux airs , et suit le mauvais goût ;

Son ton est précieux ; sa demarche affectée ;

Et son expression est toujours aprêtée.

C'est elle qui fait voir à nos yeux si souvent

Le faux Seigneur , enté sur le demi Savant ;

Son soin , du ridicule est la source fertile ;

Et de mots hazardés , elle sème la ville ;

Elle produit par là des sots toujours nouveaux ;

Et peuple tous les ans Paris d'originaux.

La bonne compagnie , et digne de ce titre ,

Du veritable esprit le modele et l'arbitre ,

II. Vol.

Differente

Differente en tout point , n'affecte aucun jargon ;
 Son guide est le bon sens , sa regle la raison ;
 Elegant sans recherche , et simple sans bassesse ;
 Son discours reunit l'aisance et la noblesse ;
 De la mode qu'on outre , elle arrête l'excès ,
 Et du beau seul qu'elle aime , elle fait le succès ;
 Son commerce poli , son vernis agreable ,
 Font le vray connoisseur et forment l'homme
 aimable ,
 Qui sans l'étudier possède l'agrément ,
 Dans le Monde qu'il orne , evite également
 Le ton de bel esprit , et l'air de petit Maître ;
 Et juge bien de tout , sans vouloir s'y connoître ?
 Reconnoi le mérite à des traits si marqués ;
 Et l'imite plutôt que des esprits manqués.

Nous n'avons point parlé dans cet Acte
 d'un troisiéme Amour Anonyme ; c'est ce-
 lui d'Arlequin pour Agathe ; il n'a point
 d'autre utilité dans la Pièce , que de pré-
 ter à l'Auteur un Valet muet , dont le
 silence contribué à former un nœud pour
 une rivalité prétenduë entre la Comtesse
 et Lucinde ; comme ce Muet n'est plus
 nécessaire après le *quiproquo* de la Lettre
 l'Auteur lui dénouë la langue pour par-
 ler d'amour à Agathe , à qui il fait enten-
 dre, qu'il n'a fait le Muet, que pour s'intro-
 duire au service de Dorante qui en cher-
 choit

choit un dont il avoit besoin pour mieux cacher son mariage avec Lucinde ; Arlequin ajoute que ce n'est que pour la belle Agathe qu'il a employé ce stratagème ; et qu'il cesse d'être muet à la première occasion qui se présente de lui parler de son amour. On ne doit point douter de l'accueil qu'on fait à cet amour ; toute la grace qu'il obtient, c'est de lui garder le secret sur le personnage de muet qu'il a joué auprès de son Maître.

Les premières Scènes du troisième Acte sont si peu nécessaires à la Pièce, qu'on se croit dispensé de les détailler. Voici en peu de mots de quoi il s'agit : la Comtesse se croit toujours aimée de Dorante ; Lucinde est persuadée du contraire, par l'assurance que Dorante lui en a donnée, en lui disant que la Lettre qui l'a injustement alarmée, étoit pour elle, et n'a passé entre les mains de la Comtesse que par l'étourderie d'Arlequin. Dorante se fait un jeu d'entretenir l'erreur de la Comtesse dans une conversation qu'il a avec elle et avec Lucinde, dans laquelle par des termes équivoques il fait prendre le change à la Comtesse.

Agathe vient annoncer des Danseurs et des Chanteurs ; elle reste seule ; Damis prend cette occasion pour lui en con-

ter , et l'obliger malgré elle d'essuyer un entretien , qui doit être des plus fatigans pour elle , sur tout dans la situation où elle se trouve ; Damis la fait asseoir , et l'endocctrine sur le jargon dont il a déjà donné quelques Leçons dans les Actes precedens ; *après , jargon , maniere* , sont les trois points de cette Dissertation ; l'Auteur de cette Pièce a déjà donné un fond de Scene aprochant de celui-cy , dans sa Comédie du *François à Londres* , mais il doit convenir lui-même , qu'il étoit beaucoup mieux placé , quoiqu'il n'y ait pas moins d'esprit dans celui-cy ; passons à notre dernier Amour Anonyme.

Quoique cette Scene soit celle qui répond le plus précisément au titre de la Pièce , nous n'oserions avancer que ce soit une des plus belles ; on y attendoit quelque chose de plus de la part d'un Auteur , dont les Ouvrages sont si estimés , sur tout , par les beautés de détail. Nous n'avons garde de dire que cette reconnaissance ait été mal reçûe du Public , mais il s'en est bien fallu qu'elle l'ait été autant que bien d'autres de ce genre. Voici comment elle a été traitée ; Oronte vient dire à Agathe que l'inconnu que la Comtesse lui a annoncé sans le connoître , vient de lui écrire , et qu'il est le plus intime de

2916 **MERCURE DE FRANCE**
ses amis ; il ajoute que ce genereux Anonyme l'a chargé de sçavoir ce qui se passe dans son cœur , avant que de se montrer à ses yeux ; et qu'il ne veut nullement la contraindre dans son choix , qu'il respectera toujours , sans retirer ses bienfaits. La surprise d'Agathe et une rougeur dont son visage lui paroît se couvrir , lui font entendre qu'elle aime quelqu'un en secret ; Agathe lui repond avec beaucoup d'ingenuité :

Je voudrois , mais en vain , vous déguiser mon feu ;

Votre ascendant sur moi m'en arrache l'aveu :

Quoique ce terme d'ascendant, soit tout au moins une demi-declaration d'amour, Oronte feint de ne le pas prendre pour lui-même ; il plaint le sort de son prétendu intime ; il prie Agathe de lui en dire davantage ; quoiqu'elle ne lui en ait déjà que trop dit ; Agathe , pour le satisfaire , porte l'ingenuité plus loin ; elle lui fait un portrait de l'objet qu'elle aime , qui ressemble à Oronte , à ne s'y point méprendre ; cependant, de peur d'être ingrate , elle forme la résolution de triompher d'un amour qui s'oppose à sa reconnoissance ; Oronte lui répond que pour la gloire de son ami , il va le presser de re-

II. Vol.

noncer

noncer à son amour ; Agathe le retient ; non , lui dit Oronte , ne m'empêchez pas de lui apprendre son sort ; non poursuit il :

Non , Agathe , il n'est plus dans la saison de plaire :

Cette reponse oblige Agathe à lui demander , quel âge a donc ce genereux inconnu ; ce qui donne lieu à Oronte de le peindre d'après lui-même ; cette ressemblance est si fort du goût d'Agathe , que l'aveu qu'elle en fait acheve de combler Oronte de joye ; il ne balance plus à se faire connoître ; Agathe lui confirme sa victoire ; il se jette à ses pieds ; Damis , la Comtesse , Dorante et Lucinde qui surviennent , sont instruits de tout ; Dorante fait connoître à son tour son amour pour Lucinde , et declare hautement un Hymen , que rien ne l'oblige plus à tenir secret : la Pièce finit par un Divertissement qu'on a déjà pris soin d'annoncer. Damis , soutenant toujours son caractere de petit Maître , adresse ces derniers Vers à la Comtesse :

Nous sommes beaux tous deux ; employons nos
attraits

Pour ôter à l'Hymen les vols qu'il nous a faits ,
Forçons les tous les quatre à brûler d'autres
flammes ;

Ayez soin des Maris , je me charge des femmes,
I I. Vol. Cette

Cette Pièce qui est très-bien représentée , finit par un Divertissement dont la Musique est de M. Mouret ; la Dlle Silvia y danse un pas de deux avec le sieur Riccoboni , et la Dlle Thomassin un Tambourin avec un autre Danseur.

*Description de la Décoration de la Mosquée
au V. Acte de l'Opera de Scanderberg.*

LE Plan de cette Mosquée est extrêmement singulier , et dans le goût d'un Temple Gothique ; on y voit une grande Nef , des bas côtés et une croisée , le tout formant une Croix latine.

La Mosquée est précédée d'un grand Portique qui forme un plan quarré , composé de douze arcades , et d'autant de pilastres adossés au mur , lesquels portent leur entablement et la corniche , sur laquelle est un plafond quarré à compartimens dant le goût antique.

Ces douze arcades sont supposées être des ouvertures pour arriver aux escaliers des Tribunes. Les douze arcades , savoir trois à chaque face en suportent d'autres plus petites , ornées de Balcons saillans , Balustres et Jalousies , qui sont de niveau aux Tribunes de l'interieur de la Mosquée.

Les trois arcades du devant du Peristyle
II. Vol. tile

tile sont supprimées , et on doit les suposer à la place où est l'Orquestre;elles feroient face à celle du fond du quarré où sont trois portes qui conduisent dans la Mosquée.

Le Peristile est entierement de l'Ordre Corinthien , et selon les regles les plus exactes , au lieu qu'on s'en est écarté dans l'Architecture de la Mosquée, 1°. pour faire entendre que dans l'Orient où les Arts ne sont pas cultivés comme en Europe , on n'y bâtit pas avec la même regularité, 2°. pour rendre le lieu en quelque facon plus étranger , et enfin pour faciliter aux Spectateurs le moyen de voir plus facilement toutes les ceremonies qui se font dans la Mosquée , ce qui se trouve fort bien executé, par la legereté de Colonnes qui étant très minces , donnent plus d'échappée à la vûë.

A la quatrième Scene du cinquième Acte , les portes de la Mosquée s'ouvrent et en laissent voir tout l'interieur. On aperçoit d'abord la grande Nef dont la voute Gothique est soutenuë par seize Colonnes isolées ; elles sont portées sur des Pieds d'estaux ornés bizarrement , les Chapiteaux representent la figure d'un Turban et la Corniche est architravée.

Les bas côtés sont aussi ornés d'autant

II. Vol.

de

2920 **MERCURE DE FRANCE**
de Colonnes portant aussileur voute. Dans
l'entre-Colonne sont des Arcades et des
Tribunes au dessus, au même niveau de
celles du Peristile.

Après la Colonnade vient la Croisée, au
milieu de laquelle est un Dôme porté par
huit Colonnes : à droite et à gauche , et
derriere le Dôme sont encore plusieurs
Colonnes entre lesquelles sont des Tribu-
nes pour les Assistans.

Au-delà du Dôme on monte par trois
marches , qui tiennent toute la largeur
de la Mosquée sur un très grand Palier ,
qui conduit à trois autres marches, au des-
sus desquelles est une grande Niche, por-
tée par six Colonnes des mêmes propor-
tions que les autres. A droite et à gauche
de ce grand Palier, il y a des Balustrades
et des gradins où sont placés les Imans, ou
Ministres de la Loy.

Sur les quatre angles de la Croisée qui
arbutent le Dôme, sont quatre Tribunes
en saillie où sont encore des Imans. Devant
la grande Niche est une Table sur laquelle
est un pulpitte où est placé l'Alcoran.

Derriere et à côté de cette Niche sont
des Colonnes placées en ligne circulaire
dans la même simetrie des bas côtés , avec
des croisées pour éclairer le Temple.

Il y a dans l'interieur de ce Temple 44.

I I. Vol.

Colonnes.

Colonnes de 22. pieds de haut , sans la Corniche.

Tout l'interieur de la Mosquée est incrusté de pierres précieuses de différentes couleurs et de différentes especes , comme Lapis , Jaspe , Agate , Albatre , et autres propres à enrichir d'une maniere éclatante un magnifique Temple. Toutes ces pierres sont liées et retenues par des bronzes dorés , et très-bien assorties. Tous les Chapiteaux , Balustres , Jalousies , sont aussi de bronze doré , et toutes les Colonnes sont incrustées de Lapis.

Les voutes , les bandeaux , les corniches architravées , les chapiteaux en turban , les Piédestaux et Zocles sont aussi incrustés avec des morceaux de fer blanc en triangle irregulier , relevé en bosse , extrêmement poli , et de différente grandeur , dont les plus grands n'ont que trois à quatre pouces , ce qui fait un grand effet. Les fers blancs sont vernis d'une couleur imitant le poli des pierres , et jettant un éclat très-vif.

De la clef de chaque arcade pend une Lampe. Au milieu du Dôme est un grand lampadaire , composé de plusieurs lampes en forme de baldaquin.

Les cordons qui soutiennent les Lampes sont ornés de fleurs artificielles , et audessus

2922 **MERCURE DE FRANCE**
sous de chaque Lampe sont quatre Oeufs
d'Autruche selon l'usage des Orientaux.

Les Lampes sont de sculpture , dorées,
et revêtuës d'une infinité de pierreries en
chatons , pareilles à celles des Habits des
Acteurs , formant des agrafes , &c. Le
Lampadaire, qui est d'une très belle forme
en est si couvert, q'il jette un éclat pro-
digieux, de même que les autres Lampes.

Dans toutes ces Lampes il y a un flam-
beau qui jette une flamme d'environ un
pied de haut , et elles semblent produire
toute la lumiere qui éclaire la Mosquée ,
quoiqu'il y ait derriere les décorations une
quantité prodigieuse de bougies.

Tout le pavé de la Mosquée est couvert
de Tapis de Turquie.

La table qui est au devant de la Niche,
est de sculpture , avec des ornemens en
Mosaïque ; on voit un grand Croissant
au milieu de la face du devant ; les faces
de côté sont en Consoles qui portent des
Festons , ce qui fait un très-riche orne-
ment , joint à la quantité prodigieuse de
pierreries dont il est enrichi.

Ces pierreries sont faites avec des cris-
taux taillés à facettes , de différentes for-
mes et de différentes couleurs ; derriere
ces cristaux sont des lumieres qui leur
donnent un éclat qui surpasse infiniment

II. Vol.

celui

DECEMBRE. 1735. 2925
celui des pierres précieuses. Cette Décora-
tion qui est faite sur les Desseins du
Chevalier Servandoni , a paru au Public
surpasser toutes celles qu'il a données jus-
qu'à présent. Et quantité de personnes
de la plus grande distinction ont été voir
de près, et avec étonnement, la mecha-
nique de ce brillant morceau , dont l'art in-
génieux fait paroître un espace fort res-
serré par lui-même, un lieu extrêmement
vaste.

On continuë les Représentations de
cet Opera avec succès , il sera remplacé
vers le milieu du mois prochain par celui
de *Thetis et Pelée* qu'on va remettre au
Théâtre.

Les Comédiens François ont remis au
Théâtre le 31. de ce mois la Tragédie
d'*Aben-Saïd* de M. l'Abbé le Blanc , qui
est aussi aplaudie et aussi goûtée qu'elle
le fût l'Eté dernier, quand on en cessa les
représentations. Nous en donnerons l'Ex-
trait dans le prochain Mercure.





NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

ON écrit de Vienne que le Comte de Gallen se dispose à se rendre à Luneville, et que l'Empereur l'y envoie pour informer la Duchesse de Lorraine, que le Mariage de l'Archiduchesse, Fille aînée de leurs M. I. avec le Duc de Lorraine, se célébrera dans le mois de Février, et pour inviter le Prince Charles, frère de ce Duc, à se trouver à cette Cérémonie.

L'Empereur a envoyé ordre à M. d'Arrach, son Ministre à la Cour de Rome, de donner part de ce Mariage au Pape, et de lui demander les dispenses nécessaires.

S. M. I. a appris par le Marquis Palavicini, qui arriva à Vienne le 16. de ce mois de l'Armée commandée par le Comte de Kevenhuller, que le Maréchal de Noailles n'ayant pas voulu consentir qu'aucun Corps de troupes Impériales passât l'Oglio, ni le Po, une partie de ces troupes étoit encore cantonnée dans le Veronois et dans le Haut Mantouan, et que l'autre partie étoit entrée dans le Ferrarois.

ITALIE,

ON apprend de Venise que les articles dont les Commissaires de l'Empereur et ceux du Roy de France, assemblés à Verone, sont convenus par rapport à la suspension d'armes en Ita-

II. Vol.

lie,

lie , portent que les troupes de S. M. T. C. se retireront des bords de l'Adige , et qu'elles abandonneront tous les quartiers qu'elles occupoient entre cette riviere et le Mincio ; qu'elles demeureront en possession de Goito et de Borgoforte , mais qu'elles évacueront les autres postes qui servoient à resserrer Mantouë ; qu'on prendra pour limites tout le cours de l'Oglio jusqu'à l'embouchure où il se jette dans le Po ; le cours du Po depuis l'embouchure de l'Oglio jusqu'à la premiere Place des Etats du Pape , et les frontieres du Modenois ; que les troupes des Puissances Alliées ne pourront passer ces limites , excepté celles que le Maréchal de Noailles détachera pour relever la garnison de Goito , à laquelle ce General aura la liberté d'envoyer tous les vivres et les fourrages dont elle aura besoin ; que lorsqu'on voudra changer la garnison de cette Place , on en avertira quelques jours auparavant le Commandant de Mantouë , afin qu'il donne les ordres nécessaires pour le passage des troupes et pour leur logement ; que la liberté du commerce tant par terre que par eau sera entierement rétablie , et que les Generaux accorderont de part et d'autre les passeports qui leur seront demandés pour le transport des marchandises.

On apprend de Naples que le Duc de Montemar a dépêché un courier au Roy , pour informer S. M. de la suspension d'armes dont il est convenu avec le Comte de Kevenhuller , et que le Marquis de Torrecusa , et Don Nicolas de Sangro , revenus de Lombardie , ont fait sçavoir au Roy que les troupes Espagnoles avoient pris des quartiers dans la Toscane.

ESPAGNE.

DOn Alphonse de Venegas, Religieux de l'Ordre de S. Jacques, qui donna le 3. de ce mois à l'Infant Don Louis l'habit de Chevalier de cet Ordre, a été déclaré Chapelain honoraire dans la Chapelle Royale.

On a appris en même-temps de Rome, que le Pape avoit créé Cardinal de l'Ordre des Diacres le même Infant Don Louis, dans le Consistoire secret, tenu le 19. Decembre, et lui avoit donné le titre de Ste Marie della Scala.

On attend un autre Courier de Rome, dépêché par le Cardinal Acquaviva, qui doit apporter les habits de Cardinal du jeune Prince, lequel aura l'administration de l'Archevêché de Tolède, et la qualité d'Altesse Royale Eminentissime, selon ce qui a été réglé par la Congregation du Ceremonial tenuë à ce sujet. Le Pape doit envoyer la Barrette à l'Infant par M. Altoviti, nommé Archevêque *in partibus* dans le dernier Consistoire.

Le Pere Jean de Soto, General de l'Ordre des Freres Mineurs de l'Observance; le Pere François Sauveur de Gilaberte qui a été élu General de l'Ordre de la Mercy en Espagne, depuis que les Religieux de cet Ordre sont établis dans ce Royaume, ont obtenu du Saint Siege la liberté de former une Congregation particuliere. Tous les Religieux de ces deux Ordres dépendoient auparavant du General qui residoit en France.

DECEMBRE. 1735. 2927

GRANDE-BRETAGNE.

ON mande de Londres que les difficultés qui avoient empêché jusqu'à-présent le Roy de conclure le Mariage du Prince de Galles avec la seconde fille du Duc de Saxe Gotha , sont entièrement levées , et que les articles du Contract furent réglés il y a quelques jours. On compte que le Lord North , un des Gentilshommes de la Chambre du Prince de Galles , partira incessamment pour aller porter l'Ordre de la Jarretiere au Duc de Saxe Gotha , et pour épouser la Princesse par procuration.



MORT , MARIAGE

des Pays Etrangers.

LE 19. Novembre dernier *Edmond Sheffield* , Duc de Buckingham , Duc et Marquis de Normanby , Comte de Mulgrave , Baron de Buterwick , Pair de la Grande Bretagne , mourut à Rome dans la 20. année de son âge , étant né le 22. Janvier 1716. c'étoit le second voyage qu'il faisoit en Italie. Il avoit fait avec la permission du Roy de la Grande Bretagne le commencement de la Campagne de 1734. dans l'Armée Française en Allemagne , en qualité d'Ayde de Camp du Maréchal Duc de Berwick , son oncle maternel , mais après la mort de ce General , la Duchesse sa mere le fit revenir en Angleterre , ce jeune Seigneur étoit resté fils unique de feu Jean Sheffield , Comte de Mulgrave , Baron de Buterwick , Chevalier de l'Ordre de la Jarretiere , pendant 42. ans , créé Marquis de Normanby sous le regne du Roy Guillaume , et Duc de Buckingham , et de Normanby sous celui de la Reine Anne , et qui mourut le 7. Mars 1721. dans la 81. année de son âge , et de Catherine

II. Vol.

rine

17928 MERCURE DE FRANCE

rine Fitz-Roi , sa troisième femme , aujourd'hui Duchesse Douairiere de Buckingham. Cette Dame est fille naturelle de feu Jacques II. Roy de la Grande Bretagne , et de Catherine Sidley , Comtesse de Dorchester. Par la mort de son fils qui n'étoit point encore marié , les titres de Duc de Buckingham et de Normanby sont éteints. Une partie des grands biens dont il jouissoit, doivent revenir à Charles Herbert , Capitaine dans le Régiment Royal de Cavalerie des Gardes bleues , et fils naturel du feu vieux Duc de Buckinham. Il doit même prendre le surnom de Sheffield , conformément au testament de ce Duc son Pere.

Le 7. de ce mois , *Auguste-Guillaume - Georges Sibert de Bade*, né le 14. Janv. 1706. Général Major des troupes du Cercle de Souabe , ci-devant Doyen de l'Eglise d'Ausbourg, et Chanoine de celle de Cologne, et frere puîné de Guillaume-Georges Bernard-Sibert-Philippe de Neri , Prince Margrave-Regent de Bade-Baden , fut marié à Neuhaus en Bohême avec Marie-Victoire de Ligne d'Aremberg, née le 3. Septembre 1719. Fille aînée de Leopold-Philippe-Charles de Ligne , Duc d'Aremberg, de Croy , et d'Arschot , Prince de Porcean , Marquis de Montcornet , Comte de Lallain , et de Champlite , Baron de Perweis , Seigneur d'Enghien , Prince du Saint Empire Romain , Grand d'Espagne de la premiere Classe , Chevalier de l'Ordre de la Toison d'or , premier Pair, et Grand Bailly de Haynault , Gouverneur du Mons, Chambellan de la Clef d'or de l'Empereur , son Conseiller actuel au Conseil d'Etat de Regence des Pays-Bas Autrichiens , Feld-Maréchal de Camp Général d'Artillerie des Armées de S.M.I. et Capitaine de sa garde de respect de Trabans , et de Marie-Françoise Pignatelli de Bisaccia , son Epouse.

II. Vol.

FRANCE.



FRANCE.

Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.

LE 31. de ce mois , la Reine entendit la Messe dans la Chapelle du Château de Versailles , et S. M. communia par les mains du Cardinal de Fleury, son Grand Aumônier.

Le Jeudy premier Decembre , les Comédiens François représenterent à la Cour *Rhadamisthe* , et le *Mary retrouvé*.

Le Mardy 6. Don *Japhet d'Armenie*.
Le *Grondeur*.

Le Mardy 13. Le *Philosophe marié* , et la *Pupile*.

NOMINATION des Officiers de
Monseigneur le Dauphin.

GOUVERNEUR.

MR le Comte de Châtillon. Alexis-Magdelaine Rosalie Comte de Châtillon , Chevalier des ordres du Roy, Lieutenant General de ses Armées , Mestre de Camp General de la Cavalerie Le
II. Vol. H v. gere

2930 **MERCURE DE FRANCE**
gere de France , Grand Bailly d'Hague-
neau , âgé d'environ quarante cinq ans.
Il a preté serment entre les mains du
Roy le 20. Novembre dernier.

Sous - Gouverneurs.

M. le Comte de Polastron. Jean-Bap-
tiste Comte de Polastron , Gouverneur
de Castillon et Castillonnet en Perigord,
Maréchal des Camps et Armées du Roy ,
Inspecteur General de l'Infanterie, nom-
mé Sous-Gouverneur de Monseigneur le
Dauphin le 12. Nov. 1735. après avoir été
Colonel des Régimens de Forest et de la
Couronne. Il est Fils de Denis Comte
de Polastron , mort Lieutenant General
des Armées du Roy.

Il est d'une des plus illustres Maisons
de la Province de Guyenne , ayant tou-
jours possédé la Terre de même nom de-
puis le commencement du onzième sie-
cle , comme il paroît par toutes les Char-
tes et autres Monumens du Pays , sans
qu'on sçache si la Terre a donné le nom
à la Maison , ou la Maison à la Terre, qui
étoit autrefois très-considerable, en ayant
été demembré plusieurs Terres , qui ont
été données à diverses Eglises et Abbayes
qui les possèdent encore aujourd'hui.

Cette Maison a eu des Chevaliers de S.

II. Vol.

Jean

Jean de Jerusalem , toujours successive-
ment depuis le treizième siecle.

M. le Comte du Muy. Jean-Baptiste de
Felix , Comte de la Reynarde , Marquis
du Muy Comte de Grignan &c. Com-
missaire du Roy en ses Conseils , Direc-
teur Général des Oeconomats de France ,
Commandant en Chef pour S.M. en Pro-
vence en 1732. 1734. 1735. nommé Sous-
Gouverneur de Monseigneur le Dauphin
le 12. Novembre 1735. Fils de Jean-
Baptiste de Felix , Comte de la Reynar-
de , Marquis du Muy , Capitaine de Ga-
lere , petit-fils de Philippe de Félix , Mar-
quis de la Reynarde , Capitaine de Galere
et neveu de Joseph de Felix de la Rey-
narde , Chevalier de l'Ordre de S. Jean de
Jerusalem , Commandeur de Ste Luce , et
GrandPrieur de S. Gilles, Premier Capitaine
desGaleres duRoy, mort à Malthe en 1721.
et aussi neveu de Pierre de Felix , Com-
mandeur de Reissac et de Beaulieu ,
Grand-Croix et Bailly du même Ordre ,
et de Scipion de Felix , Commandeur du
Bastic.

Gentilshommes de la Manche.

M. Le Marquis de Puyguyon. Char-
les-François de Granges de Surgeres ,
Marquis de Puyguyon , Colonel d'Infan-
I I. Vol. H vj terie ,

2932 **MERCURE DE FRANCE**
terie, est de l'ancienne et illustre Famille
de Granges-Surgeres, originaire de Poi-
tou, et du Pays d'Aunis. Il est petit
fils par Madame sa Mere de François
de Granges de Puyguyon, Lieute-
nant General des Armées du Roy, éga-
lement versé dans les Sciences, et dans
l'Art Militaire. Après avoir perdu son
Fils unique, Capitaine de Cavalerie tué
à l'âge de seize ans en 1703. à la Bataille
de Spire, il maria sa Fillè aînée, D.
Jeanne-Françoise de Granges de Sur-
geres, avec son cousin Gilles Charles de
Surgeres, Capitaine des Vaisseaux du
Roy, pour continuer le nom de la Fa-
mille.

De ce Mariage sont nés le Marquis de
Puyguyon, fils aîné, le Chevalier de
Puyguyon, Sous Lieutenant au Régi-
ment des Gardes, tué en 1734. au Siège
de Philisbourg, et un troisième fils, Re-
né-Charles de Granges de Surgeres, de-
cedé au mois de Decembre 1732. étant
Garde de la Marine. Et deux filles dont
l'aînée est mariée au Marquis de la Guer-
che, d'une ancienne Noblesse de Poitou.

Plusieurs Officiers de cette Famille sont
morts depuis 35 ans au service de S. M.
Deux Chevaliers de Granges, Enseignes
de Vaisseaux, l'un tué en 1701. l'autre

II. Vol.

ca

D E C E M B R E. 1735. 2933
en 1716. N. de Granges de la Gord,
Lieutenant de Vaisseau, Officier de repu-
tation , mort en 1702. âgé de 31. ans ,
d'une suite des blessures reçues au Com-
bat de la Hogue. Enfin deux Oncles Pa-
ternels du Marquis de Puyguyon ont été
tués , l'un au Siège de Fribourg âgé de
25. ans, l'autre sur les Vaisseaux à l'âge de
20. ans. M. son Pere mourut en 1717. en
allant à l'Isle Royale de l'Amerique pour
le service du Roy.

M. le Chevalier de Crequi , Robert de
Crequi-Hemon, Chevalier de l'Ordre de
S. Jean de Jerusalem , Fils de Henri Ale-
xandre de Crequi , Marquis d'Hemon
en Artois , &c. et de Dame Marie-Char-
lotte de Manay , d'une ancienne Noblesse
de Picardie. La Maison de Crequi est si
distinguée parmi les Maisons illustres du
Royaume, par consequent si connue, qu'il
est inutile de rien ajouter ici sur son sujet.

Precepteur.

M. Jean-François Boyer , Evêque de
Mirepoix , sacré le 7. Janvier 1731.

Sous-Precepteur.

M. l'Abbé de S. Cyr.

Lecteur.

M. l'Abbé de Marbeuf.

Premier Medecin.

M. Bouillac,

Il. Vel

Chirurgien

1734 MERCURE DE FRANCE

Chirurgien ordinaire.

Le sieur Lambert.

Chambre.

Premier Valet de Chambre. Le sieur Binet , Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis , Mestre de Camp de Cavalerie au Régiment Dauphin , Gouverneur de l'Isle de Cordouan , Lieutenant de Roy des Ville et Château de Chastillon &c.

Valers de Chambres. Deux de ceux de quartier du Roy.

Louis le Gendre , qui sert actuellement près Monseigneur le Dauphin.

Garçons de la Chambre ordinaire.

Jean Luillier , Pierre Petigny , servant actuellement.

Huissiers de la Chambre du Roy.

Deux servant par quartier.

Un Valet de Chambre Tapissier du Roy , servant par quartier.

Un Barbier Valet de Chambre. *Idem.*

Un Porte Manteau. *Idem.*

Un Porte faix et Porte meubles. Louis Collet.

Une Blanchisseuse du Linge du Corps. Marguerite Nert.

Une Empezeuse. Genevieve de Flandres.

Un Argentier. Le sieur de la Courneuve.

II. Vol.

Garderobbe.

DECEMBRE. 1735. 2935

Garderobbe.

Un premier Valet de Garderobbe du Roy, servant par quartier.

Valets de Garderobbe.

Deux Valets de Garderobbe du Roy, servant par quartier.

Garçons de Garderobbe. Les sieurs le Prince et Miramont.

Autres Officiers du Roy qui serviront par quartier.

Un Chapelain. Un Clerc de Chapelle.

Un Sommier de Chapelle.

Un Apotiquaire. Un Aide Apotiquaire.

Un Maître d'Hôtel. Un Ecuyer.

Deux Gentilshommes servant.

Un Controlleur Clerc d'Office.

Un Huissier de Salle.

Un Chef de Panneterie.

Un Chef d'Echansonnerie.

Un Aide pour les deux.

Un Ecuyer de Bouche.

Un MaîtreQueux servant aussi de Hôteur.

Un Potager.

Un Porteur.

Un Chef de Fouriere.

Un Aide.

2944 **MERCURE DE FRANCE**
Bourges , Trésorier de France en la Generalité de Paris, mourut dans un âge fort avancé , laissant posterité. L'on a rapporté le mariage d'une de ses petites-filles avec le Comte de Gizaucourt dans le Mercure d'Octobre dernier , p. 2333.

Le 21. *François de Verthamon de Villemenon* , Seigneur d'Emblay , S. Amant , Poutines , &c. Conseiller au Parlement de Paris , de la seconde Chambre des Enquêtes , où il avoit été reçu le 21. Août 1715. mourut de la petite verole agé d'environ 44. ans. Il avoit perdu la Dame sa Mere au mois de Septembre dernier , ainsi qu'on l'a rapporté dans le Mercure du mois de Novembre dernier , page 2521. Il laisse des enfans de Genevieve Perrelle , qu'il avoit épousée le 3. Octobre 1716. et dont le frere vient de mourir.

Le 23. *François-Claude du Mas*, Ecuyer Seigneur de Corbeville , mourut à Paris , ayant été blessé le jour précédent par la chute d'une liasse de plusieurs bottes de foin , qui fut jetée du grenier de la maison du sieur de S. Remy , rue S. Antoine, au coin de la rue Neuve de Fourcy. Il étoit dans la 49. année de son âge , étant né le 28. Juin 1687. et il étoit troisième fils de feu Claude du Mas , Secretaire et Greffier du Conseil privé du Roy , et

II. Vol.

Fermier

Fermier General des Fermes unies , mort le 15. Mars 1693. et de feuë Françoise Solu , morte le 7. Avril 1701. alors femme en secondes nôces de François le Juge , Ecuyer Seigneur de Bagnolet , aussi Fermier General. Il avoit été marié le 17. Octobre 1712. avec Philiberte Grimod , fille de feu Antoine Grimod , Fermier General des Fermes du Roy , et de Marguerite le Juge. Il la laisse veuve et mere d'un fils encore aux études , et d'une fille nommée Marie Antoinette du Mas , qui a été mariée le 14. du mois de Janvier dernier avec Jérôme-Louis Parat de Montgeron , Ecuyer.

Le 24. *Pierre-François Ogier* , Conseiller du Roy en ses Conseils , et Grand Audiencier de France depuis 1711. Seigneur d'Henonville , Berville , Puysyeux , &c. ci-devant Trésorier, Receveur, et Payeur Général du Clergé de France depuis 1710. jusqu'en 1726. et auparavant Receveur Général des Finances de la Généralité de Montauban en Languedoc , mourut à Paris , en son logement dans la Maison des Chartreux , âgé d'environ 70. ans. Il étoit second fils de feu Jean-Nicolas Ogier , Auditeur ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris , mort en 1710. et de feuë Claude-Genevieve Barbier , sa

II. Vol.

I femme,

2938 **MERCURE DE FRANCE**
nance particuliere y étant affectée par les Con-
trats de constitution.

Les emprunts de cette Communauté ont été fixés à 23680000. liv. par la Declaration du 10. May 1735. Registrée au Parlement le 18. Juin suivant qui a déchargé du Dixième lesdites Rentes, a permis aux Etrangers non naturalisés, même à ceux demeurans hors du Royaume d'en acquérir et disposer de leur vivant, ou par testament, Sa Majesté ayant renoncé au droit d'Aubaine et à tous autres, même à ceux de confiscation, la même faculté a été accordée aux Tuteurs et Curateurs pour l'emploi des deniers des Mineurs ou des Interdits, en observant les formalités ordinaires. Et aux Communautés Seculieres et Regulieres, Hôpitaux, Fabriques et Gens de Main-morte, sans payer aucuns droits d'Amortissement.

L'ETRENNE DU BERGER ;

A Mademoiselle M. . . .

DAns un réduit obscur reposant l'autre jour ;
Un Enfant vint à moi ; c'étoit le tendre Amour.
Peut-être que ce Dieu me prenoit pour un autre.
Il tenoit un Cœur dans sa main ;
Il me le presente soudain ;
Belle Iris, seroit-ce le votre ?

Devalois d'Orville.



II. Vol.

MORTS

DECEMBRE. 1735. 2947

laisse par son Testament la somme de 10000. liv. Il a fait plusieurs autres Legs pieux et particuliers , le tout montant à 150000. livres.

Le Dec. *Gui Sallier*, Conseiller au Grand Conseil, où il avoit été reçu le 22. Septembre 1689. mourut à Paris après une longue maladie. Il avoit été marié le 21. Juin 1695. avec Marie Françoise le Boindre , fille de feu Jean le Boindre , Seigneur du Groschenay , mort Doyen du Parlement de Paris en 1693. et de Françoise Bechefer. Elle mourut à Semur en Auxois , le 10. Juillet 1698. âgée de 24. ans deux mois , laissant un fils et deux filles. Le fils, *Gui Sallier*, sieur de la Roche, reçu Conseiller au Grand Conseil le 24. Mars 1722. a épousé au mois d'Avril 1732. la troisième fille de feu Jacques Denis, Trésorier Général des Bâtimens du Roy , mort le 5. Novembre 1729. et de ... le Gras , sa veuve.

Paul Poisson, ancien Comédien de la Troupe du Roy , et Pensionnaire de Sa Majesté, mourut le 28. Decembre 1735. âgé de 77. ans. Il avoit été Porte-Manteau de feu MONSIEUR , Frere unique du Roy Louis XIV. mais ses talens pour le Théâtre , et les changemens de fortune arrivés dans sa famille, l'obligerent d'em-

II. Vol.

I ij brass &

2940 **MERCURE DE FRANCE**
avoit été reçu le dix-sept Juin 1719. et
où il étoit fort estimé à cause de son mé-
rite , et Administrateur de l'Hôpital Gé-
néral , mourut de la petite verole à Paris
dans un âge peu avancé , et sans avoir été
marié , laissant pour heritiere la Dame
de Verthamon de Villemenon , sa sœur.
Il étoit fils de feu Pierre Perrelle, Ecuyer,
Receveur Général et Payeur des Rentes
de l'Hôtel de Ville de Paris , et de Marie-
Jeanne le Maigre , sa femme , qui étoit
fille de feu Jean le Maigre , Receveur
General des Finances à Bourdeaux.

Le 12. D. *Marguerite de la Haye* , veu-
ve depuis plus de 40. ans d'Adrien de
Tutel , Chevalier Seigneur de Guemy ,
d'Hardenthun , et de Marquise en Bou-
lonnois , en son vivant Lieutenant Colo-
nel du Régiment de Cavalerie de la Val-
liere, mourut dans la 82. année de son âge,
ayant eu 6. fils qui se sont trouvés tous
en même temps dans le service du Roy ;
les deux aînés y sont morts , l'un Capi-
taine de Cavalerie dans le Régiment de
Villeroy , et l'autre Capitaine d'Infante-
rie dans celui de Tallard. Des quatre
qui restent, deux sont Capitaines dans
le Régiment de Conty Cavalerie , un
Major de la Ville de Boulogne sur Mer ,
et l'autre Colonel des Milices Boulon-
noises. Le

DECEMBRE: 1735. 2941

Le 13. *Gilbert Gaulmyn, Comte de Montgeorges*, Seigneur de Montgeorges, du Mas, Chastignoux, Pomay, &c. Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis; et Maréchal des Camps et Armées du Roi, mourut à Paris dans un âge fort avancé. Il avoit servi long-temps dans le Régiment des Gardes Françaises, où après avoir été successivement Enseigne, Sous-Lieutenant, Lieutenant en 1678. et Ayde Major en 1680. Il fut fait Capitaine en 1689. après le Combat de Valcourt et Capitaine d'une des Compagnies de Grenadiers de ce Régiment en 1692. Il fut fait Brigadier d'Infanterie le 23. Decembre 1702. Se trouva au Combat d'Eckeren en Flandres le 30. Juin 1703. et y commanda un Corps de 1500. Grenadiers; fut élevé au grade de Maréchal de Camp le 26. Octobre 1704. et nommé au mois de Novembre suivant pour être employé en cette qualité dans la Flandre Espagnole sous les ordres du Maréchal de Villeroy. Il quitta les Gardes au mois de Decembre 1706. et comme il ne pouvoit rien tirer de sa Compagnie de Grenadiers qui ne se vend point, et où l'on monte pour l'ordinaire par ancienneté, le feu Roy en consideration de ses longs services, lui donna celle de son successeur pour en ti-

II. Vol.

reg

2942 **MERCURE DE FRANCE**
rer récompense , après la retraite du Duc
de Savoye de devant Toulon. Il entra le
4. Septembre 1707. avec trois Bataillons
dans la Ville de Nice , pour prendre pos-
session du reste du Comté de Nice. Il fut
nommé au mois de Septembre suivant
pour servir près des troupes destinées à
passer l'Hyver en Provence et dans le
Comté de Nice, et au mois de Mars 1709.
il fut désigné pour faire la Campagne
dans l'Armée de Dauphiné. Une affaire
qui lui survint en 1710. l'obligea de quit-
ter le service. Il avoit épousé au mois de
Janvier de la même année, Anne-Jeanne
Auzannet , veuve de François Galliot
Gallard , Seigneur de Courance , Dan-
nemois, Poinville, Semonville, &c. Gui-
don de la Compagnie des Gendarmes
Flamans , mort le 23. Avril 1695. et fille
de Barthelemi Auzannet , Conseiller au
Grand Conseil, mort le 27. Octobre 1671.
et d'Anne de Creil , morte le 27. Fevrier
1699. Le Comte de Montgeorges , qui
étoit fils de Pierre Gaulmyn , Seigneur du
Saulsay , du Mas, &c. Conseiller au Par-
lement de Metz , et d'Anne Foullé , sa
femme , morte le 1. Mars 1683. âgée de
60. ans, alors veuve en secondes nûces de
Barthelemi de Gelas , Marquis de Cesan ,
Maréchal de Camp des Armées du Roy ,

II. Vol.

et

DECEMBRE. 1735. 2943
et Gouverneur des Ville et Citadelle de
Cambray , Pays et Comté Cambresis ,
avoit eu pour Ayeul le celebre Gilbert
Gaulmyn , Seigneur de Montgeorges et
de la Guyonniere , successivement Lieu-
tenant Criminel en la Senechaussée de
Bourbonnois , et Siege Presidial de Mou-
lins , Avocat General au Grand Conseil ;
et Maître des Requêtes ordinaire de l'Hô-
tel du Roy, reçu à cette derniere Charge
en 1631. Son éloge se trouve dans le
Dictionnaire Historique. Il mourut le 8.
Decembre 1665. âgé de 80. ans étant
Doyen des Maîtres des Requêtes et Con-
seillers d'Etat, et c'est mal-à-propos , que
dans le Suplement du Dictionnaire , qui
paroît nouvellement , on marque qu'on
s'est trompé dans l'Edition de 1732. en
mettant sa mort en. 1665. et qu'elle est
arrivée en 1667. L'Auteur de cette Cri-
tique pour être convaincu de la verité de
la datte de 1665. n'a qu'à consulter les
Registres de la Paroisse de S. Eustache à
Paris , il y trouvera que Gilbert Gaul-
myn , dont il s'agit , y a été enterré le
9. Decembre 1665.

Le 15. D. *Anne Marie Hellissant*, sœur
de la Dame Rogier , dont la mort a été
raportée dans le Mercure de Novembre
dernier p. 2525. et veuve de Michel de
II, Vol. Bourges,

2944 **MERCURE DE FRANCE**
Bourges , Trésorier de France en la Generalité de Paris, mourut dans un âge fort avancé , laissant posterité. L'on a rapporté le mariage d'une de ses petites-filles avec le Comte de Gizaucourt dans le Mercure d'Octobre dernier , p. 2333.

Le 21. *François de Verthamon de Villemenon* , Seigneur d'Emblois , S. Amant , Poutines , &c. Conseiller au Parlement de Paris , de la seconde Chambre des Enquêtes , où il avoit été reçu le 21. Août 1715. mourut de la petite verole agé d'environ 44. ans. Il avoit perdu la Dame sa Mere au mois de Septembre dernier , ainsi qu'on l'a rapporté dans le Mercure du mois de Novembre dernier , page 2521. Il laisse des enfans de Genevieve Perrelle , qu'il avoit épousée le 3. Octobre 1716. et dont le frere vient de mourir.

Le 23. *François-Claude du Mas*, Ecuyer Seigneur de Corbeville , mourut à Paris , ayant été blessé le jour précédent par la chute d'une liasse de plusieurs bottes de foin , qui fut jetée du grenier de la maison du sieur de S. Remy , rue S. Antoine, au coin de la rue Neuve de Fourcy. Il étoit dans la 49. année de son âge , étant né le 28. Juin 1687. et il étoit troisiéme fils de feu Claude du Mas , Secretaire et Greffier du Conseil privé du Roy , et

II. Vol.

Fermier

DECEMBRE. 1735. 2945

Fermier General des Fermes unies , mort le 15. Mars 1693. et de feuë François Solu , morte le 7. Avril 1701. alors femme en secondes nôces de François le Juge , Ecuyer Seigneur de Bagnolet , aussi Fermier General. Il avoit été marié le 17. Octobre 1712. avec Philiberte Grimod , fille de feu Antoine Grimod , Fermier General des Fermes du Roy , et de Marguerite le Juge. Il la laisse veuve et mere d'un fils encore aux études , et d'une fille nommée Marie Antoinette du Mas , qui a été mariée le 14. du mois de Janvier dernier avec Jérôme-Louis Parat de Montgeron , Ecuyer.

Le 24. *Pierre-François Ogier* , Conseiller du Roy en ses Conseils , et Grand Audiencier de France depuis 1711. Seigneur d'Henonville , Berville , Puysyeux , &c. ci-devant Trésorier, Receveur, et Payeur Général du Clergé de France depuis 1710. jusqu'en 1726. et auparavant Receveur Général des Finances de la Généralité de Montauban en Languedoc , mourut à Paris , en son logement dans la Maison des Chartreux , âgé d'environ 70. ans. Il étoit second fils de feu Jean-Nicolas Ogier , Auditeur ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris , mort en 1710. et de feuë Claude-Genevieve Barbier , sa

11. Vol.

I femme,

2946 **MERCURE DE FRANCE**
 femme , morte le 8. Octobre de la même année 1710. et il avoit épousé au mois de Janv 1703. Marie Thérèse Berger, morte le 12. Mars 1722. fille de feu François Berger, Conseiller Secrétaire du Roi, et de ses Finances, Payeur des Rentes de l'Hôtel de Ville de Paris, et de feuë Jeanne le Long. Il laisse d'elle 3. fils et 3. filles. Jean François Ogier, l'aîné des fils, fut reçu à l'âge de 18. ans Conseiller et Commissaire aux Requêtes du Palais du Parlement de Paris, en la seconde Chambre, le 4. Septembre 1722. puis President de la même Chambre le dix-sept Juin 1729. le second a quitté depuis peu l'habit Ecclesiastique, et le troisième âgé de 25. ans, a été reçu en survivance de la Charge de Grand Audiencier de France dès l'âge de 16. ans. L'aînée des filles a été mariée le 15. Avril 1717. avec Philippe Thomé, Seigneur de Ferrieres, Conseiller au Parlement de Paris; la seconde fut mariée le 2. Avril 1728. avec François de Salaberri, President de la Chambre des Comptes de Paris; et la troisième le 28. Fevrier 1730. avec Jaques Nigot, Seigneur de S. Sauveur, aussi President de la même Chambre des Comptes. Pierre-François Ogier fut enterré le 25. après midi dans le Chœur de l'Eglise des Chartreux, auxquels il
Il. Vol. laisse

DECEMBRE. 1735. 2947

laisse par son Testament la somme de 10000. liv. Il a fait plusieurs autres Legs pieux et particuliers , le tout montant à 150000. livres.

Le Dec. *Gui Sallier*, Conseiller au Grand Conseil, où il avoit été reçu le 22. Septembre 1689. mourut à Paris après une longue maladie. Il avoit été marié le 21. Juin 1695. avec Marie Françoise le Boindre , fille de feu Jean le Boindre , Seigneur du Groschenay , mort Doyen du Parlement de Paris en 1693. et de Françoise Bechefer. Elle mourut à Semur en Auxois , le 10. Juillet 1698. âgée de 24. ans deux mois , laissant un fils et deux filles. Le fils, *Gui Sallier*, sieur de la Roche , reçu Conseiller au Grand Conseil le 24. Mars 1722. a épousé au mois d'Avril 1732. la troisième fille de feu Jacques Denis, Trésorier Général des Bâtimens du Roy , mort le 5. Novembre 1729. et de ... le Gras , sa veuve.

Paul Poisson , ancien Comédien de la Troupe du Roy , et Pensionnaire de Sa Majesté , mourut le 28 Decembre 1735. âgé de 77. ans. Il avoit été Porte-Manteau de feu MONSIEUR , Frere unique du Roy Louis XIV. mais ses talens pour le Théâtre , et les changemens de fortune arrivés dans sa famille, l'obligerent d'em-

II. Vol.

I ij brass &

2948 **MERCURE DE FRANCE**
brasser la profession de son Pere , dont on
croyoit que les caracteres Comiques qu'il
représentoit avec tout le naturel et toute la
finesse possibles, ne pouroient jamais être
si bien remplis; cependant son fils joignant
au beau naturel de son Pere l'esprit, la vi-
vacité et les graces d'une belle face , il
joua tous les Rôles du fameux Comédien
qu'il remplaçoit avec un aplaudissement
general , tels que ceux du *Bourgeois Gen-
tilhomme*, de *Pourceaugnac*, &c. Il a fait l'es-
pace de 30. ans le plaisir et l'empresse-
ment de la Cour et de la Ville par la no-
blesse et la gayeté de son jeu , par la jus-
tesse de ses tons , et par le vray de son
action. Il étoit d'ailleurs parfaitement
honnête homme , de bonnes mœurs , et
d'une société agreable. Le désir de met-
tre un intervalle entre la vie et la mort ,
l'avoit engagé à quitter la Comédie du
vivant du feu Roy , mais il y fut rapellé
pendant la dernière Regence , et lorsqu'il
crut avoir suffisamment rempli sa carrière
il quitta entièrement le Théâtre , et se
retira à S. Germain en Laye avec sa fa-
mille , où il est mort après 12. ans de
retraite et d'exercices de pieté. Il laisse
deux fils et trois filles. *Philippe Poisson* ,
l'aîné , qui s'est retiré de la Comédie bien
avant son Pere, et dont les Pièces de Théa-
tre prouvent l'esprit et le génie.

II. Vol.

Le

DECEMBRE. 1733. 2949

Le cadet N. François Poisson , occupe actuellement la place de son Pere sur la Scène Comique , et le fait revivre aux yeux du Public. On peut dire qu'il est né Comédien ; l'activité de son jeu , sa précision , son feu et son intelligence le font tous les jours plus goûter des Connoisseurs les moins aisés à contenter. L'aînée des filles est Madame de Gomés , de qui les Ouvrages font l'Eloge , ses deux cadettes ne sont point mariées. Le Roy leur a accordé la pension dont S.M. avoit gratifié leur Pere. Elles vivent dans un exercice continuel de vertu et de pieté , avec leur Mere *Angelique Gassaud du Croisi* ; fille d'un ancien Comédien de la Troupe de Moliere. Elle jouoit principalement les Rôles de grandes Confidentes avec beaucoup d'intelligence.

Le 19. *Louis-Marie de Rohan-Chabot* , Duc de Rohan , Colonel du Régiment de Vermandois par Commission du 20. Fevrier 1734. fils aîné de Louis Bretagne Alain de Rohan Chabot , Prince de Leon , Duc de Rohan , Pair de France , Comte de Porhoet et de Moret , Marquis de Blain , de Monlieu , et de S. Aulaye , et de D. François de Roquelaure , son Epouse , fut marié avec Dlle de
II. Vol. I iij Chastillon ,

2950 **MERCURE DE FRANCE**
Chastillon, fille unique d'Alexis Magdeleine Rosalie , Comte de Chastillon , Chevalier des Ordres du Roy , Lieutenant Général de ses Armées , Mestre de Camp General de la Cavalerie Legere de France , Grand Bailli d'Haguenau , et Gouverneur de Monseigneur le Dauphin , et de feuë D. Charlotte Voysin , sa premiere Epouse , morte le 13. Août 1723. La cérémonie des Epousailles a été faite par le Cardinal de Rohan , Evêque de Strasbourg , et Grand Aumônier de France , dans la Chapelle domestique du Maréchal Duc de Roquelaure , Ayeul du marié.

Le 13. le *Marquis d'Avarey* , âgé de 33. ans , Colonel du Régiment de Nivernois par Commission du 12. Octobre 1734. et auparavant successivement Capitaine de Dragons dans le Régiment d'Armenonville , et Cornette de la premiere Compagnie des Mousquetaires de la Garde du Roy , fils unique de Claude Theophile de Beziade , Marquis d'Avarey sur Loire , Lethere , Lethiou , la Brosse , &c. Lieutenant Général des Armées du Roy , du 10. Fevrier 1704. Chevalier Grand Croix de l'Ordre Royal et Militaire de S. Louis , Gouverneur et Grand Bailly de la Ville de Peronne , et

11. Vol. Lieutenant

Lieutenant : de Roy au Gouvernement de Picardie , dans le Département de Santerre , cy - devant Ambassadeur Ordinaire auprès des Cantons Suisses et Grisons, et de feuë Catherine-Angelique Foucault , sa femme , morte le 28. Avril 1728. fut marié à Paris dans l'Eglise de S. Roch , avec la seconde fille de feu François-Nicolas Megret , Seigneur de Passy , d'Estigny , &c. Conseiller du Roy en ses Conseils, Grand-Audiencier de France , ancien Receveur General des Finances de la Generalité de Riom en Auvergne , mort le 30. Juillet 1734. et de Marguerite Beauconsin , sa veuve.

Le 20. *Michel Larcher*, né en 1713. et reçû Conseiller au Parlement de Paris , en la cinquième Chambre des Enquêtes , le 13. May dernier , fils unique de feu Pierre Larcher , Marquis d'Arcy et de Vindicy , Seigneur d'Avrilly , Président de la Chambre des Comptes de Paris, le quatrième de Peres en fils revêtu de cette Charge , et mort le 17. Juillet 1724. âgé de 37. ans ; et de D. Marie-Anne de Jaucen , sa veuve , fut marié à Paris dans la Chapelle de l'Hôtel du Premier Président de la Cour des Aydes, son cousin , avec Dlle Jeanne Lazare

2952 **MERCURE DE FRANCE**
Thiroux de Villersy, née le 30. Décembre 1717. fille de feu Claude Thiroux de Villersy, Seigneur d'Ouarville en Beauce, Villemesle, &c. Conseiller au Grand-Conseil, mort le 6. Juin dernier, et de deffunte D. Marie le Maignen, sa femme, morte au mois de May 1729. Le Marié n'a qu'une Sœur, Dlle Marie-Marguerite Larcher, encore fille, et la Mariée, un frere unique, qui est Pierre-Marie Thiroux, Seigneur d'Ouarville, né le 9. May 1713. et reçû Conseiller au Parlement de Paris, en la quatrième des Enquêtes, le 10. Fevrier 1734.

Le 22. *Charles - Anne Sigismond de Montmorency-Luxembourg, Duc d'Olonne*, âgé de 14. ans, 4. mois et 22. jours, fils unique de Charles Paul Sigismond de Montmorency - Luxembourg, Duc de Chastillon, Comte d'Olonne, Marquis de Royant, Colonel du Régiment de Normandie, et Brigadier des Armées du Roy; et de D. Anne-Angelique de Harlus de Vertilly, son Epouse, fut marié avec Dlle Marie - Anne-Etiennette de Bullion de Fervaques, fille unique et seule présomptive heritiere d'Anne-Jacques de Bullion, Marquis de Fervaques, de Gallardon, &c. Maréchal des Camps

II. Vol.

et

D E C E M B R E. 1735. 2953
et Armées du Roy , et Chevalier de
l'Ordre Militaire de S. Louis , et de D.
Magdeleine Hortense Gigault de Belle-
fond. La cérémonie des Epousailles a
été faite dans la Chapelle Domestique
de l'Hôtel de Bullion , par Jacques-
Bonne Gigault de Bellefond , Aumô-
nier du Roy , et nommé à l'Evêché de
Bayonne.

Le même jour , fut fait aussi dans la
Chapelle domestique de l'Hôtel d'Ar-
ménonville , le Mariage de *Jean-Baptiste
Fleuriau , Marquis d'Armenonville* , âgé
de 24. ans , moins 4. jours , Gouver-
neur et Grand Bailly de Chartres , Bailly
d'Epée de Bar-sur-Seine , Mestre de
Camp d'un Régiment de Dragons de
son nom , par Commission du 14. Dé-
cembre 1727. fils de feu Charles-Jean-
Baptiste Fleuriau , Comte de Morville ,
Seigneur d'Armenonville , Chevalier de
l'Ordre de la Toison d'or , Gouverneur
et Grand-Bailly de Chartres , cy-devant
Ministre et Secrétaire d'Etat , mort le
3. Fevrier 1732. à l'âge de 46. ans ; et
de D. Charlotte Elizabeth de Vienne ,
sa veuve , avec Dlle Anne Philiberte
Jeanne Amelot de Chaillou , âgée de 16.
à 17. ans , fille unique de Jean Jacques
Amelot , Seigneur de Chaillou , Conseil-

II Vol.

I v *ler*

2954 **MERCURE DE FRANCE**
ler d'Etat ordinaire et Intendant des Finances ; et de feuë D. Anne-Marie-Pauline Bombarda ; sa premiere femme ; morte le 4. May 1719. à l'âge de 22. ans.



ARRESTS NOTABLES.

A R R E S T du 4. Decembre , qui permet le transport des Grains de Picardie , Artois , et Flandre , à l'étranger , par les ports de Calais et de Dunkerque.

AUTRE du 13. qui , en interpretant l'Article III. de l'Arrêt du Conseil du 9. Fevrier 1734. dispense les Jurés-Gardes de la Communauté des Drapiers drapans de la Ville de Rouen , actuellement en exercice, et ceux qui leur succederont à l'avenir dans les fonctions de Jurés Gardes de ladite Communauté , d'avoir chacun leur coin ou marque particuliere , et de faire graver la premiere lettre de leur nom et leur surnom en entier , sur les coins ou marques dont ils se serviront pour appliquer le plomb de fabrique sur les draps et autres étoffes qu'ils auront visités ; à condition que la date de l'année d'exercice sera gravée sur lesdits coins ou marques , suivant ce qui est prescrit par l'Article II. dudit Arrêt du 9. Fevrier 1734. et à la charge par tous et un chacun des Maîtres composant ladite Communauté , d'être solidairement garants des défauts qui se trouveront aux étoffes de leur manufacture , qui auront le plomb de fabrique de leur Bureau.

II. Vol.

AUTRE

AUTRE du 20. qui , en ordonnant l'exécution des Articles XVI. et XVIII. de l'Arrêt du Conseil du 16. Avril 1726. portant reglement pour les étoffes qui se fabriquent dans la Ville de Beauvais , fait defenses , tant aux Drapiers drapans, qu'aux Sergers de ladite Ville , de fabriquer des Serges façon de Moüy , autrement qu'en soixante portées , fixées par l'Article XVI. dudit Arrêt ; et auxdits Sergers de fabriquer aucunes autres sortes de Serges en cinquante-quatre portées, que celles spécifiées dans l'article XVIII. du même Arrêt , en se conformant par eux aux dispositions desdits Articles.

TABLE.

P IECES FUGITIVES. Le Ruisseau et le Torrent	
<i>Fable ,</i>	2755
Lettre sur les Honneurs rendus à la Médecine ,	2757
Eglogue ,	2773
Lettre sur le Livre intitulé , <i>le Militaire en solitude</i> , ou le <i>Philosophe Chrétien</i> , &c.	2778
Parodie de la Cantate du Triomphe de la Paix sur la Naissance de J. Ch.	2785
Lettre sur le Bureau Typographique ,	2788
Epitaphe d'un Buveur ,	2793
Lettre sur le <i>Lemovicum</i> , &c.	2793
Vers Philosophiques ,	2803
Eloge de Bernard Picart ,	2804
Adieux de M. de la Tulipe , Soldat aux Gardes , &c.	2813
Lettre sur deux Faits singuliers , et Question sur la Sympathie ,	2815
<i>II, Vol.</i>	Les

Les Serins, <i>Poème</i> ;	2820
Lettre sur un Traité d'Horlogerie , &c.	2823
Etrennes à Mad.	2833
Reflexions ,	2835
Bouts-Rimés remplis ,	2845
Extrait de Lettre sur les Etrennes , &c.	2846
Vers de M. Gresset , à M. L. * * ,	2848
Lettre sur quelques Sujets de Litterature ,	2849
Enigme , Logogryphes , &c.	2862
NOUVELLES LITTERAIRES , DES BEAUX-ARTS ,	
&c.	2865
Géographie des Enfans , &c.	2866
Rethima ou la belle Géorgienne , &c.	2868
Histoire du Théâtre François ,	2869
Œuvres diverses , en Vers et en Prose , de M. le	
Brun ,	2883
Histoire Métallique , &c.	2890
Les vrais principes de l'Art d'écrire , &c.	2891
Morts de Personnes Illustres , &c.	2893
Nouveau Plan de la Ville de Lyon ,	2895
Nouveaux Portraits gravés ,	2897
Chanson notée ,	2901
Spectacles ; Les <i>Amours Anonimes</i> , &c.	2902
Description de la Décoration de la Mosquée de	
l'Opera de Scanderberg ,	2918
Nouvelles Etrangères , d'Allemagne et d'Italie ,	
	2924
D'Espagne et Angleterre	2926
Morts des Pays Etrangers ,	2927
France , Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.	
	2929
Nomination des Officiers de Monseigneur le	
Dauphin ,	<i>ibid.</i>
Communauté des Inspecteurs , Contrôleurs ,	
&c. des Vins ,	2936
Etrennes , &c.	2938
<i>II. Vol.</i>	Morts

Errata de Décembre , premier Volume.

P Age 2726. ligne 22. 30000. lisez , 300000.

Fautes à corriger dans ce Livre.

P Age 2818. ligne 22. la , lisez , sa.
P. 2819. l. 15. je ne l'eusse . l. je ne l'avois.
P. 2825. l. 22. Fondriere , l. Fautriere.
P. 2833. l. 13. cher , l. chere.
P. 2859. l. 4. vedera , l. vedere.
P. 2871. l. 18. imosin , l. Limosin.



TABLE GENERALE

De l'Année 1735.

A.

A Ben-Saïd , Tragédie ,	1195. 1943. 2595
Abregé de l'Histoire Sainte ,	927
Académie Française ,	104. 2010
— Des Sciences ,	335. 957. 2684
— Des Inscriptions ,	753. 2011. 2453
— De Soissons ,	956. 2020
— De Jeux Floraux ,	1175. 2445
— De Marseille ,	2011
— De Toulouse ,	2021
— De la Rochelle ,	633. 1593
— De Peinture ,	968. 1819. 2023
— De Chirurgie ,	337. 1512
— De Seville ,	2015
— De Lisbonne ,	2022. 2684
Achille et Deïdamie , Opera ,	364. 546. Pa-
rodie ,	562. 985
Acouchement contre nature ,	1727
Acteurs déplacés (les) Comédie ,	2464
Addisson ,	845
Adieux de Mars (les) Comédie ,	1394. 1631
Amans Jaloux (les) Comédie ,	2487. 2693
Amante en tutelle (l') Comédie ,	1851. 2055
Amince du Tasse ,	923
Amitié Rivale (l') Comédie ,	2485
Amours anonymes (les) Comédie ,	2719. 2902
<i>II. Vol.</i>	Amusemens

Amusemens Historiques, 436. Serieux et Com-	
miques,	2237
Antiquités,	691. 2572. 2678
Artaxerxe, Tragédie,	2486. 2719
Audran (Louis)	1599
Aurore Boréale,	340

B.

B Acchanales.	2681
Bardes,	2586
Bataille donnée en Bourgogne,	269
Beaumont,	838
Beauté, V. Esprit.	
Bellegarde (J. B. Morvant de)	2390
Bernard (Charles)	1168
<i>Bibliotheca bibliothecarum Manuscriptorum nova,</i>	300
Bibliothèque Germanique,	96. 328. 747
— Italique,	98. 2672
Bochart (Samuel)	1162
Bouquet, 697. 708. 833. 2366. 2373. 2600. 2729	
Bouts-Rimés, 253. 1726. 1948. 1960. 1965.	
2399. 2519. 2571. 2845	
Bras reüni,	1517
<i>Brocaria.</i> Palais du Roy Thierri,	2602
Brosse (Joseph la)	2653
Brueys (Œuvres de)	2429
Bucoliques de Virgile (Essai sur les)	1735. 2183
Bureau Typographique,	1530. 2149. 2788
Butler,	841

C.

C Adran horizontal,	1898
Calendrier Grégorien,	714
Calmet (le P.) critiqué,	1567
Cantate, Daniel, 846. Pour le jour de Noel,	2735
II. Vol.	Cantique

Cantique d'Ezechias ,	1673
Cantiques Armeniens ,	2174
Caracteres des Nations ,	49
Cartes de Géographie ,	1382. 1821
Causes celebres ,	1157. 1615
Ceremonie d'une Messe de Minuit ,	172
Chaucher ,	837
Chiens d'Orleans ,	904
Chimie de Malouin , critiquée ,	1745
Clergé (Assemblée du)	2247
Codrus , Tragédie ,	2244
Collège Royal ,	2454
Constance ; qui en est plus capable de l'homme ou de la femme ,	15
Conte de Fée (le) Comédie ,	990 1394
Corail en fleur ,	2007
Cormis (Ouvrages de)	954
Cotte (Mort de M. de)	1817
Coupe des pierres ,	746
Courir la Sole ,	425
Coûtumes d'Artois , 1710. Memoires sur celle de Normandie ,	1957
Cowley ,	841
Coypei (Mort de Noel Nicolas)	119

D.

D Emoiselle , Insecte ,	1443
Dénominations de Villes ,	260
Dictionnaire Italien ,	1986
Didon , Tragédie ,	27
Driden ,	842
Drogues (Histoire Generale des)	1376
Droit Honorifique	191
Droit du Seigneur (le) Comédie ,	1394
Druides ,	2586
Dunum ,	2647
<i>Il. Vol.</i>	E

DES MATIERES.

E.

E Glogue , 652. 672. 861. 884. 1134. 15503	
1954. 2170. 2579. Latine ,	2773
Electricité ,	962
Emmi , au milieu ,	43
Enfant d'une grandeur extraordinaire ,	2462
Enigmes , 87. 298. 500. 721. 919. 1143. 1349.	
1580. 1790. 1977. 2190. 2422. 2642. 2862	
Ennuys du Carnaval (les) Comédie ,	364. 937
Enhuyt. Cette nuit, ce soir ,	45
Entrée d'Evêque à Châlons ,	1102
Epigrammes ,	86. 1566
Epitaphe ,	215. 2793
Epitres en Vers ,	455. 475. 621
Esprit préférable à la beauté , 1922. De Société ,	2448
Essais de Litterature et de Morale ,	736
Essarts (le Chevalier des) et Comtesse de Berci ,	1369
Estampes , 122. 341. 541. 755. 968. 1179. 1383.	
1610. 1818. 2024. 2193. 2251. 2459. 2685.	289
Etrennes , 56. 67. 71. 81. 162. 649. 1508.	
2833. 2846. 2938	
<i>Eusebii Opera (Sancti)</i>	1813
Exupere (Saint)	2567

F.

F Ables , 219. 361. 423. 441. 901. 1078. 1326.	
1511. 1536. 1570. 1688. 2755	
Fatistes ,	2590
Fauteuil de Poste ,	677
Feinte inutile (la) Comédie ,	1851. 2273
Femmes Corsaires (les) Comédie ,	364
Feure , Paille ,	43
Fief ,	202
<i>À I. Vol.</i>	Fletcher

T A B L E

Fletcher ,	838
Flux et Reflux ,	6. 412
Foire de Besons (la) Opera Comique ,	2289
Fontaine de Jouvence (la) Comédie ,	1199
Fruits (Catalogue des meilleurs)	1750

G.

G Ageure singuliere ,	1453
Garth ,	845
Geant ,	967
Generosité ,	1347
Géographie ancienne , 1115. Des Enfans ,	2866
Geryon ,	473
Glaneur (le)	1800
Graces (les) Ballet ,	972
Gregoire VII. (Legende de)	2673

H.

H Arangue ,	1129
Hernie ,	1513
Hieroglyphes ,	461. 1537. 1677
Histoire des Empires ,	1443
— De l'Hôtel des Invalides ,	2230
— Des Rois de Naple et de Sicile ,	2243
— Sainte ,	2440
Homere ,	2683
Hommes Illustres du Regne de Louis XIV. 332	
Horlogerie ,	217. 2348. 2823
Houssu , velu ,	40
Huges Capet , s'il commence une troisieme Race ,	1572

I.

I Dille ,	1095
Jettons , 118. Ancien , 1314. Du Clergé ,	2252
Imitation de J. C.	1852
Indes Galantes (les) Ballet , 1851. 2035. 2287.	
	2367

DES MATIERES.

Indes chantantes, Parodie,	2062
Insectes (moyen d'allonger ou d'abreger la vie des)	1330
Instructions Chrétiennes,	1373
Intestins, membrane des gros Intestins renduë par les selles,	2639
Johson,	838
Jonathas, Tragédie,	1198. 1852.
Jory (Saint)	72

L.

L Ambecius (Pierre)	2659
Langue Angloise, 1380. Italienne,	2675
Lemovicum,	2793
Lettres, 83. 626. 1140 1465. 2234. 2733.	2735
Leu (Saint)	1984
Logogryphes, 88. 294. 501. 723. 920. 1143. 1350. 1581. 1791. 1978. 2190. 2423. 2643. 2861. Expliqués en Vers,	90
Louis (Saint) Lieu de sa naissance,	283. 2400
Loup (Saint)	2567
Lune (prétendues influences de la,) 441. Pascale,	254
Lyon (Plan de la Ville de)	2896

M.

M Achine pour le transport et pansement des blessés, 1521. Pour battre le grain,	2028
Madrigal,	1446. 1452. 1671. 2335
Magie de l'Amour (la) Comédie,	991. 1399
Maladies Veneriennes,	1799
Manuscris anciens de Sens,	1124
Mariage par Lettre de Change (le) Comédie,	2047
Maronier d'Inde,	717
Marseille sçavante,	2849
Martin (Eloge de Pierre)	2893
II. Vol.	Matrice

T A B L E

Matrice déchirée ,	1514
Mécanisme universel ,	2434
Mécontens (les) Comédie ,	129
Médailles du Roy , 346. Anciennes ,	2456
D'Hipocrate , 2764. On ne doit pas les préfe- rer aux Monumens Historiques ,	2616
Medecine (honneurs rendus à la)	2757
Mere Confidente (la) Comédie , 990.	1187
Méridiens (Méthode pour trouver la difference des)	887
Méthode pour étudier l'Histoire ,	2867
Militaire en solitude (le)	2778
Milton ,	839
Moliere , 931. 1148. 1354. 1556. 1690.	2455
Mort de Cesar , Tragédie , 2259.	2378
Mort d'Ulisce , Tragédie ,	1826
Musique des Anciens , Dialogue ,	1360

N.

N ewton ,	844
Nicéron (le P.)	1162. 2652
Nicolas (Saint) Tragédie ,	700
Noms de <i>le Prince , le Roy</i> , pourquoi si com- muns ,	263
Noviodunum ,	1646

O.

O bservations sur les Ecrits modernes , 750. 951	
Odes. L'Amour vainqueur , 207. Les Plai- sirs champêtres , 224. Puissance de la Lire , 281. Le Temps , 689. L'Idolatrie , 1045. L'Ame convertie , 1283. Elevation à Dieu , 1503. L'Enfer , 2144. Imitées d'Horace , 25. 716. 2565. Des Pseaumes , 233. 433. 1461. 2121. 2543. 2611. Tirée d'Isaye , 1940.	1637
Ode Sacrée ,	409
<i>II. Vol.</i>	O u

DES MATIERES.

Œufs de Poule conservés ,	101. 1338
Œuvres de M. le Brun ,	2883
Oluflds ,	844
Opinion (Traité de l')	531
Oraison Funèbre du Maréchal de Villars ,	511.
De M. le Bret ,	1996
Oraisons de Cicéron ,	2239
Ordonnances de nos Rois , 641. 2216. De l'Ar-	
chevêque de Paris ,	2753
Orleans ; s'il a été un apanage de Philippe le	
Hardi ,	1931
Orway ,	842
Outagan ,	124. 148. 171. 339. 377.

P.

P Alinod ,	115. 636
Panegyriques des Martyrs , 1806. De saint	
Louis ,	2209
Paraphrase de <i>Rorate Cœli</i> ,	2386
Paris (l'Histoire de la Ville de)	952
Pavillon (Lettre de)	257
Paul (Saint) de Londres ,	1257
Pêcheurs de Marseille ,	2004
Perte de sang ,	1524
Pesanteur des Corps liquides ,	2551
Pétrifications ,	1480
Phénomene ,	1433
Phosphore ,	209
Picard (Eloge de Bernard ,	2804
Pierre (de la) ses Ouvrages ,	1181
Pierre (Saint) de Rome ,	1257
Poème ; le Tonnerre , 1. Apologie des Chré-	
tiens , 197. La Pucelle d'Orleans , 912. Sci-	
pion , 1476. La Fayance , 1719. 2161. Al-	
fonse de Guzman , 1893. La Raison , 2339	
Poésie , (préjugé ridicule sur la)	29
<i>II. Vol.</i>	Poésie

T A B L E

Poésies de Malcrais,	311
Pollicitations,	1050
Pompe funebre du Maréchal de Villars,	178
De la Reine de Sardaigne,	850
Pontcarré (Mort du Président de)	176
Pont du Tajo,	1180
Pope,	845
Portus Buccini,	491
Pour et Contre,	749. 2273
Précantien inutile (la) Comédie,	1394
Préjugé à la mode (le) Comédie,	363. 768
Priscus ; si on doit le têter.	1286
Priso,	896

Q.

Q Uadrature du Cercle,	1961
Questions,	1179. 1492. 2116

R.

R Ape nouvelle,	127
Réflexions, 220. 479. 869. 1341.	1967.
	1835
Rencontre imprévûe (la) Comédie,	2464
Repetition interrompue (la) Opera Comique,	1840
Reposoir,	1390
Résignations (Arrêt sur les)	657
Rethima ou la belle Géorgienne,	2868
Retour de Mars (le) Comédie,	2720
Réveil d'Epimenide (le) Comédie,	519
Rhodope, Opera,	1619
Richebourg (Charles-Antoine Bourdet de)	1690
Romain (Mort de F. François)	227
Rondeau,	48
Rotule fracassée,	1519
Runers ou Rimes,	2589
II. Vol.	S.

DES MATIERES

S.

Sabinus , Tragédie ,	68. 345
Salutation Angelique ,	1315
Scanderberg , Opera , 2287. 2486. 2704.	2918
Sel Ammoniac ,	1082
Shakespear ,	839
Société amusante ,	329
Soissonnois (anciens Habitans du)	2436
Sonnet Italien ,	1448
Spectacle de la Nature ,	503
Spenser ,	837
Spire (Saint)	1984
Stances , 1527. De Rotrou ,	1919
Statique des Vegetaux ,	729
Statue , 2016. Des Saints maltraités à cause du mauvais temps ,	900
Sturm (Leonard Christophle)	747
Sympathie ,	2815.

T.

Tabernacle ,	1181
Tableaux ,	1383. 1819. 2736.
Tapisseries , 1388. De plume ,	760
Tégdis , Tragédie ,	2060. 2288. 2469
Terre (changement sur la surface de la)	124
Théâtre François , 38. 698. 765. 787. 1438.	2582. 2869
Toüaille , Serviette à essuyer les mains ,	46
Traite de Bretigny ,	917
Tremblement de Terre ,	339
Troubadours ou Trouveres ,	2591
Turcs (Littérature des)	237
Turenne ,	1949.

TABLE DES MATIERES:

V.

V ers. Plainte au Pasteur , 14. Bon Conseil ;	
35. Sur la mort de Coypel , 120. Enigme	
manquée , 212. Caprice , 265. Imités de Ca-	
tulle , 290. Remercement de Claville , 487.	
Chanson , 632. 2813. A M. de Nicolai 894.	
Le Pinceau pour le rouge , 1113. A Mlle D...	
1121. Misere des Clercs , 1309. De Senecé à	
son Médecin , 1378. Le Tignon , 1441. Ga-	
lanterie , 1490. La Vie Rustique , 1731. <i>Risus</i> ,	
1743. Au Cardinal de Polignac , 1749. Sur la	
maladie des yeux , 1814. Temple de la Fide-	
lité , 1929. Remercement , 2254. A mes vœux ,	
2593. <i>Origo Poeseos</i> , 2669 A l'Abbé Fran-	
chini , 2737. A la Marquise de . . . 2744.	
Philosophiques , 2802. Les Serins , 2820. De	
M. Gresset , (	2848
Vertot (Mort de René d'Aubert de)	2597
Vetus Pictavis ,	2793
Vieillesse extraordinaire , 182. 812. 1660. 1669.	
2322. 2515. 2525. 2526.	
Voyage de Jerusalem , 2166. D'Italie ,	2679
Voyerie (Code de la)	2203
Usages ,	424
Waller ,	842

<i>La Médaille gravée doit regarder la page</i>	2765
<i>La Chanson notée , la page</i>	2908

SEP 17 1936



SEP 17 1936



